



Thèse
Présentée par
ONANA, Renner-
Mamert-Lie

UNIVERSITE DE
YAOUNDE II

La Problématique de la Transition Démocratique en Afrique Post-Coloniale

MAI 1993

24 OCT. 1995

Institut des Relations Internationales
du Cameroun

International Relations Institute
of Cameroon

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
UNIVERSITY OF YAOUNDE II

ANNEE ACADEMIQUE 1992-1993

**LA PROBLEMATIQUE DE LA TRANSITION
DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE POST-COLONIALE**

THESE PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT EN VUE
DE L'OBTENTION DU DOCTORAT DE TROISIEME CYCLE
EN RELATIONS INTERNATIONALES

Par :

Renner-Mamert-Lie ONANA

Sous la direction de :

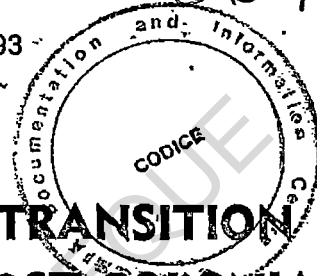
Dieudonné OYONO
Docteur ès Sciences Politiques
Maître de Conférence à l'I.R.I.C.

Thèse honorée d'une subvention du CODESRIA

YAOUNDE, MAI 1993

04.02.02

ONANA
8678



20 SEP. 1995

C. Renner Mamert Lie ONANA,

Mai 1993.

Tous droits réservés.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

MENTION DE L'UNIVERSITE.

L'Université de Yaoundé II et l'Institut des Relations Internationales n'entendent apporter aucune approbation, ni improbation au contenu de cette thèse. Par conséquent, les opinions et arguments émis dans ce document n'engagent que leur auteur d'une part . D'autre part, les notes infrapaginales ainsi que les références bibliographiques de cette recherche sont conformes aux recommandations de l'Agence Française de normalisation (A.F.N.O.R.)

DEDICACE.

A mes parents, mes soeurs et frères,
A tous ceux qui me sont chers.
Je dédie ce travail.
Qu'ils y trouvent
La récompense de leur amour
La matérialisation de tous les efforts
Et de tous les sacrifices qu'ils ont
Consentis pour moi.

REMERCIEMENTS.

Pour l'aboutissement de cette thèse, nous avons rencontré des difficultés multiples, liées au contexte des problèmes de recherche en Afrique. Si ce travail a pu être mené à terme, c'est que nous avons pu surmonter un grand nombre d'entre elles grâce à l'intervention d'un ensemble d'appuis, de soutien et d'encadrement. Puissent ces personnes accepter pour leur inestimable contribution nos sentiments de reconnaissance sincère.

Nous pensons bien sûr au corps professoral de L'I.R.I.C qui nous a appris à aimer la recherche scientifique et qui a mis généreusement à notre portée un bagage inestimable de connaissances. Qu'ils nous pardonnent cependant de ne pas toujours avoir su, pu ou voulu tenir compte de leurs suggestions pertinentes et inventives.

Nous exprimons toute notre gratitude au Dr Dieudonné Oyono notre directeur de thèse, auprès de qui nous avons eu la chance de trouver non seulement de précieux conseils, mais aussi une compréhension, une disponibilité et un intérêt jamais démentis.

Au Pr Peter Agbor Tabi, Recteur de l'Université de Yaoundé I à qui incombait, lorsqu'il était directeur de l'Institut de faire de nous des produits dont la République serait fière. A partir de ce modeste travail, il pourra désormais savoir si sa mission a été rempli. Nous espérons vivement qu'il sera un motif de satisfaction pour lui.

A Mme Lisette Elomo Ntonga, le nouveau directeur pour sa compréhension et sa disponibilité .

A Jean-François Médard, professeur de Science Politique, Co directeur du CEAN de Bordeaux dont la disponibilité nous servira d'exemple à suivre. Nous sommes aussi redevable à J-F. Bayart et Zaïki Laïdi, tous chercheurs au CERI, à Richard Joseph de la fondation Carter à Emory et à Tessy Bakary de l'Université de Laval qui n'ont pas hésité un seul instant à nous fournir une précieuse aide documentaire. Dans le même ordre d'idées, nous

rendons un vibrant hommage aux bibliothécaires du CEAN, du CERI de Paris I et II (Sorbonne et Nanterre) qui ont pris le risque de nous faire parvenir quelques documents par le biais des hypothétiques prêts inter-universitaires. Nous n'oublierons pas ici tous ceux qui, à la bibliothèque de l'I.R.I.C nous ont rendu d'éminents services.

A Marie Fall, Momar Coumba Diop et toute l'équipe du CODESRIA de Dakar au Sénégal qui ont bien voulu nous accorder une subvention et une dotation documentaire pour mener à bien cette recherche. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance sincère.

A nos enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I dont les encouragements nous permettaient de nous sentir moins seul dans la peau du chercheur isolé.

Nous ne sommes pas prêts d'oublier ceux qui nous ont accordé des entretiens édifiants mais dont les noms ne figurent pas ici pour la simple raison qu'ils ont requis l'anonymat. Nous remercions vivement Fozein Nkwanke Thomas, Endong Calvin, Jean Jacques Ndoumbé Eboulé, Ayissi Ngah Anatole, André Magnus Ekoumou et Hervé Moudourou et tous les autres qui là-bas au Minrex n'ont cessé de nous assister soit pour relire certains chapitres, soit nous permettre d'affiner certaines de nos intuitions ou encore nous ouvrir les portes de leur bibliothèque personnelle respective.

Il nous est impossible de ne pas exprimer notre gratitude à nos condisciples du campus de l'I.R.I.C qui par leur présence et leurs conseils ont rendu moins déprimant et plus fascinant à la fois la rédaction de cette thèse. Billy Eko John Jr, "Willy", Laka, "Charly" Assamba, Achille Bass, Ndongo D. U, D. Abengoyap, Naino Abdul Kader, Pepouna Ousmanou, J. Djoukeng, R. Okoro Ukpa, D. Ndemezo'o, M. Auguste Atangana, J.R Mbasani Liwengue.

Aux Amis dont le soutien moral a contribué à nous procurer un équilibre psychologique certain. Nous pensons à Rachel E.G Tsanga à Lyon, à Gratien Mavie Tchiadeu à Strasbourg, à Bernard Abanda à Athènes et au capitaine Souleymanou Massokano.

Courant le risque de l'oubli et de l'indélicatesse, nous voudrions également remercier très sincèrement tous les membres

de ma famille qui de près ou de loin, nous ont assisté dans notre parcours intellectuel : En particulier Alaka B. Généviève, Lydie M., Saturnin et Elise, Louise et Désiré, Jean-Paul et Gisèle, Jules Onana, Guy-Parfait Bodiong, N et M. Sabine, A. Léa, T. Louissette, N. Martin, P. Prosper et son ami Gérard à Kumba, Pépin et Chantal, Mariette Ayangma, Henriette et Hilarion Mboussi. Enfin nous ne saurions clore cette liste sans mentionner Mlle Nicole Abinamba qui avait la lourde tâche de traduire quelques textes rédigés dans la langue de Shakespeare et tous ceux qui se sont occupés de la partie technique de ce travail. Nous pensons en particulier à Félix Zogo "Zagor". Nous leur disons merci pour leur patience et leur disponibilité.

A tous nous disons merci du fond du coeur. Bien entendu, le moindre intérêt qui pourrait susciter la lecture de ce document leur revient, les insuffisances n'étant imputables qu'à nous mêmes.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

AVANT-PROPOS.

L'ambition de traiter dans le cadre d'une thèse de 3^e cycle des autoritarismes et de la transition démocratique en postcolonie est indéniablement une entreprise risquée... dont les dangers ne sont d'ailleurs qu'entrevenus au moment de se lancer dans l'aventure. Et comme dans toute aventure, ce sont les contraintes du hasard et de la nécessité qui jouent un rôle essentiel au moment d'opérer des choix définitifs.

Si l'aventure de cette recherche vous était contée, ce serait l'histoire d'un véritable parcours du combattant où l'ampleur de la tâche l'a disputée aux désillusions et aux épreuves de toute recherche scientifique en situation postcoloniale. Parti d'une volonté de travailler sur la conflictualité en Afrique en essayant de la voir sous un angle qui tienne compte des mutations du système international, nous aboutîmes à "violence politique et processus de démocratisation en Afrique Subsaharienne". Cette dernière évolution avait bien évidemment trait aux mouvements en Europe de l'Est avec son cortège de violence et de terreur tout en réclamant une filiation avec ce qui apparaissait comme un programme mondial de démocratisation. La volonté de travailler sur les relations entre la conflictualité interne et la transition démocratique ne rencontrera pas l'assentiment de beaucoup. Le terme violence politique qui y transparaissait n'avait t-elle pas une forte charge psychologique dans nos Républiques où les susceptibilités étaient à fleur de peau ? L'étendue et l'orientation de la recherche n'étaient t-elles pas des plus prométhéennes ?

Prenant en compte l'idée que la tendance générale était aux monographies, se basant sur le fait que le sujet tel que sommairement conçu faisait appel au "polythéisme disciplinaire" et que la tendance était au caractère éculé des questions sur le pouvoir et l'Etat, réaliser une étude de réflexion sur eux à partir des questions heuristiques non moins nombreuses étaient pour le moins un risque audacieux mais risque positif tout de

VIII

même en l'état actuel de la recherche en Afrique. C'est ce que compris le CODESRIA qui m'octroya une subvention.

"Autoritarismes et transition démocratique en postcolonie, puis "problématique de la transition démocratique en Afrique postcoloniale" fut le titre qui s'imposa à cette recherche. Le projet qui en découla fut encore la cible des nombreuses critiques. Pour certains il y avait de la théorie, trop de théorie dans ce travail. Pour les autres, l'analyse présentée ici aurait pu être menée en 1964, en 1970 ou encore en 1980 au moment des passages successifs du multipartisme au parti unique et vice-versa. Alors à quoi bon réfléchir sur quelque chose qui présentait un intérêt somme toute marginale ? Ce d'autant plus qu'il s'agissait là des thèmes où tout le monde avait quelque chose à dire. Justement parce que tout le monde avait des choses à dire, le sujet nous apparaissait de plus en plus intéressant car il essayait de démystifier cette conception et ces habitudes conventionnelles, déconcerter les consommateurs des produits théoriques standardisés et enfin de décevoir les lecteurs pressés en quête d'une traduction simplifiée du réel postcolonial.

En plus beaucoup de ces arguments en fait ne faisaient que refléter les biais malheureux attachés aux phénomènes de gestion de la quotidienneté tout en montrant l'intérêt et les passions que suscitaient la transition démocratique et l'autoritarisme en milieu africain. En chargeant la longue durée d'une continuité irréversible de faits positifs et en oubliant qu'elle est faite de retournements et des déceptions, beaucoup avaient volontairement ignoré le problème du pouvoir et son essence pour mettre en exergue un ékonomisme ravageur. Les postcolonies devaient uniquement se battre pour "manger" au propre comme au figuré.

Pourtant, l'amélioration de la gestion quotidienne des hommes et des choses est une conquête permanente. Dans ce sens, les autoritarismes et la démocratisation font bel et bien partie des deux extrêmes de cette permanente conquête. Car le principal problème dans cette partie du monde demeure encore l'organisation du pouvoir, la gestion de la compétition politique et la distribution de la richesse. c'est pourquoi toute réflexion sur

le politique et l'économique est permanentement actuelle et novatrice. Novatrice quand elle est conçue comme une résultante du "concubinage" entre les dynamiques internes et externes, quand elle est appréhendée dans la longue durée en réhabilitant le rôle de l'acteur Subsaharien et l'historicité des sociétés africaines. Et la tension entre les tendances autoritaires des groupes au pouvoir et la volonté constante du peuple à s'ingérer et à disqualifier toute volonté de totalisation est au centre de la production des sociétés.

Cette thèse ne reflète que cette tension.

I.R.I.C le 20/7/1993.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

LA PROBLEMATIQUE DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE POSTCOLONIALE

INTRODUCTION GENERALE.

**PREMIERE PARTIE : LA PROFONDEUR DU CHAMP : DES DYNAMIQUES
POLITIQUES DE LONGUE DUREE A LA CONSTRUCTION
DES POUVOIRS AUTORITAIRES POSTCOLONIAUX.**

**CHAPITRE I - L'analyse de l'anthropologie : les fondements de
l'autoritarisme et la démocratie en Afrique
Subsaharienne précoloniale.**

I - Prolégomènes à l'analyse anthropologique de
l'autoritarisme et de la démocratie en Afrique
Subsaharienne précoloniale.

II - Les fondements culturels de l'autoritarisme et de
la démocratie.

**CHAPITRE II - L'Histoire d'une première mutation: la
colonisation et les fondements socio-historiques
de l'autoritarisme et de la démocratie.**

I - L'Etat autoritaire colonial.

II - Des pratiques nouvelles: les répertoires
occidentaux du politique et l'avènement d'une
démocratie de type concurrentiel.

III - Au sortir de la colonisation: l'implantation du
décor politique de l'après indépendance.

**CHAPITRE III - Etat néo-patrimonial - pouvoirs autoritaires et
crises politiques.**

I - De la néo-patrimonialisation de l'Etat
subsaharien postcolonial.

II - De l'autoritarisme en postcolonie: monisme et

XI

rétrécissement de l'arène politique.

III - Etat néo-patrimonial - crises et régulation politiques.

IV - La déconstruction des autoritarismes en situation néo-patrimoniale.

DEUXIEME PARTIE : REMISE EN CAUSE. LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN POSTCOLONIES.

CHAPITRE IV - Eléments théoriques d'une approche de la transition démocratique dans les postcolonies subsahariennes.

I - Transition démocratique en postcolonie et théorie du changement politique et de la transformation des régimes.

II - De l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne .

III - Historicité des sociétés africaines et transition démocratique.

CHAPITRE V - Causalités... les facteurs de la transition dans les postcolonies subsahariennes ou "l'abdication" des régimes autoritaires.

I - La crise de la théorie du développement ou l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance.

II - Les coups d'accélérateurs des logiques contraignantes du dehors.

III - La crise d'un mode politique ou l'essoufflement des raisons néo-patrimoniales et autoritaires postcoloniales

CHAPITRE VI - Sorties de crise : les processus démocratiques de la transition.

I - Les expériences de démocratisation et de dilatation autoritaire de la première génération.

II - Le passage au multipartisme des années 90.

III - Rhétorique et réalités: les deux "forces de Janus" de la démocratisation en Afrique subsaharienne.

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

ELEMENTS EPISTEMOLOGIQUES SUR LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE POSTCOLONIALE.

"La logique de la recherche, c'est l'engrenage des problèmes dans lequel le chercheur est pris et qui l'entraîne malgré lui.

Pierre Bourdieu. Questions de sociologie. Paris : ed de Minuit, 1984, p. 54.

L'Afrique Subsaharienne n'est plus celle des "soleils des Indépendances"¹. Cela doit être clair pour qui veut comprendre ses sociétés et les changements dont elles sont aujourd'hui le théâtre. Longtemps jugée, rarement analysée, l'"Afrique plurielle, l'Afrique actuelle"² ne se limite pas aux discours simplistes, voire primitif en tout cas catastrophistes des Afropessimistes³. Dans leur évolution, les postcolonies subsahariennes sont en cours d'organisation, et l'apparent désordre qui les caractérise véhicule les prémices d'ordre en voie de se faire comme le suggère Georges Balandier⁴.

Ce processus d'invention qui apparaît avec la trajectoire historique de l'Etat africain postcolonial se résume selon une tendance lourde en deux moments politiques: une séquence autoritaire et un moment d'effervescence démocratique. Il est tout à fait certain que l'un et l'autre de ses moments, en drainant avec lui des spécificités n'exclut pas des rechutes en dictature ou des retours à la démocratie. C'est dans ce sens que la constatation de Jean François Médard selon laquelle "l'Afrique n'a presque connu que des régimes autoritaires depuis les indépendances"⁵ prend une valeur paradigmatique. Car pendant trente années, des discontinuités politiques et autoritarismes y ont trouvé un terrain de prédilection. Et l'image d'Epinal d'un paysage marqué par les crises politiques, charriant avec elle un produit: les coups d'Etat, les guerres internes et les rebellions diverses s'est imposée à ceux-là mêmes qui se cantonnent dans la facilité d'un discours d'idées reçues. Fort de ces réalités, certains historiens tels que Bernard Lugan⁶ et des politistes comme O'Connell pouvaient conclure qu'on était confronté à des sociétés sans règle de jeu, au caractère imprévisible et chaotique, où existe "une certaine inévitabilité de l'instabilité politique (...) et la morale de l'Histoire est qu'il faut vivre

1. Ahmadou Kourouma. Les soleils des Indépendances. Paris : Le Seuil, 1976.

2. Afrique plurielle, Afrique actuelle. Hommage à Georges Balandier. Paris : Karthala, 198.

3. Victor Chesnaut. "Que faire de l'Afrique Noire ?". Le Monde, 28 février 1990, ou Olivier Postel-Vinay". La faillite de l'Afrique Noire de A à Z. Dynasteurs, décembre 1990.

4. Georges Balandier. Le désordre, éloge du mouvement. Paris : Fayard, 1988.

6. Bernard Lugan. Afrique, Histoire à l'endroit. Paris : Perrin, 1985.

1977.

avec et s'en accommoder"⁷. A rapprocher de ce poncif est la remarque de Gilberto Mathias et de Pierre Salama selon laquelle "dans les pays sous développés, l'état d'exception est la démocratie et l'état normal le régime à légitimité restreinte"⁸.

A l'heure actuelle, face à la démocratisation posée en véritable programme mondial et à ses images de foules, brisant les statuts des dictateurs déchus et ceux qu'elles adoraient la veille, les luttes pour la démocratisation deviennent de plus en plus déterminantes. Cependant, malgré le caractère décisif de l'affirmation de l'exigence démocratique, les programmes d'ajustement structurel (P.A.S), la résurgence des secousses identitaires, la difficulté de créer des nouvelles coalitions hégémoniques et les réticences des militaires à retourner dans leurs casernes sont des nouvelles équations que l'aménagement des espaces démocratiques se doit de résoudre. C'est la prise en compte de ces nouvelles données qui a poussé l'historien-politiste Jean-François Bayart à parler non pas de démocratisation, mais plutôt de "décompression autoritaire"⁹

A ce niveau de considérations, on pourrait bien penser qu'il existe un défaut de congruence entre les deux moments politiques ci-dessus présentés ou même que l'effervescence démocratique entretient avec le moment autoritaire des relations d'exclusion réciproque. Cette affirmation qui ignore le dynamisme des sociétés africaines est directement contredite par Christian Coulon et Denis-Constant Martin qui écrivent que :

La contestation surgie au grand jour à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt dix ne paraît pas si fortuite, loin d'être la négation du "bâti" (...) des indépendances, (...) est, au contraire, le prolongement, l'accomplissement normal ; ce qui bouillonne aujourd'hui n'aurait pas été possible sans ce qui a été accompli auparavant, sans les Etats tels qu'ils ont été édifiés, ni les mouvements qui ont chevauché la frontière invisible séparant les espaces officiels du politique des domaines discrets de l'action hétérodoxe voire contestatrice¹⁰.

7. James O'Connell. "The Inevitability of Instability. The Journal of Modern Africa Studies (JMAS) 5, 3,

8. Gilberto Mathias et Pierre Salama. L'Etat surdéveloppé : Des Métropoles du Tiers-Monde. Paris: la Découverte, 1983, p.89.

9. Jean-François Bayart. "La problématique démocratique en Afrique Noire. La Baule, et puis après". Politique africaine 43, Octobre 1991, pp. 11-12.

10. Christian Coulon et Denis Constant Martin (dir). Les Afriques Politiques. Paris: ed La Découverte, 1991, p. 10.

Parallèlement à cette évolution dialectique des sociétés politiques subsahariennes, on a assisté à une crise des instruments d'analyse qui essayaient de saisir, de penser et d'expliquer le politique africain. Crise qui reflète d'ailleurs parfaitement l'impasse des indépendances africaines trois décennies après¹¹.

Ainsi sur le plan analytique, partie des théories du développement politique et de la modernisation¹² vers le paradigme de la dépendance qui, lui, conférait à la structuration des champs politiques africains des origines hétéronomes, la science politique africaine et africaniste est à la croisée des chemins, au carrefour des incertitudes parce que :

Développementalistes et dépendantistes qui se sont longtemps partagés le marché de l'analyse des sociétés du Sud ont assez paradoxalement communiqué en une croyance : celle de l'homogénéité et de la spécificité, du politique dans les situations où prevaient pour les uns le poids de la tradition, pour les autres, la contrainte de la dépendance¹³.

C'est pourquoi il était de bon ton que la remise en cause des systèmes politiques africains par les citoyens qui en sont les acteurs quotidiens entraînent nécessairement une reconsidération des grilles d'analyses formulées pour l'essentiel par des "africanistes au visage pâle"¹⁴.

En tenant compte donc de cette évolution dialectique, de la crise opportune des modèles d'analyse et sans toutefois échapper aux remises en cause que nous connaissons aujourd'hui, la présente recherche est née de l'urgente nécessité de tenir compte du dynamisme des sociétés politiques africaines et de sortir les analyses qui y ont trait des dichotomies trop simplistes pour être sérieuses. Cette première justification

11. Michaël Crowder. "Whose Dream was it Anyway ? Twenty five Years of African Independence". *African Affairs* 86, Janvier 1987, pp. 7-24.

12. Selon Ilunga Kabongo, les théories développementalistes se divisent en trois versions, La version classique, qui colle à la religion du développement avec des auteurs comme Hodgkin, Coleman, Apter ou Rosberg. La version révisionniste qui est une critique de la première avec Samuel Huntington et Aristide Zolberg et la version radicale qui rompt complètement avec les deux autres en introduisant l'analyse centre-périphérie au sein des dynamiques politiques subsahariennes et en opérant un retour à l'Etat (Richard Sklar). Pour être complet là dessus, voir Ilunga Kabongo. "La science politique africaine ou les culs-de-sac des modèles éthnocentriques" in Alf Schwarz. Les faux prophètes de l'Afrique ou (Afric)canisme. Laval presses Universitaires de Laval. (P.U.L) 1980, pp. 163-174 ou Bertrand Badie. Le développement politique. Paris: Economica, 1984.

13. Jean-François Bayart. "L'invention du politique en Afrique et en Asie". Revue française politique (RFSP) 3, 6, décembre 1989, p. 78.

14. Jean Copans. La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocraties. Paris :

doublée d'un souci d'apporter un éclairage nouveau sur les processus politiques ayant cours dans les postcolonies subsahariennes se complète par le spectacle des mutations qui actuellement bouleversent et initient la transition démocratique dans un champ social africain en quête à des nouvelles certitudes déconcertantes. Enfin, le fait qu'aucune analyse combinée profonde sur les thèmes précis des autoritarismes et de la démocratisation nous ont conforté dans notre choix. Nous y reviendrons plus tard.

Ces éléments nous permettent de souligner plus amplement l'intérêt de ce sujet au regard du contexte actuel des relations internationales. Ce sujet est actuel, car focalisant son attention sur l'Etat, il est étudié à une époque où pour reprendre Jean Leca "...l'Etat-Nation est de moins en moins performant comme système d'allocation autoritaire des valeurs et des ressources"¹⁵. A une époque où selon Fernand Braudel, l'"Etat à la côte"¹⁶. Il se place donc résolument dans le mouvement du retour à l'Etat¹⁷, malgré qu'en situation subsaharienne, il s'est signalé par une série d'échecs: échec à promouvoir le développement économique et à garantir la stabilité et la démocratie. Mais alors de quel Etat parle t-on ? Bien évidemment celui que Pierre Bourdieu conçoit comme :

un ensemble de champs de force où se déroulent les luttes ayant pour légitime : le pouvoir de constituer et d'imposer comme universel et universellement applicable dans le ressort d'une nation c'est-à-dire dans les limites des frontières d'un pays, un ensemble commun de normes coercitives¹⁸.

Au delà de ce qui précède, ce qui fait battre ici et maintenant le coeur des postcolonies subsahariennes, c'est la démocratisation. Nous avons donc trouvé nécessaire de nous

Karthala, 1991, p. 10.

15. Jean Leca. "Faire la science politique dans un monde (politique) qui change". Participation 15, 2, Automne 91, p. 7.

16. Fernand Braudel. Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e - XVIII^e siècle, T3 (le temps du monde). Paris: Armand Colin, 198, p. 39.

17. S.D. Krasner. Approaches to the State: Alternative Conceptions and Historical Dynamics. Comparative Politics 16, 1984, pp. 223-885. E.A Nordlinger. "The Relation to the State, critiques". American Political Science Review (A.P.S.R) LXXXII, 3, 198, pp. 875-885. Gabriel Almond "The Relation to the State". Idem., pp. 853-874. S.D. Krasner. "Regimes and the Limits of Realism. Regimes as Autonomous Variables". International Organisation 15, 2, 1984. H.H. Lentner. "The Concept of the State. A Response to S.Krasner". Comparative Politics 16, 3, 1984, pp. 367-377.

18. Loïc D. Wacquant avec Pierre Bourdieu. Réponses Pour une anthropologie réflexive. Paris: Seuil, 1992, p. 87.

pencher sur le problème, cherchant autant que faire se peut à se mettre entre parenthèse les passions que provoque la transition démocratique en milieu africain. Devant la désespérance des P.A.S et face à la violence qui soutend les revendications libertaires, un examen épistémologique approfondi de la question se trouve être bien plus efficace que, toutes les péroraisons, déclamations sentimentales et autres polémiques idéologiques qui ne peuvent être en dernier ressort que des expressions simples des préférences individuelles ou d'intérêts particuliers.

Le projet de cette recherche est donc de contribuer à une meilleure compréhension de ce qu'il convient d'appeler la construction autoritaire d'une part et d'autre part la transition démocratique qui la prolonge. Il va sans dire que la pertinence de cette contribution tient aux choix initialement accomplis et qui ne sont pas tant s'en faut uniquement des questions de méthode (B) mais aussi une question de repérage (A).

A - QUESTION DE REPERAGE.

Le premier choix qu'il convient d'explicitier à trait à la valeur contextuelle, explicite ou implicite, des mots qui constituent l'énoncé du sujet, car lorsqu'ils tournent autour de l'idée, ces mots ne s'évacuent pas aussi facilement. C'est pourquoi, la règle de la définition est un impératif analytique. Le sociologue Emile Durkheim ne nous apprend t-il pas que "la première démarche du sociologue... doit être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache bien de quoi il est question ?"¹⁹.

1 . La valeur des mots : autoritarismes ou totalitarismes? Libéralisation ou démocratisation ? Postcolonies ou néocolonies ?

Se situant dans une problématique du passage, de la

19. Emile Durkheim. Les règles de la méthode de sociologie. Paris : Quadrige Presses Universitaires de France (P.U.F), 1981, p. 35.

mutation, le choix porté dans l'intitulé du sujet sur la problématique de la transition démocratique derrière laquelle devrait se lire de manière implicite, l'autoritarisme, la démocratisation et la Postcolonie, nous situe au coeur de l'ostensible "difficulté de définir et de s'entendre" sur des notions qui prêtent le flanc à des interprétations multiples. Il s'agit donc dans les lignes qui suivent de donner un sens à des concepts qui constituent en fait la trame de cette thèse.

La définition de l'autoritarisme : un véritable labyrinthe

Définir l'autoritarisme en l'opposant à la démocratie est aux yeux de Giovanni Sartori un contre sens méthodologique, car l'autorité étant le secret du pouvoir démocratique - le pouvoir légitime chez Bourricaud²⁰ - l'antithèse exacte de la démocratie ne saurait être l'autoritarisme²¹. Le concept d'autocratie fait sens dans la mesure où selon le politiste italien, il présente l'avantage d'attirer l'attention sur la technique de désignation des détenteurs du pouvoir et sur la source de leur légitimité²². A cet égard, le terme autoritarisme ne constitue point un critère pertinent de différenciation des modes d'exercice du pouvoir ou "des situations de contrôle politique accentuée"²³. C'est pour parer à cette incertitude que sont nées des catégories typologiques à fort caractère ethnocentriste: démocratie - dictature, démocratie et totalitarisme, polyarchique - hégémonique²⁴. A ces typologies binaires qui ne faisaient qu'illustrer un effort de simplification taxinomique sans rapport avec le réel, Juan J. Linz, Schmitter, Hannah Arendt et Bernard Crick ont proposé des typologies ternaires : démocratie -

20. François Bourricaud. Esquisse d'une théorie de l'autorité. Paris : Armand Colin, 1973, p.18.

21. Giovanni Sartori. Théorie de la démocratie. Paris : Armand Colin, 1973, p.113.

22. Idem., pp. 123-125.

23. Jean-François Bayart. "L'hypothèse totalitaire dans le Tiers-Monde: le cas de l'Afrique Noire" in Guy Hermet, Pierre Hassner, Jacques Rupnik. Totalitarismes Paris: Economica, 1984, p.201.

24. Ces expressions sont tirées des ouvrages de Samuel P. Huntington. Political Order in Changing Societies. New-Haven: Yale University press, 1968, p. 1. Zbigniew Brzezinski. "Totalitarian and Rationnality". APSR 60, 1956, pp. 751-763 et R. Dahl. Polyarchy, Participation and Opposition. New Haven, London: Yale University press, 1971.

dictature - totalitarisme ou autocratie - dictature et totalitarisme²⁵.

De toutes ces catégories point d'autoritarisme. Ce dernier est-il donc en fin de compte une de ces catégories opérationnelles et fourre-tout parmi les plus accueillantes de celles dont dispose la science politique ? On s'y perd à tenter de comparer toutes les subtilités qui existent entre des concepts qui essaient d'exprimer la même chose. Ne faut-il pas compte tenu de cette indéfinition apparente établir un parallèle ou mieux une synonymie entre autoritarisme et dictature ?

La parenté entre autoritarisme et dictature : raccourci utile et opératoire ou passage de "Charybde en Scylla" ?

Pour certains, établir la symétrie entre l'autoritarisme et la dictature semble être le moyen terme utile pour saisir les situations africaines²⁶. Pour cela, il suffit de donner au concept de dictature une définition large de manière à éviter de perdre les éléments de conjoncture propres à éclairer les phénomènes considérés en même temps d'éviter d'être dépassés par les différences. Dans cette optique Duverger et Lanciné Sylla distinguent les dictatures civiles et militaires. Elles sont caractérisées par un régime de répression, un pouvoir personnel, un parti unique qui apparaît comme un moyen d'en-cadrement et une tentative d'utiliser au profit du pouvoir les éléments idéologiques de l'Etat. La dictature apparaît donc comme un concept englobant. "Il amalgame en proportions variables trois traits que l'on trouve isolément dans d'autres régimes politiques. La concentration du pouvoir, l'irrégularité de sa dévolution, l'anormalité de son exercice. Le premier correspond au despotisme caractérisé par une autorité absolue, arbitraire et oppressive²⁷.

25. Juan J. Linz. "Totalitarian and Authoritarian Regimes" in F. Greenstein et Nelson Polsby (ed), Macro-political Theory, Handbook of Political Science 3, Reading, pp. 175-413. Hannah Arendt, Le système totalitaire. Paris : Seuil, 1972. Bernard Crick. "The Elementary Types of Government" Government and opposition 3, 1, Winter 1968, pp. 3-20.

26. Voir à ce sujet Maurice Kanito, Pouvoir et droit en Afrique Noire. Paris : L.G.D.J., 1987, pp. 474-476. Ou les contributions réunies dans l'ouvrage de Leo Hamon (dir), Mort des dictatures ? Paris : Economica, 1982.

27. Maurice Duverger. "Dictatures et légitimité". Introduction à l'ouvrage Dictature et légitimité. Paris : P.U.F., 1985, p. 5.

Cette conception de la dictature réifie l'autoritarisme en faisant de lui une catégorie totalement résiduelle, un produit de l'immaturation démocratique ou de la dégénérescence totalitaire. Pourtant il s'avère pour Guy Hermet que l'autoritarisme est l'articulation politique la plus répandue dans le monde. Il apparaît donc essentiel d'isoler une catégorie impure, parceque intercalaire: celle de l'autoritarisme²⁸. Michel L. Martin pousse très loin la critique de la parenté entre dictature et autoritarisme. Un régime est dictatorial pour autant qu'"il est de succession non dictatorial c'est-à-dire consécutif à un régime politique en crise sans doute, mais non autoritaire et en partie légitime"²⁹. En se basant sur le couple dictature légitimité, il appert clairement que la dictature suppose la violation d'une normalité constitutionnelle préalable. Or il se trouve que eu égard à la dynamique politico-institutionnelle de l'espace africain, les régimes militaires succèdent en fait à des régimes civils déjà autoritaires où cohabitent forte concentration du pouvoir, restriction des libertés publiques et zones d'action autonome des citoyens³⁰ ; dès lors l'épithète "dictatorial" est inapproprié pour qualifier les pouvoirs postcoloniaux. Indétermination du concept d'autoritarisme, disqualification de celui de dictature, il ne reste que celui de totalitarisme. Alors les systèmes politiques subsahariens sont-ils totalitaires ?

Un débat : Jean-François Bayart versus Marie

Otabela.

Une observation attentive de l'ensemble des situations africaines de contrôle politique accentué peut inférer des indices totalitaires. Il suffit pour cela de leur appliquer la

28. Guy Hermet. "L'autoritarisme" in Madeleine Grawitz et Jean Léon (dir). Traté de science politique. Vol2. Paris: P.U.F, 1985, p. 272.

29. Michel.L. Martin. "Réflexions sur la nature et la légitimité du pouvoir martial en Afrique Noire contemporaine" in Maurice Duverger. Dictature et légitimité. op.cit., p. 444.

30. Idem., p. 444.

définition classique de Raymond Aron³¹. Cela se comprend dans la mesure où les régimes africains ont fonctionné sur un mode de mobilisation et de participation conforme à la logique totalitaire : défilés des masses, scansion des slogans à l'endroit du chef, du parti. Pour Bayart, il est évident que "la prétention de l'Etat à moduler la société selon les besoins d'une conception globale du développement imposé de l'intérieur (...) rend l'Etat postcolonial, proche dans son projet du *policeystaat* des Lumières, est lourde de relents autoritaires indéniables jouant à la fois sur la coercition et sur les mécanismes d'intériorisation"³². Cependant ces indices du totalitarisme sont contrariés par "les modes populaires d'action politique", par l'intervention du "maquis", du "bas". Le monopole informatif de l'Etat est contrarié par la rumeur. Aussi est-il "surperflu de gloser sur la nature autoritaire ou totalitaire de l'Etat africain postcolonial, puisque les projets de celui-ci ont été partiellement infirmés, sinon ruinés par le travail de sape du corps social"³³.

En définitive le totalitarisme ne peut caractériser la Postcolonie. Telle n'est pas la sentence de Marie Eteki Otabela.

La sociologie camerounaise affirme sans ambages que le pouvoir est totalitaire en Afrique car "la dissolution effective et effectivement recherchée de tous les modes de socialisation autonomes sous l'action du pouvoir de l'Etat est loin de constituer des bribes du totalitarisme"³⁴. La réalité africaine, c'est celle des Etats où ne transparaît le bruit d'aucun conflit,

31. Raymond Aron. Démocratie et totalitarisme. Paris : Gallimard, 1965. Cet auteur définit le totalitarisme par rapport à la prolifération des régimes tentaculaires disposant du monopole de la fonction politique et encadrant les différents segments de la société par le truchement d'organismes annexes spécialisés.

32. Jean-François Bayart. "L'hypothèse totalitaire..." op.cit., p. 202. A ces éléments s'ajoutent la domination, l'assujettissement et l'infantilisation d'un peuple immature et coupable qui permettent de faire de la rhétorique politique quelque chose d'essentiellement mobilisateur. Par conséquent toute démarche appelle des solutions d'assainissement. En sus, le contrôle des moyens d'information et de communication fait que le pouvoir peut tuer, sinon à l'abri de tout soupçon, du moins à celui de toute confirmation d'une relative quiétude.

33. Idem., p.205. Mais certains Etats fonctionnent sur le mode totalitaire et mettent en oeuvre des stratégies d'entrée dans le totalitarisme. C'est le cas des patrimonialismes sanglants (Guinée Equatoriale sous Maccias Nguema), des socialismes scientifiques qui sont des néo-mercantilismes et les régimes de reconstruction identitaire et communautaires (Zaire et Togo).

34. Marie Louise Eteki Otabela. "La marginalisation de l'Afrique. Examen des rapports Etats - Société civile". Afrique et développement XV, 3-4, 1990. p ou du même auteur. Misère et grandeur de la démocratie au Cameroun. Paris : l'Harmattan, 1987, pp. 79-117.

où les droits de l'homme ne sont pas respectés, laminés qu'ils le sont par le fantasme de la discorde civile, la haine, la division et le délire unanimiste. La Postcolonie a réussi à réaliser la domination totalitaire, le "phantasme de l'un" dont parle Claude Lefort³⁵ en se dotant d'une idéologie de granit imperforable, en coagulant les volontés et en fabricant des mythes collectifs. Il n'y a aucun moyen pour stopper "la machine à tuer". l'Etat postcolonial en éliminant tout "grain de sociabilité", en produisant une humanité en lambeaux³⁶ pour pacifier la société, est totalitaire car le "totalitarisme y a droit au camouflage auquel il ne peut oser prétendre: celui de la banalisation de ses crimes et celui de la familiarisation à son discours³⁷.

Pour résumer, l'opposition fondamentale entre ces auteurs est une question de topographie. Alors que le premier disqualifie le totalitarisme par le "bas" opérant ainsi une distinction autoritarisme - totalitarisme modulée par l'intention autoritaire et non le degré de la violence politique, le second saisi la même réalité par le "haut". Celui-ci impose une chape de plomb à des sociétés primitives et gélatineuses pour paraphraser Gramsci. Or dans les sociétés africaines, le tissu social n'est pas aussi réduit que le présente Otabela. La capacité de résistance au totalitarisme repose sur les ressources propres à l'univers social subsaharien et sur la faible capacité de pénétration de l'Etat. Les sociétés subsahariennes sont rarement inconsistantes. "Elles résistent à l'Etat qui, pourvu de ressources précaires ou incompatibles avec l'exercice d'un totalitarisme autre que verbal doit se résigner à une démarche classique, c'est-à-dire à concéder un espace réservé ou délégué à des structures de pouvoir qui lui échappent"³⁸.

35. Claude Lefort. L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire. Paris: Fayard, 1981, pp. 55 et 126.

36. Marie Louise Eteki Otabela. "La marginalisation de l'Afrique..." op.cit., p. 160.

37. Idem., p. 96.

38. Guy Hermet. "L'autoritarisme". op.cit., pp. 274-275.

En définitive le foisonnement des concepts pour qualifier les systèmes politiques subsahariens montrent combien il est illusoire de les enfermer dans une seule catégorie. Cependant et en dépit de tout, les différents courants de la politologie s'accordent à reconnaître un avantage comparatif aux autoritarismes et à les distinguer des démocraties libérales, des totalitarismes national-socialistes et des socialismes de facture stalinienne. La détermination comme autoritarismes des pouvoirs postcoloniaux vaut donc à titre de postulat heuristique et opératoire.

La qualification en dernière instance ou "faute de mieux" du concept d'autoritarisme.

Le concept d'autoritarisme, de l'adjectif autoritaire³⁹, qualifie "un abus d'autorité (...) et des pratiques de gouvernement qu'elle valorise"⁴⁰. Il désigne de cette manière une relation gouvernants et gouvernés fondé sur la force, une relation politique dans laquelle le mécanisme de recrutement repose sur la cooptation et la non concurrence des candidats aux responsabilités politiques. Enfin l'usage du vocable autoritarisme va de pair avec l'idée pas toujours exacte que les régimes autoritaires ignorent les procédures codifiées de succession ou de relève pacifique de leurs dirigeants, que la cessation ou la dévolution du pouvoir ne peuvent y être que le résultat des confrontations violentes, occultes ou publiques relevant de l'accident et non de l'institutionnalisation⁴¹.

Si l'autoritarisme défini de cette façon s'intègre dans un processus inachevé de réinterprétation du politique au regard des sources multiples, les unes plus traditionnelles et les autres liées à l'articulation des nouveaux groupes dominants, il ne

39. Selon Bourricaud, il est synonyme de violence arbitraire. op.cit., p. 33.

40. Guy Hermet. op.cit., p. 270.

41. Idem., p. 271.

constitue pas en Afrique Subsaharienne un régime clairement catalogué⁴². C'est pourquoi, à la suite de Jean-François Médard, nous parlerons de situations "autoritaires", d'autoritarisme au pluriel ou de construction autoritaire pour cerner de très près les réalités africaines. La dernière dénomination peut être exacte dans notre contexte quand l'on se situe dans le cadre du caractère inachevé de la domination. C'est cet inachèvement - caractéristique principale des champs socio-politiques postcoloniaux qui nous pousse à parler de transition démocratique ou de démocratisation plutôt que de libéralisation. Après tout, ne peut-on pas penser que si la sortie de l'autoritarisme a été facilement rendue possible par rapport aux traumatismes que l'Europe a par exemple connus dans les années trente, n'est-ce pas parce que la postcolonie n'y était pas totalement entrée ?

2 - Libéralisation ou démocratisation ?

Dans son cours de droit constitutionnel comparé, Slobodan Milacic mettait déjà en garde tout politiste sur les traquenards du "vocabulaire généraliste" qui, en effectuant des regrettables glissements conceptuels, comprenait souvent comme "construction démocratique" ce qui n'apparaissait que comme une "ouverture libérale". Cette assimilation entre libéralisation et démocratisation était une fuite en avant analytique et un "obstacle épistémologique" en tant qu'elle considérait ce qui était une pré-transition comme "une transition démocratique"⁴³. Ce faisant, Milacic touchait du doigt une contradiction qui est au coeur même des sorties d'autoritarismes subsahariens. Etait-on en face d'un processus de libéralisation ou d'une transition démocratique ? Pour répondre à cette inquiétude, O'Donnell et

42. D'où le foisonnement des typologies et l'indéfinition qui caractérisent les régimes africains. A ce sujet Médard évolue selon le spectre typologique suivant les sultanismes qui reposent sur l'arbitraire et sont particulièrement sanglants. (Les régimes D'Idi Amin, de Bokassa, de Macias Nguema). Les autoritarismes durs qui connaissent un fort degré de violence. Celle-ci y est instrumentale, la torture monnaie courante et la liquidation des opposants une réalité quotidienne (le Cameroun d'Ahidjo, le Malawi de Kamuzu Banda). Les autoritarismes modérés qui réussissent à cacher leur violence et à se donner une image extérieure. (La Tanzanie, le Gabon, le Nigéria, la Côte-d'Ivoire). Voir "Autoritarismes et Démocratie" op.cit., pp. 97-101. 43. Slobodan Milacic. Droit constitutionnel comparé. La transition démocratique à l'Est. Cours polycopié 1990-1991. Université de Bordeaux I et IEP : Librairie Montaigne, pp. 31-35.

Schmitter dans leur analyse serrée et stimulante de la transition d'un gouvernement autoritaire à des formes mal assurées de démocratie, ont établi une distinction qui peut également s'appliquer aux situations africaines. Ils s'affirment qu'il est important de différencier la "libéralisation" de la "démocratisation"⁴⁴.

La libéralisation est un phénomène de rédefinition et d'extension des droits. Une caractéristique de ce stade précoce de la transition en est la dépendance précaire sur un pouvoir gouvernemental qui demeure arbitraire et fantasque. Si ces pratiques ne constituent pas une menace trop directe et évidente pour le régime, elles tendent à se multiplier, à s'institutionnaliser, et aussi à augmenter les coûts réels et imaginés de leur future suppression. Au delà du rapport tolérance - répression que ces deux auteurs mettent en exergue, les réactions des opposants et de la société civile à la création des nouveaux espaces de libertés peut pousser le pouvoir à constater que le coût de la répression est trop élevé et à passer à l'étape suivante de la démocratisation. La démocratisation est le processus par lequel, les règles et les procédures de la citoyenneté sont, soit appliquées aux institutions politiques fonctionnant précédemment selon les principes différents, soit élargies afin d'englober les individus qui ne bénéficiaient pas auparavant des mêmes droits, ou encore étendues pour recouvrir des domaines et des institutions qui précédemment étaient fermés à la participation des citoyens. Cependant la démocratisation ne signifie pas seulement l'extension du droit de vote, la tenue d'élections et le transfert du pouvoir, mais aussi la participation croissante aux prises de décision et l'entrée dans les sphères de l'administration civile et politique des acteurs de la société qui leur étaient auparavant fermés. Au début de ce processus, un rôle décisif est dévolu à ce qu'ils appellent la "formation des pactes", celle-ci consistant à un compromis négocié au terme duquel les signataires acceptent de n'en

44. Guillenno Donnel et P.C. Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule*, Baltimore London: The John Hopkins University Press, 1986, pp. 7-8. Voir aussi D. Share, "Transitions to Democracy and Transition through Transition", *Comparative Political Studies* 19, 4, January 1987, pp. 525-557.

s'abstenir d'utiliser qu'une partie en promettant de ne pas porter atteinte à l'autonomie commune et aux intérêts vitaux de chacun d'eux⁴⁵.

A se limiter à cette distinction pénétrante de Schmitter et O'Donnell, il est évident que les ouvertures politiques subsahariennes sont en même temps des libéralisations lorsqu'elles effectuent des "ruptures normatives" tout en gardant des pratiques répréhensibles avec le but libéral recherché; elles apparaissent comme des démocratisations lorsqu'elles touchent aux institutions anciennement monolithiques en les ouvrant à la concurrence, en faisant entrer des nouveaux acteurs dans le "foirail politique". Toutefois la participation croissante des citoyens aux prises des décisions reste encore un leurre, les gouvernements d'union nationale, de transition, de salut public peuvent être considérés comme des pactes. Autant dire que dans les postcolonies subsahariennes, sous la transition se cache la concomitance de la libéralisation et de démocratisation. Selon Van Zyl Slabbert, "il n'y a aucune raison pour laquelle certains éléments de libéralisation et de démocratisation ne peuvent être introduits simultanément, si ce n'est que les phases initiales de libéralisation possédant un certain ordre chronologique pour rendre possible la démocratisation..."⁴⁶.

Comment qualifier cette situation hybride. Il se pose dès lors un problème de choix arbitraire des connotations conceptuelles. Certains parleront de libéralisation, mais nous nous préférons démocratisation ou transition démocratique étant donné que la particularité de l'Afrique, c'est le réapprentissage de la démocratie. Et celui-ci implique un processus, une transition qui peut se limiter à l'instauration d'un régime parlementaire, d'un multipartisme, d'un système majoritaire avec un parti au pouvoir et des partis d'opposition, caractérisé par l'acceptation de la critique comme élément essentiel du jeu politique et la possibilité de la compétition électorale et de l'alternance⁴⁷.

45. *Idem.*, p. 8.

46. Van Zyl Slabbert, "Attention l'Afrique du Sud en construction. Au bout du tunnel. *Politique Africaine* 43, Octobre 1991, p. 8.

47. Lancyré Sylla, "Flux et reflux des dictatures civiles et militaires en Afrique Noire" in Les Hannon (dir) *Mort des dictatures ? op.cit.*, p. 217.

Cela dit, la mise en perspective et l'intelligibilité de l'autoritarisme et de la transition démocratique montrent leur caractère non exclusif, car les autoritarismes se posent désormais en artisans du redressement d'une démocratie malmenée ou en constructeurs d'une démocratie à édifier, ainsi que le rappellent les autoritarismes africains aujourd'hui, les militaires brésiliens et avant-hier le précédent Espagnol de 1936⁴⁸.

Postcolonie ou néo-colonie ?

La notion de Postcolonie identifie précisément une trajectoire historique donnée à savoir les sociétés récemment sorties de l'expérience de la colonisation et le régime de violence que le rapport colonial a entraîné. En dépit du pluralisme et de la logique du chaos qui l'anime, la postcolonie a une cohérence interne que l'on peut percevoir. C'est un système précis de signes, une façon particulière de fabriquer des stéréotypes de gestion du pouvoir et de dialogue avec lui: penchant pour les cérémonies et l'esprit d'apparat qui cohabitent avec un degré de violence et de pure exploitation. La Postcolonie, c'est aussi une série d'organismes politiques qui instituent une économie distinctive de la violence. Dans ce sens, elle est un champ de mise en scène de l'inégalité et de la domination, où se déploient une logique de "tyrannie intime" et un lien familial entre gouvernés et gouvernants qui désarment efficacement les deux camps et met le jeu du pouvoir en représentation⁴⁸. Nous sommes en Postcolonie au coeur de ce que Bourdieu appelle le consentement des dominés à leur domination⁴⁹. Cependant la Postcolonie suggère que l'on s'intéresse davantage au processus politique et au mode de régulation interne. Quand il s'agira de prendre en considération la régulation politique dans son articulation avec le "dehors", le terme néo-colonie sera plus intéressant.

48. Ce constat a été établi par Franz Sigmund Neumann. The Democratic and Authoritarian States. Glencoe: the free press, 198, p. 242.

48. Jean Achille Mbembe. "Provisional Notes on Postcolony". Africa 62, 1, pp. 3-37.

49. Loïc Wacquant avec Pierre Bourdieu. op.cit.

Ces longs développements sur la valeur des mots ne doivent pas être pris pour eux mêmes, même s'ils peuvent paraître assez théoriques. Ils acquièrent un éclairage supplémentaire quand on les incorpore dans une délimitation précise.

2 - Les frontières du sujet.

Pour rendre raison de nombreux aspects que soulèvent ce sujet et qui sont en toute rigueur indissociables, nous considérons certaines postcolonies qui revêtent des situations politiques intéressantes pour notre recherche; soit à cause de l'abondance de la littérature qui leur sont consacrée. Se retrouvent dans cette catégorie: la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Zaïre, le Sénégal, la Tanzanie, quelque peu le Tchad, le Kenya, Haute-Volta (actuel Burkina-Faso) et la République Centrafricaine (R.C.A).

S'agissant des frontières thématiques, c'est une réflexion sur les autoritarismes postcoloniaux, les dynamismes enclenchés par eux à travers la néo-patrimonialisation de l'Etat. C'est aussi une analyse de la transition démocratique. Sous ce prisme, il serait opportun de voir la relation complexe et ambivalente qui pendant trois décennies a uni la société à l'Etat.

Mais ces analyses ne saurait ignorer la perspective de longue durée. Cela nous permet de souligner que sur le plan temporel, le pari de l'historicité nous impose une délimitation chronologique large. Elle peut s'avérer longue pour une étude qui veut vouloir donner dans la précision. Tout comme, elle peut-être courte par rapport à une vision macroscopique de l'Histoire. Car qu'est-ce que la "précolonialité", la colonialité et la postcolonialité, sinon qu'un instant dans l'écoulement des millénaires ? Prendre le temps en considération, dans sa durée et dans ses mouvements permet de mieux discerner les lieux et les trajectoires des inventions et des récréations subsahariennes.

Dans un espace ainsi balisé et tout en sachant que la logique des délimitations est lourde de contraintes, voilà donc une entreprise bien audacieuse et hardie; et comment dès lors échapper à "l'apésenteur des aventuriers de l'espace

épistémologique" que dénonce R. Gérard Schwartzberg ?⁵⁰. De toutes les manières, les autoritarismes et la transition démocratique ont fait l'objet d'analyses pertinentes que l'on présentera dans leurs grandes lignes pour voir ce que notre démarche peut leur apporter de plus.

3 . ETAT DE LA QUESTION

Les postcolonies en quelque sorte bouleversent; il ne faut pas conclure qu'elles sont bouleversées et bouleversantes...car une part du problème tient probablement aux instruments forgés pour les camper, pour saisir les phénomènes qui s'y déroulent. Nous allons le voir ici. De manière quantitative et qualitative, les études sur les autoritarismes et la transition, chacun pris isolément sont légions quand l'on prend les aires continentales hors Afrique comme l'Europe ou l'Amérique latine⁵¹. Celles qui subsistent et qui concernent précisément l'Afrique Subsaharienne sont limitées et se rattachent plus ou moins aux écoles qui dominent l'explication du politique en Afrique à savoir le développementalisme, le marxisme même néo, et l'école hétérodoxe "matérialiste-consumériste" aux yeux d'Etienne Leroy⁵². Sans prétendre ici à l'exhaustivité, il s'agira seulement de nommer les travaux qui se rattachent à ses écoles et d'insister sur ceux là même qui essaient de faire une analyse combinée de l'autoritarisme et de la transition.

1. Les développementalistes conçoivent l'autoritarisme comme normal dans l'évolution des pays africains vers la modernité

50. Roger Gérard Schwartzberg. Sociologie Politique. Paris : ed Montchrestien, 1977, p. 7.

Sans prétendre à l'exhaustivité, voir Enrique A. Baylora (ed). Comparing New Democracies. Transitions and Consolidation in Mediterranean Europe and the Southern Cone. Boulder co : Westview press, 1987. Robert A. Pastor (ed). Democracy in the Americas : Stopping the Pendulum. New-York : Homes and Meier, 1989. James A. Malloy et Mitchell A. Seligson (eds). Authoritarians and Democratic: Regimes Transitions in Latin America. Pittsburg; University of Pittsburg press, 1987. Geoffrey Pridham (ed). The New Mediterranean Democracies:Regime Transition in Spain, Greece, and Portugal. London: Frank cass, 1984. Robert P. Clark and Michael H. Haltzel (eds). Spain in the 1980s: The Democracies Transition and a New International Role:Cambrige, MA Billinger 1987. Paul Preston.The triumph of Democracy in Spain.London: Methuen, 1986. Simon Serfaty (eds). Portugal since the Revolution : Econnic and Political Perspectives. Boulder, Co: Westview press, 1981. Thomas G. Sanders (eds). Military Government and the MovementTowards Democracy in South America : Bloomington : Indiana University press, 1981.

52. Etienne Leroy. "Les démocraties Pluralistes face à l'obstacle des présidentialismes africains francophones" in Gérard Conac (dir). L'Afrique en transition...op.cit., p.

politique⁵³. Evolution au cours de laquelle ils répondent à des conditions diverses et à des exigences fonctionnelles. Conçu comme un élément du "sous-développement politique"⁵⁴. L'autoritarisme subsaharienne apparaît comme le reflet d'une crise structurelle du système politique en tant que la nature des institutions politique, sociale et économique ainsi que la culture politique sont traditionnelles⁵⁵. Dans cette optique l'institutionnalisation et la culture politique dite de participation seront la victoire de la modernisation sur les résidus traditionnels.

Cependant et c'est l'analyse de Pye, L'autoritarisme ne s'inscrit pas dans une taxinomie hiérarchisée dont le débouché logique serait une hypothétique démocratisation. L'autoritarisme en Afrique Subsaharienne est une forme gouvernementale qui se suffit en lui-même⁵⁶. Dans la même lignée, Samuel Huntington va faire du parti unique une exigence en Afrique car il était réputé être l'organisation capable de permettre l'intégration et la construction nationale⁵⁷. Deux objectifs primordiaux des sociétés sous-développées pour évoluer vers la démocratisation.

En clair, les développementalistes ont pensé que les postcolonies n'avaient plus besoin de démocratie qu'ils considéraient par ailleurs comme un luxe et la phase terminale d'un processus politique et économique. C'est par ce biais qu'ils légitiment le pouvoir autoritaire d'un homme qui focaliserait sur sa personne les loyautés disparues afin de mener à terme les impératifs d'intégration et de construction nationales.

53. Edward Albert Shils. Political Development in the New States. Gravenhage: Mouton, 1962. p.91; David Apter. The politics of Modernization. Chicago : Rand Mc Nallyand Co, 1965.

54. Christian Marchard. Le Sous-développement Politique à travers l'exemple de l'Afrique Noire. Mémoire IEP Aix-en-provence, 1982.

55. Samuel P. Huntington. Political Order in Changing Societies. op.cit. Samuel Finer. The Man on Horseback. London: Pall Mall Press 1962.

56. Lucien Pye. Aspects of Political Development. Boston : Little Brown, 1967.

57. Samuel P. Huntington et Clement Henry Moore (ed). Authoritarian politics in Moderne Society. The Dynamics of Established One Party Systems. New-York : Basic Book, 1970. Ralph Hemerson. "Parties and National Integration in Africa" in J. La Palombara et M. Weimer (ed). Political Party and Political Development. Princeton. New-York. Princeton University Press, J.S Coleman and C.G Rosberg (ed). Political Parties and National Integration in Tropical Africa. Berkeley/Los Angeles : University of California press, 1964. Claude Ake. A Theorie of Political Integration. Homewood ; The Dorsey Press, 1964. David Apter. Gold Coast in transition. Princeton: Princeton University press, 1972.

En concevant les autoritarismes sur la base de la prééminence du secteur traditionnel et la démocratisation comme un élément moderne, le développementaliste postule un dualisme de la société entre le moderne et le traditionnel en obscurcissant la relation de dépendance qui existe pourtant entre les deux sphères⁵⁸. A dire vrai, à travers la valorisation en ce qui concerne les postcolonies de l'autoritarisme, les développementalistes reproduisent l'idéologie dominante d'un système social particulier : la démocratie politique occidentale présentée comme le stade suprême commun à tous les processus historiques.

2. En s'inspirant surtout de Nicos Poulantzas⁵⁹, la chapelle marxiste affirme que les autoritarismes sont attisés de l'extérieur. Ils sont par conséquent une création du capitalisme périphérique, central ou installé et la seule démocratie qui puisse apparaître dans un tel contexte n'est qu'une démocratie bourgeoise⁶⁰. Selon Samir Amin, cette démocratie n'est guère que l'expression de la crise du système despotique normal du capitalisme⁶¹. En s'incarnant en une problématique de l'autonomisation bien analysée dans le cas zimbabwéen par Jeffrey Herbst⁶² et en se basant sur les problématiques infra-structurelles, les marxistes et néo-marxistes vont beaucoup étudier le parti unique et les régimes militaires en tant qu'instruments de domination deux classes dominantes sur les classes défavorisées⁶³.

58. Et que démontre brillamment Aristide Zolberg. Creating Political Order. The Party State of West Africa. Chicago. Rand Mc Nally and Co, 1966.

59. Nicos Poulantzas. Pouvoir Politique et classes sociales. 2 tomes. Paris : Maspéro, 1975.

60. Samir Amin. Le Développement Inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique. Paris: ed de Minuit, 1973.

61. La faillite du développement en Afrique et dans le monde. Paris : Anthropos, 1985, p. 302

62. Jeffrey Herbst. Policy Formation and Implementation in Zimbabwe Understanding State Autonomy and the focus of Decision Making. Doctoral Dissertation. Yale University, 1988

63. Ruth First. Power in Africa. New-York: Pantheon Books, 1970 ; Martin Kilson. Political Change in West Africa State. A Study in Modernisation Process in Sierra-Leone. Cambridge Massachussets: Harvard University press, 1968. Richard Sklar. Political Parties. Power in an Emergent African Nation. Princeton/New-Jersey: Princeton University press, 1963. Michel Martin, Tatiana Yannopoulos. "Régimes militaires et classes sociales en Afrique : Une hypothèse". RFSP XII, 4 , Août 1972, pp. 847-882.

Dans la perspective de Peter Anyang Nyongo, l'autoritarisme présidentiel kenyan "est basé sur l'asymétrie des relations entre l'Etat et la société civile"⁶⁴. Colin Leys quant à lui montre que les régimes autoritaires compte tenu de l'infrastructure et des superstructures propres a chaque société entretiennent toujours des relations avec les classes moyennes et la bourgeoisie⁶⁵.

La problématique démocratique dans les travaux marxistes est assez limitée⁶⁶. Et quand elle existe, elle se perçoit à travers la critique du capitalisme ou à travers le rôle des "résistances populaires"⁶⁷. Cependant Schmitter et son équipe ont essayé d'étudier le passage de l'autoritarisme à la démocratisation. Ils partent du postulat selon lequel l'Etat autoritaire est un "Etat achevé", un Etat normal. C'est pourquoi sous le poids de facteurs divers, la démocratisation est rendue possible. L'ambition théorique de ce travail ne fait aucun doute et est consignée dans le premier volume. Déjà ici l'Afrique occupe une position congrue. Et dans le volume qui est consacré à l'Afrique et au-delà des analyses somme toute intéressantes⁶⁸, ces dernières sont travesties par le modèle d'analyse conçu pour les systèmes latino-américains dont on trace à tort une minimale paternité avec leurs confrères subsahariens⁶⁹.

S'il nous fallait critiquer cette perspective marxiste, l'on pourrait relever son caractère dogmatique. D'une part elle exagère l'importance de l'externe dans la modulation des systèmes politiques. D'autre part, toutes les situations de monopole politique accentués sont taxées de "fascistes", toute chose de hétérodoxes, cette voie qui ne voudrait point se prendre pour

64. Peter Anyang Nyongo. "State and Society in Kenya. The Desintegration of the Nationalist Coalitions and the Rise of Presidential Authoritarianism 1963-1978. African Affairs vol 88,351, April 1989.

65. Colin Leys. Underdevelopment in Kenya. The Political Economy of Neo-colonialism 1964-1971. London: Heinemann, 1975.

66. Samir Amin. "La Question Démocratique ans le Tiers-Monde Contemporain" Afrique développement

67. Peter Anyang Nyongo (dir). Afrique : la longue marche vers la démocratie. Etat autoritaire et résistances populaires. Paris : Publis FTM, 1988.

68. Guillermo A. Donnel, P.C. Schmitter, L. Whitehead. Transitions from Authoritarian Rule. Prospect for Democracy. 4 vol (vol 2 Africa), 1986.

69. P.C. Schmitter. Interest Conflict and Political Change in Brazil. Stanford/California: Stanford University press, 1971. The Portugalization of Brazil ? in Alfred Stepan (ed). Authoritarian Brazil origins ; Policies and Future. New-Haven : Yale university press, 1973. pp. 179-232

"bourgeoise" et toute situation de "néo-coloniale". Mais il faut reconnaître que c'est grâce à la fécondité épistémique des interprétations marxistes qu'on a pu avoir des éléments d'intellection des autoritarismes assez intéressants. C'est cette richesse qui sera récupérée par les auteurs africanistes et africains de la "troisième vague de la science politique".

3. Véritable kaléidoscope, réunissant des positions une école porte bien son nom car elle s'inscrit en marge des orthodoxies marxistes et développementalistes. En partant des conceptions méthodologiques de Barrington Moore par exemple qui essaie de systématiser les formes concrètes des autoritarismes et de la démocratie à partir de analyses de leur genèse et d'une sociologie comparative⁷⁰, s'inspirant des intuitions d'Alain Touraine⁷¹, elle discrimine d'abord à l'instar de Jean-François Bayart⁷² ou de Denis Martin les situations autoritaires des dictatures ou des totalitarismes⁷³. Elle place la construction autoritaire et les processus démocratiques dans la perspective des dynamiques historiques des sociétés africaines et de l'"invention du politique"⁷⁴ d'où le retour de l'anthropologie à l'Histoire. En essayant de remodeler les deux schémas théoriques ci-dessus énoncés, ces travaux repartent à la base pour camper l'Etat africain postcolonial⁷⁵. Dans cette optique, ils réintroduisent des notions de culture politique⁷⁶, réqualifient l'identité et l'ethnicité⁷⁷ et analysent les logiques induites par l'Etat autoritaire postcolonial dont ils relativisent du coup

70. Barrington Moore Jr. Les origines de la dictature et de la démocratie. Paris: Maspéro, 1969.

71. Alain Touraine. Production de la société. Paris: ed du Seuil, 1973; ou Sociologie de l'action. Paris: ed du Seuil, 1965.

72. Jean-François Bayart. "L'hypothèse totalitaire..." op.cit.

73. Denis-Martin. "Le stick et le Derrick. Pour une analyse des situations autoritaires" RFSP 25,6, Dec 1975.

74. "Passage au politique". RFSP 35, 3, Juin 1985, pp. 341-487. "A la conquête des objets politiques non identifiés, comment traiter l'invention politique". RFSP 39, 6, Dec 1989, pp. 793-815.

75. Emmanuel Terray (ed). L'Etat contemporain en Afrique. Paris: L'Harmattan, 1984. Tshiyembe Mwayila. L'Etat postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique. Paris: Présence Africaine, 1990. Jean-François Bayart. L'Etat au Cameroun. Paris: Presses de la Fondation Nationale de Science Politique (PFNSP) 1979 Noire. Paris: La découverte, 1985. Jean Loup Amselle. Logiques métisses. Anthropologie de l'Identité en Afrique et ailleurs. Paris: Payot, 1990. Jean-Pierre chrétien (dir). Les ethnies ont une histoire. Paris: Karthala, 1989.

76. Denis-Constant Martin. Tanzanie, l'invention d'une culture politique. Paris: PFNSP, 1988.

77. J.L. Amselle et Eliké M'bokolo (ed). Au coeur de l'ethnie, ethnies, tribalisme et Etat en Afrique 79. Achille Mbembe. "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique Subsaharienne". Africa Development XVII, 1, 1992, pp. 37-64.

son projet de domination totale sur la société civile⁷⁸. Dans ce sens la conflictualité politique est à relier à l'accumulation, à l'organisation des compétitions politiques factionnelles. Les autoritarismes procèdent donc de la dynamique du "dedans" de l'Etat postcolonial dans son rapport avec le "dehors". L'exemple type de cette approche éclectique et pluridisciplinaire est l'article de Jean-Achille Mbembe qui tente de cerner les contradictions de l'autoritarisme et les problèmes de gouvernement en postcolonie. L'autoritarisme y est une résultante de la symbiose entre les systèmes ancestraux du pouvoir, la colonisation et les stratégies sociales qu'elle a engendrées, la violence des transferts et de l'allocation autoritaire des valeurs. Une telle combinaison atteste d'une vitalité sans pareille des autoritarismes.

En tenant compte de cela il est aisé de conclure au caractère aléatoire d'une transition démocratique qui sera toujours marquée quel qu'en soit les cas par les pratiques politiques de longue durée⁷⁹. C'est dans cette lignée que s'inscrit l'excellent numéro de Politique africaine sur "les chemins de la démocratie"⁸⁰. Il s'agit d'une somme de contributions variées où l'analyse des autoritarismes et de la démocratisation s'inscrit dans une armature conceptuelle assez conséquente. J.F Bayart montre que les expériences démocratiques sont limitées dans le temps et dans l'espace par le discours "en trompe l'oeil" de Baule et par l'historicité des phénomènes politiques postcoloniaux⁸¹. Y.A Fauré et F Gaulme pensent que la démocratisation en Afrique doit aller au-delà des procédures institutionnelles car celles-ci ne peuvent modeler un ordre nouveau parce que l'usage que l'on fait d'elles dénaturent passablement toutes les expériences de démocratisation⁸².

78. Jean-François Bayart. L'Etat du Cameroun. *op.cit.*, pp. 232-281. Jean-François Bayart, Achille Mbembe et Comi M.Toulabor. La politique par le bas en Afrique Noire. Paris: Karthala, 1991.

80. "Les chemins de la démocratie". Politique africaine, 43, Octobre 1991.

81. J. François Bayart. "La problématique de la démocratie en Afrique Noire". La Baule et puis après". *op.cit.*, pp. 5-20.

82. Y.A. Fauré. "L'Economie Politique d'une démocratisation". François Gaulme. "Le Gabon à la recherche d'un nouvel Ethos politique et social". Politique africaine 43. *op.cit.*, pp. 31-62.

Comme nous nous trouvons dans la perspective de la démocratisation, sortons du carcan de la troisième vague pour signaler les travaux de Walter Oyugi qui présentent un ensemble de contributions variées, une sorte de fresque historique et thématique de la problématique démocratique. Celle-ci part de la période précoloniale aux expériences de démocratisation au sein du parti unique⁸³. Pierre Moukoko Mbonjo s'appesantit sur une forme de transition de la première génération à savoir la sortie des régimes militaires qu'il considère par ailleurs comme "la manifestation dramatique

mais réversible d'une crise de gestation démocratique"⁸⁴. Aziza Xavière tente de donner une explication institutionnelle des processus démocratique d'avant 1985 dans les pays africains et malgaches⁸⁵.

En rupture de ces tentatives pionnières s'inscrivent les études sur les processus démocratiques actuels qui cèdent à la mode de l'effervescence démocratique. Certaines se sont faites à chaud manquant de distanciation épistémologique nécessaire. Dans ce cadre se présentent comme emblèmes deux ouvrages: ceux de René Dumont et de John Paul Marc Tedga. Le premier présente les causes multivariées de l'absence démocratique et les conditions d'un développement bien assuré de la démocratie. Il s'agit d'un mélange où l'on trouve allégrement la paysannerie qui cohabite avec l'environnement et la démographie ou chaque élément trouve sa place dans le fleurissement hypothétique de la démocratie. Au delà de la richesse factuelle et informationnelle, le recueil de Dumont est un véritable fourre-tout⁸⁶. Le second quant à lui nous sert une sorte d'essai polémique où l'événement ici le dispute à l'analyse rigoureuse des faits. C'est une sorte de catalogue des acteurs qui ont été au coeur de la mouvance et du combat démocratiques⁸⁷. Comi Molevo Toulabor⁸⁸ fournit un cadre

83. Walter Oyugi. (ed). Democracy Theory and Practice in Africa. London: James Currey, 1988.

84. Pierre Moukoko. Démilitarisation et démocratisation sous tutelle militaire: les expériences du Nigéria, du Ghana et du Burkina faso (ex-Haute volta). Thèse science politique, Paris I, 1985. 2 volumes.

85. Aziza Xavière. Les processus de démocratisation, de la vie politique dans les pays africains et malgaches. Thèse 3^e cycle sociologie. Ecole des Hautes Etudes des Sciences Sociales (EHESS) 1982. Papageorgui Ionnis La démocratisation en Afrique le cas du Zimbabwe. Mémoire de D.E.A Science Politique. Paris I, 1985. 86. René Dumont. Démocratie pour l'Afrique ? Paris: Scuil, 1991

87. John Paul Marc Tedga. L'ouverture démocratique en Afrique? Paris: l'Harmattan, 1992. Fahir Zarès

88. Comi Toulabor. Transition Démocratique en Afrique. Afrique 2000, 4, Jan/Mars 1991, pp. 55-70.

et des outils conceptuels pour dissenter sur la transition démocratique⁸⁹. Il n'est pas loin dans cet article de la problématique de la transition développée par Bourgi, dans son ouvrage avec Casteran qu'il enrichit toutefois des considérations sur le parti, l'oppression; le "tuteur" et l'horizon du "printemps" démocratique en Afrique⁹⁰. Selon lui, l'Afrique a besoin des démocrates et de la démocratie car le multipartisme qui tend à s'installer n'est pas la démocratie. S'agissant des processus démocratiques ou anti-démocratiques de la transition, les analyses ne manquent pas. A ce niveau, le phénomène de la conférence nationale émerge du lot. Alors que Fabien Eboussi Boulaga l'envisage sur le plan théorique en faisant d'elle le symbole puissant de la réinvention, par l'Afrique de l'utopie de la démocratie et de la reconstruction des postcolonies laminées par le cataclysme colonial et post-indépendantiste⁹¹, les auteurs regroupés au sein de la Revue Afrique 2000 en font, en scrutant les exemples béninois, togolais, gabonais, un mythe politique dont on n'a pas encore fini de mesurer l'impact et la portée⁹². Autant dire au vu de tout ceci que la transition démocratique est à la mode. Cependant il n'existe pas d'ouvrages à vision compacte que restituerait la transition démocratique dans toute son ampleur et dans tous ces méandres. Même quand les travaux s'occupent du comment et du pourquoi de la démocratisation à l'échelle du système-monde, L'Afrique Subsaharienne occupe la place qui est la sienne dans l'architecture des continents : marginale. Cela se voit dans le dernier ouvrage de Samuel Huntington⁹³. Même quand on sort quelque peu de l'auberge avec Henri Bienen et J. Herbst, Larry Diamond et Juan J. Linz ou M. Bratton⁹⁴, la

89. Albert Bourgi. "Le reveil de la démocratie" in Africa 2000, 1, Avril-Juin 1990, pp. 63-68.

90. Albert Bourgi et Christian Casteran. Le printemps de l'Afrique. Paris: Hachette, 1991

91. Fabien Eboussi Boulaga. Les conférences nationales africaines. Une affaire à suivre. Paris: Karthala, 1993.

92 "Conférence Nationale et Démocratique". Afrique 2000, 7, Novembre 1991, pp.5-9.

93. Samuel P. Huntington. The Third Waves. Democratization in the Late Twentieth Century. Norman: University of Oklahoma press, 1991.

94. H. Bienen and J. Herbst. "Authoritarianism and Democracy in Africa" in D.A. Muston and K.P. Erickson (eds). Comparative Political Dynamics. Global Research Perspectives. London: Harper Collins, 1991. L. Diamond, Juan Linz, Seymour Martin Lipset. Democracy in Developing Countries: vol 2 Africa. Boulder Co., 1988. Politics in Developing Countries. Comparing Experience with Democracy. Boulder London: Lynne Rienner Publishers, 1990 Goran Hyden, M. Bratton (eds). Governance and Politics in Africa. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1992.

démocratisation en Afrique est rarement pensée en termes spécifique au point où on est obligé de faire un grand effort de conceptualisation et aller traquer dans cette richesse aveuglante ce qui sied à l'Afrique Subsaharienne.

Heureusement que dans cette multitude d'analyses et d'intuitions pertinentes et inventives, nous nous sentons solidaires de deux travaux. En premier chef, l'article de Jean-François Médard et deuxièmement une somme fort riche et intéressante des contributions analytiques de la démocratisation sous la direction de Gérard Conac. Ces études auxquelles s'ajoutent les travaux d'Achille Mbembe se rapprochent de la problématique du passage qui est la nôtre. De prime abord, Médard affirme que toute réflexion sur l'autoritarisme s'impose comme préalable à toute réflexion sur les perspectives de la démocratie sur le continent. A travers une analyse des constantes et des variables de l'autoritarisme et les principaux types d'autoritarismes, le professeur de Bordeaux énonce une affirmation dont il faudra tenir compte tout au long de ce travail. La démocratisation sera toujours marquée par l'historicité des processus et des pratiques politiques⁹⁵. En ce qui concerne l'ouvrage dirigé par le professeur Conac il essaie de répondre à toutes les interrogations que peuvent bien susciter l'Afrique en transition vers le pluralisme politique. C'est un véritable tour d'horizon de la problématique démocratique et d'un retour au constitutionnalisme pluripartisan dont les contributeurs constatent qu'ils correspondent à des aspirations réelles et profondes des populations. Evoluant par gradation, Les contributeurs essaient de faire la jonction entre l'analyse politologique, l'analyse juridique et les explications historiques. La transition démocratique, le passage du parti unique au multipartisme est-il une révolution ou une évolution ? Gérard Conac, Ibrahima Fall, Abdelfattah Amor, Alain Serge Meschériakoff et Hamon y répondent chacun de sa manière.

Toutefois, la transition démocratique, si elle est

95. Jean-François Médard. "Autoritarisme et démocraties..." *op.cit.*, pp. 101-102.

l'émanation du réveil de la "société civile" est aussi la résultante d'un environnement international. Elle a une dimension économique, elle est modulée par le pluralisme et les cultures africaines qui lui donnent son aspect spécifique. Plus intéressantes sont les contributions sur les processus démocratiques *perse*. En tout, des analyses pertinentes sur 18 pays avec une masse d'informations exceptionnelles⁹⁶. Cependant, résultats du colloque de Paris du 12 au 13 Décembre 1990 et sorti en 1993, il est évident que l'ouvrage n'a pas tenu compte des évolutions récentes des phénomènes étudiés. Ce qui aurait pu permettre des remises à jour et des éclairages nouveaux⁹⁷.

Enfin de compte, au regard de ces travaux, il apparaît que :

Premièrement, des courants classiques tels que le développementalisme et le marxisme qui placent les autoritarismes dans l'historicité du monde occidental se "sont soldés que par peu de bruit pour pas grand chose"⁹⁸. Ceux-ci semblent inéluctables en tant que fruit de l'extranéité de l'Etat, du niveau de développement et de l'insertion des sociétés politiques Subsahariennes dans le système capitaliste mondial. Ces approches, empreintes d'évolutionnisme téléologique lient ainsi le défaut d'historicité des sociétés africaines et la pathologie des phénomènes politiques tels que coercition, la violence et la conflictualité politique. Par conséquent, l'action humaine ne peut intervenir ici comme source d'invention mais comme génératrice de retard ou d'accélération, à la rigueur d'aménagements.

Deuxièmement, ces approches traitent la démocratisation de manière résiduelle en affirmant soit l'importance des régimes

96. Gerard Conac (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, *op.cit.*

97. S'il nous fallait continuer cet état de la question autoritaire et démocratique en citant des travaux inédits mais à forte portée méthodologique et épistémologique, on pourrait présenter ici: Deborah Yashar Jane. Democracy and Authoritarianism in Central America. California : Berkeley University, 1989. Ph.D. Elle montre que le parcours des Etat dans un contexte de développement capitaliste évolue toujours entre autoritarisme et démocratie. Eric Herberero. Transition from Authoritarianism and the Eclipse of the Left. Toward a Reinterpretation of Political Change in Spain. Wisconsin : Madison University, 1989. Doctoral dissertation. Chong Min Park. Political Support under Zauthoritarian Rule. The Case of South Korea. California : Berkeley University, 1989. Ph. D.

98. Guy Hermet. Sociologie de la construction démocratique. Paris : Economica, 1986, p. 9

monopartisans dans le processus d'intégration et de construction de l'Etat soit l'avènement d'une "démocratie bourgeoise" surevaluant ainsi le paradigme unité-intégration tout en mettant la spécificité propre des postcolonies africaines sous le boisseau. Même aujourd'hui à l'heure de la démocratisation, les auteurs marxistes, ceux que Jibrin Ibrahim appelle les "stars de la gauche" ont du mal à se séparer de leur grille de lecture conceptuelle pour devenir les stars de la démocratie⁹⁹.

Troisièmement, les études sur le politique africain ont rarement perçu que le passage des autoritarismes postcoloniaux à la démocratisation peuvent être modulé d'une part par des "dynamiques" c'est-à-dire "des modes de formation et de transformation des (...) ordres politiques qui ne sont jamais donnés, ni figés mais qui constituent historiquement, par le jeu d'événement, de hasards, mais aussi de principes plus stables et peut-être plus prévisibles, tenant à la fois de la structure sociale et de la culture"¹⁰⁰ ; et d'autre part qu'il était et devenait possible qu'à partir du moment où - pour des sociétés déterminées à la fois par l'interne et l'externe - les dysfonctionnements internes s'accompagnaient des mutations internationales. Pour sortir de ces embarras, le développementisme devrait s'accommoder de la sociologie historique à la Barrington Moore, à la Charles Tilly et pourquoi pas à la Theda Skocpol¹⁰¹ tandis que cette fois-ci de concert avec le marxisme, ils devraient tenir compte de l'historicité des sociétés africaines et aux phénomènes d'interdépendance à la manière d'Immanuel Wallerstein¹⁰².

Face donc à la faillite totale des partis uniques et à la percutance de la revendication démocratique, la troisième approche essaie tant bien que mal de combler les lacunes que

99. Jibrin Ibrahim. "L'histoire iconoclaste: Célébrités de la gauche et débat sur la démocratie". Bulletin du CODESRIA 1, 1993, pp. 18-19. Cela est évident lorsqu'on parcourt la littérature des auteurs comme Samir Amin, Ake Claude ou encore Issa Shijvi.

100. Bertrand Badie et Guy Hermet. Politique Comparée. Paris : P.U.F, 1990, p. 125.

101. Barrington Moore Jr. Les origines de la dictature et de la démocratie, *op.cit.* Charles Tilly. The formation of National States in Western Europe. Princeton : Princeton University press, 1975 ou du même auteur. Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons. London: Russel Sage Foundation, 1974. Theda Skocpol. Etats et Révolutions Sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine. Paris: Fayard, 1985.

102. Immanuel Wallerstein. Le Système-monde, du XIX^e siècle à nos jours. Paris: Flammarion, 1985. 2 volumes.

laissaient apparaître des explications développementalistes et marxistes. Elle essaie de comprendre que les postcolonies sont "comme les autres", de penser leur banalité politique, de prendre les sociétés postcoloniales comme des sociétés à part entière. Cette affirmation de l'historicité et de la spécificité des postcolonies¹⁰³ essaie de montrer grâce au paradigme interactionniste que, la fabrique sociale et culturelle africaine n'a jamais été aussi active, que là s'est déroulé la synthèse, un métissage entre les dynamiques du "dedans" et celle résultant du "dehors". Dans cette optique les autoritarismes et la démocratisation qui façonnent ses champs et paysage politiques seraient ceux des "sociétés comme les autres" façonnés par une spécificité historique qui réintègre le passé local aussi bien colonial que postcolonial dans l'aménagement des systèmes de domination originaux.

Si nous faisons chemin avec cette approche, nous devons reconnaître à la fois son peu d'intégration et l'insatisfaisante richesse des travaux sur les autoritarismes et la démocratisation et la minoration de la problématique du passage, de la transition des autoritarismes postcoloniaux à la démocratisation. Il s'agit donc là d'un vide et d'un manque. Manque d'une réflexion à vision compacte qui intégrerait des données théoriques et factuelles éparses, en apparence opposées mais en réalité complémentaires. C'est compte tenu de ces éléments que nous avons bâti notre problématique. Qu'elle est-elle ?

4 - PROBLEMATIQUE

Trois étapes symbolisent le parcours politique des sociétés subsahariennes.

Dans un premier temps l'expérience coloniale a une coloration largement autoritaire et antidémocratique. Puis sous des pressions diverses, elle débouche sur l'affirmation de la démocratie et la nécessité de l'indépendance. Mais l'acquisition de l'immédiateté internationale au lieu de perpétuer cet idéal démocratique sonne paradoxalement pour parler comme Christian

103. Jean-François Bayart. L'Etat en Afrique. La Politique du Ventre. Paris: Fayard, 1989, pp.9-61.

Potholm, le crépuscule de la démocratie et la longue nuit de la répression¹⁰⁴. Partout et pendant trente années, on assiste au "désenchantement national"¹⁰⁵. Aujourd'hui des facteurs divers ramènent sur le tapis des mutations politiques. Il semble important de s'interroger sur les éléments qui permettent ces continuités paradoxales. C'est l'objectif de la question centrale suivante :

Quelles sont les processus qui, au sein et en dehors des Etats subsahariens postcoloniaux ont favorisé les autoritarismes et des crises politiques rompant la dynamique à la propension démocratique de la colonie et structurant un champ politique spécifique et dans quelle mesure ceux-ci ont-ils influencé la transition démocratique dans les postcolonies subsahariennes ?

A cette interrogation centrale se greffent d'autres questions :

1. Qu'est ce qui a favorisé après l'indépendance la décomposition politique et l'érosion de la démocratie faisant aussi le lit des autoritarismes et crises politiques ?

2. Coups d'Etat et guerres civiles, deux produits des crises politiques ne démontrent-ils pas qu'il existe des façons de gouverner qui remettent en question l'émergence d'un ordre social et politique légitime ?

3. Qu'est-ce qui pousse les Etat Subsahariennes vers le multipartisme ? Comment s'effectue le passage au multipartisme ?

4. Quels sont les enjeux de cette transition à la lumière des pratiques politiques ambiantes ? Quelles interprétations pouvons-nous accoler aux processus démocratiques de la transition en Afrique postcoloniale ?

Ce questionnement qui facilite la construction de l'objet scientifique infère une causalité historique. Celle-ci prétend que des phénomènes tels que les autoritarismes, les crises politiques ou les processus démocratiques sont conditionnés par des causes siégeant dans les champs sociaux et dans les habitus. En affirmant cette multicausalité, la causalité historique

104. Christian Potholm, La politique africaine. Théorie et pratiques, Paris: Nouveaux Horizons, 1981, p. 139.

105. Beji Héclé, Le désenchantement national, Paris : Maspéro, 1982.

s'oppose à ce que Georges Lavau appelle "la logique stérilisante de la causalité stricte"¹⁰⁶. C'est fort de cette idée que nous bâtissons nos hypothèses de recherche.

5 - LES HYPOTHESES DE TRAVAIL.

Claude Bernard écrivait encore que "si l'on expérimentait sans idée préconçue, l'on irait à l'aventure"¹⁰⁷, d'où la nécessité de bâtir des hypothèses de travail qui sont autant de propositions de réponse aux interrogations soulevées précédemment. Se situant au coeur de la démonstration, ces hypothèses sont des "animaux" qui évitent des gaffes pour parodier ici Ernest Gellner¹⁰⁸. L'hypothèse centrale de ce travail est donc la suivante :

Autoritarismes et crises politiques proviennent de la nature néo-patrimoniale de l'Etat Subsaharien postcolonial et la transition démocratique qui se généralise aujourd'hui est le résultat d'une remise en cause de l'univers politico-économique. Remise en cause, émanation d'une part des contraintes directives du "dehors" et d'autre part, conséquence de la faillite des modèles de croissance et de gouvernementalité en vigueur "au dedans" des postcolonies.

Cette hypothèse centrale fait appel à cinq hypothèses périphériques.

(a). La décomposition politique et l'érosion démocratique post-indépendantistes dérivent de la nature néo-patrimoniale de l'Etat postcolonial. Nature créée par une hybridation des dynamiques historiques internes des sociétés africaines par rapport à leur mise en relation inégale avec les sociétés occidentales.

(b). Les coups d'Etat et les guerres civiles montrent que les autoritarismes empêchent l'émergence d'un ordre social légitime d'une part et d'autre part atteste de la vitalité de l'action politique.

106. Georges Lavau. Les facteurs sociaux de la vie politique. 2 fascicules. Cours réservés aux étudiants de l'IEP de Paris. FNSP, Service de Polycopie 1981-1982, p.

(c). La transition démocratique provient d'un mouvement à triple entrée :

- 1 - l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance
- 2 - l'impact des logiques néo-libérales de l'uniformisation des normes du marché idéologique international et de la conditionnalité démocratique.
- 3 - la faillite de la gouvernamentalité postcoloniale.

(d). Le passage au multipartisme épouse trois trajectoires: la conférence nationale, la libéralisation par "le haut" et la libération par le feu et par les armes.

(e). La démocratisation a pour enjeu la modulation de la violence et la de-totalisation de l'Etat autoritaire postcolonial; d'où la permanence de "lieux communs démocratiques": élection, discours sur l'Etat de droit. Mais c'est aussi implicitement un moyen de conservation du pouvoir d'où l'existence des rapports de force.

Ceci dit, comment nous soumettre à validation notre faisceau d'hypothèses, comment opérationnaliser, imposer un verdict "impartial" à une masse confuse des données sur les autoritarismes et la transition démocratique ? Comment potentialiser cette recherche en satisfaisant à la théorie des trois coefficients ?¹⁰⁹ Répondre à cette triple interrogation soulève les questions de méthode.

B. QUESTIONS DE METHODE OU LE CADRE METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE

C'est le cadre méthodologique et théorique qui contient notre faisceau d'hypothèses. Par conséquent il est lié à l'explication et répond à la question "comment". Le cadre méthodologique et théorique vise avant tout un schéma explicatif conçu soit comme une procédure logique, soit comme des façons concrètes d'envisager la recherche. De manière concrète, il a trait d'une part à la construction d'une explication du bâti

107. Claude Bernard. Introduction à la médecine expérimentale. Paris : Garnier Flammarion, 19 p. 65.

108. Ernest Gellner. " L'animal qui mérite les gaffes ou un faisceau d'hypothèses " in Pierre Birnbaum et Jean Leca. Sur l'individualisme. Paris : Presses de la FNSP, 1986, p. 27.

autoritaire et de la transition démocratique à travers non seulement l'analyse des variables qui les ont permises mais aussi à travers les pratiques politiques qu'elles mettent en exergue. Pour mener à bien cette explication, le recours à la méthode de politique comparée ou de comparativisme politique dont la fécondité heuristique est dès la base une garantie d'accumulation épistémique¹⁰⁹, nous a semblé approprié. En fait les orientations nouvelles du comparativisme politique et dans lesquelles s'inscrit cette thèse se sont bâties sur des fragilités méthodologique et les cendres de la triple crise du comparativisme politique classique¹¹¹. Ce faisant, elles sont apparues dans leur projet comme dans leur essence pluridisciplinaires.

Ainsi l'ambition comparatiste que nous postulons ici ne se déroge donc pas au principe de la pluridisciplinarité en tant qu'il permet au chercheur d'éviter le biais intellectualiste qui le pousserait à concevoir le monde comme un spectacle plutôt que comme des problèmes concrets appelant des solutions pratiques.

109. Il s'agit du coefficient de rentabilité épistémologique (CORE) qui renvoie à l'aptitude pour un cadre d'analyse à accumuler quantitativement des connaissances grâce à ses recettes; ou coefficient de coalescence méthodologique (COCM) qui infère la capacité pour un cadre d'analyse d'être le noyau dirigeant d'un bloc méthodologique et enfin au coefficient du différentiel qualitatif (CODQ) qui signifie la capacité pour un cadre d'analyse de se démarquer de manière décisive d'un autre, de revendiquer une réelle souveraineté au lieu d'être une enclave méthodologique. Pour des renseignements exhaustifs sur la théorie des trois coefficients, voir Luc Sindjoun. Le système politique local de la ville de Yaoundé. Yaoundé: Université de Yaoundé. Thèse 3^e cycle, 1991 pp. 32-34.

110. Voir à ce sujet Jean Blondel. "Généralités: Le Comparativisme", in Madeleine Grawitz et Jean Leca. Traité de Science Politique vol 2 (Régimes politiques contemporains). Paris: PUF, 1985, pp. 1-26

111. Le comparatisme classique rejetait l'analyse des sociétés extra-occidentales dans le domaine de la "area studies". La conséquence fondamentale était que la spécificité des sociétés africaines ne pouvait être menée par comparaison avec d'autres sociétés. Comparer dans cette perspective signifiait mesurer les décalages et les écarts entre système politique et prescrire des ordonnances pour les rattraper. Ce comparatisme était par conséquent inapte à rendre compte des réalités africaines parce qu'elle postulait que toutes les sociétés devaient évoluer vers la modernité politique occidentale. D'où les trois crises qu'il a connues. Une crise de l'universalisme liée à l'universalisme des concepts et pratiques qui est battu en brèche par l'affirmation brutale de la spécificité du modèle étatique africain, par l'échec de la greffe étatique occidentale, par la redécouverte du concept de culture. Crise de l'universalisme mais aussi crise de la connaissance universalisante (l'universel abstrait de Nisbet) et revanche de la connaissance individualisante (le concret singulier de Nisbet). Crise de l'explication. Admettre à la spécificité des pratiques politiques, c'est renier la définition essentialiste eastonienne du pouvoir, le postulat de la persistance, c'est réhabiliter les ruptures propres à chaque ordre politique qui singularisent leur trajectoire. Voilà les éléments qui ont bâti la crise de l'explication dans le comparatisme classique: Crise du rapport de l'histoire. Ce comparatisme classique réaffirmait que la science politique et l'histoire étaient deux disciplines distinctes. Mais il établissait des corrélations entre les phénomènes. Or, seule l'histoire pouvait le faire. Cette crise provient du fait que le comparatisme se réclamait des théories qui donnent un sens à l'histoire, cf. Bertrand Badie et Guy Hermet. Politique Comparée, op.cit., pp. 19-45.

1 - Le primat de la méthode politique comparée.

La politique comparée est un mode de questionnement de l'ensemble des phénomènes politiques, une manière de faire progresser l'analyse empirique et la théorie politique dans l'ensemble des secteurs de la connaissance¹¹². Comparer ici ne signifie pas opposer les différences aux ressemblances, il s'agit plutôt de comprendre c'est-à-dire d'interpréter ce que politique exprime ici ou là, au-delà d'une conception universelle ou ethno-centriste. Interpréter tel phénomène, ou le fonctionnement de telle institution ou encore la récurrence de telle pratique, tant il est vrai et certain qu'aucun objet politique ne renvoie à un énoncé universel mais d'abord au sens que lui confère les acteurs qu'il implique. Dans ce sens, l'action qui se déploie au sein des institutions, leur façon de fonctionner recèle une part irréductible de spécificité dont l'occultation conduit inéluctablement à une mauvaise interprétation du jeu des acteurs qui s'y accomplit. Comparer signifie alors relativiser et se libérer des pièges de l'uniforme en montrant la pluralité et la diversité. Ce faisant la méthode comparative est en évidence l'importance de l'événement, de l'invention, de la rupture et donc de l'action.

De cette manière l'analyse comparative essaie de deconstruire les certitudes, les adhésions et les adhérences les plus profondes, de manière à préciser, à affiner ou amender les paradigmes et tracer éventuellement les frontières de l'universel et du particulier. Ce faisant, cette analyse montre que si les trajectoires de développement politique sont différentes, c'est en grande partie parce qu'il ont subi des évolutions particulières modulées par des choix particuliers fait par des acteurs politiques différents ayant réagi différemment à des événements différents et entretenu différentes traditions.

Il s'agit donc dans ce travail de construire de manière systématique et critique d'une part, en tant que procédure de

112. Idem, Bodie et Guy Hermet, Politique comparée, op.cit.

Toutes les explications sont tirées de même ouvrage. Voir en particulier pp. 10-11 et 20-75.

recherche, d'autre part comme travail de configuration d'un objet dont la construction elle-même doit obéir également à la préoccupation comparativiste, une explication des autoritarismes et de la transition démocratique dans les postcolonies subsahariennes. Le faire suggère de tenir compte des deux éléments suivants qui aujourd'hui sont au coeur de la démarche comparative: l'analyse culturelle et l'analyse stratégique. Nous sommes au centre de la sociologie wéberienne qui refuse de tenir compte de la société, totalité exagérément réifiée, pour privilégier l'action sociale qui est " construite comme une action déployée par un acteur en direction d'un autre en référence à un sens partagé par tous deux". Il s'agit là d'une espèce de ce que Pierre Bourdieu qualifie de "relationnisme méthodologique" c'est-à-dire une analyse des liens entre les individus et les relations dans lesquelles ils sont enserrés¹¹³.

Sans se fourvoyer dans les difficultés que suppose la définition du culturel et plus simplement de la culture, l'analyse culturelle postule que l'individu - acteur pour agir, pour renouveler son action, doit produire du sens, celui-ci organise le jeu social, façonne un peu sa spécificité et concourt donc à structurer le comportement de l'ensemble des acteurs sociaux¹¹⁴. En ce qui concerne l'analyse stratégique, il s'agit plus simplement de se situer dans le contexte du retour à l'acteur "en se plaçant dans le sillage de l'individualisme méthodologique".

En effet, renouant avec la sociologie allemande classique de Max Weber, de Simmel, sous l'impulsion de Raymond Boudon, de Francis Bourricaud et de Michel Crozier¹¹⁵, l'individualisme méthodologique en tant que processus d'explication et manière de concevoir des réponses à des questions tend à expliquer des phénomènes macroscopiques à partir des comportements et des

113. Loïc Wacquant avec Pierre Bourdieu. op.cit., p. 23.

114. Bertrand Badie et Guy Hermet. op.cit., p. 48.

115. Max Weber. Economie et Société. Première partie. Chap I à IV. Paris : Plon, 1971. Georg Simmel. Sociologie et épistémologie. Paris : PUF, 1981. Raymond Boudon et François Bourricaud. Dictionnaire critique de la sociologie. Paris : PUF, 1976. Michel Crozier. L'acteur et le système. Paris

stratégies individuelles¹¹⁶. Méthode, il conduit le chercheur à retrouver derrière toute construction du social le rôle de l'acteur. Sur le plan des principes, il affirme que les structures sociales, ne peuvent qu'être des étapes de la recherche. Il reste alors à décrire les comportements qui permettent de rendre compte de la relation observée¹¹⁷. L'individualisme méthodologique implique trois notions : l'émergence, la rationalité et le modèle¹¹⁸ et exige que les individus soient considérés comme insérés dans un contexte social.

En se basant sur ce qui précède, construire une explication des situations autoritaires et de la transition démocratique, c'est analyser le jeu des acteurs, les stratégies entendues comme "lignes d'action objectivement orientées que les agents sociaux construisent sans cesse dans la pratique et en pratique, et qui se définissent dans la rencontre entre l'habitus et une conjoncture particulière du champ..."¹¹⁹, et les fondements matériels de ces phénomènes, sans que ceux-ci ne renvoient nécessairement à un modèle à priori connu ou porteuse d'une information exhaustive.

Tout en sachant que le grand débat de politique comparée en tant que sous-discipline de politologie est celui du particulier au général, du spécifique et de l'universel, tout en intégrant le fait que les analyses sur le politique africain sont nomothétiques en tant qu'elles sacrifient le spécifique au profit du général, le retour de l'analyse culturelle interprétative et

116. Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir). Note de présentation de l'ouvrage Sur l'individualisme *op.cit.*, pp. 13-14.

117. Raymond Boudon. "Individualisme et Holisme en Sciences Sociales" in Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir). *op.cit.*, p. 50.

118. L'émergence, corollaire de la notion d'agrégation signifie que l'agrégation des comportements individuels se traduit au niveau collectif par l'apparition des effets pervers car concevoir les phénomènes sociaux comme agrégation des comportements individuels ne représente qu'un intérêt mitigé si le résultat n'est pas émergent. Le modèle est la procédure indispensable de simplification face à la multitude de cas de figure singuliers ; chercher à construire un phénomène social c'est construire une représentation simplifiée et abstraite de la réalité car il est impossible de prendre en compte toutes les actions et toutes les motivations qui contribuent à l'émergence d'un phénomène social. Par conséquent on ne retiendra que quelques acteurs auxquels on attribuera les logiques de comportement simplifiées. On ne prendra parmi les caractéristiques du système que ceux qui suffisent à l'explication. La rationalité signifie que l'acteur a de bonnes raisons d'agir comme il le fait. Elle impose au chercheur de comprendre pourquoi s'il avait été à la place de l'acteur, il aurait agi de la même manière.

119. Loïc Wacquant avec Pierre Bourdieu. *op.cit.*, p. 104.

à la sociologie de l'action sociale affirme deux types d'explication :

Premièrement une explication séquentielle, manière de réintroduire l'Histoire, permettant de dégager "les variables lourdes". Dans cette optique, à la manière de Perry Anderson¹²⁰ plutôt que de Barrington Moore ou de Stein Rokkan¹²¹, nous expliquons que la construction autoritaire était précédée d'une séquence de forte revendication et luttes démocratiques. Ce qui a engendré la montée en puissance de la conflictualité politique. De même que la transition démocratique a été précédée d'une séquence d'essoufflement des modèles de gouvernamentalité et de croissance.

Deuxièmement, une explication par les "affinités électives" qui tente de construire de manière logique le lien qui existe entre deux phénomènes en affinité, surtout entre le type de culture et le type de construction politique. Par exemple le principe de la séniorité, de la cooptation et l'ordre politique néo-patrimonial.

De cette manière, la méthode de politique comparée qui est appliquée ici se construit en tenant compte de l'historicité et de la spécificité des pratiques politico-sociales dans une société déterminée. Ainsi comparer les politiques de développement revient à prendre en compte le type de mutation ou non qui affecte le substrat culturel et, éventuellement les mécanismes d'interaction et d'échange. Comparer les changements politiques dans cette optique ne peut se faire sans en prendre en compte les interactions de longue durée entre les dynamiques internes des postcolonies Subsahariennes dans ses médiations avec son environnement extra-continentale.

Par ce faire, l'on réinsère les "dynamiques du dedans" dans l'analyse des processus politiques abusivement considérés comme modulé par le "dehors". En réalité, il s'agit de penser simultanément les dynamiques internes et externes et la nécessité de les articuler. Cependant comment penser cette articulation à

120. Perry Anderson. L'Etat absolutiste. Paris: F. Maspéro, 1978. 2 volumes.

121. Stein Rokkan et Samuel Eisenstadt. Building States and Nations Berkeley: Sage Publications, 1977, 2 volumes.

visage multiple (entre le haut et bas, entre la tradition et la modernité, entre le général et le particulier, entre l'identique et le différent) ? Cela sera fait ici à travers l'analyse culturelle qui réhabilite les notions d'hybridation, de métissage et de syncrétisme. Cela nous permet d'être en accord avec le comparativisme politique en terme de trajectoires historiques caractéristiques d'aires socio-culturelles. Si l'élargissement du champ de la comparaison politique est géographique en tant que les post-colonies Subsahariennes constituent une aire suffisamment différenciée pour être abordée comme comparable à d'autres milieux homogènes, cette extension est aussi sectorielle en tant qu'elle autorise l'intégration dans l'explication de la problématique de la transition des objets sociaux dont on ne percevait ni l'existence ni la pertinence et encore moins la portée politique (clientélisme, modes populaires d'action politique). Cet élargissement de la science politique correspond à un processus de redéfinition politique entamée avec le débat anthropologique sur la question de l'Etat.

Par sociologie de l'action, il faut entendre une sorte de combinaison de la théorie du jeu social et celle de l'existence derrière les processus politiques des stratégies individualistes de l'acteur dominant: le prince ou monarque présidentiel, sa faction, les entrepreneurs politiques (*le Big man*), les cadets sociaux etc... Cela permet de tenir compte de "la politique par le haut" c'est-à-dire les objets classique de l'analyse politique et la politique par "le bas" qui porte une autre vision sur la politique, une vision "au ras-du-sol, du quotidien, un regard plus anthropologique qui peut se retourner vers le "haut", mettre en relief la subversion du "haut" par le "bas" et surtout jeter une lumière sur les relations entre le "haut" et le "bas"¹²². Par cela nous prêtons une attention aux racines des sociétés Subsahariennes d'où l'angle anthropologique qui ouvre cette thèse.

Ainsi, s'il nous fallait formaliser cette approche méthodologique de politique comparée, elle se situe dans la

122. Jean François Médard. "L'Afrique et la science politique" in Denis-Martin et François Constantin. les Afriques politiques op.cit., pp. 279-280.

logique de la sociologie historique interprétative que l'on retrouve par exemple chez Clifford Geertz, R. Bendix ou encore de Samuel Einsenstadt. Elle se détache des théories sociologiques universalistes et compare les trajectoires politiques en postulant leur singularité. Comprendre et interpréter le comportement des acteurs sociaux ainsi que la signification des institutions, les pratiques politiques est au centre de la démarche. Cela revient donc à construire une méthode comparative de manière à y "intégrer les effets singularisants, tant ceux qui s'exercent sur les objets à analyser que ceux qui affectent la nature des variables explicatives et leur mode de construction"¹²³. Comprise dans ce sens, le schème comparatif esquissé dans les pages qui suivent nous permet de mettre en évidence les différences concernant le mode de fonctionnement de systèmes politiques et l'identité des différentes composantes. Il est donc destiné à "voyager" selon l'expression de Sartori¹²⁴. Ce qui veut dire que les propriétés et les pratiques observées ici pourront apparaître dans les autres systèmes politiques qui ne sont pas entrés dans notre délimitation spatiale.

C'est dire que la visée théorique de ce travail et c'est peut-être là le seul sens recevable du terme "théorique" est d'arracher à l'historicité et la singularité du parcours autoritaire et à la naissance des processus démocratiques des fragments de connaissance d'ordre nomologique. On concédera toutefois qu'adopter une telle posture de recherche représente en amont du travail, une sorte de pari; en ce sens, les débats fréquents sur la possibilité de ce type de connaissance du monde social ne sont en rien illégitimes. On voudra simplement suggérer que la méfiance et le scepticisme *a priori* qu'il est parfois loisible d'afficher en ce qui concerne cette possibilité est une forme pernicieuse de la "*self defeating prophecy*", l'impossibilité d'avancer démontrant par l'absence de tout effort pour avancer.

Il en est ainsi de Sartori qui estime que tout gain en généralité et en abstraction semble devoir conduire à une perte

123. Guy Hermet et Bertrand Badie, *op.cit.*

en précision, en information et surtout en testabilité¹²⁵. Question importante qui ne saurait être évacuée ici. Relevons cependant que tout dépend de l'image de testabilité à laquelle l'on n'adhère et de ce que l'on attend d'un schème théorique. Dans ce travail, en même temps que l'on essaiera de "vérifier" les hypothèses l'une après les autres, on s'attachera à évaluer la portée empirique et explicative du système théorique mis en place à sa fécondité c'est-à-dire à l'étendue des connaissances, à la variété de ses implications et à la possibilité que ces implications puissent être observées et offrir quelques prises à des tests critiques.

En regard à ces problèmes, la "stratégie" de recherche adoptée présente quelques avantages par rapport à d'autres stratégies possibles. Elle a pour effet de neutraliser l'illusion selon laquelle tous les cas de constructions autoritaires et de transition démocratique que l'on sollicitera ici, seraient par tous leurs aspects également importants, également "décisifs" pour le développement d'une démarche de politique comparée. En second, cette stratégie soustrait la recherche à la tentation vertigineuse d'une restitution de l'ensemble des enchaînements propres à un ou à des cas historiques particuliers, voire d'une reconstruction logique de la totalité d'un phénomène de ce type. C'est redire sous une autre forme que l'orientation de recherche dont on vient de tracer les lignes de force, conduit et même condamne à abandonner une large partie de la richesse et de la complexité phénoménale des processus sociaux réels. Cette sélectivité, paraît inévitable. Loin de constituer cependant un obstacle épistémologique à l'intelligibilité de ces processus, elle en représente sans aucun doute l'une des conditions indispensables. Rien de plus absurde en politologie que la tentation totaliste, l'explication "totale" de toute la réalité d'un événement, d'un phénomène tel que l'autoritarisme et la transition démocratique

124. Giovanni Sartori. "Concept Misformation in Comparative Politics". The *APSR*, Vol LXIV, 4, Décembre 1970, pp. 1033-1036.

125. *Idem*, pp. 1041-1044.

et c'est bien en mutilant cette réalité que l'on se donne des chances d'ajouter une plus-value des connaissances au stock de ce que les acteurs sociaux en savent déjà¹²⁶.

2 - L'opérationnalisation du cadre méthodologique et théorique.

La construction d'une explication de la transition démocratique ne peut pas faire abstraction du parcours anthropologique et historique de sociétés Subsahariennes. Ceci dans la mesure où l'historicité de ces sociétés impose de voir comment les dynamiques internes des sociétés précoloniales en tant qu'elles n'ont pas été gommées par la colonisation déterminent encore quelque part les pratiques politiques de la postcolonie. Par dynamiques internes des sociétés précoloniales, nous comprenons la cohabitation à l'intérieur de cet espace géographique des ferments autoritaires et de la démocratie traditionnelle. Ces phénomènes étant des situations anthropologiques, il convient d'en proposer la lecture à travers une grille d'analyse de l'anthropologie politique entendue comme anthropologie des pouvoirs¹²⁷. (chapitre 1)

Pendant la colonisation, l'Etat autoritaire en tant que système de domination et d'exploitation imprime sa marque à toutes les impulsions socio-politiques. Mais cet Etat est porteur d'une dynamique démocratique véhiculée par les entrepreneurs politiques issus de la colonisation. Et ceux-ci vont jeter paradoxalement les bases de la fermeture politique. L'analyse de cet autoritarisme colonial ne peut se faire que selon une grille d'analyse à forte valeur ajoutée historique. Elle s'inscrit dans la mouvance de l'Histoire politique à travers les pratiques considérées comme telles et placées dans le contexte sociologique de la "situation coloniale". Cette approche relate donc les faits historiques et politiques qui sont autant d'apports à la mise en

126. Voir Michel Dobry, Éléments pour une théorie des conjonctures politiques fluides, Thèse d'Etat, IEP de Paris, 1984, pp. 7-11. Pierre Bourdieu J.C. Chamboredon et J.C. Passeron, le métier de sociologue, Paris/la Haye: Mouton 1973, pp. 89-91.

place future des autoritarismes postcoloniaux et des expériences de démocratisation de la première génération. Elle tient largement compte des orientations nouvelles de la discipline historique qui s'intéresse aux démarches explicatives systématiques¹²⁸. C'est donc cette grille de lecture qui servira à expliquer l'apport des répertoires occidentaux du politique dans le passage de la démocratie traditionnelle à la démocratie concurrentielle. A cela s'ajoutent l'analyse culturelle qui permet de saisir l'implantation du décor politique de l'après-indépendance, résultante de l'hybridation des pratiques grâce aux concepts d'invention, d'hybridation ou encore de réappropriation. Cette implantation se fait à travers les difficultés de la construction nationale dans un contexte d'inévitable dépendance et de conflictualités politiques permanentes. Cela permet de dire qu'il y a un tissu de relations et de rapports dialectiques entre la marche vers l'autoritarisme postcolonial et la vie de l'Etat colonial (chapitre 2).

Le processus de décomposition de l'après indépendance dont les prémices apparaissent bien avant proviennent de la nature de l'Etat Subsaharien postcolonial. Cette nature qui constitue l'un des éléments essentiels de notre problématique peut être comprise à partir des théories contemporaines sur l'Etat postcolonial à savoir l'historicité de l'Etat et le néo-patrimonialisme. La première montre que l'Etat postcolonial est le produit de l'inscription dans un espace culturel d'un modèle particulier d'institutionnalisation. Dans cette perspective où J.Lonsdale a été le premier à attirer l'attention, l'Etat s'est greffé sur une formation sociale à travers une différenciation des processus d'adaptation réciproque et ne constituant pas l'aboutissement d'un processus endogène¹²⁹. La deuxième bien cernée par J.François Médard montre que l'Etat postcolonial est de type modal et mixte

127. L'anthropologie des pouvoirs consiste à "identifier les pouvoirs à l'oeuvre dans une société donnée ainsi que le champ de leur compétence et de leur ressort". Cela nous permettra de circonscrire un entrelac de relations sociales qui définiront les propriétés et les positions de ces pouvoirs; autrement dit la place qu'ils occupent dans l'espace social. Voir Jean-Loup Samuëlle: Logique métisses... op.cit., pp. 112-113.

128. René Remond (dir). Pour une histoire politique. Paris: Seuil, 1985, p. 11.

129. John Lonsdale, "States and Social Processes in Africa. A Historical Survey". African Studies Review XXIV, 2, 3, June/Septembre 1981, pp. 139-225.

et apparaît comme un mariage complexe et instable des traits traditionnels et modernes. C'est donc un Etat hybride caractérisé par le modèle du *Big man*, la personnalisation du pouvoir, la logique accumulative des ressources politiques¹³⁰. Au coeur de cet Etat, se développent des trajectoires autoritaires qui entraînent des relations d'inclusion réciproque avec le degré de néo-patrimonialisation.

Toutefois, l'Etat néo-patrimonial à travers les luttes factionnelles pour l'acquisition des richesses et du pouvoir est marqué par la conflictualité politique. La sociologie des crises développée par Michel Dobry¹³¹ peut permettre d'éclairer cet aspect. Dans la mesure où la tendance à faire des pratiques politiques dans les postcolonies des phénomènes pathologiques est une constance des théories développementalistes, le recours au paradigme de l'action est là pour confirmer l'existence et l'explication des stratégies transversales de l'acteur - individu (les cadets sociaux) et le potentiel de subversion des catégories subordonnées dans la ruine de l'ambition autoritaire de l'Etat néo-patrimonial¹³².

Cette remise en cause rend compte des transformations qui apparaissent en période de rupture et de routinisation des pratiques politiques. Elle souligne aussi le dynamisme et la vitalité des postcolonies. Il s'agit donc d'un retour à l'insignifiant, au banal et au familial en prenant le quotidien comme champ d'observation sociologique d'une part, et d'autre part d'un réajustement de l'emprise de l'approche matérialiste - consumériste qui tourne autour des vocables de politique du ventre et de néo-patrimonialisme, pour concevoir les logiques sociales et les modalités concrètes de gestion des institutions étatiques. Le banal, l'insignifiant, le maquis, le "bas" est aussi porteur de la logique du pouvoir : c'est dire que la question démocratique qui va suivre est d'abord un

130. Jean François Médard, "L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire", in Jean François Médard (dir) Etats d'Afrique Noire. Paris: Karthala, 1982. pp. 323-353.

131. Michel Dobry, Sociologie des crises politiques. Paris: Presses de la FNSP, 1986.

132. Jean François Bayart, "La politique par le bas en Afrique Noire", Politique africaine 1, 1982, pp. 53-84. "La revanche des sociétés africaines". Pouvoirs 25, pp. 23-40.

élargissement du champ de la culture politique et donc une rencontre de deuxième type qui valorise cet informel, ce populaire, ce familial ; bref ce qu'on a appelé la société civile (chapitre 3)

La problématique démocratique à travers la transition apparaît en filigrane avec la déconstruction des pouvoirs autoritaires par ces stratégies du "maquis". Mais saisir la transition démocratique dans les postcolonies Subsahariennes c'est d'abord présenter les éléments théoriques de la transition (chapitre 4).

Au delà de cette présentation, les trajectoires d'implosion des formalités autoritaires proviennent du poids des logiques du "dedans" et du "dehors". Pour saisir l'impact des logiques externes dans l'abdication des pouvoirs autoritaires, rien de mieux que la théorie de l'influence des "facteurs externes" sur l'ordre politique interne telle que présentée par Aristide Zolberg¹³³ d'une part celle d'autre part de la polarisation internationale et du changement politique dans les sociétés tiers-mondistes¹³⁴. Selon eux, l'interpénétration des niveaux interne et externe est une réalité qui s'impose dans le champ global. Cette vérité bien perçue par Gerschenkron et les dépendista latino-américains montre que le changement historique est un changement de structures sociales, de relations parmi leur composante dans un secteur particulier de ce champ à une époque donnée¹³⁵. Aujourd'hui l'enchaînement menant à des mutations est déclenchée par des procédés économiques. Le poids du capitalisme international et sa "victoire" fait pencher la balance vers une configuration libérale.

A l'intérieur de ce cadre, la transnationalisation de la revendication démocratique est perçue sous l'angle de la théorie des dominos démocratiques qui est une approche de la

133. Aristide Zolberg. "L'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne" in Jean Léca et Madeleine Grawitz. op.cit., pp. 567-597.

134. "Les relations cardinales". RFSP 36, 6, Décembre 1986.

135. Alexander Gerschenkron. Economic Backwardness in Historical Perspective. Cambridge: Harvard University press, 1962. James A. Caparaso. Dependence, dependency and Power in the Global System. International Organization 10, 1979 pp. 12-43.

diffusion de la démocratie dans le système international¹³⁶. L'intérêt national justifie quant à lui les conditionnalités à géométrie variable¹³⁷.

La transition démocratique est une respiration des sociétés internes postcoloniales. En témoignent les pratiques politiques de longue durée qui la marquent. Cependant l'impact de ces logiques du "dedans" ne saurait faire l'économie du structuralisme, car la faillite du parti unique, l'échec économique subsaharien ou l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance sont en fait des crises de structures. Il se pose dès lors, le problème d'un Etat en perte de ses capacités de régulation qui ne peut s'opposer aux conditionnalités des organisations de Bretton Woods. Aussi la réaction de cet Etat est-il l'ajustement démocratique. Cet ajustement peut être éclairé à la lumière du schéma cybernétique de Karl Deutsch¹³⁸ qui assimile en effet, le système politique à un système cybernétique de contrôle par l'erreur. L'identification du système de décision politique à un servo-mécanisme sous la forme d'un projectile autoguidé se dirigeant vers la cible permettrait d'analyser les situations de changement politique auxquelles l'Etat doit faire (mouvement de la cible), décalage de la réponse donnée (amplitude du rapport de correction) enfin la capacité de précision du gouvernement (distance entre la position prévue et la position réelle de la cible) (Chapitre 5).

Au delà des processus démocratiques de la transition, la démocratisation a pour fonction de moduler la violence et de de-totaliser l'Etat. Lorsque nous évoquons la fonction, ce sont les conceptions de R.K Merton qui nous interpellent¹³⁹. La différence entre les fonctions latentes et les fonctions manifestes nous permettent de comprendre pourquoi la démocratisation en postcolonie est une

136. Harvey Starr, Democratic Dominoes. Diffusion Approaches to the Spread of Democracy in International System. Journal of Conflict Resolution 35, 2, 1991, pp. 350-381.

137. Hans J. Morgenthau. Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace. 6^{ed}. New-York: Alfred A. Knopf, 1980.

138. Karl Deutsch. The Nerves of Government. Models of Political Control and Communication. New-York, 2^{ed}, 1966.

139. R. K Merton. Eléments de théorie de la méthode sociologique. Traduction et adaptation par Henri Mendras à l'intention du lecteur français. Paris: Pion, 1965, pp. 65-139.

mise en scène permanente des rapports de force (Chapitre 6).

Dé par cette présentation l'on constate que l'aspect méthodologique de ce travail ne se limite pas seulement à célébrer les acteurs, l'individu comme un *ens realissimum*, comme la réalité des réalités, ou encore les groupes comme un ensemble concret d'individus. A travers un zeste de structuralisme et surtout à travers le fonctionnalisme méertonien et la crise dans l'option clientéliste, cette dernière induisant des rapports entre deux agrégations systémiques : le système international et le sous-système subsaharien, c'est bien de la systémique dont il est question. Elle nous permet de comprendre le niveau global du tout, de la totalité, tandis que l'analyse stratégique nous permet de saisir le jeu des acteurs. L'explication de la transition démocratique se fait en définitive sous l'emprise d'une approche *in-solidum* qui essaie de prendre en compte le niveau de la totalité et de ses parties. La méthode de politique comparée ainsi appréhendée est un permanent va-et-vient entre l'individu et le social. L'évocation de ces deux dernières réalités suggèrent qu'il existe un tissu de relation entre elles. Cette relation, Bourdieu la qualifie de :

double relation de l'action historique (...) entre les habitus, les systèmes durables des schèmes de perception, d'appréciation et d'action qui résultent de l'institution du social dans les corps (...) et les champs, systèmes de relations objectives qui est le produit de l'institution du social dans les choses ou dans les mécanismes qui ont la quasi-réalité des objets physiques ; et évidemment, tout ce qui surgit de cette relation, c'est-à-dire les pratiques et les représentations ou les champs lorsqu'ils se présentent sous la forme des réalités perçues et appréciées¹⁴⁰.

Cette combinatoire des méthodes n'est pas de la "kleptomanie académique"¹⁴¹ au sens de Howard Becker. C'est tout simplement qu'un travail de recherche est un "véritable cocktail méthodologique"¹⁴². Pour terminer, se basant essentiellement sur la documentation écrite, l'ordre d'exposition plus que l'on suivra se module autour des deux parties suivantes.

140. Loïc Wacquant avec Pierre Bourdieu *op.cit.*, p. 102.

141. Howard Becker cité par Madeleine Grawitz, *Méthodes de sciences sociales 6^e*. Paris: Dalloz, 1984, p. 348.

142. L'expression est d'Augustin Kontehou Kouemegni. "Méthodes de recherches et domaines nouveaux en relations internationales. Revue camerounaise des Relations Internationales. Edition Spéciale, XX^e anniversaire, p. 56. On pourrait aussi utiliser le "syncretisme méthodologie" in Georges Burdeau Traité de science Politique. Paris: LGDJ, T1, 2^e ed, 1966, p. 437.

PREMIERE PARTIE

LA PROFONDEUR DU CHAMP : DES DYNAMIQUES POLITIQUES
DE LONGUE DUREE A LA CONSTRUCTION DES POUVOIRS
AUTORITAIRES POSTCOLONIAUX.

DEUXIEME PARTIE

REMISE EN CAUSE : LA TRANSITION DEMOCRATIQUE DANS LES
POSTCOLONIES SUBSAHARIENNES.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE.

LA PROFONDEUR DU CHAMP : DES DYNAMIQUES POLITIQUES DE LONGUE DUREE A LA CONSTRUCTION DES POUVOIRS AUTORITAIRES POSTCOLONIAUX.

L'histoire de la longue durée est ainsi une sorte de référence par rapport à laquelle tout destin, non plus se juge, mais se situe et s'explique (...) ne limite-t-elle pas (je ne dis plus supprime) à la fois la liberté et la responsabilité des hommes. Car ils ne font guère l'histoire; c'est l'histoire, elle, surtout, qui fait et du coup les innocente".

Fernand Braudel. L'identité de la France, les hommes et les choses. Paris : Flammarion, 1986, pp. 486-487.

INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE.

La floraison des régimes unipartisans "hors légitimité", "tumeur maligne" des Etats néo-patrimoniaux des Afriques politiques au Sud du Sahara a fait multiplier toutes sortes de stéréotypes sur les africains du sous-continent. Pendant que le Pr Buchmann y voyait "les ressorts socio-psychologiques ancrées dans la vie sociale traditionnelle"², les théories dépendantistes et développementalistes inscrivaient les sociétés africaines au Sud du Sahara non seulement dans l'histoire des spoliations que cette Afrique là a connues, mais aussi dans l'hétéronomie de ses pratiques politiques. Ces analyses qui poussaient les présentations stéréotypées et l'historiographie jusqu'à la caricature n'ont évidemment pas fait progresser d'un iota l'intellection des évolutions politiques; elles en ont au contraire brouillé les pistes. Car elles ont eu pour conséquence majeure qu'en Afrique Subsaharienne le politique a été décrit comme si les intentions étaient les faits, comme si la parole avait été faite chair. La façon de caractériser les systèmes politiques africains reposaient ainsi sur des images qui n'avaient rien à voir avec les réalités africaines et sur celles transmises au monde par les leaders africains.

Or en dessous de la "politique officielle" des leaders, et des poncifs, il existait des façons locales de faire la politique qui s'inspiraient du temps long de l'histoire. C'est ainsi que pour comprendre les évolutions politiques de l'Afrique Subsaharienne contemporaine, il est indispensable de penser la continuité qui relie les styles locaux aux conceptions modernes du politique. Il faut avec toute la profondeur du champ qui s'impose rendre aux sociétés politiques Subsahariennes leur consistance propre. Car il n'est pas une analyse sur le politique africain aujourd'hui sans une expertise catégorique de l'historicité des sociétés politiques au Sud du Sahara, et à travers elle de la fabrique sociale. C'est dans cette perspective

1. Cette expression est Maurice Duverger. "La dictature: régime d'exception ou nouveau type de régime politique" in Leo Hamon (ed). Mort des dictatures. Paris: Economica, 1982, p. 10.

2. Jean Buchmann: L'Afrique Noire indépendante. Paris: LDGJ, 1962, p. 346.

que se place cette réflexion sur les dynamiques politiques de longue durée dans lesquels s'inscrit la construction autoritaire. Il s'agit par delà la disparité des terroirs, la diversité des situations et la luxuriance des lieux de socialisation de penser les dynamismes politiques précoloniaux et en même temps de saisir les éléments qui, au sein des entités socio-politiques précoloniales fondaient déjà le couple autoritarisme et démocratie. Ceci d'une part dans le but de montrer que la fabrique sociale Subsaharienne a connu aussi bien des ferments autoritaires qu'elle a reposé sur le "jardin des délices démocratiques"³; et d'autres part parce qu'il paraît difficile a posteriori d'aborder la problématique de la construction autoritaire et de la transition démocratique sans identifier avec toute l'empathie les trajectoires politiques complexes transhistoriques qui ont façonné les reliefs politiques es postcolonies.

Ainsi donc, dès le départ et pour être en accord avec la problématique et les hypothèses relevées dans l'introduction, il nous a fallu restituer l'arrière plan anthropologique qui éclaire l'approche de la problématique de la construction autoritaire et de la démocratisation postcoloniale. (CHAPITRE PREMIER). Puis de procéder à une analyse historique de la présence à l'intérieur des colonies subsahariennes de ces deux modalités de la gestion sociale (CHAPITRE DEUXIEME). Il ressortira de cette combinatoire des logiques anthropologiques et coloniales une forme inédite d'invention de l'Etat postcolonial qui peut bien se subsumer sous le concept d'Etat néo-patrimonial. Dès lors, il s'agit de voir à partir d'une étude des caractéristiques néo-patrimoniales de l'Etat africain postcolonial le processus de construction autoritaire. Cependant, la réflexion sur les dynamiques autoritaires en situation néo-patrimoniale ne peut faire l'économie des phénomènes de déconstruction qui paradoxalement limitent les velléités de contrôle politique, de recherche hégémonique et de fermeture du champ étatique, montrant de cette manière la spécificité des pratiques politiques mises en oeuvre dans les Etats néo-patrimoniaux de l'Afrique Subsaharienne indépendante (CHAPITRE TROISIEME).

3. Philippe Braud. Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-politique des régimes pluralistes. Paris: P.F.N.S.P. 1991.

CHAPITRE PREMIER

L'ANALYSE DE L'ANTHROPOLOGIE : LES FONDEMENTS DE L'AUTORITARISME ET DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PRECOLONIALE.

Si l'anthropologie se montrait incapable de fournir au sociologue un aperçu clair sur les origines de la société et sur les phénomènes sociaux plus lointains (...). En quoi pouvait-elle contribuer à l'édification d'une théorie de la société".

(Edward Sapir. Anthropologie d'une culture et personnalité.
Paris : ed de Minuit ; 1967, p. 147).

La démarche anthropologique pose deux interrogations : une "sociologique" qui consiste à connaître la nature du pouvoir et son exercice. Par qui, pour qui, pour quoi, comment et avec quelle efficacité. Une autre, "ethnologique" celle-là qui consiste à maîtriser les tenants et les aboutissants ou les modalités d'exercice de pouvoir et ce qui le fonde. L'enjeu ici est en fin de compte les déterminations socio-économiques ou culturelles auxquelles il est permis de réduire "objectivement" les phénomènes étudiés. Menée à son terme logique, pareille perspective signifie que le comportement des acteurs ne devrait pas différer fondamentalement quelque soit l'idiome employé et les critères de leurs différents regroupements ou la nature des intérêts défendus par les uns et les autres. Cela signifie aussi que quel que soit les chocs et les mises en rapports inégaux entre société, les représentations qu'elles se font ne disparaissent pas complètement, elles retrouvent des nouvelles traductions par rapport aux contextes nouveaux.

En regard à cet affinement conceptuel, définir l'anthropologie suggère les buts principaux qui déterminent son intention: un déchiffrement élargi du politique, une élucidation des processus de formation et de transformation des systèmes politiques, une étude comparative appréhendant les différentes expressions de la réalité politique¹. Ceci dit, toute énonciation anthropologique des fondements autoritaires et démocratiques en Afrique subsaharienne fait apparaître une inégalité de traitement en défaveur des premiers. A force de vouloir culpabiliser les africains sur le fait que les autoritarismes postcoloniaux portent la marque génétique des pouvoirs africains traditionnels², juristes, sociologues, politiques et autres historiens ont cultivé la propension à vouloir démontrer l'absence de l'autoritarisme et affirmer à force d'argumentations

1. Cette introduction est synthèse de l'ouvrage de Georges Bahundier, Anthropologie politique, Paris: Presses Universitaires de France S. P. U. F., 1967 et l'article de Denis Vidal, "L'Électeur et le renonçant. Pour une anthropologie des faits politiques dans la société indienne contemporaine", Revue française de science politique 38, 5, Octobre 1985, pp. 796-801.

2. Se référer par exemple aux travaux pionniers de Jean Buchmann, L'Afrique Noire indépendante, Paris: LGDJ, 1962, 436 p. Le problème des structures politiques en Afrique Noire indépendante, Léopoldville: Université de Loanium, Institut de recherche Economique et Sociale (I.R.E.S), 1961.

E. le Roy, Histoire des institutions africaines, Paris: Laboratoire d'anthropologie juridique (L.A.J), Paris 1, 1979-1980, 251 p.

pertinentes la présence de la démocratie dans les sociétés traditionnelles³. Notre démarche postule l'existence de ces deux modalités de gestion de la vie sociale. Une telle approche qui consiste à avouer la présence de "ferments autoritaires" comme un élément de gestation démocratique permet de transcender *ex post* toutes les turpitudes des pouvoirs africains postcoloniaux. Par ce biais, le cheminement veut seulement montrer que dans les univers sociaux africains se sont produits des phénomènes observables en tous temps et en tous lieux car comment expliquer le pétulant désir de la démocratie en même temps que le rejet des autoritarismes sans poser que les africains en connaissaient les mérites de l'une et les affres de l'autre ? Pour entrer de plein pied dans ces explications qui se basent sur les structures traditionnelles en tant qu'elles constituent avec la religion, l'ethnicité et même les langues, les données culturelles essentielles des phénomènes politiques, il semble important de s'armer de quelques prolégomènes anthropologiques (section 1). Cela dans la mesure où ils nous permettent de cerner les fondements culturels de l'autoritarisme et de la démocratie (section 2).

3. Voir à ce propos la thèse très riche du Pr. Maurice Kamto. Pouvoir et Droit en Afrique Noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique Noire. Nice: Thèse de Doctorat d'Etat, 1983, pp.136-154. En outre nous utilisons le traditionnel, "précoloniale" de manière indifférente en soulignant tout simplement que sur le plan étymologique, les termes tels que nous les avons à l'esprit n'impliquent pas un caractère stratifié, figé ou inerte que certaines simplifications interprétatives ont tendance à associer aux sociétés africaines ainsi dites "primitives" pour des raisons trop évidentes pour être commentées ici.

SECTION 1. Les prolégomènes à l'analyse anthropologique de l'autoritarisme et de la démocratie en Afrique Subsaharienne précoloniale.

Cette analyse peut-elle faire l'économie du lieu où se déroulent ces phénomènes ? Comment qualifier ces sociétés, politiques ou apolitiques ? Cet ensemble de questions pose le problème de la typologie et de la qualification des sociétés traditionnelles Subsahariennes (§.1) car, indépendamment du fait que la détermination d'une unité politique est toujours transitoire, le débat typologique et politique pose l'équation de la "nature" du politique: est-ce une réalité instrumentale ou relève t-il d'une instauration spécifique du social, qui atteindrait sa pleine autonomie avec la différenciation de l'Etat? Plus loin faut-il encore pour plus de pertinence reposer toute analyse anthropologique des phénomènes politiques en Afrique Subsaharienne traditionnelle sur des types évolutionnistes? Au delà, quelles sont les pratiques politiques qui spécifient ces sociétés et dans lesquelles se moulent les "ferments autoritaires" et la "démocratie naturelle". Cette dernière interrogation énonce la problématique des pratiques politiques traditionnelles (§.2).

§.1 . QUESTIONS DE TYPOLOGIE ET DE QUALIFICATION.

Les envisager, c'est entrer dans la variété des typologies des sociétés traditionnelles et corrolairement dans l'empire des fictions évolutionnistes : "Société sans Etat", "Société à Etat", "Société contre l'Etat", "Société pour l'Etat". C'est poser subrepticement le problème du surgissement de l'Etat.

A - LA VARIETE TYPOLOGIQUE DES SOCIETES SUBSAHARIENNES PRECOLONIALES : L'EMPIRE DES FICTIONS EVOLUTIONNISTES.

Face au foisonnement des sociétés précoloniales, les anthropologues britanniques Evans E. Pritchard et Meyer Fortes ont préféré les réduire en "société sans Etat" et "société avec Etat"⁴ cette typologie est devenue le *modus operandi* de

beaucoup de politologues. Pierre François Gonidec et Bernard Asso les retiennent comme base d'étude acceptable⁵. Tandis que Georges Balandier, Hubert Deschamps et Aguessy les trouvent "factices", "sommaires", "simplistes" et inaptes à cerner les réalités profondes de l'Afrique⁶. Ils adoptent des typologies ternaires: anarchies-chefferies-Etat ou pentapolaires. Georges B.N Ayittey parle quand à lui de tributs (Chefferies et Sociétés sans chefs), des royaumes et Empires⁷. Devant cette querelle byzantine et les risques de chevauchement entre ces domaines classificatoires, toutes les tentatives typologisantes doivent se ramener selon Clastres en définitive à une distinction binaire car :

L'Histoire offre en fait, que deux types de sociétés absolument irréductibles (...). Il y a d'autre part les Sociétés à Etat et les Sociétés sans Etat. C'est la présence ou l'absence de formations étatiques susceptibles d'être multiformes qui assigne à toute société son lien idéologique, qui trace une ligne d'inéluctable discontinuité entre les sociétés⁸.

Ce constat est bien intégré par Emmanuel Terray mais à condition que cette distinction conforme à la réalité soit conçue comme deux pôles opposés d'une gamme continue marquée par des multiples positions intermédiaires. Ainsi à l'une des extrémités on aura des sociétés segmentaires ou acéphales et de l'autre des sociétés à pouvoir centralisé. A l'intérieur des premières, on pourra distinguer le système lignager et segmentaire perse (Tiv du Nigéria), ensuite des sociétés où le "langage généalogique" n'est plus utilisé pour décrire les liens entre groupes, la dispersion et le brassage des segments lignagers ayant brisé la conception entre la spatialisation et la structure sociale (l'espace villageois Bwa au Burkina Faso) et enfin des sociétés où apparaissent des institutions⁹.

4. Evans Pritchard et Meyer Fortes. Les systèmes politiques africains. Paris: P.U.F., 1964.

5. Pierre François Gonidec. Etat africain. Paris: LGDJ, 1985, pp. 30-37. Bernard Asso. Le chef d'Etat africain. Paris: Albatros, 1975.

6. Georges Balandier. op.cit., pp. 8-9. Hubert Deschamps. Les institutions politiques d'Afrique Noire. Paris: P.U.F., 1970. 126 p. Honorat Aguessy. "Cadre théorique: les concepts de tribu, ethnie, pays, peuple, Nation, Etat, etc... et les sociétés" in Présence Africaine 127/128 colloque sur la problématique de l'Etat en Afrique Noire 29 Novembre, 3 Décembre 1982 à Dakar. Paris: 1983. Jean William Lapierre. Vivre sans Etat? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale. Paris: seuil, 1977.

7. Georges B. N. Ayittey. "La démocratie en Afrique précoloniale". Afrique 2000 2. Août 1990, p.40.

8. Pierre Clastres. La société contre l'Etat. op.cit., p. 170.

9. Emmanuel Terray. "Société segmentaires, chefferies, Etats: acquis et problèmes". Revue canadienne des Etudes africaines (R.C.E.A) 19, 1, 1985, pp. 106-107.

Enfin, l'extrême variété qui caractérise les sociétés segmentaires confirme l'hypothèse selon laquelle en Afrique subsaharienne précoloniale, les concepts de segmentaire et pourquoi pas d'étatique ne correspondent pas à des configurations politiques uniformes. Ce caractère est renforcé par la fiction évolutionniste qui soutend les typologies car pour les ethnologues, l'on passe par rupture¹⁰ d'une société sans Etat à une société avec Etat. Et cette séquence est, souligne Bouretz sans doute "le lot commun de l'Histoire des sociétés aujourd'hui étatiques"¹¹.

Pourquoi les sociétés "segmentaires" sont-elles sans Etat? Selon Clastres et son principal exégète Marcel Gauchet, c'est parce qu'elles sont toutes "contre l'Etat" en ce sens que toute l'organisation sociale est dirigée vers l'objectif d'empêcher la division entre la différenciation d'une sphère de pouvoir séparé. En s'élevant à un niveau d'abstraction philosophique, Gauchet affirme que si ces sociétés sont effectivement contre l'Etat, c'est contre ce qui en elles constitue la racine de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, elles se déterminent par rapport à une articulation politique se situant au-dedans comme son fondement et qui, libéré dans son expression ouverte, prendrait forme de sécession d'une instance de pouvoir. Cependant si les sociétés segmentaires subsahariennes sont contre l'Etat, il faut reconnaître que la possibilité du "Leviathan" existe, que la société segmentaire s'emploie à conjurer.

En suivant les partisans des "sociétés contre Etat", il est facile de conclure que l'Etat surgit dans les sociétés primitives qui n'ont aucune emprise efficace sur la manière d'être, qui ne maîtrisent pas leur ordre interne dans la mesure où elles le croient dicté de l'extérieur. "L'avènement de l'Etat suggère Gauchet représente sans doute une métamorphose sociale dans la manière pour la société de gérer sa séparation d'avec son foyer de son sens et de sa légitimité¹². Ainsi cette anthropologie met en exergue l'irréductible tension entre deux pôles et laisse se

au fait il faut aller la chercher au-delà sinon au moment de rupture qui marque le passage à l'Etat. C'est pourquoi l'instauration de l'Etat n'est pas identique à la production d'une dimension. C'est "le nouveau visage de la séparation qui traversait déjà la société et laquelle on ne voit pas quel autre statut donné que celui de la condition de possibilité du fait social même. Cf "Dette sens et racine de l'Etat Politique de la religion primitive", Libre 77, 2, p. 6.

¹¹ Pierre Bouretz, "Clastres" in Dictionnaire des oeuvres politiques, Par François Châtelet, Olivier Duhamel et Evelyne Pissier-Kouchner, 2ed, Paris: P.U.F. 1989, pp. 194-198.

révéler en surimpression un élément de discontinuité qui interroge l'énigme de l'acte fondateur, et un autre de changement, de mutation qui chercherait à repérer par une analytique du social des séries causales et la part de l'accidentel.

Il existe donc pour l'anthropologie clastrienne un dynamique qui brise la continuité du tissu social qui constitue le trait nodal des sociétés segmentaires et des chefferies et c'est dans cet écart que naît l'Etat. Mais cette thèse aux dires de Claudine Savonnet Guyot défend outrageusement l'autonomie du politique :

Ce n'est pas faire une injure à l'imagination des hommes que de penser qu'elles est néanmoins contenues dans les limites imposées par les conditions naturelles, économiques et par les nécessités historiques. Si l'Etat n'est pas le produit du hasard, le schéma institutionnel qui soutend toutes les sociétés est en partie le fruit de la nécessité. Moins qu'un projet *ex nihilo*, l'Etat résulte d'un choix sinon imposé, du moins guidé contre un petit nombre de combinaisons possibles¹³.

L'on glisse ainsi vers la thèse contraire selon laquelle les sociétés primitives sont "pour l'Etat" et même "au delà de l'Etat". Une société pour l'Etat, c'est ainsi que Michel Izard présente le système politique Mooga (Burkina Faso). Pour arriver à l'Etat il y a la médiation de la conquête. Il a fallu pour les Mooga conquérir les populations des sociétés segmentaires. Comme les auteurs allemands Gumpowicz, Oppenheimer, et britannique Fortes et Pritchard, Izard précise que la conquête est un facteur du passage à l'Etat. Pour les conquérants, il s'agit d'occuper les interstices spatio-territoriaux lignagers, d'en maîtriser les avantages socio-politiques en jouant avec toutes les techniques d'une technologie du pouvoir capable de développer toutes les ruses et toutes les ressources qu'on peut tirer de l'insertion des segments dans un ensemble structuré de contraintes. A la naissance de l'Etat, il y a par ce fait casuelle révolution technologique, mais nécessaire "coup de force idéologique". La première se trouve assujettie au projet étatique tandis que l'autre est subordonné à l'intervention de l'Etat. Le coup de force idéologique est porteur d'innovations politiques qui se résument à l'idée politique que le pouvoir ne veut dire ni séniorité, ni âge ou sexe, encore moins antériorité de

12. Marcel Gauchet, "Dette de sens..." *op.cit.*, p. 27.

13. Claudine Savonnet Guyot, *Etat et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain*. Paris: Karthala, 1986, p. 79.

l'occupation. Il vient de l'usage de la force qui permet à l'homme d'en commander un autre. A des paysans organisés en segment, les conquérants vont leur demander de collaborer au projet de construction étatique¹⁴.

Au delà de cette cohabitation, il s'agit de recomposer la société en lui dotant de "la raison d'Etat" car c'est elle qui doit assurer les bases idéologiques du pouvoir et les principes de son partage. Cette fois-ci, l'engendrement de l'Etat est l'émanation du détachement du pouvoir de la gangue des liens sociaux qui l'enserme et se concentre par différence de classe au-dessus du corps social. La fraction disjointe des groupes sujets se trouve libre de ces gestes, au moins dans les domaines qui forment sa sphère d'autorité légitime. Dans cette optique, la reproduction de l'Etat peut se faire par exploitation des groupes voisins. Cette hypothèse qui pose la spécificité de la formation des Etats africains par rapport à celle des Etats féodaux européens médiévaux implique que le pouvoir centralisé en Afrique Subsaharienne précoloniale a rarement réussi selon l'expression éclairante de Goran Hyden à "capturer la production paysanne"¹⁵. Les communautés villageoises pouvaient survivre après l'effondrement des Etats auxquelles elles avaient été un temps rattachées.

En résumé, si pour Clastres la société primitive de préférence segmentaire se construit par rapport à un projet négatif: le refus de l'Etat, pour Izard la chefferie Mooga est un complexe idéologico-militaire et bureaucratique qui, dès le début en s'appuyant sur un projet étatique impose l'ordre de ses guerriers, puis son ordre administratif. Reste qu'hormis les dynamiques religieuses, conflictuelle ou conquérante, l'articulation de l'Afrique à son environnement extérieur est aussi une ressource essentielle de concentration étatique et d'accumulation économique.

Au commencement étaient donc des typologies binaires qui véhiculaient une intentionnalité évolutionniste. C'est alors qu'apparurent l'insatisfaction et l'imprécision vaporeuse quant

14. Michel Izard. Archives orales d'un royaume africain. Recherche sur la formation de Yatenga. Thèse d'Etat. Université Descartes, 1982, pp. 53-1012.

15. Cette faculté existe encore dans les sociétés postcoloniales et a été bien traité dans le travail de Goran Hyden. Beyond Ujamaa in Tanzania Underdevelopment and Uncaptured Peasantry. Londres: Heinemann, 1980.

à la détermination des champs géographiques et des lieux politiques en Afrique Subsaharienne précoloniale. C'est ce qui va pousser d'autres anthropologues à opérer quelques raffinements typologiques. J. Middleton et D. Tait dans Tribes without Rulers¹⁶ distinguent par exemple trois types de systèmes segmentaires¹⁷. Et il apparaît en vertu de cette distinction que bien qu'il s'agisse des sociétés "anétatiques", on peut remarquer, contrairement à ce que pensaient Clastres et Gauchet, une opposition entre clans des dominés ainsi que l'existence des chefferies liées aux clans dominants. Pour ce qui sont des sociétés étatiques, A. Southall à propos des Alur d'Ouganda évoque l'"Etat segmentaire" qui associe les caractéristiques de l'Etat au sens de Max Weber ou de S.F. Nadel¹⁸. Mais il faut reconnaître que si la notion de l'Etat segmentaire enrichit la panoplie conceptuelle de l'anthropologie politique, elle semble d'une faible pertinence méthodologique et opératoire. Tout comme les raffinements typologiques montrent l'impasse à laquelle débouche toute démarche discontinuiste. "L'on pourrait multiplier à l'infini des exemples de typologies sans que ceux-ci apportent grand chose tant il est vrai que de ce point de vue, l'étude des processus est plus éclairante que la définition des notions dont l'utilité institutionnelle est incontestable, mais qui ne possèdent que peu de prise pour l'analyse"¹⁹ conclut Jean Loup Amselle.

En définitive, les dichotomies évolutionnistes et réductrices Société sans Etat - Société à Etat, Société contre l'Etat - Société pour l'Etat en tant qu'ils sont idéologiques plutôt que scientifiques montrent bel et bien qu'il existe un processus africain de centralisation étatique. C'est là une réalité démontrée. Là où le bât blesse, c'est quand l'argumentation fine et pertinente est travestie par "la raison ethnologique", cette sorte de cheminement discontinuiste

16. J. Middleton et Tait (ed). Tribes Without Rulers. Londres : Routledge and Kegan Paul, 1958.

17. Voir aussi le raffinement typologique de R. Horton, "Stateless Societies in the History of West Africa": in J.F. Ajayi et M. Crowder (ed). History of West Africa. London : Longman, 1971, pp. 78-119.

18. A. Southall. Alur Society. Cambridge : Heffer and Sons, 1953, pp. 251-252. S.F. Nadel. Byzance Noire. Paris: Maspéro, 1941. Voir aussi les typologies de H. Classen et P. Skalnik qui définissent trois types d'Etats anciens ou précoces : l'Etat rudimentaire, l'Etat précoce typique et l'Etat précoce en transition in The Early State. La Haye : Mouton, 1978; de Cohen qui distingue simplement la chefferie et l'Etat in "State Origins: A Reappraisal". Classen et P. Skalnik. op.cit., pp. 31-72; de Fried qui oppose Etats primaires aux Etats secondaires in The Evolution of Political Society. New-York : Random House, 1973.

19. Jean Loup Amselle. Logiques métisses. Anthropologie de l'identité ici et ailleurs. Paris: Payot, 1991, consistant à

extraire, clarifier, purifier et classer afin de dégager des nomenclatures et des types²⁰. Cette perspective qui s'accommode des déductions à bien des égards éthérées fait des oppositions évolutionnistes des horizons indépassables de l'Anthropologie politique en occultant les limites territoriales des différents systèmes politiques, en déboitant la "chaîne des sociétés".

B - LA RUPTURE AVEC LES TYPOLOGIES : L'AFFIRMATION

IDOINE DES LOGIQUES METISSES.

Impulsée par Leach à partir des systèmes politiques des Hautes terres de Birmanie²¹, cette rupture est un retour vers l'Anthropologie historique, vers une "saisie des réseaux singuliers situés dans une chronologie précise et limitée"²³. A mettre l'accent sur des processus historiques concrets et identifiables au détriment des culs-de-sac évolutionnistes, on peut lâcher un certain nombre de questions insolubles et en particulier celle du surgissement de l'Etat qui est "la malédiction de Damien", la hantise des générations entières des politistes et anthropologues. Plutôt que de réfléchir sur la parturition étatique dans tel ou tel cadre contextuel ou de créer une pseudo-génèse des institutions définies *a priori*, il vaudrait mieux spatialiser, polariser les transactions intersociales. Dans cette optique, on est conduit à saisir l'Histoire, non pas comme un processus menant vers certains rivages comme l'engendrement de l'Etat ou du capitalisme par exemple; mais comme une "pompe qui, de manière simultanée, aspire et centralise politiquement, c'est-à-dire édifie des Etats et refoule, satellise les sociétés segmentaires vers la périphérie"²⁴. Métaphoriquement, l'on peut encore y voir une masse qui de manière alternative se contracte et se dilate à l'intérieur d'une spatialisation donnée autorisant le passage de l'Etat au segmentaire aussi bien que le processus inverse. Ce modèle est qualifié de "polarisé" par Cohen²⁵.

20. *Idem.*, p. 9.

21. *Idem.*, p. 10.

22. E.E. Leach. Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie. Paris : Maspéro, 1972.

23. Jean-Loup Amselle. op.cit., pp. 106-117.

24. E.R. Leach. Les systèmes Politiques des Hautes Terres de Birmanie. Paris : Maspéro, 1972.

25. Jean-Loup Amselle. op.cit., pp. 106-117

26. *Idem.* p. 107.

27. R. Cohen. "State foundation : A Control Comparison" in R. Cohen et E. Service (ed). Origins of the State. Philadelphie : ISHI, 1978, pp. 141-160 et toute analyse qui suit est tirée de cet ouvrage.

extraire, clarifier, purifier et classer afin de dégager des nomenclatures et des types²⁰. Cette perspective qui s'accommode des déductions à bien des égards éthérées fait des oppositions évolutionnistes des horizons indépassables de l'Anthropologie politique en occultant les limites territoriales des différents systèmes politiques, en déboitant la "chaîne des sociétés".

B - LA RUPTURE AVEC LES TYPOLOGIES : L'AFFIRMATION

IDOINE DES LOGIQUES METISSES.

Impulsée par Leach à partir des systèmes politiques des Hautes terres de Birmanie²², cette rupture est un retour vers l'Anthropologie historique, vers une "saisie des réseaux singuliers situés dans une chronologie précise et limitée"²³. A mettre l'accent sur des processus historiques concrets et identifiables au détriment des culs-de-sac évolutionnistes, on peut lâcher un certain nombre de questions insolubles et en particulier celle du surgissement de l'Etat qui est "la malédiction de Damien", la hantise des générations entières des politistes et anthropologues. Plutôt que de réfléchir sur la parturition étatique dans tel ou tel cadre contextuel ou de créer une pseudo-génèse des institutions définies *a priori*, il vaudrait mieux spatialiser, polariser les transactions intersociales. Dans cette optique, on est conduit à saisir l'Histoire, non pas comme un processus menant vers certains rivages comme l'engendrement de l'Etat ou du capitalisme par exemple; mais comme une "pompe qui, de manière simultanée, aspire et centralise politiquement, c'est-à-dire édifie des Etats et refoule, satellise les sociétés segmentaires vers la périphérie"²⁴. Métaphoriquement, l'on peut encore y voir une masse qui de manière alternative se contracte et se dilate à l'intérieur d'une spatialisation donnée autorisant le passage de l'Etat au segmentaire aussi bien que le processus inverse. Ce modèle est qualifié de "polarisé" par Cohen²⁵.

20. *Idem.*, p. 9.

21. *Idem.*, p. 10.

22. E.E. Leach. Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie. Paris : Maspéro, 1972.

23. Jean-Loup Amselle, *op.cit.*, pp. 106-117.

22. E.R. Leach. Les systèmes Politiques des Hautes Terres de Birmanie. Paris : Maspéro, 1972.

23. Jean-Loup Amselle, *op.cit.*, pp. 106-117

24. *Idem.*, p. 107.

25. R. Cohen. "State foundation : A Control Comparison" in R. Cohen et E. Service (ed). Origins of the State. Philadelphie : ISHI, 1978, pp. 141-160 et toute analyse qui suit est tirée de cet ouvrage.

En effet, la formation de l'Etat résulte d'un processus interactionnel de type "entonnoir". Certains systèmes préétatiques seraient obligés à la suite des conflits sans solutions d'évoluer vers un niveau élevé de hiérarchisation politique. Parallèlement l'on note que les épisodes de formation étatique sont des élaborations secondaires. Cette observation est confirmée par le fait que certains peuples forment des Etats alors que d'autres réussissent à pérenniser leur ossature segmentaire : les Etats sont donc la résultante d'un phénomène de contrat. Voilà un exemple précis qui montre "la régression de l'Etat et l'aporie à laquelle on aboutit lorsqu'on cherche un commencement à son émergence ou lorsqu'on essaie de le caractériser en termes positifs"²⁶. L'Etat en Afrique Subsaharienne précoloniale ne peut se définir que comme le pôle le plus achevé d'un espace hiérarchisé c'est-à-dire comme le résultat d'une réaction en chaîne ou d'un ajustement intersocial²⁷. C'est le cas avec les principautés Voutés au Cameroun ou les chefferies de l'Est-Cameroun²⁸.

Ces éléments nous apprennent que la définition de l'Etat ainsi que celle du processus de sa parturition ne doivent pas être appréhendées en termes positifs ou négatifs genre Clastres ou Izard; il faut imaginer une courbe sinusoïdale qui verrait se succéder à une période de grandeur et d'expansion, débouchant sur l'Etat, une période de décadence ou de contraction au cours de laquelle il y a effritement de sorte que : "l'Histoire de l'émergence de l'Etat connaît elle même une histoire : tous les Etats sont d'une certaine manière des Etats secondaires"²⁹.

Cependant on pourra objecter à ce modèle qu'il existe en Afrique Subsaharienne précoloniale, des entités dans lesquelles cette polarité n'apparaît pas. Comme au Soudan Occidental de 1591 à 1712, le Sud-Est du Cameroun avant le *jihad* Peul au début du XIX^e siècle. Il y existe en effet un assemblage ou un juxtaposition des groupes sociaux qui se définissent les uns par

26. Jean-Loup Amselle. op.cit., p. 109.

27. Jean-Loup Amselle. "Au delà de l'Anthropologie Marxiste" in Afrique plurielle, Afrique actuelle, Hommage à Georges Balandier, op.cit., pp. 47-49.

28. J.L. Siran. "Emergence et dissolution des principautés guerrières Vouté (Cameroun Central)" in Journal des Africanistes 50, 1, 1980, pp. 25-57.

E. Copet-Rougier. "Du Clan à la Chefferie de l'Est Cameroun". Africa, 57, 3, 1987, pp. 345-363.

29. Idem, p. 111.

rapport aux autres. Ces unités dans leur ensemble constituent un continuum de formations sociales qui est la véritable matrice de production sociale et politique. Dans tous les cas, la juxtaposition et la contraposition relève du phénomène de la segmentarité c'est-à-dire la prédominance des rapports verticaux sur les rapports horizontaux. Dans ce sens la segmentarité se pose dans sa réalité. "Elle n'est qu'un mode particulier des liens qui unissent les uns avec les autres et peut intervenir à différents niveaux: lignages, clans, Etats"³⁰.

Aussi est-il malaisé de définir les sociétés segmentaires comme un type contraire de celui des sociétés étatiques car on peut bien penser que les lignages, les villages sont des petits Etats ou à l'inverse que les Etats sont des grands lignages. En outre on peut concevoir qu'entre la polarité, il existe des différences. Il faut donc tenir compte de l'intégration dans le modèle non polarisé des "plages segmentaires" dans des groupes plus grands qui favorisent leur morphologie et observer que ces groupes sommitaux peuvent donner naissance à des formes plus élaborées de pouvoir politique. Dans ces situations non polarisées, on aperçoit un phénomène semblable à celui de la concentration et de la dilatation politique³¹.

En dernière analyse, il n'existe pas à proprement parler des sociétés sans Etat ou contre l'Etat ou encore pour l'Etat en Afrique précoloniale. Les sociétés faussement telles sont en fait des dissidences étatiques. "Ce sont des sociétés qui au cours de leur Histoire ont été artificiellement séparées de leur centre où des formations politiques dont l'appareil centralisé a disparu en raison de la conquête européenne"³². Si l'imagination de la présence des "sociétés segmentaires" a pu se maintenir aussi longtemps, c'est parce que les Etats précoloniaux possédaient à leurs marges des périphériques fournisseuses d'esclaves et qui constituent des *no man lands* entre chaque entité et que, par conséquent, ils n'avaient pas de frontière bien nettes.

En guise de remarques conclusives, si l'on arrête de réfléchir de manière typologique, la segmentarité devient un point de vue. On passe ce faisant à une "anthropologie des

30. Jean-Loup Amselle, *Logiques...*, op.cit., p. 111.

31. *Ibid.*, p. 112.

32. *Ibid.*, p. 25.

pouvoirs". C'est à l'intérieur de ce cadre explicatif qu'il y a lieu de penser les phénomènes politiques tels que l'autoritarisme et la démocratie précoloniales. Car la réflexion sur le pouvoir qui s'est longtemps incarnée en une réflexion sur l'Etat et sa figure inversée la société civile s'est achevée sur l'identification ou l'apparement de la société civile à la société segmentaire définie elle aussi de manière négative comme une société "anétatique" ou "contre étatique". Un tel enchaînement explique les flottements oscillatoires des problématiques binaires. Dans l'une ou l'autre situation, l'Etat est présenté comme le lieu, le point de départ et d'achèvement nécessaire de l'Histoire sociale. Dès lors on impute aux sociétés africaines les caractéristiques des sociétés européennes. Cette logique de l'imputation permet d'affirmer la supériorité de l'Europe. Cette première conclusion nous amène à épurer l'équivoque sur la qualification des sociétés traditionnelles. Société politique à part entière ou entièrement à part ?

A - LA QUALIFICATION DES SOCIÉTÉS PRÉCOLONIALES.

Malgré l'ostensible pertinence des "logiques métisses", les diverses obliquités des typologies avaient ancré une habitude génératrice de routine dans les chemins anthropologiques empruntés par les anthropologues classiques. Ceux-ci reconnaissent que les sociétés primitives, les dissidences étatiques étaient extérieures à l'Histoire et aux contraintes du politique. Le définissant par des institutions formelles, des organisations et des agents bien différenciés avec au-dessus de tout l'Etat, ils affirment que les sociétés qui ne disposent pas de semblables technologies sont apolitiques, car la fusion entre ce qui ressortit du social et ce qui dépend du politique au sens restreint est inexistante. Conséquemment les "sociétés sans Etat" sont restées à un niveau d'inertie prépolitique. Pour Clastres, "cette conception traditionnelle n'est en fait qu'un préjugé idéologique, qui implique l'humanité à travers les figures du social qui s'engendrent et s'enchaînent mécaniquement (...). C'est une néo-théologie de l'Histoire chargée de continuisme fanatique³³.

33. Pierre Clastres, Recherches d'Anthropologie Politique. Paris : Seuil, 1980, p. 107.

Mais grâce à l'anthropologie dynamiste des E.R Leach, de Georges Balandier, de Max Gluckman et l'école de Manchester, de S.F Nadel, le politique n'est plus considéré comme cette instance limitative aux seules institutions, l'anthropologue canadien Victor Lémieux ira le chercher au niveau des actions et des pratiques qui modifient ou maintiennent cet ordre établi. Cette extension conceptuelle du politique permettra de le saisir au sein des dissidences étatiques. C'est dans ce sens que la dialectique des rapports sociaux les relations d'expressivité qui s'établissent entre les espaces de socialisation est un lieu d'échange et d'émergence des dynamismes sociaux porteurs d'actions politiques³⁴. Considéré sous cet angle, la difficulté fondamentale réside dans le fait que les aspects de cette extension définitionnelle du politique procèdent des cartes mentales indissociables de ce que Pierre Ansart appelle "les imaginaires sociaux"³⁵.

Si dans les sociétés étatiques, le fait politique, caractérisé par la contrainte est une relation commandement - obéissance, Pierre Clastres a montré qu'il n'en est rien dans les sociétés segmentaires. Les chefs sont "sans pouvoir (...) le politique se détermine comme hors de toute coercition et de toute violence, hors de toute subordination hiérarchique (...) où ne se donne aucune relation commandement - obéissance"³⁶. Ce phénomène pousse au repérage du politique là où il se trouve, et dans les dissidences étatiques où il y a une dualité de pouvoir entre chef de paix et autre de guerre et à première vue aucun élément coercitif, le pouvoir fluctue selon les situations pacifiques ou belliqueuses entre les deux. Au-delà, il peut se trouver dans les sociétés dont l'influence transcende les limites spatiales, classiques ou lignagères³⁷. Ainsi que le souligne Balandier :

34. Nous sommes redevables ici à Georges Balandier cf. Anthropologie... *op.cit.*. Il convient en outre de signaler que les éléments présentés ici sont au cœur de diverses démarches qui tentent de repérer le politique dans les sociétés précoloniales. (a) Le repérage dans les modes d'organisations sociales (Henri Maine, Lewis Morgan, Rad Cliffe Brown, I. Schapera, E. Evans Pritchard). (b) Les repérages par les fonctions (S.F. Nadel, G.A. Almond). (c) Par les modalités de l'action politique (M.G. Smith, D.Easton). (d) Par les caractéristiques formelles (Leach, Gluckman, J. Puillon).

35. Pierre Ansart. Idéologie, Conflits et Pouvoirs. Paris : P.U.F., 1977, p. 21.

36. Pierre Clastres. La Société contre l'État *op.cit.*, p. 10.

37. Voir à propos de l'analyse de Didier Bigo à propos des sociétés traditionnelles centrafricaines, in Pouvoir et Obéissance en République Centrafricaine. Paris : Karthala, 1985, pp. 19-31.

Ce dernier prend des aspects différents selon qu'il s'agit du temps de paix ou du temps de guerre. Dans le premier cas, le pouvoir paraît faible, et ses détenteurs sont partout des représentants du groupe symbole d'unité, d'arbitres ou de conciliateurs. Dans le second cas, le pouvoir se renforce, il exprime le potentiel militaire du groupe³⁸.

Plus minutieuse est la conclusion de Maurice Kamto, dans les sociétés où l'unité fondamentale est familiale, clanique ou lignagère, le patriarcat où le conseil des anciens jouent le rôle d'autorités politiques. Si cette unité fondamentale n'est qu'un segment juxtaposé à d'autres segments, comme dans les tribus du royaume Loy avec lequel il entretient des relations politiques, le chef de clan, de famille ou de lignage est le détenteur réel du pouvoir dans le groupe et le délégué auprès des autres groupes³⁹.

En se basant donc sur le pouvoir en tant qu'essence du politique, toutes les sociétés traditionnelles "produisent du politique et sont ouvertes aux vicissitudes de l'Histoire"⁴⁰. Passé ce premier cap, il s'avère que la politique au sens populaire du terme, "celle dont on dit qu'on en fait ou qu'on ne veut pas en faire"⁴¹ est absente; au point où une certaine ethnologie n'a pas hésité à se demander si ces peuples avaient la capacité politique, ce minimum de distanciation par rapport à leur organisation qui leur permet d'en débattre et éventuellement d'en changer. Devant ce manque apparent de faculté délibérative, l'on a vite déduit que ces sociétés étaient anomiques, ignoraient les effets merveilleux de la "polis", étaient un monde de majorité moutonnaire, un monde sans verbe où "les rois ne commandent qu'à des troupeaux". Ce problème posé ici est celui de la place du débat dans les sociétés segmentaires.

Même si nous reviendrons plus amplement sur le sujet dans la deuxième section, soulignons seulement que le débat nous intéresse d'abord en tant que qu'essence et manifestation de la sphère spécifique du social lorsque les décisions qui lient l'ensemble des membres de la communauté sont atteintes ou plus

38. Georges Balandier. "Réflexion sur le fait politique". Cahier Internationaux de Sociologie. Vol XXVIII, 1964 p. 32.

39. Maurice Kamto. Pouvoir et droit en Afrique Noire. Paris: LGDJ, 1987, p. 27.

40. Georges Balandier. Anthropologie... op.cit., p. 2.

41. Jean Bazin. "Genèse de l'Etat et formation d'un champ politique: le Royaume Ségou". RESP 38. 5. Oct. 1988, p. 709.

exactement produites par la discussion et le vote"⁴². Dans les sociétés traditionnelles, le débat est au centre des conflits politiques. Pour s'en convaincre, la construction du royaume de Ségou au XVIII^e siècle s'est faite sur la base d'un débat contradictoire sur la nature du régime entre la cité guerrière des rois, gendres et clients et les "gens de Ségou", sujets et tributaires. Ailleurs, il s'agissait d'une polémique sur la répartition du pouvoir, sur la succession, sur la nature des ressources qui doit alimenter la société. Puisqu'on était dans un cadre des sociétés englobées ou enchâssées, le principal débat avait trait aux ressources qui devaient alimenter la machine étatique. Comment exploiter les communautés sans aliéner leur faculté distributive ? Comment établir la domination, par la guerre ou le commerce ? Le travail servile ou le tribut, la prédation ou le commerce à longue distance, quelle est la meilleure source de revenus ?

Ainsi donc dans toutes les sociétés, chez les Tiv et les Ibos du Nigéria, les Tallensi du Ghana, les Vougoussou du Kenya, un ensemble de matières fait l'objet des conflits après entre groupes sociaux, entre différents facteurs et groupes hétérogènes dont les frontières outre-passent les limites lignagère, clanique, régionale ou clientéliste⁴³. Nonobstant quelques fois l'absence des formes institutionnelles d'expression des opinions publiques, les acteurs à partir des positions opposées débattent sur l'organisation qui les régit. Car précisément comme nous l'apprend Jean Bazin, tout site de socialité ou de socialisation est toujours un champ de cohérences politiques et le pouvoir si sacré soit-il est : un enjeu commun dans un espace d'affrontement où les adversaires, non seulement s'en disputent le contrôle, mais ils se disputent sur sa définition. Il suffit que selon le modèle minimal proposé par Machiavel coexistent en un champ clos le désir qu'ont les uns d'opprimer et celui qu'ont les autres de ne pas être opprimés pour que s'anime l'interminable débat sur le meilleur gouvernement⁴⁴. Mais la spécificité du débat

42. Moses Finley, *Politics in Ancient World*. Cambridge University Press, 1983, p. 52.

43. Pour un exemple de conflit dans les royautes africaines (Mawri du Niger) voir Eliane Latour "Maîtres de la terres, maîtres de la guerre" *CEA* 95, XXVI, 3, pp. 273-297. Voir aussi Claude Tardits (ed) : *Princes et Serviteurs du Royaume. Cinq études de monarchies africaines*. Paris : Sociétés d'ethnographie, 1987, p. 227.

44. Jean Bazin. *op.cit.*, p. 710.

en Afrique subsaharienne précoloniale, c'est la palabre qui est la réalisation pratique d'une philosophie sociale qui prend en compte l'indomptable diversité des individus qui forment le groupe dans le souci prioritaire de l'unité de celui-ci. Les sociétés d'Afrique subsaharienne précoloniale étaient donc des entités où l'invention du politique était une création permanente faisant d'elles un "laboratoire et un conservatoire" des pratiques politiques.

§.2 - LES PRATIQUES POLITIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PRECOLONIALE.

L'espace politique est le résultat des processus aussi complexes que la société dans son ensemble. Théâtre d'action, il associe comme c'est le cas dans les sociétés précoloniales des objets sociaux de différentes natures : action et discours, "produits politiques" explicites ou implicites ou nouvelles formes de représentations-légitimations⁴⁵. Espace et pratiques politiques sont donc en affinité. Et par pratiques politiques, il faudra entendre à première approximation - et par détournement sémantique de la définition de l'anthropologie économique marxiste -, les mécanismes de domination à l'intérieur d'un ensemble structuré de contraintes socio-économiques⁴⁶. Cela mène à une réflexion sur les conditions économiques de l'exercice du pouvoir et sur une analyse de l'impact des hiérarchies et mécanismes politiques dans le fonctionnement global du groupe. Ces prémices étant posés, le but de ce paragraphe est de présenter "le style politique" des dissidences étatiques et des sociétés à pouvoir centralisé en voyageant au coeur du couple pouvoir et parenté (a), production de l'inégalité et de la domination (b).

a) - Politique de parenté et stratégies politiques.

La politique de la parenté dans les sociétés traditionnelles est un site d'incubation des stratégies. Selon Van Velsen, c'est une entreprise globale qui met en cause les

45. Jacques Levy (dir), Géographie du politique, P.N.S.P, 1991, p. 13.

46. Le qualificatif de "politiques" accolé aux pratiques signifie que nous le définissons en tant que expression de domination dont les racines sont à chercher dans la production. Il s'agit d'une définition superstructurelle de la politique chère à Karl Marx.

droits sur les femmes, la richesse, la parenté elle-même et les conventions généalogiques⁴⁷. L'enjeu de la politique de la parenté est d'importance en tant qu'idiome politique dans un contexte économique où les techniques agraires sont simples, où la terre ne manque pas, où par conséquent, la base de la richesse et du pouvoir réside moins dans le contrôle des moyens de production que dans l'accumulation de la main-d'oeuvre. Ces éléments font que les dissidences étatiques sont le lieu par excellence d'une compétition qui affecte les pouvoirs établis et rend instable les alliances grégaires. Pouvoir et parenté sont en véritable challenge et cela disqualifie le point de vue selon lequel les sociétés segmentaires sont des Eden de liberté et d'égalité. Car si des forces égalisatrices puissantes s'expriment dans les idiomes de la parenté et de la sorcellerie et sapent les positions d'autorité, hommes et femmes, aînés et cadets, "originaires et esclaves" venant d'autres groupes sont loin de jouir des mêmes droits⁴⁸; d'où la différenciation des clans, la spécialisation et les droits illégaux entre aînés et cadets⁴⁹; une distinction est faite entre les hommes à prestige (*big man*) et les leaders politiques. Cette mise en évidence de quelques antagonismes et compétitions suggère l'intérêt des stratégies politiques et incitent à montrer la diversité des moyens de manipulation.

C'est ainsi que la parenté et les alliances établies à l'occasion des échanges matrimoniaux peuvent se transformer en instrument de lutte pour le pouvoir. Il y a aussi manipulation généalogique par rectification et attribution de l'identité classique à ceux-là même qui ne le méritent pas. Chez les Maka du Sud Cameroun toutes sortes d'assimilation et de raccourcis dans les relations généalogiques permettent de découvrir des

47. Jaap Van Velsen. The Politics of Kinship. Paris/La Haye : Mouton, 1964. Voir dans la même veine, Adam Kuper. The Invention of Primitive Society. Londres : Routledge, 1988. Ce constat est aussi celui de Savonnet Guyot car dans la société Birifor, l'indépendance économique, le prestige social sont indirectement liés au contrôle des moyens de reproduction que sont les femmes. La lutte entre les auteurs du jeu social (aînés et cadets) ont pour enjeu le seul bien économique valorisé : les femmes. in Etat et Société au Burkina, *op.cit.*, p. 24.

48. Peter Geschiere. "Le poids de l'Histoire" in Christian Coulon et Denis Constant Martin. Les Afriques Politiques, *op.cit.*, p. 30.

49. L'inégalité qui apparaît dans les lignages prouve que ceux-ci n'étaient pas des groupes de parenté homogènes. C'étaient un noyau de parents patrilinéaires autour duquel s'agrégeaient parents, associés et clients. Le lignage apparaît comme une construction historique dont la composition émane du choix, des rapports de force et des stratégies politiques.

parents, des alliés pouvant être utiles en dehors du village⁵⁰. Pour Balandier, les manipulations de la parenté sont des moyens des stratégies politiques et de l'analyse des conflits présents dans les sociétés le montrent bien⁵¹.

En effet, ici les équilibres politiques résultent de la guerre des alliances et de la circulation des biens et des symboles de prestige. La richesse réside moins par l'accumulation qui la manifeste que par la générosité et les défis qu'elle suscitent. L'instabilité des structures de soutien qui sont constituées par les alliances et les combinaisons variables réalisées entre segments font que ces derniers se subdivisent fréquemment et réajustent leurs alliances avec une grande facilité et le pouvoir subit une perpétuelle remise en question. La richesse se mesure donc à l'importance du segment et c'est elle qui dirige les stratégies; ce qui fait dire à Geschiere que "la parenté ne fixe pas la structure politique, ce sont les stratégies qui utilisent les conceptions de la parenté"⁵².

La flexibilité qui marque les relations généalogiques caractérise la relation parenté-pouvoir. En réalité, la position de l'aîné n'est pas fixée par la généalogie, il doit s'imposer. Autrefois, il le faisait par son rôle dans les échanges des femmes et de dots entre groupes locaux; l'accession à la richesse passant par l'accumulation des femmes considérées comme la main-d'œuvre productrice.

Si la richesse procède du statut, cela signifie que l'économique est au service du social et de l'idéologie. On y produit pour satisfaire des besoins économiques et sociaux prévalents. L'économique dans ce sens est donc modelée selon les conventions sociales dominantes, les savoirs introduits subordonnés au savoir autochtone, les pouvoirs soumis au moins formellement aux modèles postulés traditionnels⁵³ pense Georges Balandier.

Les rapports de parenté vus sous cet angle de la production comme le fait l'anthropologie économique marxiste déterminent

50. Peter Geschiere. Village Communities and State, Changing Relationship among the Maka of Southeastern Cameroon since the Colonial Conquest. Londres : Kegan Paul International, 1982.

51. Georges Balandier. Anthropologie politique. op.cit., p. 67 et ss.

52. Peter Geschiere. "Le poids de l'histoire". op.cit., p. 32.

53. Georges Balandier. "Economie, Société et Pouvoir chez les Douala anciens" CEA 59, XV-3, p. 278.

donc les droits de l'individu sur le sol et ses produits, les obligations de recevoir, de donner et de coopérer⁵⁴. A cet égard, le lignage fonctionne comme un groupe de production⁵⁵. Et ce sont les nécessités de cette dernière qui influence le constant remodelage de la parenté et les manipulations dont elle est l'objet. Au moins dans notre esprit, il apparaît donc que le statut théorique de la parenté est la production et la reproduction. C'est la raison pour laquelle elle est dominante au titre de schème idéologique chez les aînés⁵⁶. Ceux-ci sont de ce fait des opérateurs économiques par excellence. Constituent-ils pour autant une classe sociale? Si l'on définit le mode de production lignager comme un mode de domination et les rapports de production d'exploitation⁵⁷, les aînés constituent une classe sociale. Mais il s'agit d'une "bio-classe" c'est-à-dire une classe où les rapports d'exploitation passent entre les hommes et les femmes⁵⁸.

Cependant, ce qu'il faut remarquer, c'est la place subordonnée des dépendants. Mais cette subordination est relative car les femmes et les enfants pèsent de tout leur poids dans la production de la société malgré la dureté et la vigueur des mécanismes de sujétions qui leur sont appliqués. Chez les Birifor, les cadets peuvent améliorer leur situation économique et sociale en créant une nouvelle unité d'exploitation soit au sein du Yir, soit à l'extérieur de l'exploitation mère. Ces dépendants disposent ensuite de l'arme de la fuite. Hirschman nous indique comment cet *exit option* sous la forme d'une scission institutionnalisées des clans et lignages a conforté de manière indirecte, la capacité de négociation des acteurs subordonnés⁵⁹. Cette généralité des conduites d'escapisme n'excluait pas

54. C'est la position de Claude Meillassoux. "The Social Organization of the Peasantry: the Economy Basis of Kinship". The Journal of Peasant Studies I, 1, pp. 81-90. Ces rapports de production englobent les transactions politiques et les schèmes idéologiques d'où la plurifonctionnalité qui est la propriété intrinsèque et qui sur-value l'économie. cf. Emmanuel Terray. Le Marxisme devant les sociétés primitives. Paris: F. Maspero, 199..

55. Selon Maurice Godelier. L'Anthropologie: Science des hommes primitifs? Paris: Denol.

56. Claude Meillassoux. Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire Paris: Mouton, 1956 ou Femmes, Greniers et capitaux. Paris: Maspero, 1975.

57. Philippe Rey. Colonialisme, Né-colonialisme et transition du capitalisme. Paris: F. Maspero, 1970. Cette corrélation entre domination et exploitation s'est heurtée aux critiques sévères des anthropologues comme Alain Marie. "Rapports de Parenté et rapports de Production dans les sociétés lignagères" in François Pouillon (ed) L'Anthropologie économique. Paris: Maspero, 1976, pp. 86-100. 58. Philippe Rey. "Articulation des modes de dépendances et des modes de production dans deux sociétés lignagères: Panyi et Kunyi du Congo-Brazaville". CEA IX, 35, pp. 415-4400.

59. A.O Hirschmann. "Exit, Voice and State". World Politics XXXI, 1, Oct. 1978, p. 94.

d'autres modes populaires d'action politique sur le plan de la participation conflictuelle, de l'énonciation idéologique et des luttes symboliques.

Stratégies politiques des aînés par le biais des manipulations multiples d'indiscipline et des aptitudes au travail. Voilà qui pour Jean François Bayart témoigne de la plasticité et de l'acharnement avec lesquels les peuples entendent défendre leur autonomie contre l'exploitation productrice⁶⁰. Cette manière de s'accommoder dynamiquement des exigences du pouvoir centralisé par des micro-procédures, disposition démontrée par des dissidences étatiques dans les royaumes qui les englobaient, montre au-delà des autres champs et temporalités leur capacité d'adaptation.

En dernier ressort, la politique de la parenté et les stratégies qu'elle crée produisent "un système d'inégalité et de domination".

b) - Le système d'inégalité et de domination.

Cette expression a été léguée à la science politique par Georges Balandier. En effet, pour cet auteur :

Toute société impose un ordre résultant de "hiérarchies" complexes et imbriquées, toute société assure une répartition inégale des biens, du pouvoir et des signes exprimant le statut. Les inégalités sont organisées en un agencement spécifique, elles forment un système, plus ou moins accepté ou contesté par les individus, qui détermine le mode de stratification propre à chacune des sociétés considérées⁶¹.

Exprimant la cristallisation de l'inégale accession aux ressources des systèmes sociaux, entre les différents membres de la société, le "système d'inégalité et de domination" est censé mieux rendre compte des réalités dans l'analyse des rapports hiérarchiques entre les groupes sociaux que la terminologie familière de stratification sociale. C'est donc "un arrangement ordonné incorporant les hommes, les richesses, les pouvoirs et les symboles⁶²". Ce qu'il convient de retenir, est que, la stratification comme système d'inégalité et de domination ont en commun de chercher à rendre compte de l'inégalité des conditions que l'on constate au sein des sociétés humaines.

60. J.F. Bayart. L'Etat en Afrique *op.cit.*, pp. 43-45.

61. Georges Balandier. Anthropologiques. Paris : P.U.F., 1974, pp. 113.

62. Idem. p. 119. Voir aussi à ce sujet Georges Balandier. "Economie et société". *op.cit.*, Alex Weingrod. "Patrons, Patronage, and Political Parties". Comparative Studies in Society and History X, 1969, pp.376-400.

Dans les sociétés traditionnelles subsahariennes, ce système recouvre des réalités différentes selon le modèle polarisé ou non polarisé. Ici et là cependant, l'on distingue des inégalités naturelles de l'âge, du sexe et cela infère une catégorie des privilèges sociaux et des obligations entre personnes et groupes. De telles hiérarchies sont fondées sur la proximité généalogique par rapport à l'ancestralité ou la séniorité⁶³. Ces hiérarchies inscrites dans ce genre de situation sont assez complexes en tant qu'elles associent les fonctions rituelles, productrices ou militaires. La domination s'exprime en des symboliques qui apparaissent comme des sites majeurs des antagonismes sociaux⁶⁴.

Ainsi la hiérarchie et les dissymétries avec lesquels le pouvoir et les valeurs sont en étroite relation sont ces lignes d'inégalité et de domination qui commandent le processus distributif du pouvoir et les valeurs qui s'y agrègent. Toutefois cette "domestication" des rapports socio-économique ne va pas sans apports profonds de la dynamique externe qui accentue les césures entre hommes libres et esclaves en favorisant des compétitions internes qui affectent et impulsent à la fois le système d'inégalité et des pouvoirs⁶⁵. Compte tenu de ces développements il est donc irréaliste de nier les inégalités comme le fait P. Diagne lorsqu'il écrit que : "c'est l'un des caractères des sociétés négro-africaines de concevoir la différence en termes non conflictuels, sans l'assimiler à la discrimination, sans tirer comme conséquence nécessaire la hiérarchie⁶⁶". Pathé Diagne comprend que dans les dissidences étatiques, il n'existe pas de rapports de domination politique issues d'une différence homme/femme ou aîné/cadet. Il n'y a donc pas de hiérarchie de sociétés. Pathé Diagne confond le pouvoir politique à la hiérarchie sociale.

Pour sortir de cette impasse, il faut opérer une différence entre le pouvoir politique et la hiérarchie sociale et affirmer l'impossibilité de la domination totale d'un groupe sur un autre fondée sur une supériorité permanente. Au lieu de la hiérarchie, il faudra peut-être parler comme Didier Bigo à propos des

63. E.E Evans Pritchard, The Nuer, Oxford: Clarendon Press, 9ed., 1968.

64. J.F. Bayart, "Régime de partie unique et système d'inégalité et de domination au Cameroun" C.E.A XVIII, 1, 2, p. 7.

65. Pour l'exemple des Douala. Voir Georges Balandier, "Economie et société" ...op.cit., pp. 361-380.

66. Pathé Diagne, Le Concept du pouvoir en Afrique, Paris : UNESCO, 1983, p. 45.

dissidences étatiques centrafricaines d'"englobement du contraire"⁶⁷ pour signifier que dans ces sociétés, il existe une relation dans laquelle deux niveaux doivent être considérés. Le niveau global du tout social où il y a unité et le niveau inférieur, où il y a opposition et/ou complémentarité. Par rapport à cette dernière réflexion, la séparation homme/femme, aîné/cadet fonde en valeur la domination d'un groupe : les hommes sur les femmes. Mais cette supériorité est subordonnée à la complémentarité des deux ensembles au sein du tout. La complémentarité et l'opposition ne se comprennent qu'en référence à un ordre supérieur : la société. Pour reprendre la théorie des jeux, nous sommes en présence des groupes nécessaires les uns aux autres. Au delà de ces divergences, les hiérarchies au sein des dissidences étatiques donnent des possibilités différentes aux stratégies individuelles ou collectives. De plus leur filiation au politique change selon qu'elle fixe les positions respectives des individus et des groupes sociaux.

Dans les sociétés complexes, la domination et l'inégalité épousent la forme d'une caste comme dans la monarchie rwandaise ou burundaise. Ici le prémisses de l'inégalité fonde dès la base la domination et les privilèges des groupes supérieurs. Dans la société wolof du Sénégal, deux systèmes de stratification apparaissent, se superposent et hiérarchisent deux types de catégories sociales : les castes et les ordres⁶⁸. Le système de caste se fonde sur la division du travail et des fonctions et se caractérise par des relations d'interdépendance. Les ordres quant à eux se déterminent par rapport au pouvoir politique et entretiennent des relations de domination et d'exploitation : d'où la spécificité de la hiérarchie. Ce système d'ordre ne survivra pas à la "parenthèse coloniale". Néanmoins les titres assujettis au pouvoir royal sont le plus dispensateur de prestige et de privilèges et constituent la hiérarchie de référence. Sous-jacente à celle-ci se décèlent les hiérarchies ethniques, des inégalités élémentaires entre sexe, âge et position de groupe de parenté et de descendance. Il y cohabite donc des formes élémentaires de stratifications ordonnant clans et lignages et

67. Didier Bigo. Pouvoir et obéissance en République Centrafricaine, op.cit., p. 10.

68. Abdoulaye Bara Diop. La Société Wolof, Tradition et changement : le système d'inégalité et de domination, Paris: Karthala, 1981.

des formes complexes qui les dominent et les utilisent grâce à des procédures variables. A partir donc des conditions économiques inégales étaient créées les conditions d'émergence d'une classe sociale. Elles ressortissent de la généralisation au début de la colonisation des relations de subordination personnelle. Selon Roger Botte "elles sont la manifestation du développement des contradictions profondes (...) et témoignent de l'ensemble des rapports existant..."⁶⁹.

Que ce soit les dissidences étatiques où le prestige était mesuré au nombre de gens qu'on pouvait se targuer de disposer, que ce soit dans les sociétés centralisées où apparaissent des stratifications nettes, la richesse semble avoir été ressentie comme collective. La présence du riche reflétait la réussite sociale du groupe qu'il incarnait et qui se reconnaissait en lui. Le riche ou le "big man" africain parvenait ainsi par un exercice bien calculé de générosité, à se constituer une faction de clients prêts en échange à travailler pour lui. Au centre de la logique de ce "big man" se trouve en fait une transaction symbolique qui permet de transformer des ressources économiques accumulées grâce au dépendants en ressources relationnelles de loyauté qui redeviennent des ressources économiques par la redistribution en prestige. Ce qui fait courir le riche dans les sociétés traditionnelles subsahariennes c'est la recherche effrénée de la renommée. "L'entreprise du big man selon Médard est donc en premier lieu une entreprise sociale. Sur l'entreprise sociale se greffe une entreprise politique"⁷⁰. Ainsi se forme par ailleurs la relation de clientèle dans les sociétés traditionnelles subsahariennes. Clientélisme entendu ici au sens

69. Roger Botte. "Processus de formation d'une classe sociale dans une société africaine précapitaliste". *CEA* 56, XIV, 4, pp. 623-624.

70. Jean François Médard. "Le Big man en Afrique : Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur". Inédit. Centre d'Etudes d'Afrique Noire (C.E.A.N) Bordeaux, 1992. Le riche en Afrique se rapproche du big man mélanésien bien cerné par M. Sahlins "Poor Man, Rich Man, Chief : Political Types in Melanesia and Polynesia". *Comparatives Studies in Society and History* Vol.V, 3, April 1963, pp. 285-303.

anthropo-sociologique de "relation de dépendance personnelle"⁷¹ non liée à la parenté et qui repose sur un échange de réciproque de faveur entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent les ressources inégales⁷². Dans ces sociétés, le clientélisme a surtout concerné la relation dyadique, ce que James Scott appelle le *face to face*⁷³ pour bien marquer le caractère personnel et bilatéral des relations entre inégaux du strict point de vue socio-économique ou financier. Et c'est lui qui encadrera le contrôle sociale. Et la domination politique du haut au bas de l'échellè sociale. Mais ce clientélisme anthropologique qui ne régissait pas systématiquement la totalité des flux de communication sociale, mais la plus grande part des flux de biens et des services a pris un sens proche de celui de la parenté ou de la famille élargie⁷⁴. On peut dire à cet effet que dans les sociétés traditionnelles de l'Afrique subsaharienne, il apparaît un système de position hiérarchique disposée en fonction d'une répartition inégale du pouvoir, de la richesse, des privilèges et du prestige. Ces hiérarchies aboutissent comme le dit si bien Talcott Parsons à "un classement différentiel des individus qui composent un système social donné et à leur qualification de supérieur ou d'inférieur les uns par rapport aux autres selon les valeurs importantes de la société"⁷⁵.

Rapports de clientèle ou de parenté, présence du riche. Ce sont là deux éléments qui fondent la domination et l'inégalité anciennes. Ce sont aussi deux éléments qui, projetés dans la postcolonie peuvent amener à tracer un parallèle entre domination ancienne et domination nouvelle. Mais semblable assimilation est hâtive à ce niveau de travail et de conceptualisation. La seule

71. Georges Balandier. "Les relations de dépendance personnelle: présentation d'un thème". *CEA*9, 35, 1969, pp. 345-349

72. J.F. Médard. "Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse du politique". *RFSF*26, 1, Fév.1976, p. 103.

73. James Scott. "Patrons-Client Politics and Political Change in the South East-Asia". *A.P.R.S* 66, 1, March 72, p. 94.

74. Médard opère une subtile différence entre ces deux termes : toutefois il s'avère que ce sont là deux phénomènes concomitants car si la relation de la clientèle est une relation personnelle non liée à la parenté, ces relations peuvent bien unir les membres d'une même famille. cf. "Le rapport de clientèle..." *op.cit.*, pp. 106-107. La relation de clientèle dans le même veine est fondée sur le calcul rationnel et c'est une relation asymétrique. L'échange ici est inégal avant d'être réciproque. Le puissant, le riche protège le faible contre un soutien politique nulliforme. Cf. Alain Rouquié. "L'analyse des élections non concurrentielles : contrôle clientéliste et situations autoritaires" in Guy Hermet, Alain Roquié et Juan Linz. *Des élections pas comme les autres*. Paris : P.F.N.S.P, 1978, p. 71.

75. Talcott Parsons. *Essays in Sociological Theory*. New-York : Glencoe Press, 1949, p. 166.

certitude est que l'étude des pratiques politiques à travers la visée de la longue durée s'inscrit dans l'historicité des sociétés traditionnelles en ce sens que les éléments étudiés ici seront récupérés par les hommes politiques "modernes" dans le contexte radicalement nouveau de la colonie et de la postcolonie. Ils sauront manipuler à leur avantage ces représentations anthropo-sociologiques. Cela signifie aussi que "la parenthèse coloniale" n'a pas complètement effacé certains cadres structurateurs de l'ordre politique ancien⁷⁶.

En définitive, le rapide tour d'horizon des questions de typologie, de qualification et des pratiques politiques a permis de mettre en évidence à partir de quelques données empiriques des sociétés traditionnelles, leur rapport au politique. Il s'agissait donc de dresser quelque système de valeur de l'imaginaire social et pluriel de l'Afrique Subsaharienne précoloniale en montrant que les éléments *a priori* disparates, relevés ici et là prennent sens dès qu'on les ordonne en fonction des "logiques métisses". C'est par rapport à cette lecture que les rudiments anthropologiques présentés dans cette étude sont nécessaires pour toute intelligence ou intellection des fondements culturels de l'autoritarisme et de la démocratie.

76. Peter Geschiere, "Le poids de l'histoire..." op.cit., p. 30.

SECTION 2 - LES FONDEMENTS CULTURELS DE L'AUTORITARISME ET DE LA DEMOCRATIE.

Au centre de cette analyse, la sous-jacence de la variable culturelle postule la spécificité de l'organisation socio-historique⁷⁷ et obéit à des processus distincts (génotypes)⁷⁸. Car dans leur substance, les contenus culturels propres à chaque espace le spécifient par rapport à d'autres facteurs dont l'indentité ou l'agencement est unique. Cependant à cause des multiples pistes définitionnelles empruntées par cette variable apparaît une controverse. Pour les anthropologues culturalistes à l'instar de Levy Strauss et de Taylor, elle recouvre la totalité des traits matériels et immatériels qui définissent un ensemble social donné, des techniques ou ce qui en tient lieu⁷⁹. Intégrée dans la politologie, le culturel se conçoit comme un objet construit dans un but analytique de classification de l'ordre moral de l'autorité et de l'obéissance. Cette entreprise débouche sur une pré-identification à titre de conjecture des facteurs susceptibles de peser directement sur l'édification de cet ordre. C'est en ce sens que la variable culturelle s'oppose à la culture politique⁸⁰. Il intègre dans la longue durée les cadres structurateurs de l'ordinalité morale du politique dont la substance varie par rapport à chaque spatialisation et se modifie avec le temps soit par hybridation, diffusion ou

77. L'organisation socio-historique est pris ici dans un sens des espaces-temps, produits comme autant de pôle par les acteurs sociaux. Selon le principe de l'identification conceptuelle et multiple chère aux anthropologues. Espace-temps qui ne valent que par leur énonciation et qui parviennent à des ajustements relatifs, incomplets, temporaires se lisant comme système historique, inachevé et ouvert. Cf. Le magistral ouvrage de R. Da Matta, Carnavals, bandits et héros. Enquêtes de la société brésilienne. Paris: Seuil, 1983.

78. Voir l'ouvrage de Bernard Badie Guy Hermet, Politique comparée, op.cit., et celui de Bernard Badie intitulé Culture et politique, Paris: Economica, 198, pp. 89-106.

79. Nous retrouvons la controverse et les divergences entre l'anthropologie culturelle ancienne qui privilégie les faits culturels et l'anthropologie sociale britannique qui définit les faits de sociétés. A rapprocher à cette conception sont les analyses de M.D. Sahlins, Culture and Practical Reason. Chicago: The University of Chicago Press 1976. Traduction française, Au coeur des sociétés: raison utilitaire et raison culturelle. Paris: Gallimard, 1985., Claude Levy Strauss, Anthropologie structurale. Paris: Plon, 1958 et du même auteur, Race et Histoire. Paris: UNESCO, 1983. Pour une analyse succincte se reporter au Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie de Pierre Bonté et de Michel Izard. Paris: P.U.F., 1991. pp. 118-196.

80. Max Weber, Economie et société, op.cit., et L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Paris: Plon, 1964. Il s'agit là des conceptions de l'anthropologie interprétative qui en s'appuyant sur les travaux weberiens et ceux de Wittgenstien et la tradition phénoménologique, cherche à analyser ou mieux à appréhender les savoirs implicites mis en oeuvre par les acteurs sociaux pour produire et légitimer leur activité pratique. Voir Clifford Geertz, Local Knowledge. Further Essay in Interpretative Anthropology. New-York: Basic Books, 1983. Traduction française, Savoir local, savoir global, les lieux du savoir. Paris: P.U.F., 1986 ou du même auteur, The Interpretation of Culture. New-York: Basic Book, 1973.

réappropriation. A ce niveau interviennent les éléments classiques de l'élaboration, de l'inoculation et de l'inculcation des valeurs qui sont à la fois idéologiques et matériels, mais qui tendent vers l'imposition et l'expression des référents théologiques, normatifs ou légaux de légitimation du pouvoir et l'obligation d'obéissance⁸¹. Cette conception de la variable culturelle vaut donc pour l'Afrique subsaharienne précoloniale. Parler ainsi des fondements culturels de l'autoritarisme et de la démocratie permet d'une part à faire référence à l'échelle d'organisation politique atteint par chacun des espaces socio-historiques (§.1) et d'autre part à voir à titre d'hypothèse l'influence de l'effet dimension dans le surgissement des phénomènes en perspective (§.2).

§.1 - STRUCTURES TRADITIONNELLES - AUTORITARISMES ET DEMOCRATIE.

La référence à l'échelle d'organisation politique des différents groupes culturels de l'Afrique précoloniale ne doit pas masquer l'uniformité fondamentale de leur structure socio-politique. En effet - et nous l'avons bien vu auparavant - que ce soit dans les sociétés à pouvoir diffus ou dans les dissidences étatiques, l'unité socio-économique primordiale est le lignage. C'est à des niveaux très élevés de structuration politique qu'apparaissent des grandes variations. En scrutant donc ces structures, dans quelle mesure leur système politique ou mieux leur architecture des pouvoirs et les lignes de positionnement des acteurs sociaux facilitent ou entravent-elles l'exercice de la démocratie? Il s'agit à tout le moins de déterminer la relation entre organisation politique-ferments autoritaires et démocratie naturelle. Détermination qui doit fort précisément nous permettre d'accéder aux impensés d'une telle architecture. A titre conjectural, nous disons qu'il a existé dans les sociétés traditionnelles au Sud du Sahara des ferments autoritaires (a) que l'organisation des pouvoirs a su masquer.

81. Georges Burdeau dira par rapport à cette analyse que : "C'est par l'entremise des mentalités qu'il contrôle que chaque type de société façonne une manière d'entendre le pouvoir. Il n'est donc pas une chose, une propriété qu'un individu possède et dont il peut user à son gré. Cf. "Mythologie du pouvoir". in Projet n° 120, Décembre 1977, p. 1162.

Le tout résultant en un parfait équilibre entre le pouvoir des chefs et la pugnacité des contre-pouvoirs tant et si bien que "cette démocratie lincolnienne" ainsi que le qualifie Pierre Moukoko se définit entre autre, par la crainte révérencielle des despotismes (b).

(a) - les ferments autoritaires.

Sans vouloir instruire ici le procès de l'organisation des pouvoirs dans les sociétés traditionnelles subsahariennes, ce qu'il convient de qualifier de ferments autoritaires ne sont que quelques éléments émergents (cumul et sacralisation du pouvoir) faisant partie de ce que le juriste camerounais Maurice Kamto appelle "la charte mythique"⁸² et qui, réunis sont susceptibles de fonder l'autoritarisme ou l'absolutisme du pouvoir. Ils sont capables de donner au monarque toute la dimension d'un tyran et ce, s'il réussit à se libérer des contraintes et du contrôle que lui impose le "bas" et le "haut". Dans ce cas, l'autoritarisme du pouvoir apparaît comme dans un contexte de rupture et d'érosion. Rupture du consensus minimal de soutien, érosion et destruction de l'équilibre sur lequel repose tout l'ordonnement institutionnel des dites sociétés. Ces réalités sont à quelques dissemblances près différentes lorsque l'on se place du côté des dissidences étatiques qui apparaissent à leur manière comme des "sociétés de contrainte totale". Toutefois avec toutes les réserves que supposent la démarche anthropologique⁸³, il n'est pas de penser *urbi et orbi* que le cumul et la sacralisation que nous analyserons plus bas sont *absolument* et en *dépit de tout* des ferments autoritaires. Mais plutôt de s'habituer au fait qu'il peut survenir des situations qui donnent au monarque la possibilité de maîtriser le contrôle total des espaces de pouvoir et qui requiert une bonne dose de prudence et l'auto-analyse.

1 - Le cumul du pouvoir.

C'est l'une des particularités du chef africain qui est considéré comme la tête de la communauté. Responsable de l'ordre et de son maintien, gestionnaire des affaires publiques, il est responsable de la juridiction d'ultime recours. Chef religieux, il est l'émanation directe et vivante des ancêtres protecteurs de la communauté dont le bon vouloir et la coopération sont

82. Maurice Kamto. *op.cit.*, p. 72.

83. Démarche qui ne saurait prétendre à l'objectivité comme les autres sciences sociales.

nécessaires sinon essentiels à la bonne marche de la société. C'est donc lui qui est centre de toutes les impulsions tendant à gouverner⁸⁴.

Il apparaît ainsi que le roi ou le chef dans l'Afrique au Sud du Sahara joue deux rôles : un rôle politique en tant que chef et un rôle spirituel en tant que liaison avec l'univers. Cette ambivalence qui procède de la fusion intime entre le social et des distorsions antagonistes qui ont réduit l'équilibre instauré entre les principaux rouages du pouvoir. C'est ainsi qu'appuyé par une clientèle de roturiers, le roi africain en se délestant des chaînes qui limitaient son pouvoir pouvait s'en orgueillir de son importance et d'en abuser. Pour prendre un exemple, c'est le cumul du pouvoir et le support à lui offert par la clientèle européenne qu'ont mené le *mantse Obli* du Ga (Ghana actuel) a perpétué des nombreux crimes et des nombreuses violations. C'est aussi le même procédé usité par le roi Gikuyu pour asseoir une tyrannie abjecte restée célèbre dans l'Histoire Kenyane tant et si bien qu'il fut renversé par une révolution⁸⁵.

En théorie donc, le chef africain dispose des larges pouvoirs qui, utilisés à des fins autres que celles de "la charte mythique fondamentale" lui confèrent des apparences et des tendances autoritaires. Ce phénomène, pour poursuivre avec les exemples déjà présentés, se vérifie avec la constitution des entreprises centralisées, des gouvernements forts et sous l'influence de l'islam. C'est aussi le cas avec l'empire du Bénin au XVI^e siècle et Zoulou au XIX^e siècle et dans les Etats Haoussa plus tard⁸⁶. Mais l'exemple le plus clair de l'autoritarisme en action aux yeux de Pierre François Gonidec est celui du royaume d'Abomey où le roi avait réussi à s'assurer le contrôle de tous les contre-pouvoirs. "Les pouvoirs du roi n'étaient contre-balancés ni par l'autonomie des collectivités locales, ni par l'intégration des membres de la famille royale dans la gestion des affaires"⁸⁷. Mais ce pouvoir à tous les égards absolu était-il tyrannique ou autoritaire ?

84. Voir I. Schapera cité par B.N. Ayittey. "La démocratie en Afrique précoloniale..." *op.cit.*, p. 46.

85. Voir l'ouvrage de Jomo Kenyatta. *Facing Mount Kenya*. London : Sells and Warburg, 1967.

86. Pathe Diagne, *Pouvoir traditionnel en Afrique occidentale*. Paris : Présence Africaine, 1967. N.J. Colson, *Les musulmans en Afrique*. Paris : ed. Maisonneuve et Larose, 1975.

87. Pierre François Gonidec. *Les systèmes politiques africains*. Paris : I.CIDJ, 1979, p. 43.

La question mérite d'être posée car pour M. Kiflé Sélassié Beseat : "ce qui, dans les traditions politiques et culturelles africaines apparaît souvent, à l'observateur mal informé, comme l'acceptation absolue et inconditionnelle de l'autorité n'est jamais si absolue et si inconditionnelle"⁸⁸. Jacques Lombard abonde dans le même sens : même si cette autorité était l'une des plus absolue que l'on puisse rencontrer en Afrique Noire, même si le système mis en place ne permettait guère que se constituent des forces destinées à lui faire contrepoids, "les différents monarques n'ont jamais abusé de leur pouvoir, car les décisions qu'ils prenaient restaient toujours dans la constitution orale, qui transcendait toujours tout Etat africain"⁸⁹.

Cependant en poussant l'analyse vers une interprétation épistémologique, on peut admettre que la tradition est quelque fois présente pour masquer, réduire l'impact ou la chape de plomb de la domination. Nous retrouvons là les accents de la Boétie lorsqu'il dit que la coutume masque la domination⁹⁰. Ce phénomène n'est pas une vue de l'esprit. En effet, il s'agit d'un artifice très présent dans la plupart des sociétés traditionnelles ayant les mêmes caractères qu'Abomey qui a été bien saisi par Karl Marx et Wittgofel à propos des despotismes hydrauliques asiatiques⁹¹. Artifice qui fait que la fraction dirigeante d'une société transforme en loi les choses existantes tout en fixant légalement les barrières que la coutume et les traditions ont tracées. Cela mène à la reproduction des rapports de domination qui, avec le temps, prennent l'aspect d'une chose bien réglée et bien ordonnée. Ces rapports sans cesse répétés, cette reproduction pérennisante se consolide, devient usage et tradition pour finir par être sanctifié au rang de loi. Ainsi va la domination chez les Abomey.

On objectera à cette argumentation marxiste que dans ce royaume, c'est le consensus et le respect des normes réglementaires en vigueur qui président aux processus

88. M. Kiflé Sélassié Beseat. "Convaincre, contrôler ou contraindre ? Systèmes et mécanismes de contrôle en Afrique". in La problématique de l'Etat en Afrique Noire. op.cit., p. 79.

89. Jacques Lombard. Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire. Paris: Armand Colin, 1967, p. 60.

90. Etienne de la Boétie. Le discours de la servitude volontaire. Paris : Fayot, 1976, dont l'exégèse est faite par Alain Garoux. Dictionnaire des oeuvres politiques. op.cit., pp. 509-517.

91. Karl Marx. Le capital. Paris : Ed. Sociales. t.VII, pp. 173-174. Karl Wittgofel. Le despotisme oriental: Etude comparative du pouvoir total. Paris : les éditions de Minuit, 1964, 658.p.

décisionnels. Soit. Mais l'existence d'un consensus ou le recours à la tradition ne peut cacher "le fait que l'exercice du pouvoir était devenu despotique c'est-à-dire absolu et arbitraire"⁹².

Mais s'agit-il de la même réalité dans les dissidences étatiques où il y a atomisation du pouvoir entre chef de guerre, chef, de paix et sociétés secrètes ? Ce que l'on peut dire en l'état actuel de la réflexion anthropologique, c'est que les rites d'initiation, la séparation des rôles entre la masculinité et la féminité et les normes contraignantes permettent de marquer l'individu. Ces normes sociétales sont contraignantes en ce sens que la société étant le lieu du pouvoir, exerçant son magistère sur tous les individus ne reposent nullement sur un accord explicite entre eux. Le fait est trop patent pour que l'on puisse feindre de l'ignorer car la notion du contrôle social qui caractérise ces dissidences étatiques rend compte de la domination absolue exercée par la société à travers les normes véhiculées; domination par laquelle elle parvient à une socialisation absolue de ses membres. C'est cette situation qui fait dire à Marc Augé avec une pointe d'exagération quand même qu'on a affaire là, à des "totalitarismes sans Etat"⁹³ où cohabitent "répression psychique" et "répression sociale" car l'individu est obligé de penser son devenir par rapport à l'Autre. Les femmes par rapport aux hommes, les cadets en fonction des aînés, les individus parallèlement aux chefs, le lignage par rapport au riche. Ce sont ces rapports qui fondent les possibilités de contraintes et de cumul. C'est aussi ce qui fait exister dans ces sociétés une violence collective, menace toujours présente qui n'hésite pas à torturer pour extirper tout désir de vivre autrement que par les ancêtres, de changer de vie. A l'instar des dissidences étatiques subsahariennes, le paradis de Clastres pour paraphraser Lapierre est celui "du petit groupe humain homogène (...) définitivement soumis à l'autorité, à la légitimité d'une parole incontestable"⁹⁴.

Si donc le chef dans la segmentarité n'a pas le monopole de la violence légitime, il a en revanche celui de la parole légitime et nul ne peut s'opposer à elle sans commettre une

92. Pierre François Gonidec. op.cit., p. 44.

93. Marc Augé. Pouvoir de vie, Pouvoir de mort. Paris : Flammarion, 1977, p. 64 et ss.

94. Jean William Lapierre. "Sociétés sauvages, sociétés contre l'Etat". Esprit, 5, Mai 1976, p. 997.

profanation condamnée aussitôt par l'opinion publique⁹⁵. A ce titre, les dissidences étatiques apparaissent comme des "sociétés totalitaires réussies" car non seulement elles se perpétuent ainsi que nous le rappelle Levy-Strauss comme une horloge où tous les rouages participent harmonieusement à la même activité⁹⁶, elle a aussi pour propriété essentielle "d'exercer un pouvoir absolu sur tout ce qui la compose"⁹⁷, d'interdire l'autonomie de l'un quelconque des sous-ensemble qui la constituent, de maintenir tous les oscillations internes, conscientes ou inconscientes qui nourrissent la vie sociale dans les limites et les directions voulues par la société. L. Dumont parle à cet égard de sociétés holistes où la subversion politique des commerces sociétaux est frappée d'interdiction, et de totale forclusion⁹⁸. Car la position occupée par le lignage détermine le domaine du pouvoir de chacun et le droit à la parole. Tout énoncé hors norme devient par conséquent l'expression de la mauvaise conscience sociale.

Par rapport à ces éléments, on est bel et bien en présence d'une "logique totalitaire" qui rend difficile mais non impossible le surgissement du débat politique. Mais les segments étant des spatialisations interstielles "englobées" dans un réseau évanescent d'Etat, les contraintes lignagères finissent par favoriser des fuites et des stratégies d'escapisme menant ainsi à l'aventure politique ou les "cadets muets devenaient des citoyens bavards"⁹⁹.

En résumé, deux niveaux de considérations apparaissent ici : dans les sociétés à pouvoir centralisé, le cumul est un processus d'accumulation d'un sur-pouvoir. C'est dans ce sens qu'on le saisit comme une virtualité autoritaire. Dans ces

95. Jean William Lapierre. op.cit., pp. 996-997. Voir aussi dans la même revue l'article d'Olivier Mongin. "Sauvage, à jamais", pp. 1102-1195.

96. C. Levy Strauss cité par Charbonnier. Entretiens avec Claude Levy Strauss. Paris : Plon/Julliard, 1961. p. 41.

97. Pierre Clastres. La société contre l'Etat. op.cit., p. 180 et ss.

98. Louis Dumont. Homo aequalis. Paris : Gallimard, 1976. Mais ce postulat des sociétés hostiles mérite d'être fortement nuancé, car l'affirmation des individus est une constante de la vie sociale du continent. Les influences délétères des compétitions et conflits les confirment d'ailleurs. Cet individualisme qui n'a rien à voir avec l'individualisme occidentale domine les considérations d'ordre sociétal. Dans les sociétés traditionnelles il existe donc une violence individuelle : celle de l'ensorcellement et de la manducation symbolique par exemple. Cf. Centre National de Recherche Scientifique. La notion de personne en Afrique Noire. Paris : CNRS, 1981. P. Riesman. "The Person and the Life Cycle in African Social Life and Thought", XXVIII^e Congrès de l'African Studies Association. Nouvelle-Orléans, 23 - 26 Novembre, 1985.

99. Jean Bazin. op.cit., p. 710.

dissidences étatiques, la société en tant qu'elle impose sa vision du monde et son ordre, imprime sa marque sur les individus est porteuse de domination sociale en maintenant un contrôle absolu sur eux. C'est dans cette optique que se présente la sacralisation.

2 - La sacralisation du pouvoir.

"La sacralisation du pouvoir est un phénomène constant pour être considérée comme un accident"¹⁰⁰. Entendue comme processus par lequel le pouvoir échappe au contrôle politique "du haut" et au contrôle social "du bas", la sacralisation fonde la servitude volontaire du peuple et l'inhibition sociale. "Ce sacré étant la face cachée du pouvoir"¹⁰¹. S'inscrivant dans le mythe dont elle épouse les contours¹⁰², c'est elle qui permet de faire du roi africain un objet de vénération et de déification¹⁰³. Au Mali par exemple, le roi est salué comme un Dieu. En pays Tallensi, le chef Tong est pris comme un surgenon de l'Être Suprême. Son pouvoir est par conséquent incommensurable. Au regard de ce fait, le chef apparaît dans les sociétés traditionnelles au Sud du Sahara comme des semi-divinités douées d'une puissance mystique et impénétrable et comme un être physiologiquement puissant. Cette opération de fusion crée pour un moment un sentiment d'unicité puis un sentiment de crainte et de respect. Issac Schapera nous apprend par exemple que dans les tribus Tswana, la rébellion et le complot à l'égard du pouvoir est punissable de la peine de mort avec exécution immédiate et sans jugement du coupable¹⁰⁴.

D'abord instrument de légitimation d'un pouvoir se plaçant dans le continuum historique, la sacralisation est devenu un phénomène de réappropriation et d'instrumentalisation, un moyen de manipulation de la part soit des dignitaires religieux soit des usurpateurs de tout acabit. A partir du moment où la

100. Georges Burdeau. Mythologie du pouvoir. op.cit., p. 1171.

101. Maurice Kamto. op.cit., p. 63.

102. Les contours du mythe selon V. Thomas et René Luneau sont la transcendance, la valence affective de l'exemplarité. Cf. La terre africaine et ses religions. Paris : L'Harmattan, 1980. 335.p. Sur le mythe, voir Pierre Ansart. Idéologie, conflits et pouvoirs. op.cit., p. 23. R. Bastid "La mythologie" in Ethnologie générale. Paris: Gallimard, 1968.

103. Se référer pour des amples considérations sur le phénomène à Renaat Devisch. "Le problème de la sacralisation et de la désacralisation dans une religion traditionnelle. Essai d'approche théorique". RCIA vol. VII, 1, 1973. pp. 77-95.

104. I. Shapera. Tch Bantu-Speaking Tribes of South Africa. London : Routledge and Kegan Paul, 6ed, 1959, p. 221.

complicité et la coopération s'instaurent entre le religieux et le temporel, le premier ne pouvant plus jouer son rôle de contre-pouvoir, la sacralisation devient un instrument de domination. C'est par exemple le cas lorsqu'elle efface l'illégitimité d'un pouvoir usurpé et fonde sa légalité. Le pouvoir usurpé est laissé puissant, lourd et sans barrière face au peuple. Il se pose ce faisant en violation des dispositifs institutionnels de la société traditionnelle tout en faisant le lit des futures usurpations et des futurs conflits sanglants de succession comme dans les royaumes interlacustres du Rwanda et du Burundi. Cette dimension édulcorée de la sacralisation apparaît à cet égard comme un ferment autoritaire, car par un phénomène de surcompensation, un tel pouvoir, quelque part infirme, est obligé de mettre au point des techniques de persuasion autoritaire.

Sur un tout autre plan, la sacralisation et la déification du roi créent la vassalisation du peuple et lui inculque une certaine passivité. Celle-ci est accentuée par la crainte révérencielle qu'inspire la personne cheffale. Le peuple est transformé en observateur fasciné. C'est par ailleurs cette relation qui fonde la relation politique entre le roi et le peuple. Car l'interaction entre le consentement et la violence est fondatrice non seulement de toute relation politique comme nous l'apprend Balandier, mais aussi de tout autoritarisme dans des sociétés où le religieux donne sens aux valeurs comportementales de la société. C'est donc par ce procédé que le roi d'Abomey a pu obtenir l'effacement total de son peuple. Il opère par ce fait une distance infranchissable entre les individus et le chef. La conséquence immédiate dans un contexte de "démocratie de l'arbre à palabre et du bois sacré"¹⁰⁵ est l'exclusion et la mise en discussion du cadre social lui-même. Voilà donc en effet et pour anticiper sur les développements ultérieurs, "une étrange démocratie" dans laquelle les hommes ne participent en rien à l'élaboration des normes. Le consentement au chef, la soumission à sa déification, c'est aussi l'impossibilité, l'inaptitude sinon la difficulté de toute remise en cause de l'ordre établi, les limites de toute innovation

105. Lanciné Sylla. "Démocratie de l'Arbre à palabre et du Bois sacré". Contribution au colloque du laboratoire d'Anthropologie juridique. Janvier 1980.

sociale¹⁰⁶ par laquelle se révèle la liberté humaine. La sacralisation du pouvoir est en fin de compte l'expression "d'une symbolique oppressive"¹⁰⁷ conclut Birnbaum.

Ainsi s'il fallait préciser cette argumentation, la problématique des ferments autoritaires prend l'épaisseur quand les stratégies l'emportent sur le contrôle du sacré. Ces stratégies concernent les manipulations claniques dans les dissidences étatiques et l'autonomisation du pouvoir dans les monarchies et les pouvoirs centralisés. Elles concernent aussi l'attribution des dignités et des pouvoirs locaux à des favoris personnels et par la monopolisation des biens de prestige. Plus tard et hormis ces stratégies, il est apparu dans les royaumes de l'Afrique orientales au XIX^e siècle d'autres moyens d'un nouvel absolutisme avec la possession des armes à feu, l'arrivée de l'écriture et la laïcisation des moyens et des formes de légitimation. Selon Jean Pierre Chrétien, "ces phénomènes ont permis à plusieurs souverains de devenir des despotes"¹⁰⁸. Dans ce contexte la sacralisation devient un ferment autoritaire dans ce genre de système où il y a alliance des structures traditionnelles autoritaires, rigidifiées et hiérarchiques et des formes de gouvernement polyarchiques et très centralisées.

Toutefois, la diversité des trajectoires politiques des sociétés précoloniales au Sud du Sahara permet de dé-dramatiser la sacralisation du pouvoir et surtout la sacralisation d'un pouvoir usurpé, car il existe des entités où l'usurpation fait partie du jeu politique, de l'imaginaire social et des manoeuvres de sociabilité. Dans cette optique, si la sacralisation est perçue comme porteuse d'une virtualité autoritaire, c'est parce qu'elle permet au chef africain de capter le potentiel de contrôle des contre-poids qui l'entourent. Il faut néanmoins préciser que dans le contexte de l'époque, elle était *a priori*

106. Selon J.W Lapierre. L'innovation sociale, c'est la formation des commerces sociaux et des groupes qui tendent à faire éclater les cadres sociaux établis, à transformer l'organisation sociale. C'e n'est pas les changements adaptatifs, c'est une dynamique qui mène à la transformation de la société. Cf. Vivre sans Etat? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale. op.cit., pp. 190-192.

107. Pierre Birnbaum, "Aux origines de la domination politique. A propos d'Etienne La Boetie" RFSP, 27, 1, Février 1977, p. 17. Voir aussi Louis de Bonald. Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile. Paris : Adrien Leclerc, 1943, p. 1.

108. Jean Pierre Chrétien. "Roi - Religion, lignages en Afrique Orientale précoloniale". in Emmanuel le Roy Ladurie, (dir). Les monarchies. Paris : P.U.F., 1986. pp. 115-131.

considérée comme un cérémonial logique et dénué de toute intentionnalité aliénante.

Pour conclure, dans les sociétés traditionnelles au Sud du Sahara, on avait au moins compris que le cumul et la sacralisation peuvent conférer au monarque des prérogatives exorbitantes de puissance publique outrepassant largement les cadres limitateurs et équilibrants de l'architecture des pouvoirs. Ils menaient dans ce cas à des finalités absolutistes et tyranniques si le principal concerné n'y prenait garde. Dans les dissidences étatiques en revanche, qui n'étaient pas parcourues par des profondes césures épistémiques mais qui étaient le lieu d'une sociabilité multiforme, on peut observer qu'un pouvoir qui ne s'exerce pas de manière coercitive comme le montre si bien Clastres était paradoxalement bien plus efficace que celui qui se trouve dans l'obligation permanente d'avoir recours à la contrainte¹⁰⁹. Si le pouvoir effraie dans ces sociétés c'est parce que le pouvoir lui-même y est né de la crainte¹¹⁰. A cet égard il existe un formidable appareil de contrôle qui prévient toute interrogation sur la légitimité du pouvoir.

Cependant pour limiter le dérapage autoritaire, il a fallu mettre au point non pas des micro-procédures mais des rouages pouvant contrôler voire même contester l'hypertrophie du pouvoir traditionnel africain. Par conséquent et c'est Christian Potholm qui l'affirme excellemment : "si dans certains systèmes, les chefs avaient un comportement arbitraire et que leurs actes méritaient d'être qualifiés de despotiques, la recherche des freins destinée à limiter l'usage abusif du pouvoir représente un courant beaucoup plus généralisé de la pensée politique africaine"¹¹¹. La démocratie qui a mâtiné les sociétés traditionnelles en Afrique au Sud du Sahara émane donc entre autres de la crainte du despotisme des monarques africains.

109. Georges Burdeau. "Mythologies du pouvoir". *op.cit.*, p. 1163.

110. Christian Potholm. *op.cit.*, p. 25.

111. Jacques Maquet. Pouvoir et société en Afrique Noire. cité par Potholm. *op.cit.*, p.25.

**b - De la démocratie traditionnelle ou la crainte
révérencielle du despote.**

La coercition étant un luxe que toutes les sociétés ne peuvent se permettre¹¹², la crainte manifeste de la démesure des pouvoirs africains a suscité la mise en place des mécanismes de contrôle, de contestation et de déposition des chefs. Ces divers moyens qui balisent le champ politique constituent la lame de fond de la démocratie traditionnelle. Etroitement liés au pouvoir, ils reflètent les conceptions africaines de l'univers et l'indissociabilité du social et du politique. C'est la raison pour laquelle contrôle et contestation, surveillance et punition des déviations autoritaires... proviennent "du bas", de ce que Bernard Asso "appelle le contrôle social"¹¹³. Contrôle direct, il illustre la centralité de la palabre et de son corollaire le débat en tant que garde-fou à l'hypertrophie du pouvoir. Parallèlement, le contrôle et la contestation s'effectuent par le "haut", par la multitude secrètes dont l'aura de puissance dépasse le cadre strict et étroit de son espace original.

Les mécanismes de contrôle par le bas.

Le contrôle immédiat du roi africain se fait à la palabre. Lancine Sylla la considère comme un donné universel en Afrique subsaharienne. Universelle, mais aussi multiforme suivant la différence de degré ou de nature de sociétés traditionnelles¹¹⁴. De manière schématique, elle épouse trois formes particulières : systémique, car moyen de pilotage gouvernemental et de régulation politique par l'oralité, la contradiction constructive et le dialogue. Juridique en tant qu'instrument d'appréciation des qualités de médiateur des chefs et de conformité de ses jugements par rapport à la charte mythique fondamentale. Psychologiquement en tant que moyen de régulation sociale et de purgation des passions.

Communication politique, sociale et sociétale¹¹⁵ la palabre n'est pas un simple échange d'information du "haut" vers le "bas", du sommet vers la base; elle obéit à "l'effet combiné ou la théorie des 3.C", c'est-à-dire convaincre-contrôler

112. Idem., p. 25. 113. Bernard Asso. op.cit., p. 92 et ss.

114. Lanciné Sylla. "Démocratie de l'Arbre à palabre et du bois sacré". op.cit., p. 3.

115. La différence entre communication sociale et sociétale est merveilleusement établi par Michel le Net et c'est le même auteur qui énonce la théorie des "3 C" in "La communication sociale" Note études et documentaires. Paris: la documentation française, p. 17 et ss.

-contraindre selon une terminologie chère aux spécialistes de la communication. La palabre est donc une technique de gouvernement qui évolue une dialectique et c'est sous ce prisme qu'elle nous concerne.

En effet, dans les sociétés traditionnelles au Sud du Sahara, toute question est soumise à la l'assemblée du village, collectif diversifié ou l'usage de la parole est la chose la mieux partagée. En initiant un tel échange, le corps social est emmené à participer au processus de prise de décision. Chez les Bantous, "toute nouvelle loi doit être ratifiée par l'assemblée avant d'entrer en vigueur; pour tous les problèmes importants une décision ne peut être prise sans débat préalable. Ainsi se manifeste au plan concret une pratique de pouvoir d'où transparaît "les éléments d'une démocratie d'essence populaire"¹¹⁶ déclare le Professeur Kamto Maurice. cette "démocratie de l'arbre à palabre et du bois sacré" est renforcée par la liberté d'expression qui oblige les membres de l'assemblée chacun en ce qui le concerne - d'exprimer un point de vue. Les propositions lumineuses et claires sont applaudies tandis que les idées incongrues suscitent une opposition vive. La dissidence n'entraîne ni persécution, ni arrestation, ni incarcération. "Théoriquement, le chef ne peut passer outre les souhaits de son peuple; dans la pratique, il ne s'y hasarde que rarement. Leur coopération est essentiellement pour un bon gouvernement de la tribu. Si le chef agit à l'encontre de l'opinion publique telle qu'exprimée à l'assemblée, le résultat sera désastreux"¹¹⁷.

En ce qui concerne la prise de décision proprement dite, l'opinion majoritaire est la règle. On ne cherche point l'unanimité. La prise des décisions repose sur le consensus qui naît ici de deux exigences essentielles: la participation de tous et la liberté d'expression. Il se trouve donc là un système consensuel qui tourne autour de l'arbitrage et n'exclut pas l'émergence des conflits politiques, économiques et sociaux qui opposent les divers groupes hétérogènes. Les délibérations africaines obéissent *ipso facto* à des logiques différentes fondées sur des préalables particuliers par rapport aux

116. Maurice Kamto. *op.cit.*, p. 115.

117. N.N.J. Olivier ? "The Government Institutions of the Bantu People of South Africa" in *Recueil de la société*, Jean Bodin XII. Bruxelles : Fondation Universitaire de Belgique, 1969.

délibérations grecques¹¹⁸. Pour les africains, à tout problème correspond une solution précise et juste. L'objet du débat n'est pas de l'inventer, mais de le repérer et de l'exploiter, les individus n'ont qu'un point de vue partiel et limité du réel et c'est de la confrontation des opinions que naît la vérité. La solution juste est ce qui est commode à la communauté. C'est à ce niveau qu'elle doit rallier l'unanimité des suffrages. Dès lors, toute dissidence apparaît comme volonté de nuire ou de vouloir satisfaire des appétits privés. Dans la pratique, les opinions s'échangent aussi longtemps qu'il est nécessaire. L'enjeu ici étant non plus la survie individuelle du chef, mais la survie collective du groupe. En Afrique Noire précoloniale, peut nous répéter Gérard Conac, la communication politique s'exerce essentiellement par l'oralité. C'est cette oralité qui est à l'origine du consensus, à la concertation, à la persuasion et au compromis¹¹⁹. Comment dès lors résister à la tentation d'établir un parallèle entre les impératifs de la communication sociale et la centralité du débat dans les sociétés traditionnelles avec le schéma cybernétique de Karl Deutch ? Pour Deutch en effet, le débat, la palabre, la communication sociale encore appelés les "nerfs" en réalité sont les moyens les plus normaux de régulation politique¹²⁰. Cette comparaison est d'autant plus significative que dans le schéma deutschien à l'instar de l'architecture des dissidences étatiques par exemple, le pouvoir joue un rôle fort limité. Voilà donc présentés quelques éléments qui en fondant la démocratie traditionnelle permettent au corps social de contrôler la dérive autoritaire du pouvoir. Qu'en est-il du contrôle politique des contre-pouvoirs ?

118. En Grèce, l'invention du politique est contemporaine et relatif à la constitution de la citoyenneté individuelle. Les délibérations opposent les individus. Ce sont ces derniers que les orateurs veulent convaincre, et la décision finale tient du fait qu'elle est majoritaire. Selon Terray "elle est entièrement indépendante du contenu intrinsèque de la thèse, de sa justice, de son adéquation aux exigences de la situation" (Emmanuel Terray. "Le débat politique..." op.cit., p. 728). La majorité et la vérité se combinent pour entériner une décision, mais entre les deux éléments, il y a aucune complicité d'avance. Pour la place du débat chez les Grecs anciens. op.cit., p. 10.

119. Gérard Conac. Avant-propos à l'ouvrage de Maurice Kamto. Voir Moses Finley. Politics in Ancient World. op.cit.

120. Karl Deutsch. Nationalism and Social Communication. Massachusetts : Institute of Technology Press, 1966, p. 74. Ce type de comparaison peut prêter à confusion, car l'applicabilité des schémas théoriques conçus à l'origine pour des sociétés modernes peut sembler impossible aux sociétés dites traditionnelles. Mais Bonnie Campbell dans une très belle étude a démontré le contraire. Voir : Bonnie Campbell et Denis Monneré. "Le modèle d'Easton et les sociétés sans Etat". Revue canadienne de science politique (R.C.S.P) XII, 2, Juin/Juillet 1979, pp. 281-319.

2 - Par le haut : le contrôle des contre-pouvoirs.

Selon Bertrand de Jouvenel, un contre-pouvoir est "évidemment une puissance sociale, un intérêt fractionnaire constitué comme au temps de Montesquieu, en haute noblesse anglaise (...) ou la classe parlementaire française (...) comme sont de notre (...) temps, les conglomerats d'intérêts et d'affections qui se forment spontanément dans la société et que l'instinct autoritaire veut dissoudre"¹²¹. Ces contre-pouvoirs sont des forces sociales qui exercent sur le pouvoir des pressions de toute nature. Groupes d'intérêts, groupes de pression, pouvoirs parallèles, ils sont d'une redoutable efficacité. C'est le cas en Afrique subsaharienne précoloniale des sociétés secrètes, initiatiques, maraboutiques, des confréries, des castes et des classes d'âges.

En Afrique subsaharienne traditionnelle, le pouvoir cheffal est limité par un nombre incalculable des contre-pouvoirs. Le plus important est le Conseil, une "structure qui l'assiste dans son travail et qui de manière informelle discute et modifie au besoin les arguments du chef. Ce conseil intime forme la première forteresse contre le despotisme. Dans ce sens, le devoir du conseil selon John J. Olivier Sarbah est non seulement de "maintenir le cordon ombilical entre le chef et sa tribu, mais aussi de surveiller son comportement et, s'il agissait mal de lui indiquer en privé et, si nécessaire de le réprimander"¹²². A côté de ce conseil, il y avait une cellule des anciens, le Conseil du village qui représente la fine fleur de la vie commune et sa détermination trouve son expression dans la voix populaire.

Dans les monarchies, le pouvoir politique, pouvoir surveillé "est contrôlé par la communauté ou par les ulémas. Souvent, c'est le groupe de marabouts qui joue ce rôle comme la communauté Dina"¹²³.

En définitive dans les sociétés africaines au Sud du Sahara, il avait été créé des moyens institutionnels empêchant les rois de commettre des abus du pouvoir. Dans cette Afrique là, il n'était pas dans l'ordre des choses que l'autoritarisme aille de pair avec le rôle traditionnel du roi. Ainsi était permanente la

121. Bernard de Jouvenel. Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance. Paris : Hachette, 1980, p. 464.

122. N.J.J. Olivier Sarbah cité par B.W. Ayitey; "La démocratie en Afrique précoloniale" op.cit., p.

123. Voir V. Monteil. L'Islam Noir. Paris : ed du Seuil, 1964, p. 23.

crainte de la tyrannie. Celle-ci s'est révélée d'abord un système de gouvernement centralisé, par la délégation d'autorité, par l'attribution des responsabilités, et enfin par l'instauration des contre-pouvoirs très efficaces¹²⁴. A cet égard le pouvoir apparaît comme "un géant au pied d'argile" rogné qu'il est par la puissance des conseils, des chefs de clan, par l'autonomie des provinces. Le chef africain n'exerce qu'un pouvoir limité, exposé qu'il est aux pressions des forces centrifuges qui autorisent même la rébellion en cas d'arbitraire¹²⁵. En fait dans les sociétés traditionnelles au Sud du Sahara, pouvoirs et contre-pouvoirs sont les deux "faces de Janus" d'une même réalité politique. Mais selon Kamto, "la double tendance naturelle pour ainsi dire d'un tel système politique, c'est soit de glisser vers l'éclatement, soit au contraire d'évoluer vers le renforcement autocratique du pouvoir"¹²⁶. Quoi qu'il en soit, pour être habités d'une volonté de contrôle, la démocratie en Afrique traditionnelle résulte aussi du jeu de l'équilibre et des mécanismes de déposition.

(C) - La démocratie en Afrique Subsaharienne traditionnelle ou le triomphe de l'équilibre des pouvoirs.

Les Barotse de la République Centrafricaine très avertis des pouvoirs contradictoires qu'exerce l'ambivalence du pouvoir sur le chef ont compris que la démocratie pouvait être subvertie par le déséquilibre de l'autorité. Si la royauté par conséquent s'appuyait sur les roturiers pour protéger le peuple, il y avait des risques évidents d'abus de pouvoir.

Pour pallier à une telle situation, celui qui contrôle le roi est choisi dans une classe intermédiaire entre la royauté et la roture. Chaque fonction est équilibrée par une autre ou par son adjoint. La fascination qu'implique une telle organisation n'a pas échappé à Ayittey. "Quiconque, nous dit-il, a étudié ou travaillé sur les systèmes politiques africains ne peut qu'être

124. B.N Ayittey. "La démocratie en Afrique précoloniale". op.cit., p. 40.

125. Selon G.A Kouassagnan, les liens du avec la sacralité s'imposent à ceux qui l'exercent, certains peuples africains tels que, les Ga du Ghana et les Mina du Togo ont mis au point des rites de rébellion pour rappeler aux souverains que l'ordre établi pouvait être mis en cause par le peuple par un renversement des rapports d'autorité. "Sens du phénomène politique en Afrique Noire". in Economie et Humanisme 248. Juillet/Août 1979, pp. 53-61.

126. Maurice Kamto. op.cit., p. 121.

impressionné par la vision politique Barotse"¹²⁷. Le cas des Barotse exemplifie à merveille la donnée selon laquelle l'hypertrophie des pouvoirs et les mécanismes compensateurs qui tendent à l'équilibrer montrent que le pouvoir est une force sociale voulue par le peuple, guidée par ses aspirations explicites et instrument docile de ses exigences. Dans les sociétés politiques traditionnelles, le pouvoir existe tel que le fait la société. Il existe par lui : d'où la dialectique du commandement et de l'obéissance.

C'est donc à partir d'un agencement des forces sociales équilibrées et hiérarchisées que naissent les structures sur lesquelles les rois asseyent leur autorité. IL existe dans ces sociétés une loi de l'équilibre entre les différents lieux du pouvoir. Cette interaction permanente corrobore les analyses de Pathé Diagne selon lesquelles les sociétés traditionnelles en même temps qu'elles sont des systèmes de concertation tournés vers l'équilibre et l'ordre, attentifs aux règles d'une tradition précise en excluant par principe l'anarchie sont aussi soumis à innovation sociale. "En dépit de l'instabilité qui les a parfois fortement ébranlés et les dynamismes inhérents à toute organisation sociale (...) les systèmes politiques africaines ont été régi par des lois internes, cristallisées dans des institutions parfaitement cohérentes"¹²⁸. A partir de là, la notion d'équilibre apparaît comme le lien nodal qui unit les espaces de décision. Mais au-delà, des questions fondamentales se trouvent posées. Pouvons nous conclure aux choix "raisonnés" des divers mécanismes institutionnels pour faire persister le système ? C'est défendre encore ici l'idée d'une autonomie du politique et cela engage un débat vaste qui n'a pas de place ici. Disons seulement que si le système politique en Afrique subsaharienne traditionnelle tend à se maintenir, ce n'est pas uniquement parce qu'il a assumé ses fonctions, mais plutôt parce que la nature même de la société permet d'exercer cette fonction.

(d) - Les mécanismes de déposition des chefs : l'effet boomerang du non respect du respect des règles démocratiques.

127. B.N. Ayittey. La démocratie en Afrique... *op.cit.*, p. 57.

128. Pathé Diagne. Le pouvoir traditionnelle en Afrique Occidentale. *op.cit.*, p. 286.

Malgré toute l'armature qui limitait les velléités autocratiques du pouvoir et l'équilibre qui la soutenait, il s'est trouvé des chefs pour continuer à ne pas respecter les règles démocratiques en vigueur dans les sociétés traditionnelles. La société a ainsi prévu des mécanismes de déposition. Bien qu'il fallût beaucoup de temps pour épuiser toutes les protestations possibles, la société politique s'arrangeait à déposer le despote bien avant que la population ne dût en venir à la rébellion. Ainsi, bien que théoriquement le chef régnât à vie, en pratique et dans les circonstances normales, il régnait aussi longtemps que le peuple le lui permettait. Il pouvait être déposé à tout moment. Oguah l'a noté chez les Fanti du Ghana. Dès qu'il commence à faire preuve des tendances dictatoriales, le peuple entame la procédure de destitution. Le chef africain était donc comptable de ses actions à tout moment. Mais pour déposer un chef, deux règles étaient nécessaires. Seuls ceux qui l'avaient intronisé pouvaient le détrôner. En fait seuls les membres du conseil pouvaient exprimer des griefs et entamer la procédure. Ils agissaient souvent de concert avec l'opinion publique et la pression des villages à l'entour. En second lieu, les successeurs potentiels n'avaient pas le droit de diriger la procédure de déposition. La déposition était de ce fait un droit du peuple. (Etats Akans, royaume Ga)

Posée en termes de relations entre ferments autoritaires et démocratie naturelle, l'analyse anthropologique des sociétés confirment l'hypothèse selon laquelle ces sociétés ont connu des formes de développement démocratiques se résumant en des mécanismes de contrôle serré du chef, à la passion de l'équilibre des pouvoirs et à la peur de l'effet boomerang du non-respect des règles démocratiques à savoir la destitution. Il existe là des processus politiques et sociaux profonds qui font que, par delà les échanges consubstantiels entre le sommet et la base, la pregnance de la démocratie traditionnelle articule la relation des sociétés traditionnelles au politique sur la longue durée. C'est par ailleurs dans cette perspective que s'inscrit l'hypothèse de l'effet-dimension.

§.2 - UNE HYPOTHESE A PART : L'EFFET-DIMENSION DANS LE
SURGISSEMENT DE L'AUTORITARISME ET DE LA DEMOCRATIE
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE TRADITIONNELLE.

La morphologie des sociétés rarement prise en compte par la réflexion politique conditionne largement les modalités d'exercice du pouvoir. La géographie physique, l'extension territoriale et le degré de développement technologique influencent l'ampleur du contrôle autoritaire et l'invention démocratique. L'autorité politique le plus souvent identifiée soit à un roi, à la société ou enfin à toute une architecture institutionnelle impose au tissu social une tutelle d'autant plus serrée qu'elle a pour elle la durée et que la population est restreinte. De manière plus prosaïque l'homogénéité culturelle milite en faveur d'une restriction effective du pouvoir central¹³⁰.

Ainsi pour revenir aux sociétés traditionnelles et en se basant sur la morphologie, on constate que dans les dissidences étatiques. Ibo, Tiv, les tribus Bwa de l'Est du Burkina Faso, la fragmentation politique à l'intérieur d'une homogénéité culturelle, la petitesse de leur espace géographique, égalité et liberté qui en dernière instance proviennent de leur restreinte ou concentrique, l'autorité minimale et la direction restreinte ou atomisée sont autant de podromes de la démocratie traditionnelle. En se fondant sur cette organisation politique qui émane d'une Moukoko que les dissidences étatiques représentent "la survie de la démocratie traditionnelle (...) l'ordre et l'équilibre sociaux sont soutenus par les forces de lignages égales, des liens de parenté et des liens rituels. En temps normaux le caractère communal de ces sociétés aide à la domestication du pouvoir et entretient un phénomène d'ordre qui en dépend"¹³¹. L'existence d'une telle démocratie peut se comprendre par rapport à une triple explication géographique, historique et psychologique. Sur le plan historique, l'absence

129. Une hypothèse à part parce qu'elle peut être appliquée de manière rétrospective (dans les sociétés précoloniales) et de manière prospective (dans les sociétés postcoloniales) comme le fait Moukoko ou Bayart. Hypothèse à part parce qu'elle apparaît comme détachée de la conjecture initiale de la section.

130. J.M Gastu. L'égalitarisme économiques des Sérères du Sénégal. Paris : ORSTOM, 1981, p. 314.

131. Pierre Moukoko. op.cit.,

p. 10.

d'invasion "barbare" ou de migration de masse a empêché la création d'une direction politique centrale et autoritaire. Sur le plan psychologique, le tempérament individualiste de ces peuples n'a pas initié l'érection d'une gestion autoritaire des espaces des pouvoirs.

Bien qu'imparfaites note Moukoko, les démocraties indigènes sont libérales d'abord parce que les systèmes de gouvernement sont représentationnels plutôt que dictatoriaux, ensuite parce que les individus en dépit de la force des coutumes ont des larges possibilités d'expression et d'accomplissement¹³².

Dans les sociétés complexes, l'élite politique issue de la poussée islamique et du commerce transsaharien ou maritime ont utilisé les ressources technologiques et monétaires portées par la géographie des échanges pour imposer une centralisation gouvernementale et une hiérarchisation complexe des classes. L'Islam couplé à une structure politique autoritaire a développé une culture politique de sujétion et de passivité. En d'autres termes, l'alliance entre structures traditionnelles rigidifiées et hiérarchiques, les formes de gouvernement polyarchiques et décentralisées et la prédominance du religieux islamique ont prédisposé quelques sociétés à ne pas développer des technologies démocratiques.

Coleman note à ce propos que la structure politique hautement stratifiée par des Etats Haoussa fut accentuée par l'usage fait par leurs dirigeants de certaines interprétations de l'Islam dans le but d'inculquer des habitudes et des attitudes de subordination¹³³. Les Mossis n'ont pas échappé aux contraintes cumulées de l'espace et de l'idéologie. Lloyd P.C. les décrit comme des hommes soumis, passionnés de l'ordre, aimant s'effacer devant leurs chefs en présence desquels ils adoptent des attitudes humbles, mêmes humiliantes, faces contre terre, obéissants, toujours, exécutant tout ordre qui émane d'une autorité supérieure¹³⁴.

Cependant, le seul élément qui peut tempérer la structure autocratique du pouvoir est relative à la mobilité verticale dans le système stratifié. C'est le cas chez les Haoussa-Foulani où

132. *Idem.*, p. 40.

133. J.S. Coleman. *Background to Nationalism*. Cité par Pierre Moukoko. *op.cit.*, p. 46.

134. P.C. Lloyd. "The Traditional Political System of the Yoruba", in *South Western Journal of Anthropology*, Winter 84.

les gens du peuple et même les esclaves peuvent s'élever au niveau de la noblesse et participer à l'exercice du pouvoir politique. La morphologie d'une société peut déterminer la relation entre organisation politique traditionnelle, dictature et démocratie. Pierre Moukoïko ne s'y trompait pas lorsqu'il formulait dans sa thèse l'hypothèse d'une relation inverse entre une longue expérience de grande organisation politique et la désirabilité de la démocratie et le refus de celle-ci. Les groupes culturels qui ont ployé sous le joug d'une longue durée d'organisation politique de type centralisé sont moins perméables aux règles opérationnelles du système démocratique; car les traditions d'autoritarisme politique et de centralisme administratif ont entraîné une culture politique de sujétion. En opposition, les groupes culturels qui en sont restés à une structuration politique dominée par la segmentarité (lignage, clan) sont perméables à la démocratie car leurs coutumes faites de liberté individuelle et de débat démocratique favorise la participation¹³⁵. L'importance des contraintes spatiales et morphologiques sur la parturition démocratique ou l'invention des tendances autoritaires appliquée aux sociétés traditionnelles au Sud du Sahara est donc une donnée permanente de structuration des pratiques et de la gestion politiques. Elle rappelle les travaux de Norbert Elias et surtout d'Otto Hintze sur la place des contraintes environnementales sur la formation des ensembles politiques européens¹³⁶. Si on s'essaye à une étude comparative de ces effets dimension dans l'émergence de l'autoritarisme et de la démocratie dans les deux ensemble, on est obligé de conclure à une parenté de perspectives qui n'exclut pas des spécificités.

De même que dans les dissidences étatiques, la territorialisation lâche et restreinte et l'évanescence d'une centralisation des pouvoirs sont les gages de la démocratie naturelle, les dimensions modestes en Europe explique l'établissement rapide d'un centre politique efficace. L'exiguïté territoriale y optimise l'exercice de l'autorité et la perception des tributs. Cette relation de proximité permet d'éviter les

135. Pierre Moukoïko, "Démocratisation..." *op.cit.*, p. 30.

136. Norbert Elias, *La dynamique l'occident*. Paris : Calman-Levy, 1975, pp. 23-25. Otto Hintze, *Historical essays*. New-York: Oxford University Press, 1975, p. 170.

tendances centrifuges et un fractionnement extrême prépare le terrain au parlementarisme. C'est le schéma que l'on retrouve en Angleterre au XIX^e siècle. Par contre, de même que dans les sociétés complexes et c'est le cas français, l'étendue de l'espace rend la consolidation du domaine de souveraineté coûteuse en hommes et en argent, à recouvrir à une forte pression fiscale qui lui aliène les sujets et l'oblige à adopter une attitude répressive vis-à-vis des autres groupes sociaux. Il représente de surcroît l'inconvénient de contraindre l'autorité centrale à déléguer sans beaucoup de conditions le pouvoir qu'elle peut conserver dans la réalité. D'où la tendance à l'autoritarisme du roi Zoulou par exemple. Pour Otto Hintze, la tendance à l'absolutisme et à l'autoritarisme est en définitive la résultante d'une inadéquation entre la taille et l'espace à contrôler et les moyens de contrôle disponibles.

*

*

*

En guise de conclusion à ce premier chapitre, nous pouvons dire qu'au delà de la querelle et des pétitions de principe méthodologiques sur la qualification et la typologie des sociétés traditionnelles, l'analyse basée sur l'anthropologie des pouvoirs a montré que l'Afrique subsaharienne précoloniale a connu des ferments autoritaires tels que le cumul et la sacralisation du pouvoir qui sont apparus à maints égards comme des phénomènes d'accumulation d'un sur-pouvoir. Néanmoins, il y a eu en dernière instance dépassement de cette logique et affirmation d'une démocratie "naturelle". Modèle de démocratie au demeurant sécurisant où l'arbitraire en tant qu'il était une menace à l'équilibre des pouvoirs et du système politique était violemment combattu, elle assurait à chacun qu'il était indispensable aux autres, limitant ainsi les risques de despotisme et s'opposant à la mise en cause des acquis de chacun par les pouvoirs reconnus. C'est cette interdépendance qui, sauf accident et abandon du modèle initial, a fait que le pouvoir fut rarement absolu¹³⁷.

137. Michel Alliot. "L'Etat et la société en Afrique Noire, greffes et rejets. in Revue française d'Histoire d'Outre-Mer. LXVIII, n° 250-253, 1989, p. 96.

Tous ces éléments qui, auparavant sont modulés par des stratégies parentales et des pratiques politiques magnifiant le riche, fondant le clientélisme et quelque part le patrimonialisme traditionnel¹³⁸ montrent que l'usine sociale et culturelle subsaharienne n'a pas été un isolat stable, indifférencié, inactif et inerte; elle a constamment produit des sociétés et des cultures en combinant dynamismes intrasociétaux et ceux résultant de l'environnement extrasociétal pour récupérer ici les prérequis terminologiques de la systémique¹³⁹. Il est dès lors impossible de nier compte tenu de ce facteur que toutes les sociétés africaines ont affronté les épreuves de l'Histoire ainsi que nous l'apprend Balandier. Cependant pour évoluer dans l'argumentation, les sociétés traditionnelles en juxtaposant ferments autoritaires et "démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré" n'étaient sous réserve d'une autre terminologie plus évocatrice, ni des "despotismes" archaïques au sens où l'a entendu P.G. Murdock¹⁴⁰, ni d'ailleurs des "démocraties" au sens Occidental du terme. Ce sont des sociétés où s'agençaient des interactions subtiles entre la domination et la sujétion. Voilà qui permet au moins de réfuter de manière catégorique à leur propos l'idée facile de totalitarisme d'ordre structural. En nous tournant vers Michel Izard, comment ne pas parler au sujet des sociétés traditionnelles de "métabolisme de la prédation"? Cet étrange milieu où le respect dû au chef ne va pas sans l'intention décisive et ferme d'échapper le plus possible à une autorité qui ne répugne jamais à avoir la main lourde tout en sachant jusqu'"où ne pas aller trop loin"¹⁴¹. Par rapport à cela, nous comprenons mieux pourquoi la délibération plus ou moins institutionnalisée suivant le degré de différenciation structurelle du pouvoir vise plus à l'union du groupe qu'à la manifestation des clivages somme toute normaux et inhérents à l'exercice de l'autorité.

138. Victor T. Le Vine. "African Patrimonial Regimes in Comparative Perspective". *Journal of Modern African (IMAS)*, XVIII, 4, 1980, pp. 657-673.

138. Anastase-Jean Metaxas. *Systémismes et politique*. Paris : ed. Anthropos, 1979, 248. p.

140. G.P. Murdock. *Africa: Its Peoples and their Culture History*. New-York : Mac Graw Hill, 1959.

141. Michel Izard. *Gens du pouvoir, gens de la terre*. *op.cit.*, pp. 481-482. Voir également J.A.N. Beattie. "Checks in the Abuse of Political Power in some State : A Preliminary Framework for Analysis". *Sociologus*, 9, 1, 1959, pp. 97-114.

Néanmoins, pour apporter une touche critique à certains mythes qui fourmillent dans les sciences sociales africaines et africanistes, cette conclusion se doit de lever au moins deux équivoques qui plus tard ont créé et systématisé des pratiques en total désaccord avec celles que l'Afrique subsaharienne a connues et ceci au sein des instances dirigeantes postcoloniales.

Premièrement, le cumul et la sacralisation du pouvoir ont fait croire selon les conceptions libérales de l'autorité politique qu'on avait affaire à des "monocraties autoritaires" où régnait l'acceptation absolue et inconditionnelle de l'autorité. C'est ce que tentait d'expliquer le Pr. Buchmann en traçant un parallèle ou mieux en assimilant le pouvoir postcolonial au chef traditionnel et les prédispositions à accepter et soutenir les leaders nationalistes comme une résurgence du devoir d'obéissance, de respect et de vénération présent dans les sociétés traditionnelles¹⁴². Cette analyse qui recèle une bonne dose d'essentialisme a été critiquée par presque tous les auteurs africains et africanistes. De Bernard Asso à Jacques Lombard en passant par Maurice Kamto¹⁴³. Car en effet, en fait d'absolutisme, il n'y eu qu'apparence. Si les sociétés africaines étaient des monarchies et des monocraties, il est évident que la monocratie n'est pas synonyme d'autoritarisme car la confusion entre monarchie divinisée et absolutisme ou tyrannie est courante chez les auteurs occidentaux. Lombard conclut en écrivant que:

L'absolutisme n'engendre que rarement la tyrannie, car les sanctions quasi automatiques sont toujours à craindre pour le tyran fuite ou révolte des sujets ou de la famille royale, meurtre ou empoisonnement, menaces étrangères. L'absolutisme est admis par les populations dans la mesure où les actes du souverain sont conformes à la tradition¹⁴⁴.

Deuxièmement, le consensus qui est la lame de fond de la démocratie traditionnelle ne fonde aucunement pas "l'unanimité négro-africain"¹⁴⁵ et partant le Parti Unique Postcolonial comme le concevait Buchmann et ses épigones¹⁴⁶ et comme essayait

142. Jean Buchmann. L'Afrique Noire indépendante. op.cit., p. 354.

143. Bernard Asso. op.cit., ou Maurice Kamto. op.cit.,

144. Jacques Lombard. Autorités traditionnelles et pouvoirs européens. op.cit., pp. 60-61.

145. Jean Buchmann. op.cit., p. 346.

146. P.F Gondec. "Traditionalisme et modernisme dans les institutions publiques de l'Afrique Noire". Revue juridique et politique. Indépendance et coopération. (R.J.P.I.C) 1, Janv - Mars 1966, pp. 99-106. Yves Person. "Le socialisme en Afrique Noire et les socialismes en Afrique". Revue française d'études politiques africaines (R.F.E.P.A) 127, Juillet 76, p. 42. Charles Vieyra. "Structures politiques traditionnelles et structures politiques modernes" in Tradition et modernisme en Afrique Noire. Paris: Le Seuil, 1965, p. 210.

à nous le faire croire les dirigeants africains tels que Houphouët Boigny et Kwamé Nkrumah¹⁴⁷. Car les sociétés africaines, loin d'être "à consensus obtenu mécaniquement" selon une expression de Balandier¹⁴⁸ sont traversées par des multiples conflits. Cette absence d'unanimité n'a pas été effacée par "la rupture coloniale". Elle tient de l'évidence dans les postcolonies où existent des nombreuses contradictions, où la contestation est une donnée permanente. L'apparente stabilité qui parcourt certains Etats africains dissimule des explosions et des tensions qui n'ont pas manqué de révéler les luttes pour l'indépendance et les conflits politiques qui vont désarticuler la postcolonie. Loin donc d'être des sociétés unanimistes, il convient de rejoindre le Pr. Kamto et parler plutôt des sociétés consensuelles ou à forte propension au consensus¹⁴⁹. Parce que ce sont des sociétés de dialogue et de concertation, des sociétés où les équilibres fondamentaux sont maintenues, où l'on sollicite le passé pour garantir l'avenir.

Pour terminer, les sociétés traditionnelles sont donc des sociétés entièrement politiques où existent des processus ayant trait à leur engendrement. Ce sont ces sociétés qui entreront en contact inégal avec la colonisation européenne. L'inégalité de premier "choc des volontés" subvertira quelques éléments ordonnateurs de l'organisation politique de la précolonie. Elles vont ainsi connaître une mue d'autant plus violente qu'elle introduit les dites sociétés dans les schèmes de la modernité européenne et coloniale.

147. Voir l'interview du Président Houphouët Boigny dans le journal West Africa du 8 Août 1988, p. 1428 lorsqu'il déclare "il n'y a pas de numéro un, deux, trois (...) en Côte-d'Ivoire, il n'y a qu'un numéro un: c'est moi". Egalement Kwamé Nkrumah, Handbook on Revolutionary Warfare. London: Parf Publishers, 1968.

148. Georges Balandier. Anthropo-logiques. op.cit., p. 221.

149. Maurice Kamto. op.cit., p. 147. De plus le consensus est aujourd'hui l'apanage des sociétés occidentales où la société de consommation et le consumérisme ont sapé les positions idéologiques et édulcoré toutes oppositions tranchées. Cf. Roger Schwatzenberg : Sociologie politique. Paris : Editions Monchrestien, 2 ed, 1974, pp. 335-336.

CHAPITRE DEUXIEME

L'HISTOIRE D'UNE PREMIERE MUTATION¹ : LA COLONISATION ET LES FONDEMENTS SOCIO-HISTORIQUES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'AUTORITARISME.

En ayant désarticulé les dogmes comme autant de névroses, il venait en déposer les membres disjoints au pied de la seule divinité devant laquelle il s'inclinât : divinité à double face : tantôt la mort, tantôt la vie, tantôt l'impulsion, tantôt l'inertie.

P. Klossowski La vocation suspendue cité par Michel

Maffesoli La violence totalitaire. Paris : P.U.F., 1971, p. 11.

Le recours à l'histoire infère qu'aient été soldé certains préalables épistémologiques. Ceci ne sera pas examiné à fond dans ce chapitre. On se permettra d'exprimer celles des observations, l'une en relation à la nature de la rétrospective pratiquée, l'autre au statut qu'on lui assigne dans la tentative d'intellection des processus de la démocratisation et d'ouverture pluraliste sur les scènes politiques. Il s'agit de procéder à une démarche régressive et en choisissant un certain nombre de facteurs, d'activités et de processus, de montrer l'historicité et la diversité de certaines caractéristiques des pratiques et des rapports de pouvoir trop communément analysés comme strictement contemporains et pris dans leur apparente uniformité intégratives; de montrer corrélativement que la construction d'un ordre politique à vocation hégémonique s'est réalisée dans une tension permanente avec les modalités différentes d'organisations collectives².

Au demeurant comment au seul volet logique, aurait-il pu en être autrement et cette tension ne point exister quand on

¹ Le terme mutation s'inscrit dans un champ sémantique élargi où se situent les termes parents tels que changements cumulés et transformations subies par les structures sociales et les agencements culturels ainsi qu'aux causes qui en résultent. cf. Georges Balandier (dir) Sociologie des mutations. Paris : Anthropos, 1976, pp. 141-162.

² Yves A. Faure. "Sur la démocratisation en Côte d'Ivoire. Passé et Présent" in Année Africaine 1990-1991. Bordeaux: Centre d'Etudes d'Afrique Noire. CEAN. Centre de Recherche et d'Etude d'Afrique Noire./ (CREPAO) - PEDONE, 1991. p.117.

tient compte de la diversité dans chacun des ensembles subsahariens des systèmes, formes et modes de production, des règles et des stratégies de la parenté et de la filiation, des régimes d'organisation sociale, des modalités de représentation des pouvoirs, des systèmes d'inégalité et de domination. Dans tous les cas, entre une perception conjoncturelle du jeu social et politique sans nul doute en partie légitime mais limité au contexte de l'activité tactique des agents et les déterminismes de la longue durée assimilables à un simple "acte de foi historiciste" et au culte objectiviste de la "récurrence" et du "précédent", s'ils font l'impasse sur ce qui précisément garantit les enchaînements et les reproductions de situation, il y a place pour une rétrospection sélective à usage explicatif du présent dès lors qu'on accepte l'hypothèse que les schèmes d'action et de représentation, les attitudes et les ethos se construisent dans la longue durée. Les quelques traits de l'histoire politique de l'Afrique Subsaharienne évoqués dans ce chapitre suggéreront cette part de concrétion en même temps que des transformations qui contribuent au champ politique contemporain.

Dans ce sens, l'étude des fondements socio-historiques de l'autoritarisme et de la démocratie se fera dans le cadre de l'évolution concrète des sociétés subsahariennes. A cet égard et loin d'une "certaine imagerie mystifiante"³, la mise en rapport entre l'Occident et l'Afrique au Sud du Sahara s'est faite dans une brutalité extrême et traumatisante en ce sens qu'elles ébranlent cette partie de l'Afrique à un moment crucial de son existence où elle est parcourue par des mouvements de transformation affectant des sociétés variables⁴. C'est par rapport à ce qui précède que, s'étant effectué sous le sceau de la logique dominatrice, de la violence, de la coercition et ayant fait passer la finalité de sa gestion dans l'ordre des faits locaux, la colonisation et partant la construction de l'Etat

³. Selon Gonidec, l'imagerie mystifiante tente d'ennoblir les entreprises coloniales, de les présenter comme une fatalité historique et oeuvre d'humanité. En fait et c'est un truisme, la colonisation n'est pas ce système paré de bonnes intentions encore moins ce système de changement social normatif et adéquat. cf. l'Etat Africain. Paris. LGDJ, 1981. pp. 43-45.

⁴. Marc Piault le montre assez bien à propos des pays Hausa. Dans cette région la territorialisation des Etats qui constituent plus tard le Nord du Nigéria, s'amorce déjà. La colonisation anglaise ne fera que reprendre l'entreprise en cours de centralisation et de hiérarchisation du système à son avantage. Elle ne fait qu'accroître un processus de construction étatique avec la privatisation sélective des terres et le développement des cultures commerciales. cf. Marc Piault "Au-delà de la colonisation: Préserver une identité" in La Colonisation: Rupture en Parenthèse? Paris: l'Harmattan, 1987, pp. 21-22.

colonial issue des conquêtes et des "pacifications"⁵ est largement autoritaire (Section I). Mais cette colonisation pour épreuve de force, excès, abus, contrainte répressive et outrage psychologique qu'elle est, et inductrice d'un idéalisme démocratique qui prend l'allure d'un "véritable retour des lumières"⁶. Tant et si bien que le couplage entre cet idéalisme, la vitalité des résistances primaires africaines⁷, le contexte international ou le temps mondial des années 1945, la persistance des revendications ont poussé "le Leviathan colonial" vers une certaine ouverture où les finalités commodes avaient couvert les maintenances souterraines. Aussi est-on passé comme le dit si joliment Pierre Moukoko "d'une démocratie, de type consensuel à une démocratie de type concurrentiel"⁸. Cette transition apparaît dans le cadre de ce chapitre comme un mode de maintenance historique de la démocratie (section 2). L'idéal démocratique corroboré par le vécu quotidien des acteurs sera véhiculé par les nouveaux entrepreneurs politiques issus de la colonisation. Toutefois cette nouvelle classe emporte aussi avec elle une "raison autoritaire" dont les conséquences se feront sentir sur les alignements politiques contemporains. Entreprise de terrassement des réalités sociologiques et culturelles de l'Afrique Subsaharienne précoloniale, passage d'une "démocratie d'essence populaire" à la démocratie concurrentielle, émanation de la modernité occidentale avec en arrière plan les dynamiques à la fois concomitantes et ambivalentes d'une classe des nouveaux entrepreneurs politiques, le moins que l'on puisse écrire sans oblitérer les cohérences segmentaires de sens des sociétés africaines, c'est qu'au sortir de la colonisation, lentement mais sûrement se met en place l'ordre qui devait structurer les évolutions postcoloniales (section 3).

⁵ . Par cette antiphrase, le vocabulaire colonial qualifie les opérations militaires, cruelles, longues et destructrices, destinées à désarmer la population et à briser chez elle toute velléité de résistance.

⁶ . Selon une expression de Pierre Clastres dans sa mémorable réponse à Birbaum à propos de la domination politique chez la Boétie. voir R.F.S.P. 27 Février 1977, p. 22.

⁷ . Terence O. Ranger. "Connexion between Primary Resistance Movements and Modern Mass Nationalism in East and Central Africa." Journal of African History IX, 3 pp 437-453 et X, 4, pp 631-641

⁸ . voir Pierre Moukoko. op. cit., p.55.

SECTION 1 : L'ETAT AUTORITAIRE COLONIAL.

La construction de l'hégémonie coloniale s'étant effectuée par des contraintes physiques, matérielles ou symboliques, solder la question de la nature autoritaire de l'Etat colonial ne peut faire abstraction de sa double dimension d'accumulation et de centralisation administrative.⁹ De même qu'il ne peut ignorer le débat controversé des historiens sur les types de pénétration administratifs et la finalité des systèmes coloniaux. Mais selon Dominique Darbon, la distinction classique entre l'assimilation et "l'indirect rule" ne traduit qu'une différence des options politique des colonies et de leur projet étatique à long terme⁹. De plus, le système colonial britannique qui, à ce qu'il semble a été moins contraignant, lorsqu'il s'est par exemple imposé à des dissidences étatiques comme dans le cas Kenyan s'est transformé en un système d'administration directe¹⁰. Cet exemple permet d'énoncer une proposition générale : hormis les Etats en cours de territorialisation politique - cas du Nord Nigéria¹¹ où existait une autorité centrale, la majeure partie de l'Afrique Subsaharienne dont il est question ici a plongée sous le joug de l'administration directe¹².

Quoiqu'il en soit et au-delà des différences d'ordre méthodologiques que nous établissons par ailleurs entre les orientations coloniales des centres hégémoniques français, belge ou anglais, l'Etat colonial en désorganisant les structures socio-politiques préexistantes et en égratignant la spécificité du palier politique dont la vitalité a été largement démontrée dans le premier chapitre est un Etat autoritaire, "despotique" pour Suret Canale en tant qu'il associe système de domination tous azimuts (§.1) et système d'exploitation à outrance (§.2). cette symbiose et imbrications organiques entre deux logiques cannibales a fait que le parcours autoritaire voire totalitaire

⁹ . Dominique Darbon. "Administration et Société" in Christian Coulon et Denis Constant Martin (dir). Les Afriques politiques. Op. cit., p.175.

¹⁰ . Daniel Bournaud. "l'Etat centrifuge au Kenya". in Jean François Médard. (dir). Etats d'Afrique Noire: Formations Mécanismes et Crises. Paris: Karthala, p.248.

¹¹ . Walter E. Stewart. "Indirect Rule and the Northern Nigéria" Génève-Afrique IX, 2, 1970, pp. 50-84

¹² . Voir aussi Peter Geschiere. op. cit., p.36.

(comme en Afrique du Sud) de cet Etat s'est conclu par la mise au point d'une technologie de la violence et de la coercition tout en favorisant patrimonialisme et prébendes (§.3).

§.1 - LE SYSTEME DE DOMINATION.

D'entrée de jeu, en nous plaçant sur un terrain essentiellement économique faute de mieux, nous définissons à la suite de François Perroux, l'effet de domination comme une influence irréversible qui crée des situations permanentes d'irrégularités provoquées "par la force, le pouvoir et la contrainte"¹³. En effet, l'Etat colonial en reposant sur des structures de contraintes est une vaste mécanique qui englobe à degrés divers la négation du culturel et du politique africains en même temps qu'il accorde une prééminence non contestée outre mesure à une administration bureaucratitante et anthropophage. Administration conçue ici comme une nouvelle technologie de gestion des rapports sociaux dans le cadre du pouvoir colonial¹⁴. Ce faisant la colonisation subordonne le politique à l'intendance en travestissant les intérêts purs en principes politiques et en réduisant le pouvoir colonial en une domination brutale et en une société d'exploitation de la réalité froide de la violence et de l'humiliation.

A - L'OPPRESSION POLITIQUE .

Pour asseoir son régime de domination, le colonisateur entend contrôler les territoires et les hommes. Dès lors, grâce aux conquêtes et aux campagnes de "pacification" aussi violentes que meurtrières, partout, la souveraineté coloniale parvient à se substituer aux souverainetés nationales en ne laissant même pas subsister une autonomie quelconque. Le résultat de ce travail de sape est la destruction du système politique précolonial par la suppression des chefferies indigènes, qui apparaissaient comme autant d'obstacles à sa suprématie et d'où partaient toutes les impulsions tendant à gouverner les sociétés traditionnelles. Ce labeur d'érosion¹⁴ et de corrosion est au coeur même de "la situation coloniale"¹⁶.

La production des techniques d'altération du vécu politique des africains au Sud du Sahara grosse de violence se faisait par

la "perte de leur souveraineté et par l'abandon de tous les moyens leur permettant de l'exercer"¹⁷. L'amplitude de cet anéantissement est telle que l'irruption coloniale en inféodant les cadres de référence politiques et "l'idéo-logique"¹⁸ des sociétés précoloniales à la modernité supposée supérieure métropolitaine, a fabriqué un ordre nouveau, une conception entièrement nouvelle et révolutionnaire de l'autorité, qui jalouse de sa puissance n'a toléré aucune manifestation d'indiscipline affirmée. Cette disqualification programmée de tout pouvoir antérieur a pris tout son sens dans les logiques anesthésiantes des politiques d'association¹⁹ dans le cadre français et d'allégeance à la couronne dans le cadre anglais : La politique associative pour s'en limiter seulement au contexte hexagonal n'est qu'une aspiration jointe au maintien du droit de domination. Il s'agit comme le souligne Suret Canale d'une "association du cheval et du cavalier" dont le but est de faire barrage à toute revendication démocratique. Par les politiques aliénantes sus-citées, la colonisation empiète déjà dans sa stratégie de réification culturelle.

Plus grave donc est cette entreprise d'assujettissement symbolique qui touche aux valeurs cardinales et spirituelles des univers sociaux subsahariens et qui place l'Occident en position de médiateur universel de sens. Cela signifie que le régime de servitude coloniale et son système de domination se sont fondés sur la négation des cadres culturels de l'Afrique précoloniale au sud du Sahara et leur remplacement par les valeurs religieuses et idéologiques étrangères.

Cette volonté de *tabula rasa* des systèmes ancestraux de représentation et de fréquentation du monde donne à l'envahissement colonial un caractère profond de domination autoritaire et lui enlève celui d'un commerce entre civilisations égales²⁰. Par le biais donc de l'inoculation de la domination

¹⁷ Jacques Lombard. Autorité traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire. op.cit., p.68

¹⁸ Marc Augé. Pouvoir de vie, pouvoir de mort. op.cit.

¹⁹ Pour le contenu de la notion d'association, se reporter à l'ouvrage de Charles Robert Ageron. France Coloniale. Paris: P.U.F., 1978, pp. 223 et ss

²⁰ Jean Achille Mbembe. Afriques indociles : Christianisme, Pouvoir et Etat en Société Postcoloniale. Paris. Karthala, 1988, p. 37- 38

pâle" dans le système africain de représentation du pouvoir, la mission civilisatrice - véritable théodicée de la colonisation - s'approprie derechef le champ idéologique et le pouvoir symbolique qui caractérisent les entités traditionnelles". C'est cette situation qui a sur-valorisé "l'infériorité congénitale" et l'infantilisation des africains au sud du Sahara. Elle a présenté la dépendance et le rabaissement face au colonisateur comme un phénomène naturel. Mannoni ne croit pas si bien dire lorsqu'il écrit que "la société coloniale ne laisse rien à l'être dépendant que sa dépendance"²¹. Ainsi dans les représentations Subsahariennes passablement laminées, par la concrétion des techniques avilissantes et déshumanisantes, le Blanc ou l'Occidental apparaît comme une race supérieure et la domination qui lui est sous-jacente est désormais considérée comme une oeuvre civilisationnelle. C'est à partir de ces éléments apparemment anodins que le centre hégémonique hexagonal a bâti sa fameuse politique d'assimilation qui couve une sorte de paternalisme, la supériorité du blanc, le maintien des inégalités politico-économiques ainsi que la centralisation administrative²². En tant que ce schéma de pensée et attitude de comportement, le paternalisme et sa violence symbolique vont briser la fierté de l'Afrique.

En définitive l'altération du vécu politique et la négation du culturel africain, bref la domination symbolique restreignent les possibilités d'expression politique. D'ailleurs Solus n'estimait-il pas inopportun et même éminemment dangereux d'accorder aux africains les droits politiques et les libertés individuelles à la jouissance desquelles ils n'étaient plus préparés²³.

Pour ainsi dire, si diverses qu'aient été les méthodes et les modulations de l'événement colonial, négation culturelle et altérabilité du vécu politique quotidien ont suivi les traces du contrôle militaire dont la filiation apparaît légitime. Mais par une sophistication des procédés et procédures, le transfert de

²¹ O. Mannoni Psychologie de la Colonisation. Paris: éd du Seuil, 1950, p210

²² Thomas Hodgkin, Nationalism in Colonial Africa. Londres: Frederick Muller, 1956.

²³ Henri Solus, Traité de la Condition des Indigènes, cité par Maurice Kanto, Pouvoir et Droit, op.cit., p. 15

la technologie dominatrice va passer du coup à un contrôle institutionnel civil; le recours direct à la force sera remplacé par une sorte de "contraignante persuasion administrative". Et comme l'indique l'auteur de Pouvoir sur Scènes, c'est en "matière de contrôle politique s'exerçant indirectement ou directement que l'administration coloniale agira avec le plus de force et acceptera d'être le moins contesté²⁴". Par cette mutation significative et le changement d'échelle et de nature de la domination²⁵, l'Etat colonial affichait sa volonté, par une connivence des pouvoirs, à construire ce que Foucault appelle "un atelier disciplinaire"²⁶ nouveau moteur de la praxis oppressive de la colonisation.

B - L'ETAT ADMINISTRATIF COLONIAL.

Une certaine illusion politologique négative n'a pas manqué de présenter la formalité administrative comme la manifestation d'une politique assimilationniste parée de bonnes intentions et dont l'objectif était de faire des colonies des "copies certifiées conformes" des métropoles. En réalité, et à rebours de cette pétition de principe dont le moindre risque n'est pas de travestir la réalité, le système administratif, despotique dans son principe était absolument aux antipodes des institutions démocratiques. La critique de cette prémisse explicative erronée s'impose comme une impérieuse nécessité pour la restauration d'une réalité historique. En effet, dans sa stratégie de conquête de la société et de construction hégémonique, la "nébuleuse étatique coloniale" s'est exclusivement appuyée sur les ressources administratives.

Dans les colonies d'Afrique Subsaharienne, la place centrale dévolue à l'administration - au demeurant ni référent administratif weberien occidental, ni modèle du colonisateur mais produit aberrant d'une colonisation sans colon, un système exogène, ne

24 Georges Balandier Sociologie actuelle de l'Afrique Noire. Dynamique sociale en Afrique Centrale. op.cit., cit. p. 13

25 Léon Brunschwig. Noirs et Blancs dans l'Afrique française. Paris: Flammarion, 1983

26 Michel Foucault. Surveiller et Punir. Paris: Gallimard, 1975. Chez cet auteur, l'atelier disciplinaire est le mode de production capitaliste,

nous l'entendons ici comme un atelier de production de la coercition.

gérant rien, sinon d'infimes intérêts d'extraction²⁷ - est grosse d'une volonté de domination hégémonique. Selon Solus : "bâtir une colonie, c'est l'administrer efficacement, mais avec fermeté dans le cadre d'un ordre public colonial qui permet à la métropole d'assurer et de maintenir dans la colonie un ordre social et une organisation juridique conforme à la mission civilisatrice et aux buts que poursuit son activité de colonisateur²⁸". Il s'agit donc pour cet Etat colonial d'imposer d'en haut une organisation bureaucratique à un tissu de continuité sociale ignorant dans la plupart des cas un tel mode de gestion publique. Malgré quelques obstacles psychologiques et au delà des vicissitudes de l'acclimatation tropicale, l'Etat administratif colonial va réussir son enveloppement autoritaire en monopolisant de manière impérialiste tous les arrières-fonds historiques des transactions sociétales et centrer en lui non seulement l'autorité morale ou effective mais aussi l'ensemble du commerce social et relationnel avec la société. Au despotisme ministériel là-bas à la métropole répondait sur place le despotisme de l'administration peut nous apprendre Suret Canale²⁹.

Par rapport à cette omniprésence dictatoriale, l'administration coloniale désormais prend toutes les décisions et les impose à des peuples asservis. Les structures politiques extrêmement décentralisées excluent les africains du processus de prise de décision. Cette suprématie structurelle qui alliait le culte de la distance et le goût du secret, en favorisant l'aveuglement d'une administration persuadée de servir des forces incrustables, va consacrer un ordre public colonial par la confirmation de la primauté des lois adoptées en métropole et des décisions du pouvoir colonial sur les usages et les coutumes africaines qui seraient en contradiction avec elle.

27 Dominique Darbon, "Administration et société". op. cit., p. 176

28 Solus cité par Maurice Kamto. op.cit., cit. p. 267.

29 Jean Suret Canale. op. cit., p. 94.

Evoluant autour du triangle Chefs-Commandants-Clercs³⁰ qui étaient puissants et omniprésents en tant qu'ils percevaient les impôts, faisaient la politique, géraient les prisons et dirigeaient tous les services politiques et dominés par "l'ivresse de la puissance"³¹ ou "l'exaltation du sentiment d'autorité et du pouvoir personnel"³², l'administration autoritaire coloniale concrétisait son ambition totalitaire en leur faisant incarner un pouvoir personnel liberticide qui n'avait point de limite que la volonté d'entrer pleinement dans les vues de la métropole. C'est ainsi que la flagornerie et l'opportunisme administratifs furent élevés au rang de théorie bien articulée. Jean Suret Canale note que "le cadre des administrateurs cherchera à conserver jusqu'au bout la maîtrise sinon de toutes les branches de l'administration du moins la plupart d'entre elles. Ils tolèrent malaisément la présence à leur côté des techniciens d'ailleurs très peu nombreux et tiendront toujours à marquer leur primauté"³³. Cette prétention à confisquer l'articulation et l'énonciation de ce qui devait être tenu pour orthodoxe dû s'accompagner des mécanismes de répression.

Ainsi du Sénégal français au Kraal d'un chef de l'Afrique Orientale anglaise, les administrateurs coloniaux s'appuyaient sur ce triangle et c'est par eux que se transmettaient à la base les exigences de la domination métropolitaine et des pratiques de subordination. La monopolisation totale, l'exercice du pouvoir politique en donnant aux institutions traditionnelles un caractère formel a fait que la structure asymétrique qu'est l'administration coloniale s'est arrogée un pouvoir de nomination qui n'aurait dû venir que sanctionner un choix fait suivant la

³⁰ Pierre Alexandre, "Chiefs, Commandants and Clerks" in Crowder Michael, Okuni O. (eds), West Africa Chief, New-York: African Publishing Corporation, 1970, pp. 2-14.

³¹ Joseph Ki-Zerbo, Histoire de l'Afrique d'hier à demain, Paris: Hatier, 1970, p.437

³² Henri Cosnier, L'Ouest africain français, Paris: Larose, 1921, p. 141

³³ Jean Achille Mbembe, "Etat-violence et accumulation. Leçons d'Afrique Noire". Foi et développement, 164-165, Août-Sept., 1988, p.

tradition. La confiscation des pouvoirs politiques africains par les colonisateurs a eu pour conséquence la neutralisation du passé plein de dignité, de noblesse et de grandeur des sociétés traditionnelles. Elle a détruit l'éthique sociale car la consécration sociale ou politique ne se faisait plus en fonction des vertus des univers sociaux mais en fonction de celui de la servitude. Les populations africaines, véritables sujets étaient donc tenues en dehors du pouvoir qu'elles subissent sans en être capable de l'influencer de manière décisive. C'est aussi à ce niveau que se présente la particularité du mode de production coloniale qui outre qu'il réside dans la manipulation des leviers administratifs et de l'appareil coercitif d'une "nébuleuse étatique" associe un système d'exploitation économique qui lui-même est la conséquence probable du défaut d'administration des sociétés traditionnelles et la violence du passage au capitalisme.

§.2 - LE SYSTEME D'EXPLOITATION ECONOMIQUE.

Faut-il le rappeler, tous les systèmes coloniaux sont par définition des systèmes d'extraction et d'exploitation et s'il est bien certain comme nous l'avons vu précédemment que la colonisation est à la fois un phénomène de conquête et d'établissement de la domination, il est aussi un moyen d'expansion et d'insertion forcée de l'Afrique subsaharienne dans le système capitaliste mondial. Cette volonté d'inclusion, en même temps qu'elle induit la prolétarianisation et accroît la dépendance, a fait de la colonisation un processus inéluctable d'exploitation fait de sanctions sociales et de production de la violence.

A - LES PREMISSES DE L'EXPLOITATION ECONOMIQUE : LE DEFAUT DE D'ACCUMULATION³⁴.

³⁴ Nous sommes essentiellement redevable dans ce paragraphe aux intuitions de Jean Achille Mbembe dans l'article-ci-dessus cité. En outre le problème de l'accumulation est essentielle en Afrique. Nous y reviendrons de manière plus détaillée dans la deuxième partie de ce texte. Mais les articles et ouvrages suivants rendent bien compte du phénomène. Freud, "Labor and Labor History in Africa; a Review of Literature". African Studies Review 27, 2, 1984, pp 1-58. Catherine Coquery - Vidrovitch. Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930. Paris: Mouton, 1972. John Lonsdale et Bruce Berman "Coping with the contradiction: The Development of the Colonial state in Kenya, 1895-1914". Journal of African History 20, 4, 1979, pp.487-505.

L'une des constantes des sociétés précoloniales est l'inaptitude à laquelle les aînés sociaux ou les dominants se trouvaient d'extraire des surplus économiques suffisamment parlants, évocateurs ou substantiels à partir desquelles auraient pu se développer un processus d'accumulation primitive capitaliste. Certes, on peut déceler aisément de manière éparse l'existence des moyens ou des modalités permettant de drainer les ressources ou les biens de prestige vers les groupes sociaux dominants. Certes, bien que l'on puisse raisonnablement établir que l'esclavage domestique permettait la captation de certaines ressources, il reste un fait, aisément démontrable selon lequel les forces d'accumulation et la manière dont il y avait réallocation autoritaire des valeurs aux dominés sociaux ne menèrent pas à une capitalisation marchande de la production précoloniale. Ni les médiations commerciales régulières avec l'Inde et le Golfe Persique, ni les relations commerciales avec le réseau Méditerranéen ne furent à même de propulser l'Afrique Subsaharienne précoloniale dans une trajectoire des bouleversements techniques et sociaux d'envergure même s'ils affirmaient l'arrimage de cette partie du continent dans les économies-mondes pré-modernes. C'est dans ce sens qu'Achille Mbembe note que "la grande dépossession grâce à laquelle la fabrication d'une force de travail fixe et disponible pour une intensification de l'accumulation capitaliste devait s'opérer n'eût jamais lieu. Pis nulle part ne se manifestèrent les signes d'un enrichissement durable"³⁵.

Une fois l'état colonial davantage resserré, c'est sur le terrain du défaut d'accumulation que la conjoncture coloniale a poussé à l'extrême l'exploitation des masses africaines et que le passage au capitalisme s'est fait par la violence.

B - LA VIOLENCE DU PASSAGE AU CAPITALISME.

L'Etat autoritaire est pendant la colonialité un moyen de reproduction du capitalisme. Système d'exploitation économique,

³⁵ Jean Achille Mbembe. "Pouvoir-Violence et Accumulation" in La politique par le bas en Afrique Noire : Contribution à une problématique de la démocratie. Paris : Karthala, 1992. p. 242. Il s'agit en fait d'un texte paru dans la revue Politique africaine N° 39, 1990.

cet Etat pour parfaire sa domination, maîtriser la reproductivité politique et le contrôle social va organiser et développer dans un sens de plus en plus cruel les techniques d'extraction des excédents tels que le paiement des impôts et des redevances diverses, les corvées et les cultures obligatoires. Grâce à cette technique, les colons obligèrent les africains à financer leur propre colonisation. Cette priorité donnée à l'exploitation et au pillage économiques s'est accompagnée d'une autre politique de destruction insidieuse. Pour insérer l'Afrique Subsaharienne dans le monde capitaliste de production, la colonisation va désorganiser en les rendant résiduelles les logiques économiques anciennes. Au travail forcé et au bas salaire s'ajoutent la prédation, le pillage et les spoliations pures et simples.

Dans cette optique, le capital marchand qui assure désormais l'échange des produits entre sociétés colonisées, et le profit commercial des colonisateurs vont prendre non seulement l'apparence du vol et de l'escroquerie mais en procéder effectivement pour la plus grande part. Là où ce capital domine, il représente un système de pillage tout comme son évolution est en étroite liaison avec la mise en coupe réglée et en dépendance des colonies. Cette dynamique de l'accumulation capitaliste dans les sociétés subsahariennes au sens où l'entend Samir Amin³⁶ tend à devenir exclusif, c'est-à-dire à détruire les autres modes de production; d'où la forme agressive qui lui est intrinsèque³⁷.

A la vérité donc, la domination coloniale et les relations économiques ont pour objectif essentiel de dégager les profits aux seuls bénéficiaires des groupes d'intérêts coloniaux de l'oligarchie financière. La logique tendancielle de l'exploitation est faite de manière qu'il en résulte en plus un accroissement de l'influence politico-économique de cette oligarchie et de ses prolongements coloniaux. C'est, le constat qu'effectue d'ailleurs Odile Goerg dans le cas guinéen. "La colonisation dit-elle qu'elle soit au niveau des réseaux, des

³⁶ Samir Amin, "La transition au capitalisme périphérique. Mode de production et formation précapitalistes" in L'accumulation à l'échelle Mondiale, Paris: Anthropos/Ifan (Dakar), 1970, p. 168

³⁷ Ce n'est pas l'avis de Jean-François Bayart qui estime que le mode de production capitaliste ne tend pas à devenir exclusif mais au contraire à soumettre sans les désintégrer les modes de production préexistants. J-F. Bayart "Régime de Parti Unique et Système d'inegalité au Cameroun" op.cit., p. 5

pratiques ou des agents commerciaux agit coercitivement dans le seul intérêt de l'économie de traite, amoindrissant ou anéantissant totalement les particularités régionales existant auparavant"³⁸. C'est la raison principale de l'état attardé dans lequel se trouve les colonies du point de vue économique. Monopole, mercantilisme, parasitisme et stagnation : tel est "le cocktail colonial" en Afrique Subsaharienne et dont le résultat ne peut-être que des situations condominiales³⁹ ou duales où violence et coercition, patrimonialisme et prébendes cohabitent.

§.3. LE RESULTAT DE DOMINATION ET DE L'EXPLOITATION.

La domination et l'exploitation ayant une épaisseur humaine, il est difficile d'en parler en faisant fi de ses corollaires principaux qui sont la violence et la coercition. Tout comme dans le cadre colonial, on ne saurait faire l'impasse sur le patrimonialisme qui leur est sous-jacent et qui structure les échanges entre administrateurs coloniaux et indigènes.

A - VIOLENCE ET COERCITION.

Les données exposées ci-dessous mériteraient un traitement plus systématique. Mais, à notre avis, elles seront cependant assez suffisantes pour laisser soupçonner la violence et la coercition sur lesquelles s'est fondamentalement adossé l'événement colonial⁴⁰. Car c'est d'ailleurs même un truisme de l'affirmer encore, la violence et la coercition sont les conditions mêmes de la domination politico-économique étant donné leur enracinement dans la parturition de l'atelier disciplinaire et du despotisme colonial. A cet effet, les contraintes

³⁸ Odile Goerg. Commerce et colonisation en Guinée (1850 - 1913). Paris: l'Harmattan, 1988.

³⁹ Les situations condominiales ou duales est une expression forgée par Thomas Lucien et qui signifie tout simplement des situations de dualisme caractérisées par une politique d'assujettissement liée aux formes diverses de l'impérialisme. Lucien V. Thomas "Dualisme et Domination en Afrique Noire". op.cit., p. 142.

⁴⁰ Des auteurs tels que G. Prunier. "Violence et Histoire en Afrique" et Jean Pierre chrétien. "Les racines de la violence contemporaine en Afrique" veulent faire croire de manière conjecturale mais insidieuse que la colonisation est venue interrompre les processus violents qui en des nombreux points géographiques étaient entrain de créer des Etats pro-nationaux ou que les sociétés précoloniales ont connu des guerres et des conflits qui n'ont rien à envier à la "paix coloniale". Ces analyses sont pertinentes mais il nous semble qu'elles tentent de dissiper les méfaits de l'entreprise coloniale ou tout au moins de les minimiser. Voir les articles du numéro spécial de Politique africaine n° 42, Juin 1991, p. 10 et pp. 15-17

militaires du régime colonial de domination, d'oppression et d'exploitation sont symptomatiques de la banalisation des violations répétées des droits inaliénables des africains. Ces violences et violations qui sont créateurs d'actions et événements traumatiques sont d'autant plus fréquentes que ceux d'"en haut" (colons) ont du mal à reconnaître dans ceux d'"en bas" (africains) leurs semblables.

La déraison de l'Etat autoritaire colonial dans l'exercice des pratiques de violence "structurelle"⁴¹ a dénaturé l'éthique du labeur en imposant le travail forcé et le portage⁴². En corrélation avec cet exercice cruel et inhumain, le "rouleau compresseur" de la violence et de la coercition a ébranlé les représentations et les mentalités en instaurant des formes de servitude, en apportant le profit, le vol et l'arbitraire dans les mécanismes d'échange social. Par exemple, l'emploi des vieillards dans les chantiers publics fit que l'âge ne sera plus considéré comme un critère de respectabilité. Il est remplacé par le droit à la force détenu par les forces de surveillance.

Cette répression débridée qui sanctionne une réputation totalitaire se traduit par la mise en place des "techniques de discipline et de punition": bastonnades, tortures diverses dans les prisons, humiliations morales, l'éventail des formes et des techniques de violence et de coercition est vaste. Il n'y a qu'à penser que pour un manquement aux contraintes bureaucratiques élémentaires telles que la possession d'un laissez-passer ou d'un permis de chasse, du paiement de l'impôt de capitation, l'on était sévèrement puni. Par ces techniques, la colonisation en voulant infliger une violence productive engouffre les africains dans une fiction brutale, sanglante et lapidaire qui broie les individus et étouffe cette capacité d'agir qui est le commencement de l'humanité, favorise des déstructurations partielles et sans retour qui projettent les individus dans la mort sociale ou physique et provoque une telle misère mentale

⁴¹ La violence "structurelle" encore appelée "violence quotidienne" par Alain Rouquié est liée à l'injustice sociale. C'est une notion qui est apparue dans le vocabulaire latino-américain et qui qualifie une violence que l'on voit peu. Voir Alain Rouquié. Amérique Latine. Introduction à l'Extrême Occident. Paris: Seuil, 1987, pp. 117-118.

⁴² Léon Kaptué. Travail et Main-d'oeuvre au Cameroun sous Régime français 1916-1952. Paris: L'Harmattan, 1986, p. 27.

qu'il s'agit d'une irréversible dépersonnalisation⁴³. Dans tous les cas toutefois, même s'il n'est guère stimulant d'épiloguer sur la violence et la coercition, révélons pour terminer que, pendant la colonialité les procédures de construction des espaces clos ont laissé les populations de l'Afrique au Sud du Sahara face à des colonisateurs sans foi ni loi et à des compatriotes qui avaient décidé "d'imiter" à leur niveau les occidentaux grâce aux profits communs que les uns et les autres tiraient des multiples gisements de richesse parsemés ça et là.

B - PATRIMONIALISME COLONIAL ET PREBENDES.

La seule évocation du terme patrimonialisme nous oblige indubitablement à épuiser cette notion politologique avant de voir sa pertinence opératoire dans les colonies subsahariennes. Car le concept en lui même, laisse augurer des vastes réajustements de solidarités intéressés en même temps qu'elle fonde une logique patrimoniale faite des prébendes.

1. L'archéologie de la notion de patrimonialisme : la silhouette de Max Weber.

Le patrimonialisme est un sous-type idéal de domination traditionnelle tirée des travaux de Max Weber à propos de la monarchie franque des Carolingiens⁴⁴. Cette domination repose sur une personne occupant une position d'autorité en vertu de la tradition. Le pouvoir patrimonial apparaît lorsque l'autorité politique se différencie de l'autorité familiale en s'exerçant au delà de la parenté et en s'adossant sur des fidèles, des clients ou des "serviteurs patrimoniaux". Ce faisant, cette domination traditionnelle se base sur un cocktail de tradition et d'arbitraire. Le chef patrimonial à l'origine un conquérant ou un prédateur est omniprésent et traite de toutes les affaires, du politique à l'administratif comme s'il s'agissait d'affaires personnelles tout en gérant son domaine d'influence et d'exploitation comme une propriété personnelle, soucieux qu'il

⁴³ Claude Meillassoux, "Consommer la rupture" in Marc Piault (ed.), La Colonisation: Rupture ou Parenthèse, op. cit.

⁴⁴ Max Weber, Economie et Société, op.cit.

est de reproduire ses richesses. Dans cette "gestion d'épicerie", il s'appuie sur un conglomerat administratif et ses collègues proviennent des dépendants et fidèles à qui sont distribués à tour-de-bras des prébendes pour leur subsistance. Dans ce sens, les relations de patronage, de clientèle et de "prébendalisme"⁴⁵ fondées sur un échange social ou économique se confondent avec l'organe de gestion. Pour schématiser, au coeur de la logique patrimoniale se ramène l'idée selon laquelle l'autorité dirigeante et les droits économiques correspondants à sa gestion sont des "avantages économiques privativement adoptés"⁴⁶.

Ces deux éléments font vérifier la définition weberienne du patrimonialisme⁴⁷. Reste que dans ces sociétés, l'arbitraire est temperé par des contre-pouvoirs. Cette absence d'arbitraire visible peut pousser certaines politistes et anthropologues à réfuter ce "patrimonialisme traditionnel". Mais à partir du moment où celui de Weber est un type-idéal, son application à notre sens doit nécessairement souffrir de quelques adaptations en fonction des contextes et des sites. C'est compte tenu de cette application contextuelle que le patrimonialisme weberien prêta le flanc à deux interprétations principales. Celle du politiste bordelais Jean François Médard qui prolonge l'analyse de l'Israélien Shmuel N. Eisenstadt en terme de "néo-patrimonialisme"⁴⁸ et celle de Didier Bigo se basant sur la conjonction entre patrimonialisme, pouvoir personnel et

⁴⁵ Ce terme est fondé par Richard Joseph. Democracy and Prebendal Politics in Nigéria. The Rise and Fall of the Second Republic. Cambridge: Cambridge University Press, 1987

⁴⁶ Max Weber. op. cit., p. 352.

⁴⁷ Pour le patrimonialisme traditionnel, voir le texte de Samuel N. Eisenstadt "Traditional Patrimonialism and Modern Néo-Patrimonialism". Sage Research Paper. Beverly Hills et Londres: Sage Publications inc. 1973, Victor T. LeVine. "African Patrimonial Regimes in Comparative Perspective". Journal of Modern African Studies (J.M.A.S.) XVIII, 1980, pp. 657-673.

⁴⁸ Shmuel N. Eisenstadt. Revolution and Transformation of Societies. Londres: The Free Press. 1978. Voir aussi l'article pionnier déjà cité. J. F. Médard "L'Etat sous-développé au Cameroun". Année Africaine 1977. Paris: Pedone, 1977, pp. 35-84. Le néo-patrimonialisme étant au centre de notre problématique, nous nous contentons pour le moment de citer uniquement cet article de Médard. La définition exhaustive du concept se fera au troisième chapitre.

serviteurs patrimoniaux⁴⁹. Et le patrimonialisme colonial s'inscrit dans cette deuxième filiation.

2. Le patrimonialisme colonial.

Le patrimonialisme selon l'exégèse de Bigo renvoie au patrimoine et est marqué par l'économique dans des sociétés qui associent pouvoir et possession de terre, pouvoir et exploitation économique. Selon lui, pour qu'il y ait patrimonialisme, il faut une conception de la propriété privée. Et la colonisation la fait apparaître sous la forme des nouvelles catégories d'accumulation primitive. Le pouvoir est désormais lié à la volonté d'accaparement des richesses⁵⁰. En fait, la colonisation modifie les éléments structurant du patrimonialisme traditionnel en instaurant une strate supérieure : celle des administrateurs coloniaux au pouvoir colonial comme nous l'avons vu. Par conséquent, les détenteurs du pouvoir dans les sociétés précoloniales constituent les étages inférieures de l'administration coloniale. Ainsi l'autorité administrative se prolonge-t-elle d'un pouvoir politique indigène. Ces détenteurs précoloniaux du pouvoir qui ont pu résister à la volonté de la table rase de l'envahissement colonial et ceux qui ont été imposés (*Nature administrative ou warrant chief au Nigéria*) par l'administration deviennent de facto les relais privilégiés de cette administration; en quelque sorte des serviteurs patrimoniaux. Ils apparaissent à cet égard comme les éléments d'une hiérarchisation administrative à relation verticale. Les serviteurs patrimoniaux vivant en état de concubinage avec le jeu de domination des administrateurs coloniaux créent une chaîne de complicités qui traverse la société, garantit la circulation des prébendes et multiplie les petits tyranneaux qui obéissent et ne gagnent pas grand chose puisque la structure du pouvoir les empêchent d'avoir des micro-pouvoirs indépendant de l'administration.

⁴⁹ Didier Bigo. Pouvoir et obéissance en Centrafrique. op. cit.. Nous voyons apparaître ici les premiers éléments de deux explications que nous développerons plus tard dans le troisième chapitre à savoir qu'il existe une filiation entre les pouvoirs personnels et le patrimonialisme traditionnel tandis que les présidentialismes à parti unique connaissent un néo-patrimonialisme.

⁵⁰ Didier Bigo. Idem., pp. 130-131.

Sociologiquement pour ainsi dire, la colonisation connaît deux ethos patrimoniaux qui se complètent plus ou moins. L'ethos patrimonial colonial qui cherche à créer un domaine public où le chef administratif et ses serviteurs patrimoniaux s'engagent à servir l'intérêt commun des métropoles. Nous avons affaire là à une sorte de sultanisme, domination traditionnelle qui se meut hors de la tradition et garde son élément d'arbitraire. A côté de lui, grâce au chevauchement (*straddling*⁵¹) dont sont capables les sociétés africaines, il existe un ethos patrimonial traditionnel où perdurent quelques bribes de domination traditionnelle enracinées dans l'inconscient collectif des africains au Sud du Sahara. Cet ethos naît des stratégies de fuite et de "l'incapture" des indigènes par l'ordre public des envahisseurs coloniaux. L'originalité de cette configuration est que les dépendants et les serviteurs patrimoniaux tout en instaurant "un patrimonialisme du bas" ne voient aucun inconvénient à être les prébendiers de l'Etat colonial. Ce dualisme est un mécanisme fondamental et stable du système car si le patrimonialisme colonial domine, le patrimonialisme traditionnel lui est complémentaire et indispensable, le principe de "l'unité des contraires" jouant ici à fond⁵².

En poussant l'analyse en profondeur, on peut démontrer le mécanisme de cette logique patrimoniale. En effet la structure des relations patrimoniales entre l'Etat autoritaire colonial et les indigènes repose à cette époque sur la politique délibérée de la rareté. Ce que Jean Achille Mbembe appelle le "principe de régulation de la disette"⁵³. Grâce à la colonisation, les indigènes ont eu accès aux ressources économiques nouvelles mais les administrateurs et les serviteurs patrimoniaux s'organisent pour qu'ils n'en fassent pas l'expérience de l'abondance ou de la satiété. Ceci dans le but inavoué de faire naître l'insatisfaction par rapport aux nouveaux besoins nés de

⁵¹ La notion de chevauchement qualifie l'art d'évoluer entre plusieurs références, à l'origine, elle s'appliquait à l'analyse des classes sociales. Cf. Jean Copans, "Le débat sur l'expérience kenyenne". *Monde diplomatique*, Novembre 1981, p. 19 - 20

⁵² Cette situation semble être une particularité des systèmes coloniaux car on la retrouve aussi en Amérique Latine coloniale et qui a été magistralement exemplifiée par Alain Rouquié dans son *Amérique Latine. Introduction à l'Extrême-orient*. *op. cit.*, pp. 100-102.

⁵³ Jean Achille Mbembe, "Pouvoir, Violence et Accumulation. Leçon d'Afrique Noire." *op. cit.*, p.4.

l'agression du mode de production capitaliste. C'est ainsi qu'il y avait trop peu de routes pour drainer les produits agricoles, peu de moyen pour scolariser tous les enfants et les jeunes, trop peu de dispensaires pour résoudre les problèmes de santé, d'hygiène et de salubrité. Cette politique avait pour objectif non seulement de sceller les relations de réciprocité inégalitaire autour du couple chef administratif colonial et serviteurs patrimoniaux, mais aussi à organiser autour de ces derniers un réseau de faveur où chaque individu favorisé est l'éternel débiteur et le captif de son bienfaiteur avec en arrière plan le souci pour chacune des parties de tirer profit de cet échange inégal.

La politique de la rareté était combinée au principe de la restriction. Le volume des biens alloués aux indigènes par l'Etat autoritaire colonial devait toujours se situer bien en deçà des demandes minimales et des possibilités réelles des indigènes. Il en était ainsi du rationnement des biens et services qui permettait d'acheter la fidélité et la docilité des clients tout en immobilisant les mécontents. Les prébendes sous la forme d'emploi salarié dans l'administration coloniale, d'autorisation de chasse et d'achat de fusils, de gratifications symboliques servaient à récompenser les indigènes les plus dociles et à maintenir dans l'espoir les autres⁵⁴. L'Etat autoritaire se servait ainsi de la pénurie artificielle pour modifier la nature des loyautés et asseoir les bases de la domination. Dans une très large mesure, c'est par le biais de ces manipulations coloniales que le chemin fut ouvert à tous les trafics et à toutes sortes de corruption. La pugnacité et l'acharnement avec lesquels l'Etat autoritaire colonial voulait se fabriquer une clientèle dévouée à sa cause et à ses ambitions aura des répercussions proprement économiques et autres politiques que nous verrons dans les prochaines articulations de ce texte.

Pour conclure sur cette section, relevons pour terminer que ni oeuvre philanthropique, ni investissement à fonds perdus, le

⁵⁴ Voir toute la littérature romanesque des années 1960 ou le résumé fait par Alain Ricard. "Les littératures et le pouvoir" in Christian Coulon et Denis-Constant Martin. Les Afriques politiques op.cit., pp. 72-86.

système colonial ressortit à la forme "de domination nue"⁵⁵. Dans cette optique, l'Etat autoritaire de la colonialité et son discours idéologique visent à dire le fait et le droit de la domination en affirmant soit sa légitimité, en invoquant la "mission civilisatrice" soit tout simplement de manière cynique le droit du plus fort" soit enfin les trois à la fois. La force a donc droit de cité dans les colonies plus parce que l'entreprise coloniale croit à la force à laquelle "il croit savoir que les africains croient"⁵⁶. Ayant réifié le concept de représentativité, appliquant une autorité dictatoriale et infantilisante sous le prétexte de tutelle, de mandat et de formation éducative, elle laisse l'Afrique dans l'Etat de difformité et de déculturation politique. Cette capacité à figer les sociétés, à les glacer et de les déformer, la colonisation la tient de sa nature même. Politiquement elle s'exerce sur les ensembles sociaux; économiquement elle exploite les systèmes de production, au besoin les fabrique sur le mode approximatif de l'indigène. Plus grave les forces dominées par rapport à cette politique sont laissées face à une "administocratie"⁵⁷. En troisième lieu, le système se reproduit par la répression car les paysans colonisés sont traités sur le mode exclusionnaire grâce à une politique de la transformation de la force en droit et de l'obéissance en devoir. Mais pouvons nous en rester à décrire une société pacifiée ployant sous le joug d'une exploitation économique et d'une domination "sans lever le petit doigt" ?

Ce schéma apocalyptique ne reflète qu'imparfaitement une réalité beaucoup plus complexe. Car la domination politique et l'exploitation économique coloniales n'ont jamais revêtu la même cohésion que lui prête l'analyse générale ci-dessus présentée. Les formes d'assujettissement et d'extraction étaient parcourues par des lignes de fractures plus ou moins irréductibles entre

⁵⁵ Mohamed-Salah Sfin "Le système mondial de l'impérialisme d'une forme de domination à l'autre" Sociologie de l'impérialisme sous la direction d'Anouar Abdel-Malek. op. cit., p. 577.

⁵⁶ Claude Meillassoux. "Consommer la rupture" in Marc H. Piault. La colonisation: rupture ou parenthèse? op. cit., p. 52

⁵⁷ I. F. Nicolson. The Administration of Nigéria : 1900 to 1960. Oxford Clarendon Press, 1969, p. 216.

acteurs dominants du "dedans" comme du "dehors"⁵⁸. Cela signifie que les africains au Sud du Sahara ont été les sujets agissants et participants de leur mise en dépendance soit pour s'y opposer tantôt pour s'y associer. Beaucoup s'en froisseraient aujourd'hui de penser que dans une certaine mesure les acteurs autochtones ont été impliqués dans la colonisation et que celle-ci fut "une entreprise afro-européenne"⁵⁹.

Le caractère expéditif de cette affirmation fait certes, peu cas de "la multiplicité des espaces-temps" qu'impliqua l'entreprise coloniale, de l'inégalité des positions qu'occupèrent les principaux acteurs de ce champ de domination. Elle occulte aussi le fait qu'au-delà de la "collaboration", l'attitude des indigènes fut surtout dominée par le refus de la servitude et l'invention d'une floraison des tactiques visant à s'y soustraire. C'est cette "capacité d'indocilité, de désengagement, de dissimulation, de "fréquentation instrumentale" là-même où les indigènes soupçonnèrent des avantages divers : santé, scolarisation, accès aux biens occidentaux etc... et de désistement qui ruina en partie, la prétention de l'Etat colonial à parfaire sa domination sur des sociétés asservies. Cette argumentation incite à une réflexion sur ce qui, du côté africain, rendit faisable et possible cet événement. Les africains entrèrent dans "le corset colonial" dans le but de le transformer en ressource jouable dans les luttes et les conflits internes. A l'intérieur du carcan colonial, il s'est trouvé des acteurs indigènes pour créer et développer des stratégies dont l'objectif était la redistribution du jeu à l'intérieur des systèmes de relations ancestrales. Ce qui fait que l'une des forces de la colonisation en tant que système "d'articulation

⁵⁸ Charles Robert Ageron, France coloniale ou Parti colonial, *op.cit.*, pp. 235-267. D. C. Dornward, "Ethnography and Administration : a Study of Anglo-Tiv-Misunderstanding" Journal of African History XI, 3, 1974, pp. 457-472. F. A. Salomone, "The Social Construction of Colonial Reality. Yauri Emirate". CEA 98, 2, 1985, pp. 139-159. Terence O. Ranger, "African Reaction to the Imposition of Colonial Rule in East and Central Africa" in L. H. Gann, P. Duignan (eds), Colonialism in Africa, *op.cit.*, pp. 304 et ss. J. R. de Benoist, L'Afrique Occidentale française de 1944 à 1960 Dakar : Nouvelles éditions africaines (N.E.A.), 1982. J. Mascille, Empire colonial et capitalisme français : Histoire d'un divorce. Paris Albin Michel, 1984.

⁵⁹ Jean Achille Mbembe, Afriques Indociles, *op.cit.*, p. 133 et ss. et toutes les autres citations proviennent du même ouvrage. L'échec ou le fiasco de certaines luttes nationalistes pourraient s'expliquer par l'action et les collusions des forces sociales autochtones avec les envahisseurs coloniaux. Pour l'exemple Camerounais, lire R. Um Nyobé, Le Problème National Camerounais. Paris: l'Harmattan, 1984 ou Richard A. Joseph Le mouvement nationaliste au Cameroun. Paris: Karthala, 1986.

synchrétique"⁶⁰ réceptifs aux contradictions sociales autochtones, moyen de perpétuation des stratégies et politiques d'extraversion et de création des possibilités inédites d'accumulation, c'est qu'il y a des acteurs autochtones prêts à l'utiliser dans le but de refaçonner l'ordre social en leur faveur. La colonisation s'est appuyée sur ces structures d'intérêts auxquels ont émergé, jusqu'en position de subordination des groupes sociaux indigènes, lesquels ne furent jamais passifs, indolents ou simple victimes.

L'affirmer et le confirmer ne signifient point, ni de dramatiser ou excuser *ex ante* la violence et les "déprédations multiples d'un discours positif qui reposait sur le mépris du noir et dont la logique était meurtrière"⁶¹. Ainsi, en même temps que la logique coloniale de domination et d'exploitation a été combattue, elle a parallèlement fait l'objet d'une "tolérance pratique" voire même d'une complicité silencieuse et agissante de la part des indigènes à qui elle a fait miroiter profits et prébendes. La vérité d'évidence qui vient en plus confirmer le fait que les africains ne furent pas inactifs pendant la colonisation, se comprend lorsqu'on aborde le versant culturel de la domination.

Sur le plan symbolique donc, le christianisme colonial par exemple a échoué à dominer les sociétés battues au cours de l'affrontement colonial. La domination qu'il a pu établir sur les registres religieux ancestraux est limitée et imparfaite puisqu'elle recouvre une "partie seulement des diverses sphères qui constituent le champ symbolique et matériels des mondes indigènes". Dans les sociétés coloniales, il y a donc eu "insubordination symbolique", "mouvements d'indiscipline culturelle contre le christianisme occidental"⁶². Face à cette résistance larvée et ouverte à l'occasion et aux ressources de l'indiscipline, les modifications n'allèrent pas tarder à venir. Car le contexte et les contraintes internationales en perpétuel mouvement de la première moitié du XX^{ème} siècle, les logiques

⁶⁰ J. Lonsdale. "States and Social Process in Africa". *op. cit.*, pp. 190-191

⁶¹ Jean Achille Mbembe. *op. cit.*, p., 134

⁶² Jean Achille Mbembe. *Idem.*, pp. 11-13. Pour les relations entre christianisme et colonisation. Voir Robert Delavignette. Christianisme et colonisation. Paris : Fayard, 1960.

internes arrivées à un certain niveau de maturation et les propres contradictions de la colonisation vont obliger l'Etat autoritaire colonial à être en accord avec les évolutions des dynamiques idéologiques internationales. C'est ainsi qu'à partir de 1945, on enregistre une certaine érosion de l'Etat autoritaire par l'insertion dans les colonies subsahariennes des répertoires occidentaux du politique, cadre fondateur de leur évolution démocratique.

**SECTION 2 : DES PRATIQUES NOUVELLES : LES REPERTOIRES
OCCIDENTAUX DU POLITIQUE ET L'AVENEMENT
D'UNE DEMOCRATIE DE TYPE CONCURRENTIEL.**

Les occidentaux n'ont pas introduit la démocratie en Afrique Subsaharienne. Nous en voulons pour preuve toute l'armature politico-démocratique qui a caractérisé leurs sociétés précoloniales ; mais ils ont apporté une forme particulière d'organisation démocratique fondée sur les "répertoires occidentaux du politique"⁶³. Par cette expression, il est signifié les apports idéologiques et les éléments qui fondent la modernité politique occidentale à savoir : le pluralisme démocratique et tout ce que cela connote comme rouages essentiels : le suffrage universel, la liberté syndicale, le parlementarisme majoritaire et qui ont été transférés dans les colonies par le biais des mouvements, arrangements ou aménagements politico-institutionnels devant favoriser l'éclosion d'une vie démocratique. Ces répertoires recèlent en partie du fait des relations de dépendance nées du pacte colonial, une prétention hégémonique qui les érige même en archétype de la modernité politique universelle. Dans les faits, l'intelligence de ces répertoires par rapport à l'avènement de la démocratie représentative de type concurrentiel suppose de scruter comment le contexte international de l'après première Guerre jusqu'en 1945 et les revendications nationalistes émergeant çà et là ont jeté les prémisses de l'évolution démocratique (paragraphe 1) dont les bases se résument en la mise sur pied des cadres juridiques de la compétition politique.

Mais, si elles obéissent aux mêmes moteurs, au point de faire apparaître d'étonnants synchronismes, les évolutions

⁶³ Guy Hernet et Bertrand Badié. Politique comparée, op.cit., p.65

démocratiques des colonies ne sont pas uniformes. Elles varient d'un cadre contextuel à un autre. Ces variations sur un même thème font distinguer autant de type d'évolution qu'il y a des pays coloniaux d'où le problème des spécificités coloniales (paragraphe 2). Avec l'introduction des répertoires occidentaux une partie de la population s'affranchit des intermédiaires et des représentants politiques traditionnels au profit de ceux plus "modernes". C'est cet "auxiliariat bureaucratique-économique" ⁶⁴ qui constitue le véhicule par excellence de la démocratie en tant qu'il est dominé par l'idéologie démo-libérale du colonisateur. Mais il est aussi "celui-là même par qui le malheur de l'Afrique subsaharienne est arrivé". C'est pourquoi, elle apparaît comme un fondement social ambivalent de la démocratie et de l'autoritarisme (paragraphe 3).

§.1 - L'IMPACT DU CONTEXTE INTERNATIONAL.

L'espace du politique ne se limite pas à la dimension nationale. Ce que nous appelons contexte international ou environnement international compte tout autant pour le repérage des contraintes et les interventions qui directement modifient les perceptions internes des évolutions politiques et les modes d'expression de la citoyenneté démocratique. A ce sujet, la première Guerre Mondiale et Révolution Bolchevique de 1917 sont de ces événements qui transformèrent l'environnement international en lézardant le front mondial de la domination coloniale et en inaugurant la "crise de la colonisation"⁶⁵.

En effet à la fin de cette guerre, Wilson avait affirmé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes". Cette "self détermination" eut une résonance considérable bien que nationalisme subsaharien fût encore embryonnaire pour leur donner immédiatement et rapidement un effet de croisière. Toutefois la puissance émancipatrice des idées de Wilson n'échappa point aux "évolués" des certains pays coloniaux. Si par la suite, la portée et le cheminement des idées wilsonniennes seront visibles, dans l'immédiat, elles contribuèrent à régler provisoirement les

⁶⁴ Achille Mbembe. "Etat - violence ..." in lui et développement, 164 - 165, op. cit., p.5

⁶⁵ Albert Sarraut. Op. cit., p.5

problèmes coloniaux dans la formule du mandat au niveau de la Société des Nations⁶⁶.

En clair les politiques coloniales à cette époque ne prévoyaient donc pour l'avenir des colonies au Sud du Sahara aucun aboutissement précis. Cela était bien conforme à la "doctrine de la pérennité" et plus encore à l'idée factice pourtant bien ancrée dans l'inconscient collectif occidental que les peuples colonisés n'atteindraient pas avant longtemps un degré acceptable de civilisation susceptible de les propulser dans la revendication politique. Par conséquent les puissances coloniales anglaise, française ou belge demeuraient le meilleur risque et le garant unique de l'ordre et de la paix.

Ainsi donc, période déterminante dans le concubinage entre l'Europe coloniale et l'Afrique subsaharienne dominée, du fait colonial et une insidieuse poussée des nationalismes autochtones. C'est dans ces années là en effet que la dilatation du microcosme colonial subsaharien atteint son amplitude maximale. La poussée nationaliste obéit parallèlement à des facteurs renouvelés. Même s'ils doivent peu à la guerre car la fidélité des colonies à leur métropole fut sans faille, les principes émancipateurs wilsonien et communiste n'auraient pas suffi à provoquer un "séisme nationaliste" si les nationalismes n'avaient pas trouvé dans les réalités économiques un levier à leur propagation. Car la crise économique et la récession mondiale démentaient l'affirmation rituelle et maintes fois ressassées des puissances coloniales sur le progrès et le bien-être des colonies. De cette démystification découlèrent à la fois l'élargissement des bases du nationalisme et la radicalisation de son discours. La crise va donc permettre à une génération de leaders formée à l'école occidentale de retourner contre les colonisateurs, les principes libérateurs qui les ont éduqués en opérant ainsi une mobilisation autour du terme magique d'indépendance.

Face aux balbutiements des revendications nationales, les puissances coloniales vont se montrer bien pusillanimes. Rassurés *a priori* par le loyalisme des peuples dominés lors de la première conflagration mondiale, confortés par une opinion publique très largement acquise au fait colonial et peu soucieuse d'en modifier

⁶⁶ Henri Grimal, La décolonisation de 1919 à nos jours, Paris: ed Complexe, 1985, p. 27

les règles du jeu, elles restent bon gré mal gré pénétré de leur "mission civilisatrice" et de la légitimité de leur domination. En dénonçant les leaders nationalistes comme des "empêcheurs de tourner en rond", comme des perturbateurs ou des "casseurs"⁶⁷, les dirigeants coloniaux réussissent à conserver jusqu'en 1939 la maîtrise de leur colonies subsahariennes. Mais ils s'engourdissent dans la bonne conscience et inégalement il est vrai dans l'immobilisme politique.

"A la renaissance du monde" selon l'expression de Mortimer⁶⁸, en 1945 progresse l'idée d'internationalisation des colonies. Cette évolution était préparée par la Charte de l'Atlantique du 14 Août 1941 entre Roosevelt et Winston Churchill et qui exposait les principes du droit des peuples à la *Self détermination*. Cela impliquait que "soient rendus les droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force". En rapport à ce remue-ménage politique, les puissances coloniales commencent à avoir conscience de la profondeur des mouvements qui agitaient les peuples dépendants de l'Afrique Subsaharienne. Elles appréhendaient leur "déclassement international" et les effets des idées rooseveltiennes, communistes et celles des cercles religieux. Pour des motifs d'opportunité et d'adaptation plus que par principe, elles se déclaraient prêtes à apporter au fait colonial les aménagements rendus impérieux par l'évolution des esprits et des faits. Mais elles ne concevaient cette révision que dans les frontières du maintien d'un ordre public colonial rénové.

A partir de 1945, apparaissent des nouveaux pôles de modernité, des nouveaux détenteurs des normes reproductibles et contraignantes (U.R.S.S. et Etats-Unis). Des modèles d'accès à l'universalité parcourent la société internationale : libéralisme américain et socialisme soviétique. L'amplification à cette époque du mouvement d'émancipation marqué tantôt des rythmes continentaux, tantôt par des cheminements à peine perceptibles s'inscrit dans cette configuration. D'où la dilatation du marché

⁶⁷ C'était l'objet des décrets Regnier-Rollin et surtout le deuxième du 10 Avril 1935 qui s'adresse à tous les Colonies africaines et qui les frappe d'une amende quiconque attisera les révoltes des africains qui continueront à revendiquer pour leurs droits démocratiques.

⁶⁸ Edward Mortimer, France and the Africans 1944-1960. A Political History. London: Faber and Faber Ltd, 1969, p. 26.

idéologique international par la diversité des choix offerts aux pays colonisés.

De manière schématique, le "temps mondial" est caractérisé par l'érection au rang d'universel de l'Etat, du droit à l'indépendance, des libertés syndicales, associatives et électorales. C'est donc dans ces ressources de l'espace international en pleine mutation que le nationalisme trouve ses points d'ancrage et qu'il impulse une prise de conscience.

Dans ce "contexte transnational"⁶⁹ où l'on envisage désormais l'acquisition des répertoires occidentaux du politique comme un facteur d'évolution démocratique, l'endoctrinement anticolonial des Eglises chrétiennes, l'influence des idéologies et politiques marxistes de la modernisation, l'anticolonialisme des nouveaux pôles de modernité, la problématique légitime des Nations-Unies et les déterminismes respectifs de ces facteurs vont entraîner une crise du système colonial. Crise systémique, dans ce sens que les causalités ci-dessus entraînent des points de rupture faits d'interactions conflictuelles entre les deux agrégations en présence. Ce qui devait normalement entraîner un changement fondamental et déchirant des perspectives susceptible d'affecter les variables adaptatives au contexte international en émergence et à sa bourse des valeurs idéologiques.

§.2 - LES BASES DE L'ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE DES COLONIES : LES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DE LA COMPÉTITION POLITIQUE.

Les bases de l'évolution démocratique des colonies se résument en des cadres juridiques qui façonnent les contours de la compétition politique. Au delà des spécificités coloniales, le transfert des répertoires occidentaux du politique ne pouvait se faire de but en blanc. C'est pourquoi dans un contexte d'exploitation économique et de reproduction du capitalisme, la médiation du syndicalisme fut nécessaire. En ce sens, l'histoire du passage de la démocratie consensuelle à la démocratie concurrentielle est aussi celle du syndical au politique.

⁶⁹. Theda Skopol. Etat et révolutions sociales : 1985.

a) Une généralisation en Afrique subsaharienne coloniale : du syndical au politique⁷⁰.

Au tout début de l'évolution démocratique des colonies subsahariennes se trouve le syndicalisme. C'est à notre sens le premier élément des répertoires occidentaux du politique qui, projeté dans les "quasi-nations"⁷¹ de l'Afrique au Sud du Sahara a favorisé l'émergence d'une vie politique démocratique. En effet, devant les pressions des mouvements ouvriers métropolitains, la prise de conscience des travailleurs africains de leurs droits et le principe que les africains devaient mener eux-mêmes leurs propres affaires fut admis dans les pays coloniaux : les Anglais dès le 17 Septembre lorsque Sydney Webb reconnaît aux colonies anglaises au Sud du Sahara le droit syndical ; les français le 11 Mars 1937 ; plus retors et rigides furent les belges qui ne votèrent qu'en Mars 1946 la loi sur la création des syndicats dans leurs colonies.

Cette volonté de doter les colonies de l'outil syndical avait pour but de favoriser le développement économique et l'établissement des sociétés démocratiques et responsables. A cet égard, les syndicats devaient jouer un rôle constructif, non seulement dans l'établissement des bonnes relations industrielles mais aussi dans le renforcement du système démocratique ultérieur. Ce syndicalisme qui naît sous le parrainage du syndicalisme métropolitain véhicule ses clivages idéologiques, sources d'une multiplicité d'opinions syndicales. Il apporte aussi une sorte de "mystique de l'égalité". Toutefois, ce transfert de l'outil syndical n'était pas exempt des barrières qui consistaient à les empêcher de devenir des machines politiques, facteurs de troubles, d'agitation et de désordre. Dans tous les cas, le syndicalisme faisait partie des activités peu prisés par l'administration coloniale. Malgré tous les obstacles à eux posés, les africains réussissent à contourner les lois syndicales qui étaient par ailleurs très draconiennes. Elles transformèrent les organisations traditionnelles et les

⁷⁰ Bertrand Badie et Pierre Birnbaum. Sociologie de l'Etat. Paris: Grasset, 1982, p. 154 et ss.

⁷¹ Pierre François Goudeau. L'Etat africain. op.cit., p. 61.

associations diverses en syndicats⁷². Et comme dans tous les pays du monde, ils furent à l'origine d'un vaste mouvement de protestation contre l'exploitation des travailleurs tout en devenant un instrument des réformes sociales. C'est ainsi que les grèves commencèrent à constituer un moyen de revendication et de lutte pour les libertés politiques. Dès ce moment, le pluralisme politique va s'incarner dans le cadre syndical et des revendications purement sociales, ils glissèrent vers des revendications politiques en essayant d'envisager l'avenir sous la forme de l'autonomie puis de l'indépendance. Parce qu'ils sont au coeur de la situation coloniale et par cette mise en rapport des dominations économiques et politiques, les syndicats vont créer une dynamique de l'activation sociale par l'obtention des réflexes libéraux et démocratiques.

**B - REPERTOIRES OCCIDENTAUX DU POLITIQUE - SPECIFICITES ET
IMPLANTATION DE LA DEMOCRATIE CONCURRENTIELLE.**

**1. Le globalisme et le cartésianisme français : L'unicité des
cadres juridiques de la compétition politique.**

Malgré le poids du lobby colonial, l'idéal jacobin, les pesanteurs bureaucratiques et l'attachement de l'opinion au statu quo et qui avaient permis à la France de retarder toutes réformes essentielles, après la Guerre de 1939, elle n'a pas méconnu les exigences d'une certaine évolution politique, à tout le moins d'un certain réformisme. Sans accéder aux vues larges du Parti communiste français⁷³ qui préconisait la substitution de l'indépendance à l'administration directe ou à l'association, le développement des instances consultatives ou délibératives traduit un certain renouvellement méthodologique. Dans l'espace colonial français en Afrique subsaharienne, cet *aggiornamento* devait obéir à une progression unique dans le cadre de l'union ou de la communauté. C'est ainsi que, "convocation de la conscience coloniale française"⁷⁴, la conférence de Brazzaville

⁷² Pour un exemple, le cas camerounais est assez édifiant.

⁷³ Le parti communiste français, fidèle à l'idéologie socialiste qui préconisait la victoire de l'idéal marxiste-léniniste sur le capitalisme poussait à l'indépendance immédiate des colonies.

⁷⁴ Institut Charles de Gaulle. Brazzaville, Jan-Fév. 1944. Aux sources de la décolonisation. Colloque de l'Institut Charles de Gaulle et l'Institut de Histoire du temps présent, 1987. Paris: Plon, 1988

(30 Jan. - 8 Fév. 1944) fut une contribution très importante à l'élaboration de la nouvelle formule coloniale. Car l'établissement de la démocratie passait nécessairement par une nouvelle définition des rapports entre l'Afrique subsaharienne et la métropole.

Hormis quelques recommandations sur les plans économique et social, cette conférence jetait les bases de la démocratie de type concurrentiel dans les colonies françaises en estimant souhaitable que ces dernières fussent représentées à la future constituante française⁷⁵. Le droit de vote des indigènes était prévu pour les conseils régionaux et les assemblées représentatives de chaque colonie. Plus tard, par l'ordonnance n° 45 - 1874 du 22 Août 1945, la France institutionnalisait les élections. Les électeurs furent regroupés en deux collèges, l'un pour les "citoyens", l'autre pour les "sujets". Au Sénégal, le premier collègue élira Lamine Gueye, et le second Léopold Sedar Senghor. En Côte d'Ivoire, c'était le gouverneur Reste et Félix Houphouët Boigny⁷⁶. C'est dans la continuité de ces "idées généreuses" que s'inscrit la constitution de 1946 et l'instauration de l'Union Française.

La constitution de 1946.

C'était l'étape décisive dans ce qu'il convient d'appeler désormais "la libéralisation coloniale"⁷⁷. A l'Assemblée constituante française, 64 sièges furent ouverts aux élus d'Outre-Mer. Il était clair que les territoires et Etats associés par le truchement des élections désigneraient des représentants auprès des organismes de l'Union que sont le Haut Conseil et l'Assemblée. Les ex-colonies qui avaient le statut de divisions administratives de la République éalisaient un des représentants au Parlement.

Tous les territoires étaient cependant dotés d'une assemblée représentative et chacun avait un statut "fixé par la

⁷⁵ Robert Bourgi. Le Général de Gaulle et l'Afrique. Paris: LGDJ, 1980, pp. 112-123

⁷⁶ A ces élections de 1945, il y eut en tout 29 députés africains à l'Assemblée Nationale française.

⁷⁷ Jean-François Bayart. L'Etat au Cameroun. op.cit., p. 28.

loi". Toutefois, si l'on prend le préambule de cette constitution, certaines contradictions faisaient douter de la volonté française de laisser les Africains se diriger eux-mêmes. En effet, il y était stipulé que la France forme avec les peuples d'Outre-Mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs. Ce qui signifie de manière sous-jacente que le fait colonial a disparu. Mais la force de cet article était altérée par l'alinéa suivant affirmant que "la France a pris en charge certains peuples et attend les faire évoluer vers la gestion de leurs propres affaires". Ce qui justifie la perpétuation de l'autoritarisme colonial tout en le déclarant provisoire. Par ailleurs, c'était une innovation de taille que de déclarer que la France, "écartant tout système de domination fondé sur l'arbitraire, garantit à tous l'accès aux fonctions publiques et à l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés". Ce principe est concrétisé par les articles 80, 81 et 82 qui accordaient à tous les ressortissants des territoires d'Outre-Mer, la qualité de "citoyens" et les droits y correspondant⁷⁸. Cette promotion de la citoyenneté était confirmée par la loi Lamine Gueye du 7 Mai 1946 que l'on a aussitôt, comparée à l'édit de Caracalla⁷⁹.

La conséquence directe pour notre propos de la constitution de 1946 fut l'apparition des partis politiques et l'instauration d'un véritable climat multipartiste et démocratique avec au centre les consultations électorales.

Comme pour les syndicats, les partis politiques étaient des excroissances des partis politiques métropolitains dont ils véhiculaient non seulement l'idéologie mais essayaient aussi d'africaniser les perspectives. La "métropolisation" du jeu politique africain entraîna une conjonction d'intérêts tout en accentuant la vitalité de l'ambiance démocratique dans les périphéries coloniales. Les partis métropolitains découvraient subitement que l'implantation de la démocratie concurrentielle dans les colonies avait un intérêt électoral certain pour leur politique et leur arithmétique parlementaire. Ceci dans la mesure où les territoires coloniaux d'Afrique au Sud du Sahara pouvaient

⁷⁸ Henri Grimal, *op.cit.*, p.282 - 292

⁷⁹ L'Édit de Caracalla avait accordé d'un coup le droit de cité à tous les habitants de l'Empire Romain.

conquérir des positions politiques au centre. Il fallait dès lors entamer un processus de clientélisation électorale pour s'assurer ces quelques sièges éventuels⁸⁰. D'autre part, l'ambition des nombreux leaders politiques en Afrique qui caressaient l'espoir de faire la politique au "bord de la Seine" décuplait et attisait en même temps la foi en la démocratie et la force des confrontations électorales. Cette intégration ou cet apparentement permit aux indigènes d'apprendre la technologie électorale, de se familiariser avec les joutes et les belles envolées oratoires des Assemblées. Toutefois, ces partis qui proliféraient et favorisaient une atmosphère de concurrence politique n'avaient pas de caractère spécifique et c'est lorsque les regroupements partisans se produisirent ou qu'ils devinrent cohérents que les partis politiques africains eurent une grande autonomie.

Pareillement, le climat démocratique et multipartiste qui prévalait en situation coloniale avait pour point nodal les consultations électorales qui ça et là animaient la compétition politique périphérique. L'électoratisme sera à cette période l'*alpha* et l'*oméga* du transfert de la modernité démocratique occidentale. En reflétant les clivages idéologiques et l'alchimie électorale métropolitains, les élections montraient une assimilation, sinon une maîtrise de l'importance de l'enjeu électoral en Afrique. A cet égard le cas ivoirien est assez illustratif : il montre l'ouverture du marché à compétition atomistique et la cristallisation des enjeux que pouvait introduire la lutte démocratique dans les colonies. Les candidats battaient campagne sur des programmes bien précis, et cela menait naturellement à des innovations politiques. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, le 11 Avril 1946 on légalisait la liberté de réunion, le 6 Avril 1946, la liberté d'association⁸¹.

Naissance des espaces sociaux de concurrence, représentation à la future Assemblée Française et institutionnalisation du principe électif, les champs politiques trahissaient là un

⁸⁰ C'était le cas avec le Mouvement Républicain Populaire (MRP), Démocrate-Chrétien, la Section Française de l'International Ouvrière socialiste (SFIO) et le Parti Communiste Français. A l'occasion des scrutins serrés, les parlementaires africains pouvaient faire et défaire les majorités parlementaires. Voir Pierre Biarnés, Les français en Afrique de Richelieu à Mitterrand, Paris: Armand Colin, 1987., P. 294.

⁸¹ Laurent Gbagbo, La Côte d'Ivoire, Economie et Société à la veille de l'indépendance: 1940-1960, Paris: l'Harmattan, 1982.

progrès indiscutable vers une participation africaine à la gestion de leurs propres affaires. En dépit des trucages électoraux⁸², l'énonciation de ces principes inférait à eux seuls l'acquisition par séquences de la responsabilité et de la personnalité politiques. Désormais la vie politique faite de mobilisation électorale abondera en contrastes saisissants. Au spectacle bruyant des affrontements publics répondait le labyrinthe des calculs silencieux. Au terme de deux années, il s'avérait que dans le cadre de l'Union Française, l'évolution politique s'accélérait avec la Loi Cadre Defferre de 1956⁸³.

La loi Cadre Defferre de 1956.

L'année 1956 marquera une étape capitale. Dans une Union Française particulièrement troublée, l'Afrique Subsaharienne représentait en 1950 un "havre de paix". Devant les critiques de la conférence de Bandoeng de 1955, face aux évolutions somme toute pacifiques et démocratiques, la France coloniale ne pouvait plus en rester à sa position de "modernisation conservatrice"⁸⁴ qu'elle avait partiellement abandonnée au Togo. Le 23 Juin 1956 fut votée la loi Cadre Gaston Defferre. Dans le cadre de l'évolution démocratique des colonies, elle généralisait le suffrage universel et le collège unique. Ces deux éléments impliquaient non seulement la concrétisation de la population paysanne à la majorité civique mais aussi une sorte de nationalisation et d'africanisation du débat politique. La loi cadre transforma les conseils généraux en Assemblées territoriales qui revêtirent davantage les aspects d'un parlement national.

Les pouvoirs des Assemblées furent étendus au détriment des deux Conseil Fédéraux : les Grands Conseils. Chaque territoire disposait d'un "conseil de gouvernement" et d'un "chef de territoire" qui succédait en fait aux Commissaires de l'Union Française. Par l'instauration du système gouvernemental

⁸² Les trucages électoraux à cette époque étaient une pratique permanente tout simplement parce qu'il fallait faire élire des leaders impopulaires en colonies mais qui avaient fait allégeance par rapport aux intérêts de la métropole.

⁸³ Pierre Biames. op.cit., p. 197.

⁸⁴ Procédé qui consiste selon la formule de Tancrède dans le Guépard et récupérée par Bayart à "tout changer pour que tout reste pareil"

territorial c'est-à-dire l'accès des leaders aux marches du pouvoir, les Africains acquéraient le pouvoir de légiférer. Les représentants élus n'incarnaient plus un pouvoir simplement consultatif mais plutôt un pouvoir législatif et exécutif. Il en résultera deux conséquences principales. Pour l'évolution démocratique, la nature des partis africains s'en trouvera transformée. Ceux-ci ne pouvaient plus se contenter d'être des comités électoraux à l'existence précaire et aux manifestations sporadiques entièrement dévoués à un homme puisqu'il leur fallait désormais s'adapter ou mourir en attirant les suffrages d'un corps électoral décuplé. Deuxièmement l'universalisation du suffrage amena la formation décisive des partis de masse et le déclin corrélatif des partis d'élite ou de clientèle tout en les "territorialisant"⁸⁵.

Pour ainsi dire, la loi-cadre transforme complètement la nature du transfert et de l'implantation des institutions démocratiques qui auparavant se déroulait dans l'éthique globalisante des champs institutionnels français. "On se battait plus pour les sièges dans l'Assemblée Métropolitaine mais pour constituer les parlements et gouvernements locaux, pour rechercher en Afrique même les alliances⁸⁶ que l'on sollicitait jusque-là dans les formations métropolitaines". Par rapport à cette évolution, la concurrence démocratique prend en Afrique au Sud du Sahara une autre tournure. Les leaders africains commencent à trouver en leurs concurrents des ennemis politiques à abattre.

Car l'enjeu ici est de taille. Il s'agit éventuellement d'occuper les sites de domination du colonisateur français dont on pressentait la lassitude et la volonté de se débarrasser du fardeau colonial. Alliances et mésalliances se forment, la

⁸⁵ Ahmed Mahiou. L'avènement du Parti Unique en Afrique Noire. L'expérience des territoires d'exploitation française. Paris: LGDJ, 1969, p. 40

⁸⁶ Claudette Savonnet Guyot. Etat et Société au Burkina. op. cit., p. 137. Cf au sujet de la prolifération des partis en Afrique Subsaharienne. Dmitri Georges Lavroff. Les Partis Politiques en Afrique Noire. Paris: PUF, 1970. Thomas Hodgkins. African Parties Harmondsworth Middlegen: Penguin Book Ltd, 1961. Ruth Schachter Morgenthau. Political Parties in French Speaking West Africa. London: Oxford University Press, 1964. Augustin Kontchou et Nicolas Ngadjui. Partis et enjeux politiques au Cameroun 1940 - 1988. Yaoundé, Mars 1988 (inédit)

brutalité et les pratiques sordides de "la politique politicienne" font leur apparition, exacerbées par le jeu de la métropole française qui joue un parti contre un autre. Par conséquent, l'ambiance démocratique de la vie politique se caractérise en Afrique par une sorte de cristallisation des antagonismes internes dont le résultat est double. D'une part les leaders politiques cherchent à s'imposer et l'on assiste au foisonnement des partis créés spontanément ou nés des scissions, regroupements et fusion. Cette éclosion des partis prend parfois une allure assez décousue. D'autre part comme on admet difficilement que le pouvoir puisse faire l'objet d'un partage ou d'un compromis, chaque parti essaie d'éliminer les autres. L'électoratisme se perpétue mais cette fois-ci on constate que seuls les partis bénéficiant des ressources extérieures émergent du lot faisant partout des "raz de marée électoraux", centralisant ainsi l'offre politique c'est-à-dire l'intégration complète des marchés politiques périphériques dans le marché politique central. Cette évolution ne sera pas stoppée avec la communauté de 1958 qui lui ajoute un palier de constitutionnalisme.

La Communauté française et la Constitution de 1958.

Pour notre propos, la communauté française et la constitution de 1958 apparaissent comme les derniers éléments du processus de démocratisation coloniale. En effet, la formulation du préambule de cette constitution le confirmait déjà. Il y était dit que la France souhaitait voir se développer dans les Territoires d'Outre-Mer des nouvelles institutions visant à "une évolution démocratique". Même si en arrière-plan, il s'agissait pour le général de Gaulle d'établir surtout des liens contractuels avec les anciennes colonies de la France, il n'en demeure pas moins vrai que l'élaboration d'une constitution venait parachever l'évolution démocratique des dites colonies.

En 1959 donc, les Etats obtiennent l'autonomie interne et celle-ci impliquait qu'ils avaient le droit de se doter d'une nouvelle constitution. Tous les pays sans exception utilisèrent ce droit. Onze nouvelles constitutions apparurent en l'espace

d'un an⁸⁷. Cette "réception manifeste" de l'idéal constitutionnel métropolitain signifiait une volonté bien affirmée de garantir les libertés démocratiques. Les nouvelles constitutions africaines donnaient aux peuples le droit de légiférer en matière constitutionnelle par voie d'élections présumées libres et sans contrainte, protégeaient les droits fondamentaux des citoyens ainsi que la division du pouvoir entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Bref, la constitutionnalisation des libertés démocratiques créait le cadre juridique dans lequel devaient se mouvoir les néo-démocraties africaines qui accédaient à l'indépendance.

En définitive, l'introduction des institutions administratives et les répertoires démocratiques français ont certes favorisé le jeu démocratique à un rythme accéléré, mais cette avalanche d'institutions tombant à une cadence aussi rapide laissait un sentiment de marche forcée, d'inachèvement et de superficialité. C'est pourquoi, ils apparaissent à notre sens comme des éléments qui n'apportaient que très peu le signe des changements essentiels et comme le dit Gerti Hesserling, "ils étaient destinés à faciliter sur le plan technique, l'introduction des décisions prises à Paris"⁸⁸ et les évolutions postcoloniales ne démentiront pas ce sentiment. En plus, la dénomination des partis en informant sur l'ampleur des problèmes qui sous le voile du libéralisme colonial minait les colonies françaises au Sud du Sahara confirmait le sentiment précédemment évoqué tout en mettant en exergue l'émergence d'une crise hégémonique⁸⁹.

Si donc les évolutions démocratiques des colonies françaises se sont déroulées à l'intérieur des champs politiques hexagonaux et peuvent être taxées d'évolutions linéaires retardant l'éclosion d'une politique totalement indépendante, elles détonnent avec celles des colonies anglaises qui apparaissaient en revanche comme des progressions contrastées.

2. L'empirisme britannique et les évolutions contrastées de ses colonies

⁸⁷ Gerti Hesserling. Histoire politique du Sénégal: Institutions, Droit et Société. Paris: Karthala, 1985, p. 177.

Ainsi que le constate Marcel Merle, "l'empirisme, la souplesse et la prudence caractérisent l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis des populations africaines"⁹⁰. En effet, la principale originalité de la politique coloniale britannique repose sur le fait de n'avoir tenu aucune situation comme définitive. Très en vogue à la fin du XIX^e siècle, l'idée d'une fédération impériale qui aurait durablement stéréotypée les relations entre la métropole et ses dépendances avait beaucoup perdu de son influence, obligeant la Grande Bretagne à une "conception évolutive du reste conforme à sa Philosophie de l'Histoire"⁹¹. Le processus émancipateur anglais devait respecter les intérêts économiques et stratégiques de la métropole, de même que l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance ne saurait induire la rupture des liens essentiels. Au nom "d'un darwinisme tenace", les dirigeants britanniques affirment également tenir compte du degré de maturité politique des peuples dont ils ont la charge, et restent seul juges des étapes et des modalités. "Se posant à la fois comme missionnaire de la promotion politique et religieuse qui menace leur cohésion, la puissance coloniale peut prendre le visage le plus répressif dès lors que ses postulats lui semblent transgressés et ses intérêts menacés"⁹².

De cette orientation pragmatique du gouvernement travailliste Attlee surtout, où la traditionnelle souplesse empirique des solutions s'adjoint d'un certain pharisaïsme procède une politique pleine d'une grande diversité des comportements. Si l'on prend le seul cas de l'Afrique Noire,

l'Angleterre combine le traditionnel *indirect rule* et l'embryon d'un gouvernement représentatif capable de canaliser la promotion des "évolués" et leurs aspirations à gérer les affaires publiques. A cet égard, la création des conseils législatifs, la reconnaissance très libérale du droit syndical, la multiplication d'associations des jeunes et d'étudiants ont permis sans heurts majeurs, la gestation d'une élite politique capable d'assurer la relève du colonisateur.

De la sorte donc, la condition de l'avance politique dans l'esprit des britanniques était la volonté et la capacité des citoyens à participer activement à la vie publique. En vertu du principe que la démocratie est moins un ensemble d'institutions politiques que l'esprit dans lequel de telles institutions sont opérationnalisées, il était nécessaire d'instruire l'opinion publique et de lui donner le sens des responsabilités. Le gouvernement local pouvait être le champ expérimental idéal. Au système obsolète et rétrograde d'*indirect rule*, il fallait lui substituer une organisation représentative issue d'élections démocratiques, et dans lequel les évolués, la classe moyenne et les agriculteurs du village eux-mêmes auraient leur rôle à jouer. L'avance constitutionnelle était l'aspect le plus cardinal de cette nouvelle politique qui ne manquera pas de susciter d'énormes difficultés. Ceux-ci furent résolus par un contact étroit et permanent entre l'office colonial, l'administration et l'opinion coloniales par le biais des commissions royales d'enquête et des conférences constitutionnelles⁹³. C'est donc à

l'intérieur de ces grandes lignes de la formule britannique que s'inscrivent les évolutions démocratiques et contrastées des colonies anglaises au Sud du Sahara comme le Nigéria⁹⁴ et le Kenya⁹⁵.

3. Le platonisme du petit Etat face au grand : La Belgique et le Congo Léopoldville.

La Belgique était l'un de ces pays pour qui la colonisation était le moyen d'exploiter sans vergogne, sans conscience aucune les colonies. Pour mémoire, la politique mercantiliste de Leopold II avait fait naître des abus criards dont la conscience européenne même en était révoltée. Bien qu'il ait continué ses pratiques vexatoires pendant longtemps, le gouvernement belge s'était efforcé sous le poids des contraintes d'y introduire un esprit nouveau, fardé d'humanisme civilisateur. "Dominer pour servir disait encore le général P. Ryckmans, c'est la seule excuse de la conquête, c'est aussi sa complète justification. Servir l'Afrique, cela signifie la civiliser"⁹⁶. Mais pour les belges, civiliser n'était pas mener les autochtones vers la faculté de se gouverner eux-mêmes. Ils considéraient que leur domination resterait nécessaire pour une longue période. "Le plan de la civilisation n'avait donc rien à faire avec toute considération de temps, d'opinion indigène ou d'interférence extérieure"⁹⁷. Les Belges désiraient rester maîtres de leur colonie et considéraient les congolais comme des grands enfants

dont ils avaient la tutelle. Il leur paraissait légitime de chercher leur "bien-être moral et matériel, de décider ce qui était convenable pour en faire les travailleurs honnêtes et compétents, de bons maris et des pères de familles exemplaires. Cela pensait-on à Bruxelles devait annihiler toutes revendications d'émancipation politique. Paternalisme, monopole étatique belge sur la vie nationale et morale, immobilisme, la colonisation belge fut sans doute la plus rigide.

Mais, elle ne pouvait pas résister aux sirènes idéologiques du contexte international et à la montée des revendications d'autonomie politique. A cette époque la Belgique se contente des "réformettes". Dans le conseil de gouvernement, les conseils de province et de territoire, on faisait entrer des membres africains choisis parmi les candidats présentés par les organes politique ou syndical en leur adjoignant des notables désignés en dehors de toute candidature. Ces conseils avaient voix consultative. Ces réformes bien qu'insatisfaisantes ne manquèrent pas cependant d'éveiller la conscience nationale et politique des congolais. En 1956, sous l'influence des évolutions démocratiques des colonies françaises et anglaises toutes proches, les manifestations d'opinion à peine perceptibles annoncent des changements ultérieurs qui vont s'accélérer avec la crise de Janvier 1959. Les partis politiques se créent, les consultations électorales et les compétitions politiques commencent à devenir le principe de l'implantation démocratique : l'Association du Bas Kongo (ABAKO), l'Union des Progressistes

Congolais (U.P.C) de Mwissa Camus, la Mouvement Nationaliste Congolais (M.N.C) de Patrice Lumumba.

En 1959, les élections au suffrage universel des conseillers de communes et des territoires sont admises. Elections en 1960 au suffrage restreint des conseillers provinciaux et des conseillers généraux. Plus tard le conseil de gouvernement et le conseil colonial se transformeront en deux chambres législatives : le sénat et la chambre des représentants. La formule transitoire de 1959 garantit enfin les grandes libertés. Dans la colonie belge, le principe électif était entré dans les moeurs et cela démontrait évidemment la capacité des congolais à appliquer la concurrence démocratique. Si pendant longtemps, la vie politique sera dominée par l'ABAKO et le M.N.C, la conférence de la "Table Ronde"⁹⁸, réunie à Bruxelles en Janvier 1960 et qui fixait l'indépendance à la date du 30 Juin 1960, vit proliférer de très nombreux partis politiques qui, dans leur diversité présentent deux particularités : le regroupement dans les associations et l'exploitation politique de l'ethnicité.

Cependant, dans l'échéancier de l'indépendance, les élections à la chambre des représentants et aux assemblées provinciales et au sénat devraient avoir bien lieu avant le 30 Juin⁹⁹.

En conclusion, lorsqu'après la Deuxième Guerre Mondiale, les forces politiques africaines et les pressions mondiales ont favorisé le transfert des répertoires occidentaux de la démocratie, il en a résulté partout en Afrique au Sud du Sahara

une vie démocratique marquée par la démocratie parlementaire occidentale. Le caractère fondamental de cette démocratisation est qu'elle y était fondée essentiellement sur le suffrage universel et la souveraineté populaire. La colonisation a donc été pour les peuples africains l'école d'une démocratie de type concurrentiel. En ce qui concerne l'Afrique francophone, les leaders politiques africains ont participé activement aux institutions françaises et ont été forcément influencés par le modèle français du parlementarisme multipartisan. Celui-ci sera renforcé par l'universalisation du suffrage, l'institution des assemblées territoriales et la multiplication des partis puisque dans l'esprit du colonisateur, cette multiplicité était une preuve de maturité politique. A bien des égards, le gradualisme politique dans les mécanismes du centre hégémonique français est à rapprocher à celui de la Belgique sauf que cette dernière préférait une progression endogène de sa colonie déconnectée quelque peu de la représentation métropolitaine.

Dans les colonies anglaises, l'expérience de la démocratie parlementaire multipartisane fut acquise au sein des conseils législatifs et des conseils exécutifs sous la direction des gouverneurs britanniques. Mais il y aura très tôt une bipartition du conseil législatif suivant le parlementarisme anglo-saxon de type classique entre l'organisation des représentants nommés, sorte d'organe de consultation et celle des élus qui formera la champ de bataille et du développement des partis politiques. Au delà de tout ceci, la remarque est faite quand on étudie ces

évolutions que ce sont des élites qui conduisent le changement et les mutations politiques. Ils apparaissent comme un fondement social de la démocratie et de l'autoritarisme.

**§.3 - UN FONDEMENT SOCIAL DE LA DEMOCRATIE ET DE
L'AUTORITARISME : LA DYNAMIQUE ELITAIRE DES
ENTREPRENEURS POLITIQUES.**

L'universalisation du suffrage universel avait considérablement dilaté le champ de la participation politique grâce à la formation des grands partis politiques sous la houlette des élites africaines. Et il n'est pas superflu de dire que dans les sociétés au Sud du Sahara à cette époque là, un "plébiscite tacite" reconnaît aux élites et à elles seules l'aptitude nécessaire et la capacité suffisante pour conduire l'évolution démocratique. Cela était possible à partir du moment où ces élites diffusaient à l'ensemble du corps social, la modernité occidentale au sens général du terme.

A - LA FORMATION DE L'ELITE DES ENTREPRENEURS POLITIQUES.

Les termes élites et entrepreneurs politiques sont certes polémiques et leur contenu critique est supérieur à leur valeur descriptive. Mais des nombreux sociologues leur ont donné leurs lettres de noblesse et ils correspondent en outre à une indéniable et singulière réalité. C'est pourquoi une mise au point conceptuelle s'impose. Car au delà des théories de l'élite¹⁰⁰ qui, dans la scène politique, étaient à l'origine

principalement destinées à contrer l'approche marxiste en termes de classe sociale, l'application du concept à l'Afrique devait nécessairement souffrir de quelques adaptations. Ainsi, le concept d'élite selon Paul Mercier désigne : "un groupe ou quasi groupe porteurs des dynamiques particulières susceptibles soit directement soit par le truchement des groupes à fonctions spécialisées (partis politiques, syndicats, associations diverses) qui les expriment en totalité ou en partie d'infléchir soit de leur propre initiative soit en réponse à l'initiative d'autres groupes l'orientation de l'ensemble de la société"¹⁰¹.

De cette définition qui incorpore en filigrane l'effectuation pour autrui d'un travail de construction dérive le terme d'entrepreneurs politiques qui, corrélativement sont ceux qui se chargent d'effectuer des travaux de construction politique, et dans le cadre de ce travail, de construction démocratique et autoritaire pour la société africaine toute entière.

Cette mise au point étant faite, la formation et la construction de l'élite des entrepreneurs politiques de la colonisation s'est faite non pas par la possession des moyens de production mais surtout par la possession d'une parcelle de pouvoir politique née des élections. C'est ce que semble confirmer Richard Sklar lorsqu'il dit que "l'influence d'un pouvoir politique prenant la forme des décisions gouvernementales semble avoir eu une importance beaucoup plus grande que les processus lents de mobilité sociale ou économique"¹⁰².

En Afrique coloniale subsaharienne, cette élite est diversifiée. C'est à cette époque qu'apparurent ce que l'on peut appeler les nouveaux riches du partis. C'est une élite qui se développa au sein des partis politiques et qui arracha l'indépendance au colonisateur. A ces entrepreneurs, il faut adjoindre des souverains traditionnels qui s'unissent et agissent en toute conscience de façon concertée en vue de la définition d'un intérêt qui leur est commun : diriger la société en s'infiltrant dans les sites du pouvoir colonial¹⁰³. La constitution de ces élites diverses au sein des associations ou des comités électoraux d'abord, puis au sein des partis résulte du processus social et moléculaire que Robert Michel désigne sous le nom "d'amalgame" ou de conglomérats des élites¹⁰⁴. C'est ce qui s'est passé tout au long de la démocratisation coloniale. Les élites ainsi formées vont s'initier au mode de vie de l'élite. "L'honorable député est désormais un arrivé même s'il a été précédemment un activiste"¹⁰⁵.

2) - Nouveaux entrepreneurs politiques et sens démocratique.

Le développement de la démocratie libérale est donc indissociable de l'apparition progressive de ces nouveaux entrepreneurs politiques, acquis au mode de production capitaliste, au parlementarisme et moulé par le contact permanent direct ou indirect avec les groupes politico-idéologiques occidentaux. L'accroissement à cause de l'instruction de ces élite créé des revendications qui se cristallisent autour de

l'idée de démocratie. Le niveau de la conscience démocratique s'élève au fur et à mesure que les nouveaux entrepreneurs politiques font pression sur le pouvoir central pour un plus grand partage du pouvoir.

Le répertoire occidental du politique qui permet à l'élite de mener le combat de la démocratisation et de s'incruster dans les bassins du pouvoir colonial est le suffrage universel. Celui-ci leur confère la légitimité de parler au nom de leurs compatriotes. Le processus de libération est donc fonction de l'aptitude des élites à assumer la gestion des affaires politiques. Cependant, cette conviction bien ancrée chez les évolués africains ne manquera pas de créer des dissonances contradictoires, des alliances alternatives et l'alternance entre conflits permanents et compromissions. Cela signifie que l'intériorisation du rôle des élites et leur prééminence dans le parcours démocratique colonial n'a pas abouti à neutralisation des autres groupes sociaux qui se sont révélés incapables d'élaborer leur propre système de valeur et de les assumer. Dans tous les cas, la domination des élites a mené à des crises organiques.

Pour conclure provisoirement sur la démocratisation coloniale, disons que la constitution d'une société politique, particulièrement la mise en oeuvre des institutions représentatives et la foi en le principe électif contribuaient à établir en Afrique au Sud du Sahara la démocratie concurrentielle d'essence libérale. Aux yeux du décolonisateur,

la procédure électorale définissait et délimitait la scène politique légale et légitime. Selon Jean François Bayart, "hors de la sanction électorale point du salut"¹⁰⁶. Or l'administration avait la maîtrise de ce site de la lutte politique. Elle en fixait souverainement les règles, contrôlait l'inscription sur les listes électorales, manipulait les élections. En corollaire, les groupes sociaux qui acceptaient l'entièreté du jeu électoral étaient pris au jeu de la rationalité économique, politique et sociale inhérente à tout processus de démocratisation. Dans les sociétés coloniales, l'on constate que la logique électorale occidentale, disons le tout net la logique du clientélisme électoral va trouver un terrain propice. Toutefois le pouvoir issu des élections concurrentielles pluralistes devenait d'emblée une ressource politique primordiale et l'introduction d'institutions représentatives vont peser très lourd sur les structures des sociétés subsahariennes. Le principe électoral apparaît comme une méthode de prophylaxie politique, c'est-à-dire, de protection, consolidation et de fortification des positions des pouvoirs par la prévention et la régulation des mouvements d'opposition. Ainsi, les élections traduisaient-elles un changement quantitatif dans la nature du jeu politique notamment par la réduction de la participation et la modification des règles de la compétition ¹⁰⁷. Elles donnaient en outre au décolonisateur, le moyen d'amalgamer les différents segments de

¹⁰⁶ Jean-François Bayart, L'Etat au Cameroun, *op. cit.*, p. 30

¹⁰⁷ Tessa Bakary, "Côte-d'Ivoire: l'étatisation de l'Etat" in Jean-François Médard (dir) Etat d'Afrique Noire, *op. cit.*, p. 66.

l'élite et l'intégration de leur dépendants au sein d'appareils communs. C'est donc l'une des causes de l'évolution vers le monisme politique. L'implantation de la démocratie concurrentielle donnait ainsi aux évolués engagés dans la compétition politique les moyens de prendre la direction de ce changement et de centraliser la dynamique sociale de base par le détournement des marchés politiques et des réseaux clientélistes ou de contester la nature de cette modernisation, le jeu politique qu'elle étayait et la situation de dépendance qu'elle réservait aux catégories sociales subordonnées.

Au niveau des organisations politiques, l'on est obligé de saisir une certaine forme de leur dynamique structurelle. Dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara, partis et associations avaient un recrutement à domination ethnique et leur structure était "quasi indirecte". De ce fait, l'on constate partout une conciliation organique des différentes générations de clientèle. Si pareille situation a pu arriver, c'est que l'antagonisme entre segments anciens et modernes de l'élite était assez superficiel. C'est donc à ce niveau qu'apparaît l'importance des rapports de parenté, le jeu des alliances matrimoniales que nous aurons présenté dans le chapitre premier. Ces éléments ont donc perduré au delà de la colonisation. Mais, en scrutant la profondeur de ce multipartisme colonial, véritable empire de la diversité, l'on voit apparaître des luttes politiques, des factions et des lignes de fractures ethniques qui renvoient à des mécanismes d'hybridation sociale complexes qui préfiguraient déjà non

seulement l'érosion de la démocratie concurrentielle mais aussi les diverses difficultés et modalités de la construction étatique en Afrique Postcoloniale.

SECTION 3 - AU SORTIR DE LA COLONISATION : L'IMPLANTATION DU DECOR POLITIQUE DE L'APRES-INDEPENDANCE.

Ce n'est pas le lieu de présenter ici les conditions et les étapes d'ailleurs bien connues, dans lesquelles ces colonies accédaient à l'indépendance¹⁰⁸. Tout ce que l'on constate cependant, c'est que la plupart d'entre eux garda le système pluripartisan hérité de la colonisation dont les leaders africains sont unanimes à reconnaître qu'il est la condition *sine qua non* du bon fonctionnement des institutions mises en place. Mais derrière le paravent de la libéralisation coloniale et de sa continuité postcoloniale se jouent de manière âpre des luttes politiques et des clivages ethniques, idéologiques ou économiques qui annoncent déjà la rupture de la dynamique à propension démocratique de la colonie. L'envers de la libéralisation coloniale et son prolongement postcolonial est donc l'érosion de la démocratie. Mais au delà de ceci, l'on constate que les indépendances africaines consacrent la dépendance et les difficultés de la modernisation politique qui apparaissent à cet

¹⁰⁸ Les ouvrages sur ce thème sont légions: R. Delavignette, Du Bon Usage de la Décolonisation, Paris: Castermann, 1968. J.F. Maitland

Jones, Politics in Ex-British Africa, London: Weidenfeld and Nicholson,

1963. Elikia M'bokolo, l'Afrique au XXe siècle: le Continent convoité, Paris: Seuil, 1975.

égard comme le lot quotidien des Etats "modernes" du Sud du Sahara. C'est à ce niveau qu'apparaît l'intérêt de cette section pour la compréhension de notre problématique. Car il apparaîtra au cours de nos développements que les luttes factionnelles, les clivages politico-ethniques, la dépendance et les difficultés de la modernisation fondent deux processus de construction étatique en Afrique Postcoloniale Subsaaharienne (paragraphe 2) et le parti pris que nous ferons pour l'un délimite les contours de l'Etat néo-patrimonial dont nous avons dit dans notre question centrale qu'il était le facteur des autoritarismes et des crises politiques.

**§. 1 - L'ENVERS DE LA LIBERALISATION COLONIALE ET DE SA
CONTINUITÉ POSTCOLONIALE : L'ÉROSION DE LA
DÉMOCRATIE CONCURRENTIELLE.**

L'érosion de la démocratie s'est effectuée sous le poids des clivages et des luttes politiques (A), de l'inévitable dépendance et des difficultés de la modernisation (B). Mais comme nous l'avons dit précédemment, ce qui nous intéresse ici c'est de manière implicite la disparition de la démocratie et de manière explicite de montrer comment ces éléments réunis deux par deux ont donné lieu à des processus de construction étatique.

A - L'APRÈS DES LUTTES ET DES CLIVAGES ETHNICO-POLITIQUES.

Tout au long de la libéralisation coloniale et de la vie démocratique de l'après indépendance, les luttes politiques se

sont accentuées alliances et compromis hégémoniques se sont tissés et ont favorisé leur intensité. Ces tensions et les luttes factionnelles qui traversent les Etats décolonisés subsahariens proviennent non seulement du débat sur les orientations formelles et les institutions à mettre en place mais épousent aussi les contours de l'éthnicité, en même temps que la volonté d'investir les sites du pouvoir et les gisements de richesse et d'accumulation qu'amène le changement d'échelle décoloniale. Tant et si bien que l'éventail de crises est énorme et ne peut être isolé du chevauchement des sites de procédure et d'action politico-sociale.

(1). L'éventail des luttes politico-ethniques.

Dans les colonies anglaises, les luttes politiques tournent autour du conflit entre régionalistes et centralisateurs. Ce que Daniel Bournaud à propos du Kenya qualifie de "Girondins et Jacobins"¹⁰⁹. Au Kenya comme au Nigéria, l'échiquier politique se modèle selon ce clivage originel. Celui-ci est accru par le jeu de la "politique politicienne" et les conflits transethniques. Dans ces deux pays, la pomme de discorde que constitue le débat sur la régionalisation ou la centralisation fait le plus souvent apparaître avec brutalité le sentiment de solidarité ethnique et signifie aussi la juxtaposition des micro-Etats interdisant "l'intégration nationale" chère aux

¹⁰⁹ Daniel Bournaud. Histoire Politique du Kenya. op. cit., p. 75

développementalistes. Il apparaît donc à partir de ce clivage, une absence de congruence entre la logique sociale - celle des masses pour qui l'Etat ne s'impose même pas - et la logique étatique - que recherchent les élites. Clivage qui cache la lutte entre partisans de l'Etat unitaire et fort autour d'un pouvoir central (Thèse de KANU de Jomo Kenyatta, d'Oginga Odinga, de Tom Mboya) et les défenseurs d'un Etat fédéral dont le coeur se trouverait dans les régions (KADU). Au delà de ce conflit politique, le clivage essentiel se trouve dans le poids relatif des ethnies qui composent ces partis.

L'alliance Kikuyu-Luo au sein de la KANU inquiète les groupes minoritaires (Somali-Rentille ou les Massaïs). Dans le cadre d'un Etat centralisé, les derniers risquent d'être dominés. La KANU quant à elle vante l'Etat centralisé parce qu'elle est la seule à pouvoir remplir le vide laissé par l'Etat colonial car l'indépendance a créé un appel à investir les sites d'enrichissement et de domination de l'Etat. Simultanément, "l'opportunité étatique"¹¹⁰ délimite de façon mécanique les champs des rivalités ethniques et sub-ethniques. A ce jeu, il va sans dire que ce sont les groupes dominants qui sont les vainqueurs¹¹¹.

Le cas du Nigéria par contre exemplifie à merveille le chevauchement et l'embrouillement qui sous-tendent la concaténation des clivages multiples nés des critères régionaux

¹¹⁰ . L'expression est celle d'un Pr. français.

¹¹¹ Daniel Bournaud, "l'Etat centrifuge au Kenya" in J. F. Médard (dir.) Etats d'Afrique, op. cit., pp. 257-258.

tripartites. Entre les régions existent des lignes de fracture politiques entre les groupes au pouvoir - les majorités - et les groupes ethniques - les minorités - Et c'est "par une véritable répression systématique que les majorités ont pu se maintenir au pouvoir"¹¹². En fait les chevauchements des clivages montrent que le système politique Nigérian se présente entre 1951 et 1966 comme "un équilibre des tyrannies régionales entre un Nord puissant et deux autres régions cherchant à maintenir leur pouvoir"¹¹³.

Au Congo Belge ¹¹⁴, dès 1945 existe une opposition entre radicaux et modérés, entre le radicalisme violent du petit peuple et la modération des revendications légalistes des élites. Cette opposition sera une constance de la vie politique congolaise. Mais cette fragmentation primordiale en cache d'autres. Au fossé modérés-radicaux, s'y ajoutent celui des régionalistes et nationalistes, fédéralistes et unitaristes. Ces fragmentations sont exacerbées par le décolonisateur qui à la Table Ronde de Bruxelles joue l'aile modérée contre l'aile radicale. Malheureusement pour lui, les élections et les manoeuvres parlementaires furent favorables à une coalition dirigée par le M.N.C de Lumumba qui accède au Premier Ministère tandis que l'ABAKO de Kasavubu se retrouve à la Présidence. La coexistence

¹¹² Jibrin Ibrahim. "Le développement de l'Etat Nigérian" in J. F. Médard. Idem., p.149

¹¹³ Ibid., p. 151.

¹¹⁴ Georges H. Dumont. op. cit. Jean Claude Wilanne. Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée. Paris: Karthala, 1990. J. Stengers.

Congo. Mythes et réalité. Cent ans d'Histoire. Paris/Gembloux: ed Dueulot, 1989. René Lemarchand. Political Awakening in the Congo. The Politics of Fragmentation. Berkeley. Los Angeles: University of California press, 1964.

au niveau le plus élevé de l'administration entre ces deux personnalités aux tendances opposées du mouvement nationaliste était évidemment un facteur de conflictualité politique.

De 1960 à 1965, la vie politique est ainsi dominée par les clivages entre ces deux pôles pour s'assurer le contrôle exécutif du pouvoir. Sur cette contradiction majeure viennent se greffer l'ethnicité et les désaccords au sein de chaque tendance. Le tout dans un contexte de crise généralisée. L'incertitude qui découlait de la cohabitation entre un ministre radical et un président modéré eut un terme avec l'élimination de Lumumba puis son assassinat. Cette épisode montre que les luttes politiques n'ont pas pu exclure les atteintes à la liberté individuelle¹¹⁵. Ce crime conduisit à la lutte armée dès 1963. Cette rébellion à son tour souffrit dès ce moment d'un clivage idéologique entre l'orientation marxisante de Pierre Mulele qui "travaillait" au maquis du Kwilu et celle à dominance nationaliste des partisans du Nord. A l'intérieur de chacun de ces groupuscules, on note des querelles de personnes et le traditionnel antagonisme ethnique. Cet état de stagnation favorisa l'intervention des forces belges, britanniques et françaises à Kisangani en 1964. A cette époque apparaissent des divergences entre les élites de chaque ethnie. Pendant la secession Katangaise, on tenta de résoudre ces clivages multiples par la formation d'un gouvernement des "Commissaires généraux" formés des jeunes universitaires improvisés en hommes d'Etat sous la direction

¹¹⁵ Yves-Bénot, Idéologies des Indépendances africaines. Paris: François Maspero, 1969, pp 312-328.

sociales qu'ils représentaient au gré de leurs ambitions personnelles¹¹⁷.

Au Tchad¹¹⁸, le clivage entre le Nord et le Sud est un conflit au sein de l'intelligentsia des villes. En effet, au sein de l'élite tchadienne, les musulmans ont eu une tendance à afficher un souverain mépris qui s'est transformé en haine à l'endroit de certains milieux dès lors qu'à l'indépendance, l'absence des cadres musulmans priva les élites musulmanes des postes de sinécures, de responsabilité dans la fonction publique et les sinécures de l'Etat au profit des scolarisés des zones méridionales. Cette marginalisation des élites mahométanes permit l'apparition des courants radicaux, socialistes ou islamistes qui furent à l'origine de l'"habit d'Arlequin" du Front de Libération Nationale (FROLINAT). A l'indépendance, ces conflits se réalisent dans le cadre multipartisan hérité de la IV^e République entre les candidats au pouvoir. Ces luttes politiques apparaissent à cet égard comme des "luttes pour se partager le gâteau du pouvoir pour la répartition des sinécures étatiques"¹¹⁹ entre des forces légales: la chefferie traditionnelle, les commerçants, le groupe des évolués qui apparaît assez homogène en tant qu'il est composé des sudistes.

¹¹⁷ Voir Jean-François Bayart, L'Etat au Cameroun, op. cit., pp 23-100, et pour les clivages contemporains Henri Bandolo, La Flamme et la Fumée, Yaoundé: Société des Presses du Cameroun (SOPICAM), 1985.

¹¹⁸ Pierre François Gonidec, La République de Tchad, Paris: Berger-Levrault, 1970. Pierre Hugon, Le Tchad Paris: Nouvelles eds. latines, 1965. Jean Chapellet, Le peuple Tchadien, ses racines et sa vie quotidienne, Paris: 1975.

¹¹⁹ J. Pierre Magnant, op. cit., p. 189

Au Sénégal ¹²⁰, le débat politique à l'échelle nationale oscille toujours entre deux clans menés par deux personnes. Au duel Blaise Diagne-Galandou Diouf succédera celui entre Léopold Sedar Senghor et Gueye (1956 - 1957) et entre Senghor et Mamoudou Dia. Ce dernier conflit est très important pour notre propos. En effet, après les indépendances, la scène politique est encadrée par plusieurs partis dont l'U.P.S. apparaît comme le parti dominant. Mais en Juin 1961, quelques hommes politiques créent le bloc des masses Sénégalaises (B.M.S) qui devient la principale opposition à l'U.P.S. En Août 1961, Senghor et Dia respectivement Secrétaire et Secrétaire Général Adjoint de l'U.P.S. sont en désaccord sur la politique à suivre en matière de pluripartisme. Senghor condamne les régimes à Parti Unique qui avaient affaibli la fonction et l'organisation étatiques, où les partis politiques d'opposition étaient interdits. Aux yeux de Senghor, l'U.P.S. devait évoluer vers un parti unifié. Mamadou Dia voulait le contraire. C'est dans cette logique qu'il va interdire un parti politique, celui de Majhmout Diop. Conflit institutionnel, puis conflit religieux, les contradictions entre Dia et Senghor vont marquer la vie sénégalaise. En fait cet affrontement en tant que lutte "moderne", est une lutte des clans, synthèse "bizarre" mais effective entre la culture islamique du Zawiya et l'expérience électorale des 4 communes

¹²⁰ M. Crowder, Senegal. A study in French Assimilation Policy. London: Oxford University Press, 1962. P. Fougeyrollas, Où va le Sénégal: Analyse Spectrale d'une Nation africaine. Paris: Anthropos, 1970.

sous la Troisième République¹²¹. C'était aussi un combat constitutionnel dans un exécutif à pouvoir bicéphale avec tout ce que cela comportait des factions et des conceptions idéologiques¹²².

De la libéralisation coloniale à la démocratisation postcoloniale, l'on constate sous le couvert du jeu démocratique une multipolarisation des clivages et des conflits avec les effets d'embrouillement que cela connote; une violence des fractures ethnico-politiques qui montrent une logique de réappropriation. Le jeu démocratique ici s'est joué selon les règles de l'autochtonie sans toutefois radicalement oblitérer la rationalité du modèle originel. Si cette réappropriation traduit un phénomène d'hybridation, elle énonce une proposition générale que n'ignore pas la sociologie de l'importation des modèles politiques à savoir que "les emprunts contractés à l'extérieur sont réappropriés, donc transformés, adaptés, mêlés à des données endogènes"¹²³. Ceci étant dit, L'âpreté des luttes et clivages ethnico-politiques conduisent nécessairement à un certain nombre de conclusions et d'explications par rapport à l'historicité des sociétés africaines et aux trois données fondamentales que ces luttes et clivages postulent : l'ethnicité, le factionnalisme et le clientélisme.

¹²¹ Donal Cruise O' Brien, "Senegal" in John Dunn (ed), West Africa States, Failure and Promise. A Study in Comparative Politics.

Cambridge : Cambridge University press, 1978, pp. 187-188.

¹²² Geri Hesserling, Op. cit., pp. 226-237. Ce conflit ressemble étrangement à celui qui a opposé dans le cadre camerounais Ahidjo à Biya entre 82 et 84. Cf. Henri Bandolo, op. cit.

¹²³ Guy Hernet et Bertrand Badie, Politique comparée Op. cit., P. 135.

B - EXPLICATION ET CONCLUSIONS.

Tout au moins dans sa phase de libéralisation coloniale, les luttes politiques peuvent être expliquées par l'élitisme exagéré des "évolués". Ce comportement que Tessy Bakary a qualifié de "syndrome de l'évolué"¹²⁴ se manifeste dans la perception que les "évolués" ont de leurs actions et de leur rôle dans la société coloniale et postcoloniale. Pour paraphraser Makhaïski, ce sont des personnes qui ont su tirer avantage de leur position charnière dans la société ainsi que le monopole d'une certaine connaissance pour s'ériger en classe dominante¹²⁵. Autrement dit, le monopole relatif d'un savoir complexe est le moyen par lequel cette intelligentsia cherche à s'assurer un pouvoir social important et des rétributions certaines¹²⁶. Amalgamant expertise technique et compétence sociale, fort aussi de la légitimité démocratique, ces élites pensent qu'ils doivent être des gestionnaires naturels de la chose publique, les seuls interlocuteurs valables de la société, les meneurs de la démocratisation coloniale et les remplaçants du colonisateur.

Il s'ensuit une marginalisation des élites traditionnelles, une disqualification des masses laborieuses et une élimination de l'élite commerçante et agricole qui essayait de se constituer

124 Tessy Bakary. Op. cit., P. 64

125 W. Makhaïsky. Le socialisme des intellectuels. Paris: Seuil, 1979

126 G. Konrad et I. Szelenyi. La marche au pouvoir des intellectuels. Le cas des pays de l'Est. Paris: Seuil, 1979. Voir aussi Paul Nda.

Les intellectuels et le pouvoir en Afrique. Paris: L'Harmattan, 1987.

en "bourgeoisie"¹²⁷ ou en classe moyenne. Ce conflit apparaît au Ghana en 1930 quand il opposa les chefs traditionnels aux jeunes élites formées à Londres et aux organisations militaires des Asafo¹²⁸. La vie politique se limite finalement alors en des rivalités entre chaque faction et entre divers groupes. Le précipité final est une crise hégémonique au sens de Bayart, c'est-à-dire mettant en cause les relations entre dominants et cadets sociaux. Mais il se trouve que ces luttes peuvent se dérouler au sein de l'élite des entrepreneurs politiques comme ce fut le cas entre Senghor et Dia. Nous avons affaire cette fois là à une crise hégémonique au sens gramscien du terme¹²⁹, celle-là même qui se déroule au sein du groupe social qui contrôle les processus politiques. Ces luttes politiques font découler deux conséquences :

Premièrement, elles apparaissent comme une continuation de la recherche hégémonique de la part des groupes sociaux de la précolonie. Il s'agit d'une reproduction sous la forme moderne des clivages du passé. Cette reproduction et la violence de la lutte signifient que les uns et les autres ont pu cerner avec précision les enjeux de cette recherche. Il s'agit dans un

¹²⁷ Le terme de bourgeoisie fait problème. En témoigne la variété des expressions qui lui sont accolées. Parlent de classe politique, R. Murray. "Second Thoughts on Ghana" New left Review, 42, Mars - Avril 1967, pp. 25 - 39; R. Cohen. "Class in Africa: Analytical Problems and Perspectives." The Socialist Register, 1972, pp. 231 - 255. R. Sandbrook. Proletarians and African Capitalism: the Kenyan Case, 1960 - 1972. Cambridge: Cambridge University Press, 1975. La classe politico-administrative nous est léguée par M. A. Cohen. Urban Policy and Political Conflict in Africa. A study of the Ivory Coast. Chicago: The University of Chicago Press, 1974. T. M. Callaghy retient le concept d'aristocratie politique in The State - Society Struggle. Zaire in Comparative perspective. New-York: Columbia University Press, 1989.

¹²⁸ J. Dunn et A. F. Robertson. Dependence and Opportunity: Political Change in Ashanti. Cambridge University Press, 1973.

¹²⁹ Hughes Portelli Gramsci et le bloc historique. Paris: PUF, 1972

premier temps de délimiter le cadre idéologique et territorial de l'espace de domination postcoloniale et de s'y imposer. C'est à ce niveau qu'intervient la dynamique de l'ethnicité, celle "qui structure le champ de l'espace colonial et postcolonial en tant que double champ de l'inégalité et de l'identité"¹³⁰. Ensuite, c'est l'opportunité de l'accumulation primitive des groupes de production. Enfin, c'est la détention du pouvoir c'est-à-dire l'exploitation des groupes sociaux subordonnés et la maîtrise de l'économie¹³¹.

Deuxièmement, elles font naître une thématique du changement social et de la revendication politique qui s'annonce sur le mode explicite de la "jeunesse." Vues dans le cadre de la longue durée, les luttes politiques ponctuent une inversion notable quelques fois de l'inégalité. C'est le cas avec "la révolution bourgeoise ghanéenne" de 1946 à 1961¹³² l'échec relatif du cas Ghanéen peut être généralisé pour montrer le fiasco de la volonté de domination des cadets sociaux. Il montre que le retournement de l'inégalité ancienne relève de l'idéal et du symbolique. Au mieux, il ne peut être que partiel, quelques soient par ailleurs les améliorations concrètes qu'elles apportent à la condition des uns et des autres. La reproduction de la chronique de la

¹³⁰ Jean François Bayart. L'Etat en Afrique, Op. cit., p. 145

¹³¹ Idem., p.147

¹³² Ibid., p. 151

dépendance fait que les dominés d'hier sont la masse des dominés d'aujourd'hui¹³³. Et le scénario de l'assimilation réciproque élites est à cet égard celui qui a le mieux, en favorisant l'amalgame élitaire, limité les luttes politiques et leur intensité.

B - L'ETHNICITE, LE FACTIONNALISME ET LE CLIENTELISME.

La production des lignes de clivages ethniques montrent qu'en Afrique, l'ethnicité n'est pas absente du politique mais n'en constitue pas la trame fondamentale. Dans le cadre de l'érosion de la démocratie concurrentielle, ces clivages montrent que la démocratisation coloniale était viciée à la base par une "cristallisation ethnique"¹³⁴ Ce phénomène aura des implications socio-politiques en ce sens que la catégorisation des groupes sociaux et partis politiques en termes ethniques va mener à une logique d'affrontement à somme nulle. Cette dynamique a aussi une conséquence sur l'idée que les acteurs se font du pouvoir politique et du pouvoir tout court¹³⁵. Ce dernier est conçu sous la forme d'un rapport de domination et de réappropriation des bassins d'accumulation et d'enrichissement. L'ethnicité apparaît comme un moyen d'accès aux facteurs économiques et aux biens des

133 J. F. Bayart. L'Etat au Cameroun. Op. ci. p. 19

134 Jean Pierre Dozon et Jean Pierre Chauveau. "Au coeur des ethnies ivoiriennes... l'Etat." in Emmanuel Terray L'Etat contemporain en Afrique. Paris: l'Harmattan, 1987, p. 261

135 Anatole Ayissi Ngah. Les fondements de la guerre en Afrique postcoloniale. Thèse 3ème Cycle. Yaoundé: IRIC, 1990, p. 112

politiques publiques. C'est tout l'enjeu du clivage régionalistes et centralisateurs en postcolonie.

Dans le contexte de l'Etat postcolonial donc, le référentiel privilégié de l'ethnicité semble avoir trait à l'accumulation économique et politique. C'est le canal par lequel se réalise la compétition en vue de l'acquisition de la richesse, du pouvoir et du statut. Par rapport à l'Etat, "les appartenances ethniques participent par définition d'un univers de significations partagées, celui de l'Etat"¹³⁶. L'ethnicité est ainsi un processus de structuration politique de l'espace étatique. Cette dynamique générative est aussi celle des luttes politiques.

Pendant la colonisation, la multiplication des possibilités d'accès à l'Etat et à ses ressources, l'accession à l'indépendance ont laissé la voie entièrement libre à l'exacerbation des clivages au point où aucune institution ne sera désormais épargnée par les miasmes délétères des rivalités personnelles¹³⁷.

Cette primauté des luttes factionnelles, phénomène politique majeur qui transcende les différences d'organisations institutionnelles ou d'orientation idéologique, montrent l'acuité de la concurrence qui divise le personnel politique tout en accréditant selon laquelle le pouvoir est toujours l'affrontement entre les factions rivales à tous les échelons de la pyramide

¹³⁶ Jean François Bayart. L'Etat en Afrique. Op. cit., p. 83

¹³⁷ Idem., p.266

sociale¹³⁸. Dans le contexte poscolonial, ces luttes factionnelles qui avaient trait à l'engendrement de l'Etat concernaient aussi le contrôle des ressources du patronage ou plus exactement la volonté de réaliser une véritable accumulation primitive. Aussi, loin d'être l'expression d'une pathologie africaine quelconque, les luttes factionnelles reflètent t-elles les lignes de fracture des sociétés africaines. Leur foisonnement et les rapports qui s'établissent entre elles renvoient à des mécanismes sociaux complexes. A cet égard, les luttes factionnelles doivent être considérées comme un rouage essentiel dans le fonctionnement des sociétés subsahariennes. "Investies de la logique clientéliste, elles sont le canal par lequel s'effectue la communication entre (...) société civile et société politique et aussi, exercent une précieuse fonction intégrative"¹³⁹. Le factionnalisme est donc lié au clientélisme. Selon Splitter, les clients forment une faction unie non pas par des relations entre membres ni par l'idéologie commune, mais par un lien plus ou moins volontaire avec le chef¹⁴⁰.

Le clientélisme politique est donc au coeur de la libéralisation coloniale et de la démocratisation postcoloniale. La bonne gestion de la logique clientéliste, autrement dit du patronage et de la cooptation suppose que le leader politique

138 Jean François Bayart. "L'Etat" in Denis Constant Martin et Christian Coulon (dir.) Les Afriques... Op. cit., p. 214

139 René Olayek. "Organisation et compétition politique" in Christian Coulon et Denis Constant Martin. Op. cit., p. 187

140 G. Splitter. "Staat und Klientelstruktur in Entwicklungsländern zum Problem der Politischen Organization von Bauern." Archives européennes de sociologie, 18, pp. 57 - 83

concilie la poursuite du butin et des dépouilles et la recherche des soutiens politiques. Ce qui suppose une redistribution des richesses. Cette compétition induit donc la régulation. Cependant, par delà l'arrière plan spécifique et historique, la structuration des systèmes politiques africains en réseaux factionnels est une résultante des continuités historiques et des réalités sociologiques prégnantes. En fin de compte, le triptyque ethnicité, factionnalisme et clientélisme est inséparable du processus africain de construction étatique. Processus qui sera aussi influencé par la dépendance et les difficultés de la modernisation politique.

- DEPENDANCES ET DIFFICULTES DE LA MODERNISATION POLITIQUE.

L'effondrement du système colonial va entraîner certes la disparition des formes extrêmes de dépendances. Cependant malgré la libération du joug colonial, la dépendance ne va pas disparaître pour autant. Car les structures mises en place pendant la colonisation permettaient le maintien à long terme de ces rapports et au besoin de leur renforcement. Aux yeux de Gonidec, c'est la dépendance polymorphe qui en résulta¹⁴¹. Sur le plan économique, s'ajoute une dépendance internationale provenant de l'influence des processus transnationaux sur les mécanismes de structuration d'un centre étatique¹⁴². Les sociétés

¹⁴¹ Pierre François Gonidec. Op. cit., P. 107. Cf. aussi Timothy A. Shaw. "Dependence as an Approach to Understanding Continuing Inequalities in Africa." in V. Y. Mudimbe. La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier. Paris: ACCT/Berger Levrault, 1981, pp. 146 - 169. Ali A. Mazrui. "Dependency, Macro and Marxist." in Idem., pp. 238 - 253.

¹⁴² Tamas Szentes. Economie politique du développement. Paris: l'Harmattan, 1986, pp. 205 - 248

au Sud du Sahara étaient de ce fait soumises à des règles de jeu définies en dehors d'eux en même temps qu'elles n'étaient guère maîtresses de leur développement. La construction d'un centre étatique et son institutionnalisation apparaissent à cet égard comme un des impératifs que doit remplir le nouvel Etat pour avoir sa place au sein de la société internationale.

La dépendance politique quant à elle résulte de la colonisation qui a incontestablement favorisé la polarisation sociale. Et ce phénomène continue à peser négativement sur la formation du sentiment national. Procédant à des découpages arbitraires des territoires, l'envahisseur colonial a contribué à l'émergence d'un Etat handicapé dès le départ par une hétérogénéité culturelle et ethnique. Sur le plan de la construction étatique, le colonialisme a préparé la constitution d'un centre bureaucratique moderne et embryonnaire. Mais ce centre est destiné à accentuer la mainmise des élites préparées à l'exercice de la "gouvernementalité"¹⁴³

Cette lecture succincte du polymorphisme de la dépendance et de manière détournée des difficultés du développement politique qui réconcilie Marxistes et développementalistes fait poindre déjà une modalité spécifique de l'invention de l'Etat en Afrique Postcoloniale Sudsaharienne.

Disons donc pour terminer qu'en prenant pour

¹⁴³ La gouvernementalité chez Michel Foucault est un ensemble d'actions sur les actions possibles: il opère sur le champ des possibles ou vient s'inscrire le comportement des sujets agissants (...) il est bien toujours une manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir. in "Le pouvoir, comment s'exerce-t-il". H. L. Dreyfus, P. Rabinow. Michel Foucault, un parcours philosophique. Paris: Gallimard, 1984, P. 313 - 314

prétexte un certain nombre d'éléments, nous avons abouti au fait que l'ethnicité, le factionnalisme, la dépendance et la "modernisation politique" façonnent autant que spécifient deux processus d'invention étatique en Postcolonie. Ce sont ces processus qui constitueront l'essentiel du paragraphe suivant.

§.2 - LA CONSTRUCTION DE L'ETAT MODERNE EN AFRIQUE

SUBSAHARIENNE INDEPENDANTE.

Sur les ruines des théories développementalistes et dépendantistes¹⁴⁷ la troisième vague de l'Africanisme politique propose des analyses de l'invention étatique en postcolonie proche de l'observation empirique. Ceci non seulement par rapport au couple Etat-Société, mais aussi à partir de deux processus dont le premier à trait à l'association factionnalisme-ethnicité et "politique du ventre" avec en arrière plan la place dévolue aux dynamiques de l'inégalité et de la domination. La seconde s'appesantit sur les vicissitudes de la dépendance, le sous-développement politique et le clientélisme pour fonder un Etat clientéliste. Toutefois, la saisie de ces modalités ne saurait faire l'économie de la présentation de l'Etat moderne et des aléas de sa mondialisation.

A - LA GENESE DE L'ETAT MODERNE.

L'Etat dans sa conception moderne est historiquement situé. Il est né en Europe Occidentale entre le XVI^e et le XX^e siècle.

Son étude participe schématiquement de deux chapelles : la chapelle libérale ¹⁴⁴ et la chapelle marxiste.

La première fait ressortir deux grandes idées. D'un côté, l'Etat est le résultat d'un appareil bureaucratique différencié. Ce qui le définit, c'est un groupe de fonctionnaires *sui generis*, liés entre eux par un ordre hiérarchique et détenteur du pouvoir. Il apparaît comme un organe différent de la société active. Car il est "au dessus de tout", des castes, des corporations et des coteries de toutes sortes. Cette position prééminente qu'occupe l'Etat découle de la division du travail au sein de la société elle-même. De l'autre, l'Etat naît d'un "long processus de division du travail qui favorise la modernisation". Au cours de son évolution, la naissance du pouvoir légal-rationnel marque la fin du processus par lequel l'Etat est devenu une institution bureaucratique, un système de rôles impersonnels dégagés de toutes formes de pouvoir personnel charismatique. En fait pour cette école libérale, l'Etat a un contexte culturel et économique bien spécifique. Il résulte d'un processus de différenciation entre les sphères religieuse et culturelle. Cette dissociation provient de l'ascension de la bourgeoisie et du capitalisme et obéit à une segmentation des tâches et des rôles bien précise. L'Etat moderne a un personnel qui s'identifie à lui et reproduit une idéologie. Il exerce sur un territoire délimité un contrôle de loin supérieur à l'Empire, à l'Etat absolutiste et intervient

¹⁴⁴ Voir l'introduction générale à cette thèse

activement dans les secteurs économique, culturel et idéologique de société¹⁴⁵.

Dans la chapelle marxiste¹⁵⁰ coexiste une multitude des tendances que l'on peut diviser en deux. La première se veut l'interprète fidèle des oeuvres de Marx et Engels et la seconde grâce à Gramsci et à Althusser¹⁵¹ se voudrait une conception critique des oeuvres des premiers. A tout le moins, s'il n'apparaît pas chez Marx une théorie systématique du politique, une saisie complète et intelligible du pouvoir en tant que "réalité particulière"¹⁵² existe. Le pouvoir politique naît d'une séparation basée sur la société civile lorsqu'elle se découple en deux groupes sociaux: les dominants et les dominés et le pouvoir politique est alors l'instrument des possédants. L'Etat n'est que "l'Etat de la classe la plus puissante qui domine au point de vue économique et qui, grâce à lui, devient aussi un classe politique dominante"¹⁵³. S'il en est ainsi, l'Etat est

145 Pierre Birbaum. "L'action de l'Etat. Différenciation et différenciation" in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir). Traité de Science Politique: L'Action Politique. Op. cit., pp.643-682. Bertrand Badie et Pierre Birbaum. Sociologie de l'Etat. Paris: Grasset., 1979. Max Weber. Le Savant et la Politique. Paris: Plon, 1963. Max Weber Economie et Politique. op. cit.
H. Berth et W. Mills (ed). From Max Weber. New-York: Oxford University Press, 1958.
Emile Durkheim. Leçon de Sociologie. Paris: PUF, 1950. Voir aussi ses ouvrages suivants: De la division du travail social. Paris: PUF, 1960. Textes. Paris: ed de Minuit. Tome III, 1975. Paul Gérard Schwartzberg. Op. cit., pp. 71-74

150 B. Blanke et al. "On the Current Marxist Discussion on the Analysis of Form and Function of the Bourgeois State" in J. Holloway et S. Piccioto. (eds.) State and Capital. London: Edward Arnold, 1978

151 A. Gramsci. Oeuvres choisies. Paris: Ed. Sociales, 1959. C. Bucí-Glucksmann. Gramsci et l'Etat. Paris: Fayard, 1975. L. Althusser. Pour Marx. Paris: Maspéro, 1965. Du même auteur, "Idéologie et appareils idéologiques d'Etat." La pensée. Juin 1970, PP. 3-38

152 P. Birbaum. Op. cit., p. 654.

153 Engels cité par Birbaum. Idém. p. 654.

appelé à disparaître avec la victoire du prolétariat et la naissance d'une société égalitaire sans classe.

Partant de la primauté absolue de la superstructure sur l'infrastructure¹⁵⁴ grâce à la reproduction des rapports de production à travers la fonction hégémonique de la société civile et en tant que cette superstructure résiste aux assauts des forces productives¹⁵⁵, Gramsci montre que l'Etat n'est qu'un "bloc historique" au sein duquel la bourgeoisie établit son hégémonie sur les autres classes. Louis Althusser pose le problème quant à lui en termes de l'autonomie relative des superstructures. L'Etat n'est rien d'autre que le résultat fonctionnel du couple appareils répressifs de l'Etat (A.R.E) et appareils idéologiques de l'Etat (A.I.E)¹⁵⁶. A côté de ces deux auteurs, existent d'autres paroisces : celle du capitalisme monopoliste d'Etat¹⁵⁷, celle qui s'inspire de la structure de l'économie et en particulier des difficultés de l'accumulation du capital¹⁵⁸, celle qui s'inspire de l'analyse systémique et qui considère l'Etat comme un système exerçant des fonctions indispensables à la bonne marche du système social¹⁵⁹ et enfin

154 H. Portelli. Gramsci et le bloc historique Op. cit.

155 Idem., pp. 13-47.

156 L. Althusser, "Idéologie..." Op. Cit.

157 W. I. Lenine, Guerre et révolution, ou Un tournant dans la politique mondiale.

158 J. Holloway et S. Piccioto. Op. cit., p. 79-85. Einar Altvater, "Notes on some Problems of State Interventionism" Kapitalistate 1

et 2

159 D. Easton. The Political System, New-York: A. Knopf, 1953. Ou Analyse du système politique, Paris: A. Colin, 1974. C. Offe. "Les structures de l'Etat capitaliste: le rôle sélectif des institutions politiques," in Birnbaum et Chazel. Sociologie politique, Paris: A. Colin, 1979.

celle qui voit en l'Etat le commis de la bourgeoisie locale et du capital national¹⁶⁰.

Partant de ces chapelles et dans un contexte d'homogénéisation des scènes politiques, de mondialisation de l'Etat¹⁶¹, l'effort de reproduction de cet Etat occidental en postcolonie s'est trouvé confronté à plusieurs aléas dont ceux de la réception et de l'adaptabilité. Il a en résulté la construction d'Etats périphériques qui se structurent comme si devait éternellement s'exercer sur eux la dépendance. C'est pourquoi ils sont souvent écartelés entre une dynamique externe qui soumet le fonctionnement de cet Etat aux exigences internationales et une dynamique interne qui essaie de limiter la dégradation des relations gouvernants et gouvernés. Si donc la reproduction de la rationalité étatique au sein de ces sociétés a pu créer des dysfonctionnements, elle a dessiné à terme les contours d'un "Etat hybride" et donné naissance à des "dynamiques orphelines"¹⁶². Le placage de l'Etat moderne s'étant effectué en fusion avec les réalités autochtones, la conséquence fut l'invention d'un Etat spécifique en postcolonie.

B - L'INVENTION DE L'ETAT EN POSTCOLONIE.

¹⁶⁰ N. Poulantzas. Pouvoir politique et classes sociales. Paris: Maspéro, 1968, pp. 259-272 et pp. 310-311

¹⁶¹ Voir l'excellent article d'Ali Kazancigil. "Paradigme de la formation de l'Etat dans la périphérie" in A. Kazancigil (dir). L'Etat au pluriel. Perspectives de sociologie historique. Paris: Economica, 1985, pp. 141-166

¹⁶² B. Badie et G. Hennel. Politique comparée. Op. Cit., p. 231

1 - Factionnalisme, ethnicité et "politique du ventre": l'Etat postcolonial chez Bayart.

Par rapport à la prédominance dans les précolonies, d'un modèle d'organisation sociale qui sans ignorer le principe de l'Etat en limitait la centralisation et les capacités d'extraction des surplus¹⁶³ et de la mise en dépendance rapide du sous-continent, l'Etat postcolonial subsaharien n'est pas exporté¹⁶⁴ parce qu'il a été assailli par les autochtones au mieux de leurs intérêts, interprété par eux en fonction de leurs représentations propres.

Ici, les luttes factionnelles ont occupé une place décisive en légitimant le cadre étatique hérité de la colonisation. Elles ne relèvent donc pas de la périphérie du système tout comme "elles ne sont pas à l'antipode du principe centralisateur et présidentieliste (...) elles sont plutôt le ressort de cette évolution"¹⁶⁵. Dans ce sens, l'invention de l'Etat et de l'ordre politique postcoloniaux se font par la naissance d'un centre, par l'affirmation du réseau présidentiel par rapport aux réseaux concurrents. Les luttes factionnelles et ses procédures de régulation n'atomisent pas le système politique africain. En soi il est centralisé et intégré. Dans cette optique, l'ethnicité n'est pas contraire à l'Etat, elle est plutôt "son produit, un

¹⁶³ J. F. Bayart, "L'Etat" in C. Coulon et D. C. Martin Les Afriques Politiques. Op. cit., p. 213.

¹⁶⁴ B. Badie et P. Birnbaum. Sociologie de l'Etat. Op. cit., pp. 178-181.

¹⁶⁵ J. F. Bayart, "L'Etat". Op. cit., p. 215

mode de participation conflictuel à celui-ci, un moyen de revendiquer le partage sur le plan économique et politique.¹⁶⁶

Toutefois, l'Etat se traduisant par un système de communication entre le centre et la périphérie, la configuration du champ politique peut faire penser qu'il existe une étanchéité entre les différents groupes de la société politique. Mais le commerce qui s'établit entre le haut et le bas infère le maillage des sociétés subsahariennes en réseau qui entretiennent les rapports conflictuels¹⁶⁷. Sur un tout autre plan, l'affirmation du réseau présidentiel ne signifie pas que cet Etat est le simple produit des entrepreneurs politiques car il existe des réseaux autonomes qui se caractérisent par une volonté acharnée d'accumulation primitive. Vue superficiellement, cette configuration tend à mettre en exergue la logique clientéliste. Mais, pense le politiste français, l'Etat clientéliste post-colonial a été transcendé par le fait que les luttes factionnelles outre qu'elles avaient trait au statut, au pouvoir, elles tournaient aussi autour de la ventilation des richesses. Par ce moyen, le pouvoir n'est pas le véhicule exclusif du système d'inégalité sociale¹⁶⁸ car devant composer avec les

¹⁶⁶ Idem., p. 217

¹⁶⁷ Idem., P. 217

¹⁶⁸ Ibid. p. 218

réseaux économiques autonomes¹⁶⁹. La conséquence est l'apparition d'une classe dominante¹⁷⁰.

Si donc l'invention de l'Etat postcolonial se fait chez Bayart par le triptyque que vous avons souligné plus haut, l'on pourrait se demander comment il fait pour s'institutionnaliser. En fait l'institutionnalisation du pouvoir est tributaire du poids de l'histoire. Car les acteurs politiques contemporains sont prisonniers des trajectoires historiques pris au piège du tissu institutionnel jacobin français ou britannique¹⁷¹. Cet ancrage historique a permis une institutionnalisation des régimes politiques, et limité par le fait même la latitude d'action des acteurs, ceux-ci se situant dans une problématique légitime du politique dominée par les logiques du métissage. Lesquelles logiques donnent à la médiation politique sa tessiture particulière.

A côté de ces modalités, les modes populaires d'action politique contribuent eux aussi à l'invention de l'Etat postcolonial dans la mesure où malgré l'ampleur de la domination, les petits participent à l'Etat de manière conforme ou conflictuelle. Ce qui fait que l'espace de domination n'est pas donné une fois pour toutes. Sa définition est l'un des enjeux de la lutte sociale entre "Grands" et "Petits". Les premiers en recourant à la coercition par la promotion de leur conception de

¹⁶⁹ Ibid., p. 219

¹⁷⁰ Ibid., P. 220

¹⁷¹ Ibid., p. 221

l'Etat, selon les diverses problématiques légitimes du politique; les seconds en endossant ces dernières mais en relativisant l'efficace.

Ainsi dès lors qu'on s'interroge sur l'invention étatique en postcolonie, dès lors que l'on la saisit comme un phénomène historique et différente d'une situation nationale à une autre, ces Etats du point de vue de l'inégalité sociale, ont connu une modernisation conservatrice une révolution bourgeoise, et une assimilation réciproque des segments de l'élite sous le modèle de la "révolution passive" gramscienne¹⁷².

De manière schématique, l'Etat postcolonial repose sur des fondements autochtones et sur un processus de réappropriation des institutions coloniales. La formation de l'Etat produit donc un système de pouvoir où coexistent des espaces - temps dont l'ajustement est précaire. C'est pourquoi l'Etat en postcolonie n'est pas "intégral"¹⁷³ mais plutôt à "polarisation variable"¹⁷⁴. Vu sous ce prisme, c'est un "Etat inachevé"¹⁷⁵. Son fonctionnement est "rhizomatique"¹⁷⁶ et assure la centralisation

¹⁷² Le concept de révolution passive que Gramsci a relevé des travaux de V. Cuoco, est "une révolution sans révolution". En Afrique elle synthétise bien l'émergence des évolués, leur mainmise sur les sinécures étatiques, leur refus de radicaliser la lutte anticoloniale et leur arrangement avec les élites anciennes. Voir L'Etat en Afrique, Op.cit., pp. 228-229. Ou John Lonsdale, Op. cit., p. 201

¹⁷³ Le passage de l'Etat mou à l'Etat intégral est bien analysé par C. Coulon, Le Marabout et la Prince: l'Islam et pouvoir au Sénégal, Paris: Pédone, 1981, pp. 289-290. Jean Copans, Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les pays du Sénégal, Paris: Le Sycomore, 1981.

¹⁷⁴ Guy Nicolas, "Les Nations à polarisation variable et leur Etat: le cas nigérian" in E. Terray, L'Etat... Op. cit., pp. 157-174.

¹⁷⁵ C'est ce que constatait déjà: E. Latour, Op. cit., pp. 173-297. C. Tardits, Op. cit. M. Izard, Op. cit. et H. L. Moore, Space, Text and Gender. An Anthropological Study of the Marakwet of Kenya, Cambridge: Cambridge University Press, 1986.

¹⁷⁶ J.F. Bayart, L'Etat en Afrique... Op. cit., p. 318

politique des liens de parenté, d'alliance, de copinage et d'amitié. Cet Etat repose donc sur l'historicité des terroirs et toutes les formalités renvoient à cette instance.

Comme on le constate, Bayart établit sur le plan théorique une filiation entre les processus à l'oeuvre en postcolonie et l'Etat chez Gramsci. Pour établir son historicité, il met en exergue "la politique du ventre". Mais peut-on situer la formation de l'Etat postcolonial dans sa seule inspiration manducatrice? Peut-on organiser toutes les cultures politiques dans le sillage "d'une constellation ventrifuge"?¹⁷⁷ En fait, la gouvernementalité et l'espace social ne sont que genres discursifs. Par conséquent, l'invention étatique postcoloniale s'abîme selon l'expression de Cornelius Castoriadis "dans la mer des significations imaginaires sociales"¹⁷⁸. Ne peut-on pas saisir l'invention étatique à partir des réalités autres telles que la dépendance et le souci de la modernisation? Ce sera là l'optique choisie par Jean François Médard.

2) - Dépendances, modernisation et clientélisme : de l'"Etat sous-développé" en postcolonie.

La dépendance polymorphe et les aléas de la modernisation ont fait de l'Etat postcolonial un Etat inefficace et instable.

¹⁷⁷ Cf. J. Copans. "La banalisation de l'Etat africain. A propos de l'Etat en Afrique de Jean François Bayart." in Politique africaine

¹⁷⁸ C. Castoriadis. L'institution imaginaire de la société. Paris: Seuil, 1975, p.481.

Cette impuissance particulière a été qualifiée d'"Etat mou"¹⁷⁹. Par cette expression, Myrdal caractérise l'absence de discipline sociale dans les pays subsahariens. Il met ainsi le doigt sur l'absence d'une autorité dans et hors de l'administration. Ce qui finit par vider de son contenu toutes décisions et politiques publiques. La corruption et la vénalité rendent la machine inefficace¹⁸⁰.

Dans ces conditions, le problème majeur pour les Etats postcoloniaux et pour les acteurs politiques n'est plus la recherche du développement économique ou la création d'un ordre politique¹⁸¹, mais le souci du maintien de l'ordre. Ceci pour se maintenir au pouvoir. La reproduction politique et sociale que supposeraient accumulation continue et gestion raisonnable des ressources est dès lors remise en question. La stabilité apparente de ces Etats n'est qu'une illusion car elle repose sur le sens politique du leader, sa capacité à créer et gérer une coalition autour de lui. Par rapport à cela, Gerald Heeger a raison de dire que dans la mesure où le sous-développement tend à devenir un condition permanente plus qu'un stade de transition, les Etats postcoloniaux sont des "Etats sous-développés"¹⁸². Deux raisons en rendent compte. Premièrement, en se structurant comme devait

¹⁷⁹ G. Myrdal. "L'Etat mou dans les pays sous-développés." Revue Tiers-monde 10, Janvier - Mars 1969, p. 8.

¹⁸⁰ S. Andreski. "Kleptocracy as a System of Government in Africa" in M. V. Ekpo (ed.) Bureaucratic Corruption in Sub-Saharan Africa. Washington: University Press of America, 1979, p. 275.

¹⁸¹ A. Zolberg. Creating Political Order. Chicago: Rand McNally, 1966.

¹⁸² G. Heeger. The Politics of Underdevelopment. London: Macmillan, 1974

s'exercer sur eux des relations de dépendance, la synonymie entre dépendance et sous-développement n'est plus factice. Aussi l'invention de l'Etat sous-développé est-elle le résultat politique de l'impact des sociétés développées sur les sociétés dépendantes c'est-à-dire le résultat à la fois de la dépendance et de la modernisation¹⁸³. Mais ce résultat tient compte des spécificités nationales : chaque Etat affronte les contraintes largement identiques de la dépendance et de la modernisation de façon originale en fonction de ses caractéristiques internes, des circonstances historiques et du comportement politique de leurs dirigeants.

En plaçant de cette manière l'accent sur l'impuissance et le sous-développement de cet Etat, sur la problématique de ses capacités politiques, ne s'agit-il pas d'une "entrée par effraction" dans l'approche développementaliste ?¹⁸⁴ En un sens oui. Seulement la notion de développement politique ici est détachée de sa connotation évolutionniste et téléologique et implique l'accroissement des capacités politiques sans préjuger de la forme que prendra le système. Dès lors, l'on comprend dans cette perspective qu'il y ait volonté d'imiter le modèle étatique occidental. Il a fait preuve de son efficacité. Mais la principale leçon que fournit la sociologie des modèles importés est que le transfert des modèles culturels et institutionnels

¹⁸³ J. F. Médard, "L'Etat sous-développé en Afrique Noire: clientélisme politique ou néo-patrimonialisme? Adaptation française de: "The Underdeveloped State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neo-patrimonialism?" in Christopher Clapham (ed.) Private Patronage and Public Power: Political Clientelism in the Modern State. London: Frances Pinter Ltd, 1982, p. 5

¹⁸⁴ Idem pp. 5-6

pose des problèmes complexes car ceux-ci ne sont pas efficaces en eux-mêmes mais par rapport à leur environnement intra-sociétal. Emprunter un modèle étatique n'aboutit le plus souvent qu'à le plaquer sur une réalité qui lui est étrangère sans pour autant en augmenter ses capacités.

Dans ce sens, le couple dépendance et modernisation a débouché sur l'Etat clientéliste¹⁸⁵. Le rapport de clientèle qui découle du patronage politique se greffe sur les structures formelles. Sans revenir à la notion de clientélisme, l'invention de l'Etat clientéliste postcolonial se fait par filiation historique directe avec la clientélisme colonial et précolonial qui n'a pas survécu à l'identique. Leur persistance n'a été possible que par un renouvellement de la relation et des ressources disponibles. En fait devant l'Etat clientéliste postcolonial se présentent souvent des acteurs qui voudraient avoir leur "part du gâteau national", qui voudraient participer en bonne place aux bienfaits de la nation. Pour tenter d'obtenir le consensus social, l'Etat est amené à mettre en place des nouvelles structures de participation politique et de répartition de ressources politiques et économiques. Les individus et les groupes entrent alors en contact avec lui pour obtenir ses faveurs en lui apportant en retour leur adhésion et leur appui. L'Etat Webérien ou Durkheimien qui se caractérise en principe par l'impersonnalité des rapports dans la gestion des affaires publiques et la centralisation de l'autorité se retrouve en

¹⁸⁵ A. Zolberg, One Party Government in the Ivory Coast, Princeton: Princeton University Press, 1964

Afrique Subsaharienne en demeure de créer d'accepter les relations personnelles privées, d'utiliser ou d'accepter les incitations et les revendication particulières et personnelles. Le clientélisme, système de dons et contre dons, caractérise dès lors un système politique où il est possible d'échanger des faveurs, des services, des recommandations contre le soutien politique, la protection, l'allégeance, la loyauté.

Par cette explication, le patronage politique combinée à la cooptation est véritablement au coeur de l'Etat Postcolonial. En l'absence d'une légitimité réelle, il en constitue avec la coercition, le véritable fondement surtout dans un contexte où il s'appuie sur une classe politico-bureaucratique. Toutefois, cette logique clientéliste n'exclut pas le factionnalisme. Factionnaliste chez Bayart, factionnalisme dans l'Etat sous-développé, il est évident ce phénomène est un invariant de l'invention étatique dans les post-colonies au sud du Sahara¹⁸⁶.

En définitive, le clientélisme constitue la ressource primordiale de toute construction et consolidation d'un Etat peut conclure Jean-François Médard ¹⁸⁷. Le jeu politique par conséquent a pour objet l'accès à ce centre et à ces ressources d'où la compétition larvée entre cliques et factions. Cependant le patronage politique est avec la coercition et combiné avec

¹⁸⁶ R. Lemarchand, "Political Clientelism and Ethnicity in Tropical Africa: Competing Solidarities in Nation Building". APRS, Vol LXXVI, 1, March 1972, pp. 58-90

¹⁸⁷ Idem., p. 14

elle un moyen d'accumulation et de renforcement du pouvoir. Celui qui parvient à contrôler les centres majeurs d'allocation des ressources, se crée des soutiens politiques et cimente autour de lui une coalition de pouvoir. Pour Médard, la création, la consolidation pour le leader politique, vainqueur d'une coalition sont les premières conditions de toute construction d'un Etat qui n'est pas encore institutionnalisé¹⁸⁸.

Mais le clientélisme peut-il en lui seul expliquer l'invention de l'Etat sous développé. Si tel était le cas, il faudrait qu'on puisse qualifier d'Etat clientéliste la presque totalité des Etats d'Afrique. Or il se trouve que dans un pays comme le Zaïre, c'est la corruption qui joue le premier rôle¹⁸⁹. Aussi faut-il réintégrer dans la construction de l'Etat sous-développé d'autres types de relations qui lorsqu'elles s'appliquent à la vie administrative et politique en modifie la logique. Il s'agit des relations dyadiques entre égaux; de la corruption et des relations primordiales : parenté et tribalisme. Il est donc indispensable d'ajouter au clientélisme politique l'ensemble de ces autres pratiques si l'on veut rendre compte de l'invention de l'Etat sous-développé. Parfois une de ces pratiques peut dominer au point où elle peut servir à qualifier et à caractériser l'Etat. Mais il s'agit alors d'un cas limite. Malgré tout, tout de même au terme de cette présentation, on

¹⁸⁸ Jean-François Médard, "La régulation socio-politique" in Yves Fauré et Jean-François Médard, Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Paris : Karthala, 1982.

¹⁸⁹ David, J. Gould, Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World. The Case of Zaïre. New-York : Pergamon Press, 1980

n'est pas plus avancé sur l'intellection et la définition de cet Etat. Il apparaît donc une difficulté par ailleurs bien soulignée par Jean-François Médard en ces termes : lorsqu'on veut réfléchir sur l'Etat en Afrique, l'on ne sait finalement pas très bien de quoi l'on parle. S'agit-il d'un système politique ? Concept qui a l'avantage et le défaut de ne pas informer sur la nature d'Etat de cet Etat. S'agit-il d'un Etat ? Dans l'affirmative qu'entend-t-on par là, sinon ne vaudrait-il pas mieux renoncer à lui ? Et si l'on utilise, cela ne préjuge-t-il pas de la nature d'Etat de cet "Etat" ? Ce même qualificatif peut-il s'appliquer à tous les "Etats" d'Afrique¹⁹⁰. L'Etat en Afrique est bel et bien fantomatique et évanescent : "Tout le monde en parle mais personne ne sait finalement de quoi il s'agit"¹⁹¹ s'inquiète Jean Copans. Mais en suivant les travaux de l'école du Centre d'Afrique Noire de Bordeaux, l'on peut dégager trois définitions de l'Etat :

* une définition anthropologique¹⁹² qui se resume à l'idée qu'il y a Etat à partir du moment où le pouvoir politique se différencie des autres au point que certains vivent de la politique et que d'autres travaillent pour ceux-ci. On n'est pas très éloigné des conceptions de Pierre Clastres sur le sens de la dette qui nous avons soupçonné dans le chapitre premier de ce

¹⁹⁰ Jean-François Médard. "Étatisation et désétatation en Afrique Noire" in Etats d'Afrique. Formations, mécanismes et crise. Paris : Karthala, 1990, p. 323.

¹⁹¹ Jean Copans. "Une crise conceptuelle opportune". Politique africaine, juin 1987.

¹⁹² Jean Pierre Magnant. "Crise de l'Etat ou crise de gouvernement" in J.F.Médard (dir). Etats d'Afrique. op. cit., pp. 173-201.

travail¹⁹³. Cette définition nous envoie aussi à la question incontournable des fondements économiques d'Etat. Que dire sur cette définition anthropologique sinon qu'elle est si large qu'elle permet de qualifier d'Etat toutes les entités politiques d'Afrique Subsaharienne que l'on y constate ou non le monopole de la contrainte physique légitime ou un pouvoir pleinement institutionnalisé. Si l'on tient compte du premier terme de cette alternative en l'occurrence le monopole de la force légitime, le Cameroun est un Etat alors que la Somalie ou l'Ethiopie n'en sont pas un. Mais le monopole "légitime" est-il pour autant "légitime"? La réponse nous est fournie par Donal Cruise O'Brien et Richard Rathborne lorsqu'ils écrivent qu'en Afrique, "L'Etat en tant que unité politique paraît reposer sur une mesure significative d'acceptation populaire ¹⁹⁵" Si l'on tient compte du second terme, peu d'Etats africains mériteraient ce qualificatif.

Ceci étant, en terrain africain, il est plus riche conceptuellement de considérer l'Etat comme une variable¹⁹⁶ et un acteur autonome¹⁹⁷ et débouchant sur l'Etat comme un processus. Ce qu'on pourrait qualifier d'étatisation et de

¹⁹³ Voir à ce sujet Marcel Gauchet. "Dette de sens et racines de l'Etat". op. cit.

¹⁹⁵ D. C. O'Brien, R. Rathborne et J. Dunn (eds.). Contemporary West Africa States, Cambridge: Cambridge University Press, 1981, p. 1

¹⁹⁶ J. P. Nettl. "The State as Conceptual Variable". World Politics XX, 4, 1968, pp. 559-592

¹⁹⁷ E. A. Nordlinger. On the Autonomy of the Democratic State, Cambridge Ma.: Harvard University Press, 1981. D. Rothchild "Hegemony, Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New States" World Politics, Janvier 1987, pp. 194-206

développement de l'Etat¹⁹⁸. C'est pourquoi, en se plaçant dans une perspective de longue durée, il paraît difficile de nier que le développement de l'Etat est à l'oeuvre¹⁹⁹. Il suffit pour cela de comparer ces Etats avec les formes politiques précoloniales. Si sur le plan de la socio-génèse de l'Etat occidental, l'on a pu démontrer que sa formation est l'effet de la guerre²⁰⁰, du capitalisme²⁰¹, la formation de l'Etat en Afrique est liée à la colonisation et à la décolonisation, aux compétitions politiques internes et externes. La réappropriation de l'Etat a des conséquences variées. Autant elle permet sa tropicalisation, elle induit aussi un bouleversement de sa logique originare. Malgré tout, l'autonomie et la capacité de contrôle de cet Etat sont encore faibles²⁰².

En Afrique postcoloniale, le mythe de l'Etat fonctionne²⁰³, même s'il est battu en brèche par une forme de primordialisme qui constitue paradoxalement le premier niveau de sa reconnaissance dans la mesure où l'enjeu des allégeances primordiales est le

198 T. Bakary. "Côte d'Ivoire. L'étatisation..." Op. cit., J. Cf Ibrahim. "Le développement..." Op. cit.

199 J. F. Médard. "Etatisation..." Op. cit., p. 357

200 N. Elias. La dynamique de l'occident. Op. cit.

201 C. Tilly. (Ed). The Formation of National State in Western Europe. Princeton: Princeton University Press, 1975, p. 42

202 R. Lemarchand. "Quelles indépendances?" in Pouvoirs 2, 5, 1983, p. 134

203 Le mythe de l'Etat survit et l'explication en est simple: il est rarement question de la partition de l'Etat: que ce soit dans les sanglantes guerres civiles que l'Afrique a connues. Hormis le cas de la corne de l'Afrique dont le contexte est spécifique, même les séparatismes biafrais et katangais ont échoué. Ce pendant on constate ces derniers temps une évolution inquiétante avec l'émergence des facteurs d'éclatement dont la conséquence est l'épuisement de l'Etat territorial et la montée en puissance des pressions identitaires. Cf. A. Mbembe "Déconfiture de l'Etat et risque de la "transition démocratique"" in Le Monde diplomatique, Mai 1993, pp. 16-17

contrôle du centre²⁰⁴. Souvent, le faible niveau d'institutionnalisation de l'Etat permet de mettre en cause sa nature étatique. Cela provient du fait que ce sont des réalités hybrides dont les modes de fonctionnement tombent dans l'informalité. Le patronage suggère quand même un certain niveau d'institutionnalisation. Celle-ci s'appuie sur la personnalisation du pouvoir qui la nie et la remet même en question. C'est compte tenu de cette contradiction que l'on a des grandes difficultés à faire la différence entre l'Etat, le Régime et le gouvernement. Car les Etats africains semblent se confondre avec leurs dirigeants²⁰⁵. C'est là une illusion car les ressources disputées par les factions sont liées à l'Etat. Si donc le processus d'étatisation est en oeuvre, l'Etat postcolonial est bel et bien en formation.

En définitive, à analyser les autoritarismes dans le cadre du retour à l'Etat en le prenant comme une variable, il appert que, cet Etat là est une "totalité cohérente"²⁰⁶. L'organisation étatique en postcolonie formule et poursuit des objectifs bien avérés²⁰⁷. "Ordre normatif", l'Etat postcolonial est un ensemble organisé des règles des principes et des groupes sociaux²⁰⁸. Enfin, l'Etat postcolonial dont on a souligné à tort

²⁰⁴ J. F. Médart. "Etatisation..." Op. cit., pp. 359-360

²⁰⁵ Idem., p. 361

²⁰⁶ S. D. Krasner. "Approches to ..." Op. cit., p. 224

²⁰⁷ E. A. Nordlinger. On the Autonomy... Op. cit., p. 405

²⁰⁸ T. Skocpol. "Bringing the State Back in" Items, XXXVI, 1 et 2, p.4

l'hétéronomie est enraciné dans nos sociétés et il entretient avec elles des rapports²⁰⁹ qui soulignent le caractère endogène de ses transformations. L'extérieur n'intervient que comme limite à son autonomie²¹⁰. Mais sa relative autonomie n'est pas donnée. L'Etat postcolonial tend à s'émanciper de la société qu'il domine par l'autonomie structurelle, par la pénétration politique et par l'extraction des ressources²¹¹.

*

*

*

Pour conclure, l'analyse historique s'est efforcée ailleurs et au delà de traquer l'autoritarisme de l'Etat administratif colonial dans son oeuvre d'oppression politique, de négation du culturel et dans son système d'exploitation économique. Tous ces éléments ont montré que la colonisation ressortissait d'une forme de domination débridée. Mais ce qu'il faut dire, c'est que les Africains au Sud du Sahara ont été les sujets agissants et participants de cette situation tantôt pour s'y opposer tantôt pour s'y détourner selon mille manières. "La revanche des sociétés" subsahariennes est à cette époque là une réalité.

²⁰⁹ F. Block, "Beyond Relative Autonomy: State Managers as Historical Subjects" The Socialist Register, 1980, pp.227-242. R. D. Duvall et J. R. Freeman, "The Techno-Bureaucratic Elites and the Entrepreneurial States in Dependent Industrialization" APRS LXXVIII, 3, pp. 569-587 J. G. March et J. P. Olsen, "The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life" APRS LXXVIII, 3, 1984, pp. 734-749. D. Rothchild, "Hegemony..." Op. cit., S. D. Krasner, Op. cit.

²¹⁰ J. S. Migdal, "Strong States, Weak States: Power and Accommodation" in M. Weiner, S. P. Huntington (eds), Understanding Political Development, Boston/Toronto: Little Brown and Co., pp. 391-434.

²¹¹ Pour les concepts de pénétration politique et d'extraction, voir J. S. Coleman "The Concept of Political Penetration" in L. Cliffe, J. S. Coleman et M. R. Doornbos (eds), Government and Rural Development in East Africa. Essays on Political Penetration, La Haye: Martinus Nijhoff, pp. 3-18. J. B. Forrest "The Quest for State "Hardness" in Africa", Comparative Politics, XX, 4, 1988, p. 423 .

Toutefois, le nationalisme, les mutations du système international et les transformations idéologiques y afférentes, n'ont plus plaidé en faveur du maintien de cette technologie autoritaire. Lentement, l'on passa à une sorte de "décompression autoritaire" par le transfert des répertoires occidentaux du politique. C'est l'époque de la mise en place des institutions représentatives. Mais ce transfert ne fut pas un simple placage. A tout le moins, l'effervescence démocratique qu'il véhiculait s'est vécue sous le signe de l'autochtonie. En témoignent les luttes factionnelles et ethniques qui semblaient perpétuer le système précolonial d'inégalité et de domination tout en le recomposant en fonction des dynamiques de l'époque. Il en a résulté deux processus de construction étatique. En tenant compte du premier processus, la construction en postcolonie des autoritarismes ressortira moins d'un archétype culturel du pouvoir qu'à l'une de ses voies vers la démocratie et l'autoritarisme explorées par la sociologie historique de l'Etat. Pour ce qui est de l'autre processus, il apparaît que l'Etat sous-développé cumule en lui des paradoxes qui n'excluent pas la présence des éléments wébériens de construction étatique. En jugeant comparativement les deux processus, il ressort de ceux-ci qu'il existe au moins trois invariants de mise en forme de l'Etat; tout n'étant qu'une question de terminologie car quelle différence y a-t-il entre la cooptation et l'assimilation réciproque des élites ou encore entre le clientélisme et la "politique ventre"?. Premièrement, l'institution étatique en

Afrique Subsaharienne n'est pas une simple structure imposée par la force à des sociétés non pas extérieures mais hostiles et réfractaires²¹². Certes, un grand nombre de communautés aux structures de pouvoir atomisées en firent d'abord l'expérience dans le cadre colonial, mais sans oublier que les traditions étatiques existaient en précolonie, force est de souligner que ces formules ont fait l'objet d'une réappropriation culturelle. Deuxièmement, la pratique générale du pouvoir issue de ces processus s'est globalement située dans le prolongement des aspects les plus despotiques des traditions ancestrales²¹³. Troisièmement, dans un contexte de dépendance polymorphe, l'impératif de la modernisation a favorisé l'essor des stratégies d'émancipation des élites qui reprendront à l'Occident ses thématiques nationales et étatiques pour les lui opposer de façon légitime.²¹⁴

En tenant compte des perspectives de l'économie politique, la réappropriation a aussi eu lieu dans les procédures d'accumulation. En fait, des intérêts indigènes se sont forgés graduellement pour transformer les systèmes ancestraux du pouvoir et recomposer les rapports entre les autochtones et les colons. De cette transformation naquit les intermédiaires commerçants et

²¹² R. H. Jackson et C. G. Rosberg. "Why Africa's Weak States Persist. The Empirical and Juridical Statehood." World Politics 35, 1, 1982

²¹³ C. M. Toulabor. Le Togo sous Eyadéma. Paris : Karthala, 1986

²¹⁴ B. Badie. "Inventions et réinvention de l'Etat. Contribution à une réflexion générale " in Droit, institutions et systèmes politiques. Mélanges en hommage à Maurice Duverger. Paris: PUF., 1987. pp. 495-504.

dés planteurs fort riches et aisés. Parfois en complicité avec les "évolués" et les serviteurs patrimoniaux, parfois en conflit avec eux, cette constellation d'intérêts a largement influencé les processus démocratiques coloniaux et leur continuation postcoloniale, leur échec mais aussi la formation des Etats indépendants. Ceci dans la mesure où ils ont instauré des formes de domination complémentairement de ce que l'Etat colonial avait imposé. Cet ancrage local s'est fait en rapport avec les dynamiques du système international. Cette liaison a été rendue possible par une foule d'éléments économiques de change et a consisté à amplifier le système d'inégalité et de domination. Dans une très large mesure, les modalités de participation au commerce international ont joué un grand rôle dans la formation de l'Etat et dans le financement de l'inégalité de la domination. Les Etats postcoloniaux sont donc marqués par les cultures et les formes sociales essentielles qui les distinguent les uns des autres mais aussi par une histoire qui les réunifie affectés comme ils sont par leur mode d'insertion dans le système international qui survalorise les ressources politiques et affaiblit sensiblement l'impact des déterminismes internes. Etat hybride qui cumule en lui des dynamiques orphelines qui se recompose partiellement en fonction du métissage du projet étatique qu'elles engendrent, le factionnalisme, l'ethnicité, la cooptation, le clientélisme, la corruption le caractérisent. C'est pourquoi tous ces éléments sont subsumés sous le terme

générique du néo-patrimonialisme qui est grosse ou mieux fait
litière des autoritarismes et de la conflictualité politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE TROISIEME

ETAT NEO-PATRIMONIAL, POUVOIRS AUTORITAIRES ET CRISES POLITIQUES.

La domination, doit être analysée, en Afrique Noire, comme une longue étreinte qui, à force d'associer intimement dominants et dominés, n'en finit plus.

Jean Achille Mbembe. Afriques indociles : christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale. p. 212.

Nous avons perçu l'Etat subsaharien postcolonial comme un mariage des répertoires moderne et traditionnel du politique. Nous prolongerons cette réflexion ici en disant de prime abord que le mode de fonctionnement de cet Etat est spécifique et obéit à une logique en grande partie commune. En insistant sur celle-ci et sur la dynamique de métissage qui le soutend, l'on peut affirmer l'hypothèse que "dans virtuellement tous les Etats africains, les relations Etat-Société se définissent en premier lieu par le patrimonialisme. Les Etats africains peuvent varier dans leurs idéologie, leur développement économique, le style de leur leadership (...). Mais ils ont tous de façon significative un noyau patrimonial commun"¹. Si tel est donc le cas, d'où sort le préfixe "néo" qui conclut à "la néo-patrimonialisation" de cet

1. Zaki Ergas. The African State in Transition. Londres : Mac Millan Press, 1987, p. 2.

Etat ? La réponse à cette interrogation autorise à entamer une réflexion critique sur le processus de néo-patrimonialisation de l'Etat postcolonial (Section 1). Toutefois, c'est la problématique de la relation entre l'Etat néo-patrimonial subsaharien, les autoritarismes et les crises politiques qui est au centre de cette analyse. En effet, dans l'Etat néo-patrimonial, nous avons à faire à des "pouvoirs d'Etat concentrés dans les mains d'individus ou des groupes qui se préoccupent de leur sort politique aux aléas d'un jeu concurrentiel qu'ils ne contrôleraient pas de bout en bout"². par rapport à cela, l'on peut conclure à une affinité élective, structurelle entre le néo-patrimonialisme et l'autoritarisme. N'est-ce pas là un lien qui est au coeur de l'analyse wéberienne et que réactualisent Samuel N. Eisenstadt, Jean Leca ou Guy Hermet ? De toutes les manières, le néo-patrimonialisme s'exprime dans l'autoritarisme en subvertissant la démocratie. Dans l'Etat africain postcolonial, les autoritarismes et l'accumulation des ressources sont fondés sur le monisme et le rétrécissement de l'arène politique qui couvrent à leur tour les pratiques d'extorsion et de prédation en association avec le clientélisme et la cooptation. Le Parti Unique, la présidentialisation outrancière et audacieuse du régime, la théâtralisation du

2. Guy Hermet. "Autoritarisme" in Madeleine Grantz et Jean Leca. Traité de Science Politique T2 : Les régimes politiques contemporains : P.U.F. 1985.

pouvoir symbolisent ces phénomènes (Section. 2). D'un autre côté, en conjecturant que la politique tourne autour de l'allocation autoritaire des valeurs et des ressources, on peut légitimement penser que le néo-patrimonialisme s'insère assez bien dans cette perspective. Or, dans l'Etat postcolonial subsaharien, l'âpreté des luttes et clivages ethnico-politiques montrent que l'enjeu de compétition est l'accès à l'Etat et aux ressources qu'il permet d'extraire et d'accumuler. En raison justement de cette néo-patrimonialisation, la compétition pour ces ressources est beaucoup importante et directe. Il en résulte que les enjeux des joutes politiques se jouent dans leur globalité et deviennent par là même vitaux. D'où la propension à la violence pour régler les conflits. Il existe par conséquent un rapport et entre l'Etat néo-patrimonial et les crises politiques. Ce lien avait déjà été souligné subrepticement par Jibrin Ibrahim en ces termes : "Dès lors que le pouvoir amène directement aux richesses, la lutte pour le pouvoir s'apparente à ce que Thomas Hobbes a appelé l'état de nature, de guerre de tous contre tous"³. C'est ce lien qui constitue avec le crucial problème de la régulation politique l'essentiel de la Section 3. Mais en s'arrêtant à ce niveau, on aurait du mal à ne pas accréditer les thèses monistes qui non seulement font des sociétés subsahariennes les lieux des pathologies multiformes ; mais aussi ignorent le point de vue du

3. Ibrahim Jibrin. "Le développement de l'Etat Nigérian". op.cit.: p. 125

"bas", du "maquis". Or le paysage politique subsaharien n'est pas ce monolithe où ne transpire le bruit d'aucun conflit. Nous avons à faire à des champs politiques, à des lieux de socialisation où des phénomènes particuliers déconstruisent la propension autoritaire du système néo-patrimonial. L'analyse de ces processus de déconstruction fait l'objet de la Section 4.

SECTION - 1 : DE LA NEO-PATRIMONIALISATION DE L'ETAT
SUBSAHARIEN POSTCOLONIAL.

L'interprétation et l'analyse de l'Etat africain à partir du type idéal webérien de patrimonialisme est aujourd'hui assez répandue. Sur le plan général et rétrospectif, l'on peut remonter les étapes de l'application de cette notion au contexte africain à partir de l'article pionnier de Gunther Roth : "Personal Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New States"⁴ suivi du texte de S.N. Eisenstadt⁵, de l'ouvrage de Richard Heeger⁶.

En 1972, Jean Claude Wilamme va utiliser le concept en l'appliquant au Congo d'avant 1965. Selon lui, le patrimonialisme

4. Gunther Roth. "Personal Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New States." World Politics, XX, A, 1986, pp. 194-203.

5. Samuel N. Eisenstadt. "Traditional Patrimonialism and modern Neo-Patrimonialism". Sage Research Paper. Beverly Hills et Londres : Sage Publications Inc., 1973.

6. Richard Heeger. The Politics of Underdevelopment. op. cit.

est "un système de commandement incorporant trois éléments fondamentaux et reliés tels que l'appropriation des affaires publiques comme source de statut, de prestige, de récompense; fragmentation politique et territoriale par le développement des transactions sociétales fondées sur des identités primordiales et usage des armées privées, des milices et des mercénaires comme instrument de gouvernement"⁷. Cette définition quelque peu restrictive et surtout l'idée qui lui est sous-jacente sera récupérée par Victor T. Le Vine⁸ et Sheldon Gellar⁹. Toutefois en se basant sur l'hybridité des processus à l'oeuvre dans les Etats postcoloniaux au Sud du Sahara, Jean-François Médard dans ses multiples travaux¹⁰ va les considérer comme relevant de façon globale d'un type politique particulier se situant entre les Etats modernes et traditionnels tout en empruntant aux uns et aux

7. Jean Claude Wilaminc. Patrimonialism and Political Change in the Congo. op.cit., p. 2.

8. Vitor T. Le Vine. "African Patrimonial Regimes in Comparative Perspective". JMAS XVIII.4, 1980, pp. 657-673.

9. Sheldon Gellar. "State Building in Nation-Building in West Africa" in S.N. Eisenstadt, S. Rokkan (eds). Building States and Nations. Londres : Sage Publications Inc., 1973.

10. J.F. Médard. L'Etat sous-développé du Cameroun, in Année Africaine 1977. Paris : Pedone, 1979, pp. 35-84. "The Underdeveloped State in

Tropical Africa : Political Clientelism or Néo-Patrimonialism ?" in Christopher Clapham (ed). Private Patronage and Public Power : Political Clientelism

in the Modern State. Londres : Frances Pinter Ltd, 1982. "La spécificité du pouvoir en Afrique". Pouvoirs 25, 1983 pp. 5-21. "L'Etat Néo-patrimonial

en Afrique Noire." op. cit., pp. 323-353.

autres. Cette réalité hybride sera qualifiée de néo-patrimonialisme. Consacrée par Thomas Callaghy en ce qui concerne le Zaïre¹¹, généralisée par Richard Sandbrook¹² ainsi que par Christopher Clapham¹³, le concept de néo-patrimonialisme va parallèlement s'exposer à des nombreuses critiques dont celle de Didier Bigo¹⁴ et d'Alain Mescheriakoff¹⁵, de Robin Theobald, de Richard Joseph¹⁶ et de Jean François Bayart¹⁷. Parti d'une critique acerbe de l'approche patrimonialiste, Bertrand Badie finira par donner à cette approche ses lettres de noblesse en l'incluant dans le récent Traité de Science Politique de Madeleine Grawitz et de Jean Leca¹⁸. Comme on le constate si _____

11. Thomas Callaghy. The State-Society Struggle: Zaïre in Comparative Perspective. New-York : Columbia University Press, 1984.

12. Richard Sandbrook. The Politics of Africa's Economic Stagnation. Cambridge : Cambridge University Press, 1985.

13. Christopher Clapham. Third World politics. Wisconsin : Wisconsin University Press, 1983.

14. Didier Bigo. Pouvoir et obéissance en Centrafrique. *op.cit.*

15. Alain S. Mescheriakoff. "L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone subsaharienne".

Revue française d'Administration publique 42, Avril/Juin, 1987.

16. Jean François Bayart. L'Etat en Afrique : la politique du ventre. *op. cit.*

17. Richard Joseph. Democracy and Prebendal Politics in Nigeria, The Rise and Fall of the Second Republic. Cambridge : Cambridge University Press, 1987.

18. Bertrand Badie. Le développement politique. *op.cit.* "Formes et transformations des Communautés Politiques" in Jean Leca et Madeleine Grawitz.

Traité de Science. *op.cit.*

bien, l'approche patrimoniale duquel dérive l'hypothèse néo-patrimoniale est d'un usage croissant en science politique. Mais cet intérêt emporte-t-il conviction ? Cela est-il une raison nécessaire et suffisante pour en faire l'un des éléments clés de notre problématique ? Répondre à ces questions revient à préciser les contours du concept et sa pertinence heuristique (§.1); la logique de sa construction et ses caractéristiques principales (§.2).

§.1 - LE CONCEPT DE NEO-PATRIMONIALISME : DEFINITION-CRITIQUES ET PERTINENCE HEURISTIQUE.

Jean-François Médard en utilisant le concept de néo-patrimonialisme essaie de rendre compte et nous l'avons déjà écrit des situations hybrides où la logique patrimoniale s'applique à un système qui n'est pas traditionnel¹⁹. Le politicien bordelais ne fait que reprendre une distinction faite par Eisenstadt entre le patrimonialisme traditionnel et le néo-patrimonialisme²⁰. Forcée par cet acquis, l'hypothèse néo-patrimoniale part dans un premier temps de l'absence d'une véritable distinction entre domaine public et domaine privé qui caractérise la notion de patrimonialisme, et dans un second temps de la catégorie weberienne idéal-typique de domination traditionnelle opposée à la domination charismatique et

19. Jean François Médard. "L'Etat sou-développé au Cameroun...". *op. cit.*, p. 68

20. Reinhardt Bendix, Max Weber : an Intellectual Portrait. New-York/Garden City double Day Anchor Book, 1962, p. 340.

rationnelle légale que nous avons schématiquement brossé dans les lignes précédentes et prise dans le sens de la domination exercée par un homme ou une faction qui s'appuient sur un mélange de tradition et d'arbitraire²¹. De ce qui précède, il apparaît que le néo-patrimonialisme désigne un caractère mixte et modal c'est-à-dire mélangeant à la fois les traits modernes et bureaucratiques des répertoires allogènes et autochtones, le traditionnel n'étant pas l'exacte réplique de l'autochtone, ni le moderne, de l'étranger²². A ce titre et en mettant l'accent sur cette hybridation, l'on est obligé de conclure que l'Etat postcolonial subsaharien est de nature néo-patrimoniale c'est-à-dire mixant dans des proportions variables des caractéristiques patrimoniales et néo-patrimoniales²³. Sur "le noyau patrimonial commun" dont parle éloquemment Zaki Ergas se greffe d'autres logiques.

En insistant à un deuxième niveau sur la domination comme le fait Bertrand Badie²⁴, l'on constate qu'en situation néo-patrimoniale, "le champ du pensable politiquement"²⁵ devient un patrimoine du prince, le personnel politico-administratif, ses serviteurs patrimoniaux, ses obligés voire même sa clientèle. Le

21. Jean François Médard. "L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire". op.cit., p. 332

22. Ibid., p. 333.

23. Ibid

24. Bertrand Badie: "Formes et transformations des communautés politiques." op.cit., pp: 651-653

25. Pierre Bourdieu. La Distinction. Critique Sociale du Jugement. Paris : ed. de Minuit, 1979, p. 465.

processus décisionnel y est intégralement soumis à un contrôle discrétionnaire du prince. Dans cette optique, le néo-patrimonialisme décrit le système politique des Etats africains postcoloniaux essentiellement bâti autour du prince et tendant à reproduire un modèle de domination personnelle absolument dirigée vers la protection de l'élite au pouvoir et cherchant à limiter drastiquement l'accès de la périphérie aux ressources détenues par le centre. Le jeu de cette élite consiste dès lors à s'assurer une représentation monopolistique et à contourner à son avantage le processus de modernisation. Cette logique de la domination prend tout son sens quand l'on constate que cette élite n'a pas à souffrir de la concurrence d'une autre élite sociale ou économique et se trouve en position de monopole d'un sur-pouvoir, en mesure de faire prévaloir et de reproduire sa domination jusqu'à privatiser le système politique et de peser de manière décisive sur la configuration et le mode de fonctionnement de celui-ci²⁶.

Si on s'arrêtait à ce niveau, il subsisterait toutefois un flou artistique quant à la saisie profonde de ce néo-patrimonialisme. C'est pourquoi, les critiques de fond et de forme dont le concept a fait l'objet contribueraient à appréhender de manière assez suffisante d'autres contours.

Au niveau des critiques de fond, il y a surtout ceux qui estiment comme Robin Theobald, Richard Joseph ou Jean François

26. Bertrand Badie, *op.cit.*, p. 652.

Bayart que le concept de néo-patrimonialisme est tellement large qu'on peut se demander au juste ce qu'il définit. Pour eux, il s'agit d'une généralisation trop vaste qui "mêle des pratiques différentes sous une appellation générique"²⁷. D'où la nécessité de se rallier à un autre concept wéberien, celui de "prébendalisme"²⁸ ou celui plus vaste encore de "politique du ventre". Pourtant quand on lit par exemple Richard Joseph, on est surpris du fait qu'il rejette le terme de patrimonialisme. Tout d'abord il écrit que "l'accès à l'Etat [au Nigéria] conserve une importance disproportionnée dans la lutte pour les ressources en vue d'une mobilité ascendante"²⁹ puis il se réfère à la prébende comme à "un office d'Etat qu'un individu se procure soit par un examen oral, soit comme récompense pour les services loyaux rendus à un seigneur ou à un dirigeant." Or il se trouve que la prébende n'est qu'une des multiples pratiques patrimoniales qui illustrent la confusion entre la sphère publique et la sphère privée. Si les prébendes auxquelles il fait allusion pour le Nigéria sont spécifiques en tant qu'elles s'écartent quelques fois du type wéberien, c'est qu'elles sont en phase avec le type mixte néo-patrimonial. Si la notion de prébende est pertinente et précise, il convient de conclure qu'elle caractérise un phénomène particulier plutôt que sa nature. En d'autres termes,

27. Jean François Bayart. L'Etat en Afrique, op.cit., p. 104.

28. Richard Joseph. Democracy and Prebendal, op.cit

"elle illustre la logique patrimoniale beaucoup plus qu'elle ne s'y substitue."³⁰

Pour ce qui est de Jean François Bayart, on ne voit pas très bien qu'elle est la grande différence entre sa "politique du ventre" et le néo-patrimonialisme. Il définit son expression comme "la tendance à l'enrichissement ou plutôt à l'accumulation primitive par tous. Cela nous renvoie aux pratiques dites de corruption dans leur double version d'échange social (*parochial corruption*)³¹ et d'échange économique (*market corruption*) et au patrimonialisme. On peut à la limite trouver la différence et peut être l'importance de la "politique du ventre" au niveau de son extension polysémique qui va jusqu'à englober dans son champ les "genres discursifs de l'invisible" c'est-à-dire la sorcellerie et trouve par conséquent son enracinement non plus dans le cadre étroit de l'Etat mais dans celui plus optimal de la société. La "politique du ventre" est donc comme un "fil élastique" qui s'étire autant qu'on le veut." Alors comment critiquer et refuter un concept en le remplaçant par une expression plus générale encore? Tout compte fait, le problème avec l'expression de Bayart est qu'elle cherche à exprimer l'originalité de l'Etat postcolonial africain sans recourir à des concepts généraux qui

30. Jean François Médard. "L'Etat néo-patrimonial en Afrique..." *op. cit.*, p. 329. Toutefois dans la pratique la prébende se relie au patronage présidentiel.

31. James Scott. "The Analysis of Corruption in Developing Countries." in *J.M.A.S.* II, 3, Juin 1969, pp. 315-341

pourraient être restrictifs. Ce faisant, il tente d'enfermer le continent africain dans une unicité, dans son unicité, dans "une banalité" qui est immédiatement battue en brèche par le fait que l'historicité et l'hybridité des processus à l'oeuvre dans l'Etat postcolonial subsaharien montrent à tout le moins que cette Afrique là n'est pas banale.

Sur le plan de la forme, les critiques consistent à dénier quelconque utilité au préfixe "néo". Ainsi en est-il de Bigo et d'Alain S. Mescheriakoff. Le second constate que ce préfixe est une "ambiguïté déconcertante" car il peut énoncer la résurgence dans un contexte moderne ou contemporain d'un phénomène traditionnel, l'Etat patrimonial, ou une variante du patrimonialisme. Même à ce niveau, la distinction aux yeux de Mescheriakoff n'est pas convaincante car on "n'ignore en définitive si le néo-patrimonialisme est une catégorie à part entière ou une simple transition entre le patrimonialisme [proprement dit] et les conceptions modernes de l'Etat"³². Inconsciemment, il opère de cette manière lui-même la distinction entre le type idéaltypique et le type modal. Le deuxième est traversé par des logiques contraires qui traduisent un effet d'hybridation. Les dirigeants africains ont patrimonialisé l'Etat colonial³³. Il y a là donc mixité des traits patrimoniaux et bureaucratiques. La logique patrimoniale se combinant avec la logique bureaucratique. Il est donc en toute raison et

32. Alain Mescheriakoff, op.cit., p. 122-123.

33. Thomas Callaghy, Cité par Jean Francois Médard. "Etat néo-patrimonial en Afrique Noire." op.cit., p. 335.

matériellement impossible de traduire à cette époque une réalité fondamentalement hybride par le même concept qu'auparavant. D'où l'utilité à notre sens du préfixe "néo".

Le premier c'est-à-dire Didier Bigo critique l'association des termes Etat et (néo) - patrimonial. Selon lui, si l'on suit la définition que Médard fournit dans le numéro d'Année Africaine de 1977 à savoir qu'en situation néo-patrimoniale, "le patrimonialisme se moule dans une apparence institutionnelle qui lui est étrangère car si la distinction entre le public et le privé est mise en avant officiellement, c'est seulement au niveau du vécu qu'elle est niée et vidée de son contenu"³⁴, il faudrait se poser la question de la signification des normes étatiques dans la population et leur prédominance ou de leur faible prégnance dans la société. Il ne suffit donc pas de contourner le problème en affirmant peremptoirement que l'Etat moderne est la forme politique prédominante dans les pays africains ou mieux le poser en l'opposant à la situation patrimoniale classique, où l'Etat moderne n'avait pas une existence avérée. Or la portée ou mieux la pertinence du patrimonialisme wéberien consiste à soulever la question de l'existence de l'Etat, en montrant que celui-ci est subverti par une logique autre : il ne suffit donc pas de constater que la technologie étatique et politique de l'Etat moderne est importée et que la greffe prend mal, car les bureaucraties mises en place n'ont pas permis la construction d'un Centre politique réel. Il faut par contre s'interroger sur la logique qui investit le simulacre étatique.

34. Jean François Médard. "L'Etat sous-développé..." op.cit., p. 68.

Peut-on croire que cette greffe a suscité des valeurs individuelles qui réussissent à maintenir son existence ? L'affirmation est **fautive** pour un certain nombre de pays, dont le Centrafrique³⁵.

Le concept de néo-patrimonialisme fait en outre surgir une seconde interrogation tout aussi importante sur la contradiction qui existe entre les langages discursifs et le vécu des acteurs. Non seulement cette contradiction est là mais il existe une "couche bureaucratique" porteuse du discours colonial prétendument dépositaire de la légitimité. L'on revient alors "subrepticement avec le néo-patrimonialisme à une analyse en termes de classes sociales, de société civile et d'Etat"³⁶. Bref, selon Bigo, le "néo-patrimonialisme n'est guère que la conjugaison du patrimonialisme et d'une certaine forme de rationalité et de légalité, existant malgré tout, puisqu'il existe une couche bureaucratique. Ce concept n'est finalement qu'une nouvelle façon de présenter la transition entre un système traditionnel et l'Etat moderne en supposant les deux pôles présents dans la société"³⁷. Supposition qui autorise Médard à saisir le pouvoir néo-patrimonial comme "un pouvoir de classe de

35. Voir la note infrapaginale n° 34 in Didier Bigo, *op.cit.*, p. 124 qui reprend en critiquant les analyses de Bertrand Badie et Pierre Birbaum.

Sociologie de l'Etat. op.cit., pp. 179 et ss.

36. *Idem.*, p. 125.

37. *Ibid.*, p. 125.

type particulier, celui de la bureaucratie patrimoniale"³⁸. Pour respecter les exigences contradictoires qui dérivent d'une liaison des logiques traditionnelles et de la rationalité moderne, Médard, de l'avis du directeur de la revue Etudes Polémologiques est contraint d'utiliser le concept de néo-patrimonialisme en retirant une partie essentielle et de sa puissance heuristico-analytique pour privilégier "l'explication d'un "temps social", d'un moment social, celui d'un continent africain où se combine un pouvoir patrimonial et une couche bureaucratique c'est-à-dire l'existence d'un domaine public ou privé".

Pouvoir patrimonial et couche bureaucratique, voilà bien une association des termes équivoque. Car le concept de bureaucratie ne prend sens que, lorsque le fonctionnaire est payé par l'Etat et que sont détruits "les liens entre la fonction et les éventuels bénéfices en faveur de leurs détenteurs". De ce fait, l'apparition d'une bureaucratie moderne et celle de l'Etat mettent fin à une conceptualisation en terme de patrimonialisme. C'est là un principe général ; or il se trouve que dans les sociétés africaines, une couche administrative entoure le prince; mais celle-ci est incapable de se transformer en bureaucratie moderne. Ce sont des serviteurs patrimoniaux. Concept fondamental qui a été "ignoré" par Médard et qui permet d'opposer une

38. Ibid., p. 125.

bureaucratie liée à l'Etat moderne et les serviteurs patrimoniaux liés au pouvoir personnel. Grâce à Weber dira Didier Bigo on est en présence de deux logiques. L'une qui postule que l'Etat suppose l'acquisition du monopole de la violence légitime et l'émergence d'une administration dégagée du patrimonialisme où les fonctionnaires ne sont point des serviteurs patrimoniaux, où il n'existe plus de système de faveur et de celui d'une régie privée³⁹. Rares sont les Etats africains qui ont pu atteindre ce niveau. L'autre permet de lire le patrimonialisme en terme de serviteurs patrimoniaux et de pouvoir personnel. C'est le lot commun des pays africains. Selon l'argumentation de Bigo, tous les Etats africains sont des patrimonialismes et les pouvoirs qui y sont à l'oeuvre sont personnels.

Ecrivant dans le cadre centrafricain, la critique de Bigo est "embarrassante" car on ne sait pas s'il réfute l'expression néo-patrimonialisme en général ou son utilisation dans le contexte centrafricain. Si on se limite à une discussion sur le cas centrafricain, on peut dire que le préfixe "néo" est de trop. Mais au lieu de se trouver en face d'un patrimonialisme, il semble plus intéressant de parler d'un sultanisme au sens webérien où la référence au traditionnel est superflu et il ne reste que l'arbitraire⁴⁰. Au delà de ceci, les Etats africains

39. Ibid., p. 126.

40. Selon Jean François Médard, in "L'Etat néo-patrimonial..." op.cit., p. 336.

sont bel et bien néo-patrimoniaux. Le problème avec Didier Bigo, c'est qu'il réfute de manière péremptoire le titre d'Etat aux entités politiques africaines. Dans une analyse parue dans la revue Etudes Polémologiques, il écrit : "Si les Etats africains existent en tant qu'entités reconnues par la communauté internationale, est-il bien sûr que le terme "Etat", au sens d'une institutionnalisation du pouvoir et d'un monopole de la violence légitime sur un territoire donné, soit effectif pour les populations d'un pays ? Nous ne le pensons pas"⁴¹. Or tout le débat que nous avons soulevés dans ce travail sur l'institutionnalisation vient démentir les affirmations de Bigo. Les Etats africains ne sont pas "fictifs" ou des Etats traditionnels surgissant dans la contemporanéité. C'est pourquoi le néo-patrimonialisme se lie dans ce sens à "l'extraversion et à la modernisation."⁴² Les Etats néo-patrimoniaux ont ressenti l'impact de la modernité et ils ont été "cooptés" dans les systèmes-mondes modernes. C'est ce qui les pose en les opposant aux sociétés patrimoniales traditionnelles.

Le néo-patrimonialisme est donc un sous-produit d'une conjoncture historique précise et spécifique qui aboutit à une combinaison particulière des normes bureaucratiques et patrimoniales opposées. Cette contradiction fait que l'Etat

41. Didier Bigo. "Les coups d'Etat en Afrique 1945-1985", op.cit., p. 116. Victor T. Le Vine "African Patrimonial Regimes ..." op.cit., p. 657.

42. Jean François Médard. "L'Etat patrimonial..." op.cit., p. 335.

néo-patrimonial est une façade par rapport à ce qu'il prétend être. Mais il ne se limite pas seulement à elle puisque les positions du pouvoir permettent d'opérer une allocation autoritaire des ressources rares. Ces positions d'autorité infèrent un minimum d'institutionnalisation du pouvoir, puisqu'elles existent indépendamment de la personne de leur titulaire. Leur accès dépend aussi des faveurs princières. L'Etat néo-patrimonial se réfère pour se légitimer à des normes publiques et à des idéologies universelles⁴³.

Nonobstant tout ce qui venait d'être écrit, l'on peut se poser un certain nombre de questions qui enrichissent en même temps la perspective choisie et les données de base de l'hypothèse néo-patrimoniale. Ainsi en faisant la pure extension au mieux l'actualisation du concept wéberien de patrimonialisme, ne risque t'on pas dans ce travail de sombrer dans une perspective évolutionniste ? Par ailleurs, le concept de néo-patrimonialisme ne défie-t-il pas quelques chemins récents de l'analyse comparative en revendiquant un certain universalisme ? Toutes les sociétés subsahariennes renvoient-elles "fatalement" à un ordre néo-patrimonial et celui-ci est-il véritablement partout de même nature ? L'Histoire ne créé-t-elle pas les contradictions d'un éclatement extérieur entre les

43. *Ibid.* p. 336.

trajectoires du développement, entre les constructions politiques pour que le concept de néo-patrimonialisme ne soit réducteur ? Il est certainement périlleux de postuler comme nous le faisons ici l'uniformité des pratiques et des modes de domination qui se dégagent et de risquer d'"ignorer" par recours à une analyse pas trop mécanique ce qui fait la singularité de chacune des scènes concernées.

C'est pourquoi il a semblé important d'énoncer quelques bifurcations qu'entraîne la logique néo-patrimoniale, de faire par exemple la différence entre les autoritarismes durs et les pouvoirs personnels ou sultanismes. Peut-être encore à ce niveau, le principal défaut de la problématique néo-patrimoniale sera-t-elle d'exagérer l'aspect "universel" tout au moins en Afrique subsaharienne de toutes les évolutions néo-patrimonialistes voire d'occulter plus ou moins la spécificité des modes de réappropriation de celles-ci par les scènes politiques receptrices. Mais il nous apparaît que le pari de l'historicité et de l'hybridité des pratiques politiques qui se combinent avec des facteurs de diversification tenant à l'histoire précoloniale, coloniale ou postcoloniale, économique, géographique, politique, culturelle et religieuse en influant sur la dominante patrimoniale ou sur l'association originale des caractéristiques patrimoniales présentent en eux-mêmes des lignes de singularité particulièrement nettes.

Dans quelle mesure le patrimonialisme s'articule-t-il à des logiques "modernes" qui lui sont contraires ? Dans quelle mesure

ces logiques sont-elles intégralement renversées ? Dans quelle mesure ont-elles un effet spécifique ? A notre avis, la capacité de combiner ces logiques contradictoires dans un néo-patrimonialisme sont la clé pour expliquer au-delà du noyau patrimonial commun, les différences et les écarts souvent énormes de performances selon les Etats et leurs leaders. La question de Richard Crook selon laquelle si tous ces Etats sont patrimoniaux, comment rendre compte de la différence entre le Zaïre et la Côte d'Ivoire par exemple ?⁴⁴ trouve sa réponse dans l'espace accordé à la logique bureaucratique, mais aussi dans la nature du leadership politique, et à la modulation de ses interventions.

Le concept de néo-patrimonialisme en présentant ces dynamiques spécifiques à l'Etat subsaharien postcolonial satisfait donc "les demandes de sens" des sociétés au Sud du Sahara, se pose en relative conformité avec leurs cultures politiques⁴⁵. Et cette originalité se trouve renforcée par le rôle médiateur de la sorcellerie, la présence des chefferies traditionnelles, la place et les actions accomplies par les

44. Richard Crook. "Patrimonialism, Administration Effectiveness and Economic Development in Ivory Coast." African Affairs, Vol. LXXVIII, Avril 1989.

45. Bertrand Badie et Guy Hermet, Politique Comparée op.cit., p. 250

confréries maraboutiques⁴⁶. De même convient-il dans la même veine de distinguer les types de néo-patrimonialisme selon la formule de légitimation. Pour seulement se limiter aux frontières spatiales qui nous concernent, on peut distinguer les Etats néo-patrimoniaux qui se réclament d'une légitimité révolutionnaire et qui connaissent un mode de domination patrimonial. Celle-ci est l'usage d'une ressource privée du pouvoir qui n'est pas équilibrée par le jeu d'autres ressources. Il peut s'agir soit de la bureaucratie et c'est le cas en Afrique subsaharienne des présidentialismes civil ou militaire à parti unique. De même le processus de patrimonialisation peut être entretenu par une bureaucratie partisane comme en Guinée Equatoriale de Macias Nguema, dans le Togo d'Eyadema, et quelque peu dans le Zaïre de Mobutu⁴⁷ et qui dissimule en fait le rôle

46. Sur ces phénomènes on consultera utilement, et à titre d'exemples, A. Adler. La mort est le masque du roi : la royauté sacrée des Maoundang du Tchad. Paris : Payot, 1982. "La question islamique en Afrique Noire" in Politique africaine 1, 4, Nov. 1981. Bertrand Badier, Christian Coulon et Ali. Constestations en pays islamiques. Paris : CHEAM, 1984. Christian Coulon. "Religions et Politique in Christian Coulon et Denis Constant Martin. Les Afriques politiques. op.cit., pp. 104 : Les musulmans et le pouvoir au Sénégal. Paris : Karthala, 1988. Le Marabout et le Prince : Islam et Pouvoir au Sénégal. Paris : Pedone 1981.

47. Dans ces trois pays, la part belle est faite aux communautés ethniques Essangui pour la Guinée Equatoriale, au Gbandi pour le Zaïre et au gens du Nord pour le Togo. Voir à ce sujet Max Liniger Goumaz. Connaitre la Guinée Equatoriale. Paris : ed. Peuples Noirs, 1986. La Guinée Equatoriale : Un pays méconnu. Paris : L'Harmattan, 1979

locomoteur et structurant d'une petite communauté contrôlant l'essentiel des ressources et le projet patrimonial de son identité ethnique. "La pratique montre que le projet patrimonial à partir est d'autant plus efficace que le groupe qui est à l'origine est fortement solidaire et exclusif"⁴⁸. Pour d'autres raisons, la stratégie néo-patrimoniale peut être menée avec moins de fermeté et plus de stabilité lorsqu'elle dérive de la simple continuation d'un leader charismatique comme en Côte d'Ivoire ou au Kenya de Kenyatta.

Derrière tous ces cas d'espèce, on retrouve naturellement des caractéristiques communes fondant une identité du concept de néo-patrimonialisme, des facteurs explicatifs communs forgés en grande partie par des dynamiques orphelines mais aussi grâce à des différences importantes dans le mode de fonctionnement du système, dans ses incarnations, ses formules de légitimité, ses pratiques, ses chances de succès et de pérennité.

En définitive, le concept de néo-patrimonialisme est utile et éclairant parce que dans sa généralité, il permet de relier les pratiques diverses mais complexes qui, parce que différentes sont analysées les unes des autres alors qu'elles ont justement en commun d'ignorer premièrement la distinction du public et du privé et secondairement de faire émerger une sorte de domination traditionnelle monopolistique. Il a le mérite de rendre compte de la logique commune au népotisme, à la prédation, à la

48. Guy Hermet et Bertrand Badier, *op.cit.*, p. 251.

corruption, au copinage, au patronage, au "prébendalisme", au factionnalisme sans les cloître dans un seul type de société. Chaque société se caractérisant par la prédominance éventuelle d'une de ces pratiques ou par leur concrétion spécifique. La pertinence heuristique de ce concept découle donc de cette validité, de cette aptitude à décrire et à interpréter certaines conséquences qui naissent de la présence des dynamiques orphelines au sein des sociétés subsahariennes, contraintes qu'elles sont de se positionner par rapport aux contraintes allogènes et aux impératifs du dedans. Badie et Guy Hermet ne s'y trompent pas lorsqu'ils écrivent que les sociétés subsahariennes "participent toutes à une logique de dépendance suffisamment cohérente pour que les contours de l'Etat hybride en formation qui en dérive puissent s'apprécier par référence au concept de néo-patrimonialisme."⁴⁹

Après avoir ainsi donné à l'Etat Postcolonial ses lettres de néo-patrimonialisme, l'on peut maintenant étudier ses caractéristiques. Ils sont essentiels en tant qu'elles présentent les tendances néo-patrimoniales de cet Etat.

§. 2 - LES CARACTERISTIQUES DE L'ETAT NEO-PATRIMONIAL.

Il s'agira ici de combiner les caractéristiques qui

49. Idem., p. 252.

découlent de l'absence ou du non respect de la distinction entre la *Res Publica* et la *Res Privata* et la présence d'un mode de domination monopolistique. De cette manière, il apparaîtra un mode particulier d'accumulation politique, économique et même symbolique et le contrôle de leur allocation (c) et l'appropriation de la scène politique et la personnalisation du pouvoir (b). Mais comme point de départ vers une meilleure intellection de ces caractéristiques les modèles du politicien entrepreneur et du politicien investisseur trouvent ici leur sens. (a)

a) - Du *big man* classique ou précolonial au "politicien entrepreneur" et "investisseur".

En transposant le modèle du riche précolonial⁵⁰ à l'Afrique subsaharienne, l'on est surpris par les ressemblances et les différences qui illustrent le passage du patrimonialisme précolonial ou colonial au néo-patrimonialisme. On retrouve bel et bien le noyau patrimonial : pouvoir personnel, appropriation, échange, accumulation, exploitation et générosité. Apparaît aussi clairement une interchangeabilité des ressources économiques, politiques par une sorte de médiation symbolique. "Il faut être

50. Marshall D. Sahlins, "Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief, Political Types in Melasia and Polynesia" in S. Schmidt, L. Guasti, C. Lande, J. Scott

(ed), *Friends Followers and Factions*, California, California University Press, 1979, pp. 220-232.

riche pour avoir de l'influence et l'influence permet d'avoir des ressources"⁵¹ nous enseigne le *big man* précolonial. Mais chez lui, il y a une dichotomie entre la logique de l'accumulation et celle de redistribution. Il peut transformer les ressources économiques en ressources symboliques mais ne peut biaiser la réciprocité ou tout son édifice s'écroule. La logique de l'entreprise ici n'est pas seulement économique, mais aussi politique et symbolique. Dans les postcolonies subsahariennes ceux qu'on appelle "les Grands", les "hauts d'en haut" mettent en oeuvre des stratégies d'accumulation totale dans un contexte différent où il existe des institutions politiques dont le contrôle conditionne l'accès aux ressources économiques, politiques et autres. Alors que le *Big man* convertissait des ressources économiques en ressources politiques, le "politicien entrepreneur" convertit les ressources politiques en ressources économiques. Le cas de Charles Njonjo⁵² au Kenya est symptomatique de cette logique d'accumulation qui se construit sur la confiance du prince et le contrôle des positions institutionnelles, sur une utilisation maximale des ressources coercitives et rétributives en définitive. Bref le politicien entrepreneur part des ressources politiques pour accumuler des _____

51. Jean François Médard. "L'Etat néo-patrimonial..." op.cit., p. 337.

52. Jean François Médard. "Charles Njonjo" : portrait d'un "big man" au Kenya. in Emmanuel Terray (ed). L'Etat contemporain en Afrique. op.cit., pp. 49-87.

ressources économiques. Cela signifie qu'auparavant, il ait été un bon "politicien investisseur". Celui-là même qui utilise toute la panoplie des ressources politiques à sa disposition pour apparaître comme "l'élite de l'élite". La logique d'accumulation des ressources par le "big man" s'appuyant sur des positions formelles ou informelles, politique, économique et sociale très diversifiées, le phénomène de chevauchement des positions se trouve au coeur de son entreprise. Ce chevauchement se caractérise en premier lieu par le cumul des positions: un même individu peut être à la fois haut fonctionnaire dirigeant du Parti Unique, grand propriétaire, homme d'affaire. Mais il ne s'agit pas seulement d'additionner les postes-directeurs, mais d'utiliser une position pour en obtenir une autre et dans le même mouvement de renforcer la position précédente ou même de changer de position en passant d'une importante, à une autre plus importante encore. Si l'on a bien assuré ses amis, la disgrâce présidentielle même si elle entraîne la chute du "big man" va permettre d'amortir cette chute. Le cursus normal est donc du politique à l'économie. Dans le contexte africain postcolonial c'est le capital scolaire qui constituait la ressource la plus importante du point de vue de l'accès à l'Etat. Posséder le bon diplôme au bon moment pouvait propulser quiconque au sommet de l'Etat. L'accès à l'Etat que leur procure le diplôme permettait de constituer une assise économique. A côté de ce cursus normal d'accumulation des ressources, il existe un cursus inversé où l'action part de l'économie au politique. Ici l'acteur réussit

à constituer une fortune hors de l'Etat et l'entrée en politique apparaît comme la consécration finale de son succès économique. Tous ces cursus mènent à la capture de la scène politique.

**B). Appropriation de la scène politique et personnalisation
du pouvoir.**

La personnalisation du pouvoir n'est pas entendue ici au sens du charisme ou à celui de l'importance exclusive du président mais plutôt au sens d'une personnalisation des relations politiques et administratives individuelles qui irrigue l'appareil étatique du haut en bas. Dans les néo-patrimonialismes subsahariens, chaque position d'autorité est une position de pouvoir. Chaque titulaire d'une parcelle de prérogative de puissance publique se l'approprie comme un bien privativement adopté. C'est bien cette réalité que confirment ces propos du Président Mobutu "... La détention d'une quelconque parcelle de pouvoir public constitue une véritable monnaie d'échange en contrepartie de l'acquisition illicite de l'argent ou d'une valeur matérielle ou morale ou encore de l'évasion de toutes sortes d'organisations."⁵³ Ce phénomène est appelé par Gunther Roth "le patrimonialisme personnel"⁵⁴. Même la possession

53. Cité par Jean Claude Wilumbe in L'autonomie d'un Despotisme Paris : Karthala, 1992, pp. 15-16.

54. Gunther Roth. "Personal Rulership, Patrimonialism and Empire-Building in the New-States", in Reinhardt Bendix (ed), State and Society, Boston : Little Brown, pp. 581-591.

hégémonique des ressources aux mains du prince ne peut déposséder la parcelle de pouvoir du corps des subordonnés politiques qui chevauchent entre une stratégie d'accumulation et une technique de survie au fur et à mesure qu'ils évoluent dans les marches du pouvoir.

L'extension de cette stratégie aux autres espaces sociaux conduit le prince et son entourage à utiliser leurs positions de pouvoir et la surévaluation de la ressource politique pour conquérir et s'approprier les positions nouvelles notamment au sein de la vie économique. Dans la mesure où il règne le clientélisme, le népotisme ou encore le "copinage"; le fonctionnement des institutions politiques est subverti par le jeu des relations personnelles. Au sommet, le prince essaie tant bien que mal de surveiller ce patronage en opérant une centralisation maximale afin de limiter la lutte factionnelle, la décentralisant un peu en jouant une faction contre une autre.

En fait la personnalisation du pouvoir et l'appropriation de la scène politique émanent d'un double effet: une surévaluation de certaines ressources politiques et une faible mobilisation sociale. Le premier trait favorise une alliance étroite et hégémonique entre un prince et sa bureaucratie ou ses serviteurs patrimoniaux. Ce qui est particulier c'est que l'un et l'autre ont susceptibles d'être contenus par aucun contre-poids. La situation de dépendance dans laquelle les Etats subsahariens se trouvent abandonne aux élites le monopole d'un pouvoir qu'une "bourgeoisie économique" n'est en mesure ni

d'arracher ni de disputer. Ce phénomène est accentué par l'absence des élections pluralistes qui dispensent le prince des barrières ou des limites que le jeu électoral pourrait imposer à son pouvoir. Le prince et sa bureaucratie disposent aussi à eux seuls l'essentiel des ressources de domination sur la scène politique.

Toutefois, l'autorité du prince en situation néo-patrimoniale dépend de sa légitimité. Si celle-ci est de nature traditionnelle, elle est mise en mal par l'importation forcée d'éléments étatiques exogènes et de l'impérieuse nécessité de devoir rendre crédible l'autorité de sa bureaucratie. Si elle est de nature charismatique comme en Côte d'Ivoire, au Kenya ou au Cameroun d'Ahidjo, elle doit à mesure qu'elle se routinise, compter avec les institutions bureaucratiques au premier rang desquelles se trouvent l'armée dont elle finit par être dépendante ou le parti unique. Si elle est de nature rationnelle-légale, elle ne peut être structurée, par manque d'une vie politique réelle et de compétition politique que sur la démonstration de l'efficacité et de l'efficacité des institutions bureaucratiques. En même temps, ces institutions bureaucratiques disposent d'une faible audience au sein de la population car le plus souvent de conception allogène et plaqués sur une réalité sociale difficile. Incapables de pénétrer la société de manière unilatérale et systématique, elles sont conduites à reposer sur des formules traditionnelles de

légitimité. Le cas de l'authenticité zaïroise est à cet égard très évocateur.

Le corrolaire principal de l'appropriation de la scène politique et de la personnalisation du pouvoir est que l'imperium du prince est d'autant plus surrévalué qu'il a en face de lui une société faiblement mobilisée. La puissance de ces inerties ou des résistances communautaires entretient dans les Etats subsahariens en même temps des formes traditionnelles d'autorité à la périphérie et une structure assez segmentée de la société. Ce type de configuration rend difficile la construction des coalitions d'intérêts et de classes c'est-à-dire la constitution des solidarités horizontales et mène à des comportements "paroissiaux" (parochial). L'acteur subsaharien préférant de loin s'investir dans sa communauté d'appartenance. Cette faible mobilisation sociale rend certainement plus compliquée la pénétration au sein de la périphérie du pouvoir central; mais elle contribue aussi à limiter les ressources des acteurs sociaux qui, au-delà de leur groupe commun d'appartenance, ne disposent plus de moyens suffisants pour investir le centre, faire pression sur lui et amener à réorienter ses politiques publiques. Cette importance de la résistance communautaire dans les mécanismes d'entretien du néo-patrimonialisme explique que celui-ci se trouve souvent et constamment de combiner son existence avec des pratiques notabillaires et lignagères permettant au centre politique de mieux pénétrer la périphérie et d'entretenir des relations de clientèle avec les différents segments. La pratique

en effet est assez répandue en Afrique subsaharienne d'associer les chefs traditionnels à l'exercice des fonctions politiques détenues par le centre néo-patrimonial. C'est dire que l'accumulation des ressources concerne en premier chef les acteurs qui peuvent influencer la distribution des ressources rares.

c). La logique de l'accumulation des ressources et le contrôle de leur allocation.

La logique de l'accumulation des ressources fonde la différenciation de l'économique et du politique et la faible autonomisation de ces deux champs. Le résultat c'est l'interchangeabilité directe et non médiatisée des ressources. "Rechercher le pouvoir, c'est aussi rechercher la richesse et c'est aussi rechercher le pouvoir"⁵⁵ puisqu'il existe, des rapports congruents et interdépendants entre les deux éléments. La politique et l'économique se trouvent donc incrustées dans la société. Le premier ne joue pas selon les répertoires de l'Etat et le deuxième selon les logiques de la rationalité néo-libérale du marché. Si en Europe occidentale, le marché et l'Etat - deux mécanismes non particuliers et concurrents dont l'universalité est aujourd'hui un lieu commun - se construisent en s'assujettissant l'un sur l'autre, dans le contexte néo-patrimonial au Sud du Sahara, les choses sont plus compliquées puisque les logiques

55. Jean François Médard. "L'Etat néo-patrimonial..." op.cit., p. 343.

marchandes, le capitalisme, la logique étatique pénètrent partiellement la société. "En fait dit Médard, la politique devient une sorte de "business" dont les deux monnaies d'échanges substituables sont l'argent et les relations. Le capital matériel et l'échange symbolique jouent en interaction et l'échange économique se combine à l'échange social⁵⁶. Nous sommes là au centre de la logique du "politicien entrepreneur" - logique d'accumulation des ressources les unes par les autres, ainsi que celle du chevauchement des positions créatrices de richesses et qui facilite leur fructification. Cette logique retourne la situation classique entre richesse et pouvoir. C'est le pouvoir politique qui entraîne le pouvoir économique et non l'inverse. D'où l'importance stratégique de l'accès à l'Etat car la compétition politique est un moyen de compétition économique. "Pour s'enrichir il faut faire la politique, pour faire la politique, il faut être riche. c'est la loi des Prophètes"⁵⁷. Le politicien entrepreneur doit distribuer; pour distribuer, il doit accumuler, et l'accès à l'Etat est l'entrée dans le gisement des richesses. Il permet un enrichissement plus rapide que la relation au marché ou du moins l'accès au marché doit reposer sur une relation à l'Etat. L'"Etat étant le lieu primordial de l'engendrement de l'inégalité"⁵⁸, on peut dire désormais

56. *Idem.*, p. 343.

57. *Ibid.*, p. 343.

58. Jean François Bayart. *op.cit.*, p. 87.

sans risque de se tromper que "c'est effectivement la relation à l'Etat qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social"⁵⁹. Cette correspondance entre la détention des positions au sein de l'appareil étatique et l'acquisition des richesses est corrélative avec la hiérarchie politique. En particulier le niveau et l'exercice de l'autorité politique supérieure va le plus souvent de pair avec une accumulation en proportion. Les exemples volontiers évoqués de Jean Claude Wilamme à propos de Mobutu, de Didier Bigo à propos de Bokassa, de Comi Toulabor pour Gnassingbe Eyadéma⁶⁰, de Houphouët Boigny et de Bongo par Jean-François Bayart⁶¹ sont symptomatiques de ce phénomène.

L'accès à l'Etat et l'inégalité de l'enrichissement par rapport à sa position au sein de la hiérarchie politique montre qu'en situation néo-patrimoniale, le contrôle du processus d'allocation des ressources constituent avant tout un mode d'exclusion des acteurs périphériques tenus à l'écart du centre du système politique qu'un moyen permettant au prince d'alimenter des soutiens ou des réseaux clientélistes de manière sélective. Analysant la situation nigérienne, Richard Joseph montre comment

59. Idem., p. 119.

60. Jean Claude Wilamme, L'automne d'un despotisme, op. cit., Comi Molevo Toulabor, Le Togo sous Eyadéma, op. cit. Didier Bigo, Pouvoir et Obéissance en Centrafrique, op. cit..

61. Jean François Bayart, L'Etat en Afrique... op.cit., pp. 120-122.

les acteurs politiques se battent pour avoir des positions de pouvoir au sein de l'Etat leur permettant de les investir pour leur bénéfice personnel ou pour celui des groupes qui les soutiennent. Conformément à cette logique, la formation d'allocation des ressources permet de relier le centre à la périphérie soit sur un mode clientélaire, soit sur un mode népotique soit par la corruption. Mais en général, c'est le premier élément c'est-à-dire le clientélisme qui constitue en situation néo-patrimoniale le mode privilégié voire essentiel et inéluctable d'articulation du centre à la périphérie et donc, un prolongement naturel des modes de fonctionnement néo-patrimoniaux des systèmes politiques subsahariens. Ce clientélisme tend à atténuer le caractère défectueux tant du marché politique que la distance qui sépare le centre du "pays réel", l'élite politique de l'ensemble des masses. Il devient la condition nécessaire d'accès aux institutions centrales des individus et des groupes qui composent la périphérie⁶²

Pour pouvoir fonctionner, ce système de clientélisme suppose une certaine perméabilité du centre aux influences personnelles capables de rendre efficace le patronage et impliquer enfin l'existence d'une élite plurielle et concurrente qui permet de fournir une diversité des patrons politiques à même de constituer autant de réseaux d'accès au centre. C'est compte

62. Bertrand Badier. "Formes et transformations des communautés politiques" op.cit., p. 654.

tenu de ce dernier élément que la logique néo-patrimoniale en Afrique subsaharienne place la bureaucratie au centre du processus d'allocation des ressources. Comme prestataire ou contribuable, le prince délègue à celle-ci une partie très importante de l'oeuvre de distribution de manière à assurer à ses agents un mode sûr de pénétration au sein des espaces sociaux et d'entretien d'une clientèle suffisamment solide. Toutes ces tendances à l'intérieur des bureaucraties néo-patrimoniales relèvent s'il en était encore besoin une confusion entre le public et le privé. C'est pourquoi Fred Riggs les qualifie de "systèmes prismatiques"⁶³ suggérant par là une non différenciation du statut privé et du rôle public du fonctionnaire⁶⁴. Cette confusion apparaît aussi à un double niveau : dans les mécanismes et les relations entre le centre et la périphérie comme le prouvent les divers moyens d'allocation des biens politiques ; dans les mécanismes d'appréciation s'accommodant de moins en moins de la référence à la distinction entre la propriété privée et la propriété publique, entre l'exercice d'un rôle, entre l'intervention au sein d'un espace et l'appropriation de celui-ci.

En définitive, par la combinaison de ces deux

63. Fred Riggs. Administration in Developing Countries. The Theory of Prismatic Society. London : Houton and Miffling, 1964.

64. Idem.

caractéristiques, la politique néo-patrimoniale des princes subsahariens se comprend facilement. Il s'agit pour eux et pour leur entourage de déployer une stratégie autocentrée visant à la complète appropriation de la scène politique, à un contrôle systématique du processus d'allocation des ressources, à une extension de la domination politique, à l'acquisition de rôles et de pouvoir au sein des différents espaces sociaux et notamment au sein de la vie économique. Ce caractère autocentré suggère que tous les segments de la société et de l'élite sont conçus et orientés de manière à favoriser la reproduction du groupe au pouvoir. Cette confiscation du pouvoir politique est le fait d'une élite non tribale imposant un système politique qui apparaît comme une construction extérieure à un milieu social qu'il s'efforce de maîtriser. Les deux caractéristiques du néo-patrimonialisme pèsent aussi sur le fonctionnement des institutions politico-administratives, en favorisant la pléthore bureaucratique. Ce phénomène dérive d'une volonté de contenir en premier lieu le risque de construction ou de formation d'une élite concurrente: aussi conduit-il souvent à encourager le "transformisme" c'est-à-dire l'intégration d'éventuels rivaux dans l'appareil administratif en place en les rendant solidaires des groupes au pouvoir. C'est cette politique qui pendant trente années a poussé les gouvernements en place en Afrique subsaharienne à canaliser les diplômés de l'enseignement supérieur vers l'administration publique.

Appropriation de la scène politique et confiscation du pouvoir, logique d'accumulation et contrôle du processus d'allocation des ressources avec leurs corollaires comme le caractère non compétitif du recrutement politique et les techniques de reproduction de l'élite au pouvoir, voilà quelques éléments qui ont facilité ou circonscrit l'autoritarisme en situation néo-patrimoniale.

SECTION - 2. : DE L'AUTORITARISME EN POSTCOLONIE : MONISME ET RETRECISSEMENT DE L'ARENE POLITIQUE.

Le terme autoritarisme s'applique mieux aux situations néo-patrimoniales du Sud du Sahara qui se caractérisent en général par le refus de la compétition politique. Cet avantage comparatif reconnu à l'autoritarisme, et qui implique au sens d'Hannah Arendt, "une limitation de la liberté et non l'abolition de celle-ci"⁶⁵ permet de ne point se circonscire à l'agencement d'un despotisme arbitraire et capricieux qui égalerait la négation souveraine du pouvoir même faiblement institutionnalisé. Presque sans exception, les gouvernements autoritaires subsahariens ont à tout le moins un circuit institutionnel au sens sociologique ou structuraliste du concept. On suivra donc quelque peu Philippe Schmitter lorsqu'il insiste sur le fait que les régimes autoritaires ne sont ni arbitraires, ni capricieux,

65. Hannah Arendt. Le système totalitaire. Paris : ed. du Seuil. 1974, p. 227.

"qu'ils correspondent à un équilibre manipulé de façon centrale entre institutions plus ou moins égales telles que l'armée et le Parti Unique"⁶⁶.

Mais cette généralisation doit être fortement nuancée. Dans les pouvoirs personnels subsahariens par exemple, l'arbitraire est un instrument du régime qui magnifie une adversité considérable à la démocratie représentative au nom d'une idéologie élitiste sommaire ou des considérations anthropologico-sociales circonstanciellement manipulées. Dans une perspective autre, il serait spécieux d'assimiler l'ensemble des régimes autoritaires subsahariens à des systèmes de liberté incomplète au regard des canons de l'individualisme libéral. Ce qu'il convient d'appeler "l'autoritarisme libéral" respecte le libre jeu du comportement individuel en ce qui concerne le droit de propriété et de déplacement, l'activité économique et les croyances et opinions privées⁶⁷. Partant de ces prémisses, pour solder la problématique de l'autoritarisme dans les Etats néo-patrimoniaux, il faut d'abord énoncer dans le cadre des considérations générales et théoriques la variété des formes et des situations autoritaires (§.1). Par ailleurs s'il est acquis

66. Philippe Schmitter. "The Portugalization of Brazil". *op. cit.*, p. 219.

67. Guy Hermet. "L'autoritarisme" in Traité de Science Politique. *op.cit.*, p. 276. L'ensemble des analyses de ce paragraphe doit largement à cette contribution du Pr. Guy Hermet.

que le néo-patrimonialisme donne naissance à des pratiques autoritaires, on ne saurait les percevoir comme des variantes du processus modernisant au sens des développementalistes. Plutôt que de recourir dès lors à la construction limitative de Guillermo Donnel ou de Hêlio Jaguaribe qui ramène l'autoritarisme à la seule pratique de l'exclusion et de la dépolitisation⁶⁸, il convient de partir de deux conceptions : celle plus englobante du "pluralisme limité" dans le sens de Juan Linz⁶⁹. Placé dans cette optique, l'autoritarisme apparaît comme l'apanage des sociétés subsahariennes en ce que celles-ci reposent sur une conception qui vient restreindre les choix accomplis par les acteurs. Cette restriction apparaît clairement à travers le mode de fonctionnement recourant majoritairement à la pratique des élections non concurrentielles. La deuxième conception part des rapports Etat-Société pour conclure à un "autoritarisme sociétal diffus et recurrent qui insiste sur les valeurs de hiérarchies et d'obéissance". Cet autoritarisme provient d'une réinterprétation du passé local aussi bien que colonial dans la perspective d'une construction des systèmes d'inégalité et de

68. Guillermo O'Donnell. Modernization and Bureaucratic Authoritarianism. Berkeley: Institute of International

Studies. 1973. Hêlio Jaguaribe cité par Guy Hermet. op.cit.

69. Juan Linz. "An authoritarian Régime : Spain" in Erik Allardt et al. Cleavages, Ideologies and Party Systems. -Helsinki: The Academic Bookstore.

1964, pp. 128-203.

domination originaux. En juxtaposant ces approches conceptuelles, l'on peut que dire la construction autoritaire dans les postcolonies subsahariennes opère une fusion entre les présidentialismes, le Parti Unique et "des élections sans choix" (§.2). Il s'agit des pratiques communes qui caractérisent les exemples de construction autoritaire. Pour saisir ces exemples, il semble logique dans le cadre de notre problématique de partir des trois variables suivantes: premièrement le degré de patrimonialisme qu'on peut discriminer comme l'envers de l'institutionnalisation. Secondairement le "mode de gestion patrimonial" qui peut être soit la violence soit la distribution. Troisièmement la vitalité de la société civile et le niveau d'autonomie que l'Etat lui concède. Ces variables qui correspondent à des différences de degré et non de nature, qui constituent plus des variables analytiques que des instruments classificatoires rigoureux et éprouvés nous ont permis de distinguer, en récupérant la typologie indicative de Médard⁷⁰ entre le pouvoir personnel encore appelé sultanisme dont l'exemple centrafricain nous est apparu comme assez évocateur, les "autoritarismes durs" dont le Zaïre de Mobutu est pour nous le pays témoin et les "autoritarisme modérés" avec pour exemple la Tanzanie. C'est autour de ces trois points que s'articule le dernier paragraphe.

§.1 - LA VARIETE DES FORMES ET DES SITUATIONS AUTORITAIRES

En se basant sur le concept de patrimonialisme wéberien qui est un outil plus opératoire que celui trop "idéologico-totalitaire" et invérifiable de "despotisme oriental", on peut déjà isoler une variante de l'autoritarisme ancien. Cet autoritarisme néo-patrimonial occidental présente cette nouveauté de pousser à l'extrême la logique libérale du dépérissement de l'Etat. En substituant à la souveraineté nominale de ce dernier, celle beaucoup plus réelle, de potentats locaux, il intègre dans la politique le ressort du capitalisme utopique illustré par Adam Smith. L'idée que l'échange économique et politique régi par une volonté d'accaparement hardi des sites du pouvoir est dans ce cadre néo-patrimonial "l'archétype de tous rapports sociaux."⁷¹ Ces situations autoritaires se distinguent en vertu de cette variable libérale. Variable qui recouvre l'appropriation quasi privée du politique, dans le cadre d'un système de transactions inégales entre principaux rivaux du pouvoir ou entre ceux-ci et les citoyens-clients. Ces deux éléments qui se rapportent à l'appropriation privée du pouvoir et à l'échange inégal représentant l'essentiel. Les caudillos latino-américains du XIX^e et du XX^e Siècle incarnent cette sorte d'autorité qui mêle le respect accordé au patriarche à la familiarité reconnaissante à son égard. C'est dans le cas du Président Duvalier en Haïti ou

70. Jean-François Médard. "Autoritarismes et démocraties en Afrique Noire". *Op.cit.*, p. 97 et ss.

de Trujillo en République Dominicaine⁷². Tout d'abord la gestion de ce qui tient lieu d'Etat comme un domaine privé ne fait pas de doute. Il suffit pour cela de rappeler l'enrichissement prodigieux de la famille Somoza ou Trujillo. Vis-à-vis de la masse que pour ses serviteurs patrimoniaux, le caudillo mise sur les relations d'affectivité et de loyauté personnelle qui caractérisent tous les régimes de patronage et de clientèle. Vis-à-vis de ses rivaux virtuels, le caudillo se trouve en situation de suprématie perenne comme le général Stroessner au Paraguay. Placé le plus souvent sur un marché concurrentiel dans lequel la base de son influence n'est que locale, et où ses objectifs s'inscrivent dans une perspective présidentielle plutôt que dictatoriale, il doit épargner ses challengers possibles et leur allouer des avantages en échange de leur soutien amovible. Sans doute faut-il convenir que ces différents traits de l'autoritarisme patrimonial remodelé par un libéralisme agreste ne sont pas exclusifs de l'Amérique Latine. "Le Cameroun et la Côte d'Ivoire par exemple les partagent dans une très large mesure" dit Guy Hermet⁷³.

71. Pierre Ronsavallon, Le capitalisme utopique, Paris : ed. du Seuil, p. 222.

72. Laënnec Hurbon, Culte et Dictature en Haïti, Paris : l'Harmattan, 1973. Leslie F. Manigat, Statu Quo en Haïti, Paris : La Technique du Livre,

1971. Howard J. Wiarda, "Toward a Framework for the Study of Political change in the Iberic-Latin Tradition : The Corporative Model". World Politics 25, 2, 1973, pp. 206-235.

73. Guy Hermet, op.cit., p. 280.

Au-delà de la dynamique primitive du pouvoir des caudillos, ces exemples peuvent induire une bonne saisie du mécanisme classique d'autoritarisme dont le point de départ est l'appropriation privée de l'Etat: celle-ci repose sur les rapports clientélistes inscrits dans des systèmes reposant sur le leurre électoral et débouchant sur des régimes représentatifs qui s'harmonisent selon une illusion entretenue par des oligarchies composites préoccupées de se protéger contre l'émergence d'une souveraineté populaire réelle. En fait la tension est véritable entre la capacité d'appropriation de la scène politique que la volonté d'universaliser le suffrage universel et le bonapartisme le montre bien.

Archétype des régimes autoritaires modernes dont il représente toujours des expressions possibles⁷⁴, le bonapartisme se fonde sur le primat d'un exécutif fort et sur la conviction de ce que ce pouvoir doit reposer sur le consensus populaire, seul conforme à l'esprit de notre époque. La dictature mexicaine de Porfirio Diaz, les régimes militaires brésiliens et les multiples gouvernements du Tiers-Monde se conçoivent eux-mêmes comme les vecteurs de cette stratégie d'apprentissage contrôlé

74. Voir Hammer et Peter Clauss Hartmann. Le Bonapartisme. Munich: Artemis Verlag, 1977. Allan Mitchell. "Bonapartism as Model for Bismarckian Politics" in Journal of Modern History 49, 2, 1977. pp. 181-229. Alain Rouquié. "L'hypothèse bonapartiste et l'émergence des systèmes politiques semi-compétitifs". RFSF 25, 6, 1975. pp. 1077-1111. Guy Hocquét. Aux frontières de la Démocratie. Paris: PUF, 1983.

et progressif du suffrage universel, mené sous l'égide d'un Etat tutélaire dégagé des contraintes partisans et parlementaires comme du poids excessif des notables. Dans son interprétation classique du second Empire livrée dans 18 Brumaire, Marx explique l'émergence du bonapartisme par la panique d'une bourgeoisie qui pour "sauver sa bourse" doit perdre sa "commune"⁷⁵ Cette analyse n'est pas spéculaire puisqu'elle cerne le mécanisme exacte de l'entraînement bonapartiste: la prise de conscience de la bourgeoisie de ce que l'essentiel est le maintien d'une dynamique libérale plus globale au niveau du système social et du cadre de l'action économique.

En appréhendant la génétique libérale du phénomène bonapartiste, l'on peut dire que le bonapartisme n'apparaît pas simplement comme un échappatoire brutal. Il est constituant d'un mode particulier d'intégration de la citoyenneté moderne et de la procédure électorale, dans le cadre hiérarchisé et propice du développement de l'Etat et de l'appareil industriel. La dimension autoritaire populiste et césariste des bonapartismes dérive de cette orientation capitaliste. Autoritaire, ces régimes ne le sont pas simplement parcequ'ils se trouvent régis par un chef non amovible par le parlement, ou parce qu'ils reposent sur le primat du pouvoir exécutif et se fondent en dernière instance sur l'armée. Pour l'essentiel, l'autoritarisme bonapartiste est moins dictatorial que directorial et lié à l'affirmation nouvelle du

75. Karl Marx. Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte. Paris : ed Sociales, 1963.

rôle moteur de l'Etat vis-à-vis de la société. L'Etat bonapartiste se veut directeur du processus de construction économique et politique sans transgresser les principes du libéralisme mais en développant ce que les marxistes appellent son autonomie face à la société et aux institutions civiles. A cette fin, il donne une impulsion souvent capitale à la bureaucratie politique - la rend à nouveau totalement dépendante de l'exécutif après les vicissitudes de "la privatisation" parlementaire de l'administration comme le remarque Reinhard Bendix au sujet de la vassalité des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir, celle-ci peut se diluer dans la citoyenneté égalitaire globale ou bien s'en détacher par l'imposition aux agents de l'Etat d'un sentiment spécifique d'identification à celui-ci⁷⁶. L'autonomie de l'Etat bonapartiste dérive de la vocation qu'il s'attribue de mener "une révolution par le haut", une "modernisation sociétale" hors des sentiers battus par l'espoir révolutionnaire et l'imprudence des politiciens. L'autoritarisme bonapartiste découle donc de la revendication d'une "légitimité méritocratique" démontrée par la performance économique. A ce point, il se dépouille de l'autoritarisme sommaire pour devenir pré-démocratique et populiste en intégrant progressivement la population par la banalisation de l'acte électoral.

Au total, la logique de l'autoritarisme libéral du XIX^e siècle éclaire celle des diverses régions plus proches de notre

76. Reinhard Bendix, *Nation-Building and Citizenship*. Berkeley : University of California Press, 1989.

temps. Le modèle bonapartiste peut cerner les ressources et la finalité d'une stratégie semi-autoritaire de modernisation conservatrice dans un cadre économique et intellectuel libéral. Il identifie un type de transition plébiscitaire entre situation autoritaire oligarchique et démocratie ouverte⁷⁷. Type de transition se basant sur l'intelligence des entrepreneurs capitalistes et des leaders tentés par le populisme sans qu'ils tentent d'y recourir vraiment dans le cadre de la primauté absolue du pouvoir exécutif, et dans une perspective d'industrialisation accélérée composée par l'élargissement d'un suffrage canalisé par un système de parti incluant les courants radicaux.

Ainsi saisi, le bonapartisme a eu en Afrique un adepte en la personne de Bourguiba et pour anticiper sur la seconde partie de cette thèse, les nouvelles démocraties africaines apparaissent curieusement comme des bonapartismes selon une trajectoire curieuse partant du pôle populiste.

Les populismes se caractérisent par la sublimation du principe autoritaire. La stratégie populiste obéit à un projet volontariste de contrôle depuis le sommet d'une revendication du suffrage universel acceptée sous la pression des faits plutôt que par le pouvoir de conviction des dirigeants. La manifestation plébiscitaire apporte l'instrument de neutralisation de l'agressivité populaire sur la base d'un régime de gouvernement

77. Max Weber. Economie et Société, op.cit.

où l'autoritarisme se veut fondateur "d'une démocratie sans épines" que le clientélisme "privé" ne peut produire. Le populisme se développe dans un contexte caractéristique de la faiblesse de l'Etat, d'absence de pénétration de son autorité lors des grandes villes, de patrimonialisation du pouvoir par les caciques. En fait les stratégies populistes dérivent d'une réinterprétation de la ressource clientéliste dans une perspective étatique d'ambition plus modeste que dans le bonapartisme et se trouve renforcé par la situation de dépendance dans laquelle se trouve l'Etat concerné par rapport à son environnement extra sociétal. Ce phénomène permet de présenter l'accusation ou mieux la dénonciation nationaliste et l'impérialisme Occidental comme l'alternative de la doctrine de la lutte des classes à l'intérieur de chaque pays. Ces définitions données du populisme synthétisent rarement cet arrangement machiavelien, et la plupart ne font que reprendre le mythe légitimateur diffusé par les stratégies populistes eux-mêmes. Tel est le cliché que fournit Edward Shils à propos de Getulio Vargas⁷⁸. Pourtant Gino Germani trouve un trait du populisme dans l'habileté qu'ont ses inventeurs et guides d'offrir aux masses déçus par des élections corrompues un jeu politique abstrait: celui d'un populisme vécu à travers les manifestations de foule et de la promotion de la dignité populaire

78. Edward Shils. The Torment of Secrecy. London : Heinemann, 1956.

face à l'impérialisme cosmopolite⁷⁹. A ce niveau, les éléments du populisme qui recouvrent l'attente des masses désireuses d'accéder à une certaine existence politique trouvent leur exutoire dans un discours anti-impérialiste. Cette interprétation amène l'énoncé que Peter Worsley fait des autres attributs du populisme en particulier de sa dynamique moraliste plutôt que pragmatique, son effet en retour par le pouvoir duquel le contact mystique avec les masses affecte aussi bien celles-ci que les leaders étonnés par leurs propres gesticulations et pénétrés de ce fait de leur légitimité⁸⁰. Enfin le caractère grossier et anti intellectuel de son idéologie, de son exaltation du "petit" et de l'indigène lié à la critique des multinationales et de sa phraséologie oppressive.

En définissant le populisme comme "Socialisme patrimonial", James Kurth lui donne toute son ambiguïté que confirment Collier et Bourricaud⁸¹. Hormis celle-ci, demeure un populisme d'intention proprement autoritaire, parce que soustrait à la pesanteur des institutions représentatives qu'il prétend dépasser. Dans cette optique, la configuration populiste la plus classique correspond au "getulisme brésilien".

79. Gino Germani. Authoritarianism, Fascism and National populism. New Brunswick : Transaction Books, 1978.

80. Ghita Ionescu; Ernest Gellner et al. Populism. London : Weidenfeld and Nicholson, 1969. pp. 167-171.

81. David Collier "Timing of Industrialization and Regimes Characteristic in Latin America". Comparative Politics, 7, 1975. pp. 331-359. François

Bourricaud. Le bricolage idéologique. Paris : PUF, 1980. pp. 95-98.

La seconde variété du populisme est représentée par le système du parti dominant mexicain. Elle a cette particularité d'être révolutionnaire en surface d'abord en ce qu'elle ne lèse pas le statu quo oligarchique en préconisant la réforme agraire et en mettant l'accent sur les classes défavorisées⁸². De l'autre côté le populisme militarisé a trouvé son paradigme originel dans l'Egypte nasserienne. Dans sa stratégie de promotion "révolutionnaire" d'une nouvelle oligarchie, sur la base d'une réforme agraire contrôlée dans ses effets démocratiques, le nassérisme s'apparente à une version mexicaine du populisme. Mais il diffère par le classicisme de l'exaltation du charisme personnel de son leader, aussi bien dans sa genèse avec Nasser que dans sa phase de routinisation avec Sadate.

Restent enfin les populismes autoritaires qui sont vraiment révolutionnaires, tel est le cas Castrisme qui dès le départ apparaissait comme un caudillisme pour dériver vers autre chose qu'une simple reconstruction du clientélisme libéral. En revanche le péronisme est un populisme nullement destabilisateur de l'ordre social dans son intention première, mais qui se trouve à miser trop sur son outil de mobilisation populiste formé par le syndicat d'Etat. Au delà du bonapartisme et du populisme, l'autoritarisme est apparue dans la contemporanéité avec le

82. L.V. Padgett. The Mexican Political systems. Boston : Houghton and Mifflin, 1976. Jose Luis Meyna et R.S. Weineit. Authoritarianism in Mexico

Philadelphia : Institute for the Study of Human Issues, 1977.

fascisme dont la logique tendait vers le totalitarisme⁸³.

De manière sommaire toutefois, le fascisme marque une rupture avec la logique libérale à laquelle les dictateurs bonapartistes ou populistes échappent à peine moins que les régimes démocratiques d'une part ; et d'autre part se situe au point de départ d'une dynamique nouvelle caractérisée par une répudiation explicite de la souveraineté populaire comme source de légitimité du pouvoir. Répudiation dont il faut ajouter qu'elle est absolue et définitive de la part des régimes fascistes, alors qu'elle n'est présentée que comme phase nécessaire mais provisoire de la reconstruction politique et sociale dans le cas, plus actuelles de nouvelles dictatures militaires ou des "bureaucraties autoritaires".

Ceci étant dit, au-delà de l'autoritarisme qui évolue dans la mouvance explicative des paradigmes développementalistes et du retour à l'histoire, il convient de s'appesantir pour terminer sur les autoritarismes présents. Aujourd'hui, ces autoritarismes se nourrissent d'une série de tentatives d'élaboration qui de façon cumulative esquisse une typologie contemporaine du phénomène. Dans ce sens nous distinguons :

- L'autoritarisme à pluralisme limité de Juan Linz.

Désignant un type de pouvoir conservateur qui, faute de recourir à l'exclusion censitaire pour rejeter les masses hors

83. James A. Gregor. The Ideology of Fascism. New-York : The Free Press, 1969. Stanley Payne. Fascism. Madison: University of Wisconsin Press,

du champ politique légal utilise dans le même esprit l'interdiction globale ou selective des partis⁸⁴. Dans ce dispositif d'administration, les seuls courants comparatibles avec le maintien de l'équilibre social des forces situées du bon côté de la frontière peuvent intervenir licitement dans le cadre du pouvoir par le canal de semblantes organisations non partisans, voire des partis triés sur le volet du conformisme dominant. A l'inverse celles qui menacent le statu quo se condamnent à l'illégalité. A ce titre ces systèmes prennent l'aspect de semi-dictatures "libérales", régies par un exécutif prééminent et servies par la figure d'un leader charismatique à l'image du Général Franco. Cependant ils peuvent aussi se concilier avec un présidentialisme fort mais constitutionnel - C'est le cas en Afrique subsaharienne -, ou encore avec la direction collégiale assortie d'une délégation de mandat à un *prismus inter pares* comme dans les régimes militaires africains. Ils peuvent également se transformer en système de cooptation à géométrie variable.

Les régimes autoritaires corporatistes.⁸⁵

Ils participent d'un système de cooptation variable dans la mesure où ils s'ouvrent à des nouveaux soutiens populistes. Dans ce sens l'arrangement "corporatiste-étatiste" se substitue à

84. Juan Linz. *op. cit.*, pp. 291-341.

85. Howard J. Wiarda. *op. cit.*, pp. 206-235.

l'actualisation censitaire (Portugal d'avant 1974). Surtout ils soulignent que cette combinaison s'accompagne d'une délégation de certains attributs de l'Etat à des corps intermédiaires de nature professionnelle, culturelle ou éducative.

Le modèle autoritaire-bureaucratique de Guillermo O'Donnell⁸⁶ où les nouvelles dictatures latino-américaines s'assignent une finalité modernisatrice tout en prétendant s'échapper au danger du bouleversement social, impliqué dans les stratégies populistes autoritaires. Ces gouvernements utilisent les doctrines de la "sécurité nationale" conciliables avec leur ouverture aux firmes multinationales, maîtresses du processus d'industrialisation. Ces régimes se proposent d'instaurer et de restaurer l'autorité de l'Etat sous l'égide du seul groupe - les militaires - techniquement et socialement capables d'assurer cette opération. Mais cette stratégie de modernisation n'est pas le seul apanage des régimes militaires; elle peut très bien s'incarner dans un régime civil fort ou en voie de démilitarisation. Il peut même concilier la primauté de l'exécutif avec les règles majeures de la démocratie ou induire celle-ci par des transformations structurelles et culturelles qu'ils provoquent.

86. Guillermo O'Donnell. op.cit., p. 197.

Ce paradigme introduit la catégorie des régimes

militaires.

L'"autoritarisme martial" reste l'une des formes les plus anciennes depuis les mamelouks égyptiens, et qui est en général consubstantiel aux prémisses de l'Etat moderne. L'autoritarisme militaire recouvre des expressions qui vont de l'accaparement total de l'Etat par la force armée à la simple élévation d'un général comme leader providentiel.

Ces considérations générales et théoriques sur les situations autoritaires ne doivent être prises pour elles-mêmes. Elles informent sur l'orientation qui peuvent ou ont pris à un moment donné de l'histoire les régimes autoritaire africains. Par exemple en suivant Bosc et Gonidec, Kamto ne leur donne-t-il pas une coloration populiste ?⁸⁷ Bayart et Hermet la facture bonapartiste⁸⁸. Mais cette comparaison en première instance qui se caractérise par un rigidisme ne pourrait entièrement nous satisfaire. Plutôt que de plaquer des grilles autoritaires originaires conçues pour l'Amérique latine sur les réalités politiques au Sud du Sahara, il vaut mieux analyser la spécificité de la construction autoritaire en milieu africain par référence aux éléments proprement africains de l'émergence d'un ordre politique.

87. Maurice Kamto: Pouvoir et droit, op.cit., p. 341.

88. J.F. Bayart. "Parti Unique et Système d'inégalité et de domination." op.cit., Guy Hermet. "Dictature bourgeoise..." op. cit.

§.2 - LA CONSTRUCTION AUTORITAIRE EN AFRIQUE POSTCOLONIALE.

Elle ne peut se comprendre que par rapport à la chute des régimes représentatifs coloniaux et postcoloniaux. Ce constat est d'ailleurs fort bien souligné par Alain Rouquié: selon lui, on ne peut parler de construction autoritaire qu'"à partir et au nom de la démocratie représentative (...) la fréquence de l'accident autoritaire témoigne de la diffusion du modèle représentatif autant que sa fragilité et l'exceptionnalité des démocraties stables"⁸⁹. Au-délà du "multipartisme pléthorique" de la veille et des lendemains des indépendances, quelles explications fournir sur le *breakdown democracy* que l'Afrique Subsaharienne a connues ? Pour D. Rustow :

l'érosion de la démocratie à travers (...) l'Afrique (...) est assez répandue pour tourner en dérision toute explication qui reposerait sur les circonstances particulières dans un pays donné, sur la mauvaise volonté et sur l'incapacité des leaders individualisés. Un phénomène aussi général doit avoir des causes générales et ne peut découler du caprice des personnes ou des circonstances uniques⁹⁰.

En fait, l'implantation des démocraties représentatives et concurrentielles mimétiques et sans racines portaient déjà les germes de sa destruction et comme le signale Harry Eckstein lorsqu'il n'y a pas corrélation entre les rapports d'autorité au

89. Alain Rouquié. "Changement politique et Transformations des Régimes." in Madeleine Grawitz et Jean Céc. Traité de Science Politique 2. op.cit.

p. 623.

90. Dankwart Rustow. A World of Nations (Problems of Political Modernization). Washington D.C.: The Booking Institution, 1967. p. 223.

sein du système politique et les rapports d'autorité dans la société, un abîme sépare les constitutions écrites des constitutions vécues. Les valeurs sous-jacentes aux pratiques formelles, aux institutions remplissent une fonction d'utopie inaccessible. La concentration du pouvoir social avec les modes de domination qui en résulte sont largement incompatibles avec la légitimité représentative⁹¹.

Ceci étant dit, l'on peut d'ores et déjà dire sur le plan théorique que l'autoritarisme dans les Etats néo-patrimoniaux repose sur un autoritarisme sociétal qui ne laisse pas de place aux choix politiques et aux comportements non conformes. Autrement dit que l'autoritarisme au Sud du Sahara s'est fait par un retour aux valeurs précoloniales les plus despotiques. Dans un contexte où la richesse est un pouvoir et le pouvoir une richesse, où l'accès à l'Etat conditionne la richesse et le pouvoir, la construction autoritaire se fait par le rétrécissement de l'arène politique, l'émergence de la "monarchie présidentielle" selon le vocabulaire de David Apter⁹²

91. Harry Eckstein. A Theory of Stable Democracy. Princeton : Princeton University Press. 1961.

92. David Apter. "Some Reflections on the Role of a Political opposition in New Nations" Comparative Studies in Society and History 4. 1968. p.

et la pratique des "élections sans choix"⁹³. Ces éléments s'influencent réciproquement pour suggérer une volonté de contrôle et de recherche hégémonique.

A - L'émergence du Parti Unique.

D'une manière générale, l'émergence du "marché monopolistique" qu'est le Parti Unique s'est faite en relation avec la domination électorale d'un parti durant la période précédant les indépendances. En témoigne l'évolution vers le bipartisme puis vers le parti unifié. Néanmoins, le rétrécissement de l'arène politique ou "l'unification des marchés politiques" au sens de Tessa Bakary, l'amorce de la concentration du pouvoir ou du processus unitaire se sont faits selon des procédés classiques relevant de la politique pure c'est-à-dire de la gravitation sociologique des forces politiques engagées dans la lutte partisane. On distingue ainsi trois cas de figure: les procédés politiques : fusion, amalgame, absorption, coalition, ralliement volontaire individuel ou collectif. Les procédés autoritaires et coercitifs : la dissolution, l'interdiction, l'emprisonnement, l'accusation de complots et de subversion, l'intimidation des opposants, les purges internes dans le parti voire même l'élimination physique des opposants. Le troisième procédé est

93. L'expression "élection sans choix" est du collectif d'enseignants de la Fondation nationale des Sciences politiques sous la direction de Guy Hermet.

Alain Rouquié et Juan Linz. Voir Elections without choice. London: The Mac Millan Press, 1978.

juridique. Il s'agit du présidentialisme⁹⁴. Dans la mesure où il constitue un phénomène assez symptomatique des constructions autoritaires postcoloniales, nous lui réservons une place à part. Pour le moment, que dire déjà sur les deux premiers procédés d'instauration du parti unique que Nelson Kasfir a appelé "départition ?"⁹⁵ Tout simplement qu'en Afrique subsaharienne, les partis dominants, ont utilisé toutes sortes de ressources: symbolique, économique, politique et autres pour imposer le parti unique. Tant et si bien que dans les années 1965, on identifie déjà un "syndrome général post-indépendantiste de centralisation, départition, monocratie et ultime consolidation de la construction autoritaire"⁹⁶

Vu sous ce prisme, le parti unique, devenu l'instrument de domination d'un groupe social, a fait l'objet d'un consensus implicite tout en représentant une sorte de *modus vivendi* auquel étaient parvenus les différents segments de l'élite. C'est d'ailleurs pourquoi sa remise en cause fut difficile. Dans un cadre contextuel de confusion du public et du privé, de domination monopolistique, d'accumulation des ressources, il était considéré comme une médiation pour "le partage du gâteau

94. Tessa Bakary. "Côte d'Ivoire : L'étatisation de l'État." *op.cit.*, p. 59 et Lamine Sylla. Tribalisme et Parti Unique en Afrique Noire. Paris: P.F.N.S.P., 1977, p. 218.

95. Nelson Kasfir. The shrinking Political Arena. Berkeley: University of California Press, 1976.

96. James Coleman. "The concept of Political Penetration" *op.cit.*, p. 12.

national". Pour les uns et les autres, le parti unique était l'accès à l'Etat, au pouvoir et à la richesse. Il était de ce fait un vecteur de la "politique d'incorporation et d'occupation d'une position. Car quand les lieux de la politique étaient utilisés à des fins d'acquisition des ressources symboliques, économiques et politiques par des groupes privilégiés comme c'est le cas dans nos Etats néo-patrimoniaux, les autres appareils clientélistes essayaient de prendre part comme joueurs plutôt que d'en être exclus comme des victimes passives. Par le truchement du parti unique, cette politique d'incorporation conduisait logiquement à l'occupation d'une position d'enrichissement et de pouvoir. Cela signifie que la façade monolithique du parti unique recouvrait en réalité une dynamique complexe entre les positions de classe, du pouvoir et d'enrichissement. Par ailleurs, son enracinement dans le crû de la postcolonie suggérait sa légitimation aux yeux des populations.

1 - Les arguments de sa légitimation.

En fait, l'émergence du parti unique s'est faite dans un contexte international bipolaire, à forte valeur ajoutée politique où les bipolarisations diplomatiques Est-Ouest se disputaient la problématique de la construction nationale en postcolonie. C'est la raison pour laquelle il apparaît comme tributaire d'un marché idéologique international concurrentiel entre un rameau Nord libéral et assujéti à l'idéologie de la modernisation et du "rattrapage" rostowien et un rameau Est socialisant et progressiste. Cette fragmentation idéologique

internationale a permis aux acteurs africains de prendre ce qu'il y avait de meilleur dans les deux systèmes même quand ils se positionnaient en fonction de l'une ou de l'autre des références. Il en est ainsi de la généralisation du parti unique. Ce choix des références croisées dira Dieudonné Oyono "apparaît avant tout comme des exemples types d'instrumentalisation des normes centrales du marché idéologique international par des acteurs périphériques"⁹⁷.

Cependant en Afrique Subsaharienne comme ailleurs , ces normes ne furent pas reproductibles à l'identique. L'historicité des sociétés africaines expliquent largement les avatars de ces modèles dans leur articulation avec les sociétés politiques du crû. C'est dire que l'utilisation du parti unique ne fut pas faite à des fins qui étaient essentiellement celles des acteurs centraux. Par rapport à cette historicité, les catégories sociales précoloniales furent réactualisées et dotées des finalités modernes. Dès lors, certains dirigeants politiques soutinrent que les racines culturelles africaines étaient portées davantage vers l'unanimité que vers la contradiction. Ces dirigeants s'appuyaient en effet sur une lecture parentale de l'organisation politique. Car les rapports entre le pouvoir et

97. Dieudonné Oyono. "Du Parti Unique au Multipartisme : environnement international et processus de démocratisation en Afrique". Afrique 2000, 6

Août 1991, p. 46.

l'autorité se déclinaient sur le mode des liens de parenté. L'Etat postcolonial subsaharien était considéré comme une grande famille. D'où le fait que les rapports de domination à l'intérieur du parti unique emprunteront les canaux parentaux et donc, les lignes d'inégalité anciennes susceptibles de favoriser le plus large consensus compte tenu du caractère socialiste des structures familiales africaines. Dans un tel microcosme, aînés et cadets sociaux vont obéir à des principes précis: la séniorité imposait aux cadets respect et obéissance - celle-ci étant par ailleurs un signe de sagesse avec au bout du tunnel la cooptation dans les cercles du pouvoir. "Se revolter contre l'Etat prenait ainsi des allures d'une dissidence familiale"⁹⁸.

Cet argument sociologique se doublait d'un argument politico-économique. Dans ce cas précis, l'idée de l'Etat-Nation et de sa construction est apparue comme le moyen idoine pour légitimer la fermeture politique et mettre en oeuvre des pratiques disciplinaires.

En effet, l'Etat postcolonial a bien fait croire aux Africains que la finalité des indépendances étaient l'unité nationale et le développement économique; et que pour conduire le dernier mot de cette entreprise, il n'était autre vecteur nécessaire que ce parti unique. C'est lui seul qui pouvait sauver la société des effets d'éclatement et d'impulsion. Il devait donc structurer la nation, "contenir les forces d'éparpillement

98. *Idem.*, p. 47.

et se subordonner les "identités de contre-bande" - les identités ethniques notamment -. L'objectif était ici de faire une société harmonieuse et transparente. Selon Jean Achille Mbembe, "ces considérations reposaient un impensé à savoir que l'Etat postcolonial "modernise" la société, la "civilise", d'autre part qu'il y avait possibilité et nécessité d'abolir les conflits de divers ordres qui travaillaient le monde subsaharien"⁹⁹. L'émergence du parti unique repose donc sur cette mythologie d'une société sans conflits, pacifiée et réconciliée avec elle-même dont la finalité est la réduction de la société à l'Un par l'éclipse des pouvoirs autonomes et la mise en oeuvre d'un projet disciplinaire. Ce processus est bien compris par la sociologue camerounaise Otabela lorsqu'elle affirme que "la réalité commune africaine c'est celle des Etats où ne transparaît le bruit d'aucun conflit..."¹⁰⁰. Ces considérations s'accompagnent d'un phénomène type des contextes néo-patrimoniaux.

Dans les sociétés politiques au Sud du Sahara où l'Etat était le lieu par excellence d'engendrement de l'inégalité, l'on pensait qu'il suffisait de conquérir le pouvoir politique et de le contrôler pour accélérer la transformation des sociétés et des économies. L'on pensait que l'essence du pouvoir était de nature

99. Jean Achille Mbembe, *Afriques Indociles*, *op.cit.*, p. 140. Voir aussi D.E. Ashford, *The Elusiveness of Power. The African Single Party State*

New-York : Center for International Studies Cornell University, 1965, pp. 5-6, puis 24-28

100. Marie Eteki Otabela, *op.cit.*, p.96.

politique. L'unique pouvoir était donc le pouvoir de l'Etat. Pouvoir politique et Etat furent mélangés dans "une perspective fusionnelle organiciste". Il devient donc évident qu'en milieu subsaharien "faire la politique" fut assimilé à "pratiquer le pouvoir d'Etat". Dans une très large mesure, le parti unique fut l'un de ces moyens de "politiser" la grande masse de la société c'est-à-dire de la couper de toutes les veillées de "pratiquer le pouvoir d'Etat"¹⁰¹. D'où ces multiples essais visant à la fermeture du champ politique au bénéfice d'un nombre réduit d'acteurs sociaux "cooptés" selon les modalités forts diverses du patronage, du clientélisme, de la parentèle. Pierre Flambeau Ngayap et Tessy Bakary ne montrent-ils pas respectivement qu'au Cameroun et en Côte d'Ivoire un millier et trois cent personnes se sont partagés les positions de pouvoir et d'influence en même temps qu'elles ont détenus simultanément la plus grande part des positions d'accumulation ?

Cette tendance à faire donc du parti unique un concentré de l'autorité aux mains d'un groupe réduit de personnes occupant des positions élevées dans le parti favorise la construction d'une zone d'invulnérabilité vis-à-vis de la société, par l'érection d'un "espace structurel d'autonomie partielle"¹⁰². Il en résulta que faire la politique en Afrique

101. Jean-Achille Mbembe, op.cit., p. 141. Voir dans la même veine Jean Marc Ela, Quand l'Etat pénètre en brousse... Les Ripostes paysannes à

la Crise, Paris : Karthala, pp. 21-58. 102. Thomas M. Callaghy, The State-Society Struggle, op.cit., p. 80.

subsaharienne devient une entreprise dangereuse entraînant des risques de mort, non seulement pour tous ceux à qui cet art n'était point reconnu, mais aussi pour tous ceux qui admis dans l'arène, s'avisèrent à en contester les règles du jeu. Il se multiplie de cette manière une multitude de penchants autoritaires qui spécifiaient les postcolonies.

2 - Les inductions autoritaires.

Pour clôturer l'espace de lutte de l'accaparement des richesses et du pouvoir, les bénéficiaires africains de la puissance étatique ont limité les droits civiques et la capacité électorale des citoyens. Au même moment on a ouvert la voie à une période de "surchauffe politique" où tout phénomène pouvait être assimilé à la dissidence. Cette conception de "tout politique" permettait d'élargir à l'excès les notions de subversion ou d'atteinte à la sécurité de l'Etat, conditions essentielles au regard du formalisme juridique propre aux autoritarismes pour pourchasser les opposants réels ou fictifs. Au centre de cette coercition institutionnelle en droite ligne de la violence coloniale se trouvent les appareils répressifs de l'Etat qui quadrillent le territoire et harcèlent au quotidien les acteurs politiques des postcolonies subsahariennes: les brimades, les brutalités diverses, les banissements vont créer un état de phychose et d'insécurité et accentuer la noyade de "la sensibilité juridique".

La chevauchée postcoloniale du parti unique a ainsi conduit à la destruction d'un grand nombre de vies humaines, à l'érosion de "l'éthique de la responsabilité" car dans ces conditions, nombreux étaient les Africains qui ne considéraient plus "la propriété publique" comme la leur, n'y voyaient qu'un souci privé d'approvisionnement et un moyen en particulier de tous les trafics. "Syndrome du mal"¹⁰³, le parti unique le sera affirme Théodore Holo car en mettant au point des techniques de production de la peur et de l'humiliation, il maintenait au pouvoir une classe politique qui ne fonctionnait que par affairismes, prébendalismes et clientélisme. C'est "cette violence active du pouvoir" doublée de l'arbitraire qui fera dire à Jean Achille Mbembe :

qu'à l'ombre des postcolonie ont ainsi grandi des monstres. Protégé par le grand portrait du "Guide providentiel" qui pend sur tous les murs et, parfois, aux carrefours des grands artères, dans les pénitenciers et les centres de tortures, la soldatesque (...) soumet les gens du commun à une série de coercition directes et s'empare de ce à quoi elle n'a pas droit. Il ne s'agit plus, à proprement parler, ni de rendre docile les corps des sujets, ni de produire l'ordre. (...) Il s'agit simplement d'administrer une violence lapidaire et improductive, dans le but de prélever, d'extorquer et de terroriser¹⁰⁴.

103. Théodore Holo. "Réflexions sur la dictature en Afrique" in "Bilan et Perspectives de la démocratie dans les Etats du Tiers Monde". Annuaire du Tiers-Monde 1985-1986. Paris ; Fernand Nathan, 1987, p.209.

104. Jean Achille Mbembe. "Désordres, Résistances et Productivité" in Politique Africaine N°.42. "Violence et Pouvoir". Paris : Karthala, Juin 1991, p. 3.

Au-delà de ce constat qui faisait du système de parti unique dans des situations autoritaires néo-patrimoniales, la négation de la politique, force est aujourd'hui de nuancer cette argumentation. Le parti unique n'a jamais été un monolithe. C'est aussi le lieu d'une compétition entre personnes, entre factions chacune essayant de jouer de son prestige, de ses appuis ethniques, des positions idéologiques qu'elles imaginent majoritaires à l'intérieur d'un groupe pour s'assurer le monopole de la représentation politique de l'institution, surtout présidentielle.

B - Le présidentialisme.

Le présidentialisme apparaît avec l'érection de "l'Etat personne"¹⁰⁵. Celui-ci infère dans un premier temps le pouvoir personnel au sens politique où l'Etat prend la figure emblématique du Président. Ensuite il signifie la concentration de pouvoir au sein d'une personne. A ces deux phénomènes s'ajoute le charisme.

1) - Parti unique et concentration du pouvoir.

A la généralisation du parti unique se trouvent ceux des leaders africains qui avaient mené le processus unitaire. Ceux-ci se confondent désormais avec l'Etat. L'autorité dès lors va se conjuguer au troisième mode de domination définie par Max Weber

105. Tassy Bakary. op.cit., p. 70.

à savoir le charisme. Ce leadership charismatique était commun à tous les jeunes Etats qui avaient en face d'eux des défis inhérents à la crise de légitimité et au problème de création d'un nouvel ordre politique. Toute la dimension du rôle joué par le charisme dans l'implantation de la logique autoritaire se trouve dans cette analyse du doyen Lanciné Sylla :

La tendance au présidentialisme et à la concentration du pouvoir s'était amorcée (...) autour de personnalités politiques dont le charisme était un élément important d'instauration du parti unique. Le prestige de ces personnalités était tel qu'il forçait l'obéissance et l'attachement, aussi bien des chefs de différentes factions et partis tribaux que des masses populaires. En la personne de ces chefs charismatiques ressemblant l'unanimité populaire se trouvaient déjà les germes de la concentration du pouvoir et du parti unique...¹⁰⁶

Mais, selon l'envergure et le charisme personnel du leader, la personnalisation juridique du pouvoir se dégagait déjà des premières constitutions. Celles-ci fondaient la suprématie du président de la République sur les autres organes de l'Etat. Par une sorte d'incarnation physique du pouvoir, le Président apparaissait comme le lieu géométrique du pouvoir. Même dans les régimes militaires subsahariens où le coup d'Etat plaçait en général le pouvoir entre les mains d'un organe de caractère collégial, la primauté juridique du chef restait affirmée.

Cette omniprésence présidentielle faisait que le champ d'intervention du Président était virtuellement illimité. La notion de "domaine réservé" ne signifiait pas grand chose dans

106. Lanciné Sylla. Tribalisme et Parti Unique... op.cit., p. 236.

la mesure où le chef de l'Etat disposait d'un droit de regard absolu sur toutes les affaires. Ce phénomène a fait dire à Gérard Conac qu'on avait affaire à des régimes à inspiration solaire, où toute vie procède d'un centre unique. "La fonction présidentielle est le point de convergence de toutes les institutions. On peut qualifier les régimes présidentiels d'Afrique de monarchies viagères, on pourrait aussi dire qu'elles sont des Républiques monarchistes (...) le chef de l'Etat (...) est au centre de tout (...) il se confond avec le système politique"¹⁰⁷. Grâce au parti unique, il accroît sa suprématie déjà constitutionnelle, garantit une confusion des pouvoirs au dépend du législatif et du judiciaire. Audacieuse cette absorption des contre pouvoirs fera que le monarque présidentiel ne tolérera aucune manifestation d'indiscipline. D'où le recours à l'applaudissement et à l'unanimité comme règle décisionnelle, démarche intellectuelle et mode de participation politique.

Mais souligner ici la prééminence présidentielle dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens ne doit non plus conduire à en exagérer la glaciation. Sous le couvert des institutions en place, le processus fusionnel de conciliation organique des segments de l'élite sociale se poursuivait quelques fois avec des tensions diverses. Tout compte fait cependant, la concentration constitutionnelle du pouvoir aux mains du Président de la

107. Gérard Conac. "Portrait du chef d'Etat." Pouvoirs 25, p. 121.

République posait bien évidemment le problème du rôle des constitutions africaines dans la construction autoritaire.

2) - Constitutions et logiques autoritaires en situation néo-patrimoniale

En tant que norme fondamentale, la constitution détermine les positions de ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ne sont là que pour le subir; elle assure la distinction entre ceux qui disent la norme générale opposable à tout le corps social, et ceux qui s'écartent du processus décisionnel. C'est pourquoi dit Georges Burdeau, "la constitution est là pour indiquer quels sont les individus compétents pour mettre en oeuvre la puissance étatique"¹⁰⁸. Initiée et construite par les gouvernants, les constitutions concourent à protéger ceux-ci des atteintes, des revendications et des bouleversements.

Cependant, dans les Etats néo-patrimoniaux du Sud du Sahara, ces principes cardinaux sont battus en brèche par les dirigeants qui estiment que le pouvoir ne se partage pas. Ce faisant, la norme fondamentale apparaît comme une technique de domination politique qui accorde une primauté sans pareille au "détenteur-viager du pouvoir" tout en exprimant une illégalité fondamentale entre ceux qui ont l'impérium et ceux qui n'en ont pas. Ce phénomène découle du fait que les constitutions africaines présentent rarement un aspect de transaction sociale en tant qu'elles sont un fait unilatéral du chef de

108. Georges Burdeau. Traité de Science Politique. Paris : L.G.D.J., 1969. Tome IV. p. 16.

l'Etat. C'est pourquoi elles résument à merveille la dynamique du pouvoir qui s'unifie, se concentre et dévaluent les institutions qui emportent une autorité compétente. Y.A. Fauré dira à ce sujet qu'elles "expriment moins un rapport de forces politiques qui tendraient à un certain équilibre ou à certains compromis, que la situation hégémonique de celui qui arrive au pouvoir (...)"¹⁰⁹.

Ainsi donc, en confirmant cette primauté du monarque présidentiel, les constitutions africaines expriment l'inégalité politique et l'inégale accès aux ressources du système social. Elles ne font qu'exprimer le système d'inégalité et de domination qui prévaut sur le plan politique. Inégalité et domination confirmées par le fait que le monarque présidentiel se soustrait à la sanction hasardeuse du suffrage universel, de la concurrence électorale alors même qu'il l'impose aux autres. Ceci pour leur signifier leur vulnérabilité et donc leur subordination au chef. Les logiques autoritaires des constitutions se vérifient encore plus avec l'émergence d'un parti omniprésent et d'une présidentialisation outrancière du régime. Car il se trouve que le chef de l'Etat Subsaharien dans sa stratégie de renforcement de sa légitimité et de totalisation de l'espace politique a recours aux techniques de théâtralisation et de mise en scène de ses actions.

109. Yves A. Faure. "Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique Noire. Pour une lecture différenciée des textes." in Politique africaine 1.

3) - Parti Unique et théâtralisation du pouvoir.

La réflexion sur le phénomène de théâtralisation du pouvoir est "entrée par effraction" dans la science politique qu'après une bifurcation dans l'anthropologie politique et le débat autour du concept de l'Etat que suscitèrent les travaux de Clastres. Pourtant, il s'agit là d'une idée que soulevait déjà Machiavel dans le Prince lorsqu'il établissait une relation entre le Prince et le démiurge. George Balandier ne fait que reprendre une longue tradition politique lorsqu'il affirme que:

"tout système de pouvoir est un dispositif à produire des effets, dont ceux-ci se comparent aux illusions créées par la machinerie du théâtre (...) Le prince doit se comporter en acteur politique afin de conquérir et de conserver. Son image, les apparences qu'elle produit, pourront alors correspondre à ce que ses sujets désirent trouver en lui. Il ne saurait gouverner en montrant le pouvoir mis à nu et la société dans une transparente révélatrice (...) ce consentement présente pour une large part des illusions de l'optique sociale"¹¹⁰.

Cependant la théâtralisation du pouvoir n'est pas un phénomène typiquement africain. Le phénomène occidental de la "star system" est là pour le prouver¹¹¹. Elle participe donc d'un universel du pouvoir en même temps qu'elle sert à l'affirmation de l'Etat. C'est par ailleurs le sens que lui donne Yves A. Fauré lorsqu'il effectue un parallèle entre les célébrations

110. Georges Balandier. Le pouvoir sur scènes. Paris : Balland, 1980, p. 88.

111. Roger Gérard-Schwartzberg. L'Etat Spectacle. Essai sur et contre le "Star System" en Politique. Paris: Flammarion, 1977.

officielles et les pouvoirs africains c'est-à-dire entre le symbolique et la construction de l'Etat¹¹².

Pour mieux saisir la dynamique de conservation autoritaire qui se cache derrière la théâtralisation, rien de mieux que cette idée fulgurante d'Henri Lefèbvre. "Considérons les monuments, les édifices, les palais, le projet dominateur qu'ils [les promoteurs institutionnels] disent et dissimulent dans leur grandeur, à savoir la mise en scène et la mise en spectacle du pouvoir politique, sa représentation, ce projet se cache derrière la capacité de durer (...)"¹¹³. En fait, la construction autoritaire ne saurait ignorer les ressources symboliques qui concourent à la divinisation du leader et de son pouvoir. Le parti unique apparaît à cet égard comme le lieu où le pouvoir se donne en représentation et à sa capacité à "être là", où l'on célèbre le pouvoir incarné. L'accumulation, la scansion des slogans à la gloire du chef, le port des tee-shirt à l'effigie du président, et tout ce rituel participe à l'énonciation de la puissance et de la prééminence du chef de l'Etat.

La théâtralisation opère donc une sorte d'exaltation du pouvoir où "le contenu religieux et le type de représentation du sacré comptent moins que la forme de la cérémonie"¹¹⁴. Elle est travaillée par une sorte de surenchère dans les titres. Les chefs

113. Henri Lefèbvre. De l'Etat. Paris : UGE. 1978. T4. pp. 42 et suivantes.

114. Didier Bigo. Pouvoir et Obéissance. *op.cit.*, p. 144.

d'Etat, les leaders du parti unique sont ainsi des "guides providentiels, des bâtisseurs de la Nation", l'"osagyefo", le "mwalimu". Pour les cas zaïrois, le pouvoir dont est revêtu le président de la République fait référence au "Sauveur", au "guide de la Révolution zaïroise authentique", le Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, le "Père de la Nation", l'"unificateur", le "Pacificateur". Tandis qu'on peut voir dans cette enflure des titres une sorte de "sur-compensation symbolique du pouvoir", Richard Sandbrook y trouve un phénomène général aux chefs d'Etat africains qu'il corrèle à Orwell 1984 et au personnage de *Big Brother* et qui suppose de prendre en considération deux éléments. Dans le cas du Big Brother, symbole de la dictature totalitaire l'image du pouvoir est maîtrisée par l'institution qui la projette dans l'espace et le temps. De l'autre côté, la glorification du leader peut tenir lieu d'idéologie. Elle mène donc au pouvoir absolu, "un pouvoir concentré dans les mains d'une seule personne, pouvoir inconditionné permettant à son détenteur de frapper n'importe qui au mépris des règles instaurées"¹¹⁵.

A la surenchère dans les titres s'ajoutent la commémoration du nom et de l'image. Et Duvignaud de nous apprendre que "commémorer c'est maintenir"¹¹⁶. Par rapport à cela, l'on peut

115. Analyse tirée de l'argumentation de Didier Bigo. Idem., p. 146 et 159.

116. Duvignaud. Fêtes et civilisations. Genève : Weber, 1973, p. 124.

légitimement dire que le portrait, l'iconographie, l'inscription symbolique du nom, les plaques commémoratives participent de cette volonté de perdurer au pouvoir au besoin à titre posthume. Bref, on peut dire que l'attachement au leader africain est proportionnel au degré d'identification de son image à l'imaginaire social. C'est ce que confirme Georges Balandier lorsqu'il écrit :

Le pouvoir établi sur la seule force, ou sur la violence non domestiquée, aurait une existence constamment menacée ; le pouvoir exposé sous le seul éclairage de la raison aurait peu de crédibilité. Il ne parvient à se maintenir ni par la domination brutale, ni par la justification rationnelle. Il ne se fait et ne se conserve que par transposition, par la production d'images, par la manipulation des symboliques et par leur organisation dans un cadre cérémonial¹¹⁷.

C - Elections sans choix et construction autoritaire.

Par "élections sans choix", on qualifie des scrutins où les électeurs ne peuvent écarter les dirigeants qui leur sont proposés par le pouvoir. Et ceci quelque soit le degré de liberté du scrutin et en dépit de l'existence des options ou des candidatures multiples. C'est une consultation dont les résultats sont connus d'avance non grâce à une préférence constante et éclairée de la majorité des électeurs mais par suite, soit des manipulations du pouvoir central soit des contraintes extrapolitiques insurmontables. Ceci étant dit, l'idée d'élections

117. Georges Balandier. Le pouvoir sur scènes. op.cit., p. 20.

n'est-elle pas antinomique à celui de construction autoritaire? N'est-il pas paradoxal de considérer le mécanisme électoral parmi les procédures de canalisation autoritaire de l'expression politique? La réponse à cette question se trouve du côté de la signification des élections dans les Etats néo-patrimoniaux de l'Afrique Subsaharienne.

Dans ces Etats, les élections permettent le filtrage des éléments opposés au système politique. Par conséquent, elles perpétuent la domination du groupe au pouvoir. Il s'agit donc des scrutins "exclusionnaires" ou "libéraux machiaveliens" pour reprendre ici les expressions empruntées à S.P. Huntington et à Kenneth F. Johnson¹¹⁸. De ce fait, ces élections apparaissent comme un indice du type de relation de coercition et quelques fois de participation que le pouvoir prétend entretenir. Plutôt donc que d'ouvrir le système politique, elles représentent surtout une sorte de "brevet de moralité" vis-à-vis de l'étranger. Toutefois, en établissant un lien direct et non coercitif et apparemment consensuel entre gouvernants et gouvernés, elles cautionnent en définitive selon une démarche fort habile, la prééminence politique et économique du chef de l'Etat et du groupe au pouvoir. Participant ainsi des manifestations d'un appareil idéologique autoritaire, elles assurent la légitimation d'un ordre politique dominateur en train

118. Samuel S. Huntington et C. H. More. Authoritarian Politics in Modern Society. New-York : Basic Books, 1970. p.15. Kenneth F. Johnson.

Mexican Democracy. Boston : Allen and Bacon, 1971, p. 20.

se de forger, tout en créant les conditions psychologiques de son bon fonctionnement. D'où leur rôle aliénant du fait de sa complète manipulation par les gouvernements qui les conçoivent à la limite comme de simples opérations de propagande ou d'intimidations. Par ailleurs, si les constitutions en Afrique au Sud du Sahara concourent à l'érection d'un régime de domination et d'inégalité, les élections, elles, tentent d'occulter ces inégalités dans l'accès au pouvoir et aux richesses en même temps que les veilles oppositionnelles de certains groupes¹¹⁹.

En sus, les élections sans choix apparaissent comme un temps exceptionnel de politisation orientée dans le seul bénéfice du pouvoir ne s'imposant pas au sens démocratique du terme aux gouvernements qui conservent la faculté de le remettre indéfiniment¹²⁰ ; elles participent de cette volonté qu'ont les autoritarismes Subsahariens de sanctionner publiquement les

119. J.S. Saul. "The Nature of Tanzania's Political System Issues Raised by 1965 and 1970 Elections". Journal of Commonwealth Political Studies 10,

2, Juillet 72, pp. 113-129. Goran Hyden et Colin Leys. "Elections and politics in Single-Party Systems The Case of Kenya and Tanzania" British Journal

of Political Science 2, 4, Oct. 1972, pp. 389-420 ; Denis Martin "La Houe, la Maison, l'Urne et le maître d'école. Les élections en Tanzanie, 1965-1970.

RFSP 25, 4, Août 1975, pp. 677-791. Pour le Cameroun. Voir Abel Eyinga. Cameroun 1960-1990 la fin des élections. Paris : L'Harmattan, 1990.

120. Guy Hernet. "Les élections dans les régimes autoritaires : esquisse d'un cadre d'analyse". in Guy Hernet, Alian Rouquié et Juan Linz. Des élections

pas comme les autres. Paris : PFNSP, 1978, p. 56.

rivalités qui à l'ombre du parti unique opposent des factions se disputant l'accès aux sinécures étatiques. De ce fait, elles permettent au système politique de reprendre les secteurs qui essaient de s'autonomiser en leur faisant miroiter les possibilités d'une réforme du processus unitaire de l'intérieur. Guy Hermet écrit à ce sujet que "les fonctions des élections sans choix cultivent la volonté d'endiguement de la pensée politique et d'induire une société et ses comportements mésocratiques à l'épreuve des tentatives subversives¹²¹".

Mécanisme de soumission clientéliste et de contrôle, baromètre politique pour calibrer la dimension coercitive complémentaire en mesurant la finalité de la situation autoritaire, en signalant les évolutions nécessaires, voire les mutations qui peuvent permettre l'établissement d'un système autoritaire au sens strict, technique de contrôle des différentes modalités de domination sociale, les élections sans choix constituent en quelque sorte la quadrature du cercle autoritaire.

Parti Unique, présidentialisme, élections sans choix, on peut en faisant un certain parallèle avec les régimes socialistes dire que les pratiques du pouvoir d'Etat se sont largement inspirées des modèles en vigueur dans le bloc de l'Est. Cette affirmation est confirmée par Jean Achille Mbembe en ces termes:

121. Jean Achille Mbembe. "Régimes en crise, pauvreté et insubordination généralisée: L'Afrique Noire va imploser." Monde Diplomatique. Avril 1990.

Bien que ces contrées aient été colonisées et conduites à l'indépendance par les puissances occidentales, ce sont en définitive, les régimes de type soviétique qui leur ont servi de modèle, tant au niveau des théories et des pratiques du pouvoir d'Etat qu'à celui de l'organisation de l'économie (...) Que l'on songe, par exemple, à l'idée même du parti unique, à la gestion bureaucratique et patrimoniale de l'économie, au primat des relations de parenté sur les autres, à l'accaparement de l'Etat (...), à l'importance des organes de répression (...) et de façon plus générale à la structure des rapports entre l'Etat et la société¹²².

En définitive, la construction autoritaire dans les Etats néo-patrimoniaux au Sud du Sahara s'est basée sur une vision unanimitaire de la société et une conception politique moniste niant toute opposition proclamant la justesse du parti unique et développant la magnificence du chef. Sous ce rapport, les élections, hommage du vice rendu à la vertu sont ramenées à des cérémonies d'accumulation; la contestation est supprimée et l'intolérance institutionnalisée¹²³. Cette structuration de l'univers politique autour du chef de l'Etat, du parti unique s'il supprime le jeu concurrentiel ne bride pas au fond les expressions variées de l'autonomie des groupes même si elle place les dirigeants au pouvoir dans une position d'indépendance relative par rapport aux forces qu'ils représentent.

122. Alain Rouquié. "L'analyse des élections non concurrentielles contrôle clientéliste et situations autoritaires." in Guy Hernet, Alain Rouquié et Juan

Linz. op.cit., pp. 59-99.

123. Didier Bigo. Pouvoir et obéissance en Centrafrique. op.cit., p.

Parti Unique - présidentielisme - élections sans choix, voilà présenté les données communes et les trois champs de potentialités de la construction autoritaire en situation néo-patrimoniale. Elles s'agrègent pour donner naissance à des pouvoirs autoritaires autoritaires dont l'organisation n'est pas immuable. Partant ainsi de ces logiques communes et par rapport aux trois variables que nous avons soulevées dans l'introduction, l'Afrique Subsaharienne indépendante connaît à notre sens trois situations autoritaires qu'il convient de présenter maintenant.

§.3 - LES SITUATIONS AUTORITAIRES EN POSTCOLONIES..

Nous distinguons le sultanisme qui s'apparente ici au pouvoir personnel au sens où l'entend Didier Bigo, les autoritarismes durs et les autoritarismes modérés.

a) - Sultanisme ou pouvoir personnel en R.C.A.

Le sultanisme ne se comprend et ne prend sa "valeur" qu'au regard d'éléments structurels tels que la concentration du pouvoir et l'arbitraire, le patrimonialisme et le clientélisme, la théâtralisation du pouvoir et la violence. Selon Didier Bigo, le sultanisme de Bokassa "débouche sur une "victimologie particulière à l'exercice de la violence"¹²⁴

Le pouvoir personnel de Bokassa est la combinaison de deux légendes. Une "légende dorée" et une "légende noire". Le même

124. Comi Molevo Toulabor, Le Togo sous Eyadéma, op.cit., pp. 30-52.

phénomène se retrouve chez le Togolais Ngnassimbé Eyadéma après les tumultes qui ont secoué son pays à la mort de Sylvanus Olympio¹²⁵. Ce phénomène de construction d'une légende permet dans la logique autoritaire de passer de l'objectivation de la personne à la mise en oeuvre d'une idéologie à la solde de la propagande du chef. C'est pourquoi le pouvoir sultanique se confond dans la personne de Bokassa et lui permet de manier le double langage. C'est pourquoi le fonctionnement de son discours de légitimation est de ce fait indépendant d'un quelconque corpus théorique si faible soit-il.

La concentration du pouvoir s'est fait ici par étapes. Elle est d'abord juridique¹²⁶. Dans la théorie juridique sous-jacente à ces textes, la nation ne prend corps que dans l'existence d'un Empereur. Elle évolue ensuite vers le cumul des fonctions ministérielles¹²⁷.

125. Les actes constitutionnels du 4 et 8 Janv. 1966 font de Bokassa le Président de la République et le Président du gouvernement.

126. Ce texte constitutionnel de Décembre 4, 1976 qui confère à la RCA le statut d'Empire fait de lui un Empereur. Sur le phénomène de concentration du pouvoir en général, se rabattre sur Lanciné Sylla "une constante de l'évolution politique africaine: le phénomène de concentration du pouvoir" in Annales de l'Université d'Abidjan Série D, t XIII, p. 45. Pour le cas centrafricain voir Bernard Chantebout. "Evolution constitutionnelle", in Annuaire du Tiers Monde 1977 Paris: Berger-Levrault, 1978.

127. Pour l'importance des positions hiérarchiques dans l'anaée. Cf. Etienne Schweisguth "l'institution et son système des valeurs". Revue française de sociologie XXX, 3, Juillet/Septembre 1978.

En agissant par ces deux procédés, Bokassa détruit l'idée du gouvernement et de la division des tâches. Il réunit tout en sa personne et devient pour son pays ce que la boîte noire est à la navigation aérienne. Tous les individus qui disposent de quelque titulature sont sous sa dépendance directe. Il y a ainsi domestication de l'espace politique qui est rabattue sur l'espace privé patrimonial. La concentration du pouvoir ne constitue pas en République Centrafricaine la prolongation de la centralisation étatique mais son antithèse puisqu'elle débouche sur une réduction de l'espace contrôlé par le pouvoir: Bokassa maîtrisant toute la chaîne de décision.

L'arbitraire est la règle de ce régime. Il est pratiquement impossible d'accéder aux ressources rares sans son aval. Contrairement au caudillisme latino américain où les " En haut d'en haut" se partagent richesse et pouvoir, Bokassa a plutôt une conception hégélienne de l'organisation sociale entre un maître d'un côté et les esclaves de l'autre. Cette conception exige de détruire toutes les institutions qui peuvent représenter une certaine dimension du pouvoir. Le "Sage de Bérengo" ne s'en privera d'ailleurs pas. Par une ordonnance du 4 Avril 1970, il bouleverse toutes les règles instaurées en matière d'avancement des officiers et sous-officiers. La verticalité hiérarchique militaire est ainsi bafouée¹²⁸. La magistrature subit le même

128. Didier Bigo. op.cit., p. 147.

sort. Cet arbitraire modulé par l'absence de l'écrit et le non respect du contrat social permet à Bokassa d'être littéralement au-dessus des lois et corrélativement de créer un sentiment d'incertitude total parmi la population qui ne sait jamais ce qui lui est interdit. Ainsi l'arbitraire réussit à détruire toute "sensibilité juridique", tout espace public et à créer un réseau de relations verticales issu du clientélisme.

En RCA, le phénomène de confusion du privé et du public se conçoit en terme de patrimonialisme et de logique qui unit le centre et la périphérie en terme de clientélisme. Dans ce pays il n'existe pas de classe dont la base serait politico-administrative avec des intérêts propres clairement définis et une conscience de classe autorisant une quelconque solidarité horizontale. Seuls quelques hauts fonctionnaires peuvent s'enrichir mais ils dépendent de l'homme au pouvoir qui s'enrichit autant qu'il le peut. Leur position est celle des courtisans, de domestiques qui ne peuvent infléchir la position du dirigeant ni le contredire. Ainsi les serviteurs de Bokassa ne disposent de privilèges que dans les limites du tolérable. Ils sont prisonniers de leur position d'intercesseurs au sein d'une chaîne de relations verticalisées. Ils ne constituent que le relais du pouvoir personnel et n'en font pas partie. Ces courtisans sont confinés à plaire, à obéir et à servir Jean Bedel Bokassa. Leur dépendance est complète car la proximité du pouvoir personnel empêche la manifestation de tout autre pouvoir. Mais l'organisation de ce pouvoir a ceci de particulier et de

paradoxal que Bokassa, lui-même, tenant du pouvoir apparaît aux yeux de la population comme l'ultime recours et ceux qui ont l'illusion du pouvoir cristallisent autour d'eux toute la vindicte de la population qui estime qu'ils sont responsables de tous les vices du système.

Dans ces conditions, la patrimonialisation représente la dimension moderne du pouvoir en RCA et le sultanisme apparaît comme une "forme monstrueuse". Combinaison de la concentration du pouvoir, de l'Avoir et d'une certaine forme de paraître c'est-à-dire d'une modernité qui semble archaïque (le patrimonialisme) et d'une tradition altérée par la colonisation (le clientélisme). Dans le système clientéliste du régime sultanique de Bokassa, le serviteur patrimonial est un patron à son niveau et sa clientèle dépasse rarement le cercle familial ; les rapports familiaux deviennent ainsi des relations patrons-clients. La logique clientéliste exige donc impérativement à tous les niveaux corruption et népotisme d'où la présence des réseaux informels et des hommes de l'ombre qui "tirent les ficelles" et quadrillent tout l'espace politique par un réseau d'indicateurs.

Tout le pouvoir de Bokassa n'a été que théâtre : célébration de son nom, surenchère permanente dans l'acquisition des titres, glorification de la personne, le sultanisme centrafricain fait apparaître un "au-delà de la personne où le nom et l'image se substituent à l'être physique pour en démultiplier les effets afin de masquer l'absence tragique du

pouvoir"¹²⁹. L'exemple achevé de cette théâtralisation est le couronnement impérial du 4 Décembre 1977. La conséquence en fut la naissance d'un pouvoir absolu car le poids de la titulature et de la forme impériale a opéré une mutation dans la relation du pouvoir et d'obéissance en créant une distance infranchissable entre le commun des mortels et l'Empire. Pouvoir inconditionné qui permettra à Bokassa de frapper n'importe où et n'importe qui au mépris des règles de droit en vigueur. Dans les sultanismes, cette violence qualifiée de spectaculaire pour la raison que le pouvoir braque les projecteurs sur sa propre violence, cherche à frapper les esprits et, par son arbitraire, à ressembler à une catastrophe divine qui ne choisit ni le lieu, ni la personne, ni le moment pour s'abattre. Ce faisant, elle engendre les sentiments ambivalents: la peur et l'angoisse de la répression massive en jouant sur l'imaginaire. Cette violence provoque une telle fascination morbide qui mêle intimement violence et sacré. La coercition et violence sont consubstantiels. Mais c'est la deuxième qui prime car l'absence d'appareils de coercition et leur destruction progressive oblige le "sage de Berengo" à user de la violence spectaculaire. Cette mise en scène de la violence vise à démultiplier dans l'imaginaire les effets réels d'une violence limitée.

Par cet exemple, il va sans dire que les sultanismes

129. Idem., p. 159.

apparaissent comme la forme la plus monstrueuse des autoritarismes africains. Les situations qu'ils présentent sont tellement ahurissantes qu'elles ne leur permettent pas de perdurer. C'est dire que les sultanismes sont fort éphémères. Telles n'est pas les cas des autoritarismes durs.

B. Les autoritarismes durs : le Zaïre de Mobutu.

Généralement, ils se caractérisent par un fort degré de violence politique que traduit l'ambiance de peur permanente et insidieuse qui envahit les populations. La gestion de la violence étant implacable, rationnelle, instrumentale et quelques fois "scientifique", les autoritarismes durs n'hésitent pas à torturer, à arrêter les gens de façon arbitraire, à les enfermer dans les prisons sans même les juger. Ces Etats n'ont aucun scrupules à liquider les suspects. Mais ces abus font partie des règles du jeu. La particularité toutefois des ces régimes par rapport aux sultanismes et aux autoritarismes modérés, c'est que les services de sécurité et de répression sont les administrations qui fonctionnent le mieux. La presse y est totalement contrôlée et la discrétion est une de leur caractéristiques. C'est à partir de ces éléments que nous étudierons le "système Mobutu" dans les années 1980.

1) - Du présidentielisme à la monarchie absolue.

De 1965 à 1976, dix années auront suffi pour que l'état de grâce politique du Colonel Mobutu s'estompe. Pourtant son arrivée

au pouvoir avait sonné le glas d'une classe politique néo-patrimoniale médiocre, inefficace et incompétente. Dès 1976, on commence à parler subitement de banqueroute, de faillite et de fragilité d'un Etat;banqueroute qui se prolonge par les "deux Guerres du Shaba". En d'autres temps et d'autres lieux dit Jean Claude Wilamme, tout régime présidentiel n'aurait sans doute pas survécu ou aurait été mis en difficulté. Mais outre l'intérêt géopolitique que représente le Zaïre, on ne doit pas méconnaître les ressorts d'un régime qui a marqué son avènement par quelques pendaisons spectaculaires et depuis lors à fait le vide autour de lui¹³⁰. A partir de 1977, le "pouvoir zaïrois organisé jusque là sur le principe d'un présidentialisme "ordinaire" et musclé aborde sa phase de croisière véritablement monarchique". L'année 1978 marque clairement cette rupture définitive. La rhétorique politique devenue réflexive, témoigne de état de choisir. Le ballet des réformes constitutionnelles, trois en deux ans de 1978 à 1980, mène le Zaïre sur la "voie d'une nouvelle concentration du pouvoir en même temps qu'elle sanctionne l'aspect caricatural de l'Etat de droit dans ce pays"¹³¹. Un citoyen et opposant zaïrois pouvait dire que les révisions constitutionnelles zaïroises n'ont toutes qu'"une seule constance, une seule préoccupation: la dynamisation, la redynamisation, l'affirmation, la réaffirmation, la consécration, la réconsécration et enfin le

130. Jean Claude Wilamme. L'automne d'un despotisme, op.cit., p. 15.

131. Idem, p. 17.

renforcement des pouvoirs du guide"¹³². Concrètement ces révisions ont signifiées la suppression du principe électif au sein des instances formelles des décisions comme le bureau politique du parti unique, la mise au pas du parlement et son remplacement par le comité central du parti "légataire du "mobutisme" et "représentant les forces vives de la Nation". D'où la double dynamique suivante dans les années 1980 que connaît le régime zaïrois.

D'une part, le chef de l'Etat détient tous les pouvoirs d'une manière de plus en plus absolue, tout en étant, à l'instar d'un monarque inviolable (...) D'autre part, ce monarque absolu tend aussi à devenir de plus en plus évanescant. Il ne gouverne plus, il règne; il n'inspire plus, ne dirige plus, il arbitre des jeux de cour...¹³³. Ce déplacement du pouvoir autant physique que symbolique traduit la nature d'un régime qui s'est isolé des contingences proprement zaïroises pour vivre l'exaltation de son propre prestige et celui d'un Etat mythique de plus en plus déliquescent.

132. Conseil législatif, compte rendu analytique, séance du 13 Nov 1980 p. 17. Cité par J.C. Wilamme, *ibid.* p. 17.

133. J.C. Wilamme, *op.cit.*, p. 18.

2 - Le mode de gestion patrimoniale : pouvoir et argent.

Le pouvoir et l'argent sont les deux éléments qui prospèrent sous la monarchie néo-patrimoniale de Mobutu. Au Zaïre, tout le monde est pour l'argent. Il s'agissait donc là de deux réalités indissociables. "Etre chef rend riche et être riche donne le droit d'être chef". Sur ce plan, le monarque zaïrois donne lui-même l'exemple et trace la voie à tous les autres dans ce domaine. "Il est non seulement le "guide" de trente millions de Zaïrois, mais aussi le lieu où se concentrent et se croisent l'accès à toutes les ressources du pays"¹³⁴. En plus d'être chef de l'Etat, Mobutu est aussi le premier homme d'affaire :

Pouvoir et argent sont ainsi largement redistribués au Zaïre et ces transferts peuvent s'effectuer tant horizontalement que verticalement. Contrairement à certains autres pouvoirs autoritaires et/ou obsolètes qui sont apparus dans l'Afrique Indépendante (...) la monarchie zaïroise a largement facilité - tout en le contrôlant - l'accès aux richesses, aux comptes à l'étranger et donc au pouvoir aussi, ce qui explique partiellement sa longévité¹³⁵.

C'est cette volonté de redistribution qui a présidé à la "zaïrianisation" des entreprises publiques. Cette nationalisation a bénéficié non seulement à la classe dirigeante mais à tout le monde de haut en bas de l'échelle sociale. Il est apparu des nouveaux riches qui comprirent que l'un des passages obligés vers l'enrichissement était naturellement celui qui s'effectuait par le biais de la haute fonction publique. Cependant, la rotation

134. Ibid., p. 29.

135. Ibid., p. 30.

des postes est de mise. Elle est destinée à "empêcher que ne se constitue les bases d'un pouvoir autonome mais qui ont pour résultat de permettre la constitution d'une "privilégiature" durable. Evidemment, ce ne sont pas les émoluments ministériels qui font la richesse de cette privilégiature mais plutôt les commissions touchées sur les marchés publics, les fraudes douanières, l'accès aux fonds de transferts effectués dans sociétés liées au secteur minier qui constituent le véritable gisement des richesses¹³⁶.

Dans ces conditions, l'administration devient un instrument d'enrichissement du petit fonctionnaire. Structure cannibalisée, Michael Schatzberg montre comment la perception de la contribution personnelle minimum, base du système colonial de taxation est devenu au fil des temps une sorte de stratagème ritualisée¹³⁷. Pouvoir - obéissance et argent tel est le paradigme triangulaire qui définit le système Mobutu. Il faut dire cependant que ce paradigme n'est pas propre au Zaïre. En Afrique notait déjà Olivier Vallée, l'argent n'apparaît pas comme un instrument d'échange ou un signe de circulation des biens. Il se

136. Comme la Gécamines, la Sozacom qui commercialisait tous les produits miniers zaïrois.

137. Michael Schatzberg. Politics and Class in Zaïre. Bureaucracy and Beer in Lisala. Londres: Africana Publishing Company, 1980, p. 64. Voir la communication du même auteur, "Island of privilege: Small cities in Africa and Dynamics of class formation". Présentée à la conférence on The Small City and Regional Community, Stevens Point: Wisconsin, 30-31 Mars 1978. Crawford Young et Thomas Turner. The Rise and Decline of the Zairian State, Madison: The University of Wisconsin Press, 1985, p. 244 et suivantes.

réifie en un instrument de puissance qui reproduit les rapports de la société dans ses divisions politico-économiques¹³⁸. Il nous semble donc que le caractère durable du mode de gestion néo-patrimoniale dans les autoritarismes durs est dû à sa capacité redistributive et à tenir en main les réseaux verticaux.

Sur le plan de la théâtralisation, les autoritarismes durs font du spectacle au niveau de leur politique étrangère. Ce phénomène apparaît avec netteté au Zaïre à partir de 1982 où le Président Mobutu se hisse au niveau de la "haute diplomatie". Il multipliera ainsi des "initiatives pour renforcer, voire imposer un *leadership* zaïrois partout où il peut se rendre

138. Olivier Vallée. Le Prix de l'argent CFA. Heurs et malheurs de la zone franc. Paris: Karthala, 1989. p. 70. Pour le cas togolais. Voir Comi M.

Toulabor. op.cit., pp. 262-268. Par rapport à ce problème comment ne pas penser à l'analyse de Baudrillard de la laquelle l'argent introduit une mutation

fondamentale dans l'écologie de l'espèce humaine. in La Société de consommation. Paris : Gallimard. 1979. p. 20.

incontournable"¹³⁹. Reconnaissance surprise de l'Etat d'Israël, envoi des troupes à la rescousse d'Hissène Habré en conflit avec la Libye, projet de création d'une force régionale africaine, projet de la Ligue des Etats d'Afrique Noire (LENA), soutien à l'Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) tout en donnant verbalement des assurances de bonne foi au gouvernement angolais. Ici comme ailleurs affirme L. Monnier, la médiation et les évolutions zaïroises apparaissent comme un grand théâtre où le metteur en scène a une saisie pratique des rapports de force qui gouvernent le monde, acquise par une longue expérience du pouvoir et les manipule pour assurer sa propre survie et celle de sa clientèle¹⁴⁰. Mise en spectacle dans le sens littéral du terme ajoute Wilamme, car les déplacements du président zaïrois à l'étranger qui se multiplient, dans les années 80 donnent lieu à un déploiement de faste, de décorum et de richesses. Cette "politique, spectaculaire" vise à couvrir tel un voile les tares du système.

139. Jean Claude Wilamme, *op.cit.*, p. 18. L'exemple togolais est à cet égard édifiant. En effet, Eyadéma à un moment donné procède à une théâtralisation de sa politique étrangère visant à justifier son omniprésence au sein de la zone franc. Les ambitions planétaires d'Eyadéma sont justifiées par des multiples distinctions qu'il reçoit, par sa diplomatie révolutionnaire tous azimuts envers les pays de l'Est. A un moment donné il apparaît comme le "Monsieur Médiateur" lors des conflits.

140. L. Monnier. "Rôle stratégique du zaïre dans l'aire conflictuelle d'Afrique Australe. Eléments pour une analyse." *Généve- Afrique* XXVI, 1988, pp. 83-95.

3 - Arbitraire et incertitude. Les règles du système

Dans les autoritarismes durs, le pouvoir du pouvoir repose largement sur le parti, les forces armées nationales et surtout les services de sécurité. Dans le cas zaïrois, nous retrouvons là le Mouvement de la révolution populaire (MRP), les forces armées zaïroises (FAZ) et la multitude des services de sécurité. Le premier s'est consolidé dans la foulée des grands slogans idéologiques de la dernière décennie : authenticité, révolution économique, zaïrianisation, radicalisation. Dans ces évolutions totalisantes, le MRP a "mangé" l'Etat et est devenu un "parti-Etat". C'est pourquoi, il apparut comme l'expression organisée d'une classe dirigeante perpétuellement en quête d'une cohésion interne minée qu'elle est par des luttes factionnelles, et, d'une auto-légitimation à mesure que la crise économique révèle son importance. Cependant, dans son rôle d'encadrement de la population, le parti-Etat zaïrois est d'une efficacité déconcertante. Il possède pour le faire une multitude d'organisations spécialisées¹⁴¹. Ceci au nom de l'impérieuse nécessité de rapprocher le parti de chaque famille, de chaque homme, de chaque vieillard, de chaque enfant et de chaque femme; d'où le un climat sécuritaire qui doit sans cesse être réaffirmée; et les services de sécurité s'en chargent.

141. Notamment les Jeunesses du M.R.P., l'Union Nationale des Travailleurs zaïrois, l'organe de propagande et de mobilisation populaire (MOPAP), la Formation des cadres du parti (FOMCAD), la Condition féminine etc.

En fait les directives du M.R.P sur le quadrillage systématique de la société civile ne relèvent pas de la simple logomachie politique. Le Zaïre est l'un des pays sinon le pays africain le plus et le mieux fourni en services de sécurité: l'Agence Nationale de Documentation (AND), le Centre Nationale de Recherche et d'Investigation (CNRI) et le Service National d'Information (SNI), l'Agence Nationale de l'Immigration, le Service National d'Intelligence et de protection, les services de renseignements militaires, les services autonomes de sécurité etc... Cette pléthore d'organes sécuritaires s'inscrit dans un système de répression qui n'a de cesse d'inciter et d'inviter à la "vigilance" non seulement à l'égard de tout dissident, mais aussi de tout citoyen zaïrois qui est susceptible de passer par les géoles des agences de sécurité.

Malgré tout ces organes de sécurité, en dépit du climat arbitraire qu'ils entretiennent, ne sont pas, loin s'en faut, de simples mécaniques de répression aveugle et stupide. Leur efficacité en matière informationnelle est attestée par les renseignements qu'ils fournissent au pouvoir. Une étude du politologue américain Michaël Schatzberg montre qu'ils rapportent une moisson de renseignements divers sur les mouvements de l'opinion publique un peu partout dans le pays¹⁴². En général

142. Michaël G. Schatzberg. "The Long Arm of the Law. Insecurity, Instability and the Political Police in Zaïre." Communication donnée à la rencontre annuelle de l'International Studies Association, Cincinnati 24-27 Mars 1982.

révèle cet auteur, "la qualité des rapports politiques est excellent et donne des comptes rendus détaillés de la vie politique locale et de la manière dont la population réagit aux mesures prises par les autorités"¹⁴³. C'est dire que la sécurité intérieure dans les autoritarismes durs contrôle bien mais elle a aussi une fonction d'"ombudsman discret, car elle mentionne les vexations et les brimades infligées par les autres corps de l'Etat"¹⁴⁴. Quant aux FAZ, elle est une structure fortement cannibalisée par le rançonnage de la population, l'affairisme des chefs en collusion avec les milieux interpoles des Libanais¹⁴⁵. Au Zaïre comme dans les autres régimes de son espèce, les sujets sont embrigadés, contrôlés et punis plutôt que gouvernés et administrés. Pourquoi vouent-ils une obéissance à un système qui se signale par la violence, la prédation et la cannibalisation ? Ceci est une question importante qui trouvera réponse plus tard. Pour le moment terminons avec les autoritarismes modérés.

143. Idem., p. 3.

144. Jean Claude Wilamme, op.cit., p. 50.

145. Pierre Yambuya, Zaïre : L'Abattoir. Un pilote de Mobutu parle. Bruxelles. Editions Epo, 1991. Voir aussi Michaël Schatzberg. The Dialectics of Oppression in Zaïre. Bloomington.

C. Les autoritarismes modérés.

Par cette expression, on désigne les régimes qui se caractérisent par l'existence d'une presse libre ou même lorsqu'elle est contrôlée, une liberté de parole, d'opinion ou d'information subsiste. Ces régimes ont surtout l'art de jouer sur la cooptation, la redistribution pour "anesthésier" une société civile possédant quand même un certain degré d'autonomie. L'idée du droit y est vivace. Ces quelques éléments se retrouvent très bien dans le cas tanzanien.

1. Pouvoir - Contrôle - Débordements et résistances en Tanzanie

La dialectique du contrôle et de la participation se révèle comme l'axe moteur de la gestion du pouvoir en République Tanzanienne. Bien que ce soit le parti qui soit chargée d'impliquer les masses dans la gestion quotidienne du pouvoir, il existait une représentation de l'Etat marquée par l'autoritarisme et la coercition acquises au cours de la domination coloniale. C'est pourquoi, assurer le libre jeu de la dialectique du contrôle et de la participation suppose que le parti unique s'imposât à l'Etat dans les formes et dans les principes. La constitution tanzanienne de 1965 puis la Déclaration d'Arusha¹⁴⁶ matérialiseront cette suprématie. C'est

146. Déclaration qui fait les bases du système politique tanzanien et de son idéologie. Julius-K. Nyerere. To plan is to choose. Dar Es salaam : Ministry of Information and Tourism [sd] 1969, 35 p. ou encore Tanzania, Ten Years After Independence. 1971, 70 p. ou le résumé fait par Denis-Constant Martin

Tanzanie: L'invention d'une Culture politique. Paris : Karthala et P.F.N.S.P., 1988, pp. 68-76.

le point de départ d'un vaste système de contrôle et de supervision permettant progressivement d'influencer, de commander et de contraindre. Au coeur de ce mécanisme de contrôle se trouve l'administration organisée selon les principes hiérarchiques et autoritaires et qui entretient des relations d'inclusion réciproque avec le parti. Ce couple administration - parti va imposer son ordre à une armée politisée mais étroitement contrôlée, et à l'occasion cajolée par le parti et à un mouvement syndical amorphe et incapable de déclencher une contestation syndicale. Même les campagnes n'échapperont pas à cette mise au pas grâce au système de coopératives et aux politiques de l'UJAMAA et la villagisation.

Le système de contrôle et de mise sous tutelle qui ne préjuge en rien de son efficacité va suggérer un mode de gestion patrimoniale assez souple dominée par le pouvoir de prélever et de distribuer. Mais ce prélèvement et cette distribution n'épousaient pas les mêmes contours que dans les sultanismes ou les autoritarismes durs, ils obéissent pour une large part à la politique de participation.

2) - Prélèver et distribuer : un mode de gestion patrimonial rationalisé.

La suprématie du parti unique sur l'Etat et la concentration de l'autorité aux mains du président Nyeréré ont cheminé de conserve avec un agrandissement du domaine public dont la conséquence sera l'occupation des positions d'enrichissement

et d'accumulation économique par des hommes qui s'étaient installés au sommet de l'Etat et du Parti. Occupation qui sera confortée par la politique de nationalisation des entreprises étrangères. Cependant la nationalisation aura une importance essentielle dans la gestion néo-patrimoniale des sinécures étatiques. En effet grâce à elle, le pouvoir tanzanien réussira à favoriser l'accumulation à l'intérieur d'un espace économique circonscrit par l'Etat. Dans un système de présidentialisation permanente obéissant à deux échelles de valeur assez contradictoires - le contrôle et la participation légitimés par la volonté de favoriser le bien être de la société, les possibilités qu'offrait pareille accumulation intérieure favorisait la participation et le contrôle, le déploiement des réseaux de solidarité et la canalisation des ressources vers la communauté.

En outre le prélèvement s'accompagnait d'un devoir de distribuer. Selon Denis-Constant Martin,

l'Etat tanzanien contrôle, aspire, prélève - c'est un fait ; quelques membres des groupes au pouvoir n'hésitent pas à profiter ; c'est probable ; mais ils font piètres figures comparés à certains de leurs confrères des autres pays africains. L'Etat tanzanien n'est pas un instrument de pillage au profit de quelques uns. Il serait plutôt une sorte de pompe aspirante et refoulante, rafistolée et non dépourvue de fuites¹⁴⁷.

147. *Idem.*, p. 128.

S'il est vrai que la socialisation des moyens de production et l'omniprésence de l'Etat dans l'économie faisaient de l'obligation de distribuer quelque chose de banal, ce qui n'est pas banal toutefois reste l'ampleur de la redistribution organisée à partir du centre. Redistribution qui tourne autour de l'égalitarisme, de l'abolition des disparités régionales, de la satisfaction des besoins sociaux ou fondamentaux (éducation et santé par exemple Il s'agit donc grâce à la distribution et au prélèvement d'assurer ce que Bernard Joinet appelle "le bonheur par les services publics"¹⁴⁸.

3) - Autorité et contraintes, abus et limites.

Comme tout pouvoir, le pouvoir tanzanien est une relation non équilibrée. C'est un pouvoir qui s'applique et s'exerce sur des individus, sur des groupes au nom de l'idéologie et en vertu du droit. C'est un pouvoir qui se retrouve cependant au niveau des relations entre le parti et l'Etat. Mais comme nous l'avons vu précédemment c'est le parti qui en dernière instance detient l'autorité; celle-ci se dilue dans une administration porteuse des valeurs en contradiction avec la rationalité idéologique populaire et socialisante d'où l'élitisme et l'autoritarisme qui caractérisent les fonctionnaires. De là à la contrainte et à la violence, il n'y a qu'un pas rapidement franchi d'autant plus

148. Bernard Joinet. Tanzanie : manger d'abord. Paris : Karthala, 1981.

facilement que les fonctionnaires peuvent se prévaloir de la conception du Bien commun et des techniques normales de gestion administratives. Toutefois il ne s'agit pas à distribuer à ceux-ci la responsabilité des dérapages et les bavures d'un "autoritarisme tendanciellement ordinaire"¹⁴⁹. Car la structure de l'Etat, les modes de penser et d'agir qui lui sont liés dans l'appareil du parti, l'idéologie officielle, les dynamiques et luttes pour le pouvoir contribuent à nourrir les inclinations autoritaires et élitistes qui se manifestent à tous les niveaux de la conception et de l'exercice du pouvoir. Mais ces inclinations ne sont pas dysfonctionnelles comme en R.C.A. et au Zaïre.

Au-delà de tout ceci, l'on peut mentionner que les fondements juridiques de l'autoritarisme modéré tanzanien ont bien entendu des racines coloniales; la législation postcoloniale a pu le renforcer d'une façon plus constitutionnelle, l'instauration du parti unique qui est un élément principal de la construction autoritaire est "compensée" par la création d'une Cour Permanente d'Enquête. Celle-ci s'oppose le plus souvent aux décisions du pouvoir en offrant un moyen légal de redressement de torts causés par l'abus de pouvoir. La ligne de démarcation fondamentale entre les sultanismes et les autoritarismes durs réside là, dans cette présence constante des pouvoirs autonomes qui exploitent à fond les espaces de liberté que laisse l'action

149. L'expression est de Denis Constant Martin.

autoritaire de l'Etat ou du Parti Unique. Cette autonomie, gage de l'indépendance se trouve dans le corps de la magistrature.

En effet, en Tanzanie les magistrats gardent jalousement leur indépendance et ils mettent un point d'honneur à insister sur la défense des libertés. Certaines violences sont condamnées par des exclusions du parti comme par exemple celle du vétérinaire Japhet Kirikilo. On est bien loin du silence des commissions d'enquêtes zairoises lors des massacres qui ont ensanglantés le pays. Les organes de repression comme la police et la milice ne sont pas à l'abri des mutations et des limogeages. Dans un tel contexte, l'arbitraire n'est pas monnaie courante. S'il est souvent dénoncé et sanctionné, c'est qu'il existe des institutions, des groupes qui savent pouvoir s'appuyer sur les aspects libertaires du droit et de l'idéologie pour le combattre. C'est là que réside l'action des magistrats et de la Cour Permanente d'Enquête. Elle est complétée par les initiatives du Parlement, des étudiants et de la Presse qui à l'occasion interviennent pour dénoncer ou constater les abus du pouvoir. Il s'exerce donc en Tanzanie un certain contrôle sur le pouvoir. La contestation peut être légitime, tolérée et même encouragée, lorsqu'elle porte sur la mise en application des politiques décidées officiellement par le Parti. Mais termine Denis Constant Martin "les contrastes de l'idéologie fonctionnent aussi à plein qui peuvent abriter aussi bien l'autorité que la lutte contre

l'abus du pouvoir"¹⁵⁰. On peut conclure ici qu'à la différence des Etats sultaniques ou des autoritarismes durs, les autoritarismes modérés dont l'Etat tanzanien est ici le symbole sont des Etats de droit. Mais cette affirmation n'épuise pas la problématique assez importante souvent évaluée sinon mal balisée de l'obéissance.

§.4 - DE L'OBEISSANCE EN SITUATION AUTORITAIRE.

Question éminemment La Boétienne que cette interrogation sur l'obéissance.

Comment se fait-il que tant d'hommes (...) supportent quelques fois tout d'un tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a de pouvoir que de leur nuire qu'autant qu'ils veulent bien l'endurer, et qui ne pourrait leur faire aucun mal s'ils aiment mieux tant souffrir de lui que de le contredire. Chose vraiment surprenante, c'est de voir des millions d'hommes misérablement asservis et soumis tête baissée à un joug déplorable non qu'ils y soient contraints par une force majeure, mais parce qu'ils sont fascinés et, pour ainsi dire ensorcelés par le seul nom qu'ils ne devraient redouter puisqu'il est seul, ni chérir, puisqu'il est envers eux tous, inhumain et cruel.¹⁵¹

Problématique de "la servitude volontaire" donc, mais aussi question essentiellement méthodologique car de Samuel N. Eisenstadt à Jean-François Médard en passant par Lancyné Gylla et Toulabor, l'étude des présidentialisismes et de la concentration

150. Denis Constant Martin. Tanzanie : L'invention... op. cit. p. 946.

151. Etienne La Boétie. Discours sur la servitude volontaire. Paris : Payot, 1978. p. 175.

du pouvoir s'est focalisée sur la personnalité des leaders, sur ses actions, sa "charismatisation" ou ses stratégies faisant ainsi le lit du sociologisme et sa figure inversée le psychologisme poussé jusqu'à la caricature par Mustapha Benchenane lorsqu'il écrit que les leaders charismatiques tels que Bokassa, Nkrumah, Idi Amin ou Staline et Hitler souffrent de la pathologie du pouvoir¹⁵².

En vérité, une telle analyse n'est pas surprenante. Car il entre dans les pré-supposés du sociologisme de nier le rapport social d'obéissance et la manière dont s'applique ou s'exerce un pouvoir politique. En plus, l'individualisme méthodologique qui soutend cette démarche ignore complètement le rôle des représentations et le point de vue du "bas" occultant ainsi le questionnement sur l'obéissance au profit de la coercition et d'une dextérité surhumaine des leaders dans la mise en place du projet autoritaire. Ce fait est renforcé par la position des analystes sur l'autonomie du politique qui certes, permet de critiquer les théories dépendantistes mais leur fait pareillement négliger le rapport au religieux, au social ou au culturel. Cette position à tous égards plus proche de Vilfredo Pareto que de Max Weber, les pousse à mettre l'inflexion sur la "personne politique" à l'exclusion des cartes mentales nécessaires pour comprendre l'obéissance au pouvoir autoritaire.

152. Mustapha A. Benchenane. L'armée en Afrique. Paris : Thèse de Doctorat d'Etat, 1978, 3 volumes. p. 545.

Même s'il est difficile de débarrasser complètement l'analyse des scories du psychologisme ou du sociologisme, on peut à tout le moins retrouver dans une perspective holiste et derrière la personnalité charismatique ou non qui met en oeuvre le processus unitaire et autoritaire les mécanismes structurales, les formes d'exercice de ce pouvoir, le rapport à l'imaginaire social, au mythe et qui structure le politique. Il est dès lors impossible de s'interroger sur le pouvoir politique dans les Etats néo-patrimoniaux et autoritaires du Sud du Sahara sans ouvrir une fenêtre sur l'obéissance. Celle-ci n'est pas faite uniquement de peur et de soumission. Pourquoi les populations obéissent-elles aux entreprises autoritaires mises en oeuvre par leurs Etats, leurs leaders et le parti ? Il faut d'emblée écarter les hypothèses aussi spécieuses que tronquées par exemple celle d'un "atavisme naturel fleurissant dans un climat d'atonie politique ou celle d'une politique originelle privilégiant l'obéissance au chef car l'histoire politique des sociétés du Sud du Sahara est faite des conflits, des rébellions, de protestations contre l'absolutisme du chef (dans les sociétés précoloniales notamment) et contre le colonisateur et ses successeurs¹⁵³ pour accrédi-ter au moins trois niveaux d'explication:

Premièrement le rôle structurant des mythes; deuxièmement l'influence des ruptures coloniales et troisièmement enfin les logiques de la postcolonialité.

153. Jean Claude Wilanne. op.cit., p. 57.

1 - La dynamique du mythe et de l'imaginaire social.

Toute réflexion sur la nature de l'obéissance, sur les relations pouvoir et société doit prendre en considération le ou le(s) mythes qui structure(nt) et balise(nt) le champ politique à partir de la réhabilitation de la notion de l'imaginaire social car chaque dictateur célèbre sa propre puissance et met en place un appareil de propagande qui vise à convaincre les populations de sa légitimité, de "sa providentialité" et de l'obéissance qui lui est due. Mais le mythe n'est pas un langage discursif légendaire ayant pour but la justification d'une action politique comme ont pu le croire Roland Barthes¹⁵⁴, Habermas¹⁵⁵ et Augé¹⁵⁶. Le "mythe est la manière dont la société se pense à partir d'une extériorité constitutrice lui donnant l'illusion de dépendre d'autre chose que d'elle-même, et il est la manière dont s'énonce et les agencements constitutifs des significations imaginaires centrales des sociétés en question¹⁵⁷. De manière schématique, c'est "un savoir" assez ancien pour diriger les représentations collectives et les pratiques sociales de tous.

Pour que le mythe soit pertinent et opérant, il doit être créateur de sens de manière à ce que qu'il puisse être lu

154. Roland Barthes. Mythologies. Paris : Seuil, 1979.

155. Jürgen Habermas. Raison et légitimité. Paris.

156. Marc Augé. Généie du paganisme. Paris : Gallimard, 1982.

157. Didier Bigo. op.cit., p. 208.

à différents niveaux de perception en apportant des réponses ultimes aux interrogations soulevées par la population. "Il est donc à la fois ouverture sur inconnu et mécanisme permettant l'interprétation et la réduction au pensable immédiat".¹⁵⁸ Dans la mesure où le mythe n'est pas un corpus de doctrine préfabriqué par les dirigeants et s'imposant par des mécanismes théâtraux à une population crédule, il est à la fois "conte, merveilleux, poétique, récit sacré et politique. Tout dépend de l'auditoire et de sa perception". C'est pourquoi il dépend de l'imaginaire.

Mais pouvons-nous totalement rejeter de la construction mythique la propagande, l'idéologie, les discours et les pratiques légitimatoires que nous présentent par exemple Georges Balandier dans Pouvoir sur scènes ou Comi Molévo Toulabor à propos du "mythe de Sarakawa"¹⁵⁹. Il est difficile de le faire car dans un cas comme dans l'autre, il y a agrégation de la volonté de légitimation et de propagande et exploitation symbolique à cet effet des éléments mythiques des univers des sens desdites sociétés. C'est d'ailleurs cette relation qui fonde la dynamique persuasive du mythe et sa pérennité dans l'imaginaire social.

Lorsqu'on utilise le terme "imaginaire", il est le plus souvent compris par rapport à "l'ontologie platonicienne"¹⁶⁰. Dans

158. Idem., p. 208.

159. Comi Molévo Toulabor. op.cit., p. 104.

160. Certes il existe une imagination reproductrice mais il ne s'agit pas de cela ici.

ce contexte, il signifie image de, réflet de. Or l'imaginaire ne se structure pas à partir d'une image ou d'un réflet ou en fonction d'un réel préexistant. Cela signifie qu'autant un mythe peut être réductible à une récombinaison dans un contexte moderne d'éléments anciens, de même il peut aussi être une production nouvelle comme le pense Cornelius Castoriadis¹⁶¹.

Ainsi donc, l'imaginaire social qui permet d'accéder aux impensés de l'obéissance est un élément dynamique de la société, "ce qui la tient ensemble". C'est à travers le monde des significations ainsi créé qu'une société s'institue ; alors se forme un imaginaire social pour partie indépendante de l'environnement naturel. En effet, tous les groupes humains possèdent la capacité de susciter des formes inconnues, de créer des significations qui leur sont propres à travers un tel imaginaire. Georges Balandier dira que "l'imaginaire éclaire le phénomène politique, sans doute du dedans parce qu'il est constitutif pour une part"¹⁶² tant et si bien que si les représentations d'une société restent sans rapport au politique par l'usage des symboles et images que le pouvoir cherche à manipuler, l'imaginaire crée des nouvelles représentations. C'est pourquoi au sens de Toulabor, l'imaginaire remplit la triple fonction d'épurer le passé de ces avatars,

161. Cornelius Castoriadis. L'institution imaginaire de la société. Paris : Le Seuil, 1975, p. 8. Il nous semble que c'est cette liaison que nous ne pouvons pas percevoir Bigo dans ses critiques de Toulabor et de Balandier. Bigo. op.cit., p. 210.

162. Georges Balandier. Pouvoir sur scènes, op.cit.,

d'engendrer des nouveaux mythes et symboles et de parer le pouvoir politique de grandeur et de candeur spectaculaires¹⁶³.

Si le mythe joue un rôle important dans le phénomène d'obéissance, il est commode d'associer pouvoirs autoritaires et religieux, religieux et sacré pour justifier l'obéissance et la légitimité du pouvoir. Le plus souvent en faisant abstraction de la violence qui apparaît comme l'axe central de toute problématique sur l'obéissance. De cette manière l'on aboutit à des confusions pour le moins graves où tout est identique où n'émerge plus "le retour aux valeurs". Il ne faudrait donc pas confondre rites et mythes et leurs succédanés: parades et théâtralisation du pouvoir. Peut-être dans un monde où on observe une disparition du religieux ou sa réapparition sous une forme médiatico-politique peut-on confondre les deux sphères¹⁶⁴. Mais là où le religieux continue d'être le référentiel, le ramener à être un instrument politique n'a pas de sens. La relation d'englobement hiérarchique sur la primauté du religieux continue de fonctionner dans toutes les sociétés au Sud du Sahara.

Certes par ses multiples mises au point est-on obligé de revenir sur la notion moderne de "politique" et sur son adéquation avec la raison à travers l'Etat et le droit. Peut-être le politique est-elle incrusté dans les croyances. Peut-être a-t-il à avoir avec l'irrationnel, avec "un attachement et

163. Comi Molévo Toulabor. op.cit., p. 30.

164. Ce fut le cas en Iran de l'Ayatollah Khomeiny.

viscéral des sujets" comme le présentent Louis Sala Molens ou Pierre Legendre¹⁶⁵. Dans tous les cas, la notion "contemporaine" de politique, née du siècle des lumières serait alors une forme de négation d'une partie secrète de la vie sociale c'est-à-dire "des processus qui commandent l'adhésion des hommes à un régime et assurent à ce régime une permanence dans le temps"¹⁶⁶.

Ainsi donc, si le politique se constitue comme médiateur entre la Société et sa source extra-sociétale, s'il n'est pas le signe de la raison, il est lié au religieux, ne serait-ce que par le mode de dramatisation et de théâtralisation dont il use et abuse. Dans la mesure où, pas plus que le religieux n'accompagne ou ne justifie la société mais permet son institution, le politique est le mode singulier de son institution : le réel à travers une hiérarchisation des valeurs et l'occultation de l'auto-institution du social, le politique à travers l'exercice du pouvoir lié à des valeurs à la fois "arbitraires" et "nécessaires".

Ceci étant dit, quelles sont les croyances des populations subsahariennes et comment se sont-elles combinées avec l'image du pouvoir pour les pousser à obéir. Trois exemples seront pris ici en considération : le cas centrafricain, le cas zaïrois et

165. Louis Sala Molens. La loi de quel droit. Paris : Seuil, 1975. Pierre Legendre. L'Amour du censeur. Paris : le Seuil, 1974 et Jouir du Pouvoir. Paris : le Seuil, 1977.

166. Didier Bigo. op.cit., p. 211.

l'exemple togolais. Ces trois exemples illustrent à merveille la capacité d'invention et l'ingéniosité dont font preuve les autoritarismes subsahariens.

De prime abord, les croyances populaires fondent l'obéissance du pouvoir. Elles ne sont pas des vagues superstitions, résidus d'une époque révolue. Il s'agit plutôt d'une énonciation du politique minutieusement structurée par les mythes. En RCA, loin de considérer Bokassa comme un homme sanguinaire, les Centrafricains le perçoivent à travers leurs propres conceptions du pouvoir et de la légitimité. Ces conceptions sont ici peu affectées par les discours légitimateurs du pouvoir et par les cérémonies et autres parades qui jalonnent le parcours de l'Etat et puisent leur puissance de conviction dans les mythes qui traversent les traditions des différents ethnies. En fait dans les sociétés africaines, le mythe de l'unicité de Dieu est prégnant et autour de lui gravitent des forces géniales. Si Dieu est le créateur de la Terre et du Ciel, il symbolise la force et l'esprit. A partir des récits mythiques on peut constituer deux moments importants: création du monde et des hommes et celui de la mise en place d'un ordre social. Cela fait appel au dualisme du pouvoir que nous avons observé au chapitre premier¹⁶⁷.

Les sociétés centrafricaines connaissent deux chefs : le chef de paix et le chef de guerre. Tandis que le premier est

167. Voir la bonne présentation des représentations du pouvoir chez les Centrafricains chez Bigo. *op.cit.*, pp. 211-231.

associé à la quiétude, le second est celui de la puissance et de la vengeance. Pour retrouver la logique du pouvoir dans ces sociétés, il faut associer les deux figures différentes mais complémentaires. Ce pouvoir politique idéal serait celui qui combinerait les deux éléments : l'ordre et la force. Ces deux logiques se retrouvent chez Bokassa. Il est en effet considéré comme un homme fort. Bon chef militaire, il a pu mettre de l'ordre. Cette association entre force et ruse ne doit rien à la colonisation et au modèle occidental. Même puissamment altéré, on reconnaît là des anciennes représentations du pouvoir et la logique qui les structure. Le mythe joue ici comme un élément de structuration du récit contemporain, comme matrice de la création d'une image assez positive et souvent altérée par une rupture de réciprocité identificatrice. C'est donc à travers un mythe structurant de l'imaginaire social centrafricain que s'est construite une image de Bokassa. Selon Didier Bigo, "cette image prise dans un miroir déformant, très éloigné de l'image que Bokassa veut donner, permet de comprendre l'obéissance à ces quatorze années de pouvoir"¹⁶⁸.

Cependant si la titulature, la théâtralisation du pouvoir produisent des effets du pouvoir par elles-mêmes, si les représentations et la mise en scène redoublent le pouvoir autoritaire en y surajoutant leurs propres effets, cette

168. *Idem.*, p. 227.

explication reste insuffisante tant que l'on n'a pas pu appréhendé l'autre côté de la relation, autrement dit, la façon dont la population perçoit cette image d'elle-même donnée par le pouvoir autoritaire, et la nature du décalage qui existe entre les deux images. Ce décalage émane des facteurs structurels: modification de l'image de Bokassa à la suite de l'usage de la violence spectaculaire, fossé entre les représentations du dedans et celles que refractent la société internationale.

Sensiblement différente est l'exploitation de l'image du pouvoir que donne le Togo d'Eyadéma. En effet, cette image est montée de toutes pièces par le pouvoir en exploitant fort bien habilement les cultes et les symboles qui structurent l'imaginaire social des populations. C'est le cas avec le fameux "mythe de Sarakawa". Sarakawa, lieu où Eyadéma a survécu à un accident d'avion est devenu "le support symbolique du pouvoir qui a su opportunément puiser dans le contexte socio-culturel éminement pseudo-religieux des différents éléments constitutifs"¹⁶⁹ et les Togolais de tout genre viennent chanter et immoler les moutons sur un mausolée édifié à son honneur, tout en jurant obéissance et respect au "miraculé de Sarakawa". Cette liturgie qui fonde la "servitude volontaire" des populations togolaises s'inspirerait d'authentiques cultes

169. Comi Molévo Toulabor. op.cit., pp. 108-109.

aux morts et aux ancêtres et à la divinité "Gu" répandus dans le Sud du Togo. Ils fourniraient au pouvoir politique ses fondements symboliques du pouvoir. Pour le pouvoir charismatique d'Eyadéma, ce qui compte en dernier ressort, ce sont les images, les mythes et symboles qui doivent être suffisamment captivants pour attirer l'attention populaire et l'obéissance quasi religieuse au pouvoir. Peu importe à quelle sauce culturelle elles sont prises. "Ce qui est essentiel, c'est que le peuple parvienne à décoder à partir de ses propres référents culturels et à les faire siens et à les intérioriser d'une façon ou d'une autre"¹⁷⁰. Grâce donc à Sarakawa, Eyadéma remplit la triple fonction de divinité, de grand prêtre et de "legba" (protecteur divin). Ces trois fonctions représentent le triple rôle que le pouvoir autoritaire prétend exercer sur le système social. Selon cette image, Eyadéma est donc le Concepteur, l'Ordonnateur du système politique, l'Exécuteur des décisions de la divinité et le Protecteur du pouvoir et du peuple togolais contre les ennemis. Par la récupération des anciennes symboliques du pouvoir telle que le bâton de commandement, "l'éclaireur de pointe" apparaît aux yeux des Togolais comme celui-là même qui est fait pour diriger. L'obéissance à son pouvoir dérive donc des attentes culturelles du peuple togolais qu'il a su exploiter admirablement.

Partant de ces deux cas, l'on peut dire que si certains

170. *Idem.*, p. 110.

pouvoirs autoritaires sont restés ce qu'ils sont pendant plus de deux décennies, c'est parce que l'on a cru en eux, en l'image qu'il donnaient. Cette image ne correspondait ni à leur personnalité ni à celle produite et diffusée par le pouvoir mais créée par l'imaginaire à travers ses propres mécanismes. C'est le cas centrafricain. Cette image était aussi l'exploitation symbolique et mythique des attentes culturelles des sociétés. C'est l'exemple togolais.

Toutefois, si l'on se projette dans le cas zaïrois, l'on constate que si cette dimension mythique du pouvoir a pu justifier pour les idéologues officiels, la concentration du pouvoir aux mains de Mobutu, ce n'est pas en vertu des croyances populaires que se magnifient la puissance du chef et les prédispositions à l'obéissance. En effet, en suivant Jean Vansina, Thomas Reefe, Wyatt MacGaffey¹⁷¹, il apparaît que l'image du chef se dilue dans presque toutes les sociétés zaïroises. Ici le pouvoir s'exprime en termes de parenté, là c'est la manipulation de la réciprocité et le contrôle de la redistribution qui assure la loyauté. Réciprocité et loyauté qui

171. Jean Vansina. Les anciens royaumes de la savane. Léopoldville : Université Lovanium (s.d.) pp. 185-1986. Introduction à l'ethnologie du Congo.

Kinshasa/Bruxelles : Ed. Universitaires du Congo CRISP, 1966, p. 17. Thomas Q. Reefe. The Rainbow and the Kings, A History of the Luba Empire

to 1891. Berkeley: University of California Press, 1987. pp. 6-7. Wyatt MacGaffey Customs and Government in the Lower Congo. Berkeley:

University of California Press 1970, p. 229.

induisent d'ailleurs une instabilité du système politique lors de l'amplification de système d'échanges. La fonction d'autorité y est donc investie dans la multitude. Mais d'où vient donc la concentration du pouvoir et la disposition à l'obéissance ?

Nyunda Ya Rubango observe que la nature obsessionnelle, paroxystique, stéréotypée de ce discours, son caractère moralisant, didactique, manichéen ainsi que sa grande ambition rhétorique est largement calquée sur le modèle occidental¹⁷². En ce qui concerne l'obéissance à un tel pouvoir, c'est spécifiquement le modèle colonial qui fournit le cadre de référence privilégié et contraignant. La domination coloniale a induit chez le colonisé un sentiment de crainte et celle-ci semble avoir favorisé l'obéissance. Sur ce plan des croyances populaires le Blanc était le "Mundele Mwindā" (le blanc chasseur) ou "le Boula Matais (le briseur de roc), le détenteur de l'autorité venant de Dieu. On devait lui obéir. La crainte, l'obéissance et la soumission qui ont pesé sur les générations des Congolais relèvent du temps long de l'Histoire. Elles continuent de conditionner les comportements aujourd'hui et partant un système politique dont les représentants sont encore issus de la dernière génération de la colonisation.

L'exemple zaïrois nous permet de dire que l'habitude d'obéissance à la force provient de l'acceptation

172. Nyunda Ya Rubango. "Les principales tendances du discours politique zaïrois (1960-1965)". Les cahiers du CEDAF 7, 1980, pp. 51-55.

assez passive d'une situation de violence qui dure, sous des formes différentes depuis la colonisation. Ferrero et Etienne la Boétie le confirment quand l'un et l'autre écrivent : l'habitude, le poids du passé, l'acceptation passive sont une condition de prélégitimité ou que si les hommes servent volontairement c'est qu'ils sont élevés dans la servitude. Si au commencement, on le fait à son corps défendant ou par la force, mais ensuite on s'y fait par "habitude"¹⁷³.

Ces idées peuvent être assez choquantes aux yeux des politologues individualistes mais il ne s'agit pas de dire ici que les africains obéissent naturellement. Au contraire ils sont libres, mais "la domination pour servir" se reproduit en dénaturant les hommes et "seuls quelques uns gardent en leur coeur l'amour de la liberté. Les autres l'oubliant et se contentant de ce qu'ils sont"¹⁷⁴.

2 - Ruptures coloniales et obéissance.

L'obéissance qui procède de l'ordre colonial est aussi en rupture avec lui. Cette première rupture est marquée par la mise sur pied d'un "système redistributif horizontal et vertical" où le monde trouve son compte. Phénomène qui était limité voire inexistant dans le microcosme colonial dont l'ordre politique était plus préoccupé à rentabiliser les ressources que de les

173. G. Ferrero. Pouvoir : les génies invisibles de la cité. Paris : Plon, 1945.

174. Etienne de la Boétie, op.cit., p. 214.

répartir. Par rapport à ce système de redistribution, c'est le problème du rôle de l'enrichissement dans la g n se de l'ob issance mieux du consensus social qui est pos .

En effet, dans les Etats n o-patrimoniaux subsahariens, c'est la capacit  d'enrichissement et la volont  de distribuer qui permet aux uns et aux autres de se reconna tre dans le syst me. Certes, il existe des tensions et des dissensus sociaux qui d rivent de la conscience d'un enrichissement illicite et ostentatoire des "Big men" et d'un appauvrissement permanent des d munis. Mais il n'y aura aucune action v h mente pour exiger l'arr t de cet enrichissement ind , aucune remise en cause de l'ordre  tabli. On peut penser que l'ob issance na t de cette volont  ou de l'optimisme de s'enrichir un jour. "Pourquoi lui et pas moi", "un jour, ce sera mon tour". Il existe donc une sorte de consensus g n ral solidement  tabli sur des consid rations philosophiques propres aux acteurs qui valorisent richesses et argent et interdisent tout comportement violent envers un syst me qui place ces deux instruments au centre de ses pr occupations fut-il autoritaire.

La deuxi me rupture est constitu e par le fardeau de l'arbitraire et l'inattendu de l'autoritarisme postcolonial. La colonisation elle, avait au moins le m rite de la clart . Les situations d'incertitude quant   qui domine et qui est domin   taient claires. Il y avait donc d'un c t  le "blanc", le "ma tre", le "patron" et de l'autre le "noir", le "domin ". Dans nos syst mes autoritaires, il y a pas de fracture aussi tranch e. Ce

sont plutôt l'ambivalence, l'arbitraire, l'imprévisible et la violence qui prédominent. Tout le monde doit vivre avec eux. Dans la mesure où personne n'est assurée par rapport à son avenir et que les ressources sont rares, on en vient à ne même pas concevoir la révolte contre le régime autoritaire. On préfère obéir car il est préférable d'accumuler tout ce que l'on peut et aussi rapidement qu'on le peut. La tendance inévitable est alors d'extraire tout ce qui est possible de ceux qui se trouvent dans les positions inférieures dans la hiérarchie. Le résultat est une dialectique de l'oppression accompagnée d'une insécurité et d'une rareté qui interagissent pour créer encore plus d'oppression et peut-être finalement des nouvelles sources d'instabilité"¹⁷⁵.

Cependant, la cohésion de la "communauté" en situation autoritaire réside sur la peur des autres car la violence constitue dans ce contexte le principal rapport entre les individus. La vie est un art d'éviter le pire pour survivre dans l'espoir de pouvoir un jour, à son tour abuser d'un autre. La violence qui en résulte semble une fin en elle-même et les ambiguïtés qui en découlent confèrent à la violence étatique plus un semblant de légitimité.

3 - Docilité et logiques de la postcolonialité.

Au nom de la "construction nationale", de l'idéologie de mobilisation des énergies physiques, de captation

175. Michael G. Schatzberg. Politics and class in Zaïre, op.cit., pp. 184-185.

de l'imagination et des pulsions affectives des populations et qui vise à façonner une conscience collective nouvelle marquée par le désir de vivre en commun et la volonté de combler son aspiration au bien être matériel, au nom de l'unité nationale et du développement, le pouvoir entretient l'illusion de son indispensabilité. Il est accepté parce que "sans lui la société n'existerait pas, se détruirait par une sorte d'entropie inéluctable". Cette illusion est si puissante, si forte qu'elle permet et autorise à chaque régime de succéder au précédent en raison de la "restauration d'un ordre indispensable" au bien-être de la population.

L'obéissance au pouvoir est donc une réalité bien observée dans les régimes au pouvoir. Mais les acteurs africains ne sont pas aussi passifs. Ils combattent les Etats autoritaires et néo-patrimoniaux de deux manières. Par des contestations larvées qui englobent des pratiques d'indocilité assez difficile à cerner et par des contestations ouvertes. C'est à ce niveau qu'il existe une relation entre néo-patrimonialisme et les crises. Cette relation permet aussi de poser le problème de la régulation politique.

SECTION - 3. ETAT NEO-PATRIMONIAL ET REGULATION POLITIQUE

L'obéissance des gouvernés a laissé croire qu'on avait affaire à des sociétés où la contestation était "inconnue". Or les régimes autoritaires et néo-patrimoniaux au Sud du Sahara ont ceci eu comme commun dénominateur d'être dominé par l'acuité et la vivacité de la concurrence qui divise son personnel politique. Parallèlement à cela, l'on note la présence d'une "légalité de coercition" qui, parce que non légitimée se retrouve dangereusement fragilisée au point où la vie nationale dévient un véritable pandémonium où "ceux qui sont au pouvoir ne sont là qu'en attendant que ceux qui ne sont pas là les renversent au besoin violemment et prennent leur place en attendant"¹⁷⁶. Cette compétition et cette légalité de coercition sont d'une certaine manière pour beaucoup dans l'instabilité du sous-continent. Rien que par rapport à ces deux éléments, l'on peut dire qu'il existe des rapports d'inclusion réciproque entre l'Etat néo-patrimonial et les crises politiques. Crises politiques entendues ici au sens de Michel Dobry à savoir: "phénomènes sociaux aboutissant ou susceptibles d'aboutir à des ruptures dans le fonctionnement des institutions politiques pas nécessairement légitimes, propres à un système social et paraissant menacer la persistance de ces institutions"¹⁷⁷.

Par ailleurs, cette consubstantialité sera bien établie

176. Anatole Ayissi Ngah. Les fondements de la guerre en Afrique postcoloniale. *op.cit.*, pp. 241-242.

177. Michel Dobry. Sociologie des crises politiques. La dynamique de mobilisations multiseCTORIELLES. Paris. PFNSP, 1985, p. 14.

quand l'on aura écrit que dans un contexte où l'accès aux ressources d'enrichissement est conditionné par "la capture de l'Etat", c'est autour "des enjeux du pouvoir, dans le champ de la modernité que s'intensifie la compétition politique et se déclenchent les affrontements entre groupes d'origine ou d'obédience différentes"¹⁷⁸. Ces conflits majeurs ou dérisoires créent une atmosphère de surchauffe politique dont le débouché est fatalement le coup d'Etat. Toutefois leur enjeu est souvent à la mesure des institutions ou des forces sociales dans lesquelles elles se déroulent. A l'échelle étatique, ils portent naturellement sur la détention du pouvoir suprême et peut-être même du "suprême pouvoir". Au delà de ces premières considérations et hormis les crises politiques, nous pouvons encore ajouter, s'agissant de ce phénomène et de son corrolaire, la violence politique, qu'en égard à la diversité des univers sociaux où elles sévissent, elles ont pour caractère d'être polysémique, contextuelle et syncrétique. Polysémique à cause de leur multidimensionnalité. Contextuelle, car elles traduisent une certaine spécificité des situations qui s'engendrent. Phénomène syncrétique à cause du métissage des multiples composantes aussi bien traditionnelles que modernes à l'intérieur desquels elles évoluent¹⁷⁹.

178. Jean-Pierre Chretien. "Les racines de la violence contemporaine en Afrique". op.cit., p. 19.

179. René-Lemarchand. "La violence politique" in Christian Coulon et Denis Martin (dir). Les Afriques Politiques. op.cit., p. 201.

Ceci dit au lieu de discourir sur toutes ces crises et sur la violence qui en résulte, nous partirons d'un type de conflictualité conçu comme l'aboutissement des "crises de participation et de distribution" et qui recouvre aussi bien les affrontements ethno-regionales que les guerres civiles en passant par leurs sous-produits que sont les coups d'Etat. Ces éléments forment la trame du premier paragraphe. Cependant, il apparaît au détour des développements qui seront faits qu'en situation néo-patrimoniale où le président de la République centralise les ressources redistributives, l'échéance fondamentale autour de laquelle se conçoit la vie politique consiste à réguler adéquatement le jeu factionnel de manière à diviser pour mieux régner ou à rassembler ses soutiens sans se laisser doubler par eux. C'est pourquoi en matière de régulation au sommet il s'y pose souvent le problème des "successions légales"¹⁸⁰. La succession présidentielle en tant qu'image par excellence de ce phénomène et de celui de la régulation apparaît ainsi comme le "noeud gordien"¹⁸¹ des Etats néo-patrimoniaux. C'est à ce délicat problème de régulation que se colletera le deuxième paragraphe.

180. Traduction française d'"orderly succession" de Blondel par Momar Coumba Diop et de Mamadou Diop, la succession légale est un "transfert régulier d'un leader à un autre, transfert qui suppose l'acceptation de certaines règles et procédures par la classe politique, de même que la conformité des pratiques avec les procédures établies", in "Les successions légales : les mécanismes de transfert du pouvoir en Afrique", Bulletin du CODESRIA, 4, 1990, p. 2.

181. Lancine Sylla, Tribalisme et Parti Unique..., op.cit., p. 318.

§.1 - DE L'AFFINITE ENTRE L'ETAT NEO-PATRIMONIAL ET LES

DYNAMIQUES DE LA CONFLICTUALITE.

En partant du fait que la politique tourne autour de l'allocation autoritaire des ressources et qu'en raison de la néo-patrimonialisation, les enjeux des compétitions politiques ouvertes et violentes, ou larvées sont liées à la relation au lieu d'enrichissement, d'engendrement de l'inégalité et de la domination qu'est l'Etat, le couple infernal crise et violence politique résulte de l'appropriation monopolistique des ressources étatiques par une élite à l'exclusion des certaines communautés ou groupes qui prétendent légitimement à la gestion du pouvoir. Cela signifie que la nature néo-patrimoniale faite de centralisation et de concentration du pouvoir, d'accumulation primitive et symbolique du capital, de domination et d'arbitraire au sein du parti unique est l'épicentre des crises de participation et de distribution¹⁸². Par ces dernières nous entendons illustrer la conflictualité¹⁸³ qui naît de l'afflux et de l'exclusion de certains acteurs du jeu politique et des difficultés qui naissent de la manière avec laquelle les pouvoirs orientent la distribution des biens. Ceci en rapport avec la mobilisation des ressources. Mobilisation des ressources ? Voilà une expression dont la seule évocation rompt avec les explications des crises et de la violence politiques en terme

182. Lucien Pye. Op.cit.

183. Pour nous crises politiques et conflictualités politiques sont synonymes.

d'Histoire naturelle, d'illusion héroïque et analyse étiologique¹⁸⁴

184. L'Histoire naturelle analyse les résultats des crises politiques et repose sur les postulats de l'existence de certaines régularités dans l'évolution historique et l'ordonnement séquentiel apparaît comme le principe du déchiffrement de la réalité des crises politiques. Cette illusion se retrouve dans l'analyse comparative des "grandes révolutions". Notamment chez Crane Brinton, The Anatomy of Revolution, New-York: Vintage Book, 1965. Michaël M.J. Fischer, Iran, from Religious Dispute to Revolution, Cambridge, Massachussets: Havard University Press, 1980. L'élément qui commande l'analyse des crises politiques en terme d'Histoire naturelle se retrouve dans la logique de la méthode régressive. Voir Arthur Bauer, Essai sur les révolutions, Paris: Giard et Brière, 1908. Samuel P. Huntington, Political order in changing societies, op.cit., pp. 327-328. Il apparaît aussi dans l'analyse des séquences tendant à donner à l'enchaînement de la crise une structure en arbre. Cf. Juan Linz, Crisis, Breakdown, and Rééquilibration, Vol.I de l'ouvrage de Juan Linz et Alfred Stepan, The Breakdown of the Democracie Regimes, Baltimore et Londres. The John Hopkins Press, 1978. L'explication héroïque procède de l'idée que les périodes de crises politiques s'opposent aux conjonctures stables en ce qu'elle repose sur sur une analyse décisionnelle privilégiant le choix et l'"action des individus ou des groupes". Voir surtout Gabriel Almond, Scott Flanagan, Robert Murdt (ed) Crisis, Choice and Change: Historical Studies of Political Development, Princeton : Princeton University Press, 1971.

L'illusion étiologiste essaie d'énoncer les causes, les déterminants et les sources historiques ou conditions d'émergence des crises politiques. La littérature sur cette méthode est foisonnante et constitue même déjà un obstacle épistémologique à la saisie de ce qui se joue à l'intérieur des dites crises. Cette approche court des théories de la courbe en "J" voir Daires James C. "Toward a Theory of Revolution" The American Sociological review1, Fév 1962 reproduit dans When Men Revolt and Why, New-York. The Free Press, 1971. Le problème avec ses approches est qu'elles ignore non seulement l'analyse stratégique des crises mais aussi se caractérise par une indifférence à l'égard de leurs aspects structurels.

A - Esquisse d'un cadre d'analyse des crises politiques en postcolonies

"La crise est la continuation des rapports politiques par d'autres moyens". Cette paraphrase du célèbre aphorisme de Clausewitz est le point de départ de cette analyse théorique du couple Etat néo-patrimonial et crises politiques. Par d'autres moyens? Rien ne nous permet d'affirmer que dans les postcolonies, les moyens mis en oeuvre dans les conjonctures des crises soient totalement "autres", radicalement à l'opposé de ceux qu'on trouve dans les conjonctures plus routinières. C'est dire déjà que l'approche théorique ici posée correspond à un point de vue continuiste sur les processus de crises politiques, ce qui infère l'abandon des interprétations voisines favorisant les frustrations et les "déviances" psychologiques", la pathologie et les déséquilibres sociaux ou encore l'irrationnalité individuelle ou collective. En cela, l'hypothèse théorique que nous faisons ici se rapproche d'une perspective qui tend à prendre désormais le profil de l'école de la mobilisation ou de la gestion des ressources. Il se rapproche aussi de la prise en compte systématique de l'analyse et de l'explication de l'activité tactique des acteurs des crises¹⁸⁵. Il s'agit donc d'un déplacement d'intérêt vers ce qui se joue dans les processus de

185. Comme chez William Gamson. Power and Discontent. Homewood : Dorsey Press, 1968. John D. McCarthy et Meyer N. Zald "Resource,

Mobilisation and Social Movements. A partial Theory". American Journal of Sociology 82, 6, 1977, 1214-1241, 1982.

crise même au détriment d'une attention trop exclusivement portée aujourd'hui sur les "conditions" ou autres déterminations des crises, voulant tout expliquer ou, éventuellement, à leurs résultats qui le , plus souvent ne sont l'émanation que des minuscules contingences historiques ou événementielles.

Toutefois en s'écartant de certaines analyses de l'école de la mobilisation des ressources¹⁸⁶, on cherchera à penser l'activité des protagonistes des crises politiques à travers leurs rapports aux cadres contextuels "structurés", que l'on supposera variable de cette activité¹⁸⁷. En ce sens une corrélation apparaît entre une perspective que l'on pourrait qualifier de clausewitzienne et une perspective durkheimienne. C'est-à-dire la distinction d'état "organique et d'état critique d'une même société.

A ce niveau de la réflexion, quel sens donnons-nous à la mobilisation des ressources pour qu'elle ait une place centrale dans ce cadre d'analyse? On parle de mobilisation ici que lorsqu'une ressource donnée s'insère dans une ligne d'action (un

186. Charles Tilly. From Mobilization to Revolution Reading Massachusetts : Addison Wesley, 1978. F. G. Bailey. Les règles du jeu politique. Paris

: P.U.F, 1971 et enfin Anthony Oberschall. Social Conflict and Social Movements, Englewood cliffs : Prentice Hall,

187. Par rapport à ce point précis, on pouvait, s'il s'agissait seulement de disserter sur les crises politiques dans les Etats néo-patrimoniaux évoluer vers une spécification des divers types de conjonctures politiques en tant qu'états particuliers des systèmes politiques concernés. Mais nous sommes obligés de faire le deuil de cette analyse qui aurait pu être éclairante.

coup) et ce, uniquement dans un contexte conflictuel. Ce coup correspond aux actes et comportements qui ont pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes des conflits concernant le comportement des autres acteurs, soit selon l'expression de Goffman "leur situation existentielle"¹⁸⁸. Dans cette perspective, aussi bien, le départ de Charles Njongo des cercles du pouvoir, par l'armée, Kenyan, les émeutes estudiantines ou encore la première tentative de coup d'Etat manqué par les officiers Saleh Ibrahim et Salatou lors de la crise politique de 1983-1984 au Cameroun¹⁸⁹ constituent des coups malgré les différences importantes que l'analyse pourrait révéler en ce qui concerne les normes, les routines institutionnelles ou les ressources coercitives dans le déroulement de ces actes. De cette manière la mobilisation coïncide avec un coup, avec une activité tactique de la part de certains acteurs au conflit.

Mais contrairement à ce que penserait Michel Dobry, nous nous rallions ici au point de vue d'Oberschall¹⁹⁰ de considérer que les mobilisations sont propres aux "mécontents" aux "opposants" ou aux "dominés" et quelles sont dirigées contre les autorités en place. L'opposition du jeu des "agences de contrôle

188. Erving Goffman. Strategie Interaction. Oxford : Basic Blackwell, 1970. p. 90.

189. Henri Bandolo. La Flamme et la Fumée. Yaoundé. Sopecam, 1985. Dieudonné Oyono "Cameroun: le coup d'Etat manqué du 6 Avril". RFEPA 223-224, Août-Sept. 1984.

190. Anthony Oberschall. Social Conflicts and Social Movements. op.cit., p. 28.

social" et des mobilisations, aussi bien que celle de l'activité tactiques des dominés représentent en fait un des points fragiles des conceptions élaborées par les théoriciens de la mobilisation des ressources. Cela veut dire en filigranne qu'il n'y a pas d'écarts entre les ressources et les "répertoires d'action" des uns et des autres; cependant l'on aurait tort de déduire de tels écarts quelque différence de "nature" entre les mobilisations oppositionnelles et celles qui sont activées par des agences de contrôle social.

C'est pourquoi la définition des énoncées ici garde donc sa neutralité en ce qui concerne les modes d'émergence et de propagation des mobilisations. Celles-ci n'ont pas un caractère centralisé tant et si bien qu'on penserait alors que les mobilisations supposent l'activation par un centre ou une autorité de certaines ressources - par exemple - les liens ethniques pour des enjeux et définis par le groupe au pouvoir. Ainsi pour Charles Tilly, la mobilisation d'un groupe social se réalise par la médiation des divers mécanismes qui peuvent tenir à une sorte d'"appel de ressources" à laquelle procède une autorité en cas de besoin ou de nécessité. Une telle orientation est pertinente par rapport à notre hypothèse de départ, mais si on n'y prend garde, elle peut être une source de confusion non seulement parce que "l'appel des ressources" gagnerait à être appréhendés comme des coups au même titre que les autres coups mais aussi parce que l'on ignorait à la fois la dimension stratégique et le caractère dispersé des processus de

mobilisation. La dimension stratégique renvoie au fait même que dans les "appareils" ou les systèmes politiques les plus contraignants, la mobilisation s'effectue toutefois avec une médiation des calculs des acteurs sociaux. Ce calcul est loin d'être celui de "l'homo oeconomicus" car il s'effectue dans des contextes variables, en mettant en oeuvre, des signes, des repères liés aux stocks culturels d'une société, aux routines et "règles du jeu" des institutions et à l'évolution même des conflits. La dispersion des mobilisations est liée à des motifs, des raisons ou des intérêts hétérogènes ou sous l'effet des causalités indépendantes les unes des autres.

Par ce fait, certains groupes sociaux sont incités à se saisir des mobilisations initiées par d'autres, à l'investir dans d'autres significations et à leur donner, par leur entrée dans le jeu, d'autres trajectoires historiques. Autrement dit, les mobilisations ne se réalisent pas nécessairement autour d'enjeux et des perspectives stratégiques identiques à tous les acteurs et segments des élites mobilisées. Cela signifie que les guerres civiles, les affrontements ethno-régionales et les coups d'Etat mettent en jeu des protagonistes qui obéissent à plusieurs champs: socio-religieux, ethniques, économiques ou politiques. Qualifier une crise politique à l'image d'une ethnie (le complot peul, le complot tutsi etc ...) semble ici assez limité.

Les mobilisations se basent aussi sur une optique relationnelle car les ressources politiques ne sont pas stables que vis-à-vis des logiques sociales particulières et des lignes

d'action qui autorisent ou définissent ces logiques. C'est pourquoi la présence dans un grand nombre des postcolonies d'une multiplicité des champs sociaux différenciés et simultanément plus ou moins autonomes - les système du climatiseur et de la véranda dont parle si bien Emmanuel Terray à propos de la Côte d'Ivoire¹⁹¹ - constitue le trait structurel essentiel de l'intelligibilité des crises politiques. Dire cela, c'est comprendre que la distinction Etat- Société civile, système politique et environnement ignore ce qui se joue précisément dans cette multiplicité des champs sociaux, bref d'ignorer ce qui fait la complexité structurelle de ces systèmes sociaux.

Ceci étant dit, bien que la plupart des crises politiques apparaissant ici , là et maintenant font partie de ce qu'il convient d'appeller les "mobilisations restreintes" c'est-à-dire celles qui sont localisées dans un champ politique (groupe ou pouvoir ou bureaucratie gouvernante) c'est le cas avec la crise politique camerounaise de 1982 à 1984, on trouve aussi des crises politiques issues des mobilisations complexes ou multisectorielles c'est-à-dire localisées dans plusieurs sphères en même temps comme ce fut le cas au Kenya lors des turbulences politiques des années 80 et 81 où l'on vit du coup la mobilisation des secteurs estudiantins, ethnique, des dissidences dans le gou-

191. Emmanuel Terray. "Le climatiseur et la véranda" in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*. op.cit.,.

vernement, la mobilisation chez les médecins puis le coup d'Etat de l'armée de l'air d'Août 1982¹⁹².

C'est muni de cet outil théorique et de ce cadre d'analyse qu'il convient de manier avec prudence, que nous essayerons de saisir globalement les processus violents de la recherche hégémonique qu'infèrent les crises politiques de participation et de distribution. Ceci en prenant l'Etat néo-patrimonial comme une macrostructure, comme une variable indépendante.

B - LES CRISES DE PARTICIPATION ET DE DISTRIBUTION.

Prétendre ici rendre compte de la conflictualité politique dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens peut témoigner d'un audacieux irréalisme. L'impressionnante littérature¹⁹³ à laquelle une telle problématique a donné lieu n'en a jamais que

192. Norman Miller. Kenya: The Quest for Prosperity. Boulder : Colorado : Westview Press, 1984. pp. 92-98.

93. Voir Bernard Aupens. "L'engrenage de la violence au Burundi". REFEPA 91, Juillet 1973. pp. Bernard A. Nkendarin. "Political Conflict, Rebellions, Revolutions in Africa". JMAS 16, 3, 1978. "Tensions et ruptures en Afrique Noire". Politique Africaine 1, 3, Sept. 1981. R.B. Collier. "Parties, Coups and Authoritarian Rules. Patters of Political Change in Tropical Africa". Comparative Political Studies 11, 1, 1978. M. Yakenitchouk. "Coups d'Etat militaires en Afrique : incidences Internationales". Studia Diplomatica XXVIII, 1, 1985. Peter Calvert. "The coup: a Critical Restatement. Review Article". Third World Quarterly 4, Oct. 1979. Thomas Joulson, R. O. Slater, Pat Mc Gowan. "Explaining Africa Military Coups d'Etat (1960-1982)" APSR 78, 3, Sept. 1984. Alain Rouquié. Les processus politiques dans les partis militaires contemporains. Paris: le Sycomore. 1981. p.7.

partiellement exprimé l'extrême complexité. Aussi est-ce par l'évocation succincte de quelques éléments d'analyse que se basera cette étude.

En effet, l'Etat néo-patrimonial dans son processus de mobilisation autoritaire n'est pas ce peuple organisé politiquement au sein de la République ; il n'est pas ce "Corps moral", émanation de la volonté générale dont parlait Jean-Jacques Rousseau. L'Etat c'est-à-dire "ceux d'en haut" exerce une pression hégémonique, et accapare les richesses de ceux d'en bas à qui on demande néanmoins obéissance et servitude volontaire. On est loin du "contrat social" entre citoyens égaux. C'est pourquoi, en contexte néo-patrimonial, les relations Etat-Société mues par une sorte de dialectique de l'inégalité et de la domination sont permanemment conflictuelles. Le peuple voulant se libérer de l'étau hégémonique d'un groupe au pouvoir. L'élite évincée estimant qu'elle mérite un canal d'enrichissement. De cette manière, l'Etat néo-patrimonial apparaît comme un lieu de rupture et d'affrontements entre un pouvoir politique et une société civile hostile à l'idéal de société fait d'accaparement, de clientélisme, de népotisme affiché par le gouvernement. Il s'agit d'une réalité qui ne va pas sans de sérieux problèmes au niveau de la gestion d'une entité étatique consacrée par Tidiane Diakhité comme la "vedette tristement célèbre des violations des droits de l'homme et des

libertés fondamentales"¹⁹⁴. La réalité de rupture qui prévaut implique une opposition manichéenne entre ceux qui sont au pouvoir et ceux qui lui tournent autour. Ce faisant elle dessine un couple désuni composé de "l'Afrique officielle" et de "l'Afrique réelle" dont parle Thierry Michalon¹⁹⁵ et dont témoignent les violences diverses. Cela signifie que les processus violents de recherche hégémonique prennent leur source dans le transit de la richesse au niveau de l'Etat et par voie de conséquence d'une situation où la richesse sociale infère l'accès aux marches et aux couloirs feutrés du pouvoir. Cette conception "consommatrice" de la chose publique mène à la violence pour entretenir des situations acquises ou pour les renverser en fonction du groupe dans lequel les acteurs se situent et des rapports de force du moment¹⁹⁶.

Les crises politiques qui en résultent prennent l'aspect d'une confrontation violente des factions sans autre intention que de se sentir à même que tous les autres de gérer le "gari national"¹⁹⁷ c'est-à-dire le complexe bureaucratique hérité de la colonisation. Si nous sommes là au coeur d'une conflictualité qui dérive des luttes d'intérêts bien avérés, nous sommes en même

194. Tidiane Diakhité. L'Afrique malade d'elle-même. Paris : Karthala, 1986, p. 45.

195. Thierry Michalon. Quel Etat pour l'Afrique. Paris : L'Harmattan, 1984, p. 73.

196. J. Pierre Chrétien. "Les racines de la violence ..." op.cit., p. 19.

197. L'expression est d'un haut responsable camerounais.

temps au centre d'une violence étatique qui selon René Lemarchand "entretient une dialectique avec les mécanismes du pouvoir tout comme l'exclusion de certaines communautés ou régions les transforment en opposants potentiels, l'appropriation des multiples ressources que confèrent les positions du pouvoir ne se double pas nécessairement d'un processus de redistribution des clientèles politiques"¹⁹⁸.

"Pugilat", "Combat armé", "affaire de force brutale", "lutttes hobbesiennes", ces expressions qui caractérisent le politique en Afrique ne font que illustrer la permanence de ces confrontations factionnelles et l'âpreté concurrentielle du marché du pouvoir. Dans ces confrontations, cadres politiques et autres doivent articuler leur action mais aussi impliquer des clientèles populaires ralliées surtout sur la base ethnique ou régionale. Par rapport à ce dernier élément, il serait aisé de voir derrière les crises politiques qui dominent le paysage néo-patrimonial subsaharien une compétition tribale pour le pouvoir suprême¹⁹⁹. Mais il faut dire tout de suite qu'elles ne s'y laissent point réduire si facilement. Il s'agit là d'antagonismes qui mettent en jeu les intérêts matériels des

198. René Lemarchand, op.cit., p. 206. 199. Confrontations factionnelles à mort et concurrence du marché du pouvoir qui font que l'âge moyen de mortalité est en Afrique moins élevé qu'en Europe et que l'assassinat peut encore l'abaisser inopinément.

groupes sociaux, les idéologies et les aspirations qui en émanent; les relations de pouvoir, de clientèle et des réseaux de parenté qui unissent les hommes, ou les font opposer.

En Afrique subsaharienne postcoloniale, les crises politiques - événements traumatiques se lisent donc dans l'emboîtement du parental, de l'économique et du politique. Bref, elles dérivent des mobilisations multidimensionnelles des ressources et l'appel à la ressource de la violence apparaît souvent comme un exutoire, un ultime recours face aux menaces de domination abusivement hégémonique d'une communauté sur une autre. Ces menaces sont perçues de manière aiguë lorsqu'elles s'articulent sur une répartition différente des avantages économiques nés de la modernité. Cette "logique maffieuse" est bien à l'opposé du pluralisme. Car les systèmes de dépouilles poussé à l'extrême exclut toute possibilité d'alternance, si ce n'est à l'issue d'une crise violente, et pour reconstruire le lendemain le même système en d'autres mains. C'est ce qui illustrent les massacres des éléments Ibos au Nigéria du Nord entre 1953 et 1966. La peur panique qu'éprouvèrent les dirigeants du Nord devant la mise en place des structures fédérales dominées par les Ibos furent le détonateur et l'accélération des terribles émeutes qui ensanglantèrent la ville de Kano en treize années d'intervalle²⁰⁰. En 1959, le Kasai devient un lieu d'affrontement

200. John Paden. " Communal Competition, Conflict and Violence in Kano" in Robert Melson, Howard Wolpe (eds). Modernization and the Politics of

Communalism. Ann Arbor : Michigan University Press, 1971. pp. 113-144.

entre Lulua (Kasaï oriental) dont la domination économique et sociale était évidente²⁰¹. C'est aussi le cas au Tchad où le statut nettement privilégié des éléments Sara par rapport aux ethnies du Nord, tout particulièrement au plan éducatif et de l'accès aux sinécures étatiques a eu pour effet des mobilisations religieuses islamiques au Nord et chrétienne au Sud d'une part et d'autre part d'ouvrir la voie aux pratiques et vellétés de domination qui, furent à l'origine de l'interminable guerre civile déclenchée par les émeutes de la région de Mangalmé (préfecture du Guéra)²⁰². Cependant, ces affrontements ethnorégionaux qui sont inséparables des phénomènes de modernisation différentielle montrent que la modernisation ethnique, religieuse est susceptible de s'affirmer par le truchement des inégalités sociales.

Selon notre cadre d'analyse des crises politiques et surtout dans ce qu'il convient de prendre comme l'activité stratégique des acteurs sociaux, il convient de dire que ce qui se joue en

201. René Lemarchand. Political Awakening in the Congo. Berkeley, Los Angeles : University of California Press, 1964. Crawford Young. Politics in the Congo. Princeton : Princeton University Press, 1965; Mabika Kalanda. Baluba et Lulua : Une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre. Bruxelles : ed de Remarques Congolaises. Coquery Vidrovitch Cathérine, Alain Forest et Herbert Weiss (dir). Rébellions - Révolutions au Zaïre. Paris: L'Harmatan, 1982. 2 tomes.

202. Robert Duijtenhuis. Le Frolinat et les révoltes populaires. Paris : Mouton, 1978, ou du même auteur Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1877-1984). Paris : Karthala, 1987.

filigranne, c'est le positionnement des acteurs en fonction des conflits de classes. Celles-ci s'affrontent, s'allient se séparent selon les circonstances et leur place dans les procès de production participant d'une société capitaliste dépendante. Cette dimension stratégique du rôle des acteurs sociaux est un phénomène particulièrement important dans l'intellection des pratiques conflictuelles balisant le champ étatique postcolonial.

Cependant au-delà de "la fixation diabolique ou quasi-animale de l'image de l'Autre"²⁰³ que laissent soupçonner les affrontements à base de pouvoir à conquérir ou à garder, les guerres civiles quant à elles, proviennent du fait que l'Etat néo-patrimonial est subverti de l'intérieur par ses propres pratiques exclusionnaires. Elles naissent du centralisme de l'Etat, de l'autoritarisme de sa direction et de la centralisation et de la concentration du pouvoir aux mains d'un groupe que domine le monarque présidentiel. Les réactions de rejet et les "passions ethniques" qui leur sont sous-jacentes entraînent des mobilisations à grande échelle des secteurs divers de la société. L'Histoire du Burundi est une illustration particulièrement dramatique de ces confrontations violentes engendrées par les pratiques d'exclusion sous-jacente à la volonté de garder pour l'ethnie tutsi tout le pouvoir d'enrichissement et distribution au détriment des Hutu. Elles

203. Jean Pierre Chrétien. op.cit.

informent non seulement sur la tentative du coup d'Etat organisée par les fonctionnaires Hutu en 1972, assorti des massacres des milliers de Tutsi et de la terrible repression ethnocidaire où périrent environ cent mille personnes. Les tueries d'août 1988 s'inscrivent dans un scénario identique²⁰⁴. C'est aussi dans un espace dominé par les politiques d'exclusion qu'éclatèrent au Tchad, au Zaïre, les sanglantes guerres civiles des années 60 et 70 dont le point de départ fut chaque fois des insurrections régionales: le Nord Tchad, les provinces de l'Est et du Bandama au Zaïre et suscitées par la mise à l'écart plus ou moins systématique de leurs opposants²⁰⁵.

Les coups d'Etat, eux, expriment à merveille la dynamique des crises politiques de recherche hégémonique. Au point du départ du phénomène, causes et circonstances varient à l'infini. L'armée principal vecteur du coup d'Etat peut prendre le parti d'une insurrection civile contre le pouvoir établi, relayer une guerre générale, en bref se faire le porte parole et l'expression étatique d'une agitation populaire comme ce fut l'exemple dans la plupart des pays africains²⁰⁶. En fait le renversement des

204. René Lemarchand. Rwanda Burundi. Londres : Pall Mall, 1970. Génocide sélectif au Burundi. Londres : Minority Rights Group, 1973. " Burundi : The Killing Fields Revisited". Issue 18, 1, 1989, pp. 38-49.

205. Jean Pierre Chrétien, André Guichou, Gabriel le Jeune. La Crise d'août 1988 au Burundi. Paris : Karthala, 1989.

206. Staffan Willing. Military coup in Sub-Saharan Africa. How to Justify Illegal Assumption of Power. Uppsala : Scandinavian Institute of African Studies, 1983.

autorités civiles par une intervention militaire signifie l'usurpation du gouvernement par une branche de l'appareil d'Etat. Dans les Etats néo-patrimoniaux, le coup d'Etat est par définition un coup de l'Etat sur lui-même. Cette rupture métonymique, - la partie se prenant pour le tout - entraîne, vue la nature des corps militaires qu'une élite devienne gouvernante et ce, indépendamment des projets des acteurs.

Activité extra-politique et manifestation de violence politique, le coup d'Etat mène à la destruction d'un ordre politique à l'intérieur de l'espace institutionnel à l'initiative de certaines élites au pouvoir. Il dérive donc en situation néo-patrimoniaire du jeu des rivalités entre fractions de l'élite au pouvoir et tient prioritairement à la redéfinition de leur équilibre interne. C'est dans ce sens qu'il s'effectue en référence à des théories beaucoup plus pragmatiques qu'idéologiques comme la dénonciation de la corruption ou du népotisme. Cela signifie que la nécessité de mettre un terme à la déliquescence politique des élites civiles et de moraliser la vie publique est évidente. Très symptomatiquement le discours officiel se réfère constamment au nécessaire redressement national.

C'est par rapport à cette volonté de nettoyer les "écuries d'Augias" que constituent les Etats néo-patrimoniaux subsahariens qu'Alain Rouquié a pu dire que la majorité des coups d'Etat s'effectuent

dans le sens de "la conservation sociale"²⁰⁷.

Si les guerres internes et les affrontements ethnorégionaux cachent des stratégies particulières des acteurs, les coups d'Etat appartiennent à la même logique. Derrière eux se profilent des conflits intra-élitaires comme ce fut le cas au Kenya où on avait affaire dans les coulisses à une confrontation des factions de Charles Njongo et d'Arap Moï ou au Cameroun entre supporteurs et adversaires d'Ahidjo et de Biya, au Ghana lors des crises politiques de 1969-1975 ou à travers les conflits politiques mettant aux prises le Pan-Akan Progress (PAP), le parti politique du Dr. Busia, étudiants et syndicats se lisait une activité tactique des acteurs Akan et Ewe. En sus, il y apparaissait une dynamique de mobilisations multisectorielles qu'illustraient les multiples crises que le gouvernement Acheampong a connues²⁰⁸.

Toutefois les rapports entre la société civile contestataire et l'Etat hégémonique, qu'ils mènent à la victoire de l'un des groupes au détriment de l'autre ne sauraient ignorer l'intervention des puissances extérieures. Ingérences qui ont pour conséquence majeur d'exacerber les conflits à l'intérieur des sociétés subsahariennes et de provoquer la terrible

207. Alain Rouquié. "Le camarade et le commandant : Réformisme militaire et légitimité institutionnelle". *RFSP* 29, 3, Juin 1979. P. 381

208. Deborah Pellow et Naomi Chazan. Ghana : Coping with uncertainty. Boulder/Colorado : Westview Press, 1986. pp. 64-75.

hemorragie des vies humaines. Néanmoins la postcolonie et son Etat ne sont pas seulement le lieu de la conflictualité politique pathologique. On y discerne quelque part des capacités à la régulation politique.

§.2 - DE LA REGULATION POLITIQUE EN POSTCOLONIE : LE

PROBLEME ET L'EXEMPLE DE LA SUCCESSION

PRESIDENTIELLE LEGALE.

le cas du Cameroun et du Sénégal.

Dans les Etats néo-patrimoniaux au Sud du Sahara, les élites au pouvoir et leurs associés constituent un mouvement social composé de segments aux logiques hétérogènes à cause de leurs intérêts divergents. Le seul vecteur qui commande à la fois la solidarité et le conflit serait le contrôle de l'appareil de l'Etat indissociable de la répartition-distribution des fruits de l'accumulation économique. Dans ce contexte de luttes factionnelles, les logiques de reproduction des groupes au pouvoir et leur régulation sont d'importance. Si pendant presque deux décades, l'unique forme d'alternance à la tête des Etats Africains fut les coups d'Etat au point de faire penser à la quasi impossibilité de la succession légale, l'objet de ce paragraphe est de montrer que si d'une part, il y a consubstantialité entre crises politiques et Etat néo-patrimonial, il existe parallèlement une forme régulière de transfert de pouvoir qui permet la continuité de l'Etat

néo-patrimonial et qui par ailleurs apparaît comme un test de stabilité et de maturité de la classe dirigeante néo-patrimoniale. Si cette régulation au sommet du système politique s'effectue de manière ordonnée, elle est sensée éviter à l'Etat de connaître les guerres civiles et autres interventions militaires. Ce transfert du pouvoir se conformant à des procédures légales, constitutionnelles et/ou partisans n'est pas forcément un gage de légitimité ; mais il permet de mesurer le degré d'intervention des acteurs sociaux dans le champ politique.

Comment donc les Etats néo-patrimoniaux Sénégalais et Camerounais ont organisé et prévu le départ de leurs chefs d'Etats respectifs et comment les "successeurs légaux" ont ils construit leur hégémonie ?

A - GENERALITES SUR LES SUCCESSIONS PRESIDENTIELLES ET

L'INSTITUTIONNALISATION DU DAUPHIN PRESIDENTIEL.

Selon A. Hughes et R. May, la succession présidentielle n'est pas un phénomène récent²⁰⁹ même s'il l'est pour le Cameroun et le Sénégal. En plus, si ce mécanisme n'est pas propre aux régimes politiques post coloniaux subsahariens puisqu'il est connu et dans une certaine mesure pratiquée dans les démocraties occidentales et vise à pourvoir à toute vacance du pouvoir, il

209. A. Hughes et R. May. "The Politics of Succession in Black Africa" Third World Quarterly, Janv. 1984, P. 4.

n'en demeure pas moins vrai que cette préoccupation a toujours été la lame de fond des luttes factionnelles larvées ou ouvertes qui à l'ombre du monarque présidentiel usent le système politique. C'est la raison pour laquelle dès leurs premiers pas, les régimes néo-patrimoniaux ont été hantés par l'échéance de la succession. Déjà en 1963, Philippe Yacé s'exclamait : "il reste cependant un problème grave qui semble être plus sérieux et qui constitue une des causes des agitations subversives : c'est le problème de la succession du président Houphouët Boigny qu'on s'évertue à poser en vue de l'exploiter"²¹⁰. Au Kenya, Tom Mboya assassiné en 1969 est vraisemblablement mort de ce "syndrome successoral".

Ainsi le problème de la succession en débordant largement un cadre ponctuel et évènementiel s'étire de part de d'autre de la date fatidique à laquelle le chef d'Etat se démet, meurt ou est renversé. De longues années auparavant, il convient pour les prétendants en lice, de se placer en posture favorable, en "pole position". Une lutte sourde les oppose dans l'ombre tutélaire du Prince. Face à tous ses éléments l'on peut dire que la régulation politique au sommet de la hiérarchie du pouvoir et les tripatouillages des "numéro deux" présumés ou se prenant pour tels montrent non seulement que le "marché du pouvoir" est bien concurrentiel mais aussi que la succession présidentielle peut

210. Jean François Bayart. L'Etat en Afrique. op.cit., p. 275.

apparaître comme un indice spécifique et supplémentaire aux yeux de Kamto du "néo-constitutionnalisme africain"²¹¹.

En effet, la succession présidentielle en tant que mécanisme régulateur politique et institutionnel vise à "assurer par une transmission héréditaire du pouvoir, la continuité de l'Etat et la sauvegarde d'un héritage politique, voire assurer la pérennité d'un régime politique"²¹². Dans ce sens on peut bien établir une comparaison entre ce qui se passait dans les régimes de type monarchique de l'Ancien Régime et /ou les monarchies actuelles et la pratique du delphinat, qui dans les postcolonies est le mécanisme politico-institutionnel de transmission du pouvoir. Et qui permet d'assurer sa continuité exécutive et la survie de l'Etat néo-patrimonial par le choix et l'initiation d'un dauphin déclaré présomptif. Pas très éloignée de la dévolution successorale en vigueur dans les monarchies, ce mécanisme de succession légale permet au successeur désigné du vivant de l'ancien chef de l'Etat de réclamer une double légitimité syncrétique appliquée dans le cadre de la République. En effet il peut espérer bénéficier en même temps de la légitimité du "père fondateur" et celle attachée au respect des dispositions constitutionnelles édictées et révisées en fonction des intentions et des projets présidentiels.

211. Maurice Kamto. Pouvoir et Droit ... op.cit., pp. 428-468. Ibid., p. 458.

212. Maurice Kamto. "Le dauphin constitutionnel dans les régimes politiques africains (le cas du Cameroun et du Sénégal)" Rec. Renant No 781-782, Août

- Déc. 1983, pp. 256-282.

Cette conception de l'ordre politique et du pouvoir, bien évidemment néo-patrimoniale est mise en exergue au Cameroun et au Sénégal. En effet, dans ces Etats néo-patrimoniaux, les leaders charismatiques de l'indépendance en usant du réformisme constitutionnel ont prévu un système de garantie de la continuité politique du régime, en faisant de la "nomination" ou mieux de la désignation du dauphin une technique gouvernementale afin que l'héritage politique puisse être transférée au plus digne. Dans ces deux pays, c'est le Premier-Ministre qui devient successeur. Selon Jacques Alfred Ndoumbé Eboulé, "le rôle du dauphin présidentiel est aussi institutionnalisé; ce qui crée une formule républicaine de transmission héréditaire du pouvoir originale et spécifique"²¹³. Ce processus régulateur est à la fois politique et juridique afin de lui garantir une efficacité maximale. Cependant appréhendée d'un point de vue comparatif, on peut ranger les successions néo-patrimoniales sénégalaises et camerounaises en deux catégories. La succession présidentielle absolue et la succession présidentielle relative.

La première revêt un aspect systémique incontestable dans la mesure où la dévolution du pouvoir entraîne la pleine maîtrise des forces politiques au gouvernement. C'est le transfert du pouvoir à la fois au gouvernement et au parti majoritaire à

213. Jacques Alfred Ndoumbé Eboulé. Succession présidentielle en Afrique subsaharienne et continuité de la politique étrangère. L'expérience du

Cameroun. Paris II. Thèse Doctorat en Science Politique, 1992, p.7.

l'Assemblée nationale issue du suffrage universel. Il y a donc transfert dans ce cas de la totalité du pouvoir tant du point de vue constitutionnel que du point de vue systémique. C'est bel et bien le cas sénégalais. A la différence de ce qui se passe dans les cas d'alternance absolue, la succession présidentielle totale ne résulte pas d'élection au suffrage universel puisqu'elle se présente comme une simple continuation d'un mandat largement entamé. Ce mécanisme a atteint sa perfection au Sénégal puisque le Président Senghor se retire totalement de la vie politique en cédant tous les pouvoirs. D'ailleurs les échéances électorales qui vont suivre vont permettre de juger l'aspect parfait de la succession présidentielle sénégalaise.

La deuxième, relative, montre que le successeur n'a que la maîtrise du seul gouvernement et même ... et non de la majorité du pouvoir. Le président sortant ou une de ses clientèles gardent les rouages du pouvoir au sein du parti ou du Premier Ministère. C'est le cas au Cameroun avec au sommet de l'Etat le Président Biya, au sommet du Parti, l'ex-Président Ahmadou Ahidjo et à la primature, un fidèle du Président Ahidjo M. Bello Bouba ²¹⁴. La succession présidentielle relative apparaît comme un dé pipé. En témoigne le bicéphalisme qu'elle crée à la tête de l'Etat. Car l'exemple camerounais montre que le chef de l'Etat volontairement démissionnaire entend garder le contrôle du système politique par

214. Siradiou Diallo, "Un fidèle à la primature" *Jeune Afrique* (J.A.), No 1143, 1 Décembre 1982, pp. 47-51. P7.

l'intermédiaire du parti dont il conserve la présidence soit qu'il jette en pâture le nouveau chef d'Etat à une classe des serviteurs patrimoniaux impatiente. Il s'agit là d'une fausse alternative en faveur d'une région ou d'un homme qui ont quelques raisons de prétendre à la succession. Il se trouve dans ce sens que le président démissionnaire ait prévu en sous-main un transfert plus durable du pouvoir au profit de sa propre faction lors d'un "second tour". Les heurs et les malheurs que la succession présidentielle camerounaise connaîtra en 1983 et en Avril 1984 expliquent les vicissitudes de la succession présidentielle relative.

B - LES SUCCESSIONS LEGALES CAMEROUNAISE ET SENEGALAISE.

1. Le processus juridique.

Sur le plan juridique *stricto sensu*, les successions présidentielles néo-patrimoniales sénégalaise²¹⁵ et camerounaise tirent leur juridicité de l'institutionnalisation du dauphin présidentiel. Cependant sous-jacement à cet élément, l'on peut se poser la question de savoir si les réformes constitutionnelles qui instituent le delphinat font parti du néo-constitutionnalisme africain ou s'il s'agit d'une invention du politique. Quoiqu'il

215. Pour une étude récente sur la succession sénégalaise voir Monar Coumba Diop et Mamoudou Diop. Le Sénégal sous Abdou Diouf. Paris:

Karthala, 1990, pp. 69-148.

en soit la vacance du pouvoir n'est pas envisagée en terme d'intérim mais de succession avec les réformes du 29 Juin 1979 et du 6 Avril 1976 respectivement au Cameroun et au Sénégal.

Dans ces deux pays, la réforme place le Premier Ministre au sommet de l'ordonnancement des personnalités susceptibles non seulement de suppléer à un empêchement temporaire du Président de la République mais aussi à celui succéder en cas de démission ou de décès pour le reste de son mandat présidentiel. "Le Premier Ministre reçoit le pouvoir en héritage" note le Pr. Kamto²¹⁶. En clôturant ainsi le successeur dans une légitimité d'emprunt jusqu'à la fin du mandat entamé par son prédécesseur, celui-ci peut s'apparenter à une forme d'intérim sauf à organiser les élections présidentielles anticipées.

Dans ces Etats néo-patrimoniaux, les fonctions objectives de ces réformes sont d'assurer la continuité du régime néo-patrimonial tout court. En effet si l'on se limite à l'approche purement juridique de cet état de chose, on constate en substance, que ces réformes sont des opérations décisives visant manifestement à résoudre l'équation de la continuité afin d'éviter que la permanence nécessaire de la fonction exécutive comme du pouvoir de l'exécutif soit compromise pour des contingences personnelles (...) de garantir que les mécanismes de dévolution provisoires ou définitifs respectent

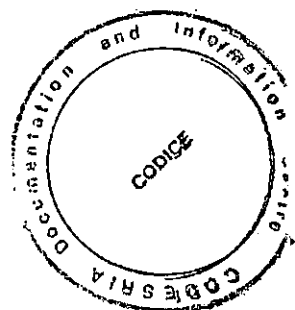
216. Maurice Kamto. Pouvoir et droit op.cit., p. 40.

l'économie général du pacte constitutionnel"²¹⁷. Car en fait, dans une situation successorale, il faut pouvoir dans des brefs délais et sans faillir, à la suspension ou à l'interruption prévisible du mandat du chef de l'Etat, soit en le remplaçant, soit en assurant sa suppléance. C'est une des exigences non seulement du régime républicain occidental mais aussi des régimes néo-patrimoniaux subsahariens que d'assurer par le système constitutionnel, la continuité exécutive du pouvoir. Mais cette approche se révèle inapte ou insuffisante à épuiser l'explication, car ces opérations ne se circonscrivent pas à cela et débordent largement le cadre de la continuité du pouvoir. Si le successorat présidentiel dans les Etats néo-patrimoniaux n'est pas anticonstitutionnel puisque prévu dans les constitutions du Sénégal et du Cameroun, en revanche, il apparaît anti-républicaine car :

Deux exigences fondamentales régissent en effet la dévolution de l'exécutif en régime républicain : l'exigence de la continuité fonctionnelle, l'exigence de la continuité structurelle. L'exigence de la continuité fonctionnelle se situe dans l'ordre positif. Elle requiert que les mécanismes de remplacement ou de suppléance soient aussi simples et efficaces que possible, de sorte que le vide ouvert à la tête de l'exécutif n'affecte en rien ni la fonction ni le pouvoir dans leur permanence. L'exigence de la continuité structurelle se situe dans l'ordre normatif. Elle commande que ces mécanismes de dévolution présentent un degré minimal de compatibilité aux principes généraux du système constitutionnel dans lequel, ils s'insèrent.²¹⁸

217. Pierre Julliard. "La continuité du pouvoir exécutif". Mélanges offerts à Georges Burdeau, Le Pouvoir

218. Idem., p. 155.



Ainsi dans les Etats néo-patrimoniaux sénégalais et camerounais, si l'équation de la continuité fonctionnelle est efficacement résolue, celui par contre de la continuité structurelle n'est pas compatible dans l'esprit et dans la lettre avec le système constitutionnel. En effet, ces deux systèmes constitutionnels sont tous deux les "filles naturelles" du mimétisme institutionnel français implique nécessairement en cas d'indisponibilité définitive du chef de l'Etat, le recours à la procédure de l'interim plus conforme au système constitutionnel adopté. Car en récupérant les expressions de Merton, si la fonction manifeste de ces opérations est celle de pourvoir à la vacance du pouvoir, la fonction latente quant à elle dépasse largement le cadre de ce qui est exprimé par le texte et produit des effets non énoncés mais qui participent de la volonté du constituant.

A s'en tenir à la lettre de ces réformes, la tentation est incoercible de concevoir le mécanisme de pourvoi de la vacance comme une perversion du concept d'intérim. Ni le terme d'intérim, ni celui de succession ne sont explicitement exprimés par les textes, mais la succession est manifeste dans l'esprit du texte, elle apparaît comme une perversion de la notion d'intérim. Non seulement, il s'agit d'assurer un intérim qui cesse à la fin du mandat en cours, mais aussi et cumulativement il s'agit d'une succession car celui qui succède est un Président de la République plein, mais sans légitimité populaire, et dans certains cas sans la possibilité institutionnelle d'organiser des

présidentielles anticipées pour la rechercher.

Toutefois est-ce à dire que la succession présidentielle dans les Etats néo-patrimoniaux du Cameroun et du Sénégal s'arrête au terme du mandat en cours ? A l'évidence non. Car les effets de la succession s'étendent bien au-delà du terme fixé par la constitution du fait que la succession est un mécanisme politique qui garantit la reproduction du régime néo-patrimonial et la continuité totale de la politique de l'Etat. La possibilité pour le chef de l'Etat sortant, de désigner quand il veut le successeur, de préparer en s'assurant sa fidélité, son allégeance à sa politique et de son aptitude à diriger le pays dont il hérite, atteste si besoin est de prouver largement cette volonté.

Pour conclure sur le versant juridique de la succession présidentielle dans les Etats néo-patrimoniaux dont le Cameroun et le Sénégal nous sont parus comme des cas cliniques, l'on peut dire que la succession présidentielle est un mécanisme de régulation institutionnelle qui vise à pourvoir à la vacance du pouvoir. Elle permet au moins d'assurer pendant la période qui s'écoule de l'entrée en fonction du successeur à la fin du mandat en cours, non seulement la continuité du pouvoir, mais aussi celle du régime néo-patrimonial en place. La façade juridique ne masque qu'imparfaitement cette finalité fondamentale. Les modalités juridico-institutionnelles et ses conditions permettent de dire que c'est "la meilleure voie pour assurer non seulement la stabilité chère aux régimes néo-patrimoniaux structurellement

fragiles à quelques exceptions près, mais aussi la continuité de la philosophie du programme du *de cuius*"²¹⁹. Cependant, c'est sur le plan politique que les successions présidentielles en régime néo-patrimonial sont évocatrices de la problématique de la régulation politique.

2 - Le processus politique.

Les successions sénégalaise et camerounaise ont été l'occasion de mesurer la stabilité des institutions politiques. Les techniques ou les modalités de transmission du pouvoir et les conditions de son exercice par les successeurs, que l'on soit en succession présidentielle absolue ou relative, vont montrer les "heurs et les malheurs" et les enjeux spécifiques de la succession présidentielle en Afrique. Succintement parlant, ces successions présidentielles se sont déroulées dans une ambiance et dans des conditions bien précises qui sont liées au dauphin présidentiel et à la nature néo-patrimoniale de l'Etat.

En ce qui concerne les conditions liées au dauphin présidentiel, les liens qui unissent "le père de la Nation" et l'héritier présomptif reposent sur une espèce de filiation idéologique et sur un lien politique d'allégeance clientéliste et de convergence d'intérêts de groupe au pouvoir. May et Hughes parleront à ce sujet d'une sorte d'identification idéologique²²⁰. Toutefois, si dans les contextes néo-patrimoniaux sénégalais et

219. Jacques Ndoumbe Eboulé. Succession présidentielle ... op.cit., p. 96.

220. A. Hughes et R. May. "The Politics of Succession in Black Africa" op.cit., p. 18. "P7

camerounais MM. Biya et Abdou Diouf arrivent au pouvoir sans le bénéfice d'une véritable légitimité populaire, ils ont pour eux à tout le moins d'une légitimité constitutionnelle et d'une légitimité populaire d'emprunt: celle de leurs prédécesseurs. Pour combler le vide qui découlerait de cette faiblesse légitimatoire, l'"illustre prédécesseur" participera activement au processus de légitimation politique du dauphin. C'est ce qui est arrivé dans l'expérience camerounaise. En effet, en annonçant sa démission, le Président Ahidjo a appelé tous les Camerounais à apporter leur soutien à son héritier Mr Biya qui "mérite la confiance de tous" et d'abord la sienne puisqu'il estime qu'il est un "homme capable, compétent et bien préparé à la tâche"²²¹. Le Président Senghor disait sensiblement la même chose de Diouf. "Il est intelligent, réfléchi et organisé. Et puis c'est un grand travailleur. C'est l'un des rares membres du gouvernement que je suis sûr de trouver à n'importe quel moment chez lui même le C'est très important. Le seul défaut d'Abdou Diouf, c'est son excès de modestie"²²². Ces deux citations montrent que du simple point de vue politique, le dauphin est choisi, observé à la limite ausculté minutieusement au point où l'on peut dire sans risque de se tromper que son choix et sa préparation résultent d'un long processus politique à tel point que la moindre erreur de jugement est perçue comme un échec personnel du prédécesseur.

221. Siradiou Diallo. "Les secrets du départ d'Ahidjo" Jeune Afrique

222. Interview du Président Senghor à Siradiou Diallo. Jeune Afrique N° 940 du 10 Janv 1979, p. 49

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir l'itinéraire politico-administratif de Paul Biya et d'Abdou Diouf qui totalisent à deux au moins quarante années de pratique des allées du pouvoir.

En tout cas, la volonté semble donc manifestement obsessionnelle de la part des leaders charismatiques d'opérer leur meilleur choix du successeur qui, s'il doit présenter le profil idéal pour assurer la continuité idéologique se doit aussi d'être compétent. Bref, sur le plan politique note Kamto, le mécanisme de succession présidentielle vise à assurer une transition en douceur à la tête de l'Etat. Il apparaît comme une "clause de sauvegarde", une "soupape de sécurité" à d'éventuels soubresauts dans des Etats jeunes où pèse lourdement l'incertitude politique. Cette volonté obsessionnelle de garantir la stabilité du processus et des pratiques politiques néo-patrimoniales se retrouvent dans ses phrases du Président Ahidjo au sujet de la réforme constitutionnelle de 1979. "J'ai mis en place une procédure constitutionnelle telle que ma succession se passera normalement. Il n'y aura ni troubles ni vide, car les hommes capables de me remplacer sont là et le peuple camerounais est suffisamment mûr pour que tout se passe bien."²²³

Pour ce qui est des conditions relatives à la nature néo-patrimoniale de l'Etat, il nous semble que la pratique de

223. Maurice Kamto. Pouvoir et droit op.cit., p. 460.

des succès de la succession présidentielle.

Mais par delà ce premier élément, deux conditions minimales au moins apparaissent pour qu'elle soit en phase avec les pratiques en cours dans l'Etat néo-patrimonial:

Premièrement, l'élite politique doit être assimilée c'est-à-dire accepter les règles institutionnelles et politiques selon lesquelles la simple transmission du pouvoir par le mécanisme successoral à un membre du groupe au pouvoir confère la légitimité à gouverner. Ceci en dépit des accointances entre un certain groupe avec le président sortant²²⁴. C'est dire que ce mécanisme institutionnel de dévolution exige également de la part du successeur la reconnaissance de la légitimité du régime installé dont il a hérité de la charge. De même son engagement à succéder exclut toute modification fondamentale de l'accord au moins tacite de la distribution du pouvoir et des positions d'accumulation au sein de l'élite politique, sur les règles constitutionnelles et celles du jeu et des pratiques politiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que dans les contextes néo-patrimoniaux sénégalais et camerounais, du moins dans les mois qui suivent la succession présidentielle, cette dernière apparaît comme la passation d'un pouvoir d'une équipe à une autre, d'une faction peut-être à une autre mais elle reste

224. Accointances qui peuvent être tribales, historiques, géographiques ou fraternelles.

fondamentalement une succession du même au pareil.

Deuxièmement et toujours sur le plan politique, la réussite de la succession suppose un minimum d'intégration nationale. Si au Sénégal la transmission du pouvoir s'est faite d'un chrétien à un musulman et au Cameroun d'un musulman à un chrétien, le constat est effectué qu'elle a été un test majeur d'intégration nationale. En témoignent l'afflux des motions de soutien, gages d'une floraison d'attentes centrifuges qui au lieu cette fois de provenir des institutions prophylactiques d'embrigadement du peuple les ont mis hors du jeu pour émaner des sources diverses²²⁵.

Toutefois si on arrêta à ce niveau, la réflexion serait amputée d'une grande partie de la dimension conflictuelle et strictement néo-patrimoniale qui se cache derrière la réussite de la dévolution successorale du pouvoir. En effet dans un milieu où l'âpreté des luttes factionnelles n'est plus à démontrer la pratique du dauphin présidentiel à l'amont vise à brider les possibilités d'accumulation politique et économique des réseaux concurrents, des diverses forces politiques et des institutions pour permettre une autonomisation de la faction présidentielle. Et c'est à l'intérieur d'elle que se déroule la succession. Au-delà et à l'aval, il s'agit pour le nouveau président grâce à une rédéfinition des pouvoirs de maîtriser le jeu politique, les

225. Une étude quantitative et une analyse du contenu de ces motions de soutiens auraient sans doute été aussi bien éclairantes que pertinentes.

pratiques c'est-à-dire les circuits des trafics et des transactions complexes surgies autour de la répartition des "dépouilles de l'Etat". Il s'ensuit que gouverner pour le nouveau président, tend à se réduire à faire preuve d'ingéniosité d'équilibrisme et à contrôler à son profit la surface de spoliations de l'Etat, à lui imprimer sa marque.

Cependant pour exemplaires qu'elles sont, les successions présidentielles camerounaise et sénégalaise ne sauraient balayer d'un revers de la main les problèmes que soulève la pratique du delphinat en situation néo-patrimoniale. Sur le plan politique, elle empêche l'alternance dans le sens politologique du terme²²⁶. Si dans le contexte sénégalais les choses se passent relativement mieux comparativement au Cameroun en ce sens que l'opposition peut y jouer sa "fonction tribunicienne" et brider les vellétés putschistes. La pratique du dauphin présidentiel limite la libéralisation du système politique. Celle-ci est-elle une option des Etats néo-patrimoniaux? Il nous est permis d'en douter. Seulement si les successions présidentielles cachent des affrontements nombreux et variés qui éclatent souvent au grand jour comme au Cameroun et au Kenya, il reste que ce mécanisme de régulation au sommet fonctionnant ordinairement dans le champ du

226. Léo Hamon définit l'alternance comme une succession répétée dans l'espace ou dans le temps qui fait réapparaître tour à tour un ordre permanent et régulier dans "une série donnée, de la même séquence reprise et défaite et reprise et défaite encore ; pourquoi ne pas penser alors à la navette, laquelle prend tour à tour deux positions extrêmes?" in "Nécessité et condition de l'alternance". Pouvoirs No1, 1977, p. 19.

pouvoir assure une stabilité relative de l'Etat néo-patrimonial. Stabilité que gère avec doigté le successeur qui, après avoir déjoué les pièges de ses adversaires, s'efforce en toute camaraderie d'affaiblir ceux-ci afin d'éviter qu'ils ne tentent leur revanche ; il doit en outre veiller à ne pas les acculer au désespoir et, pour ce faire, leur offrir des sinécures rémunératrices. "La crédibilité de son projet de renouveau, de libéralisation et de moralisation de la vie politique s'en trouve vite affecté. Surtout, le successeur est désormais confronté aux desseins des serviteurs patrimoniaux qui ont aidé à son ascension et qui déjà postulent à son remplacement."²²⁷

En définitive si les sociétés postcoloniales connaissent une conflictualité politique permanente, celle-ci s'inscrit tout d'abord dans le jeu politique, dans le jeu du pouvoir ; puis dans la spécificité du contexte, du champ du "pensable politique subsaharien". C'est sans doute la raison pour laquelle y cohabitent crise et processus de régulation sociale par le biais de la redistribution, conflictualité politique et régulation politique au sommet de l'Etat. Ceci montre que les sociétés africaines sont mouvantes et dynamiques. Ce dynamisme se perçoit mieux quand l'on constate l'incapacité de fermeture totale qui habitent les pouvoirs autoritaires. Les mécanismes de déconstruction sont évidemment passés par là.

227. Jean François Bayart, L'Etat en Afrique... *op.cit.*

SECTION - 4. : LA DECONSTRUCTION DES AUTORITARISMES NEO-PATRIMONIAUX :

Le quotidien et la science politique ont du mal à entretenir des relations de copinage. Pendant de longues années, le banal, le quotidien, le "maquis" ont été exclus des recherches politologiques. Marxistes et théoriciens élitistes ont nié ces pratiques de la quotidienneté. Il était avéré selon leurs analyses que les sociétés africaines surtout, étaient manipulées par les acteurs au pouvoir. Celles-ci ne se rendaient même pas compte de l'oppression et de la manipulation et finissaient même par les aimer ou par les considérer comme normales.

En fait, sous la chape anesthésiante du Parti Unique et de la monarchie présidentielle se jouaient des pratiques qui déconstruisaient de manière permanente "l'ambition totalitaire" des Etats néo-patrimoniaux et autoritaires subsahariens. Ces phénomènes de déconstruction bien campés en "une problématique par le bas"²²⁸ mettaient en jeu des formes d'évitement, d'esquive et, de contournement de "situations politiques de contrôle accentué" et prenaient à cet égard l'allure des stratégies de contestation larvées. (paragraphe 1). Cependant le balancement entre la volonté de construction autoritaire et les stratégies

228. Pour la différence entre tactiques et stratégies, voir Jean François Bayart. "L'enonciation du politique". RESP 3, Juin 1985, pp. 343-373.

de déconstruction "du bas", la dialectique entre "le haut et le bas" ont permis l'efflorescence d'une certaine forme d'innovation politique qui se ressource dans le pluriel et l'invention de la culture politique. (P.2)

§.1 - LES TACTIQUES TRANSVERSALES DES ACTEURS SUBORDONNES.

La "revanche"²²⁹ des acteurs subordonnés sur l'Etat néo-patrimonial autoritaire a emprunté sur le plan théorique deux formes particulières. D'une part les acteurs subordonnés ont pesé sur le pouvoir comme en "creux" pour reprendre René Fossaert²³⁰ par le biais d'innombrables modes d'action hétéroclites et ponctuels. De l'autre, ces modes d'action hétéroclites ont pu faire l'objet d'un processus d'unification et déboucher sur une véritable constitution d'un mouvement social qui oeuvrait en même temps à couvrir l'aire de ce que Touraine appelle "le système d'action historique"²³¹ et en prendre le contrôle. Si nous ne pouvons pas totalement évacuer cette deuxième forme, nous sommes ici, particulièrement concerné par la première qui recouvre ce qu'il est convenu d'appeler "les modes populaires d'action politique" qui sont autant de lignes de positionnement des

229. Jean François Bayart. "La politique par le bas en Afrique Noire. Question de methode". Politique Africaine 1. Janv., 1981, pp. 53-82. "La politique par le bas en situation autoritaire". Esprit l'Etat au Cameroun. Op.cit., 1985, pp. 233-281, "L'enonciation du politique". R.F.S.P.3, Juin 1985, pp. 343-373.

230. René Fossaert. La Société : les Etats. Paris : ed. le Seuil, 1981, pp. 146-147

231. Alain Touraine. Sociologie de l'action. op.cit., pp. 86-87.

acteurs subordonnés par rapport au pouvoir à l'état brut.

En récupérant les analyses de Michel de Certeau qui a démontré comment "un réseau d'antidiscipline forme la contrepartie... des procédés muets qui organisent la mise en ordre socio-politique", en constatant que sous la chape de plomb du "monothéisme politique survit le "polythéisme" de pratiques disséminés ça et là²³², nous pouvons dire sans anticiper sur les développements qui vont suivre qu'en Afrique subsaharienne la vitalité des "arts de faire populaires relativisent l'efficacité des autoritarismes. Ces arts de faire vont de l'évitement à la simulation, de la compromission sélective à l'affrontement masqué, de la désertion à la rétraction, de l'inertie calculée à la fausse adhésion en passant par les migrations et toutes formes d'escapisme, la circulation informelle des informations non contrôlées par les médias officiels - la rumeur au Cameroun, - le recours aux dialectes non reconnus officiellement²³³.

232. Michel de Certeau. L'invention au quotidien 1, Arts de faire. Paris : U.G.E. pp. 13-14 et 107 et suivantes.

233. L'exemple du Cameroun est sans doute très riche. En effet à côté du "pidgin", on a le "camfranglais". Son usage est tellement courant que le journal officiel Cameroun Tribune était obligé de créer une rubrique spéciale consacrée à ceux qui lisent et comprennent ce dialecte. A y regarder de très près, on trouve dans cette rubrique des informations essentielles. Preuve s'il en est de la puissance de son impact. Voir "Humour de l'homme de la Rue".

A - LE PHENOMENE DE LA DERISION POLITIQUE.

Evacuée de l'espace politique officiel du fait de l'absence des partis d'opposition, contre l'impérialisme informationnel de la presse gouvernementale, "caisse de résonance et de transmission des impulsions des organes moteurs, c'est-à-dire le parti et les gouvernement vers les masses²³⁴, la dérision politique s'est réfugiée et développée dans les arcanes du Parti Unique. Constituée pour l'essentiel de sobriquets savoureux, des chansons et des slogans du parti révus et corrigés, son discours associe l'imaginaire et la trivialité à l'agressivité relative qui en fait ses charmes²³⁵. Sa subtilité consiste, de manière générale à doubler les sens usuels ou conventionnels des mots en leur conférant des sens seconds hermétiques. Il se crée ainsi un vocabulaire équivoque par rapport à la rhétorique officielle. Ce jeu de mots et de vilains²³⁶ apparaît comme une critique acerbe et ironique des pratiques politiques officielles. C'est une réponse à la propagande officielle du parti unique et de ses médias.

B- Le registre symbolique: : l'indocilité contre "l'Etat théologien"

Le principe autoritaire c'est-à-dire "l'ensemble de légendes, de symboliques, de savoirs et de pratiques inventées par l'Etat colonial et ré-assurés par l'Etat postcolonial dans sa prétention à devenir théologien, proclamateur et interprète attitrée de la vérité révélée et qui, en tant que telle ne se

discute pas puisque relèvant de la foi elle-même"²³⁷, n'a pas résisté à la "revanche du paganisme", à l'insubordination symbolique, résurgence de la capacité historique des sociétés africaines à l'indocilité, à l'indiscipline et au retour en puissance de leur génie païen. Cette revanche du paganisme dont on constate la vigueur dans les sociétés africaines avec la floraison des mouvements messianiques se laissent en effet saisir comme l'énoncé d'un ordre en dissidence avec les postulats culturels autoritaires de l'Etat postcolonial.

L'effervescence des nouvelles religiosités, l'apparition des nouveaux opérateurs religieux, la production des "hérésies" qui réduisent à peu de choses les orthodoxies produisent un potentiel messianique qui s'oppose à l'ordre politique officiel d'une part et d'autre part évite le contrôle par la construction d'une religion, source de mobilisation par le bas des groupes

234. Tjade Eone. Radio, Publics et pouvoirs au Cameroun-utilisations officielles et besoins sociaux. Paris: l'Hamattan, 1988, p. 208.

235. Voir l'éventail des rubriques humoristiques qui parcourent les journaux aussi bien officiels que ceux de la presse dite "indépendante" notamment "cinéma le Popoli" dans le Messager au Cameroun. "Humour" dans le Sahel Dimanche Nigérien "Tita Abessolo". "Papa Matadi" dans la Semaine du Congo sans oublier "Go'Away" de Cameroon Tribune au Cameroun.

236. Comi Molevo Toulabor. "Jeu des mots de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo", ou "l'énonciation du pouvoir et de la richesse chez les jeunes "conjoncturés de Lomé (Togo)" in Jean François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor. Le politique par le bas... op.cit., pp.

237. Jean Achille Mbembe. Afriques indociles. op.cit., p. 13.

désorganisés ou en rupture d'organisation. Ainsi en est-il du kimbanguisme au Zaïre, de la prolifération des sociétés secrètes en Afrique subsaharienne et du développement des sectes protestantes mormonnes, adventistes ou même Témoins de Jehovah; de la Rose-Croix etc... Les thématiques de ces nouvelles religiosités consistent à opérer des lectures indépendantes du "texte" que leur fournit l'Etat-théologien. Ce jugement posé sur la réalité de domination postcoloniale et le refus de se confesser devant les instances qui se prétendent être les uniques gardiens de la seule vérité inimaginable, apparaissent comme une critique implicite de la domination par la dénonciation de la corruption et de l'ordre en place.

C - De la paysannerie "non capturée".

Le contrôle de la paysannerie par l'adhésion au parti et son insertion dans l'idéologie du pouvoir et dans les nouveaux rapports de domination a aidé "le pouvoir à tenir le peuple". Par le contrôle de la population paysanne, le parti exerçait sur elle une pression pour empêcher de s'exprimer. Ainsi quand l'Etat pénétrait en brousse, c'était pour intégrer les masses paysannes dans les institutions prophylactiques qui servaient les intérêts des groupes dominants. Cependant, en organisant l'apolitisme, en créant un véritable système de domination de contrôle de la paysannerie et de sa production agricole, l'Etat néo-patrimonial

au Sud du Sahara n'a pas capturé la société paysanne²³⁸. Celle-ci a réussi par des tactiques diverses à se détourner de cette volonté autoritaire d'exploitation et de subordination. C'est ainsi que les "refus paysans"²³⁹ ont revêtu des formes variées qui appartiennent d'ailleurs au temps long de l'histoire. En effet les "ripostes paysannes"²⁴⁰ à l'entreprise de construction autoritaire ont fait des "villages une sorte de maquis où dans les lieux de la quotidienneté se développent, sous des formes masquées, les luttes et les résistances des paysans face aux contraintes de l'Etat"²⁴¹. Marquées par la violence des pratiques coloniales, les sociétés rurales ont compris qu'il fallait éviter "les conflits ouverts" qui donnent prétexte à l'Etat d'exercer sa violence. Comment donc les sociétés paysannes ont inventé des tactiques et des techniques de survie pour déjouer la vigilance du pouvoir ?

Elles ont constitué un contre-savoir en réactivant la mémoire du peuple au moment où les enfants des écoles apprenaient à ignorer les événements dont les gens ordinaires font le récit

238. Goran Hyden. "La crise africaine et la paysannerie non capturée". Politique africaine 18, Juin 1985, pp. 93-113.

239. Jean Marc Ela. Quand l'Etat pénètre en brousse. op.cit., p. 170.

240. Idem., p. 159.

241. Voir Jean Achille Mbembe : "Pouvoirs des morts et langage des vivants". Politique africaine 22, Juin 1986, pp. 37-72.

quotidien. Face à la volonté d'effacer la mémoire du peuple, les sociétés paysannes se posaient en héritières de l'histoire réelle de l'Etat. Par rapport à la volonté d'embrigadement du parti unique, les paysans "jouaient avec l'Etat" par l'absentéisme aux réunions du parti, aux manifestations prévues pour l'accueil d'une autorité administrative et politique en tournée. Cet "art de banaliser le pouvoir"²⁴² s'enracine dans une conduite de non participation aux efforts de développement qui ne changent rien à la vie du village, à la "désobéissance civile" par une résistance ténace à la volonté de les obliger à développer une agriculture de rente visant à enrichir le groupe au pouvoir. Cet art de faire se caractérise souvent par un repli dans une agriculture non gouvernementale²⁴³. Mais ces formes de "patience tactique" et "d'évasion passive" n'excluent pas des révoltes violentes des paysans contre l'autoritarisme de l'Etat néo-patrimonial. En témoignent les multiples conflits paysans sénégalais ou les massacres de Dolle sous le régime d'Ahidjo ou encore les événements de la Casamance²⁴⁴. Tous ces éléments suggèrent pour une large part, le dynamisme des sociétés postcoloniales.

242. Jean Marc Ela, Quand l'Etat... *op.cit.*, p. 171.

243. Idem., p. 173.

244. René Dumont, Pour l'Afrique, l'accuse. Paris: Pion, 19. Peter Geschiere, "Sorcellerie et modes populaires d'action politique chez les Makas" in

Critic of Anthropology 8, 1, pp. 35-63. Dominique Darbon, "Le culturalisme bas-Casamançais". Politique Africaine 14, 1984, pp. 125-128.

S.2 - DYNAMISME ET VITALITE DES SOCIETES SUBSAHARIENNES

L'INNOVATION POLITIQUE

La capacité d'innover, d'inventer des formes de transactions entre individus, entre groupes, les modes d'expression nouveaux semblent être le propre des hommes et des sociétés humaines. Qui dit politique, qui parle pouvoir dit domination; qui dit politique dit donc relations de dominants à dominés dans des processus de commerce plus ou moins inégaux. La construction et la deconstruction des autoritarismes dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariennes ont fait apparaître des systèmes politiques à tout le moins originaux. Originaux mais non singuliers ou extraordinaires car tout compte fait, on y rencontre des relations de pouvoir, des dominants et des dominés, des groupes sociaux entretenant des rapports de privilégiés, des stratégies et même des pathologies identiques à celles qui se trouvent dans les systèmes politiques occidentaux. Originaux pourtant parce les relations, les structures et les rivalités factionnelles s'expriment de manière spéciale. C'est ce minimum de singularité qui nous permet dans la dernière articulation de cette première partie non seulement de parler du dynamisme et de la vitalité des sociétés africaines mais aussi de l'émergence et de la consolidation des systèmes néo-patrimoniaux subsahariens comme d'un processus d'innovation politique. Ainsi que le note Gene Dauch et Denis Martin.

Dans un milieu de luttes factionnelles, les mécanismes d'innovation constituent un bien commun aux dominants et aux dominés qui ne sont pas étrangers les uns aux autres mais se côtoient, se mesurent,

s'influencent, s'utilisent, s'éliminent ou cherchent à le faire sur forail politique. Mieux encore, l'innovation est probablement l'une des conditions qui assurent la durée des équilibres instables toujours renouvelés sans atteindre leur point de rupture²⁴⁵.

Ce processus d'innovation peut être appréhendé dans le pluriel, dans la multitude de sites que recouvrent les Etats néo-patrimoniaux - et dans la manière avec laquelle ce pluriel est geré, manipulé et utilisé. Par ailleurs, le processus d'innovation politique doit être réplacé dans sa dynamique par l'étude des pratiques qu'il suscite ou encadre.

A - LE PLURIEL : GENESE DE L'INNOVATION POLITIQUE EN SITUATION NEO-PATRIMONIAL.

Le pluriel est une source catégorique du savoir et du comprendre car toute colonisation, toute généralisation qui serait unificatrice colorerait le réel en interdisant son intellection. D'autant plus que s'agissant des Etats néo-patrimoniaux de l'Afrique subsaharienne indépendante, les hommes qui y vivent, les cultures politiques qui y ont bourgeonné font que le réel et le multiple sont donnés d'évidence. "Poser le pluriel dit Denis-Constant Martin, ce n'est pas contempler les micro-organismes dans leur isolement mais au contraire s'efforcer de percevoir dans leurs mouvements ou dans leurs relations, des éléments typés certes, inexistantes hors de leur

245. Gene Dauch et Denis Martin. L'héritage de Kenyatta: La transition politique au Kenya. Paris: l'Harmattan, 1985, p. 11.

interaction avec d'autres"²⁴⁶. Dans les postcolonies, le pluriel ouvre le champ des possibles et c'est des turbulences provoquées par les transactions collusives au sein de ces univers que se réalisent ces possibles. C'est dire que le pluriel rencontré est une source virtuelle d'innovation politique particulièrement riche. Dans cette optique, l'innovation dérivant de la multiplicité des cadres de référence peut donc produire des processus mutant d'un terroir à un autre, d'une époque à la suivante. En fait le pluriel des pratiques politiques dans les Etats néo-patrimoniaux émane d'une histoire séculaire faite de pénétrations multiples. Celles ci ont enclenché ou déclenché et incessamment nourri la dialectique du "dehors" et du "dedans". Ces dynamiques inégales selon les lieux ont été structurées selon les forces en présence. Au delà du phénomène structurant de cette dialectique du "dedans" et du "dehors", c'est donc au niveau de la diversité, du pluriel que resurgissent sous une forme moderne les terroirs précoloniaux.

Dans ces espaces, la reproduction et le développement ont fait nouer des relations de production, elles mêmes lues et représentées selon l'environnement et l'histoire en de vastes dispositions morales et panoptiques pesant sur les obligations et circonscrivant les pouvoirs. Ces relations ont varié dans le temps, les échanges apportant des modifications dans les techniques de production des pratiques politiques comme

246. Denis Constant Martin. Tanzanie, l'invention d'une culture politique. *op.cit.*, p. 274.

la violence, le système d'inégalité et de domination. C'est ce phénomène qui fait que l'invention d'un Etat redistributeur a répondu aux attentes des sociétés africaines comme elle émane du "welfare state" ailleurs. Tout comme les tactiques du "maquis", de l'"enfer", l'informel, le parallèle, le souterrain nourrissent des réseaux clientélistes, de solidarité et d'obligations entretenant et assurant une redistribution complémentaire de celle que l'idéologie impose à l'Etat, sans pour cela édulcorer les dynamiques de l'inégalité et de la domination.

En réalité, l'innovation politique naît d'une réel où en chacun des sites se déroule en permanence la confrontation entre une volonté de modernité, les différents acteurs de cette modernité avec leurs contradictions propres et le matériel qui doit être "modernisé". L'innovation dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens découle donc des "heurs et des ajustements, des chocs et des compromis, des différences et des convergences qui naissent des idées et des pratiques nouvelles et novatrices. C'est dire que l'innovation est fille de la contradiction et qu'elle s'applique aussi aux relations de pouvoir dans l'échange et dans l'inégalité. C'est dans les luttes factionnelles pour l'instauration du pouvoir que s'inventent en définitive des tactiques, des stratégies qui "se disséminent, s'affrontent, se contaminent et se fécondent les idées"²⁴⁷.

247. Idem., p. 275.

Par rapport à cette analyse, les théories de l'Etat et du Parti Unique, la présidentialisation du pouvoir ne peuvent prendre en situation néo - patrimoniale qu'une tonalité particulière sous l'influence des feux croisés des logiques du "dedans" et du "dehors". C'est pourquoi la mise en oeuvre, les transformations successives du projet uniformisateur du Parti Unique et surtout l'autonomisation de la faction présidentielle ont encadré la diversité sans la brider. Ces phénomènes ont permis pendant trente années aux machines et mécanismes politiques de tourner même s'ils apparaissaient comme grippés quelques fois. Les acteurs politiques ont été amenés à choisir les canaux où véhiculer leurs énergies non en fonction des rôles ou des demandes officielles mais selon la rationalité politique autochtone se créant au fil de l'édification et de la découverte des schèmes nouveaux. Dans un contexte de néo-patrimonialisation où le pouvoir autoritaire du Parti Unique et du président essayait de subvertir la multiplicité des cadres de référence, il s'est élaboré une "grammaire" entre ces différents cadres. Grammaire qui énonçait ce qui était permis et ce qui ne l'était pas socialement et politiquement. Ce dont il était question ici, c'étaient des pratiques et des stratégies devant être tolérables socialement et acceptables en même temps pour le pouvoir.

Multiplicité, contradiction au sein de cette multiplicité, diversité des pratiques inventées et engendrées par des compétitions diverses, tout porte à croire que l'innovation n'est pas un moment ou un aboutissement mais qu'elle est un agir, un

processus de transformation. En Afrique subsaharienne, elle participe à la structuration des sociétés en suggérant les domaines du possible, de l'acceptable, de l'insupportable, domaines dans lesquels peuvent trouver place les pratiques néo-patrimoniales. Dans un entrêlement entre les actions anciennes et les pratiques nouvellement inventées, apparaît un "continuum d'inculcation" qui dispense désormais les preceptes implicites des systèmes de valeur nouvellement inventés. Par là se stabilise dans les domaines politiques et sociétales la culture politique définie par Denis Constant Martin comme des "attitudes et orientations morales appliquées à des mécanismes et institutions reconnus et pratiques, supportant des stratégies acceptables et adoptés dans les relations de pouvoirs donc aussi dans les luttes sociales"²⁴⁸ Cette continuité constitue l'une des conditions auxquelles les relations de domination peuvent être pacifiquement associés ou installés avec plus ou moins de coercition et de violence.

B - LA CULTURE POLITIQUE DANS LES ETATS NEO-PATRIMONIAUX.

Elle installe dans la longue durée "le consentement des dominés à leur domination". D'un côté, le système véhicule des canaux de communication politique où se déroulent toutes sortes

248. Denis Constant Martin, Tanzanie: l'invention... op.cit., p.280 voir aussi du même auteur, "Les cultures politiques" in les Afriques politiques.

op.cit., pp. 157-171.

de "langages politiques" entre les dirigeants et les dirigés. La légitimité du groupe au pouvoir, leur droit à diriger à gouverner rappelés dans des codes symboliques sont énoncés par une grammaire compréhensibles et acceptables par tous; les codes mis en jeu dans le décorum et la théâtralisation du pouvoir contribuent à occulter les réalités de la domination néo-patrimoniaire derrière un écran qui s'orne des regalia attribués aux souverains, au parti en vertu de sa capacité à assurer l'ordre, la prospérité et la présence de tous au partage "du gâteau national" ; cet équilibre entre participation et autorité, enrichissement et redistribution, autoritarisme et stratégies transversales des acteurs subordonnés provient des cultures politiques cohérentes, mais qui n'excluent pas une certaine instabilité. Car ils demeurent liés aux contradictions qui opposent dans une même arène, dans un même réseau participation et autorité, pouvoir et démocratie ainsi qu'aux conflits de valeurs et d'intérêts.

Dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens, les cultures politiques sont ainsi des systèmes mouvants évolutifs dont la durée est fonction d'une dialectique entre les forces équilibrantes et déséquilibrante. Tandis que la stabilité se lit dans la première, l'instabilité apparaît quand les deuxièmes prennent le pas sur les premières. Toutefois cette dialectique peut produire des cultures politiques cohérentes capable d'adaptation aussi longtemps que les symboliques dans lesquelles s'affirme le pouvoir sont acceptables et acceptés ou tout

bonnement tolérées par une frange importante de la société civile. Néanmoins ceci n'implique pas entièrement que les symboliques politiques et leurs manifestations soient ajoutées aux transformations socio-économiques se produisant à l'intérieur du territoire gérés par le pouvoir d'Etat.

Bref, par rapport à l'innovation et à la culture politique des Etats néo-patrimoniaux, l'on peut tirer l'expérience suivante. Si l'on rencontre dans toutes les sociétés des luttes et des phénomènes de bataille pour le pouvoir à garder ou à conquérir, pour l'acquisition et la préservation des sinécures étatiques, les acteurs de ces luttes les formulent, les interprètent et justifient le parti qu'ils y prennent ou laissent y prendre les autres, à leur manière, dans des grammaires ou des langages avec des symboliques qui leur sont intrinsèques et qu'ils ne cessent d'inventer ou de réinventer pour s'adapter aux conditions sans cesse changeantes. Il existe peut-être des lois universelles de l'Histoire des hommes et des sociétés qu'ils composent, mais si l'on accorde pas d'attention au fait qu'elles sont à chaque fois conçues dans des temps difficiles, on s'interdit évidemment, de parvenir un jour à les comprendre.

*

*

*

En définitive, l'Etat africain subsaharien en tant qu'il associe les éléments modernes de l'Etat et ceux derivant de l'"autochtonisation" des pratiques politiques se caractérisent par l'appropriation de la scène politique et la personnalisation

du pouvoir d'une part et d'autre part par la logique de l'accumulation des ressources et le contrôle de leur allocation. Ces deux caractéristiques qui tournent autour de la logique du politicien entrepreneur et du politicien investisseur fondent la nature néo-patrimoniale de l'Etat africain postcolonial tout en favorisant ou mieux accentuant ses tendances à l'engendrement de l'inégalité et de la domination. Grâce à eux, il s'y est déroulé un processus de construction autoritaire tournant autour de trois éléments: le parti unique, le présidentialisme et les élections sans choix. Chacun d'eux est porteur des dynamiques particulières.

En effet, au sein du Parti Unique, l'Etat néo-patrimonial a mis au point des "nouveaux fétiches", essayé de faire le vide autour de lui par des pratiques de cure, au sein d'une économie de la domination où le pouvoir cherchait par avance la nocivité des individus, par la théâtralisation où le pouvoir montait sur scène pour se proclamer et se déclamer. Cependant, ces "théocraties" n'ont pas ignoré l'influence et l'instrumentalité de l'environnement international dans la mise au point du projet autoritaire. Les cas des afro-marxismes de l'Afrique subsaharienne: le Bénin, le Congo et le Burkina Faso sont à cet égard symptomatiques de la situation qui a prévalu dans l'ensemble du sous-continent. A l'intérieur de l'espace balisé par le Parti Unique, on a constaté au sommet la présence des monarques présidentiels qui ont dû effectivement payer de leur personne pour parvenir au pouvoir et ont continué à payer de leur

personne pour se maintenir. Bref, que se soit le Parti Unique, le présidentialisme outrancier ou les élections sans choix, tous ces éléments concouraient à bâtir des sociétés où la fermeture politique était une donnée essentielle et la scène politique, une véritable messe. Mais la fermeture politique et le potentiel répressionnaire de l'Etat néo-patrimonial subsaharien n'excluaient pas de crises politiques, conséquences aussi bien de la mobilisation des ressources que des luttes âpres pour l'accès aux sites de "manducation" de cet Etat. Il se trouvait donc au coeur de l'Etat néo-patrimonial du Sud du Sahara une dynamique de crise politique porteuse de violence. Mais ces crises pour aïgues qu'elles étaient concernaient généralement le site principal de distribution du patronage et du clientélisme à savoir le sommet de l'Etat où à la faction présidentielle s'opposaient d'autres factions. C'est dire donc que même si elles étaient souvent institutionnelles, les crises politiques avaient pour enjeu la redistribution à l'intérieur du bloc au pouvoir des lieux de "manducation". Précisément, il s'agissait pour les uns et les autres non seulement d'avoir accès aux sites de "cimentation" du bloc au pouvoir, mais aussi de tenir en main les instruments d'entrée dans les cercles efficaces de ponction, d'interception, de gestion et de captation des ressources nationales et internationales. En concernant ainsi le sommet de l'Etat, les crises politiques posaient le crucial problème de la régulation politique. Car bien avant les années 1980, la régulation politique était marquée par des alternances brutales

que symbolisaient les nombreux coups d'Etat, tout en faisant croire à l'impossibilité des successions légales. Les réussites des successions présidentielles camerounaise, sénégalaise ou kenyanne si relatives soient-elles illustrent bien l'idée selon laquelle l'instabilité n'excluait pas le déroulement à l'intérieur de l'Etat néo-patrimonial des pratiques de stabilité.

Au delà du processus juridique et politique que présentent les successions présidentielles, ce qui se jouait en réalité, c'est non seulement les querelles des factions politiques hétéroclites, mais aussi la nécessité de faire coïncider les intérêts rentiers et hégémoniques d'une élite au pouvoir. Cela signifie au moins deux choses. Premièrement que les conflits stratégiques d'accès aux positions de pouvoir et d'enrichissement entre élites sont joués à l'ombre de l'Etat néo-patrimonial qui demeure autoritaire, paré des ressources économiques qu'il contrôle et, du Parti Unique, vecteur, comme les positions de l'administration locale, de promotion et d'ascension à la strate élitiste de pouvoir. Deuxièmement que la succession présidentielle n'est qu'un temps dans la reproduction induite du système d'inégalité et de domination en formation depuis la longue durée. Si donc la construction autoritaire était donnée à partir du moment où s'agrégeaient des pratiques politiques et des mécanismes bien assorties pour le faire, il va sans dire que la volonté de briser la société civile, de la baïllonner s'est heurtée aux tactiques transversales des acteurs subordonnés qui ont essayé avec réussite de déconstruire la prétention

autoritaire ou totalitaire de cet Etat par le biais de mille tactiques et stratégies. Par delà donc la construction autoritaire dans les Etats néo-patrimoniaux au Sud du Sahara par delà les pratiques en vigueur et spécifiques à ces sociétés, au-delà des phénomènes de déconstruction qui émergent ça et là, ce qui transparait en filigranne, c'est le processus d'innovation politique et l'invention d'une culture politique en accord avec les dynamiques profondes des sociétés subsahariennes. Ces éléments illustrent autant que faire se peut les dynamismes et la vitalité des "arts de faire" subsahariens dans leurs transactions quotidiennes permanentes. De là à voir dans la problématique démocratique actuelle une manifestation de plus de ce dynamisme et cette vitalité; il n'y pas qu'un pas que nous ne franchirons pas tout de suite sans avoir conclu sur cette première partie.

CONCLUSION A LA PREMIERE PARTIE.

Partie d'une analyse anthropologique de l'autoritarisme et de la démocratie en situation précoloniale par un détour sur le débat Société sans Etat/Société à l'Etat, Société politique ou apolitique, nous avons pu exhumer des pratiques politiques qui montrent que les processus postcoloniaux d'inégalité et de domination qui germent à l'ombre du parti unique ne sont qu'une prolongation dans un contexte modulé par les contraintes de la modernité du système d'inégalité et de domination ancien. Parti

de l'Histoire de la colonisation où à l'autoritarisme de l'Etat colonial succédera une démocratisation somme toute superficielle, nous avons compris que les autoritarismes postcoloniaux appartiennent à un relief de longue durée en tant qu'ils restituent non seulement les dynamiques dominatrices et inégalitaires, mais tirent leur "capacité de nuisance" et leur puissance de leur faculté à mettre en pratique des techniques de persuasion et des pratiques d'embrigadement et de domination tous azimuts. A notre sens, cet "autoritarisme sociétal" à "pluralisme limité" derivait de la nature néo-patrimoniale de l'Etat postcolonial subsaharien. A ce niveau, il nous est apparu que cet Etat néo-patrimonial était en même temps le siège des processus d'hybridation en tant qu'il provenait d'une sorte de métissage entre les pratiques autochtones et les exigences de la modernité et apparaissait concomitement comme un Etat fort et un Etat mou. C'est à l'entrecroisement de ces contradictions que la pertinence de sa nature néo-patrimoniale est apparue et toute les évolutions politiques que la postcolonie connaît lui sont liées: monisme et rétrécissement de l'arène politique par l'émergence du Parti Unique, l'avènement du présidentielisme et la mise en oeuvre des élections sans choix et enfin permanence des crises politiques, émanation de la mobilisation des ressources étatiques par un groupe d'acteurs au pouvoir. Ces éléments confirmaient la première partie de notre hypothèse à savoir que les autoritarismes et les crises politiques dérivent de la nature néo-patrimoniale de l'Etat africain postcolonial.

Cependant si les autoritarismes et les crises politiques symbolisent bien la dualité Etat mou et Etat fort, on peut aussi affirmer que les Etats néo-patrimoniaux subsahariens sont travaillés par des dynamiques politiques "positives" bien avérées. Et la régulation politique au sommet à partir des successions présidentielles camerounaise et sénégalaise est là pour le confirmer. Il en est de même de la régulation politique tout court à partir d'une instrumentalisation pour des raisons de régulation interne des flux de capitaux provenant du dehors. Toutefois si les monismes, le parti unique et ses succédanées visent à la construction d'une scène politique hermétique, les Etats néo-patrimoniaux se sont accomodés de l'excroissance des larges espaces qu'ils n'étaient pas capables de contrôler. C'est à l'intérieur de ces espaces d'insubordination ou d'indocilité que naquirent des pratiques de déconstruction inférant aussi bien la vitalité des sociétés subsahariennes que leur faculté à l'innovation politique. C'est dire qu'aussi précises puissent-elles être, les descriptions des instruments institutionnels officiels ne rendent qu'imparfaitement compte des dynamismes politiques et du type de relations politiques qui structurent les sociétés subsahariennes. Les Etats néo-patrimoniaux au Sud du Sahara n'échappent pas à ce constat fondateur d'une véritable sociologie politique. En haut, un groupe d'acteurs au pouvoir veut exercer ou exerce bien formellement à travers un ensemble des services prophylactiques une emprise totale sur la société. Mais derrière cet ensemble, une gouvernamentalité plus informelle

faite de clientélisme, de réseaux, de cooptation et de luttes factionnelles "jouent un théâtre d'ombres", se déploient en parti rappelant des formes traditionnelles du pouvoir où les relations personnelles prennent une part significative dans la poursuite du processus autoritaire. En bas, des pratiques de dérision, d'insubordination symbolique, de refus ou de ripostes paysannes au projet de construction et d'enveloppement autoritaires viennent démontrer que les systèmes autoritaires laissent toujours incontrôlés des interstices où s'engouffrent les acteurs politiques subordonnés. "Ces arts de faire" postcoloniaux qui déconstruisent les autoritarismes néo-patrimoniaux subsahariens semblent être une pratique banale dans la production des sociétés subsahariennes. Car l'on peut tracer un parallèle entre la plasticité et l'acharnement avec lesquelles les peuples des sociétés précoloniales ont défendu leur liberté envers tout pouvoir susceptible de les soumettre à une exploitation productrice et les stratégies d'évitement et d'esquive des acteurs subordonnés postcoloniaux. Cette dialectique permanente de la construction et de la déconstruction autoritaire et toutes les pratiques qui lui sont sous-jacentes sont bel et bien modulées par les ressources internes. Mais les dynamiques du dehors consistent à leur donner une certaine assise. C'est par rapport à l'entrecroisement entre l'interne et l'externe que s'inscrit la transition démocratique en Afrique subsaharienne indépendante. Transition qui participe des remises en cause de tout le processus de construction autoritaire et des logiques

politiques y afférentes. Transition qui sera aussi influencé par ces logiques et ces pratiques qui à l'ombre des Etats néo-patrimoniaux subsahariens consistent à lui donner une tessiture particulière. Au total, une analyse séquentielle montre trois phases. En situation précoloniale, il y a le primat de la démocratie naturelle sur les veilléités autoritaires. Dans la colonie, autoritarisme et démocratisation ont cheminé de concert avec un léger avantage comparatif pour le second. Mais au lieu de perpétuer l'idéal démocratique colonial, les trente premières années de vie de l'Etat néo-patrimonial est venu confirmer que dans la colonie, nous avons affaire à des "parodies de démocratie". Elles se sont par conséquent traduites par la sanctification du principe autoritaire. Aujourd'hui nous assistons à un retour de la démocratisation. Quels en sont les causes et les perspectives ? Question centrale qui constitue le pivot de la deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE.

REMISE EN CAUSE : LA TRANSITION DEMOCRATIQUE DANS LES POSTCOLONIES.

L'avenir n'est pas donné d'avance. Si tous les futurs ne sont pas possibles, si l'épreuve du réel n'autorise pas tous les rêves, le possible ne se déduit pas non plus mécaniquement de la réalité présente. Il est ouvert et multiple; il se crée. A nous de décider de ce qu'il doit être sans nous laisser enchaîner aux seules nécessités du présent. La démocratie ne vit que d'inventer ses possibles.

Lionel Jospin. L'invention du possible. Paris : Flammarion, 1991. P.12

INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE.

Assis sur un volcan social, les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens connaissent un "tourbillon du changement" qui se caractérisent par un bouleversement se posant en s'opposant à l'unanimité politique de ces trois dernières décennies ; notamment avec l'effondrement de tout le bâti autoritaire et des grands mythes idéologiques qui l'ont structurés. Les uns après les autres, tels des dominos², ils se bousculent aux portes de la démocratisation, chacun selon ses temps, ses particularités historiques et structurelles, et éventuellement avec des fortunes diverses. Ce recentrage politique ou mieux cet avortement de la construction autoritaire et partant le pronostic démocratique qui n'est pas sans rappeler l'Espagne de 1931 - 1975/1976, la Grèce de 1974, le Portugal de 1975 ou le Venezuela de 1958, d'une ampleur certaine, indiquant probablement son caractère irréversible à terme, ceci malgré les à-coups parfaitement compréhensibles après une si longue période d'étouffement des libertés³, a suscité tellement d'interrogations qui se résument somme toute aux modalités, aux causes et aux perspectives de ce passage. Bref, il s'agit de savoir ce qui se passe réellement en Afrique Subsaharienne. S'agit-il d'un polissage des signes extérieurs de l'autoritarisme, une sorte de décompression autoritaire, l'écume des choses ou d'un mouvement de fond qui ébranle l'édifice autoritaire patiemment et difficilement échaffaudé par trente années de gestion politico-économique néo-patrimoniales. Posée de cette manière, il est difficile de répondre à cette question sans sombrer dans un optimisme utopique voire béat ou s'enfermer dans le ghetto d'un pessimisme négatif.

1. Alexander King, Bertrand Schneider, Question de Survie : La Révolution mondiale a commencé. Paris: Calmann-Lévy, 1991, P. 23.

2. Harvey Starr "Democracy Dominos : Diffusion Approaches to the Spread of Democracy in the International System" Journal of Conflict Resolution vol 35, 2, June 1991, pp. 356-381.

3. Albert Bourgi et Pierre Casteau. Le Printemps de l'Afrique. Paris : Hachette, 1991, P.6.

Si l'irruption des mouvements sociaux Africains sur la scène politique ne constitue pas en soit une nouveauté, serait-on tenté de dire, c'est la simultanéité des revendications avec les événements du "dehors" dans une conjoncture de crise économique aiguë qui éclaire d'un jour nouveau le "moment démocratique"⁴ dans les postcolonies néo-patrimoniales. Eclairage nouveau certes, parce que les événements qui secouent le sous-continent aujourd'hui dégagent une pente révélatrice d'un profond malaise social. Malaise longtemps tû, mais intensifié par les effets de la crise économique et révélé à la face du monde à la faveur de l'émergence du nouvel ordre international. Aussi les élans dissonants et contestataires de plus en plus accentués traduisent-ils d'une manière ou d'une autre, l'échec non seulement des choix politiques africains au Sud du Sahara mais aussi le resserrement des contraintes du marché idéologique international.

Partout, les régimes "hors légitimité" sont confrontés à des explosions sociales sur fond de récession politique et économique, des manifestations de plus en plus violentes, voire radicales secouent le relief des autoritarismes. Certains manifestants n'hésitent même pas à verser dans une sorte de "sacrilège blasphématoire" en exigeant le départ de leurs chefs d'Etat notamment au Zaïre, au Togo et au Cameroun. De Douala à Nairobi, de Pointe-Noire à Abidjan, le peuple réclame plus de libéralisation, plus de démocratisation et de démocratie; non pas celle qui selon Guy Hermet repose sur le "postulat d'une vérité politique seule et unique"⁵ mais d'une démocratie pluraliste ouverte à plusieurs sensibilités politiques. Ce qui est étonnant à maints égards dans les remises en cause des logiques néo-patrimoniales et autoritaires, c'est que le phénomène de traumatisation du leadership subsaharien fait fi des orientations idéologiques ou politiques capitalistes ou socialistes, monarchistes, francophones ou anglophones, sans distinction tous

4. Larry Diamond, "Promoting Democracy" *Foreign Policy* 87, Summer 90, pp. 25-46.

5. Guy Hermet, le peuple contre la démocratie, Paris Fayard, 1989, p. 4.

sont pris dans les rets des "mouvements antisystémiques"⁶. Quoi qu'il en soit, il ne serait pas sans doute exagéré d'affirmer que le "vent d'Est" a atteint les côtes africaines peut-être avec moins d'intensité mais il a sérieusement détérioré les fortifications du monopartisme en vigueur dans le sous-continent. L'heure est donc à l'impératif démocratique et le processus semble être immarcescible, "même si ici et là, subsistent encore des îlots non convertis"⁷ note Mbasani Liwenge.

Mais au delà de ce constat, il apparaît opportun de s'intéresser aux phénomènes qui ont conduit à cette reconversion politique, à ses modalités et aux ouvertures sur l'avenir qu'elle laisse supposer. L'objectif ici étant la compréhension du processus téléologique de la transition démocratique et d'en cerner les contours à terme. Mais le faire ne peut aller sans un certain nombre de précautions théoriques. Car d'une part, la tentation est grande de céder à un manichéisme spontané et rassurant pour l'esprit oscillant entre le réalisme cynique (l'Afrique est immature et cette démocratisation n'est qu'un masque) et l'angélisme militant "voici l'ère de la démocratisation africaine"⁸; et d'autre part, l'ensemble des événements qui secouent les microcosmes politiques subsahariens sont porteurs de polémiques épistémologiques. Rien qu'un seul exemple pour l'illustrer, le débat sur la paternité du processus démocratique entre les "internalistes", ceux qui pensent par exemple que la libéralisation de la vie politique n'est que l'expression de la volonté souveraine des régimes à s'ouvrir à d'autres sensibilités politiques, et les "externalistes" ceux qui disent que le processus démocratique en cours est la conséquence

6. Immanuel Wallerstein. "Histoire et dilemmes des mouvements antisystémiques" in Samir Amin, Giovanni Arighi, André Gunder Frank et Immanuel Wallerstein. Le Grand tumulte ? les mouvements sociaux dans l'économie mondiale. Paris : ed la découverte, 1991, p. 10.

7. Mbasani Liwenge. La presse et le processus démocratique en Afrique : Le cas de l'Afrique centrale. Yaoundé Mémoire de maîtrise I.R.I.C. 1993. p. 2.

8. Daniel Bourmaud et P.J. Quantin. Avant-propos in "les chemins de la démocratie". Politique Africaine 43 op.cit., p. 3.

9. Achille Mbembe. "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique Subsaharienne" op.cit., 100

des pressions externes, en un mot le débat entre Achille Mbembe⁹ et Jean Marie Kalflèche¹⁰, loin d'être une polémique sur le "sexe des anges" pose un vieux problème de science politique: celui de l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne ou plus restrictivement celui de la spécificité, de l'historicité ou non des processus politiques. Il couve en outre les discussions sur la transition démocratique, sur la transition politique, sur la démocratisation et la libéralisation, sur la transition vers quoi ? Autant d'interrogations qui obligent l'analyste à présenter quelques éléments théoriques d'une étude de la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens (Chapitre 4). Sans vouloir anticiper sur les développements ultérieurs, on ne peut nier que les Etats du système international sont souverains et égaux et partant de ce principe cardinal, aucun d'entre eux ne peut en imposer à un autre. Il appartient donc à chacune de ces entités d'élaborer son processus démocratique selon ses pulsations. Mais celles-ci ne peuvent, hélas, ignorer les pesanteurs à la fois internes et surtout externes. Aussi est-il loisible de penser l'abdication des régimes autoritaires comme une combinatoire des logiques du "dedans" et du "dehors". C'est dire que la démocratisation en Afrique subsaharienne si elle reste largement influencée par des pressions externes, celles-ci sont relayées par des poussées revendicatrices internes relatives au respect des libertés individuelles fondamentales. C'est au coeur des causalités de cette transition que se situe le chapitre 5. Toutefois saisir déjà le processus démocratique dans ses facteurs, c'est aussi en évoluant dans l'analyse, pénétrer la variété des formes, les identités et les différences, les pratiques et les doctrines de ce qu'il est convenu d'appeler le troisième moment de la démocratisation. Cependant même si ce moment libéral est porteur d'espoir, il se ne laisse pas vider de certaines inquiétudes. En effet, face à l'enthousiasme collectif et à l'euphorie consensuelle qui de toutes parts saluent les aspirations démocratiques en Afrique subsaharienne, il y a lieu de ne pas se départir d'un certain scepticisme. D'autant plus que à y regarder de très près, les anathèmes qui frappaient hier le multipartisme

⁹ "Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine: une réflexion". op.cit..

¹⁰ Jean Marie Kalflèche. "Afrique sub-saharienne : La crise politique se généralise.

colonial et sa continuité post-coloniale sont aujourd'hui renvoyés aux "calendes bantoues" comme par coup de baguette magique, alors que les conditions de vie se sont détériorées, l'unité nationale tant recherchée est menacée. De même se rend-t-on compte, la démocratisation de cette partie du continent semble avoir commencé par un malentendu. Les élites africaines paraissent avoir confondu multipartisme et démocratie. "Capturés par des pouvoirs producteurs de vérités absolues, ces mots sont vidés de leur sens effectif"¹¹. Cela signifie que la transition est pour sûr le passage de l'autoritarisme vers le multipartisme, mais est aussi un saut vers l'inconnu, vers l'impasse. Certes l'on a fait un enjeu exaltant, allant dans le sens de l'histoire, sur la démocratie et l'on se dit que la transition ne peut être que démocratique. On n'envisage même pas ou on ne veut pas considérer qu'il puisse y avoir une voie qui serait l'inconnu car les risques de dérapages sont si nombreux dans les procédures de transition en Afrique subsaharienne singulièrement et dans le monde en général¹². Il n'y a qu'à voir les exemples zaïrois et togolais pour s'en convaincre ou plus globalement "l'impossible printemps chinois"¹³, les rechutes en dictature soudanaise, thaïlandaise et algérienne ; ou une corruption accrue des régimes démocratiques nouvellement installés, annonciatrice de violence à venir comme en Argentine, au Pérou, au Venezuela et au Brésil. Une réflexion reste d'ailleurs à mettre en chantier au delà des formes institutionnelles, sur le label de qualité de la démocratie installée, voire la qualité et la pertinence du modèle démocratique lui-même aussi triomphant qu'il puisse paraître à l'heure actuelle. Tous ces éléments ici présentés ne sont pas de vaines spéculations. Ils éclairent autant que faire se peut ce que nous avons intitulé dans le chapitre 6 Les processus démocratiques de la transition en Afrique subsaharienne.

11. Comi Molevo Tovlabor. "Transition démocratique en Afrique". *Afrique 2000*, 17 février 91, p. 58.

12. *Idem.*, p. 59.

13. Chen Lichuan et Christian Thimonier. *L'impossible printemps : une anthologie du printemps de Pékin*. Paris Rivages, 1990.

CHAPITRE QUATRIEME.
ELEMENTS THEORIQUES D'UNE
APPROCHE DE LA TRANSITION
DEMOCRATIQUE DANS LES POSTCOLONIES.

[La théorie] nous permet d'exprimer ce que nous savons ou croyons savoir [d'une] réalité, pour réunir systématiquement divers éléments de notre connaissance.
Philippe Braillard. Théorie des relations Internationales. Bè : P.U.F, 1977, p.13

La transition, comme tout phénomène en cours, et en tant que lutte permanente pour faire reculer les frontières de l'autoritarisme et élargir la démocratisation n'est pas facile à appréhender car elle soulève des grandes questions épistémologiques. C'est par rapport à cela que la réflexion sur la démocratisation doit se pencher sur une approche théorique pluridisciplinaire pour éviter des désagréables "glissando"¹⁴ conceptuels pour reprendre ici une expression de Slobodan Milacic. En fait, à scruter de près les évolutions des Etats subsahariens aujourd'hui, on a l'indicible impression que l'ordre politique monopartiste et l'ordre pluripartiste se ressemblent à maints égards au point où on peut se demander s'il s'agit d'un changement ou d'une transition ? ou encore quel changement pour quelle transition ? Au-delà de ces interrogations, on peut en soulever d'autres. Dans l'analyse des causalités de la transition démocratique que privilégier, l'interne ou l'externe ? La crise des régimes autoritaires en apparence globale n'est-elle pas par certains côtés, le résultat des facteurs essentiellement globaux du système monde ? Ce point de vue n'est-il pas trop général car des différences radicales continuent de différencier un espace géo-culturel d'un autre, ou même des pays, participant à la même culture, de la même épistémè ; différences qui peuvent tenir à la nature des régimes passés, à la manière dont ils sont menacés et à l'identité des forces porteuses du projet démocratique ? La transition démocratique peut-elle être perçue aujourd'hui en rapport avec les évolutions multipartistes passées ? Est-elle le

14. Slobodan Milacic. La transition démocratique à l'Est, op.cit., p. 35.

débouché mécanique d'une sorte de prédestination sociale ou le fruit du hasard ? S'appuie-t-elle en premier sur l'environnement et le temps mondial ? c'est-à-dire aux contraintes et aux interventions extérieures, aux ensembles nationaux ? En second lieu, l'acquis préexistant représenté par les Etats néo-patrimoniaux influence t-il le processus ? Toutes ces questions et bien d'autres posent de sérieuses interrogations aussi bien méthodologiques qu'épistémologiques. Elles trouvent réponse ici par rapport à trois niveaux d'analyse.

Premièrement, l'analyse théorique de la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens s'inscrit dans la théorie globale "du changement politique et de la transformation des régimes"¹⁵. (Section 1)

Deuxièmement, comme les démocratisations européennes d'après 1945 ou d'après 1974, ou les ouvertures politiques latino-américaines des années 1980, cette transition doit beaucoup mais certainement pas tout au "levier de vitesse" de l'environnement international appréhendé dans sa double dimension spatiale et temporelle. Car l'on peut bien noter a priori et après Zaki Laidi¹⁶ ou Theda Skocpol¹⁷ que l'impact de la dimension chronologique de la contrainte géopolitique qu'il existe des articulations temporelles successives d'une sorte de marché idéologique international mondial en vertu desquelles des changements "révolutionnaires" ont plus de chance d'apparaître à certaines périodes qu'à d'autres. (Section 2). Irons-nous par rapport à cette grille de lecture théorique penser que les phases d'autoritarisme et de démocratie se succèdent de façon tellement rapprochée qu'on pourrait lancer la conjecture d'une alternance cyclique des moments de permissivité et de rigidité politique ? Si le rôle d'accélérateurs des dynamiques du "dehors" a été patent au point d'avoir quelque fois été surestimé par de nombreux analystes, il n'en demeure pas moins - et c'est l'essentiel - que la transition démocratique en Afrique subsaharienne est une pulsation propre à ces postcolonies tenant aussi bien à l'engagement, à la pugnacité des acteurs intermédiaires de la société civile ou politique qu'à la pression hétéroclite des groupes subordonnés. C'est dire tout simplement que l'étude de

15. Alain Rouquié. "Changement politique et transformation des régimes". *op.cit.*, pp. 599-633.

16. Zaki Laidi. "Contraintes et ressources de l'espace cardinal". *RFSF* 36, 6 Décembre 1986, pp. 735.

17. Theda Skocpol. *Etats et révolutions sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine*. *op.cit.*

la transition démocratique ne saurait minorer l'impact des dynamiques du " dedans ", la place de l'historicité des sociétés africaines. (Section 3) . Cependant il ne faudrait pas comprendre qu'il existe une espèce de barrière douanière entre les niveaux interne et externe. Ces deux paliers entretiennent des relations d'inclusion réciproques. Il vaut mieux comprendre la transition démocratique et cela, quelque soit l'impact des parallélismes politiques liés à la faillite de l'Etat postcolonial, en le situant dans un champ plus vaste d'interactions obéissant aux formes chronologiques successives de la dynamique transnationale de l'espace subsaharien. Cette réhabilitation du paradigme interactionniste chère à Max Weber repose sur "le double refus d'un conditionnement radical ou d'une liberté absolue. Il n'y a pas de contrainte et de structure indépendamment de l'intention d'un sujet, mais l'explication de l'action d'un sujet passe par la mise en évidence de ces contraintes et structures"¹⁸

SECTION - 1 : TRANSITION DEMOCRATIQUE EN POSTCOLONIES ET THEORIE DU CHANGEMENT POLITIQUE ET DE LA TRANSFORMATION DES REGIMES¹⁹.

Si, comme les civilisations, les régimes aussi sont mortels, il convient de constater pourtant que les études sur la dynamique politique et partant, celles du changement politique reste mal balisées. Les raisons de ce positionnement secondaire de la transition ou d'une manière générale du changement politique sont qu'ils restent assujettis aux paradigmes explicatifs et aux biais idéologiques des fidèles, soit du développement politique qui considère le changement comme le passage d'un comportement "paroissial" ou traditionnel vers des attitudes politiques "modernes" soit à l'autre lisière de ce "spectre idéologico-politique"²⁰ de certaines tendances marxisantes qui considèrent beaucoup plus pertinentes le changement des modes de production qui ne seraient que les multiples travestissements d'une dictature de classe. Même si ces réflexions somme toute intéressantes restent souvent marginales, il n'en demeure pas

18. Monique Hirschhorn. Max Weber et la sociologie française. Paris : Karthala, 1988, p. 191.

19. Alain Rouquié. "Changement politique et transformation des régimes". op.cit., pp. 599-633 et toutes les analyses qui suivent lui sont largement redevables

20. Ibid., p. 600.

moins que le "bricolage" au sens Levi-Straussien du terme à partir des extrémités, voire des creux de la science politique et, des analyses historiques a pu construire une théorie du changement politique et de la transformation des régimes que ne sauraient ignorer l'analyse de la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux du sous-continent.

Au demeurant, avant d'entrer de plein pied dans nos développements, disons tout d'abord que les rapports entre le changement et la transformation politique sont complexes, interactifs et dialectiques. Des composantes importantes de la vie politique peuvent être rectifiées sans que les pratiques en vigueur dans les Etats changent pour autant, et un seul élément névralgique

peut suffire à transformer la nature du pouvoir. Qui plus est, le même élément, dans des contextes différents, peut tantôt jouer un rôle décisif, tantôt ne rien changer sur l'essence du régime²¹. Entre un changement "couteau de Jeannot" et l'aphorisme lampédusien de la modernisation conservatrice, la transformation des régimes de manière globale n'est pas d'une analyse aisée, car elle pose le problème de la rémanence à l'intérieur des pratiques politiques anciennes. Par exemple, dans des sociétés à alternance démocratique/autoritaire comme en Amérique latine et comme semble être le cas en Afrique subsaharienne, le passage d'un régime à un autre laisse persister un système identique marqué par une culture politique autoritaire ou prétorienne et une quasi légitimation de la participation des forces de l'ordre. Autrement dit, les régimes peuvent apparaître comme transitoires à l'intérieur d'un même système dont l'évolution ou la mue obéirait à un rythme plus souple, plus lent parce que mettant en jeu des forces profondes, des comportements et des valeurs²². Ceci étant dit, l'étude des modalités de la transformation (paragraphe 1), des causes du changement (paragraphe 2) et des éléments théoriques de la (re)construction démocratique (paragraphe 3) apparaissent comme les points forts de cette section.

21. Pour un exemple de ce phénomène, voir l'analyse d'Arthur Schlesinger Jr. à propos de Guyane, in Les mille jours de Kennedy, Paris : Denoël, p. 687.

22. Alain Rouquié, op.cit., p. 601.

§.1 - LES MODALITES DE TRANSFORMATIONS DES REGIMES POLITIQUES.

Il s'agit de répondre aux interrogations suivantes : qu'est-ce qui pourrait changer dans les postcolonies néo-patrimoniales et comment ? Quel est le rapport à la nature du pouvoir d'un changement multiforme de toutes ses parties ou au contraire d'une seule ? Quelle forme peut adopter ce changement ? Dans quelle direction, en passant par quel stade et selon quelles séquences ? Répondre à ces questions ne peut fuir le fait bien souligné par Alain Rouquié que "les ruptures et les transformations peuvent dissimuler des continuités indéniables, les constantes, aller de paire avec les mutations"²³. Seulement, à soupeser cette affirmation, l'on comprend qu'il ne faut pas surestimer de prime abord un changement ; même en évoluant d'un régime à son contraire, tout ne change pas²⁴. Au-delà même du style politique propre à chaque Etat et procédant de son histoire, il est des noyaux durs des comportements, les valeurs et des mentalités qui affectent le politique et les mutations, mais ne cèdent pas à l'événementiel d'où la non-évidence des analyses huntingtoniennes qui postulent que les relations entre changement macro-socio-économiques et macro-politiques passent chaque fois par la médiation des macro-changements politiques affectant le comportement des individus²⁵.

Dans l'analyse théorique de la démocratisation, il apparaît de ce fait difficile d'appréhender le comment du pourquoi dans la mesure où les deux interrogations sont liées au " quand " qui les conditionne. Ainsi les transformations de régimes pour Morlino peuvent s'effectuer de six manières²⁶

1	Continu	Discontinu	4	Pacifique	Violent
2	Equilibré	Déséquilibré	5	Fondamental	Marginal
3	Accélééré	Lent	6	Interne	Externe

23. *Ibid.*, p. 605.

24. Voir Alain Rouquié et Ricardo Sidicaro. "Etat autoritaires et libéralisme en Amérique latine : une approche hétérodoxe". *Revue Tiers Monde* 93, Janvier - Mars, 1983, pp. 105-113.

25. Samuel P. Huntington et Clément H. Moore (ed). *Authoritarian Politics in Modern Society, the Dynamics of Established one Party Systems*. New-York: Basic Books, 1970, p. 310.

26. Leonardo Morlino cité par Alain Rouquié "changement politique et transformation..." *op.cit.*, p. 606

En pénétrant au coeur de cette grille systématique, les transformations possibles des régimes politiques apparaissent de manière on ne peut plus claire : par rupture ou par adaptation permanente à des conditions changeantes ; à travers des convulsions internes ou d'une manière légale et contrôlée ; par transformation totale ou *a contrario* de manière graduelle adaptative. Cette grille qui, est très opératoire dans notre contexte en ce sens qu'elle restitue la majeure partie des processus démocratiques de la transition pose cependant l'équation des degrés, des seuils et des niveaux. Ce qui change dans un régime est parfois central à sa constitution ou à sa logique, parfois extérieur à celui-ci, mais l'affecte directement. Il est donc clair que le passage insensible à un principe de gouvernement, d'une règle d'organisation politique à une autre ressortit plus du domaine révolutionnaire²⁷ que celui des transformations des régimes.

Par rapport à ce qui précède, l'on peut dire que l'évolution et la mutation "incrémentales" du système du parti unique a constitué au moins dans les autoritarismes subsahariens une modalité importante de changement politique. D'ailleurs une transformation politique qu'elle soit ne signifie-t-elle pas toujours une modification importante de l'armature partisane ? Cela a connoté aussi l'émergence des nouveaux acteurs qui modifient de l'intérieur sinon la nature du moins le fonctionnement de l'Etat néo-patrimonial de manière significative ; que cette pénétration du régime politique par des nouveaux facteurs soit tolérée, encouragée ou qu'elle apparaisse spontanément comme une irrésistible concurrence aux acteurs et acteurs établis. Si l'intrusion d'un nouvel acteur est intéressant du point de vue de la transformation du régime, le simple rétablissement ou l'instauration d'un droit, d'une liberté collective peuvent de la même manière modifier de façon notable la portée et le style des institutions. C'est le cas par exemple avec la liberté de presse au Cameroun à partir de 1982 qui ne permettra plus au gouvernement Biya de s'investir comme avant²⁸.

27. François Chazel. "Les Ruptures révolutionnaires" in Madeleine Grawitz et Jean Leca. Traité de science politique et (Les régimes politiques) op.cit., pp. 635-686.

28. Bassék Ba Kobbio. Cameroun, la fin du Maguik. Presse, livre et "ouverture démocratique". Paris : L'harmattan, 1986.

En définitive, la dynamique du changement est la bidirectionnelle et peut comprendre un éventail de séquences bien systématisé par Rose et Morlino²⁹. Revenir sur elle est nous semble t-il inutile pour notre propos. Intéressons-nous maintenant au pourquoi du changement.

§.2 - POURQUOI LA TRANSITION ?

La littérature sur cette question est abondante au point de nous dissuader à présenter systématiquement les causes d'un éventuel changement³⁰ et qui par ailleurs feront l'objet d'une présentation empirique et exhaustive dans le chapitre cinquième. Littérature foisonnante donc tant il est vrai qu'en sciences sociales, la propension à expliquer est inversement proportionnelle à la capacité d'analyser et de décrire. De manière générale, disons que le changement prend corps par rapport à une conjugaison des causalités qui intègre les trois variables habituelles de l'analyse politique: la variable économique, la variable sociétale car les évolutions ou les mutations des formes politico-institutionnelles apparaissent en majeure partie comme des adaptations à des conditions sociales d'une permanente fluidité et enfin et surtout à la variable politique dans la mesure ou par hypothèse méthodologique ou conviction, les mutations politiques ont avant tout des causes politiques.

Au-delà de cet assemblage des causalités, l'analyse de la transition démocratique pose sur le plan de la théorisation - en débordant le champ empirique - une autre interrogation capitale celle-là, sur le changement de régime ou le changement dans le régime. De fait la chute d'un régime suivi de l'instauration de nouvelles institutions représentent des phénomènes relativement rares sous cette forme transparente à tout le moins. Le plus souvent, il n'est pas facile de distinguer la rupture énoncée des continuités réelles ou la continuité solennellement affirmée qui cache une véritable mutation politique³¹. L'autorégulation et le recentrage sont le propre des

29. Richard Rose "Dynamic tendencies in the Authority of Régimes". World Politics, juillet 1977, pp.602- 628.

30. Les explications d'Adam Przeworski sont suffisantes de ce point de vue. "Some Problems in the Transition to democracy" in Transition from Authoritarian Rule and Prospect for Democracy. op.cit. pp. 47-63.

31. Alain Rouquié. "Changement politique..." op.cit., p. 615.

Etats et surtout des Etats néo-patrimoniaux subsahariens qui savent jouer au niveau national qu'international de leur entregent et de leurs ressources clientélistes³². Ainsi, il est possible que dans ces régimes, il puisse y avoir transfert de légitimité des institutions légales à d'autres dont les principes les contredisent ou les nient. Mais en poussant la réflexion en profondeur, la distinction entre l'ajustement et la mutation relève, nous semble-t-il, d'un problème perceptuel et donc d'approche.

C'est pourquoi, pour mieux comprendre la transition démocratique et peut-être pour mieux l'appliquer, il est important de ne point la réduire aux mues des seules institutions et des pratiques qui en découlent dans la mesure où les acteurs et les politiques mis en oeuvre font partie à la définition du pouvoir et leur changement peut-être à juste titre considéré comme une mutation du régime politique. Autrement dit, les changements décoratifs ou cosmétiques d'institutions de façade ou de dénomination idéologique peuvent ne pas affecter la réalité du pouvoir dans sa logique intrinsèque et son agencement contextuel ; cependant ces retouches de façade apportées à des régimes politiques dont la faculté de rebondissement est bien avérée sont néanmoins des véritables modalités d'adaptation notamment à l'environnement politico-idéologique international, à ses rapports de force³³. Ce constat éclaire évidemment la transition démocratique dans la majeure partie des Etats néo-patrimoniaux subsahariens. Et dans la même veine, les cas d'ouverture graduelle et contrôlée abondent qui, dans un premier temps du moins ne modifient rien au fonctionnement néo-patrimonial du régime ni aux détenteurs du pouvoir mais leur nature ou mieux leur physionomie externe. Ce phénomène est souvent à l'origine des cautions et des satisfecits à géométrie variable que l'on constate ça et là dans "l'Afrique utile" ou dans le "pré-carré" par exemple. C'est pourquoi, l'on peut dire déjà que les transitions démocratiques subsahariennes si elles sont irréversibles à terme, méritoires aussi et non pas

32. Voir S.N Eisenstadt and L. Romiger. *Patrons, Clients and Friends*. Cambridge : Cambridge University press, 1984 S.Handel *Weak States in the International System*. London : Rank Cass, 1981.

33. Philippe Smith le démontre à propos du Portugal de Salazar. D'abord dictature catholique et traditionaliste, puis fascisme puis régime représentatif grâce à des élections législatives " asymétriquement concurrentielles et épisodiquement libres" in "Portée et Signification des élections dans le Portugal autoritaire" (1933 - 1974) *RFSP*, Février 1977, pp. 92-122.

seulement orientées vers la consommation internationale ne semblent pas conduire à une véritable alternance. Bref le fait que l'essentiel semble être une donnée largement partagée en Afrique subsaharienne.

En définitive, les modalités de changements sont complexes eu égard, à l'enchevêtrement des formes légales et de la violence improductive qui les sous-tendent.

§.3 - LES ELEMENTS D'ANALYSE THEORIQUE DE LA (RE)CONSTRUCTION DEMOCRATIQUE.

Le retour à l'ordre démocratique encore perçu comme la transition c'est-à-dire un processus long, lent et graduel³⁴ épouse deux contours aux antipodes l'un de l'autre par une rupture brutale qui frôle la voie roumaine comme au Mali, ou par le rôle de l'élite au pouvoir au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Kenya. En ce moment là nous avons affaire à une transition contrôlée par le "haut". Ces deux modalités diamétralement opposées où la flexibilité adaptative semble rimer avec une rigidité cassante et fragile encadrent l'éventail des multiples formes de transition de l'autoritarisme à la démocratie. Les explications de ce parcours recourent partout dans le monde comme dans les régimes néo-patrimoniaux Subsahariens une large portion de l'économisme. La transition démocratique en Afrique subsaharienne, comme il s'agit plus d'un phénomène de décompression autoritaire, provient des difficultés économiques qui ont miné le crédit régulateur de ces Etats : La crise économique et financière tient donc une large part dans le relâchement du verrouillage autoritaire. Toutefois s'en référer à la variante économique peut faire penser par un raisonnement *a contrario* que la construction autoritaire est l'émanation des fruits de la prospérité. Cet argumentaire est spécieux à plus d'un titre et d'autres hypothèses plus politiques semblent s'ajouter à l'économisme pour lui donner plus de pertinence. Il est évident que les difficultés économiques entraînent soit une fragmentation au sein du groupe au pouvoir et une érosion des logiques qui le guident. Dans le cas des Etats néo-patrimoniaux, réussite économique, récession, légitimation et délégitimation

34. Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter et Laurence Whitehead (ed). Transition from Authoritarian Rules and Prospects for Democracy. Op.cit.

cheminent de concert³⁵. Cependant s'en limiter à cela, c'est faire bon marché de la réalité. Les difficultés économiques peuvent être un couteau à double tranchant et comme le signalait Guillermo Dos Santos, ils peuvent être l'explication de l'érosion autoritaire étant donné qu'il serait impossible pour ces régimes de coopter encore les élites et de redistribuer les avantages; de même ces difficultés économiques peuvent seules permettre et expliquer la "survie de l'autoritarisme" étant donné que les conditions de fermeture politique peuvent seules permettre à des régimes de supprimer les demandes dans un contexte de pénurie³⁶. Voilà qui éclaire la part de l'aléatoire qu'infère une transition démocratique sous ajustement structurel. Ajustement dont le but est l'accession au marché avec tout ce que cela comporte comme frustrations collectives.

Au lieu de s'en remettre totalement à la variable économique dans l'avortement du projet autoritaire, ajoutons lui l'incidence du changement social. Par exemple, l'urbanisation, la sécularisation des relations sociales qui induisent des rapports impersonnels et des comportements moins égalitaires, le chômage, l'émergence de l'opinion publique nationale, l'influence des médias peuvent rendre le cadre autoritaire obsolète et préparer le lit de la démocratisation. Juan Linz par exemple a montré comment la disparition d'une économie de marché, de ses mécanismes contractuels et anonymes ont rendu possible l'avancement de la démocratie³⁷. Mais sans doute l'impact de la variable sociétale et ses transformations sont relativement lents et affectent le système politique sur le long terme. C'est pourquoi, dans les Etats néo-patrimoniaux, s'il est une chose sur laquelle convergent externalistes et internalistes, c'est que les difficultés économiques sont la variable principale de la transition démocratique. A cela s'ajoutent des variables plus politiques qui, pour rendre compte des restaurations démocratiques, des libéralisations sont de portée plus immédiate.

Dans le contexte subsaharien, le niveau de violence officielle, l'ampleur de la cannibalisation et de la répression jouent un rôle

35. Jacques Lagroye. "La légitimation". *Traité de science politique 1* (science sociale, science politique, l'ordre politique). *op.cit.*, pp. 395-467.

36. Guillermo Dos Santos cité par Alain Rouquié". *Changement politique...*. *op.cit.*, p. 627.

37. Juan Linz. *Europe's Southern Frontier: Evolving Trends Toward what?* *Dardanus*, winter 1979, pp. 175-209.

important dans l'évolution vers la sortie des autoritarismes. La crainte d'une revanche des victimes ou le "spectre de Nuremberg"³⁸ freinent les velléités d'ouverture ou de démocratisation totale des gouvernements qui ont pratiqué le terrorisme d'Etat et une exploitation hautement prédatrice des richesses de la postcolonie. C'est d'ailleurs la raison invoquée par les uns et les autres pour réfuter à tort ou à raison la conférence nationale souveraine. Au contraire les autoritarismes bénins ou superficiels, même si le terme est équivoque peuvent se retirer ou se transformer sans soubresauts majeurs surtout si le maintien ou la restauration de certaines formes institutionnelles permettent d'organiser une transition graduelle.

Enfin, pour comprendre la transition démocratique en Afrique subsaharienne, il est un élément de laboratoire espagnol dont il faut tenir compte³⁹. C'est l'importance essentielle des acteurs, leurs stratégies et leurs tactiques. L'Espagne en effet nous apprend que contrairement, à une idée généralement acceptée, la conviction démocratique n'est pas indispensable à la restauration du régime représentatif, et que les loyalistes de la dictature peuvent se transformer en grands supporters de la démocratie. Cela signifie en clair qu'avoir été membre influent du parti unique en Afrique subsaharienne ne signifie pas qu'on serait incapable de mener à bien le processus démocratique⁴⁰. Mais le problème central est sans nul doute la conversion de ces mêmes héritiers de l'autoritarisme au compromis avec les opposants de toujours. Si l'allégeance à la démocratie de tous les acteurs n'est pas indispensable et si la prépondérance d'une ouverture démocratique n'est pas immédiatement exigible, le compromis sur les normes et principes du jeu du pouvoir, de la compétition politique, un consensus minimal de soutien au projet de démocratisation est une nécessité absolue. Et si l'on regarde de près ce qui se passe en Afrique subsaharienne, les soubresauts de la transition proviennent du non respect de cette règle fondamentale.

38. Alain Rouquié. "Changement politique..." *op.cit.*, p. 629.

39. Guiseppe di Palma. "Elections in society with an Authoritarianism Past" San Jose : conference on election and Democracy in Central America. July, 1983. pp. 27-30.

40. Des exemples des leaders politiques anciens thuriféraires du parti unique et aujourd'hui ardents défenseurs de la démocratie sont des exemples légions en Afrique postcoloniale.

En s'inscrivant dans la théorie globale du changement politique et la transformation des régimes, les transitions subsahariennes épousent les grandes tendances des approches "processuelle" et "structuraliste" dont Herbert Kitschelt de l'université de Dulles aux Etats-Unis nous en fournit un bref aperçu⁴¹. Mais loin d'être strictement assujetties à l'une ou l'autre, elles les réconcilient au niveau de l'impact des facteurs du "dehors" dans la dynamique interne du changement.

C'est là une donnée largement partagée par les analyses du changement politique, mais qui ne mérite pas tout de même d'être outrageusement surévaluée ou surdéterminée.

SECTION - 2 : DE L'INFLUENCE DES FACTEURS EXTERNES SUR L'ORDRE POLITIQUE INTERNE ET TRANSITION DEMOCRATIQUE EN POSTCOLONIES.

Dans la mesure où la transition démocratique n'est pas un phénomène global, en témoigne le déficit démocratique du monde arabe⁴² ou asiatique, il convient donc de l'analyser sous l'angle des relations spécifiques entretenues entre le système international et le sous-système subsaharien. De ce fait, étudier le passage de la construction autoritaire à l'intervention démocratique, c'est voir l'influence des facteurs du "dehors" sur les processus internes du desserrement des contraintes autoritaires. Il s'agit de montrer qu'il existe entre le système international et le sous-système subsaharien un flux de transactions multivariées qui s'effectuent à l'intérieur d'une configuration clientéliste entre les Etats-Patrons du système international et les Etats clients du sous-système subsaharien (§1). Ce premier élément loin d'être une construction théorique supplémentaire jette les bases de l'intellection du rôle de la polarisation internationale dans la transition démocratique (§2).

§.1 - SYSTEME INTERNATIONAL-SOUS-SYSTEME SUBSAHARIEN ET ARTICULATION CLIENTELISTE.

Réfléchir en termes de système et de sous-système revient

41. Herbert Kitschelt, "Political Regime Change : Structure and Process Driven Explanations. *APSR* 6, 4, Décembre 1992, pp. 1028-1034. Nous reviendrons complètement là dessus dans nos remarques conclusives.

42. Ghassan Salamé, "Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? *RFSI* 41, 3, Juin 1991, pp. 307-341.

à entrer au coeur même de ces notions pour en préciser les contours.

En effet, les relations internationales figurent un "système planétaire". Ainsi comme le remarque Bahgat Korany, "le concept de système a été employé depuis si longtemps qu'il se confond pour beaucoup, avec les relations internationales entre les différents acteurs internationaux (un "Set"), il est conçu par beaucoup d'analystes comme le moyen le plus utile d'unifier ce champ d'étude et d'intégrer ses différents domaines de recherche et d'enseignement dans un tout logique et cohérent"⁴³. Si au départ, les analyses systémiques étaient tournées vers le "dedans", la transposition de cette grille analytique à la politique internationale est l'oeuvre de Morton Kaplan⁴⁴. Sans s'égarer dans le cul-de-sac des théories internationales, il semble assez clair de partir de l'optique définitionnelle de Philippe Braillard, selon laquelle le "système international peut être compris comme l'ensemble d'interactions entre les acteurs internationaux formant une totalité, un système (...) manifestant une certaine organisation, et certaines caractéristiques structurelles"⁴⁵. Il ressort que l'on peut prendre en compte au moins quatre éléments constitutifs du système. Éléments envisagés comme des "acteurs dont on ne préjuge pas de la nature pour cause de quotidienneté transnationale"⁴⁶, des interactions entre ces divers éléments formant une totalité irréductible à leur juxtaposition interactive, et faisant paraître un indiscutable degré d'organisation. Ce concept du système dont il urge de manier avec prudence ses éléments, de même qu'il s'applique à la perception, à l'approche du niveau global du tout, du niveau figuratif des relations internationales, peut être utilisé à l'intellection et à l'analyse des autres éléments du systèmes. Car il apparaît que dans la scène mondiale, l'ordonnancement des relations

43. Bahgat Korany (dir). Analyse des relations internationales. Approche conceptuelle et données. Montréal: Gaetan Morin (centre québécois des relations internationales), 1987, p. 55.

44. Morton A. Kaplan. System and Process in International Politics. New-York : John Wiley & Sons Inc, 1964.

45. Philippe Braillard et Mohammed R. Djaili. Les relations Internationales. Paris: puf, 1990, pp.75-76. et Philippe Braillard. Théories des systèmes et relations internationales. Bruxelles: Emile Bruylant, 1977, p.53.

46. Selon l'expression de François Constantin. "Les relations internationales". in Christian Coulon et Denis Constant Martin (dir). Les Afriques Politiques. op.cit., p. 236.

internationales est dominé par une logique de la "fragmentation"⁴⁷. Si le système est bel et bien planétaire, il se fragmente en sous-système.

Le constater, c'est intégrer dans ces considérations sur le système international, une réalité autrement plus complexe à cerner ; celle d'une remise en cause structurelle du système international troué des discontinuités qui sont "essentiellement le fait de l'existence des sous-systèmes régionaux, qui sont l'expression des faisceaux d'interactions spécifiques fondés sur une appartenance géographique commune"⁴⁸. En fait, l'existence même d'un quelconque sous-système international tient à l'évolution et à la complexification même du système international contemporain dans sa dimension macrocosmique. Aussi l'hétérogénéité des acteurs y jouant un rôle a-t-elle conduit à une segmentation de celui-ci en différents systèmes idéologique, fonctionnel, économique, culturel ou stratégique.

Cependant, faut-il voir à travers l'utilisation des concepts de sous-système et de système dans le cadre de l'analyse théorique de la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux une simple lubie empirique ? Ou la concevoir comme cadre opérationnel externe d'action et/ou comme champ géographique d'activité ? Les deux dernières alternatives font sens car la transition démocratique, qui laisse apparaître en filigrane l'influence des logiques externes sur l'ordre politique endogène aux Etats néo-patrimoniaux, naît d'une crise, la crise du type de relations qui unit le système international au sous-système Subsaharien.

Au delà de cette remarque anticipée, il convient toutefois dire que si l'existence d'un système international ne pose pas en soi des difficultés insurmontables quant à sa définition, il apparaît en revanche que la définition du système demeure ambiguë, à cause de la consistance, de l'incertitude qui sourd à l'énonciation de sa caractérisation et de sa détermination. Par delà la difficulté de "définir et de s'entendre" sur une

47. Il faut comprendre par cette expression que l'Etat n'est plus le seul acteur des relations internationales. Des nombreux autres acteurs participent désormais à la production de la vie internationale. Sur ce phénomène de désarticulation de la société internationale qui induit le phénomène transnational, voir les classiques des relations internationales suivants: Ernst Haas. Beyond the Nation-State. Functionalism and International Relations. Stanford : Stanford University Press, 1964; Joseph Nye et Robert O'Keohane. Transnational Relations and World Politics. Cambridge (Mass): Harvard University Press, 1970.

48. Philippe Braillard et Mohammed R. Djalili. Les Relations Internationales. op.cit., p. 89.

caractérisation et une définition acceptable du système international, la fabrication du concept de sous-système s'est aussi érigée comme une sorte de sursaut conceptuel contre des écueils d'analyse fossilisés par la transfiguration déconcertante et "planétarisante" du système international contemporain.

Liée de manière interne à la logique de fragmentation, la notion de sous-système s'inscrit donc dans un système d'interactions au sens d'un espace régional lui-même en interactivité avec le système international ou "dominant". On dit alors que dans ce cas, le "sous-système" est un "système subordonné"⁴⁹. C'est dire que la notion n'a de signification que par rapport à celle du système international général. Le sous-système correspond donc presque constamment à la continentalisation, à la sous-continentalisation des interactions entre les acteurs internationaux. Partant de ces remarques, on peut donc définir le sous-système Subsaharien comme étant constitué d'"un équilibre local des forces (...) une réalité systémique basée sur un renforcement mutuel de la parenté historique et de la proximité spatiale (...) où les Etats, les peuples spontanément vivent la solidarité de leur condition et font une différence entre ce qui se passe à l'intérieur et ce qui se passe au dehors de leur zone géographique"⁵⁰.

De ce fait, si nous nous appesantissons sur le continuum historique et sur le présupposé économique, les relations entre le système international et le sous-système Subsaharien s'inscrivent durablement dans le cadre transcontinental se référant à des phénomènes d'ingérence de la part des acteurs extérieurs au sous-système. Manifestement dans cette situation, le système global joue le rôle d'environnement pour le sous-système subsaharien. Ce contraste entre l'"intérieur" et l'"extérieur" est cependant une commodité empirique, car le système n'est pas hermétiquement clos, il est traversé et

49. Voilà un concept qui a fait l'objet d'analyse politique et économique exemplaire. Sous l'angle politique, il serait enrichissant de consulter: William Zartman. "Africa as a Subordinate State System in International Relations" in International Organization XXI, 3, Summer 1987, pp. 545-564. L.W Bowman "The Subordinate State System of System of Southern Africa" in International Studies Quarterly 12, September 1968, pp.231-262. Sous l'angle économique, l'école de la "dependencia latino-américaine nous fournissent les plus belles pages de glose sur ce sujet. Lire donc Samir Amin. Le développement inégal. Paris : ed de Minuit, 1973. E.Arghiri. L'Echange Inégal. Essai sur les Antagonismes dans les rapports économiques Internationaux. Paris: Maspéro, 1972. Johann Galtung. "A Structural Theory of imperialism" in Journal of Peace Research III, 2, 1971, pp. 81-117.

50. Raymon Aron. Paix et Guerre. Paris : Calman-Levy, 1984, p. 388.

capturé par des multiples discontinuités produites à l'intersection de l'articulation du sous-système à la totalité internationale. La réalité sous-systémique subsaharienne est, de cette manière, un interétatisme fonctionnel articulé autour de la nécessité plus ou moins urgente et locale d'engendrer une ordinalité régulatrice de la mitoyenneté étatique dans le sous continent.

Par rapport donc au système international, l'Afrique Subsaharienne est considérée comme un sous-système marquée par une solidarité assez authentique et articulée autour d'un pétulant courant idéologique et solidariste. Cependant, si l'on fait abstraction de la pregnance du sectionnement continental, des dysfonctionnements institutionnels et politiques de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), le sous-système Subsaharien constitue une totalité assez différente pour être embrassée, étreinte et analysée comme une aire socio-culturelle, idéologique et économique, en définitive un sous-système analogue à des semblables zones comparables. Bref le sous-système Subsaharien à travers la promotion de l'idée panafricaine, à travers les interférences centrifuges des acteurs extérieurs de toutes origines, à travers l'O.U.A, à travers le modèle de croissance économique néo-colonial et le modèle néo-patrimonial commun est une réalité institutionnelle, et géographique imparfaite, compte tenu des spécificités locales, mais bel et bien réelle.

Si les Etats néo-patrimoniaux pris de façon globale représentent un sous-système international, il existe entre les deux des relations qui prennent les contours d'une reconduction clientéliste du "pacte colonial" de la part des anciennes puissances coloniales, et des candidats-patrons occidentaux tels que les Etats-Unis et l'U.R.S.S de l'époque⁵¹. A leur niveau, les Etats néo-patrimoniaux réussissent grâce à des flux à réguler leur système politique en attendant tirer les meilleures dividendes des ressources économiques surtout, dont mettent à leurs dispositions les Etats-Patrons du système international et qui leur permettent la majoration de leurs capacités distributives. Il découle de cette configuration verticale

51. Moshe Efrat et Jacob Berkovitch. Superpowers and Clients States in the Middle East. The of Influence. London and New-york Roulledge, 1991.

qu'entre le système international et le sous-système subsaharien, il existe des rapports d'inégalité et de domination⁵². C'est dire qu'entre les partenaires inégaux et dissemblables qui se partagent la scène internationale se tissent des relations de nature très diverse qui ont souvent des modalités et des mobiles très complexes, dont on ne perçoit souvent que des flux apparents sans davantage de travail de conceptualisation.

L'ambition est donc ici de donner une image du type d'articulation qui relie le système international au sous-système Subsaharien. De ce point de vue, l'analyse clientéliste offre une voie théorique privilégiée pour la compréhension des flux aussi bien structurants que contraignants entre le système international et le sous-système Subsaharien au delà des traditionnels phénomènes de coopération interétatique que l'on appréhende plus aisément. Il ne s'agit guère de procéder ici à une analyse de ces articulations dans le cadre d'une idée préconçue et d'une catégorie établie, mais de clarifier les rapports obscurcis par l'utilisation allégorique d'un vocable sociologique qui ne souffre pourtant que de très peu de flottement sémantique.

En récupérant ainsi toutes les considérations sur le clientélisme développées dans les autres articulations de cette recherche, et qui se sont basées sur son rôle dans les processus de régulation socio-politique interne, il s'agit de le voir cette fois-ci dans le cadre de l'architecture internationale. En effet, le clientélisme qui peut englober le modèle centre-périphérie à la Christian Coulon⁵³ est une réalité, et la pertinence de celle-ci a été pour la première fois suggérée par René Lemarchand comme option possible pouvant servir d'analyse des relations entre les anciennes métropoles et leurs colonies. Comme il le suggère, le modèle Patron-client peut être un domaine d'investigation qui concerne les relations entre les formes internes et externes de

52. Les relations entre patron et client sont dans ce sens pleines de contradiction. D'un côté, elles expriment la solidarité, l'identité des intérêts et le sens des obligations mutuelles. De l'autre, elles sont inégalitaires, asymétriques, incomparables et non simultanées. C'est cette dernière caractéristique qui l'emporte. Pour mieux saisir ce phénomène, il vaut mieux se pencher sur la littérature politique du phénomène. John Campbell. Honneur, Family and Patronage. Oxford: clarendon press, 1964.

53. Christian Coulon, "Système politique et sociale dans les Etats d'Afrique Noire" : RFSP XXII, 5, Octobre 1972, pp. 1049-1072.

dépendance⁵⁴. De cette manière, il s'applique à l'étude de la domination et du contrôle international. Derrière les processus de relations diplomatiques et économiques entre les Etats patrons du système international et les Etats clients du sous-système subsaharien se cache en réalité des relations asymétriques. C'est ce qui explique la perméabilité des Etats néo-patrimoniaux aux flux destabilisants venant du système global.

Il n'est inutile d'examiner ici les intérêts en jeu dans cette relation réciproque d'échange inégal des biens et des services relayés sur le plan sous-systémique par la clientélisation et la patrimonialisation du système politique. Dans ce cas dit J.F. Médard, on se trouve en présence "des structures d'intégration verticale, internationale et nationale articulées les unes aux autres"⁵⁵.

De ce qui vient d'être écrit, il apparaît dès lors que la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens dont le clientélisme politique, le patronage et les logiques coercitives permettent d'assurer un minimum de stabilité politique sur la base du contrôle étatique des ressources provenant des lieux de décision du système international, se trouve liée et dépend même de la réponse permanente des Etats patrons. De ce point de vue, l'interruption ou les à-coups dans la relation de clientèle peut entraîner l'effondrement du système international de clientèle et déstabiliser les régimes en place, entraînant une crise profonde dans l'appareil interne de domination. Voilà qui explique l'épuisement du modèle de domination politique en vigueur pendant trente années dans les Etats néo-patrimoniaux. En d'autres termes, la crise dans la relation de clientèle qui unit le système international et le système subordonné Subsaharien est un prodrome de la transition démocratique dans le sous-continent.

Les éléments constitutifs de la relation de clientèle dans le processus de la transition démocratique sont pratiquement les mêmes par un mimétisme évocateur, que sur le plan international. Elle se présente dans cette optique et du fait qu'elle concerne les relations entre deux systèmes étatiques comme une stratégie

54. René Lemarchand, "Political Clientelism and Ethnicity..." *op.cit.*, ou James Scott "Patron-client. Politic Change..." *op.cit.*, A.R Kaufman "Patrons-clients concept and Macropolitics". *Comparative Study in Society and History* 6, 1974, pp. 284-308.

55. Jean François Médard, "Le rapport de clientèle..." *op.cit.*, p. 90.

dans laquelle "chacun, patron comme client, cherche dans l'échange à valoriser, et à monnayer ses ressources au maximum"⁵⁶. Toutefois, il se trouve que dans un contexte de crise de la relation de clientèle qu'infère la transition, le caractère asymétrique et inégal qui conditionne à lui tout seul l'ensemble des relations s'en trouve exacerbé relativement, au détriment des postcolonies néo-patrimoniales du Sud du Sahara. La relation de clientèle fortement secoué par les mutations de l'ordre international se développe cette fois ci sur un terreau outrancièrement et outrageusement asymétrique de l'échange inégal. Et c'est ce phénomène qui a permis aux Etats-patrons d'en imposer pratiquement l'orientation par des conditionnalités démocratiques de la transition, légitimant *ipso facto* le droit d'ingérence démocratique. En réalité, celui-ci recoupe le dernier élément de la relation de clientèle à savoir l'échange. C'est sous l'idiome ambigu et à géométrie variable du droit d'ingérence démocratique que les Etats-patrons camouflent le lien de clientèle exagérément asymétrique du fait d'une probable marginalisation, d'un "déclassement international" de l'Afrique au Sud Sahara et légitime la prétention des Etats-Unis à vouloir impulser les dynamiques de la mutation démocratique. La nature inégale de ce rapport entre les Etats patrons du système international et les Etats-clients du sous-système Subsaharien renforce la subordination déjà particulièrement accentuée de ces derniers. Reste que, si la crise de relation de clientèle a induit l'avènement de la démocratisation, il se trouve que la capacité des Etats du sous-système Subsaharien à retenir et à redéployer non seulement leurs bases matérielles, et leur pouvoir de coercition, mais aussi leurs tuteurs intérieurs et les ressources tirées au titre de l'extraversion, en un mot à instrumentaliser la crise de relation de clientèle dans un environnement extérieur très défavorable est une réalité bien démontrée .

Par cette présentation théorique de la relation de clientèle qui unit le sous-système Subsaharien à un environnement extrasociétal et du rôle joué par cet échange inégal dans la transition démocratique en Afrique Subsaharienne, nous

56. *Idem.*, p. 122.

entrons dans l'autre versant de l'influence des facteurs externes dans l'ordre politique interne à savoir la polarisation internationale.

§.2 - POLARISATION INTERNATIONALE ET TRANSITION DEMOCRATIQUE .

La problématique des relations cardinales⁵⁷ qui cherchait dans un contexte d'extrêmes polarisations internationales Est-Ouest à s'émanciper des ces cloisonnements apparaît plus pertinente au moment où ceux-ci s'amenuisent, au moment où les déterminations libérales du système international entraînent la contraction du choix des possibles et l'affaiblissement des logiques alternatives. C'est ainsi qu'en explorant ce qui reste des différentes polarités internationales et l'espace qu'elles balisent, cette problématique se propose de réfléchir sur un problème nodal de l'analyse politique: celui de l'articulation entre rapports de force internationaux particulièrement déterminés par le système international et les dynamiques endogènes dans les sociétés périphériques en se basant sur le triptyque modernité - dépendance - souveraineté. Ce faisant, elle essaie de chevaucher les barrières traditionnelles entre l'"interne" et l'"externe" mais également de favoriser ce que Fernand Braudel appelle l'abaissement des droits de douanes⁵⁸ entre les différentes sciences sociales. Car il est aujourd'hui admis plus que jamais que "les réfractions de l'ordre international sur les sociétés Subsahariennes en particulier et du Tiers-monde en général imposent leurs contraintes tout en alimentant des constructions et reconstructions"⁵⁹ Au-delà de la vitalité du centre de conformité américain ou plus globalement occidental et qui paraît décisif pour mesurer l'attrait du modèle libéral, s'interroger sur les rapports entre polarités internationales et transition démocratique, c'est explorer le potentiel de ressources et des contraintes qui impriment, en se plaçant dans l'optique théorique de l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique internes, la transition démocratique. Il s'agit plus empiriquement de voir derrière le nouvel ordre économique en émergence un modèle de modernisation

57. Jean Luc Domenach et Zaki Laidi. "Les Relations Internationales. Réflexions sur le marché idéologique internationales". *Esprit*, Novembre 1985, pp.

58. Fernand Braudel. *Écrits sur l'histoire*. Paris : Flammarion, 1969, p. 90.

59. Zaki Laidi. "Contraintes et ressources de l'espace cardinal". *RFSI* 36, 6, Décembre 1980, pp. 735-751.

politico-économique - Le néo-libéralisme et la démocratie - normes et symboles reproductibles, devenus contraignants avec la résistible montée en puissance des Etats-Unis, voies d'accès obligés à l'universalité et qui disposent d'une force relative de structuration du champ politique des périphéries.

Partant de cette lecture et tenant compte du fait que le marché des valeurs idéologiques structuré par des "offreurs" dépend également des motivations des acquéreurs et qui évolue en fonction du "moment historique" des sociétés périphériques plutôt qu'en celle d'une gestion nationale des satisfactions/déceptions à l'égard du camp occidental, la volonté de comprendre comment cette polarisation internationale marque la démocratisation des Etats néo-patrimoniaux subsahariens conduit à sélectionner quelques conducteurs de l'analyse.

Premièrement à savoir comment un site des relations cardinales telles que les institutions internationales et financières, surtout le F.M.I et la Banque Mondiale, influent sur la transition. Car en définitive, tributaires des rapports entre offreurs et demandeurs, le marché mondial des valeurs idéologiques tend à être de plus en plus médiatisé par les forces transnationales et étatiques.

Deuxièmement à ressortir le cheminement des références extérieures véhiculées par les pôles porteurs du projet démocratique vers les acteurs-clients ou subordonnés de la périphérie. Dans cette perspective, l'on accordera une place de choix à la transnationalisation de la revendication démocratique, aux principes universellement présentés comme gages ou facteurs d'une transition "acceptable" tels que le respect de droit de l'homme, la mise sur pied des institutions démocratiques et représentatives.

Troisièmement, la réappropriation adaptative ou l'instrumentalisation de ce modèle extérieur c'est-à-dire leur utilisation par des acteurs périphériques à des fins qui ne sont pas nécessairement congruentes avec les acteurs centraux. Cette instrumentalisation qui pourrait être très fragmentée ou étendue répond à une impulsion, à un appel motivée par des fins subjectives plutôt qu'elle ne vise à la reproduction servile du modèle extérieur ; d'où les heurts et les malheurs d'un processus de transition qui se nourrit beaucoup des références du "dehors".

Partant de cette grille de lecture, l'on comprendra que les acteurs centraux et périphériques n'évoluent pas dans la même épistémè. Cela loin d'être quelque chose de négatif réhabilite le rôle décisif des stratégies autonomes au sein de la nouvelle structure de domination que représente le nouvel ordre international en émergence.

Quatrièmement enfin, la préférence des références extérieures en tant qu'idéo-système dont la récurrence ou la permanence dans le champ politique des sociétés Subsahariennes peut freiner ou accentuer des choix politiques de type économiques surtout. De cette manière, l'intellection de la transition démocratique au sein des Etats néo-patrimoniaux se place à l'articulation externe - interne. Cette question traditionnelle de la discipline internationale est documentée de façon empirique ici.

Cette démarche procède donc moins d'une sorte d'élaboration théorique d'un repérage méthodologique. Elle se préoccupe plus de comprendre le cheminement et les effets contradictoires de déterminations extérieures que d'énoncer une nouvelle manière d'appréhender la transition démocratique en Afrique indépendante d'autant plus que face à ces déterminations du "dehors", les sociétés Subsahariennes opposent leur historicité.

SECTION - 3 : HISTORICITE DES SOCIETES AFRICAINES ET

TRANSITION DEMOCRATIQUE.

Le paradigme de l'historicité des sociétés africaines qui est devenue un lieu commun en science politique constitue la clé qui peut nous permettre de pénétrer les logiques de longue durée qui façonnent et influencent le paysage et la transition démocratique en Afrique Subsaharienne (paragraphe 1). Toutefois, parlant de la longue durée, on peut être amené à tracer une ligne de continuité nette et historique entre la "démocratie de l'arbre à palabre et du bois sacré" que nous avons présenté au chapitre premier et la "démocratie néo-libérale" occidentale de la colonisation et sa continuité postcoloniale. Pareille assimilation peut être spacieux car l'Afrique n'est pas enfermée dans un face-à-face avec son passé qui lui garantirait une soit

disante authenticité, une spécificité qui serait de nature essentialiste, immuable et a-historique⁶⁰. Des lignes de ruptures profondes la caractérisent et lui donnent une dynamique particulière qui restitue des spécificités historiques dont on doit tenir compte. Cette constante dialectique entre le passé et le présent, nous oblige à partir d'une "idée neuve de la démocratie" (§.2).

§.1 - L'OMNIPRESENCE DES LOGIQUES INTERNES DE LONGUE DUREE.

Le rôle de déclencheur, de catalyseur des dynamiques du "dehors" est souvent patent dans l'intelligence théorique des transitions démocratiques au point d'être surestimées par des politologues et autres historiens ou sociologues. Cela se constate aisément par rapport à la double considération théorique soulevée dans les deux précédentes sections. Pourtant la poussée démocratique est une respiration propre au système politique en vigueur dans les Etats, et partant, aux pratiques politiques de longue durée qui la sous-tendent. Achille Mbembe corrobore ces propos lorsqu'il note :

Contrairement à ce que l'on feint de croire, l'avortement du projet autoritaire en Afrique Subsaharienne doit très peu aux événements survenus en Europe Centrale et de l'Est en 1989-1990, même si, à l'évidence, il participe d'un temps mondial fort favorable au modèle libéral. De surcroît, cet avortement est entrain de suivre un cours propre. Ce cours diffère sérieusement de ce que l'on a observé en Amérique du Sud et dans les anciennes démocraties populaires, que ce soit sur le plan interne ou du point de vue de ses impacts probables sur les rapports de force internationaux ⁶¹.

Sans pousser la spécificité de l'implosion des autoritarismes subsahariens aussi loin, on peut tout simplement écrire que dans les Etats néo-patrimoniaux subsahariens, la transition démocratique tient autant à l'engagement décisif voire aux manoeuvres corporatistes ou même aux stratégies de pénétration dans les lieux de prévarication de l'Etat des acteurs intermédiaires, d'aucuns parleront de classe moyenne de la société civile ou politique d'une part, et d'autre part dans une mesure moindre, aux "arts de faire" des groupes sociaux subordonnés. C'est pourquoi quelle qu'ait été ampleur, l'intensité des mobilisations sociales, les mouvements sociaux dans les villes et plus difficilement ou rarement dans les campagnes, la "poussée de fièvre" démocratique a souvent été une

60. Jean-François Médard. Autoritarisme et démocratie. op.cit., p. 101-102.

61. Achille Mbembe. "Traditions de l'autoritarisme..." op.cit., pp. 39.

conséquence voire un avatar des luttes factionnelles endogènes aux Etats néo-patrimoniaux dans un premier temps, d'une libéralisation "incrémentale" engagée plus tôt et d'une succession présidentielle dont l'échéance semblait imminente. Cela signifie que la problématique de la transition démocratique ne "peut être comprise qu'en termes historiques, ne serait-ce que parce qu'elle est perçue de la sorte par les africains eux-mêmes et que sa mise en oeuvre effective est conditionnée au moins en partie, par des antécédents aussi peu encourageants soient-ils" note Jean-François Bayart⁶².

Saisir de ce fait la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux, c'est s'inscrire dans l'inévitable dialectique du "bas" et du "haut" et tant qu'ils sont le siège des pratiques politiques qui se posent volontiers "contre la démocratie"⁶³. En effet, à cause de ces pratiques, l'issue de la transition est aussi bien aléatoire qu'incertaine, tant apparaît la volonté, la capacité voire la pugnacité des pouvoirs autoritaires de récupérer, de dévoyer ou d'étouffer dans l'oeuf le processus de démocratisation surtout lorsqu'elle inscrit à leurs dépens. Les acteurs subordonnés quant à eux se signalent par des contre-manifestations légitimistes - faisant d'eux des révoltés plus que des révolutionnaires - sous les formes diverses : "villes mortes", émeutes, pillages, massacres, casses, délinquance, sapage quotidien de l'Etat par la désobéissance civique. Bref, dans les Etats néo-patrimoniaux et à cause de la grossesse des pratiques politiques de longue durée, le "haut" et le "bas" remplissent étonnamment le rôle d'empêcheurs de la démocratie "de tourner en rond". Cela montre s'il en était encore besoin que l'Afrique subsaharienne du "dedans" comme du "dehors" n'est pas un terrain de manoeuvre facile. Insistons pour le confirmer sur le "dehors". On constatera que si le processus de diffusion de l'idéologie néo-libérale du marché, de la démocratie est souvent intensif au point de susciter des vives réactions sur la souveraineté, les acteurs africains s'emploient à cause de leur capacité

62. Jean François Bayart. "la problématique de la démocratie en Afrique noire". *La Haute et puis après? Politique africaine* 43. *op.cit.*, p. 6.

63. Guy Hénnet. Le peuple contre la démocratie. *op.cit.*.

historique à la "désobéissance" à contrarier ces initiatives un peu trop voyantes, les ingérences à peine voilées même si ce jeu avec la nécessité demeure frappé du sceau de l'inégalité. Ainsi, à la rigidité des contraintes frontales imposées par les pays occidentaux et les institutions internationales, les pays africains opposent l'inertie et leur autonomie. Dans ce jeu, l'irréductibilité de la souveraineté politique des Etats africains en tant qu'elle est réaffirmée représente la pièce maîtresse des stratégies de contournement des conditionnalités imposées çà et là et de la construction du cours propre que suit la transition démocratique. A cause donc de l'historicité des sociétés africaines, elle est ainsi productrice d'un noyau d'autonomie politique plus ou moins tarudé de l'extérieur mais presque toujours préservé.

En somme, en même temps que les pratiques politiques de longue durée spécifient la transition démocratique en Afrique Subsaharienne, l'historicité et ladite spécificité laissent penser que des événements externes peuvent parvenir à déterminer le sens de la démocratisation mais non le rythme et l'intensité. Ainsi, sonder les capacités démocratiques de l'Afrique impliquent plus de nuances et de prudence. Les adhésions, les "ralliements en cascade au multipartisme ne signifie pas un basculement miraculeux dans un ordre politique jusque là interdite"⁶⁴. L'Afrique Subsaharienne a une histoire, son histoire. Celle-ci est - et nous l'avons suffisamment démontré - structurée depuis trois décennies autour d'une tradition à l'autoritarisme qui semble peu propice à une transformation totale, radicale et brutale du système politique. Bref les legs des autoritarismes pèsent lourdement dans les mutations démocratiques en cours.

Etudier la transition démocratique ne saurait donc faire abstraction de ces héritages dont les Etats néo-patrimoniaux sont fortement imprégnés. Un seul exemple pour mieux éclairer ce qui précède. Derrière le monarque présidentiel Subsaharien s'abritent toute une série de positions dominatrices, hégémoniques, des hiérarchies sociales exclusionnaires dont les pesanteurs, les contradictions, les oppositions et les rigidités ne doivent pas être jetées à l'encan ou même négligées. Pas plus que ne doivent être ignorées ces cultures politiques fondées sur des "codes

64. Daniel Bournaud et Patrick J. Quantin. Avant propos à

"Les chemins de la démocratie". *op.cit.*, p. 3.

de communications culturels"⁶⁵ (droit, religion, et tradition, les genres discursifs de l'invisible et la famille), les représentations de l'autorité faites d'allégeances personnelles, d'échange inégal et d'expression explicite du respect et donc la grossesse se révèle en difformité avec des exigences rationnelles d'un Etat et de la citoyenneté démocratiques ; l'omniprésence des objets politiques non identifiés (O.P.N.I)⁶⁶, la présence des pratiques politiques de longue durée et les lignes de rupture qui caractérisent le parcours historique des sociétés Subsahariennes doivent nous interdire d'assimiler ouvertement - le lien implicite peut être tenu - démocratie naturelle expérimentée dans les entités précoloniales et démocratisation actuelle. Comme le dit si bien Jean-François Bayart, le rapport organique entre le moment colonial et l'autoritarisme postcolonial ne peut pousser à déduire à une définition "précoloniale" de la démocratisation contemporaine. Pour saisir la transition démocratique il faudrait bel et bien partir d'une idée neuve de démocratie⁶⁷

§.2 - PARTIR D'UNE IDÉE NEUVE DE LA DÉMOCRATIE

Nous avons vu que les sociétés africaines précoloniales étaient des sociétés de délibération, des sociétés consensuelles ou à forte propension au consensus. Mais cette délibération s'effectuait de façon plus ou moins exclusive voire exclusionnaire, dans un cadre contextuel de hiérarchisation de positions hégémoniques où seules certaines factions, certains groupes sociaux avaient voix au chapitre. Le caractère délibératif n'empêchait pas que le pouvoir fut conquis et exercé par des individus ou des groupes s'étant délestés du gilet de contrôle du mécanisme du pouvoir ainsi que de sa capacité de nuisance : pluralité d'instances représentatives et délibératives, coexistence de deux sortes d'hierarchie au sein des dissidences étatiques, l'on peut dire que les sociétés anciennes étaient organisées de manière hiérarchique et étaient pourvues de direction bicéphale. A cela s'ajoutait ce que Gilles Deleuze appelle "les lignes de fuite" pour s'éloigner des

65. Denis Constant Martin. "Les cultures politiques" in Christian Coulon et Denis Constant-Martin. Les Afriques politiques. op.cit., pp. 51.

66. "A la conquête des OPNI. Comment traiter l'invention du politique " RFSP, 36, 6, décembre 1989, pp

67. Jean-François Bayart. "La problématique démocratique..." op.cit., pp. 8.

exactions d'un pouvoir qui ne répugnait pas à avoir la main lourde.

L'important par rapport à ce phénomène est de bien savoir, de mieux comprendre que l'Afrique précoloniale s'est distinguée de l'Europe et de l'Asie en évitant toute sorte de centralisation politique et de surexploitation économique. Prise dans cette optique, la question démocratique apparaît dans toute sa spécificité car relevant d'une trajectoire historique particulière dans la longue durée. Toutefois, cette singularité ne doit pas être amplifiée dans la mesure où la colonisation de l'Afrique subsaharienne et sa quasi intégration à l'économie-monde en non complètement, littéralement modifié les aboutissants. L'incursion des répertoires occidentaux du politique et de l'économique a élargi le large spectre de polarisation sociale et donné au groupe hiérarchiquement dominant des moyens nouveaux d'accumulation.

En raison de cette transmutation qualitative, il est hors de sens du moins par rapport à ce travail, d'assimiler le questionnement démocratique contemporain à la problématique des sociétés africaines précoloniales. Cela relèverait quelque part d'un manque du "discours de la méthode", de la naïveté ou d'une espèce de manipulation idéologique. Le champ du pouvoir, la dynamique démographique, les enjeux de luttes pour le pouvoir ne sont plus les mêmes et impliquent aussi bien des gestions que des régulations autres. Plus fondamentalement les africains ne sont plus claquemurés dans un tête-à-tête avec leur passé. Comprise de cette manière, l'analyse de la transition démocratique éviterait des traquenards culturalistes, des préjugés simplificateurs et le relativisme culturel qui ont dominé le débat démocratique en Afrique en faisant rimer soit "multipartisme et cannibalisme"⁶⁸ pour reprendre ici Bayart ou "parti unique multitendancier" et réalité africaines au sens où l'entend Guy Hermet⁶⁹. La transition démocratique se poursuivrait ou se poursuivra dans la continuité des précédents historiques des Etats néo-patrimoniaux qui peuvent contrarier les expériences démocratiques ou en entacher la crédibilité. A cet égard, la référence sera constamment faite à la libéralisation coloniale

68. *Idem.*, p. 10.

69. Guy Hermet, *Le peuple contre la démocratie*, *op.cit.*, p. 270.

des années 60. C'est la perspective à laquelle semblent se rallier beaucoup de politistes de Tessy Bakary à Jean-François Médard à passant par Achille Mbembe⁷⁰.

Pour terminer, il est donc clair que la thématique de la transition démocratique, les stratégies et les formes qui s'y rapporteront ou s'en réclameront se verront de facto obérées par des précédents historiques. Quoi qu'il en soit l'analyse théorique de la transition doit être placée ou posée si l'on se base sur la paradigme de l'historicité des sociétés africaines, à la lumière de trois dimensions suivantes présentes dans les Etats néo-patrimoniaux : celles des lignes historiques de l'inégalité et de la domination, des répertoires culturels et politiques autochtones et de l'économie politique de l'Etat néo-patrimonial. Comprise en termes de l'historicité des sociétés, des économies et des cultures conclut Jean-François Bayart, la problématique de la transition démocratique en Afrique ne se comprend plus en termes évolutionnistes simplistes. Il ne s'agit non plus de s'interroger, de polémiquer sur la capacité des africains à recevoir l'onction démocratique des modèles extérieurs d'organisation du politique ou sur les droits des occidentaux à peser dans un sens comme dans un autre sur leur choix; mais de prendre la mesure des stratégies, des inventions de la démocratie, initiée par des acteurs identifiables et contraints par ce " souffle destructeur " des rapports de force⁷¹.

Arrivé à ce point de réflexion, il se pose un problème de conciliation entre les repérages théoriques de la section deux et de la section trois, la première paraissant assez exhaustive. Autrement dit, comment comprendre d'un côté la transition démocratique à la lumière de l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne et de l'autre côté, sous l'éclairage de la pertinence des logiques de l'historicité des sociétés africaines. Hormis là propos des phénomènes de réappropriation, d'adaptation et d'instrumentalisation, n'y a-t-il pas là, contradiction ? Certainement pas. Ce que nous voulons montrer c'est que, si l'extérieur influence la transition au

70. Tessy Bakary. "Le retour du pluralisme en Côte d'Ivoire". *Année africaine* 1990-1991, pp. Bordeaux: CEAN/CREPAO, 1991 pp.161-189. Jean-François Médard. "Autoritarisme et démocraties...". *op.cit.*, et "Pouvoir et Economie..." *op.cit.*

71. Jean François Bayart, La Problématique politique... *op.cit.*, p. 17.

point où la démocratie du marché est dominante, il convient d'atténuer cette suprématie. Il faut compter avec la longueur des processus de transition, mais aussi avec la vitalité des résistances que les ralliements en cascade à la démocratie n'émoussent pas mécaniquement. Par ce biais, nous tombons dans le paradigme de l'historicité. En poussant l'analyse très en profondeur, le décalage qui semble exister entre l'influence des externalités et l'omniprésence des lignes historiques de longue durée, entre ce que Zaki Laïdi appelle "légitimité et efficacité"⁷² soulève la question de la "dissymétrie démocratique" selon la bien-heureuse expression de Rosanvallon. C'est à travers cette dissymétrie que se concilient les repérages théoriques des sections deux et trois.

Véritablement, la dissymétrie démocratique pose le problème du décalage entre le développement d'une contestation politique menée au nom de la restauration démocratique et la construction démocratique c'est-à-dire l'érection d'institutions et des procédures d'un Etat de droit. Or, si la contestation politique, si la revendication démocratique est portée par l'influence des facteurs externes - dans le cas africain ce qu'on appelle les effets Ceausescu, de la Baule - par le "temps mondial", autant la construction démocratique constitue un phénomène d'une endogénéité indéniable. Zaki Laïdi parlera d'un "phénomène profondément endogène quand bien même se nourrirait-il d'emprunts étrangers"⁷³. Il existe donc des relations espacées entre le temps mondial (l'externe) et le temps national (historicité) avec la supériorité du deuxième. Comment ? Inspirons nous de Zaki Laïdi pour le démontrer.

Si la revendication démocratique est attisée par les facteurs externes et la construction démocratique par des processus internes de longue durée, le temps mondial passe de l'état de facteur destructeur de l'autoritarisme à celui très limité de la "ceinture protectrice" internationale contre un éventuel retour en arrière. De ce fait, le temps mondial devient donc moins spectaculaire, moins important et plus incertain car, tout en disqualifiant certains processus de revanche autoritaire,

72. Zaki Laïdi, "Sens et puissance dans le système international". in Zaki Laïdi (dir), L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide. Paris P.F.N.S.P, 1992, p. 41.

73. Idem.. p. 42.

il ne peut garantir à lui seul l'évolution, l'avancée démocratique et la logique néo-libérale. Les influences externes ont toutes les chances de se décomposer ou de se volatiliser s'ils ne sont pas "repris" et "encodés" localement.

Dans un premier mouvement, l'impact de la nouveauté démocratique venu de l'extérieur est très intense prenant littéralement au dépourvu ceux qui le subissent. La généralisation de la revendication démocratique aux quatre coins du monde confère alors à la transition un pouvoir attractif difficilement maîtrisable. Mais rapidement, il s'opère une remontée du "temps local" qui, selon les styles nationaux de chaque pays, les cultures politiques y afférentes "ingérera, défigurera, dépassera, ou contredira le temps mondial"⁷⁴. Yves André Fauré, a montré que la libéralisation politique n'exclut pas la remontée de certaines pratiques qui comme l'abstentionnisme électoral est proportionnel à la démultiplication des candidatures, car la culture politique locale reste malgré tout imprégnée des lignes d'inégalités et de domination qu'infère la séniorité⁷⁵. Toutefois, il convient de minorer l'impact de cette nouvelle dynamique qui n'est pas seulement affaire de culture politique mais aussi émanation des rapports géopolitiques mondiaux. La problématique de l'influence des facteurs externes ne peut abolir l'autonomie du temps national. Elle lui est intrinsèquement liée.

De manière conclusive, en s'appuyant sur les éléments théoriques que nous venons de présenter, la transition démocratique se lira majoritairement dans ce travail sous l'angle "processuel". Celle-là même qui s'intéresse aux processus, aux changements des structures normatives de l'espace politique et à la transformation des superstructures cognitives des acteurs sociaux. C'est pourquoi cette analyse tournera autour de la reconstruction diachronique et descriptive des tendances lourdes de la transition. Dans cette optique, toute comparaison qui est faite reste dans le domaine de l'illustration ou de l'impression. En fait, l'analyse processuelle essaie d'expliquer les événements qui mènent à la sortie des régimes autoritaires ainsi que les évolutions tâtonnantes vers l'établissement d'un régime

74. Louis Dumont. L'idéologie allemande. France-Allemagne et retour. Paris : Gallimard, pp. 44-45.

75. Yves André Fauré. "L'économie politique d'une démocratisation. Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire". op.cit., pp. 31-49.

démocratique assez stable. La littérature anglo-saxonne parlera à ce sujet de "trial - and - error process".

Cependant, se limiter à l'approche processuelle, c'est faire bon marché des causes générales de l'abdication des régimes autoritaires. Ce qui est évidemment du domaine de l'approche structurale. Celle-ci assume de prime-abord que les acteurs historiques sont en butte à un éventail des choix restreints et des choix rationnels. Et les choix effectués en faveur de la démocratisation sont déterminés par la distribution des ressources et des intérêts. Ce qui permet aux acteurs de calculer, de mettre au point des stratégies à gain optimal. On se basera ainsi sur les préférences constantes de ceux-ci et sur les mues des contraintes institutionnelles pour expliquer les causes de la transition. A la manière de Samuel Huntington qui a su combiner les analyses structurales et "processuelle" de la démocratisation, l'on comprend qu'il est possible de ressortir les causalités de la transition démocratique.

76. Pour l'analyse processuelle voir Paul Broker, The faces of fraternalism. Nazi Germany, Fascist Italy and Imperialist of Japan, New-york : Oxford University press, 1991. Guiseppe di Palma, To Craft Democracies : an Essay on Democratic Transition, Berkeley University of california press, 1990

77. Voir à ce sujet Grégory M. Luebbert, Liberalism, Fascism, or Social Democracy. Social Classes and Political of Origine of Regime in Inter War Europe, New-york: Oxford university press, 1991. Dietrich Rues Chemeyer, Evelyn Huber, Step Lens and John D. Stephens, Capitalist Democracy and Democracy : Chicago university press, 1992.

78. Samuel Huntington, The Third Wave : Democratisation in Twentiet Century, Norman: university of oklahoma press, 199.

CHAPITRE CINQUIEME.

CAUSALITES: LES FACTEURS DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE DANS LES POSTCOLONIES SUBSAHARIENNES OU "L'ABDICATION" DES REGIMES AUTORITAIRES.

"Notre siècle est jalonné par les cadavres des espérances qui ont soulevé, l'une après l'autre, les générations successives et des idéologies qui en étaient l'armature intellectuelle et théorique (...) Aujourd'hui nous contempnons ces rêves écroulés..."

Paul Marie de la Gorce. Requiem pour les révolutions.
Paris: Flammarion, 1990, p. 120.

La transition démocratique n'a pas surgi *ex nihilo*. Elle provient des causes qui tiennent à la fois de la crise économique et politique et des logiques contraignantes du temps mondial¹. Ces causalités qui ont poussé par les pouvoirs autoritaires à une sorte "d'abdication" ne doivent pas être prise dans leur unicité ou leur uniformité relative mais plutôt dans une logique globale d'interpénétration et tant qu'ils sont liées les unes aux autres. Leur traitement suppose donc en utilisant la métaphore de la disposition des joueurs sur un stade de football avec des arrières des milieux et des avants de les prendre une à une en éliminant les effets stérilisant d'une causalité stricte. Comme facteur de l'avènement de la transition démocratique, il y a ainsi une combinaison des causes qui prend le nom générique de "crise africaine"² pour bien marquer le caractère global en tant qu'elle affecte l'entièreté des sociétés subsahariennes mais aussi, sa coloration spécifique en tant que résultante ou combinatoire des logiques du "dehors" et du "dedans", elle induit

1. J.A Wiseman. Democracy in black Africa. Survival and Revival. New-york : Paragon House, 1990. Colin Legum. " The coming of Africa's second independence ". Washington Quarterley 13,1, Winter 1990 .

2. Reni Lavau. Les facteurs sociaux de la politique. op.cit.

des pratiques transitoires propres aux dites sociétés. Sans doute convient-il sous cette éclairage de ne point se limiter à une définition strictement économique de la crise africaine³ ou en partie politique pour se rallier à l'optique de Julien Freund qui l'appréhende comme

Un processus lent ou soudain qui rompt avec une situation jusqu'alors connue et reconnue, en ce sens qu'une partie de la population n'adhère plus aux règles et institutions habituelles (...) On peut donc la concevoir comme une menace pour leur existence matérielle ou spirituelle et les autres comme une nouvelle voie qui s'ouvre (...) En général, la crise marque la transition entre un ancien état de stabilité politique relative et la recherche d'un nouvel équilibre⁴.

Cela signifie que la crise traduit alors une discontinuité dans l'ordre politique d'abord, discontinuité aggravée par l'ampleur de la crise économique. De ce point de vue, la dérégulation du système est le principe énergique qui doit normalement le conduire vers la mise en oeuvre des mécanismes novateurs à travers une adaptation. C'est cette acclimatation politico-économique aux contre-coups de la crise africaine qui a pris le nom de transition démocratique. c'est ce que confirme Achille Mbembe lorsqu'il écrit :

Au cours des dix dernières années, l'ajustement de leurs économies à la contrainte externe a accentué la crise de légitimité dont souffrait déjà maints régimes africains, civils et militaires. Afin de répondre à cette crise de légitimité et parallèlement, de maîtriser à leur avantage des recompositions sociales induites par le procès d'ajustement lui-même, de nombreux pays ont entrepris de réformes institutionnelles allant dans le sens d'une libéralisation politique⁵.

Toutefois, la gestion de cette phase transitionnelle assez confuse pour difficile qu'elle soit est aussi la gestion des contraintes et des inerties structurelles aux mutations, à la novation et à la rénovation du système. "C'est n'est pas parce que le changement s'impose qu'il suffit de l'entériner pour qu'il se réalise, c'est d'autant plus qu'il peut se réaliser à contre courant de celui qui était prévu " ajoute Jean-Jacques

3. Selon Bigo, cela est essentiel dans la mesure où la "crise économique est en fait un processus dynamique à l'oeuvre sur le long et le moyen terme où c'est le "développement" qui fait figure d'exception et la soi-disante crise de norme. La marginalisation s'amplifie de manière structurelle à la suite du décalage croissant entre l'efficacité des modes de domination et d'accumulation (...) A l'inverse, dans ce que l'on nomme "crise" sociale et politique, on fait référence à des brusques changements qui perturbent la "stabilité" politique des régimes (...) La confusion sémantique autour du terme crise permet alors de croire qu'une crise (économique) entraîne mécaniquement une autre (sociale et politique). Voir Didier Bigo " la délégitimation des pouvoirs entre politique du ventre et démocratie" in Gerard Conac (dir) L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, op.cit., pp. 157.

4. Julien Freund. Sociologie des conflits. Paris : P.U.F, 1983, pp. 312-313.

5. Jean Achille Mbembe " Traditions de l'autoritarisme..." op.cit., p. 37.

Ndoumbe Eboulé⁶. De manière un peu contradictoire, le développement des différentes contraintes directives ont poussé des Etats néo-patrimoniaux à des changements qu'il n'avaient pas prévu à l'immédiat. En définitive c'est l'ombre évanescent mais bien réelle de la crise africaine, crise multiforme au demeurant qui a favorisé et impulsé la transition démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux.

Face à la pression du "dehors" et la poussée revendicative du "dedans" il fallait bien faire face même aux prix prohibitifs d'une révision déchirante des perspectives néo-patrimoniales de la reproduction et de la redistribution de l'économie manducatrice. Le retour au marché et à "la démocratie ajustée⁷" pour reprendre ici une expression de François Constantin permettait de démystifier pour une fois le développement étatique de ces trois dernières décennies. Aussi s'aventurer dans l'explication des causalités de la transition démocratique, c'est analyser la part de la crise du modèle de croissance néo-colonial (section 1), et le rôle d'accélérateur des logiques exogènes (section 2) et enfin l'impact de l'épuisement du modèle politique (section 3). Faire de la conjugaison des logiques déstabilisantes de ces trois causalités, dans l'efflorescence de la dynamique démocratique, c'est mettre l'emphase d'une part sur la repercussion des relations entre la structure économique héritée de la colonisation, la réalité du pouvoir dans ces Etats et d'autre part, leur fragilité face aux impératifs de mutabilité du système international. L'on présuppose donc assez facilement, par l'analyse des conséquences de la crise économique, l'émasculatation des capacités redistributives politiques et matérielles des Etats néo-patrimoniaux et sur lesquelles se sont basées toutes les politiques et par voie de conséquence tout l'intérêt, tous les avantages qu'ils avaient de perpétuer depuis les "soleils des indépendances" non seulement un modèle de croissance rentier et extraverti, vulnérable aux chocs extérieurs, mais aussi un modèle de régulation politique fortement assujéti aux flux continus de ressources tirées de la rente et de l'extraversion.

6. Jean-Jacques Ndoumbe Eboulé. *Succession présidentielle et pratique étrangère...* op.cit., p. 260.

7. François Constantin, "l'Afrique : Ajustement et Conditionnalité" in Zaki Laïdi (dir). *L'ordre mondial relâché*. Op.cit., P. 245.

SECTION - 1 LA CRISE DE LA THEORIE DU DEVELOPPEMENT OU

L'ÉPUISEMENT DU MODELE DE CROISSANCE NEO-COLONIAL⁸.

Terre de contraste, après tout, la crise économique a révélé en Afrique Subsaharienne indépendante une très grande homogénéité des situations montrant l'existence d'un modèle de développement commun à l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne, et dont l'économie de chaque pays n'est qu'une modalité particulière⁹. En évoquant ici le modèle néo-colonial de croissance nous cherchons simplement à mettre sur orbite la relative homogénéité des économies au Sud du Sahara, sans présager de l'existence d'homogénéités à des niveaux géographiques plus larges.

Au delà des ces remarques préjudicielles, le modèle néo-colonial de croissance en vigueur dans les Etats Subsahariens était basé *grosso modo* sur une économie de traite entraînée par la production et l'exportation des produits primaires et par le recyclage des revenus engendré par cette agriculture d'exportation.

Deuxièmement sur le développement des macro-activités industrielles d'import-substitution à l'abri des fortes protections et le plus souvent extraverties. Troisièmement par un secteur informel qui prend en charge les activités variées et sur la place centrale d'un Etat néo-patrimonial à qui incombait la charge des fonctions premières du développement et qui dès lors s'est trouvé investi d'un rôle capital dans le mode de régulation socio-politique instauré au lendemain des indépendances. Dès 1980 et au delà des constats chiffrés, la désillusion est grande quant à la réussite de ce modèle d'"économie administrée"¹⁰ tournant autour de l'enrichissement et du contrôle du processus d'accumulation. Ce modèle est donc en crise sous les coups de boutoirs d'une crise économique et financière aiguë (§.1) et des effets pervers des thérapies de chocs imposées aux économies

8. Le modèle néo-colonial au sens où l'entend Gilles Duruflé fait référence implicitement à l'origine du mode d'organisation et de fonctionnement des économies Subsahariennes. Gilles Duruflé. L'Ajustement

structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar). Paris : karthala, 1988, pp.

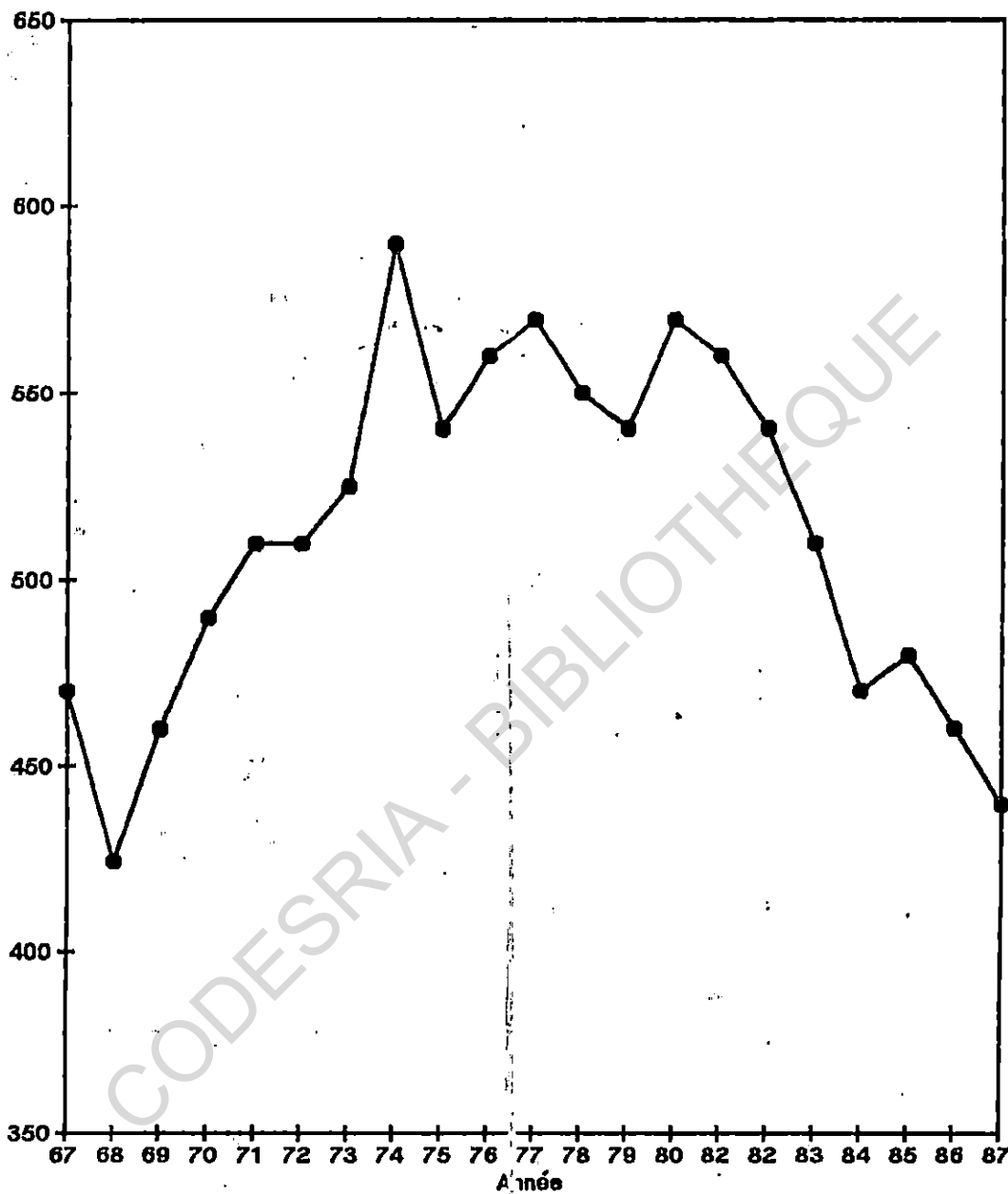
9. Bernard Contamin et Yves André Fauré. La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne. Paris. Karthala / ORSTOM, 1990, p. 70. Voir aussi Paul Collier. Africa's Internal Economies Relations, 1960 - 1990 in African Affairs 90, 360, jully 90 - 91, pp. 339 - 356.

10 - Philippe Hugon. Economie du développement. Paris : Dalloz, pp. 83 - 89 voir aussi Christian Coméfiou

*Cris de la théorie du développement. Une seule politique : l'ajustement structurel *Monde Diplomatique, Février 1989 Bernard Contamin et Yves a. Fauré. Op-cil., pp. 70-74.

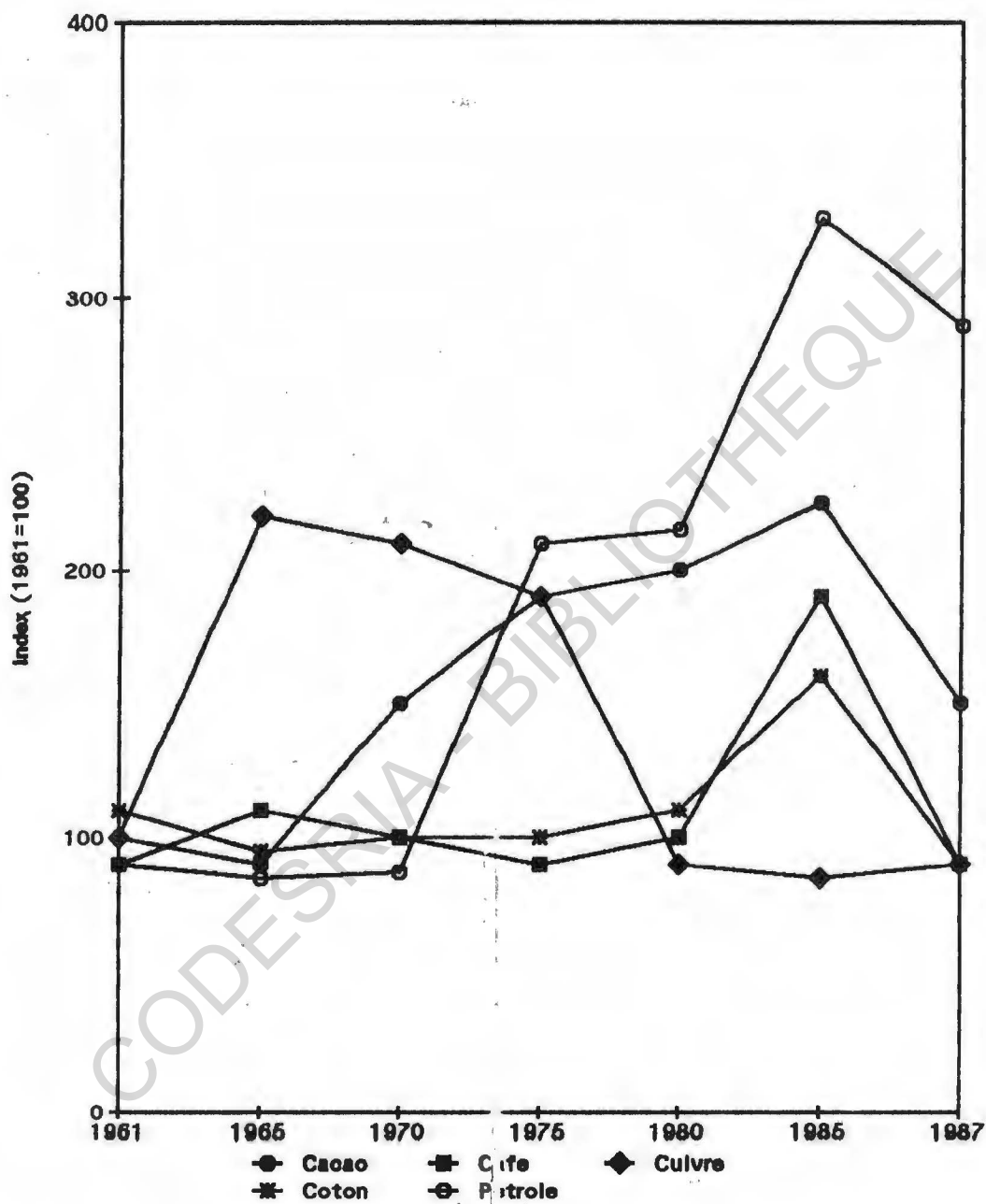
Graphique 1: Revenu national brut par habitant dans l'Afrique subsaharienne (1967-1987)

En Dollars des E.U. de 1980



Source: Gerard de Bernis, FMI et Banque Mondiale: Un pouvoir croissant de domination in Aujourd'hui l'Afrique, No. 45, Juin 1992, p.4

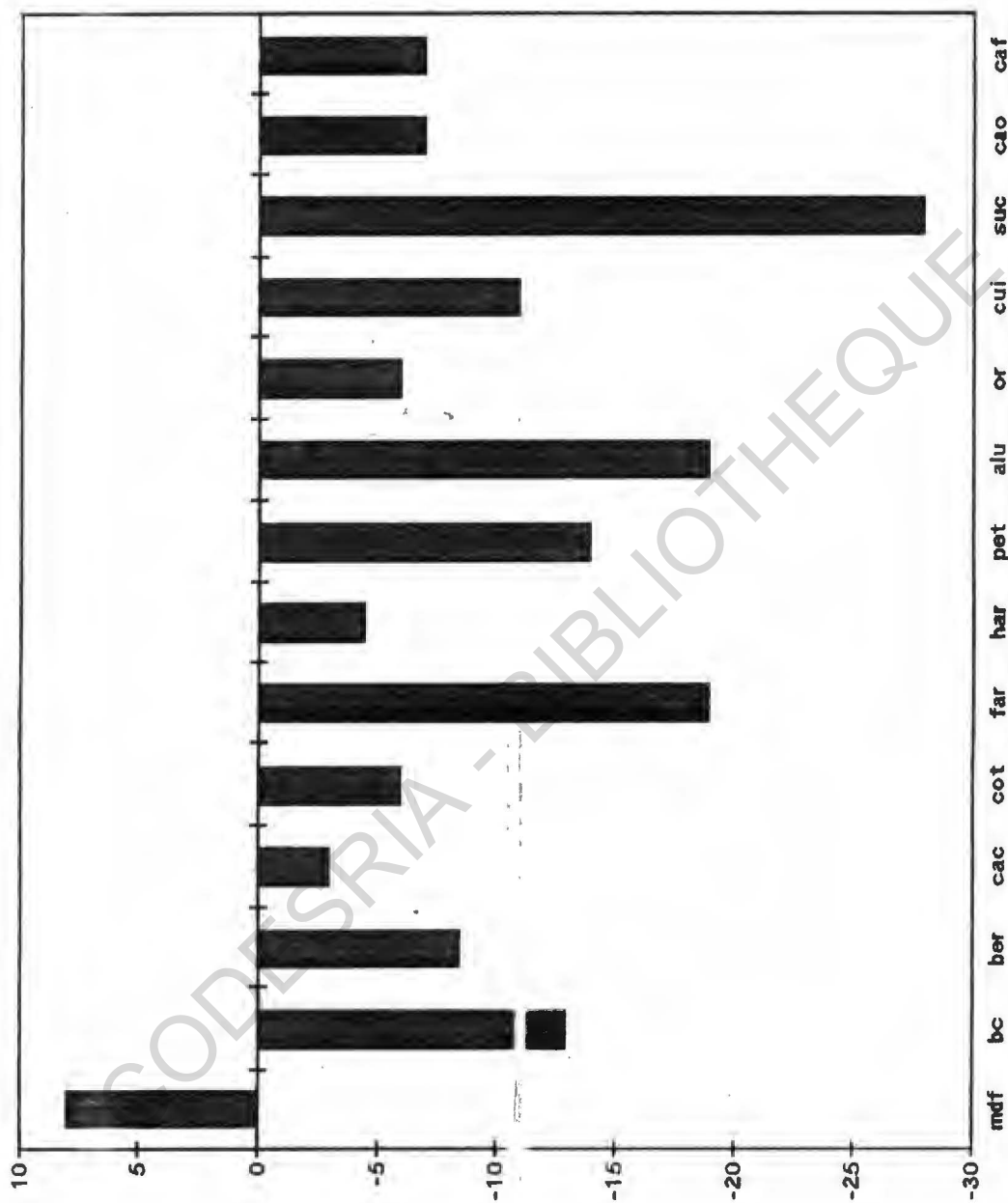
Graphique 2: Prix à l'exportation de cinq principaux produits de base exportés par l'Afrique subsaharienne, 1967-87.



Source: Données de la Banque Mondiale.

Graphique 3: Prix des produits de base de l'Afrique

(pourcentage de changements, 1991 par rapport à 1990)



mdf = mineral de fer;
 ber = bois en rondins
 cot = coton
 har = huile d'arachide
 alu = aluminium
 cui = cuivre

bc = bois scié;
 cac = caoutchouc
 far = farine d'arachide
 pet = pétrole
 or = or
 suc = sucre

subsahariennes par les bailleurs de fond internationaux (§.2).

§.1 - UNE CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE AIGUE.

Après une longue période de forte croissance, le continent africain s'enfonce à partir des années 80 et surtout 1985 dans une crise économique si violente que des nombreux pays voient leurs revenus ou même leur niveau de vie baisser de 15 à 20 ans (graphique 1)¹¹. Un changement de conjoncture d'une telle gravité oblige à en chercher les causes. La crise économique et financière par son existence même ne démontre t-elle pas la prédominance des déterminants économiques externes ? Assurément. Mais d'un autre côté le défi majeur de ce paragraphe est aussi de démontrer qu'au delà des déterminants exogènes, la crise a aussi des causes endogènes. Partant donc de ces prémices, nous pouvons d'ores et déjà dire que dès 1985 la majorité sinon toutes les postcolonies sont saisies de convulsions de la récession économique. En effet, jusqu'à cette fatidique date, ils en avaient été préservés grâce aux réserves pétrolières accumulées dans des comptes hors budget pour certains, pour d'autres aux réserves de caisse de stabilisation et enfin pour les derniers à des aides que favorisait "l'économie du don international". Pourtant déjà, dès 1970, les agrégats macro-économiques avaient montré des signes alarmants d'essoufflement¹². Un seul exemple est illustratif à cet égard. Sur le plan du commerce externe, secteur économique d'une sensibilité bien avérée, il allait de soi que des mauvais résultats dans cette zone étaient gravement attenteire aux économies subsahariennes. Ce, dans la mesure où le commerce portait sur très peu de produits primaires dont les cours mondiaux avaient enregistré une chute importante (graphique 2 et 3). A partir de 1980 les cours de cacao et de café ont baissé de 38% et de 41% respectivement. Pour le phosphate, 46,7%¹³.

11 - Par rapport à ce tableau et aux analyses de Philippe Hugon, l'on constate que la croissance réelle du P.B.I. 2,70% pendant la période de 1960 - 1972 est tombée à 0,5 (1981 - 1989) voir Philippe Hugon "Les effets des politiques d'ajustement su les structures politiques africaines". In *L'Afrique en transition*. *Op.cit.*, pp.

12. Habib El Malki, "l'Afrique et le système international". *Afrique et développement*, xv, 3/4, 1990, p. 10.

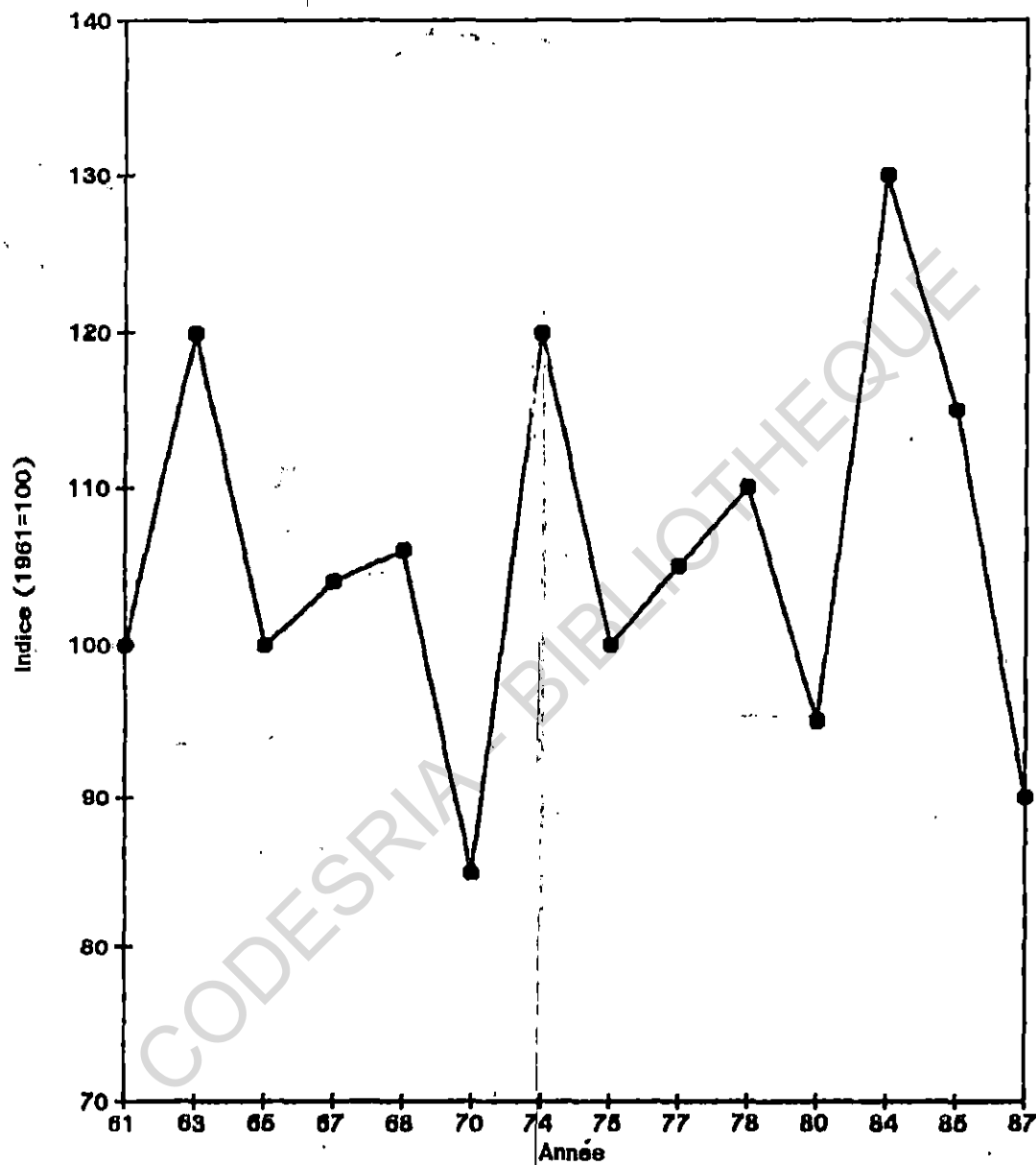
13. Albert Bourgi, "l'Afrique et le réveil de la démocratie" *Afrique 2000*, 1, Avril 90, p. 63-64.

Graphique 4: Termes de l'échange et effet sur le
revenu en Afrique subsaharienne,
1967-1987.

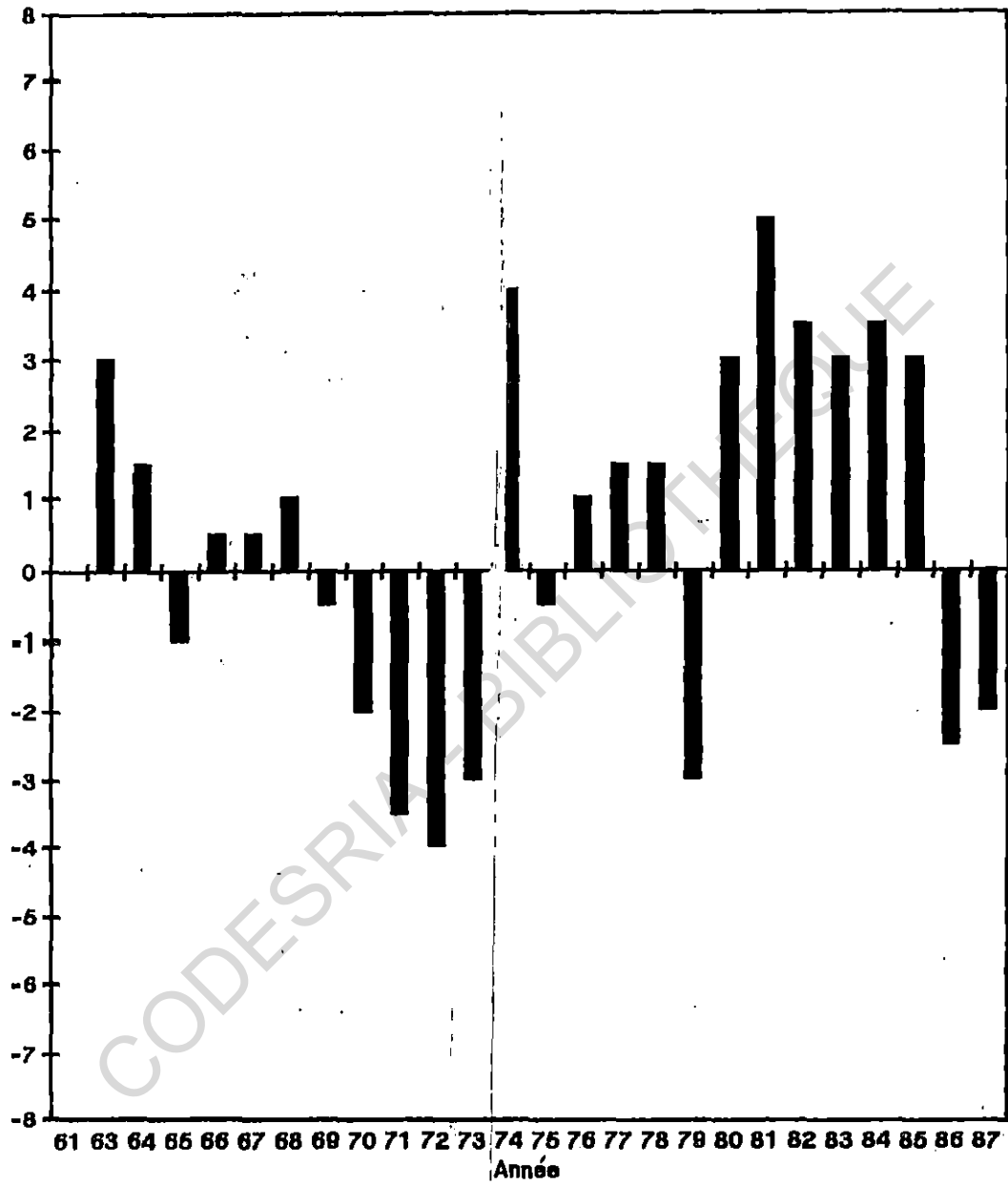
Note: Il est difficile d'estimer les termes de l'échange et diverses méthodes peuvent être utilisés. Il s'agit ici du ratio des valeurs unitaires des exportations et des importations calculés sur la base de séries en dollars courants, et de 1980 pour les biens et services non facteurs. On calcule l'effet sur le revenu des variations des termes de l'échange durant une année donnée en multipliant la valeur des exportations de biens et services non facteurs en dollars de 1980 pour l'année considérée par le pourcentage de variation de l'indice des termes de l'échange. Le résultat est indiqué en pourcentage du PIB en dollars de 1980 pour l'année considérée.

Source: Données de la Banque Mondiale.

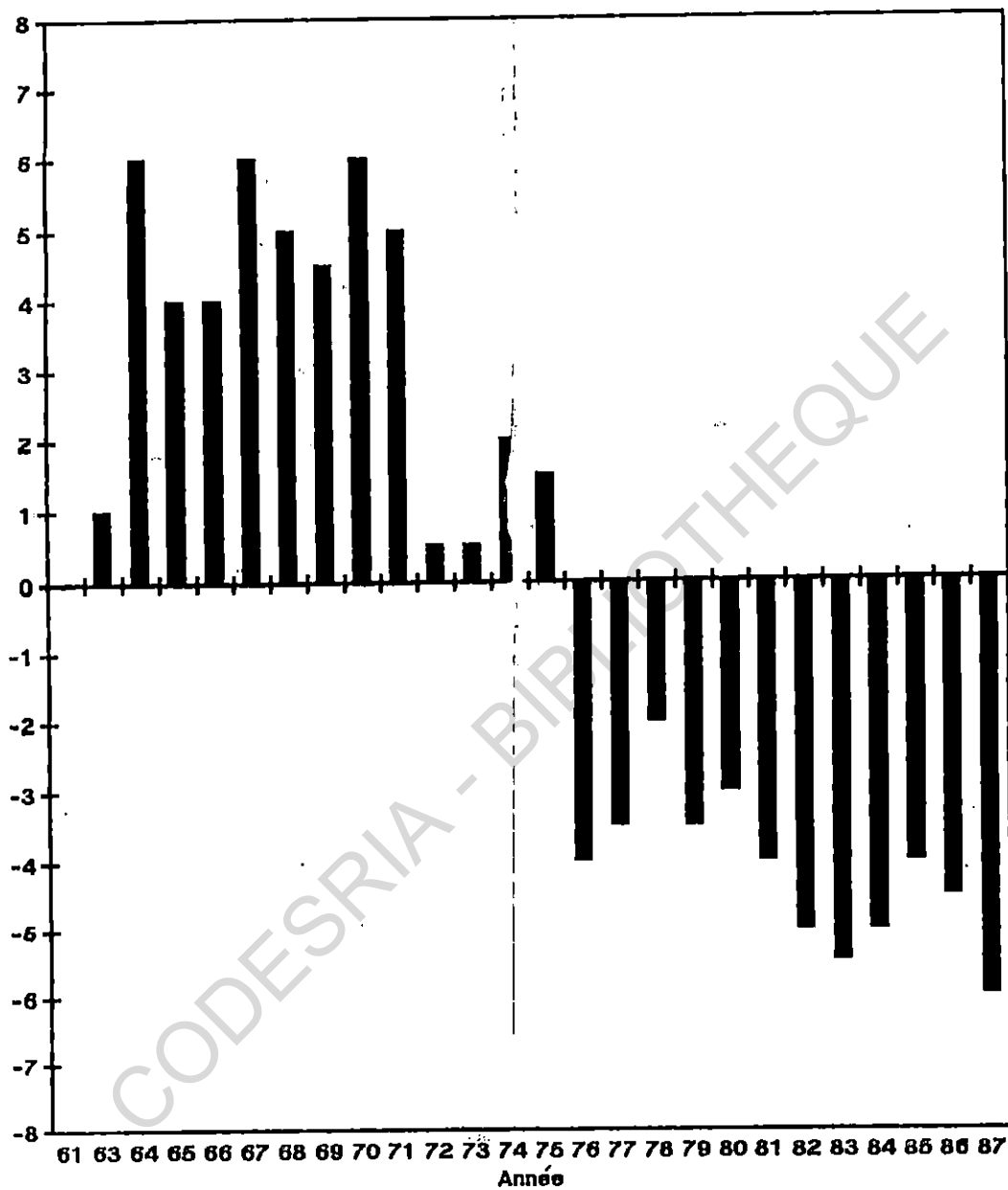
Tous les pays d'Afrique subsaharienne
Termes de l'échange



EFFET SUR LE REVENU/PIB (pourcentage)



EFFET SUR LE REVENU/PIB (pourcentage)

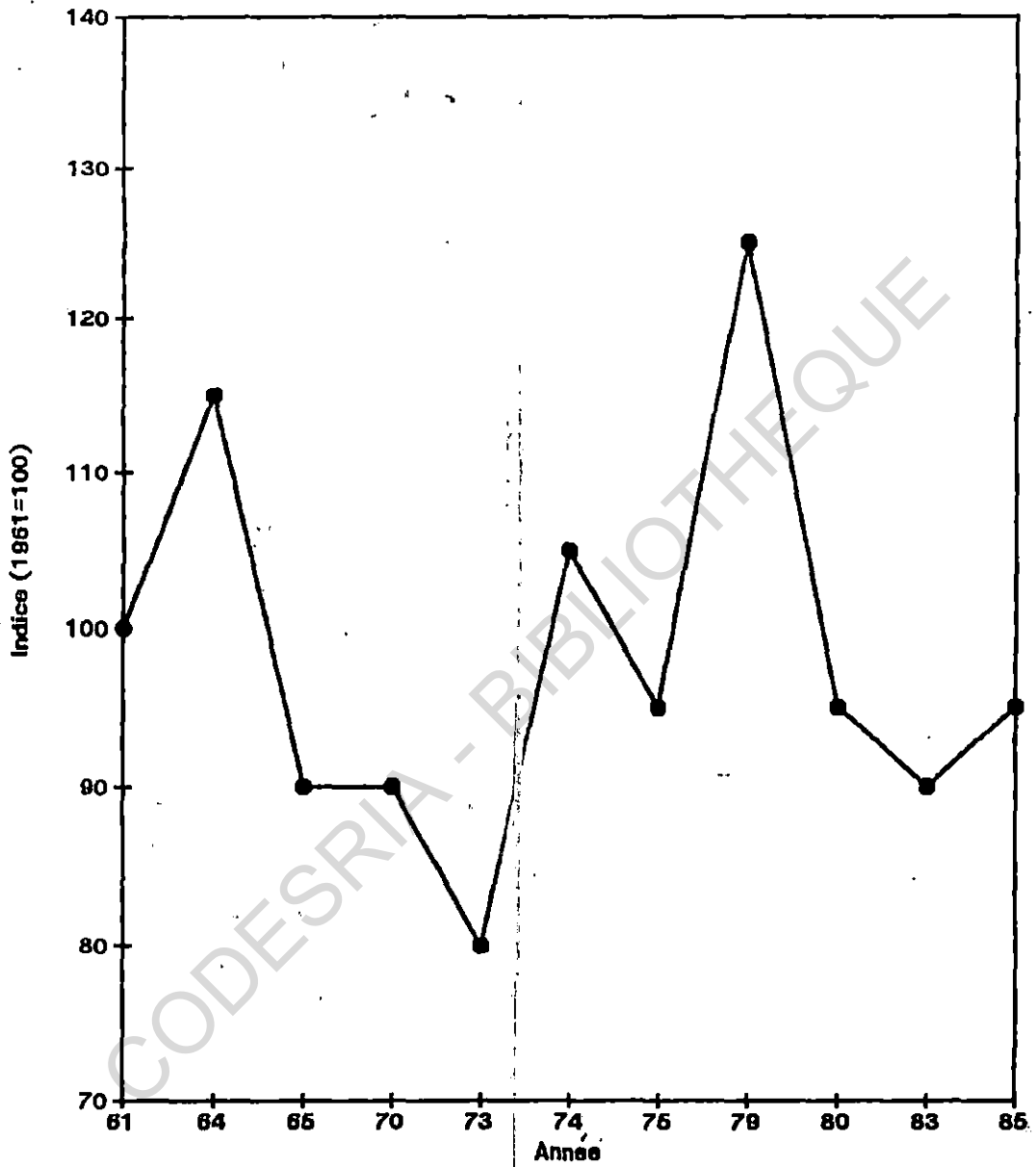


PAYS A FAIBLE REVENU
Termes de l'échange

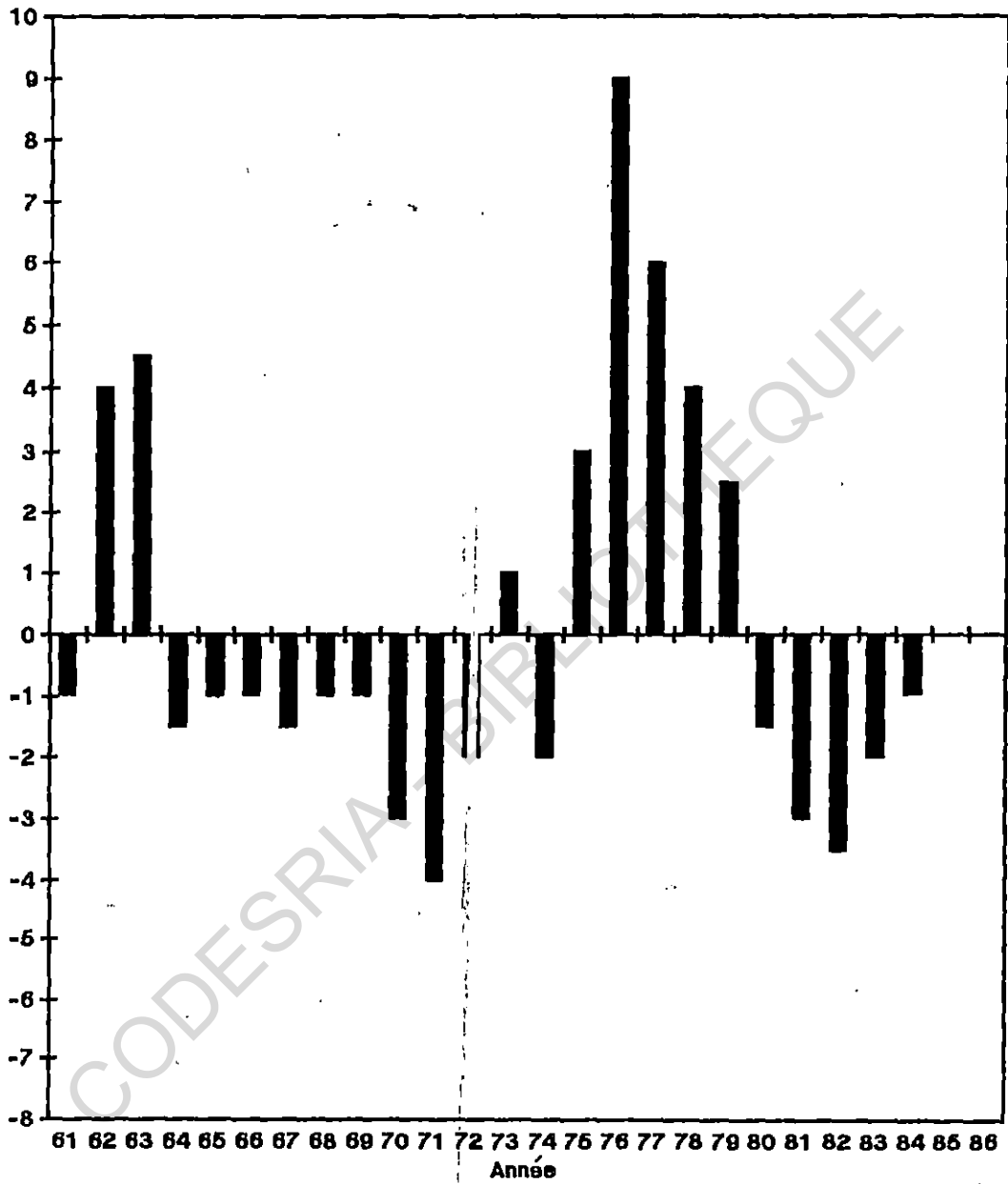


IMPORTATEURS DE PETROLE A REVENU INTERMEDIAIRE

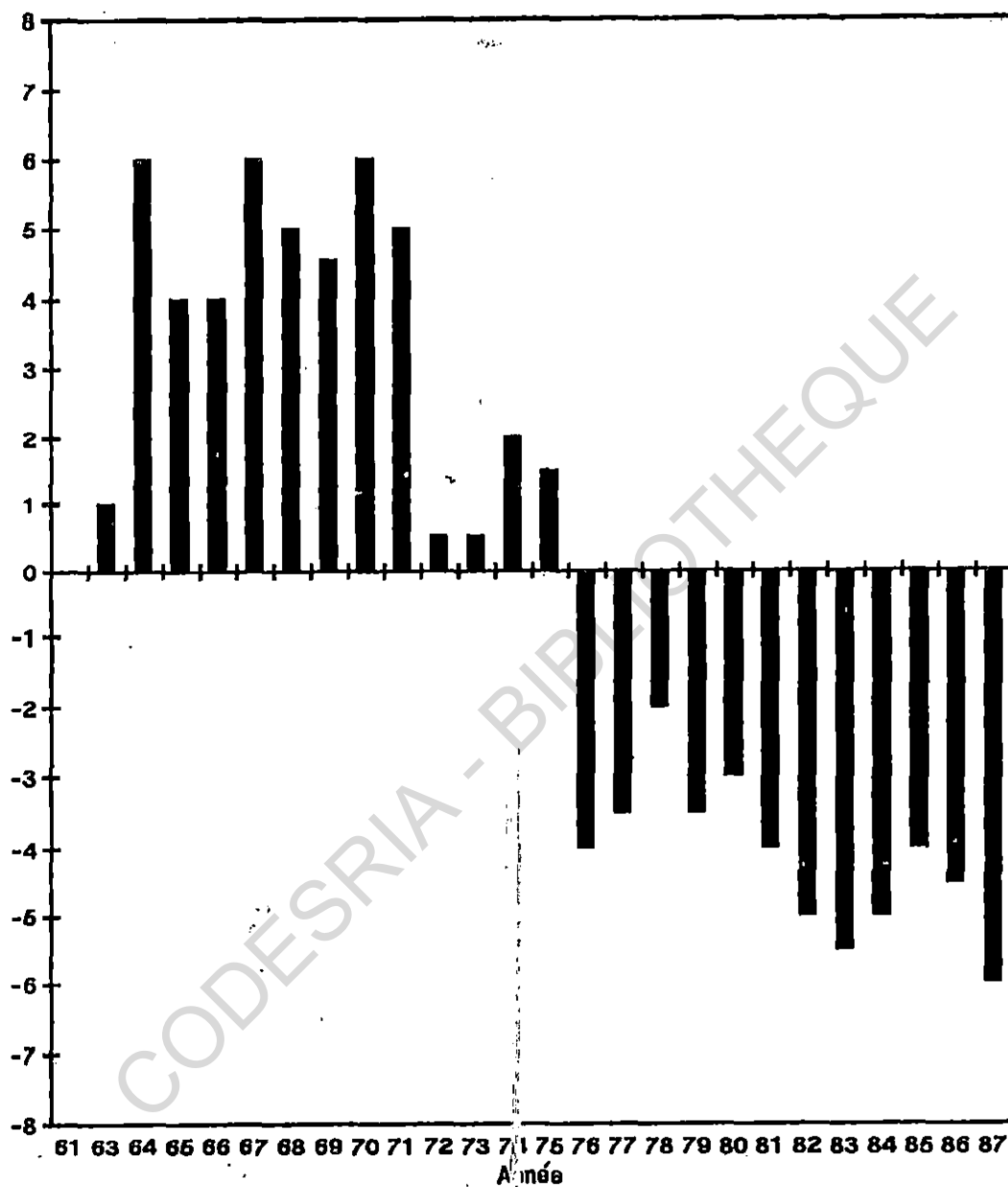
Termes de l'echange



EFFET SUR LE REVENU/PIB (pourcentage)



EFFET SUR LE REVENU/PIB (pourcentage)



l'indexation sur le franc FF réduisant du coup les exportations de la zone. Deuxièmement, cette baisse du dollars s'est cumulée au bas niveau des cours internationaux des matières premières. Troisièmement, la tendance à la baisse du dollar a entraîné une propension à la réduction de l'inflation mondiale exceptionnellenent défavorable aux Etats Subsahariens de la zone franc¹⁵ du fait de l'augmentation des taux d'intérêts qui en ont découlé. Les taux d'échanges effectifs réels ont alors commencé à s'apprécier alors même que les cours de cacao, de café commençaient à baisser et que le prix de pétrole s'effondrait et concomitamment celui d'une croissance soutenue par l'or noir. Ce qui fait que dès 1986, les comptes des opérations des Etats subsahariens sont déficitaires. L'aggravation de la situation des comptes des opérations, ne pouvait pas manquer d'influencer négativement la situation monétaire d'ensemble. En effet, les avoirs nets extérieurs, positifs depuis les années 1980 pour certains pays sont devenus négatifs à partir de 1985 du fait de la baisse des flux financiers tirés de l'exportation des produits de base. Cette baisse s'est transmise sur les avoirs extérieurs des banques en diminution entre 1985 et 1986.

Au même moment, les termes de l'échange se sont détériorés traduisant par là même une dégradation drastique de l'environnement extérieur des pays subsahariens. C'est dire que l'économie internationale a eu une influence particulièrement négative pour les pays africains producteurs de pétrole par exemple, car le second choc pétrolier lié à la récession qui en a résulté se sont traduits par la rétraction des débouchés pour les matières premières et par la baisse des termes de l'échange. Les graphiques 4 reflétant la détérioration des termes de l'échange et leur impact sur les revenus en Afrique Subsaharienne sont évocateurs. De plus le Produit Intérieur Brut a chuté de plus de 110%. Tous ces éléments qui favorisaient l'acuité de la crise économique et financière trouvaient leur traduction concrète dans la crise de dette favorisée par l'"économie de

15. Nicolas Van de Walle, "The Decline of the Franc Zone : Monetary Politics In Francophone Africa" *african Affairs* 96, op-cit, pp. 383-405. B. Vinay "La zone franc aujourd'hui" in *Marchés tropicaux et méditerranéens* 26 Nov. 1986. P et S. Guillaumont. *Zone franc et développement*. Paris : Economica, 1984. Olivier Vallée, *Le prix de l'argent CFA*. Paris : karthala, 1989.

l'endettement international"¹⁶ et dans cette logique là, l'endettement subsaharien sera un "endettement d'euphorie et un endettement de pénurie"¹⁷, facteur de "mendicité structurelle"¹⁸.

Effectivement, la décennie 70 s'est traduite par une rupture dans le financement international du développement. L'économie du crédit international avait mené à un endettement essentiellement privé ayant accru l'ampleur des risques encourus, sur les banques internationales privées et crée de ce fait des effets-cliquets. Face à ce qu'il était convenu d'appeler le "Kilmandjaro de la dette", certains ont même parlé de "l'Himalaya de la dette", il y a eu depuis 1980 une anhélation des flux privés vers les Etats Subsahariens ; la quasi sécheresse des pétrodollars en 1982, la montée de l'insolvabilité des pays, la hausse des taux d'intérêts, la diminution du commerce extérieur ont constitué autant de facteurs du ralentissement des transferts privés se traduisant par un relais partiel des flux publics. A ce moment précis, la dette pour les pays moins avancés de l'Afrique Subsaharienne est pour 80% la conséquence de l'aide publique au développement et des crédits à l'exportation financière ou garanti par le secteur public. Ce cycle est appelé "la période de l'endettement permanent"¹⁹. Si cette dette est relativement faible par rapport à l'ensemble des pays en voie de développement, par contre, par rapport à leur P.I.B et à leurs exportations, l'en cours du service de leur dette conduisait à un niveau croissant d'insolvabilité²⁰.

Le deuxième mouvement des années 70 avait trait à la présence des surliquidités internationales qui ne manquaient pas de mener à un renchérissement des prêts bancaires aux pays africains et à une privatisation de la dette. En même temps, en période de difficile conjoncture, les firmes ont voulu conquérir des marchés extérieurs malgré le manque de solvabilité des acheteurs, d'où une accélération des prêts bancaires et des

16. Philippe Hugon. Economie du développement. Op.cit., p. 104.

17. Patrick Guillaumont. "Afrique : endettement d'euphorie et endettement de pénurie" in François Jean (dir) La dette catastrophe ou mutation. Paris : les publications de la Fondation Libertés sans frontières, 1987, pp. 55-65.

18. El Malki. Op.cit., p. 11.

19. Philippe Hugon. Economie du développement. Op.cit., p. 104.

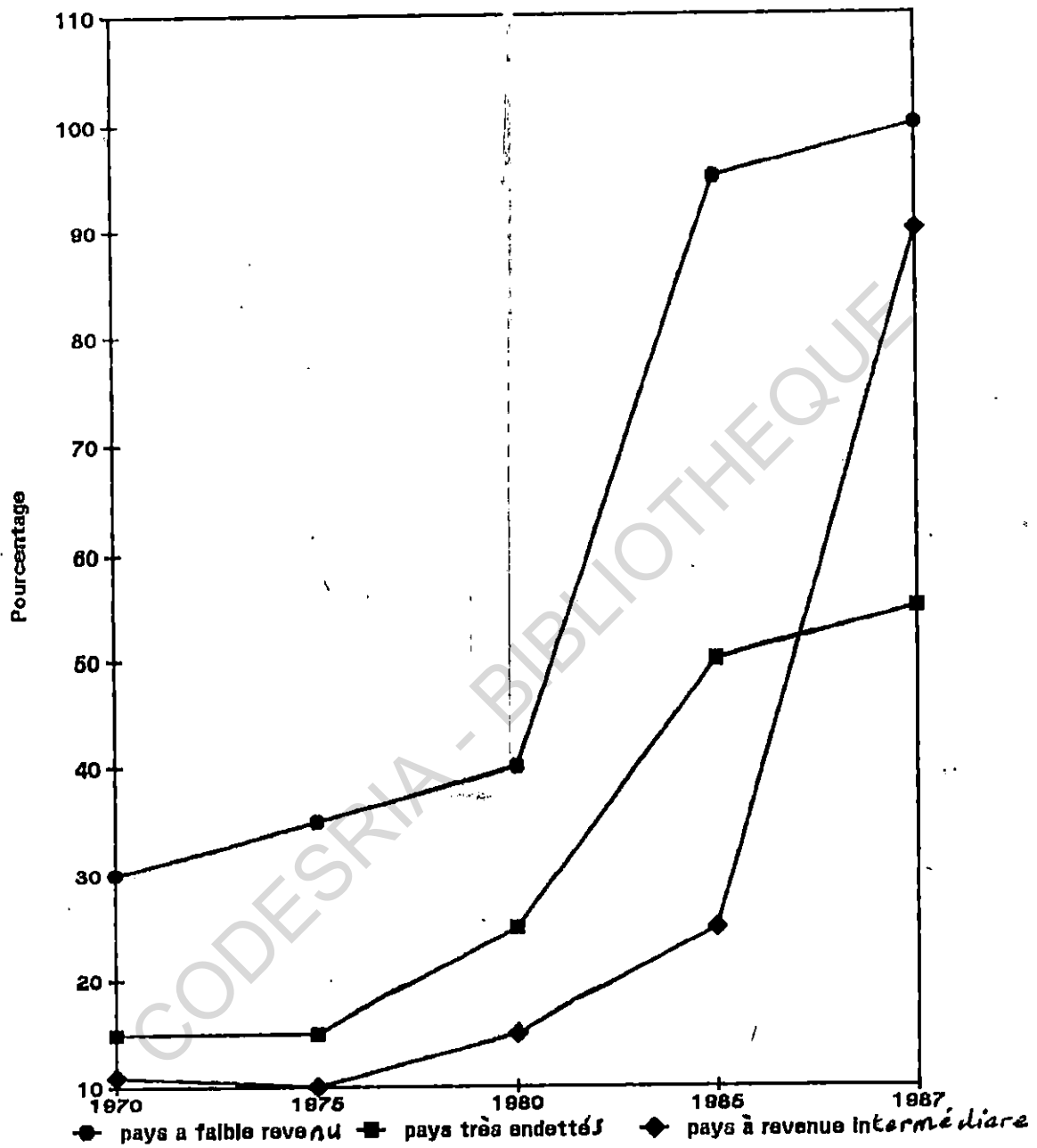
20. A ce moment la dette à long terme, multipliée par 19 en valeur courante depuis 1970 va dépasser le montant du PIB qui était de 100 milliard de dollars. Voir Philippe Hugon. "Les effets de la politique d'ajustement...". Op.cit., pp. 92-93.

Graphique 5: Dette extérieure de l'Afrique subsaharienne et des pays très endettés, 1970-1987.

Note: Le groupe des pays très endettés comprend les 17 pays en développement énumérés dans Banque Mondiale 1988h, dont deux d'Afrique subsaharienne. La dette extérieure totale est constituée par l'encours de la dette à long terme et à court terme (1977-87) et le recours au crédit du FMI. Le service de la dette comprend les intérêts et l'amortissement de la dette à long terme. Les exportations comprennent les biens et services. Les pourcentages sont calculés sur la base de la dette en dollars courants.

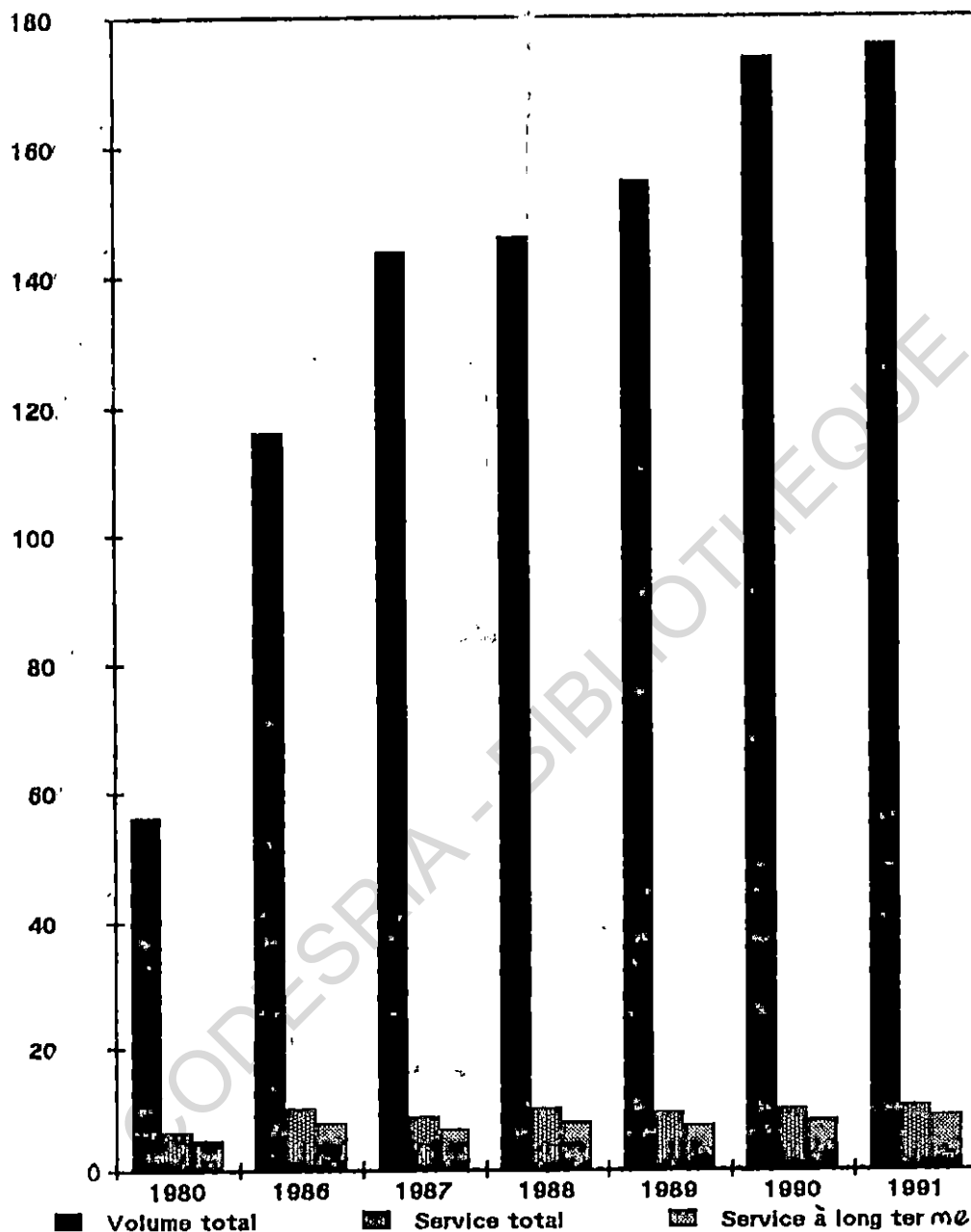
CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Graphique 5a: Rapport de la dette extérieure totale au PNB



Graphique 6

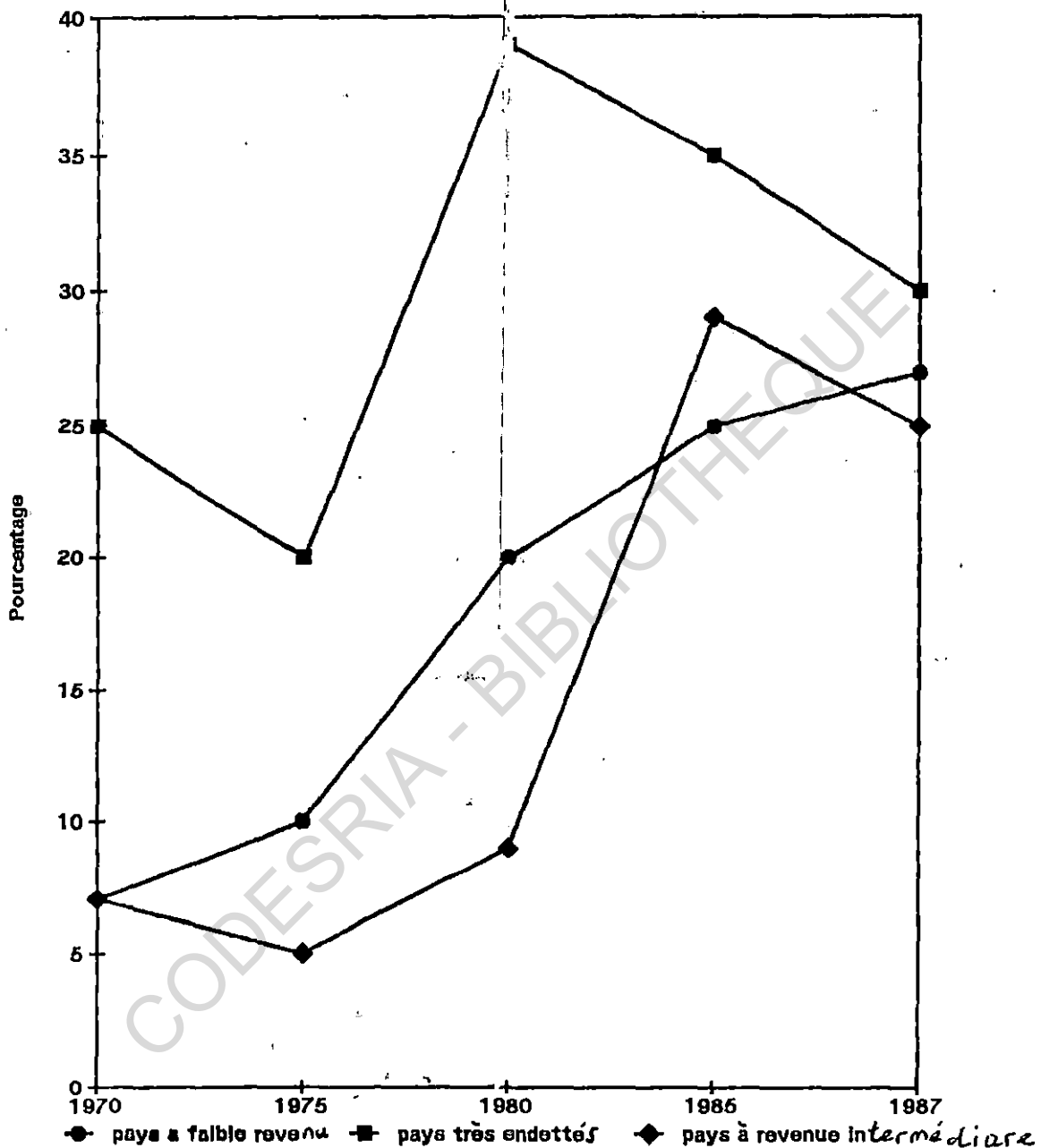
Profil de la dette africaine subsaharienne (en millions de dollars)



Ratio de Solvabilité



Graphique 5b: Rapport du service de la dette aux exportations



Source: Données de la Banque Mondiale

la tendance à la multilatérisation des banques privées et crédits à l'exportation destinés aux pays africains. Dès lors, publiques étaient inévitable. Cette généralisation tous azimuts d'une économie de crédit n'allait pas sans provoquer un endettement très rapide des pays africains. La conséquence surgira en l'accélération de la crise financière tenant à la fois au second choc pétrolier, aux effets de la politique américaine et à l'altération des termes de l'échange. Les pays de l'Afrique subsaharienne vont donc se trouver confrontés à une contraction terrible de leur dette extérieure²¹ (graphique 5a et 6).

Mais à y regarder de très près, on pouvait distinguer deux groupes de pays. D'un côté, certains tels que le Nigéria et le Congo, pays exportateurs de l'or noir" vont lancer d'ambitieux projets de développement à long terme après le second choc pétrolier alors que les ressources financières se sont tassées comme peau de chagrin après le renversement du marché pétrolier en 1982 ; d'où une menace d'insolvabilité et la nécessité de mettre au point des plans d'austérité. De l'autre, les pays subsahariens à spécialisation primaire ont subi les effets d'endettement sur le service de la dette ainsi que le tarissement de leurs exportations. Philippe Hugon nous apprend qu'en fin 1982 déjà, l'en-cours de la dette sénégalaise s'élève à 372 millions de Francs CFA et dans un pays comme Madagascar, le service de la dette avant rééchelonnement atteignait 60% des exportations²². Le rapport du service de la dette aux exportations reflète largement les explications ci-dessus (graphique 5b). C'est compte tenu de tout cela que les rééchelonnements de la dette vont se multiplier. Ce phénomène traduit les difficultés financières dans lesquelles se débattaient les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens.

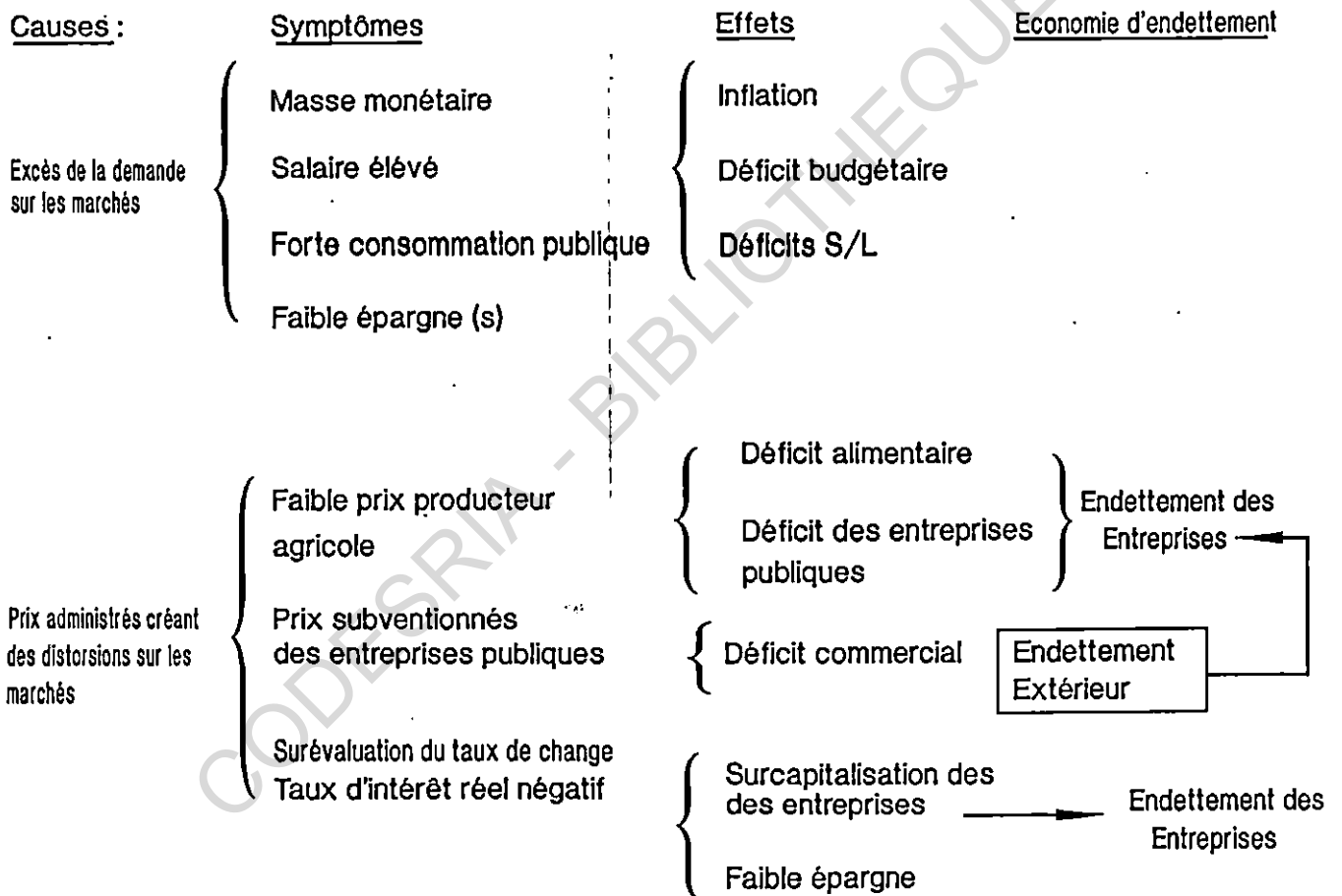
Leur insolvabilité croissante et l'assèchement de leur rente ont conduit normalement à un changement de la structure financière extérieure²³. La baisse des flux privés, notamment des prêts de la part des organismes d'aide bilatérales ou des organisations internationales. Ainsi dès février 1983, le FMI a

21. Philippe Hugon. "Le système financier mondial et l'endettement des Etats africain" Afrique Contemporaine 130, Avril - Mai - Juin 1984 cité in Frédéric Gagey Comprendre l'économie africaine. Paris : l'Harmattan, 1985, pp. 535-544.

22. Idem, p. 541.

23. Michel Vernieres. Economies des Tiers-Mondes, Paris : Economica, 1991, pp. 151-162.

TABL EAU 7 :



Source : Philippe Hugon. Economie du développement. op. cit.,

doublé ses ressources au point de devenir emprunteur sur le marché financier pour reprêter aux pays du sous-continent. De cette manière, les pays subsahariens ont été acculés à une insolvabilité supérieure à la moyenne. Les flux privés se sont taris à leur endroit: retrait de la garantie COFACE, limitation des prêts bancaires à la suite des risques croissants, diminution des investissements directs. Face à cette crise financière, on observera un réel mais relatif ralentissement des flux publics et d'autre part une intensification des mesures d'ajustement structurel imposées dans le but de restaurer la crédibilité des pays endettés.

Bref, résultante des facteurs interdépendants (graphique 7) l'endettement a eu en Afrique Subsaharienne des effets déflationnistes par un tarissement de l'accès aux flux financiers extérieurs, par la genèse des effets de contagion sur le système financier interne et sur la dette publique de l'Etat. "Si l'endettement interne a favorisé l'endettement externe, écrit Philippe Hugon, aujourd'hui le mode de règlement de la dette rétroagit sur la dette publique qui gonfle et celle-ci conduit à privilégier des opérations de rentabilité à court terme du système bancaire"²⁴ et à conduire à des transferts de l'endettement dans la mesure où les appareils productifs internes et les conditions du marché international ne permettent pas de gagner les créances. Ce dernier élément nous permet d'envisager les causes endogènes de la crise économique.

2 - FACTEURS INTERNES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

Se basant sur la distribution plus que sur la production, l'ensemble des économies subsahariennes a véritablement fonctionné sur un mode atypique du point de vue de la rationalité économique héritée des mythes de développement des années 60. Le chevauchement qui les caractérisait était dominé par un "discours légitime" qui dévalorisait le politique au profit de l'économique²⁵. Cependant le discours economiciste qui fondait le modèle néo-colonial de croissance empruntait syncrétiquement au développementalisme, à une certaine vulgate marxiste et paradoxalement à des versions externes du dépendantisme. Ce

24. *Economie du développement*. Op.cit, p. 135.

25. S. Byron Tarr "Undermining the Political logic of African governments". *Poor Economics Policy Genève Afrique* Vol XXX, 1, 1992, pp. 9-34.

discours réificateur du politique, qui privilégiait la dynamique économique au détriment de la dynamique politique ne niait cependant pas le rôle de l'Etat qui devait par devers tout assurer des fonctions de planification, de mobilisation des ressources économiques et de participation à l'accumulation. Toutefois il détonait avec la réalité. Ce qui était réel, par contre c'est qu'il y avait en Afrique Subsaharienne une instrumentalisation régulatrice de l'Etat par détournement de la conception du "welfare State" à des fins globalement inadaptées à la modernisation économique voulue. De cette manière, l'Etat néo-patrimonial sera à tour instrument improductif de régulation économique et plutôt instrument de régulation politique. Par ce rôle, il ne faisait que reprendre les actions menées historiquement par l'administration pendant la période coloniale, être en accord avec certains arguments de la théorie dynamique de développement qui reprenait les thèmes de List²⁶ et enfin se poser en s'opposant à une certaine ationnalité économique qui ne lui seyait pas.

Ainsi les responsabilités accablantes imposées sur le plan économique à ces postcolonies au nom du développement ont-elles légitimé la croissance de leurs ressources et de leur pouvoir économique tout en leur attribuant à la fois des moyens financiers, des pouvoirs de réglementation, la propriété des entreprises publiques et de multiples instruments de régulation du secteur privé. C'est précisément pourquoi si les ressources et le pouvoir économique s'étaient échafaudés sur les idéologies du développement, leur utilisation n'a pas manqué d'obéir à une logique politique qui va naturellement influencer sur l'allocation autoritaire de forme perverse très critiquée, des ressources économiques : corruption, prébendalisme, patrimonialisme. Bref le modèle de "statolâtrie" imposée à l'Etat postcolonial n'a consisté qu'à assurer "une gestion bureaucratique et patrimoniale de l'économie" comme l'écrivent Bourgi et Casteran pour extraire les ressources partisans. C'est bien là l'une des spécificités

26. Comme la critique du respect des avantages comparatifs qu'on estimait maintenir l'organisation internationale du travail en spécialisant les pays Subsahariens dans l'agriculture, comme sa définition des interventions étatiques propre à modifier les avantages comparatifs : protection des embryonnaires développement par exploitation des ressources productives cachées, création des unions douanières, des réseaux routiers internes entre les pays tard venus au développement.

négatives de l'Etat néo-patrimonial que nous avons soulevée en d'autres lieux où les "logiques accumulatives l'emportent sur les logiques redistributives"²⁷.

Ce phénomène d'absence ou de minoration de l'accumulation mérite davantage d'être souligné ici comme cause interne mais de longue durée de la crise économique et financière, comme facteur endogène de l'avortement du capitalisme et de l'improductivité africaine. A ce titre, l'Afrique ayant pour l'essentiel "échappé" à l'emprise capitaliste, les dépendants africains se sont soustraits à l'évulsion consécutive de surplus par les groupes dominants et le processus de "prolétarisation" a abouti à des configurations différentes de celles que l'on présumait. Sauf en des cas rares, l'indocilité de la force de travail n'a pas été domptée. Par conséquent "la mise au travail" des acteurs sociaux qui aurait pu favoriser une accumulation capitaliste s'en est trouvé gravement hypothéqué. C'est pourquoi la prédictabilité, "noeud gordien" de la logique capitaliste a été englouti par le désordre, l'irrationalité, sur fond de patrimonialisation, de kleptomanie, de sapage quotidien de l'Etat"²⁸. Cette hypothèse est en accord avec l'idée selon laquelle l'échec de l'Etat postcolonial subsaharien à s'imposer définitivement comme vecteur d'accumulation capitaliste est la cause de la crise économique et financière²⁹. Comment ? Nous irions aux tentatives d'explication de cette hypothèse selon trois niveaux. Premièrement, une analyse en terme de défauts d'intensification de l'exploitation économique et de la domination politique. Deuxièmement, une explication par rapport à l'incapacité de dominants autochtones à évulser, à extraire des surplus et l'évaporation immédiate de ceux-ci dans des transactions improductives. Troisièmement, une analyse en terme de prégnance de la violence dans l'avortement du capitalisme et l'improductivité africaines.

27. Albert Bourgi et Pierre Casteran, Le Printemps de l'Afrique op.cit, P 87. Jean Achille Mbembe, "L'Afrique va Implorer..." op.cit. p. 10. Philippe Hugon, Economie du développement, Op.cit., p. 120.

28. Consulter utilement Jena Cepans et Ali, Classes ouvrières d'Afrique Noire, Paris : Karthala, 1987.

29. Jean Achille Mbembe, "Pouvoir - violence et accumulation" in J.F Bayart, A. Mbembe et C. Toulabor, La politique par le bas en Afrique Noire, Op.cit., pp. 236-237.

En effet, "les acteurs dominants des sociétés subsahariennes sont inclinés à compenser leurs difficultés, à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants par le recours délibéré à des stratégies de mobilisation des ressources que procurait leur rapport éventuellement inégal à l'environnement extérieur" écrivait J.F Bayart³⁰. Par cette analyse, il apparaît que la médiocrité de l'accumulation et la sous-productivité africaine résultent en partie d'un manque de sur-exploitation : les régimes démographiques, la valorisation et l'exploitation de la richesse en hommes plutôt qu'en biens et en terres, la représentation extensive de l'espace en terme de mobilité qui se pose ou s'opposant à une institutionnalisation décisive de l'Etat postcolonial, couplées aux faibles développements des forces de production et à l'âpreté des luttes sociales ont résulté soit à un avortement d'une voie capitaliste soit à sa stagnation³¹. La conséquence immédiate en fut que ceux qui détiennent le pouvoir ont vécu non pas des surplus agricoles, mais pour l'essentiel de leur situation d'entremetteur par rapport au système international. C'est pourquoi l'imperfection accumulative qu'on peut bien constater dans la longue durée est la cause de la crise et à partir de là on peut bien lui attribuer le déclassement du sous-continent à l'aune de la concurrence économique internationale.

Si l'on part du second stade de l'analyse, l'on observe à la suite de S. Berry que ces stratégies coloniales d'évulsion des ressources et des surplus n'ont pas modifié les règles préexistantes qui gouvernaient l'accès aux ressources productives³². Elles leur en ont superposé d'autres ainsi que des nouvelles modalités de les appliquer. Du coup, l'économie juridique précoloniale avec ses éléments d'incitation et de sanction n'a pas été entièrement anéanti, ni conservé entièrement nette. Aux sociétés du Sud du Sahara qui avaient pris le chemin

30. Jean François Bayart. L'Etat en Afrique. Op.cit., p. On lira aussi utilement F. Cooper. Africa and the World Economy. Africa Studies Review XXIV. 2 - 3, 1981, pp. 51-52 et J. Lonsdale "States and Social Processes in Africa: A Histoigographical Survey" Op.cit. pp. 139-226.

31. Micard Sanbrook. "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste". Politique africaine pp. 15-40.

32. S. Berry. Fathers Work for their sons Accumulation Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community. Berkeley: University California Press, 1985. Voir aussi "Social Instructions And Access to Ressources " Africa 59, 1, 1989, pp. 41-55. Toutes les analyses qui suivent le débat sur cette documentation.

de la rédéfinition des règles et des relations sociales, la colonialité va leur procurer des nouvelles bases de négociations des conflits sans que l'on aboutit à une disparition pure et simple des règles et relations anciennes. Si l'accès aux ressources, l'échange, les droits de propriété du travail et des services seront adaptées et régulées par les logiques de la modernité économique marchande, parallèlement, la satisfaction des droits, la répartition des privilèges et des statuts, le contrôle et la surveillance des diverses ressources continueront de dépendre de l'affiliation à diverses institutions autochtones lorsqu'ils n'étaient pas médiatisés par l'appartenance à la multitudes des réseaux sociaux". Cette configuration de la contexture des opportunités n'a pas fondamentalement changé avec les indépendances. *A contrario*, au fur et à mesure que l'Etat postcolonial en vertu du discours économiste qu'il véhiculait étendait son bras-de-dieu sur les marchés et les rentes, l'effort des agents autochtones consistera à investir de plus en plus les réseaux sociaux et à multiplier les vassalités qui constituaient le sésame d'entrée dans les gisements de ressources. L'on comprend donc aisément qu'une telle contradiction entre les logiques économiques marchandes et la rationalité sociale

Subsaharienne était "loin d'aboutir à une capitalisation conséquente c'est-à-dire à un processus qui aurait "changé" les lignes de stratification sociale, les stratégies d'accumulation en Afrique ont été orientées [de ce fait] vers la consolidation d'un pouvoir sur les ressources qui ne se traduit guère en termes d'accroissement de la productivité plus simplement un surplus est produit, extrait mais "dilapidé"³³.

Cette dissipation des surplus ne découle pas nécessairement d'un penchant, d'une propension historique des africains à la munificence, à la politique de prédation ou des prédéterminations culturelles à la corruption. Elle doit se concevoir en rapport avec l'existence d'une floraison des "paradigmes" dont les logiques intrinsèques profondes se font face. D'une manière plus claire, ce sont les maniabilités des sociétés africaines qui arrêtent l'accumulation. Un des facteurs qui limite la productivité est à cet égard l'élasticité des "filets sociaux" auxquels les agents autochtones peuvent recourir ou mobiliser parallèlement. Les surplus dont a besoin une économie productive disparaissent dans les

33. Achille Mbembe, "Pouvoir - Violence et accumulation" *Op-cit.*, p. 243.

financements des réseaux sociaux qui ne cessent au demeurant de se multiplier au fur et à mesure que la crise économique et financière s'aggrave et perdure.

Véritable maquis où des cadeaux, dons, sévices, dots ne le disputent qu'à la multitude de gratifications et compensation constitutives d'une consommation cérémoniaire mais critique pour le maintien du bien social, ces réseaux abritent toutes sortes de stratégies et constituent des arènes à part entière de la reproduction sociale. D'autre part les logiques utilisées par les agents sont souvent en conflits avec celles que requiert la gestion productive proprement dit.³⁴.

Si ces deux explications des facteurs internes de la crise économique et financière des économies Subsahariennes appartiennent bien à un relief de longue durée, elles soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en élucident. Achille Mbembe à essayé non pas de dissoudre la validité de ces argumentaires mais de leur apporter quelques éclaircissements. Ceci en analysant les relations entre les défauts d'intensification de l'exploitation économique et de la domination politique, l'impossibilité de l'extraction des surplus et leur évaporation dans des réseaux sociaux et la crise africaine, l'on comprend que loin d'être dépendant, l'Afrique Subsaharienne apparaît comme un sous-continent sous exploité. Constat évident mais limité qui ne tient pas compte des facteurs qui par le "haut" freinent, bloquent la montée du capitalisme. Plus précisément la crise africaine provient de ces garrots où les facteurs exogènes s'enserrent dans les facteurs endogènes pour produire des situations distinctives³⁵. Par exemple, il existe une relation entre le pouvoir d'infliger la violence et la productivité dont l'élucidation peut permettre de comprendre sous un autre angle la crise économique et qui rend difficile le passage d'une économie de rente à une économie productive. Bref, si l'improductivité africaine s'analyse par le poids combiné des procédures locales d'avortement du capitalisme et par la cupidité des élites indigènes, elle s'explique aussi par rapport à la capacité des pouvoirs africains à infliger une violence non

34. S. Berry. Fathers work for their Sons. Op-cit •

35 . Janet Mac Gaffley. "Business and Class Formation in Kisangani" in Actes du Colloque. Entreprises et Entrepreneurs en Afrique (XIX^e et XX^e) T 2. Paris l'Hannattan 1983, pp. 287-300.

-productive, non favorable à l'accumulation. Pour mieux appréhender ces phénomènes, il faudrait introduire ce qu'Anthony Giddens qualifie de "violence entre les nations"³⁶ Comment donc la violence est-elle médiatisée au point de faire avorter l'accumulation capitaliste en Afrique Subsaharienne. Nous entrons là dans le troisième niveau d'analyse qui essaie de mettre en relation le pouvoir - violence et accumulation. Trois phénomènes qui a priori s'excluent. Toutefois en partant de la notion de gouvernementalité à la Foucault, on peut réconcilier les processus divergents qu'induisent ces trois phénomènes.

Par rapport à cela, il est bien évident que si l'exercice de la coercition en postcolonie est une condition de domination politique, elle est aussi une trajectoire de mise en travail des dominés débouchant sur des luttes factionnelles pour accaparer les sites et les résultats de l'accumulation. Dans certains Etats à revenu intermédiaire, la violence a pu permettre une accumulation si faible soit-elle parce que l'Etat avait le contrôle de la machinerie répressive et coercitive pour "obliger" les dominants à travailler. Mais dans un autre contexte, l'absence d'accumulation a dérivé de la perte apparente ou réelle de ce contrôle exclusif des ARE. Guerroyer et extorquer se sont avérés non plus être un mécanisme d'accumulation minimale, mais une formalité politique et un mode production de la mort, une forme de "débrouillardise" comme une autre. En témoignent les cas Ethiopien, Somalien, Libérien ou même Mozambicain³⁷. Il y a donc de ce fait viol de la rationalité économique par la dispersion et la prolifération des moyens de coercition induisant la multiplication des relations patrons/clients tout à fait nouvelles faites de réseaux de protection et d'intermédiation qui font fi du processus d'accumulation. Les politiques de prédation qui alimentent cet émiettement des structures de répression favorisent l'improduction la désaccumulation et des processus économiques "out law". D'une manière générale conclut Jean Achille Mbembe :

Une telle économie politique [est] peu soucieuse des impératifs de la productivité. Sur le plan interne, elle [n'entraîne] pas seulement des sérieuses distorsions dans les

36. Anthony Giddens. The Nation State and Violence. Berkeley : University of California Press, 1981.

37. Christian Geffray. La Cause des Armes au Mozambique. Anthropologie d'une guerre civile. Paris : (REDU) Karthala, 1990.

rapports entre Etat et la société, distorsion découlant ne partie d'une clientélisation accélérée des élites et des corps intermédiaires. Ils [s'ensuit] également que même le niveau d'exploitation locale de la force de travail ni l'intensité de l'autoritarisme ne [suffisent] à accroître de façon décisive la productivité des économies africaines et leur compétitivité sur les marchés mondiaux³⁸

Comme on le voit bien, l'absence d'accumulation et l'improductivité africaines se posent en facteurs d'aggravation de la crise économique.

A cause donc de ces logiques internes, l'on peut bien comprendre pourquoi les présomptueux programmes d'investissements publics ont été souvent qu'une "source du capitalisme ethnique et régional en même temps qu'un instrument privé initié sur la base d'études de rentabilité erronées ou insuffisantes faisant par là même douter de leur opportunité au service de l'intérêt général"³⁹. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir le nombre relativement important des entreprises publiques qui étaient placées au coeur de la rhétorique de développement pour servir notamment de gisement d'accumulation publics du capital et qui ont été plutôt des lieux de déficits endémiques⁴⁰. Ces dépenses importantes ont non seulement disloqué les rouages de l'économie, mais aussi chargé les choix budgétaires d'éléments de nuisance servant à satisfaire des attentes et des demandes des citoyens, mais surtout celles des factions et des coteries prédatrices qui poursuivent constamment à l'ombre de tuteur de l'Etat des tactiques de profit et de survie. Cette assignation des ressources économiques à la satisfaction symbolique des groupes au pouvoir modifiait tous les projets à prétention économiques en même temps qu'elle suscitait des actions spécifiques. La symbolique du pouvoir menait donc à des dépenses ostentatoires et à des redistributions non productives. Cela nous amène à réfléchir sur le rôle de l'Etat dans l'émergence de la crise économique et financière.

En effet, les interventions pernicieuses et suicidaires de l'Etat dans l'activité économique n'avaient que des objectifs généralement à l'opposé d'une sérieuse et véritable

38. Achille Mbembe "Traditions de l'Autoritarisme..." Op.cit., p. 56.

39. Jean Coussy. "Economie et Politique du Développement" in Christian Coulon et Denis-Constant Martin. op.cit., pp. 129-130.

40. Idem., p 130 Sur les Faillites des Entreprises Publiques. On consultera avec satisfaction Barbare Grosh. Publie Entreprises in Kenya. What Works, What doesn't and Why. Boulder : Lynne Rienner, 1979. Nim Casswell "Autopsie de l'ONCAD" Politique Africaine 14, juin 1984, pp. 39-73 et pour la Côte-d'Ivoire. Yves Fauré et Constantin. Op.cit., pp. 87-110.

modernisation économique. C'est pourquoi elles ont dérivé de leur vocation "naturelle" vers l'augmentation des moyens distributifs des détenteurs du pouvoir. Les ressources officielles et "inofficielles" tirées des entreprises publiques et parapubliques vont servir dans une pareille logique à satisfaire des demandes corporatistes, des "besoins discrétionnaires" de certaines catégories du personnel politique. L'on pourrait multiplier à dessein des exemples et des argumentations de cette nature illustrant les rationalités premières et dernières qui ont mené à l'instrumentalisation interventionniste et nourricière de l'Etat néo-patrimonial Subsaharien. Qu'il suffise simplement d'ajouter que si cet interventionnisme pouvait être justifié par les legs historiques, les différentes interprétations des théories du développement et les distorsions structurelles des économies africaines, son utilisation a obéi à une logique redistributive. De cette manière, le tarissement des ressources ne pouvait qu'entraîner l'épuisement de ce modèle de croissance et de régulation économiques et une crise de solidarité⁴¹. L'Etat quant à lui ne pouvait plus jouer son rôle nourricier, car les maigres ressources dégagées étaient désormais déterminées de la logique de transfert pour honorer les dettes internes et externes.

Manque d'accumulation, instrumentalisation régulatrice de l'Etat à des fins politiques, propension vers les dépenses improductives, à ces éléments internes de la crise économique s'ajoute la faillite de la rhétorique développementaliste des pouvoirs subsahariens.

En effet, le refoulement et le camouflage du politique sous le langage discursif de l'économique s'il ne s'agit pas d'un phénomène unique à l'Afrique exécutent toutefois des fonctions particulières d'occultation des aspects politiques "inavouables". Il était utile dans les transactions avec les bailleurs de fonds internationaux, et nécessaire sur le plan interne pour cacher des pratiques politiques ailleurs considérées comme clandestines. Malheureusement, ce phénomène de camouflage, d'occultation des objectifs et des processus derrière des logiques économiques a provoqué un scepticisme total à l'égard de la logorrhée économique des autorités subsahariennes. Les bailleurs de fond

41. Régis Mahieu. Les Fondements de la Crise Economique en Afrique. Paris : l'Harmattan, 1990

se sont émus puis inquiétés du dévoiement des aides accordées à ces pays et de la constatation suivant laquelle tout projet de développement n'était qu'un travestissement des choix politiques et d'intérêts particuliers.

Pendant ce temps les économistes, mettaient de plus en plus en évidence par des indicateurs économiques l'échec total des objectifs clairement annoncés⁴² Il était désormais clair que les prélèvements publics au nom de l'accumulation n'étaient pas suivis d'investissements bien pensés économiquement, les taux d'investissements effectués étaient accompagnés d'une faible productivité du capital que leur réalité apparaissait plus que irréelle que douteuse. Il était aussi évident que les entreprises enregistraient des déficits qu'on pouvait expliquer par des techniques de gestion laxistes, qu'il y avait détournement des ressources financières publiques, assignation des crédits à des projets non-prioritaires et des nombreux cas de tolérance à l'égard des non-remboursement des crédits⁴³. Enfin les contrôles intempestifs des prix de change et du commerce extérieur obéissait souvent à une logique de création de rentes. Le modèle de croissance néo-colonial était aussi démasqué et dénoncé.

Face donc à l'ampleur de ses effets pervers, il était à juste titre, en se cantonnant à une analyse simpliste de leur imputer les échecs économiques des pays subsahariens. Cependant si l'allocation politique ou politisée des ressources économiques et la privatisation des richesses ont certes été des facteurs essentiels de la crise économique et financière, il nous semble que, s'agissant d'une crise complexe ou, plus réellement, de plusieurs crises économiques simultanées, on ne saurait minorer l'impact des causes "accidentelles" comme les intempéries et les conflits armés.

En conclusion et de manière globale, la crise économique et financière résulte des politiques économiques accentuant et perpétuant non seulement la vulnérabilité des économies africaines aux chocs exogènes. Vulnérabilité naissant des

42. Jamal Vali. "Pour comprendre la Crise Africaine" Revue Internationale du Travail 127, 26, 1988, pp. 737 - 764 Lendell ; Mills, Pierre, Rangopal Aganvala, Stanley Please. L'Afrique Subsaharienne, de la Crise à la Croissance Durable. Washington D.C : Banque mondiale, 1989.

43. Yves André Fauré et Jean François Médard (dir). Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire. Paris : Karthala, 1982.

politiques économiques nécessitant toujours des richesses à distribuer mais aussi une expansion continue des recettes et des financements extérieurs. Par rapport à cette multitude d'éléments qui favorisait le "refus du développement"⁴⁴, l'on comprend que les politiques économiques nationales qui reposaient sur des déséquilibres permanents et des stratégies de croissance à finalité équilibrante lointaine ne pouvaient mener qu'à une impasse. Ceci étant, les conséquences de celles-ci n'allaient pas tarder à se faire connaître : apparition des déséquilibres financiers internes provenant d'une consommation supérieure à la production et des stratégies accumulatives par inflations interposées ; à l'extérieur, des déficits globaux créés soit par instrumentalisation politique des capitaux exogènes soit par des tactiques ne visant point une croissance auto-entretenu qu'à terme, présence des déficits sectoriels quant à eux provoqués par des stratégies de substitution aux importations qui augmentaient les importations d'intrants plus vite qu'elles ne limitaient les importations des produits finis. Enfin, l'on observait la multiplication d'"Eléphants blancs", des entreprises déficitaires du fait de leurs finalités socio-politiques et/ou de la volonté de mettre au point des activités qui se pouvait pas être d'une précieuse rentabilité. Cette multiplication des déficits qui est allée en s'accélégrant dans la décennie 70 avec la croissance des entrées des devises, remplissait donc des fonctions socio-politiques. Mais il était clair qu'elle rendait la régulation politique et la croissance économique vulnérables à toute limitation voire toute interruption de la croissance des flux extérieurs. Selon Jean Coussy, "tous les paris sur l'avenir et tous les pouvoirs obtenus par distribution des rentes exigeaient une continuité qui a été rompue par la crise du pétrole, des produits primaires et de l'endettement"⁴⁵. Dans ces conditions, la crise des années 1980 va confirmer que la vulnérabilité des économies Subsahariennes aux chocs exogènes était accentuée par trois éléments : un mode de régulation politique clientéliste et patrimonial, le choix d'une stratégie de développement qui niait le développement, le manque historique à l'accumulation productive. Confirmation d'un phénomène mais constatation aussi

44. Axelle Kabou. Et si l'Afrique Réfusait Le Développement, Paris l'Harmattan, 1990.

45 - Jean Coussy. op-cit, p 131.

de ses effets d'entraînement. En effet, si la crise a fait poindre au grand jour les coûts d'assignation des ressources à des opportunités non économiques et a prohibé le financement des compromis sociaux postcoloniaux et les symboles fédérateurs, les facteurs d'agrégation et de cohésion politique et les rapports de clientèle, chacun des déficits qui la soutendait "qu'il soit interne ou externe, est devenue une cause d'aggravation de la crise.

Celle-ci aux dires de Coussy n'a de ce fait, pas été un simple arrêt de croissance mais une suite de contradictions enchaînée. Après une amplification conjoncturelle de tous les déficits (...), on a connu des phénomènes cumulatifs des crises de paiements extérieurs, des crises de finances publiques, des liquidations d'entreprises et de non recouvrement des créances mettant en danger le système bancaire"⁴⁶.

Ces phénomènes et la volonté d'arrimer les économies Subsahariennes à l'économie-monde par une intensification, "une aggravation de la surexploitation de sa force de travail"⁴⁷ ne pouvaient conduire qu'à l'acceptation des P.A.S, construits autour du thème de la désétatisation et de la suppression des déséquilibres. Sans pénétrer en profondeur les logiques et les biais des P.A.S, nous pouvons seulement dire que ceux-ci ont eu des effets pervers qui se résument en l'apparition d'un secteur informel et à la naissance des tensions politiques qui, en se situant à mi-chemin de la crise économique et de la crise politique vont achever de disqualifier le modèle de croissance néo-colonial et se placer à l'avant garde de la transition démocratique en Afrique Subsaharienne.

§.2 - LE ROLE DES EFFETS PERVERS DES P.A.S DANS LA TRANSITION DEMOCRATIQUE : DES TENSIONS SOCIO-POLITQUES AUX DERIVES DE L'ECONOMIE FORMELLE.

L'obligation contenue dans les P.A.S de réduire les déficits budgétaires et l'attention exclusive accordée aux critères de

46. *Idem*.

47. Jean Achille Mbembe. "Pouvoir - violence et accumulation" *Op.cit.*, p. 239. Voir aussi J.F. Bayart. "Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre". *Politique africaine* 35, 1989, p. 23. F. Cooper. "Africa and the World Economy". *African Studies Review*, vol xxiv, 2 - 3, 1981. pp. 51-52.

l'efficacité par rapport aux demandes du marché⁴⁸ ont apporté des préjudices importants au niveau des populations sérieusement menacées dans leur bien-être. En effet, la volonté de désétatisation et le succès de la critique économiciste des interventions étatiques, l'objectif du désengagement de l'Etat et de la vérité des prix auront pour conséquence immédiate de viser les hommes politiques et leur clientèle de menacer les populations urbaines dans leur pouvoir d'achat, les salariés dans leurs emplois et leurs rémunérations, les employés des secteurs public et parapublic et certains importateurs. A ces intérêts mis en péril par l'objectif de reconvertir les économies exsangues des postcolonies se sont ajoutés, ceux des groupes impliqués dans des conflits et des compromis politiques internes qui n'acceptaient pas totalement la répartition des coûts de l'ajustement. Au-delà des résistances des uns et des autres sous la forme des grèves de fonctionnaires et d'étudiants, des négociations dramatiques avec les bailleurs de fond, l'on assistera presque partout à une généralisation du chômage, à une détérioration des conditions d'existence liées à la baisse drastique du revenu et à la "trahison de l'Etat-providence"⁴⁹ provoquant le mécontentement, la déqualification et l'apparition d'attitudes et de comportements négatifs vis-à-vis du travail⁵⁰. Il y a donc eu ce que Claudine Vidal appelle "un glissement social vers des positions de misère avec une multiplication des situations de pauvreté et de dépendance au sein de la population"⁵¹, créant ainsi des conditions sociales d'expression nouvelles de la violence; émeutes de la faim en Zambie et au Ghana, émeutes du pain en Tunisie, émeutes anti-FMI à Madagascar⁵² en 1987 et au Nigéria. Parti de ces violences "économiques", l'on finira par aboutir aux tensions politiques *stricto sensu* exigeant le départ des gouvernements en place, conséquences des bouleversements affectant les mécanismes de _____

48. Christian Comélian. "Ajustement et développement, une contradiction inévitable" in *l'Etat du monde 1989 - 1990*, Paris : la découverte, 1989, p. 30.
Ralf-Mathias Mohs "Ajustement et démocratisation en Afrique. *Développement et coopération* 5, 1992, pp. 8-12.

49. Serge Milano. *La Pauvreté Absolue*. Paris : Hachette, 1988, p. 178.

50. B.I.T. *Redressement économique de l'emploi. Rapport du directeur général (partie I)*. Conférence Internationale du travail, 75^{ème} section, 1989, p. 15.

51. Claudine Vidal. "Abidjan : Quand les petits deviennent pauvres". *Politique africaine* 39, septembre 90, p. 70.

52. Pour les cas malgaches voir Wladimir Andref "Les politiques d'ajustement des pays en développement à orientation socialiste. Un retour à l'orthodoxie. *Revue Tiers-Monde* xxx, 118, Avril - Juin, 1987, p. 309.

redistribution et de "servitude volontaire". Pour expliquer ces phénomènes, l'on pourrait reprendre de manière subtile les thèses de Ted Gurr sur la frustration relative, ou la révolte est d'autant plus importante que les espoirs de la période précédentes sont forts⁵³, ou celles d'Hirschman selon lesquelles les privations deviennent insupportables lorsqu'on cesse de croire aux chances de les voir s'atténuer, surtout après une conjoncture économique favorable⁵⁴.

Quoi qu'il en soit "les dynamiques de violence" que résumaient la multiplication des émeutes urbaines et les opérations de pillage, ou encore de destruction systématique des symboles de l'opulence à l'occasion des grèves et des manifestations de rue n'étaient pas seulement l'apanage des casseurs, des désœuvrés et des laissés pour compte, les victimes des licenciements économiques, mais étaient aussi le fait d'une soldatesque en rupture de ban. C'est dans ce contexte qu'apparurent des confrontations entre l'armée et la foule et l'émergence d'une "culture du raid et de la razzia".

En fait, le dépérissement de l'Etat était, loin de favoriser une transition économique néo-libérale a plutôt, fait surgir au centre des ARE et des hautes sphères des institutions policières, militaires et para-militaires, "une sorte de pègre armée qui vit d'extorsions, de rackets et de passe-droit utilisant, *de facto* la violence d'Etat à des fins d'enrichissement privé"⁵⁵. De cette manière, la désétatisation faisait éclater ou laissait à échapper ces institutions de droit le monopole de la violence légitime. Elle emportait avec elle les rafles, les illégalismes, la multiplication des prétextes à l'extorsion, des assassinats, les règlements de compte, la criminalité, le grand banditisme, les trafics de la drogue, des armes et des déchets toxiques, la liquidation des services publics et l'aggravation de la pression fiscale avec en prime l'accroissement de la dette extérieure, l'intensification de la corruption, et la privatisation des moyens de la violence publique. Si ces P.A.S permettaient par l'entremise de certaines réformes aux élites de redéployer

53. Ted Gurr. *Why Men Rebel*. Op.cit.

54. A.O. Hirschman. The changing tolerance for income in the course of economic development. *Quarterly Journal of Economic*, 87, 1973. Voir aussi Didier Bigo "Délégitimation des pouvoirs"... op.cit, pp. 155-163.

55. Achille Mbembe. "Tradition de l'autoritarisme..." *Op.cit*, p. 41.

leur bases matérielles et aux entreprises occidentales de réaffirmer leur empreinte sur les quelques secteurs viables de l'économie, ils faisaient aussi sauter les verrous sociaux et institutionnels qui favorisaient une certaine allocation des valeurs et des ressources nationales, "lâchant la bride à une effervescence prédatrice d'une ampleur peu connue auparavant"⁵⁶. Dans l'ensemble, les P.A.S n'ont pas provoqué les effets de relance recherchés ils ont plutôt accéléré l'instabilité politique des Etats, provoqué des réactions émeutières difficilement contrôlables⁵⁷ et fait basculer des pans entiers de l'économie dans l'informel accentuant ainsi la crise économique et financière.

En effet, face à la cannabilisation virtuelle des structures de l'économie, face aussi à la désespérance de l'ajustement structurel et des bailleurs de fond, qui avaient des difficultés à imposer leur orthodoxie en dépit des tensions socio-politiques et des effets dangereusement pervers qu'ils exacerbaient et créaient, il est apparu des mouvements de fond et des évolutions de l'économie "réelle", l'"économie de l'ombre"⁵⁸ c'est-à-dire, celle faite des trafics, des traités inégaux, de concessions abusives et surtout celle dont était faite la quotidienneté. L'implosion du marché formel montrait non seulement le sinistre total dans lequel baignaient les économies Subsahariennes, mais aussi les difficultés de la transition libérale en même temps que l'urgence d'opérer une transition politique dans le sens de la démocratisation.

Si une certaine lecture de crise s'évertuait à présenter les errements de l'économie formelle, l'émergence de l'informalité comme le moteur d'un développement auto-propulsé venant du "bas", nous sommes obligés de reconnaître qu'elle consistait plutôt à accentuer et découvrir le délabrement et l'effondrement du modèle de croissance néo-colonial en tant qu'elle montrait qu'il existe en Afrique une autre dimension de l'économie qui échappait à la comptabilité nationale. En fait, si la prolifération

56. *Idem*, p. 42.

57. Voir CODESRIA. "Les enjeux politiques de l'ajustement structurel" sur thèse des débats de Conférence organisée sur le CODESRIA. Dakar (Sénégal) du 9 - 12 Septembre 1991. *Bulletin du CODERIA* 3, 1991, pp. 2-7.

58. Voir W.Reno. "The Politics of Patrimonial Adaptation to Reform" Paper presented to the conference on "Democratization and Structural Adjustment in Africa. University of Wisconsin, Madison 2 - 3 May, 1991.

Achille Mbembe. "Traditions de l'autoritarisme..." *Op.cit.*, p. . Voir dans la même veine Wyatt MacG Cassey (ed) *The Real Economy* London: James Currey, 1992. Janet Roitman. The Politics of Informal Markets in Sub-Saharan Africa. *The J.M.A.S* 28, 4, 1990, pp. 671-966.

cancéreuse de l'économie informelle était quelque part une nécessité en tant que réponse à la Grande Misère qu'induisait la grave récession économique, elle ne relèvait point des services productifs capables de permettre l'accumulation. Cela parce que l'informalité est frappée du sceau du discontinu : ses activités prolifèrent, se développent, survivent, disparaissent souvent pour être remplacées par d'autres et le cycle reprend sans qu'une accumulation véritable se produise⁵⁹. Bref l'informel étouffait ce qu'il restait de la sphère productive même si les biens circulaient, étaient échangés rapidement et parfois sur des longues distances, même si elle faisait apparaître un premier frémissement d'accumulation que l'on pressentait plus que l'on la constatait⁶⁰.

A priori, face aux facteurs internes et externes de la crise recensés ailleurs, l'on peut être amené à minorer le rôle de l'économie informelle dans le surgissement de la crise économique et financière. Cependant pareille affirmation serait une entorse à la réalité. Le secteur informel a participé à l'éclatement des rationalités économiques. Ceci pour deux raisons au moins. Dans un premier temps, il ne paraît pas y avoir eu dualisme entre les deux types d'économie. Outre le fait que l'informalité s'acquittait paradoxalement des obligations légales quand elle n'était pas au quotidien harcelée par des ponctions abusives et l'arbitraire des agents de l'Etat, elle a fonctionné avec le même registre culturel que celui des entreprises privées ou publiques en échappant non seulement à la prédation de l'Etat mais aussi en retirant de l'inefficacité ou de la mollesse de celui-ci des profits conséquents pour tomber dans la culture de l'ostentatoire, de la fortune vite galvaudée. On trouve bel et bien dans les deux économies les normes largement acceptés de l'exploitation des plus faibles dans un contexte de réseaux ethniques et clientélistes où parents, patrons et commanditaires peuvent se confondre comme dans "la politique par le haut". Loin donc de donner naissance à un système dualiste⁶¹, l'économie marchande informelle s'est adaptée aussi bien aux logiques économiques de l'Etat néo-patrimonial et ses relations sociales

59. Jean Claude Wilamme. "L'Autonomie d'un despotisme". *Op.cit.*, p. 117.

60. *Idem*, p. 41.

61. Jean Copans. *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs intellectuels et démocratie*, Paris : Karthala, 1991, p. 211.

segmentaires⁶² .

Dans un deuxième temps, cette économie a obéi au camouflage de la rationalité économique derrière les rationalités communautaires ou même culturelles car elle ne constituait pas une sortie vers l'individualisme entrepreneurial et utilitariste que symbolise l'histoire à succès des petits entrepreneurs médiévaux européens ou l'Amérique des Rockefeller, étant fortement enracinée comme elle est dans un système solidariste fait de contraintes et d'obligations communautaires qu'il faudrait bien satisfaire.

Avec l'informel, il n'était pas assez osé de dire que l'on restait bon gré mal gré dans le système d'équilibre entre un sens de hiérarchie aiguë et des structures de défenses communautaires, entre une inefficacité commerciale égoïste et un penchant à la redistribution, entre une morale rigoureuse et un laxisme déconcertant dans la gestion. La logique de l'économie informelle aurait pu être intéressante en tant que "sortie de crise" mais elle apparaît comme un signe d'accommodation acceptée, d'une accoutumance individuelle à la crise : "toutes les populations africaines pactisent avec la crise. Plutôt que de chercher à la combattre, elles cherchent à l'utiliser. Elles l'utilisent effectivement (...) C'est ainsi que sans renoncer à l'inflation, elles composent avec elle en faisant appel aux mécanismes les plus divers qui deviennent monnaie courante et surtout même acceptés par toute la société"⁶³. En poussant l'explication assez loin, l'on peut même relever au sein de cette économie informelle l'absence d'une réelle valeur ajoutée induite par des mécanismes pervers: inflation structurelle, allongement des circuits de distribution, baisse de productivité, absentéisme, disproportion entre la mobilisation d'énergie mise en oeuvre et la faiblesse des flux générés.

En guise de remarque conclusive, les causes internes et externes à vocation économique de la transition démocratique montre bel et bien que l'Etat néo-patrimonial a été

62. Voir René Lemarchand. "The State, The Parallel Economy, and the Changing Structures of Patronage Systems " in Donal Rothchild and Naomi Chazan (eds). The Precarious Balance. States and Society in Africa Boulder : Westview press, 1988, pp. 149-170. Zaki Ergas. In Search of Development. The JMAS 24, 2, 1986 pp. 303-333.

63. Mubake Mumeme. "Crise, Inflation et Comportements Individuels d'Adaptation au Zaïre. Solution ou aggravation des Problèmes ?" Zaïre - Afrique 185, Mai 1984.

dysfonctionnel par rapport au développement économique et politique. Cette dysfonctionnalité étaient déjà soulignée par Max Weber comme étant au coeur de l'Etat patrimonial. "En règle générale disait-il alors, l'aspect négatif de cet arbitraire est dominant parce que (...) l'Etat patrimonial est dépourvu de prédictabilité politique et procédurale indispensable au capitalisme que fournissent les règles relationnelles de l'administration bureaucratique moderne"⁶⁴. Cependant, si la crise économique, malgré son caractère dévastateur en tant que déséquilibre profond, durable et structurel des économies nationales subsahariennes tournant autour de l'essoufflement de la croissance, des distorsions financières, des erreurs de gestion et des détériorations de la conjoncture interne, ne fut pas bien ancrée chez les décideurs africains d'où les divergences interprétatives⁶⁵ de crise qui ont quelquefois retardées les réformes, l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance qu'elle a induit sanctionnent aussi un "mode d'improduction" ou plus précisément un modèle de "non-accumulation"⁶⁶.

Au delà de ce constat, cette "improduction" pose le problème de la capacité des Etats Subsahariens à gérer le pouvoir économique et à l'organiser de manière à ce que, dans son fonctionnement, ils ne deviennent point un obstacle à la liberté des individus et à ses capacités entrepreneuriales. Dans ce sens, la crise économique et financière apparaît comme un facteur de mutation politico-économique. Car, face à une crise aussi aiguë, à un recul économique de dix, vingt, trente années selon les cas, les Etats néo-patrimoniaux auraient pu se déliter, se briser, sombrer dans le chaos et faire naître des dictatures sanglantes. Pour faire une comparaison, les pays d'Europe face à des crises économiques et surtout à la Grande Crise des années trente ont sombré dans des commotions dramatiques genre fascisme ou nazisme

64. Max Weber. *Economie et Société*. *Op.cit.*, p. 1095.

65. Pour gouvernements africains, la crise économique et financière est essentiellement conjoncturelle et provient des facteurs extérieurs à leurs économies : chocs pétrolier, détérioration des termes de l'échange, chute des prix des matières premières. Pour les organismes de Bretton Woods et des autres bailleurs de fond, la crise est structurelle. Les économies africaines ne répondent pas aux canons d'une économie néo-libérales. Voir Dieudonné Oyono. "Du Parti Unique au multipartisme..." *Op.cit.*, pp. 47-48. Pour le cas ivoirien, Contamin et Yves André Lauré. *op.cit.*, pp. et pour le cas camerounais voir Repoua Ousmanou. *Les Efforts du Cameroun dans le Redressement de son Economie: de l'Ajustement Autonome à l'Intervention de la BIRD et du FMI*, Yaoundé mémoire maîtrise I.R.I.C., 1990.

66. Jean-François Bayart. "Crise Politique en Côte-d'Ivoire, au Bénin, au Sénégal, au Niger, au Congo. En Afrique aussi on meurt pour la liberté". *Nouvel Observateur* 1322, 14 Mars 1990, p. 42.

ou encore plus près de nous, les cas yougoslaves et des territoires musulmans de l'ex-URSS. L'Afrique Subsaharienne, de manière générale, fait face avec outrecuidance et orgueil, quelquefois avec détermination et même avec une stabilité de fond assez extraordinaire aux chaos économiques qui le bouleversent. Face à une crise financière aussi terrible, on y a rarement vu des renversements révolutionnaires. La réponse à la crise a été souvent des démocratisations internes des Partis Uniques hier et tout récemment des transitions démocratiques en bonne et due forme. Etonnant paradoxe qui indiquent au moins le caractère superficiel et en réalité quelque peu faux du parallélisme supposé entre croissance économique et libéralisation politique comme l'avait déjà souligné Guillermo O'Donnell à propos de l'Amérique latine ou encore à l'inverse entre crise économique et autoritarisme. Transition démocratique sous le poids de la crise économique et financière. mais aussi sous les coups d'accélérateur des logiques du "dehors" .

SECTION - 2 : LES COUPS D'ACCELERATEUR DES LOGIQUES CONTRAIGNANTES DU "DEHORS"⁶⁷.

La crise économique et financière qui a induit l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance, les limites du développement ou plutôt de "non-développement", et qui s'inscrivait dans la continuité des politiques économiques coloniales, a bel et bien fait le lit de la transition démocratique. Mais à cette causalité première se sont ajoutés les coûts d'accélérateur des logiques contraignantes du "dehors", émanation des polarités du système international et d'une "conjoncture idéologique mondiale exceptionnelle"⁶⁸ que l'on pourrait traduire comme une sorte de contraction de liens systémiques de domination et de dépendance.

En effet dans un monde, au "seuil d'une ère nouvelle"⁶⁹, dominé par les logiques des interdépendances, "ni unipolaire ni

67. Laurence Whitchhead. "International Aspects of Democratization". Edem Kodjo. "Environnement International et État de Droit : Le cas de l'Afrique" in Gérard Connac, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*. *op.cit.*, pp. 83-87. Le Nouvel Ordre International et l'Afrique. *Afrique 2000*, 10, Juillet - Août - Septembre 1990, pp. 5-17.

68. Tessy Bakari. "Le Retour du Pluralisme en Côte-d'Ivoire". *op.cit.*, p. 105 .

69. Claude Julien. *La Paix des Grands. L'Espoir des pauvres. Désarmement Développement et Survie de l'Humanité*. Paris: La Découverte 1985, p. 5.

multipolaire"⁷⁰ , les pouvoirs autoritaires quels qu'ils soient ne pouvaient rester comme des "monades leibniziennes" perdus dans un espace serti des logiques globalisantes de "la démocratie du marché" . Compte tenu de ce phénomène, l'apparition de nouvel ordre international se révèle être un facteur de plus de la transition démocratique. Ordre se caractérisant par l'unification des normes du marché idéologique international (§.1). La conséquence directe des configurations de sens de ce temps mondial sera immédiatement une "épidémie" libérale, sorte de transnationalisation de la revendication démocratique qu'apportaient bouleversements en Europe de l'Est et prises de position ouverte de puissance mondiales productrices de sens en faveur des logiques induites par le nouvel ordre en émergence (§.2). La concomitance de ces événements ou mieux de ces phénomènes déstabilisateurs des pratiques autoritaires ou qu'elles fussent, et surtout le lien entre les considérations politico-idéologiques du temps mondial, et la transnationalisation de la revendication démocratique allaient légitimer ce qu'il est convenu d'appeler le droit de l'ingérence démocratique. L'on passera ainsi de sa généralisation à des conditionnalités du même nom mais à géométrie variable. (§.3)

§.1 - ORDRE INTERNATIONAL ET TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

L'ordre international⁷¹ né, sur les décombres d'Hiroshima, et de Nagasaki et enterré par ceux du Mur de Berlin a vécu. Il a vécu parce que que l'URSS, l'un des protagonistes qui se présentait à la face du monde comme une alternative crédible, comme un producteur de sens bien au-delà du Caucase et de l'Oural, capable d'apporter une réponse globale et cohérente à l'"énigme du monde", à déployer des ressources aussi bien matérielles que symboliques indispensables à sa résolution a été laminée sous les coups de batoirs de ses logiques et contradictions internes. La structure bipolaire du monde en reposant de ce fait sur une relative identité, une relative cohérence et adéquation entre la production du sens c'est-à-dire

70. Zaki Laïdi. "Sens et Puissance dans le système..." op.cit., p. 27.

71. Stanley Hoffman. "L'Ordre International" in Madeleine Grawitz et Jean Leca. Traité de Science Politique T1 (Science Politique, Science Sociale, l'ordre Politique). Op.cit., pp. 664-698.

l'émission d'un message universaliste et la génération de la puissance économique-militaire ne pouvait pas supporter les aléas, les heurs et malheurs d'un contexte international nouveau.

C'est ainsi que les "éléments du tableau de la guerre froide (...) se sont trouvés sérieusement ébranlés par deux processus complémentaires mais distincts : la fin du conflit idéologique Est-Ouest et la transformation sensible des règles du jeu international. Aussi convient-il d'affirmer d'emblée que la conformité du déchiffrement de la réalité internationale [n'a pas] résulté de la simple implosion du communisme, mais de la coïncidence entre cet événement fondamental et la transformation accélérée des règles du jeu international antérieurs à 1989"⁷².

Ceci étant dit dans quelle mesure cet ordre international qui semble relâché a-t-il pu influencer la transition démocratique dans le sous-continent ? La réponse à cette question mérite d'abord qu'on précise l'hypothèse du relâchement du monde (A) pour voir ensuite comment cet ordre caractérisé par une unification des règles du marché idéologique mondial a placé au centre de ses préoccupations la logique démocratique (B).

A . L'HYPOTHESE DU RELACHEMENT DE L'ORDRE INTERNATIONAL.

L'ordre mondial relâché se caractérise par trois éléments principaux. Premièrement, un découplage entre le sens et la puissance, deuxièmement une complexité, une volatilité du système international où se recourent en permanence logiques d'unification et de fragmentation; troisièmement cet ordre est dominé aujourd'hui par une espèce de convergence idéologique vers la "démocratie du marché". Mais ce dernier élément n'augure en rien une universalisation passive, uniforme et sans retour des règles des jeux démocratiques et néo-libérales⁷³. Cependant au centre de ces éléments se trouvent des acteurs qui ont une représentation stratégique globale du monde. Représentation qui se base sur une identification de leurs propres valeurs à des valeurs universelles. Il y a ainsi de la part de ces acteurs une volonté d'"agrandissement de soi"⁷⁴ qui repose sur des mécanismes hégémoniques en rendant la domination et la subordination légitimes par d'autres moyens autre que la coercition, et un

72. Zaïki Laïdi. "Sens et Puissance..." *Op.cit.*

73. Stanley Hoffman. "A New-World and its Troubles" in Nicholas X. Rizopolous (ed). *Sea-Changes. America Foreign Policy in a World Transformed.* New-York / London : Council of Foreign Relations, 1990, pp. 274-294. 74. William Tucker par Zaki Laïdi. *Ibid.*, p. 17.

"droit à la gestion de la terre" au sens où l'entend Thomas Mann⁷⁵ qui cherche avant toute chose à s'imposer. De cette manière, ces acteurs ont une ambition à repandre des valeurs que l'on croit universelles même si celles-ci se limitent à un domaine particulier. Ces valeurs, générateurs de sens sont la contrepartie naturelle de la puissance financière et matérielle. Par la force des choses, ces acteurs ont la capacité de projeter leur puissance en apportant des réponses à des problèmes d'organisation politique, économique ou sociale sans réelle volonté d'en étendre les bénéfices et les "bienfaits" au reste du monde, mais dont les succès à l'intérieur de l'espace national pousse les acteurs extérieurs à vouloir s'en inspirer.

Le découplage du sens et de la puissance montre que dans le nouvel ordre international en émergence depuis les bouleversements extraordinaires de l'Europe de l'Est et de la guerre du Golfe, puissance économique et politique empruntent des trajectoires de moins en moins interdépendants. C'est pourquoi, il paraît aujourd'hui admis au Sud comme au Nord que l'époque des modèles préfabriqués, pré-construits et exportés clés en-main est dépassée. Certes l'existence des référents universels qui connaissent une mondialisation accélérée comme la démocratie, le marché et les droits de l'homme est une réalité indiscutable, au dessus de tout soupçon, mais le particularisme des situations locales ou infranationales, le poids du temps long de l'Histoire, de la transition n'ont jamais été aussi pregnants. En réalité, l'ordre mondial relâché apparaît comme celui-là même où les emprunts extérieurs sont croissants mais où parallèlement les modèles clés en-main sont proscrits même quand ils prétendent à la recherche d'un certain équilibre. L'échec des troisième voies africaines est là pour le démontrer. "Autant dire affirme Zaïki Laïdi que l'enjeu ne se situe peut-être plus entre l'acceptation passive ou le rejet global de tel modèle mais dans la combinaison optimale entre l'universel et le particulier"⁷⁶.

Cet ordre mondial n'étant pas en outre ni unipolaire ni multipolaire, il est tentant de dire et ce, de manière assez simpliste, qu'il est "post-moderne". De cette façon, raisonner

75. Thomas Mann cité par Louis Dumont. *L'Idéologie Allemande...* Op.cit., p. 83.

76. Zaki Laïdi. "Sens et Puissance..." Op.cit., p. 26.

en terme de système international post-moderne⁷⁷, c'est montrer que l'ordre mondial relâché est caractérisé empiriquement par le transitoire, l'instable, le désarticulé et l'ambivalent. En fait, ce que nous observons, ce sont des réalités qui surnagent, des processus contradictoires, des agencements qui se chevauchent. Par rapport à ce phénomène, Georges Steiner n'hésitera pas à dire que le sens du monde aujourd'hui a ceci de particulier de ne pouvoir ni être stabilisé ni "saturé"⁷⁸. D'autre part, l'on constate que les dynamiques internationales que l'on voit coexister et s'interpénétrer ne préfigurent pas une "recomposition des enjeux" mais une époque où l'on apprendrait à "accoler" des représentations ou des catégories oppositives.

Toutefois, vouloir postuler comme nous le faisons ici que la transition démocratique en Afrique Subsaharienne se déroule dans un nouvel ordre international caractérisé par le relâchement ne signifie pas que cette dernière est guettée par le chaos total ou menacé par le démantèlement de toutes contraintes directives. A bien des égards cet ordre devient de plus en plus normé et contraignant. En témoigne l'extrême puissance des phénomènes de globalisation culturelle et économique. Le foisonnement des règles juridiques dans l'ensemble du champ des relations sociales en porte évocation. Dans les relations économiques, les concepts d'autonomie et de choix ne signifient plus grand chose, car ensevelis sous la chape des indépendances. En circulant sur l'axe Nord-Sud par exemple, on est obligé de faire avec la force des contraintes et l'asymétrie qui les caractérise. C'est qui permet aux pays du Nord d'exporter leur propres déséquilibres vers le Sud tout en filtrant les "effets rétroactifs" qui pourraient les atteindre. C'est l'enjeu principal des P.A.S. Autre exemple, depuis la libéralisation en Europe de l'Est, la logique de la conditionalité s'est étendue au champ politique. Lier l'aide et l'octroi des ressources externes au respect du pluralisme politique est une manière pour les acteurs producteurs de sens de contraindre les Etats clients Subsahariens à la démocratisation. "En théorie, l'efficacité de ce nouveau dispositif devrait être imparable puisqu'il n'a plus, à l'échelle

77. David Harvey. The Condition of Postmodernity. Londres : Baeic Blackwell, 1989.

78. Georges Steiner. Réelles présences. Les Arts du Sens. Paris : Gallimard.

mondiale, d'alternative stratégique ou économique capable de le contrarier"⁷⁹ .

Quoi qu'il en soit malgré tout, et en dépit des contraintes qui se dirigent toujours vers les plus faibles, le relâchement de l'armature internationale est un processus d'une instabilité notoire où s'affrontent et s'enchevêtrent figures imposées et jeux réinventés. L'"exportation du sens"⁸⁰ au sens où le saisit Tamar Liebes est caractérisée par la volatilité et l'ambivalence. Le temps mondial, dominé par l'uniformisation des normes du marché idéologiques international grâce à l'avènement de la "Sainte Trinité" globalisation néo-libéralisme et démocratie libérale, participe ouvertement de cette ambivalence.

B - TEMPS MONDIAL ET TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

L'effondrement du mur de Berlin le 09 Novembre 1989 et les "vents d'Est"⁸¹ ont fait comprendre aux africains du Sud du Sahara la réalité du temps mondial. Vaille que vaille, la "démocratie du marché" ou le "capitalisme démocratique"⁸² est devenu la problématique légitime du système international. Confirmant que le "dernier moment de la dialectique" était arrivé avec "la victoire éclatante du libéralisme économique et politique", ou sur le "triomphe de l'Occident, de l'idée occidentale"⁸³ . Francis Fukuyama n'ira pas par quatre chemins pour dire :

Il se peut bien que ce à quoi nous assistons, ce ne sont pas seulement la fin de la Guerre Froide ou d'une phase particulière de l'après guerre, mais la fin de l'Histoire en tant que telle : le point final de l'évolution idéologique de l'humanité et l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement⁸⁴.

Certes c'est bon de nous rappeler Fukuyama, "(...) la victoire du libéralisme s'est d'abord produite dans le domaine des idées et des consciences et elle est encore incomplète dans le monde réel. Mais il existe des puissantes raisons qui font

79. Zaki Laïdi, "Sens et Puissance..." *Op.cit.*, p. 37.

80. Tamar Liebes et Elihu Katz. *The Export of Meaning. Cross-cultural Meanings of Dallas*. Oxford : Oxford University press, 1990.

81. Pierre Hassner et Pierre Greutin (dir) *Vents d'Est*. Paris : PUF, 1990.

82. Michaël Novak. "L'ennui, la Vertu et le Capitalisme Démocratique" in *Dialogue* 4, 1990, pp. 8-11.

83. Yoran Ariffin. "Développement et Démocratie : ajustement macro-économiques et Transformations micropolitiques ". *Le Trimestre du Monde* 1, 92, p. 64, P.N.U.D. *Rapport sur le Développement Humain dans le Monde 1990*. Paris : Economica, 1990, p. 111.

84. Francis Fukuyama. "La Fin de l'Histoire ?" *Commentaire* 47, Automne 1989, p. 428.

penser que c'est cet idéal qui gouverne le monde réel à longue échéance"⁸⁵. Par ces affirmations, Fukuyama inaugurerait la célébration démocratique.

Le charme discret sinon prodigieusement "cosmopolite" dont va bénéficier la rhétorique démocratique surprendra par la vitesse de sa circulation et l'ampleur de son rayonnement, rendant la revendication du "socialisme planifié à parti unique totalement illégitime et quasiment exceptionnelle"⁸⁶. Le temps mondial apparaissait donc, non seulement comme une sorte de légitimation du néolibéralisme et de son corollaire politique, la démocratie. C'est l'affirmation consensuelle ou l'"esperanto moral"⁸⁷ qu'il existe un rapport organique entre les deux au point où la relation est circulaire entre le marché, la démocratie et le développement. Relation que Yoran Ariffin préfère conceptualiser en termes d'équation:

marché + liberté = démocratie = développement⁸⁸

En d'autres termes ce serait le respect scrupuleux des règles du marché qui favoriserait le développement, qui à son tour sera politiquement "impensable" sans le respect du pluralisme politique. "Progrès (développement) équité (marché reposant sur l'échange) et liberté (démocratie) se trouveraient ainsi engagés dans un cercle vertueux dont l'enchaînement n'a jamais pourtant été établi. Sauf a contrario à travers les dénouements politiques à l'Est. Dans cette atmosphère, la célébration démocratique s'impose donc par elle-même en Afrique Subsaharienne. Ceci parce que l'ambiance idéologique qui permettait au sous-continent d'utiliser le double code n'existe plus. Il n'existe désormais

85. *Idem.*, p. 428.

86. Zaki Laïdi. "Sens et Puissance..." *Op.cit.*, p. 38.

87. R.B.J Walker. "On Spatio Temporal Conditions of Democratic Practice" in *Alternatives* 16, 1991, pp. 243- 262.

88. Yoran Ariffin. "Développement et Démocratie..." *Op.cit.*, p. 69. Pourtant le lien entre démocratie et développement n'infère pas des réponses absolues. D'un côté si l'on observe l'Histoire des grandes Démocraties européennes au XIX^e siècle (Grande-Bretagne, France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne) ou les Etats-Unis, pays qui connaissent un formidable développement économique, ils ne pratiquent pas la démocratie. Ce sont seulement des Etats de droit à régime représentatif. La démocratie n'est donc pas une condition de développement, mais il n'y a pas de développement sans un minimum de liberté. Cependant, l'expérience de la II^e République Française (1848 - 1851) ou de la République Espagnole (1931 - 1939) prouvent qu'il y a pas de démocratie sans un minimum de développement; Voir André Pouille. "Démocratie et Minimum de Développement" *Universités* 13, 2, Mai 1992 pp. 7-10. Anne Shepherd. The Economics of Democracy. *Africa Report* March / April 1992, pp. 28-30. Uwe Holz. Renforcement de la Démocratie et Développement. *Développement et Coopération* 4, 1991, pp. 21-23. Yves Gazzo. Démocratie et Développement. *Courrier ACP-CEE*, pp. 78-78.

ni d'obstacles ni d'alternative globale à la "démocratie du marché". Le temps mondial se trouve ainsi porteur d'un message universel valorisant et établissant ce que Guy Hermet nomme un "état du monde réputé nécessaire"⁸⁹ dont la puissance réside dans la capacité bien démontrée de convertir les populations du sous-continent aux exigences du "moins d'Etat", aux bienfaits de ce nouvel *espéranto* moral que de les obliger à se placer par rapport à lui en une chaîne de subordination.

Revendication démocratique à l'Est, revendication démocratique en Afrique Subsaharienne, le temps mondial fait ainsi prendre conscience aux populations du sous-continent que partout dans le monde les mêmes aspirations de liberté, d'égalité se partagent. C'est de cette manière que le temps mondial favorise la démocratisation car il a tendance à accommoder d'une culture universelle de l'instantanéité qui justifie les impatiences les plus utopiques. Dès lors que les obstacles sont abattus, la démocratisation est réclamée *hic et nunc* au mépris de sa construction patiente avec ce que cela implique de long, de difficile et d'hasardeux.

Cependant s'il existe des normes universelles, comment croire au relâchement du système international ? A y regarder les choses de très près, l'on verra que la clarification mondiale qu'infère la célébration démocratique n'est qu'une apparence plus spectaculaire que relevant de l'efficacité, plus ambivalente qu'univoque. Le temps mondial n'est pas "le lever du soleil sur le monde" qu'appelaient déjà de tous ses vœux Hegel. La démocratie, le néo-libéralisme sont des universaux très approximatifs et tendanciels, "un patchwork de certitudes se déployant dans un espace d'incertitude absolue"⁹⁰ qu'un nouveau messianisme. Si donc la démocratie, le libéralisme économique ou mieux", le capitaliste et accumulative acquisitive"⁹¹ sont donc loin d'être effectifs, cela nous appelle à plus d'humilité. Il faut compter avec la longueur du processus transitionnel en Afrique Subsaharienne mais aussi avec la vigueur des résistances qui ne sont pas émoussés. Malgré tout et en dépit de ces réserves somme toutes sérieuses, la transition démocratique en Afrique

89. Guy Hermet cité par Zaki Laïdi. "Sens et Puissance..." *Op.cit.*, p. 39.

90. Yorán Ariffin. "Développement et Démocratie..." *Op.cit.*, p. 66.

91. Phambu Ngoma Binda. Chute du Communisme et Destin de l'Afrique. *Développement et Coopération* (D.C) 6, 1992, p. 5.

Subsaharienne a un rapport d'inclusion avec les bouleversements en Europe de l'Est quand elle n'entretient pas une filiation avec les dynamiques d'ouverture politique à travers le pluralisme électoral des années 80.

§.2 - DES BOULEVERSEMENTS EN EUROPE DE L'EST A LA TRANSNATIONALISATION DE LA REVENDICATION DEMOCRATIQUE.

Lorsque Mikhaïl Gorbatchev arrive au pouvoir le 11 Mars 1985, il trouve une forteresse U.R.S.S, bras séculier de la sphère socialiste dans un état de déliquescence avancée, détruite par la stagnation, la dérive des comportements faite de corruption et de concussions au point où Hélène Carrère d'Encausse n'a pas hésité à parler de "maffiacratie"⁹². Face à cet état de putréfaction politico-économique généralisé, le constat était fait : il fallait transformer le système. Gorbatchev grâce à la *pérestroïka* et à la *glasnost*, va impulser une série de réformes modernisatrices. Par cette dynamique réformatrice, il ouvrait la "boîte de pandore" d'un train d'explosions politico-sociales qui vont s'étendre au bloc socialiste tout entier. Ce sera le point de départ d'une série de mutations dont on n'a pas encore fini d'en mesurer l'ampleur. En quelques mois, tout va basculer. Des peuples vont dominer leur peur et chasseront les hiérarques. Le changement était là, au rythme d'une véritable révolution de la liberté. L'ampleur de ces événements fit que l'involution des régimes communistes de l'Europe de l'Est, leur "chute finale"⁹³ est devenu certainement, l'un des plus dramatiques bouleversements de ce siècle finissant. Mais, elle a transformé aussi de manière radicale le paysage politique de la majorité des pays du "glacis" soviétique qui vont se mettre à l'école de la démocratie et du marché. Partout "l'aiguillon Gorbatchev"⁹⁴ frappait le monde. "La disparition des sociétés d'Etat légitimes" de l'Europe de l'Est apparaissait

92. Hélène Carrère d'Encausse. La Gloire des Nations ou la fin de l'Empire Soviétique. Paris : Fayard, 1990, p. Voir aussi Bernard Guetta. Éloge de la Tortue. L'U.R.S.S de Gorbatchev 1985 - 1991. Paris : ed Le Monde, 1991. Vladimir Boukovski. L'U.R.S.S de l'utopie au désastre. Paris : ed Robert Laffont, 1990.

93. Emmanuel Todd. La Chute Finale. Essai sur la Décomposition de la Sphère Soviétique. Paris : Robert Laffont, 1976.

94. Jean Marie Kalfèche. "L'Aiguillon Gorbatchev". Géopolitique Africain. Mars 90, pp. 7-71.

comme le triomphe de la "démocratie bourgeoise apolitique"⁹⁵ tout en marquant une cascade de "fins" : "fin du communisme" donc fin de la guerre froide , donc "fin de l'Histoire"⁹⁶ .

Partie de l'Europe de l'Est, la revendication démocratique se transnationalisera. Pas une seule partie du continent ne résistera aux charmes enchanteurs et aux "toast de Washington"⁹⁷ de la démocratie et du néolibéralisme. La transnationalisation démocratique sera donc un phénomène inédit, d'une ampleur sans précédent dans les annales de l'Histoire. "Réputée marginale et généralement promise à une marginalisation beaucoup plus accentuée"⁹⁸, l'Afrique Subsaharienne allait être plus directement affectée par les dits bouleversements. La déstabilisation politique qui a saisi les Etats du Pacte de Varsovie a ainsi eu des répercussions dans le sous-continent. Comme il y a une vingtaine d'année, lorsque le "printemps de Prague" interpellait tous les présidentialismes centralisés à l'excès, la chute du dictateur roumain. Nicolae Ceaucescu dont le système patrimonial et la dictature familiale étaient parfaitement compréhensibles et très parlante pour les populations Subsahariennes. Elle va donner des idées à tous ceux qui souhaitaient la démocratie en Afrique.

De manière concomitante, la libération de Nelson Mandela fut un événement qui redonnera aux africains de l'espoir. "On a vu apparaître brusquement un homme, un africain, qui est devenu un mythe : il incarne la dignité et la rectitude, il a de la prestance et tient un discours qui tranche évidemment avec ceux des Bongo (Gabon), des Eyadéma (Togo) ou des Mobutu (Zaïre)"⁹⁹ . Avec Nelson Mandela, la modernité politique prenait en Afrique Subsaharienne un nouveau visage, différent de celui des régimes néo-patrimoniaux auxquels s'opposaient la jeunesse. Sous l'influence de ce que Jean François Bayart a appelé l'"effet Ceaucescu" et l'"effet Mandela"¹⁰⁰, et à l'imitation de leurs

95. Ignacio Mamonet. " La Démocratie Flambée ". Monde Diplomatique. Août 1990. Cela a créé un courant philosophique nébuleux qui base toutes ces analyses sur la fin d'une idéologie : le communisme, la fin d'une aire géo-politique : l'Est et la fin d'une ère Historique: la guerre froide; et qui pour la circonstance a pris le nom d' "Endim" F. Alex Callinicos. The Revenge of History. Maxism and the East European. Cambridge : Polity Press, 1991, p. 9.

97. Idem., p. 9.

98. Jean Marie Kalfèche. "Afrique Subsaharienne..." Op.cit., p. 179. Ou Zaki Laïdi. Le déclassement national de l'Afrique. Politique Étrangère 3. 1988, pp. 667-675.

99. Jean François Bayart. "Crise Politique en Côte-d'Ivoire..." Op.cit., p. 42.

100 . Idem., p. 42.

camarades Tchèques, Roumains, Polonais, Bulgares, Hongrois et Chinois, les étudiants, les lycéens et les chômeurs, groupes dont la visibilité sociale est forte, ont descendre dans la rue après avoir paralysé le fonctionnement des universités et occupé les campus¹⁰¹. Ils annonçaient ainsi "le printemps de l'Afrique" et sa "révolution" démocratique. A Dakar, à Bamako, à Niamey et à Cotonou, à Yaoundé et à Libreville, de Kinshasa à Kigali, l'Afrique grondait¹⁰². Scolaires et universitaires avec plus de hargne combative, avec plus ou moins de bonheur également avaient engagé l'épreuve de force avec des pouvoirs en partie usés par trente années d'autoritarisme ruinés, par "l'amenuisement de leur crédit d'indulgence"¹⁰³ et dont il ne fallait pas négliger à un moment aussi crucial la capacité manoeuvrière.

Toutefois, ayant retenu des ébranlements de l'Est, de la disparition de Ceausescu et de l'apparition grâce à des mutations sociologiques d'une opinion publique, il s'agissait coûte que coûte pour ceux qui revendiquaient de "refuser désormais à l'Etat et au Parti Unique de s'ériger en uniques lieux de conscience des sociétés" note fort à propos Dieudonné Oyono¹⁰⁴. Face donc à tout ceci, l'on pourrait affirmer sans grand risque de se tromper que bien qu'étant des phénomènes extérieurs, les bouleversements de l'Est, l'"effet Mandela", l'uniformisation des règles du marché idéologique international au plan politique vont rencontrer les attentes d'une grande partie de la société civile en Afrique et rendre possible la transition démocratique de même que le droit d'ingérence démocratique.

§.3 - DU DROIT D'INGERENCE AUX CONDITIONNALITES DEMOCRATIQUES A GEOMETRIE VARIABLE.

L'accélération de l'Histoire en Europe de l'Est a provoqué tout d'abord des prises de position. Limitées au cadre européen, mais venant des partenaires impliqués dans les théâtres économiques subsahariens, ces prises de position annonçaient la mise en oeuvre d'une nouvelle conception des relations

101. Il s'agit là de l'aspect psycho-social de la transition qui met en exergue une part de volonté systémique et d'inconscient facteur des phénomènes de contagion, de diffusion ou d'intimidation dans un contexte de "no future".

102. Mamadou Alpha Barry, Célestin Mouga, Michel Lobe Ewane, Christine Coste et Dominique Hoetgen.

" L'Afrique qui Gronde. Assez ! a

dil la Rue". Enquête de Jeune Afrique Economie (J.A.E) 131, Mai 1990, pp. 108-141.

103. Jean Marie Kalfèche. "L'Aiguillon Gorbatchev" Op.cit., p. 7.

104. Dieudonné Oyono. "Du Parti Unique au Multipartisme Démocratique" Op.cit., p. 50.

internationales dans un monde bouleversé. Dès le 18 Novembre 1989, les douze de la communauté économiques européenne (CEE) prenant acte des changements en Europe de l'Est présentaient leur lecture des événements.

Nous nous déclarons prêts à coopérer à tout ce qui pourra permettre le redressement des pays de l'Est qui traversent une crise économique parfois dramatique (..) Nous sommes prêts à coopérer, à contribuer par tous les moyens à cette restauration, à cette instauration d'une économie saine (..) Bien entendu, au prix, c'est la condition *sine qua non*, d'un retour vérifié à la démocratie par le respect des droits de l'homme et la mise en place, partout d' "élections libres et secrètes. Les choses sont liées¹⁰⁵ .

La conditionnalité entre l'aide et la démocratisation était ainsi effectuée en Europe de l'Est. Allait-t-elle s'étendre au sous-continent dont on annonçait à la même période un "déclassement international" irréversible. L'argument cartiériste du "Corréze avant le Zambèze" reconvertis en "Hongrie avant la Zambie" allait-il être le nouveau leitmotiv des partenaires traditionnels de l'Afrique Subsaharienne? L'inquiétude était réelle. Et le Nord, au lieu de se comporter comme Marc Aurèle ou Von Ungern, choisissait d'être Kléber¹⁰⁶ . Si la conditionnalité était appliquée en Europe de l'Est, l'Afrique ne devrait pas être en reste. A l' "ajustement macro-économique" devrait s'adjoindre des "transformations micropolitiques"¹⁰⁷ pour que l'aide soit accordée. Cette évolution, pour ce qui concerne l'Afrique Subsaharienne, était déjà sensible lors du sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique du mois de Juin 1990. Le chef d'Etat Sénégalais y invita ses pairs africains à "rompre les chaînes du parti unique avant d'y être poussés par les événements"¹⁰⁸ et s'adressant au président François Mitterrand il suggéra qu'il "faut donner une certaine prime aux pays qui se lancent dans le pluralisme politique"¹⁰⁹ . Les nuages que l'on présentait déjà sur le sommet de la Baule se confirmaient. La conditionnalité de l'aide économique à la démocratisation des régimes africains faisait désormais partie des principes qui

105. Le Monde, 21 Novembre 1989, (c'est nous même qui le soulignons). Voir aussi Thierry Garçin. Les Européens et la Démocratie Africaine" Afrique 2000, 10. Op.cit., pp. 19-26.

106. Dans une telle situation, Marc Aurèle avait choisi la sécurité en pensant que le Nord devrait renoncer à ses prétentions universelles. C'est pour cela qu'il devrait soutenir les régimes totalitaires de Chine, d'Iran et d'Afrique. Kléber quant à lui aurait refusé de soutenir les dictatures pour favoriser la démocratie, seule gage de la stabilité. Jean Christophe Rufin. L'empire et les nouveaux barbares. Paris : J.C La hés, 1991, pp. 225-238.

107. Yoran Ariffin. "Développement et Démocratie..." Op.cit.

108. Abdou Diouf cité par Dicudonné Oyono. "Du Parti Unique au multipartisme..." Op.cit p. 50.

109. Idem., p. 50.

devaient guider les relations entre le Nord et ses partenaires de l'Afrique Subsaharienne.

En ce qui concerne l'Afrique Francophone dont les relations avec la France étaient dominées par une diplomatie patrimoniale, la Baule aura le mérite de clarifier une situation déjà passablement troublées par les attermolements, les piétinements et les sons divergents qui apparaissaient au "Quai d'Orsay", à "l'Elysée" ou à "la Rue Monsieur". Le Président Mitterrand soulignera à cet effet que "la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis vers plus de liberté". Le coup d'éclat de la Baule annonçait-elle un nouveau départ décisif dans la politique africaine de la France socialiste ? Ceci est une autre question que nous verrons plus tard. Précisons seulement que dès ce moment, spécialistes internationaux du développement, pourvoyeurs d'aide au développement et créanciers internationaux vont forger le consensus de la nécessité impérieuse de coupler les réformes économiques internes aux réformes politiques pour accéder aux sources de financements extérieures. C'était là véritablement une inversion de la logique de l'assistance et de la dynamique économique qui avaient toujours uni le centre à la périphérie. En effet, depuis les années 60, l'aide avait presque toujours correspondu à la préservation des intérêts politico-commerciaux, ce d'autant qu'elle permettait aux néo-colonies d'utiliser les ressources ainsi mobilisées pour alimenter les multiples réseaux d'enrichissement et de prévarication et consolider la dynamique de l'inégalité et de la domination qui leur permettaient de se maintenir au pouvoir.

Au delà de cela, le consensus international¹¹⁰ qui émergeait de la nécessité urgente de lier l'aide et la démocratisation sera ainsi mise en oeuvre par divers acteurs: les organisations internationales du système des Nations Unies en premier lieu, les partenaires partie aux évolutions politiques du sous-continent depuis la colonisation et la guerre froide. Bref, doucement naissait en Afrique Subsaharienne un droit d'ingérence démocratique. Droit ou devoir ? Par delà, la difficulté de s'entendre sur les présupposés de la notion, le droit d'ingérence

110. Stephen Riley. "The Democratic Transition in Africa. And End to the Party State ?" *Conflict Studies* 245, pp. 8-13 ou encore Note on Special Wilton Park Conferences. "Promoting Good Government in Africa". 27 - 31 Juin 1992.

démocratique - ingérence idéologique ou politique s'il en était - s'apparentait simplement à la toute prise de position par un gouvernement sur le régime politique d'un autre pays, sa forme et sa façon de conduire les affaires politiques. A s'en tenir à cette définition, il nous a semblé que les déclarations des gouvernements occidentaux aujourd'hui sur les évolutions politiques des Etats Subsahariens constituaient des ingérences : la déclaration de François Mitterrand à la Baule, les multiples prises de position du sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines¹¹¹ concernant les mutations en cours en Afrique et même la déclaration du reste favorable du porte-parole du gouvernement Français sur les élections législatives du 1^{er} Mars 1992 au Cameroun relèvent de cette nouvelle philosophie qui, en violant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fonde "un droit absolue à se lever et à s'adresser à ceux détiennent le pouvoir"¹¹² .

Toutefois pour mieux saisir l'impact de ce droit loin d'être univoque, il est intéressant d'évoluer selon trois sites : Premièrement à travers les institutions internationales ; deuxièmement en scrutant les activités des Anglo-saxons et troisièmement enfin à travers le rôle du "tuteur"¹¹³ de l'espace francophone. Il ressortira de ces analyses que comme tout droit, l'application de l'ingérence politique que cachait la conditionnalité démocratique était fortement inégalitaire surtout du côté des Etats dont les politiques étrangères avaient du mal à se dégager des oripeaux de l'intérêt national. Face à cela, il n'était pas sévère d'affirmer qu'on avait affaire là à des conditionnalités à géométrie variable.

A. Un exemple de mise en place de la conditionnalité au niveau des institutions internationales : LE FMI.

De l'assemblée générale des Nations Unies au Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D) en passant par les ACP-CEE, la conditionnalité démocratique au niveau des institutions internationales avait tendance à se profiler derrière la problématique du développement qui, désormais se

111. Voir Jeune Afrique 1643 du et au 8 Juillet 1992, p. 22 et 88.

112. Michel Foucault cité par Mario Béhate et Bernard Kouchner. Le Devoir d'Ingérence. Faut-il les Laisser Mourir. Paris : ed Denoël. 1987, p. 7.

113. Albert Bourgi et Pierre Casteran. Le Printemps de l'Afrique. Op.cit., p. 63.

fondait sur la double reconnaissance que le marché est la seule institution possible qui puisse réguler les rapports économiques entre les peuples et que les droits de l'homme, la démocratie sont la seule conquête politiquement pensable du devenir humain. Implicitement les références, à la démocratie et aux droits de l'homme étaient liées à l'aide pour former le cadre du régime de développement. Sur le plan déclaratif, le F.M.I mieux que quiconque a bien établi le lien entre aide et démocratisation.

C'est au mois d'Avril 1990 que Mr Camdessus commence à parler explicitement de la démocratie en se contentant de le considérer comme le système politique le mieux à même de favoriser l'accession à l'économie du marché et le plus susceptible de favoriser l'ajustement structurel dans les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens. A New-York, à l'Assemblée générale des Nations Unies, il considère que :

les voix de plus en plus nombreuses qui s'élèvent pour réclamer davantage de démocratie dans les pays en voie de développement (PVD) marquent une évolution de bon augure pour le progrès économique (...). Je suis convaincu qu'une évolution vers le pluralisme politique et des formes de gouvernement plus responsables et se refusant à l'arbitraire peut contribuer au succès des réformes économiques (...). La progression vers la démocratie politique et la réforme économique peuvent faire bon ménage mais se confondent mutuellement¹¹⁴.

De par cette affirmation, Mr Camdessus ne faisait pas mystère des intentions du Fonds qui dorénavant va accorder plus d'importance aux concepts de transparence et de démocratie. A Sofia, le 10 Octobre 1990, il insistait sur :

La nécessité d'une transparence aussi grande que possible dans l'élaboration de la politique économique (...). Les gouvernements ont des meilleures chances de voir leur stratégie réussir s'ils veulent s'assurer d'un consensus populaire en encourageant le public à participer à l'analyse des causes des problèmes rencontrés, à l'examen des solutions possibles et ensuite, à la mise en oeuvre des stratégies adaptées à la situation.¹¹⁵

Dans les Etats néo-patrimoniaux Subsahariens, le F.M.I souhaitait évidemment un retour à la démocratie pour une raison au moins. D'une part, il plaidait pour une phase transitionnelle rapide car il lui paraissait nécessaire et très important de créer un choc politique face auquel les agents économiques pouvaient réagir. En suivant les argumentations du F.M.I, il semblait que les régimes autoritaires étaient mieux placés pour initier des thérapies de choc qu'il proposait.

114. Michel Camdessus cité par Michel Lelart, "Le Fonds Monétaire International et la Démocratie" Le Trimestre du Monde 1, 92, p. 96.

115. Idem., p. 97.

Faire une adéquation entre les logiques démocratiques et les logiques économicistes du Fonds était une véritable gageure pour des Etats Subsahariens ployant sous le joug des économies exsangues et incapables de satisfaire aux besoins du Fonds sans recourir à des méthodes d'extraction des surplus impopulaires. Mais Camdessus ne l'entendait pas de cette manière. "Seule la démocratie a des pouvoirs de réussir aux solutions de facilité proposées dans le cadre des solutions dites "alternatives"¹¹⁶. Principal catalyseur des flux des capitaux en direction de l'Afrique et bras séculier sur lequel reposait la coopération économique internationale qui tendait à soutenir les efforts économiques des Etats Subsahariens, le Fonds menaçait de suspendre son commerce avec les pays qui se refusaient à engager le train de réformes souhaitées :

Chaque pays [devrait] être soit le premier responsable de son propre progrès et de sa stratégie, mais aussi chaque fois qu'un pays se fixe des objectifs raisonnables et fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer sa condition, le reste de la communauté lui donne tout le soutien nécessaire. Il nous faut transformer ces principes fondateurs en un nouveau contrat de coopération internationale.¹¹⁷

Cependant à regarder de très près ce qui se passait dans les milieux de fonds, l'on constate que le fonds n'a fait qu'affirmer la supériorité sur le plan théorique du régime démocratique dans la mise en oeuvre d'une politique très active du développement et d'engager des réformes indispensables. Et il l'a fait par le truchement de son Directeur Général. Ce qui est curieux dans tout cela, c'est "qu'aucune décision n'a été votée par les administrateurs, aucun document officiel n'a été publié, aucune mention n'est faite dans le rapport annuel"¹¹⁸ sur la conditionnalité démocratique. Il apparaît donc que celle-ci est une initiative peut-être personnelle du Directeur Général du moins non décidée par instances administratives du fonds. Mais pouvons nous découpler les déclarations de Mr Camdessus des initiatives du fonds ? Rien n'est moins sûr et la grande détermination qui amène le Directeur Général est là pour infirmer cette thèse.

En effet, le 25 Février 1991 au Botswana où il évoque les voix qui grondent en Afrique Subsaharienne pour exiger "un bon exercice du pouvoir", ce qui signifie des "gouvernements plus à

116. Discours de Baden en Autriche le 16 Avril 1991

117. Discours devant les Nations-Unies le 28 Avril 1990.

118. Michel Lelart. "Le Fonds Monétaire et la Démocratie" Op.cit., pp. 97-98.

l'écoute de leurs peuples, plus responsables et davantage de pluralisme politique"¹¹⁹, Mr Camdessus fera du gouvernement représentatif et du gouvernement responsable les chevaux de bataille de ses initiatives. Pour lui, le rétablissement de la démocratie était un impératif catégorique pour les Etats Subsahariens et il ne pouvait se faire que par rapport au rétablissement de certaines règles de droit. C'est avec une ardeur de jeunesse qu'il souligne que "la représentativité des gouvernements, la plus grande transparence de leur action et la primauté du droit vont de pair en règle très générale avec l'efficacité des systèmes productifs et l'amélioration des conditions de vie des populations"¹²⁰.

Le diktat du Directeur Général du F.M.I va désormais plus loin. De donneur de leçon de démocratie de manière implicite, il devient le pourfendeur des régimes autoritaires subsahariens. Dans un discours du 8 Juillet 1991, il va réclamer des politiques énergétique pour mettre en place aussi rapidement que possible, un cadre macro-économique de maîtrise de l'inflation - et des grands équilibres, des instances de dialogue et de participation permettant de discuter les choix fondamentaux; un régime de droit et un ensemble d'institutions économiques et sociales équitables et transparentes ¹²¹. Toutes ces réformes ne sont pas facile à mettre en place si l'on a en "mémoire les débordements des équipes précédentes acharnés à se maintenir coûte que coûte au pouvoir, si l'on observe le degré de corruption, le poids des habitudes"¹²² . C'était là une condamnation sans appel des systèmes politiques néo-patrimoniaux dont la responsabilité n'était plus à établir dans l'apparition de la crise économique et financière. Ainsi, après avoir exposé que la démocratie était le régime des régimes et après l'avoir explicitement et fortement recommandé aux Etats africains, le fonds monétaire n'hésitera plus à accuser publiquement les hommes politiques qui s'opposeraient à la transition démocratique :

Je vais vous parler du Gabon disait Mr Camdessus sur Europe 1 (...). Vous êtes un contribuable français, je suis persuadé que vous ne serez pas contents si l'argent de votre pays et celui des institutions multinationales dont votre pays est actionnaire était donné comme des disques en blanc, surtout si vous
pouviez

119. Michel Camdessus cité par Michel Lelart. Idem., p. 98.

120. Discours devant le conseil économique et social des Nations-Unies à Genève le 8 Juillet 1991.

121. Idem.

122. Michel Camdessus cité par Michel Lelart. "Le Fond Monétaire International..." op.cit p. 99.

souçonner que cet argent sert simplement à alimenter la fuite
des capitaux et des achats d'appartements dans les beaux pays
d'Europe.¹²³

En liant ainsi ses engagements financiers à l'émergence d'un climat démocratique, le FMI participait à la célébration démocratique mondiale. En outre, il ne faisait que s'engouffrer dans un phénomène nouveau de la conditionnalité démocratique concernant cette fois-ci la coopération financière internationale à savoir la "Governance" que l'on peut traduire par l'introduction des conditions d'ordre politique dans la mise en oeuvre de la coopération économique internationale¹²⁴. Il s'agissait de favoriser par ce biais l'avènement du "consensus de Washington" c'est-à-dire d'une économie de marché à l'occidentale¹²⁵. Du côté des Etats subsahariens, les injonctions du FMI étaient prises au sérieux par des gouvernants dont les financements des bailleurs de fond restaient encore l'unique bouée de sauvetage. Il fallait à n'importe quel prix montrer des signes de démocratisation pour s'attirer des crédits et des subventions. Ce d'autant plus que les institutions internationales agissait de concert avec les Etats.

8. Aide et démocratisation. Le nouvel investissement idéologique des Anglo-saxons.

Nouveau produit pour les Etats qui voulaient se parer des vertus d'exportateurs de la "démocratie des marchés", la conditionnalité politique apparaissait comme une condition nécessaire de tout progrès vers un développement durable. C'est dans ce sens que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont très tôt récupéré le lien entre l'aide au développement et la bonne gestion gouvernementale pour en faire un élément de politique étrangère. La rapidité avec laquelle cette conditionnalité sera imposée à l'Afrique Subsaharienne par les partenaires "privilegiés" traduisait une nouvelle croisade idéologique dont le but était de prouver la victoire de l'idéologie néo-libérale

123. Interview à Europe 1 le 1^{er} Mars 1990.

124. Manuela Tortora. "Governance : Une nouvelle dimension de la coopération financière internationale". Le Trimestre du Monde 1. 92. p. 100.

125. Idem, p. 106.

du marché et de la démocratie¹²⁶. Mais dans cette rhétorique de la conditionalité politique, il y a lieu de faire la différence entre les prises de positions britanniques qui ont l'air d'être des véritables "baroud d'honneur" et les actions américaines qui épousent globalement les contours d'une intentionnalité stratégique pour certains ou d'un désengagement cynique pour d'autres.

En effet, à la suite de la Banque Mondiale et de la CEE la Grande-Bretagne prend position à partir de Juin 1990 sur le lien positif entre l'aide et le "bon gouvernement". Dans le microcosme britannique, Douglas Hurd, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth soulignera que les programmes d'aides devraient tenir compte de la manière dont les pays étaient gouvernés¹²⁷. Revirement brutal du discours politique britannique qui ne manquait pas de susciter suspicion ou même hostilité. Mais initiative importante dans la mesure où elle induisait une réorientation de l'aide britannique vers le "bon gouvernement" dans l'optique du développement durable et de l'utilisation efficace des ressources d'aide. Cette évolution sera confirmée par Mme Lynda Chalker lorsqu'elle établira les critères objectifs pour recevoir l'aide britannique

...Nous examinons si ce pays a adopté des politiques susceptibles d'aider à lutter contre la pauvreté et à promouvoir la croissance économique et le progrès social. Nous prenons pleinement en considération la qualité de la gestion gouvernementale dans le pays concerné. Un "bon gouvernement" met en jeu notamment une politique économique saine des institutions publiques efficaces et responsables devant le citoyen ainsi que le respect de droits de l'Homme et de l'Etat de droit¹²⁸.

Il fallait encourager les pays Subsahariens qui évoluaient vers le pluralisme politique. Douglas Hurd déclarera à ce sujet que:

les pays qui tendent au pluralisme, à la responsabilité devant les citoyens, au respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme, des principes du marché devaient être encouragés. Les gouvernements qui persistent dans les politiques répressives, une gestion corrompue, des systèmes discrédités, et gaspilleurs ne devraient plus s'attendre à ce que nous soutenions leur folie par de précieuses ressources d'aide qui pourraient être employées plus utilement ailleurs¹²⁹

126. Philippe Leymarie. "Au nom de la démocratie, du bonheur et de la prospérité. Les Etats-Unis nouveaux parrains du continent africain". Monde Diplomatique, Avril 1992, p. 12.

127. Discours du 10 Juin 1990 à l'Institut pour le développement des pays d'Outre-Mer. Background Brief Février 1992, p. 2.

128. Lynda Chalker. "Good Government and the Aid Program". Speech to ODI / Chatham House Meeting, June 1991, Typescript. Voir aussi par le même auteur. "Giving Aid to the Third World with Strings Attached". The Sunday Times 18 August 1992. Voir aussi William Quantrill. "British Policy and the Challenge of Democratic Transition in Africa". Conférence donnée dans le cadre du forum diplomatique de l'I.R.I.C. Yaoundé le 31 Mai 1993.

129. Douglas Hurd. Discours du 10 Juin à l'Institut pour le développement des pays d'Outre-Mer. Op.cit., p. 4.

Si dans le cadre multilatéral du Commonwealth, la déclaration d'Harare du 31 Octobre 1991 confirme le principe de la conditionnalité politique¹³⁰, c'est dans le cadre bilatéral que les décisions britanniques se feront plus visibles et plus contraignantes. C'est ainsi que les programmes d'aide bilatérale seront de plus en plus orientés vers l'amélioration de la qualité de la gestion gouvernementale tout en faisant l'objet d'un suivi étroit de la part de l'administration britannique pour le développement outre-mer. Cet organisme surveillait aussi l'équilibrage des allocations d'aide britannique entre les divers pays africains en tenant compte de la qualité du gouvernement et de la poursuite des objectifs prioritaires importants en matière de développement¹³¹. Sur un plan plus concret, il ne s'agissait pas en ce qui concerne l'aide britannique d'offrir des subsides de plus à ceux là même qui démocratisaient dans le sens de l'acquisition des répertoires universels de la démocratie mais plutôt d'aider ceux qui amélioreraient "la qualité de la gestion gouvernementale". Cela pouvait signifier deux choses contradictoires selon le point de vue dans lequel l'on se plaçait. D'une part que l'aide britannique allait aux Etats d'Afrique Subsaharienne qui mettent en oeuvre des "macro-projets" institutionnels de démocratisation, ou bien d'autre part que l'aide ira à ceux là mêmes qui polissent les signes extérieurs de l'autoritarisme. Cette deuxième lecture semble être ce qui a prévalu chez les britanniques.

En effet, si l'on suit les actions en cours au niveau de l'applicabilité de la conditionnalité démocratique au mois de Février 1992, les britanniques ont aidé au développement des collectivités dans le district central de Zambie, au Zimbabwe, l'aide britannique servait à former les services de police, tandis qu'au Ghana et en Tanzanie, il s'agissait de soutenir la réforme de la fonction publique ; d'améliorer la gestion financière au niveau du gouvernement central et de renforcer les collectivités locales respectivement. Sans négliger l'impact de ces aides dans les processus d'acquisition des mécanismes

130. Commonwealth Document.

131. J. Grant. "New - Moral Audit for Foreign Aid". Guardian 19, Août 1991.

démocratiques, il faut cependant dire que la conditionnalité démocratique britannique hormis les prises de position décisives en Afrique du Sud, se réfugiait derrière soit les institutions internationales : "la Grande-Bretagne contribue aux actions de soutien au "bon gouvernement" entreprises par la CEE ? LE Commonwealth et d'autres organismes multilatéraux; et elle accorde aussi un appui substantiel à la balance des paiements des pays en développement qui suivent un P.A.S agréé par le FMI"¹³² . Soit, elle suivait les positions américaines qui se sont investis plus globalement dans l'application de la conditionnalité politique surtout au sein des organisations de Bretton Woods.

En fait la croisade américaine, l'"alliance globale pour la démocratie"¹³³ s'inscrit dans un projet universel d'un monde largement dominé par la production du sens américaine. En Afrique Subsaharienne, elle est symbolisée par un activisme sans pareille des plénipotentiaires américains. Activisme qui frise une irritante ingérence dans les affaires internes des Etats"¹³⁴ "Promouvoir la démocratie" au sens de Larry Diamond¹³⁵ en liant l'octroi de l'aide à la mise en oeuvre d'un processus d'ouverture politique et d'adhésion aux logiques néo-libérales du marché est donc pour les américains un objectif stratégique et idéologique qui déborde le cadre étroit des politiques mises en oeuvre dans le contexte de la Guerre Froide. Georges Bush et Clinton l'ont clairement affirmé dans leur campagne présidentielle lorsque l'un et l'autre déclarait : l'" évolution vers la démocratie et le respect des droits de l'homme sont les critères explicites du processus d'allocation de l'aide américaine et un élément important de l'agenda diplomatique des Etats-Unis en Afrique"¹³⁶ . Ou "notre principale priorité est d'encourager la démocratie (...) nous devons reformuler notre programme d'aide pour s'assurer que l'assistance que nous accordons bénéficie effectivement aux africains, encourage le développement des

132. "Foreign and Commonwealth Office. "Aide et "Bon gouvernement". Background Brief, Février 1992, p. 6.

132. William Jefferson Clinton. "The Democratic Agenda". Africa Report Septembre/Octobre 1992. p. 20.

134. "Devoir d'Ingérence ou Droit Impérial". Aujourd'hui l'Afrique 45, 1992, pp. 24-27.

135. Larry Diamond "Promoting Democracy". Op.cit. Mais promouvoir la démocratie n'est pas l'exporter.

136. Graham T. Allison, J. R. Robert P. Beschel, J, "Can the United States Promote Democracy ? " Political Science Quarterly 107, vol 1, springs.

institutions libres, de la démocratie et du marché"¹³⁷ .

Véritable "challenge américain dans un monde unipolaire"¹³⁸, la démocratie, le bon gouvernement et la transparence ont été le leitmotiv de toute la classe politique américaine tout au long de l'année 92. En témoignent, les multiples déclarations d'Herman Cohen et de Nancy Kassebaum sur le lien entre libéralisation politique, économique et assistance¹³⁹.

La conditionalité démocratique américaine est donc un impératif catégorique pour les Etats d'Afrique Subsaharienne qui veulent recevoir l'aide des Etats-Unis ou le support des institutions de Bretton Woods. Dans son rôle de promoteur de la démocratie cependant et ce, par rapport aux autres partenaires "privilégiés" de l'Afrique, les américains se donnent un tant soit peu les moyens de leur politique. C'est ce qui ressort du bilan de l'administration Républicaine en matière d'aide à la démocratisation. Les projets bilatéraux dans lesquels il faut désormais inclure la démocratie et la Governance ont atteint le montant global de 30 millions de dollars en 1990.

En définitive, la politique étrangère américaine place donc au centre de ses préoccupations le lien aide et démocratisation pour favoriser la promotion de l'économie du marché, le développement "soutenable" et la démocratie¹⁴⁰. Tous ces éléments se retrouvent dans ces phrases de Bush. L'administration américaine continuera à fournir un soutien diplomatique et public en faveur de la démocratisation. Nous allons aider à l'établissement des conditions de la paix, du développement soutenable, favoriser les processus électoraux, le respect des droits de l'homme, la tolérance, améliorer la gouvernance qui permettent à la démocratie de fleurir dans le continent¹⁴¹ .

Acculés à l'intérieur par une crise économique et l'assèchement des finances publiques, pressés par la société

137. Richard Nixon. *Seize The moment America's Challenge in One Super Power World*. New-York : Simon and Schuster, 1992.

138. Heman Cohen. Discours du 22 Décembre Lors de l'assemblée des études africaines cité par Martin Verlet. "Les Etats-Unis et l'Afrique dans le Monde" in aujourd'hui l'Afrique. *Op.cit.*, p. 7.

139. Il s'agit d'une constante que l'on retrouve dans la politique étrangère américaine après les guerres de 1918, 1945. voir à ce sujet. Laurence Whitehead. "International Aspects...". *Op.cit.*, pp. 3-9.

140. Georges Bush. "Elections" 92 "what About Africa". *Africa Report* p. 15. Michaël Clough. *Free at Last ? U.S Policy Toward Africa and the End of the Cold War*. New-York : Council of Foreign Relations, 1991.

141. Philippe Leymann. "Commerce et aide : La dernière des priorités". *Monde Diplomatique*, Avril 1992, p. 13.

civile qui a découvert les vertus de liberté de penser, d'aller et venir, et constamment rappelés à l'ordre par la profusion discursive américaine en matière de conditionnalité politique, les Etats Subsahariens sont littéralement obligés à démocratiser. Ils n'ont pas les moyens de s'opposer à la conditionnalité politique et aux ingérences diverses qu'elle suscitent.

ambivalence
ou

Cependant, à regarder de très près les fougades diplomatiques américaines à propos de la problématique de la transition démocratique dans le sous-continent, l'on a du mal à se départir de l'indicible impression selon laquelle le lien qui est fait entre l'aide et la démocratisation et plus globalement la promotion de la démocratie du marché apparaît comme une rhétorique essentiellement morale. Car comment expliquer que malgré toutes les prises de position officielles en faveur de la démocratisation en Afrique Subsaharienne, le bilan de l'aide attribué à ceux-là même qui essaient de démocratiser leurs institutions dans le contexte difficile des P.A.S demeure faible ? Malgré donc la pugnacité des diplomates américains et les déclarations de l'establishment politique, Michael Chege constate qu'à propos de l'assistance à la démocratisation, les Etats-Unis se sont contentés d'une contribution symbolique dans la consolidation du processus électoral et les initiatives en matière de droit de l'homme. En 1991, les Etats-Unis ont augmenté le montant de leurs investissements sur les "infrastructures démocratiques" à 30 millions de dollars. Si cela a sûrement aidé les démocrates africains, il n'a pas empêché des organismes comme l'USAID de succomber au syndrome de la marginalisation du sous-continent. Sur 1.700 millions de dollars de fonds d'aide à la démocratisation pour l'année fiscale 1990, l'Afrique Subsaharienne a eu un peu plus d'un demi millions de dollars - 0,3% du total comparé au 173 million de dollars des Etats en voie de démocratisation latino-américains et carribéens¹⁴²

Face donc à ce bilan mitigé, l'on n'a pas manqué de penser que le linkage entre l'aide et la démocratisation cachait en réalité un "désengagement cynique" de la part des américains. Ce constat est effectué par Michael Clough. "En aucun cas dit-il les

142. Michaël Chege. "Remembering africa". Foreign Affairs. (America and the World 1991 / 1992) vol 71, 1991 - 1992. pp. 159-160.

Etats-Unis ne peuvent fournir une portion substantielle de l'aide et des capitaux dont l'Afrique a besoin pour se démocratiser et prospérer¹⁴³. (En 1990, l'aide américaine à l'Afrique Subsaharienne était d'environ 6% du total de l'aide offert au continent). Cette analyse n'est pas dénuée de tout fondement, car non seulement le fait que la conditionnalité démocratique américaine s'arrime aux conditionnalités politico-économiques du FMI et de la Banque Mondiale est symptomatique de cette tendance au désengagement financier, mais les déclarations des responsables américains le confirme. Herman Cohen par exemple a dissimulé à peine cet état de chose :

"Les africains doivent s'inquiéter des compromissions budgétaires dans tous les domaines aux Etats-Unis et de la tendance croissante de la population américaine à dire que les questions internes doivent avoir priorité sur l'aide à l'étranger. Si j'étais africain ou un bénéficiaire de l'aide à l'étranger, ceci me préoccuperait plus que la concurrence de l'aide à l'URSS. Et je ne serais pas surpris si l'ensemble du budget de l'aide à l'étranger était réduit dans les deux ou trois années. Cette réduction pourrait avoir des effets négatifs sur l'aide à l'Afrique, mais je pense qu'elle aurait les mêmes effets sur toutes les parties du monde¹⁴⁴.

Par rapport à ces prises de position, il ne fait plus de doute qu'il existe pour les américains non seulement des difficultés majeures à lier aide et démocratie, mais aussi à se poser plus globalement en contempteurs des dictatures ou en parangon de la démocratie. Les cas haïtien, péruvien, géorgien ou algérien où il y a eu rupture et inversion de la dynamique démocratique sont évocateurs à ce sujet. Et l'analyse effectuée par Michaël Sterner sur ce "nouveau réalisme" de la politique africaine des Etats-Unis est à cet effet très intéressante. "Cela ne serait pas un choc pour quiconque que notre politique de soutien à la démocratie, comme dans beaucoup d'autres régions, est un mélange de principe et de pragmatisme. La Guerre Froide est peu d'être finie, mais la géopolitique vit et demeure"¹⁴⁵. Sans doute, l'impact du discours américain sur la démocratisation est réel quand on se place dans la condition d'extrême dépendance des Etats Subsahariens, mais compte tenu des principes pragmatiques qui gèrent toute politique étrangère, il est difficile de ressortir dans les démocratisations africaines la part du rôle

143. Michael Clough. "The United States and Africa : The Policy of Cynical disengagement. *Current History* 91, 565, pp. 193-197.

144. Herman Cohen cité par michel verlet. "Les Etats-Unis et l'Afrique". *Op.cit.*, p. 7.

145. Michaël Sterner. "Democracy and U.S Foreign Policy : Principle and Pragmatism", *Foreign Service Journal* oct 92, pp. 28-39.

des Etats-Unis et celui du "temps mondial". C'est pourquoi, le lien entre démocratisation et aide restera encore pendant longtemps assujéti à des considérations d'intérêt national et aux buts réalistes clairement annoncés. Car il est évident qu'en cas de conflit entre les intérêts réels de Washington et les résultats des processus de démocratisation, les Etats-Unis feraient fi de ces derniers. Le cas algérien en est une preuve palpable¹⁴⁶. En sus, il est de plus en plus accepté à Washington que donner une prime à la démocratisation serait encourager un nouveau type de patronage et par ce faire, miner l'indépendance des nouvelles institutions et les partis d'opposition qui tendraient à prendre part au processus démocratique¹⁴⁷. C'est d'ailleurs pour cela que l'aide est de plus en plus relayée par les organisations non gouvernementales qui ont plus de prises avec le terrain. Ce dernier élément entre aussi en ligne de compte pour prouver la difficulté d'une conditionnalité mise en oeuvre par l'Etat. Celui-ci est toujours assujéti aux contraintes de son espace relationnel fut-il asymétrique. C'est le cas avec l'Etat français dans son commerce avec l'Afrique francophone.

C. La conditionnalité politique dans l'espace francophone : les hauts et les bas de la politique africaine de la France socialiste.

Parler de conditionnalité politique, de hauts et bas de la politique africaine de la France socialiste ne peut faire abstraction de tous les événements qui depuis le 10 Mai 1981 ont caractérisé les relations franco-africaine : les tentatives hardies d'aggiornamento de Jean Pierre Cot, le vrai-faux départ de 1981, la reprise en main et la continuité avec Christian Nucci.

En effet "pendant trente années depuis les indépendances, la France a gardé le gouvernail d'un continent que l'on disait, hier à la dérive, et que l'on affirme aujourd'hui, échoué sur les bas-fonds de l'économie"¹⁴⁸. Voilà donc un jugement qui traduit ce que sont les relations franco-africaines: passionnelles,

146. Compte tenu de l'impact du "péril islamique" dans les évolutions de politique étrangère américaine, les Etats-unis ont à la limite accepté ce qui s'est passé en Algérie.

147. Cane Lancaster. "Democracy in Africa". *Foreign Policy* 85, Winter 91 - 92, p. 153.

148. Stephen Smith. "Bonjour l'Afrique, Adieu la France". *Africa International* 229, Juillet - "Août 1990, p.

passionnées, empreintes qu'elles sont de paternalisme et d'espoir. "Filles de l'Histoire", ces relations asymétriques sont marquées aujourd'hui du sceau de la démocratisation. Partout où en Afrique Subsaharienne francophone se déroulent des batailles démocratiques, Paris a bel et bien son mot à dire au point où il ne serait pas faux de dire que pour beaucoup d'Etats africains, l'"ordre de démocratiser" est venu du "Quai d'Orsay", de "l'Elysée", et de la "rue Monsieur". La conditionnalité politique française est apparue comme un véritable coup de massue pour les Etats néo-patrimoniaux africains qui se prévalaient des relations privilégiés avec les centres de décision français. Pourtant le discours sur la démocratisation n'est pas une idée neuve dans la politique africaine de la France.

Le 10 mai 1981, lors de l'accession de François Mitterrand au pouvoir, beaucoup d'africains à tort ou à raison avaient accueilli cet événement comme la fin d'une époque, le champ de cygne des autoritarismes et des patrimonialismes du continent noir. "Beaucoup d'africains, note Jean François Bayart vécurent la démocratie par la France interposée, au gré de la campagne présidentielle, et dans maintes capitales, le triomphe du suffrage universel ainsi que celui d'une Gauche réputée généreuse furent spontanément fêtés par une foule en liesse"¹⁴⁹. La conviction de changement fut à l'époque exacerbée par la nomination au Ministère de la Coopération de Jean Pierre Cot qui voulait prendre "l'Afrique pour ce qu'elle est, à savoir une unité"¹⁵⁰. Mais cette éclaircie ne dura que le temps d'une rose, celle déposée symboliquement par François Mitterrand au Panthéon sur la tombe de Victor Schoelcher et qui avait marqué le biais moralisateur de la politique africaine de la Gauche. En fait de nouvelle politique, il n'en fut rien ou très peu. Toute volonté de changement de la politique africaine de la France se heurtait aux réalités séculaires, complexes voire esotériques, aux lobbies et intérêts puissants impulsés par un clan de Présidents opposés à tout ce qui viendrait rogner leur pouvoir. De la diplomatie de coeur, la France passera à la diplomatie de la raison d'Etat¹⁵¹.

149. Jean-François Bayart. La politique africaine de François Mitterrand. Paris Karthala, 1984, p. 23.

150. *Idem*, p. 26.

151. Maurice Kanto. "La politique de la France Socialiste" Inédit. 58 p.

Sous le poids d'un certain "atavisme gaullien", la Gauche qui avait toujours critiqué et condamné les multiples interventions militaires qui à leur yeux consistaient plus à "restabiliser" des régimes chancelants et peu regardant envers les droits de l'homme était obligé de s'adapter aux vicissitudes, aux pesanteurs idéologiques, aux prismes déformants et aux contraintes de l'espace politique hexagonal. La *realpolitik* l'emporta. le miroir était brisé¹⁵². La France, fut-elle de Gauche traitait avec les Etats et non avec les régimes¹⁵³. Pour laconique et sibylline qu'elle était cette déclaration était d'importance. Et dans cette logique que Monsieur Mitterrand renonça à Saint-Louis au Sénégal à prononcer le discours attendu sur les droits de l'homme et la démocratie en Afrique. La France ne s'occupait que des droits élémentaire de la personne. Une double hypothèque était levée :

Hypothèque d'une autre politique possible à l'égard de l'Afrique Subsaharienne et il dévoilait les lignes profondes de permanences qu'un intermède aussi généreux que brouillon avait dissimulés pas réellement remis en cause. Hypothèque ensuite, d'une multiplicité des centres de décision¹⁵⁴.

Passé cet intermède, la Gauche se décidait à rédeployer la politique de Droite africaine. C'était là démarche absolument nèo-coloniale¹⁵⁵ qui s'apparentait en quelque sorte à une stratégie de modernisation conservatrice du "tout changer pour que tout reste "pareil". Avec donc l'arrivée de Nucci à la "rue Monsieur", ces relations prennent une dimension *intitu personae*. Ce qui faisait le bonheur des dirigeants africains surtout qu'en même temps, la France laissait patiemment mais sûrement s'étioler les questions essentielles et capitales des droits de l'homme et de la démocratie pour les remplacer par "un humanitarisme feutré d'interventions discrètes et ponctuelles au plus haut niveau¹⁵⁶, fait d'une résignation condescendante mais coupable à l'égard des régimes économiquement et stratégiquement importants du pré-carré ou du champ d'une part, et d'autre part, en concussions et en compromissions inavouables avec les gouvernements peu indispensables.

152. Jacques Adda et Marie Claire Simons. La France au Sud. Le Miroir Brisé Paris : Karthala, 1989.

153. Jean François Bayart. La Politique africaine. Op.cit., p. 38.

154. *Ibidem*, p. 47.

155. John Chipman. French Power in Africa. London : Basic Black Well, 1989.

156. Jean François Bayart. La Politique africaine. Op.cit., p. 59.

Comme toute médaille à son revers, celui de cette politique est qu'elle ne favorisait en aucune façon l'adaptation efficiente de la France aux données nouvelles et sans cesse changeantes de l'environnement international tout comme elle compliquait le choix des partenaires privilégiés de la France au Sud du Sahara. Ce sont finalement les Etats néo-patrimoniaux qui avaient été les plus prédateurs et les plus répressifs à l'égard de leur société qui seront finalement les principaux bénéficiaires de ce septennat socialiste. En fait, tout indiquait que le carcan du pré-carré limitait toutes impulsions rénovatrice de l'Elysée, l'empêchant à tout le moins de rejoindre des sollicitations et opportunités meilleures. L'orientation patrimonialiste de la politique africaine du "tuteur" annihilait toute volonté d'*aggiornamento* et apparaissait comme une émasculation et un déni des valeurs politiques et culturelles que la France était censée représenter. De 1981 à 1988 donc, nonobstant les leurres de la cohabitation, l'Histoire des relations franco-africaines fut celle de promesses non tenues et d'amour déçues.

Cependant dès 1989 ou, mieux à partir du deuxième septennat la rhétorique diplomatique française portée par le pétulant courant de la démocratie, de la liberté et de "victoire" de l'idéologie néo-libérale du marché est obligée de réviser de manière déchirante ses perspectives¹⁵⁷. Démocratisation et développement font désormais partie de tous les langages discursifs de l'*establishment* français. A la Baule, le discours de Mitterrand sur le lien entre aide et démocratisation vient marquer le "nouveau départ", de la politique africaine de la France. Nouveau départ décisifs cette fois? A tout le moins, la conscience collective a retenu que c'est à la Baule que Mr Mitterrand a fait le lien décisif entre l'aide et la démocratisation. Si rien ne nous permet d'infirmier cela, l'affirmation mérite tout de même d'être nuancée. En fait le discours de la Baule n'est que l'aboutissement d'un processus de conditionnement psychologique, bien amorcé dès Mai 1990. A l'Assemblée Nationale française déjà, Mr Pelletier l'établissait de manière indicible. Il y reprenait une citation de Mr Rocard.

157. Jean François Dayart. France - Afrique : La fin du pacte colonial. *politique africaine* 39, pp 47-53. Bernard de Montferand: "l'évolution des relations franco-africaines ". *politique étrangère*

"En ce qui concerne la démocratisation et l'amélioration des droits de l'homme en Afrique, disait-il, des nombreux pays ont engagé une action en vue de la rénovation politique. Ils doivent continuer dans cette voie (...) la France ne leur ménagera pas son soutien pour les aider à surmonter la crise économique et pour favoriser le progrès vers la démocratie"¹⁵⁸. Le 29 Mai 1990, inscrivant le processus démocratique en Afrique dans une perspective globale de changement politique Mr Dumas déclarait que " l'Afrique de 1990 n'était pas celle de 1960 (...) il y a des préoccupations de caractère économique à l'évidence (...) il y a également déficit démocratique dans ces pays. c'est toute une jeunesse qui aspire à la liberté. Il faut en tenir compte mais c'est avant tout aux dirigeants africains de prendre conscience de ses mouvements"¹⁶⁰. A une question très précise, où on lui demandait si à l'instar des pays de l'Est, il ne fallait pas envisager une aide conditionnelle, Dumas répondait, "la démocratie fait des progrès partout. Elle doit en faire aussi en Afrique". Tout ce travail fait par l'équipe Mitterrand consistait à préparer le terrain. Le président de la République pouvait donc monter au créneau. Le 12 Juin à Port-Louis, le 13 à Moroni, le 15 à Tananarive, Mr Mitterrand va lier démocratie et développement¹⁶¹. A ce niveau, un simple raisonnement syllogistique faisait apparaître clairement la partie qui se jouait à Paris

- (1) Démocratie et développement sont liés
- (2) Comme l'aide est une composante du développement
- (3) Alors aide et démocratie sont aussi liées

Le 19 Juin, il déclarait à un journaliste du Monde. "Il faut toujours remettre en cause une politique et se remettre en cause soi-même (...) Nous nous attachons à presser le mouvement tout en interdisant les immixtions dans leurs affaires intérieures"¹⁶². Le même jour à la Baule, Dumas délivrait un message d'espoir. "Nous espérons que l'Afrique accède au développement et à la démocratie par des voies qu'il lui revient d'inventer, selon son

158. ministère des affaires étrangères. Politique étrangère de la France. Textes et documents Mai - Juin 1990. Paris : direction de la presse, de l'information et de la communication, p. 5.

159. *Idem*, p. 59.

160. *Ibid*, pp. 95, 101 et 111.

161. *Ibid*, p. 120.

162. *Ibid*, p. 123.

génie le plus propre et le plus profond ¹⁶³". Le 20 Juin, Mr Mitterrand plaçait résolument "la nouvelle politique de la France" sur un plan plus historique.

La France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on dise. Elle ne se retirera pas de l'oeuvre engagée, depuis si longtemps et qui, sous des formes différentes au travers de l'Histoire l'a associé à un grand nombre de ces pays (...) la France reste fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes et à son avenir dont, d'une certaine manière vous serez, je l'espère aussi¹⁶⁴.

Après avoir constaté qu'il existait un cercle vicieux entre crise économique et crise politique, il concluait: " la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté"¹⁶⁵. Cette orientation sera nettement affirmée lors de la conférence de presse :

Il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays d'Afrique c'est évident que cette aide traditionnelle déjà ancienne, sera plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et d'autant qu'il sera possible¹⁶⁶.

C'était l'euphorie au sein des populations africaines qui déjà avait commencé à gronder. Elles comprirent à tort ou à raison que la France donnait son quitus à toute velléité de changement et de modernisation politiques. Mais cette liesse était par ailleurs doublée d'un scepticisme certain. La désillusion de Mai 1981 était encore vivace. En revanche, au sein du cercle des présidents, la pilule était difficile à avaler malgré les assurances à eux données par Mr Mitterrand. En tout état de cause, la conditionnalité politique formulée à la Baule devait pousser beaucoup de chefs d'Etats africains contestés dans leur légitimité à ouvrir le jeu politique, à polir les signes extérieurs de l'autoritarisme pour être assez "consommables" sur le plan international.

La concomittance des événements en Europe de l'Est avec le discours de la Baule ne pouvait en aucune façon laisser les dirigeants africains, mêmes ceux qui réchignaient à s'enfermer dans la logique autoritaire. Il était évident qu'une fois les transitions démocratiques avaient lieu en Europe de l'Est, il

163. Ibid, p. 126.

164. Ibid, p. 130.

165. François Mitterrand, "Discours de la Baule", in Politique étrangère de la France.

166. Idem, p. 132.

eût été impensable que l'Afrique fut une fois de plus en marge de ces grandes mutations socio-politiques Mr Pelletier l'a reconnu lors d'une interview à Gilbert Quinquis "l'aspiration démocratique est de plus en plus forte en Afrique comme ailleurs. Les causes de cette émancipation sont multiples. Les événements de l'Est n'en constituent pas la seule, mais ils y auront contribué"¹⁶⁷. Cependant la pénétration démocratique et l'impact de la conditionnalité politique supposaient au moins deux préalables. Premièrement que la volonté d'imprimer ou d'initier un processus démocratique rencontrât les attentes des peuples africains. Deuxièmement que soit pris en compte le type d'interdépendance, le type de relation de clientèle qui unissait les pays africains aux Etats-patrons occidentaux. Dans cette optique toute volonté d'ouverture, toutes les conditions posées par ces derniers modifiaient les comportements individuels des Etats.

Si le discours de la Baule en poussant les Etats africains à ouvrir le jeu politique traduisait une modification et peut-être même une crise dans les relations de clientèle, il venait impulser une dynamique initiée depuis les changements en URSS et dans le bloc de l'Est. Il s'inscrivait dans l'air du temps. Pouvait-on imaginer la France s'inscrire en porte à faux de la rhétorique internationale ? Ne risquait-elle pas, ce faisant de ternir une image déjà écornée par les divergences franco-françaises sur les changements politiques dont l'Afrique était le théâtre ?¹⁶⁸.

Dans tous les cas, les changements démocratiques en Afrique Subsaharienne ne sont pas tous venus de la Baule. D'ailleurs à cette époque, l'espace médiatique hexagonal était marqué par un afropessimisme outrancier symbolisé par un article "iconoclaste" paru dans le journal le Monde¹⁶⁹. A cet afropessimisme qui considérait l'Afrique comme un Radeau de Méduse ou un vaisseau fantôme, les africains considéraient la

167. Jacques Pelletier. Interview à Gilbert Quinquis. Africa International 229. Op.cit, p. 19.

168. Entre ceux qui disaient comme François Chirac que l'Afrique n'était pas mûre pour la démocratie et ceux qui pensaient le contraire. entre partisans de la conférence nationale Souveraine et les adversaires de cette modalité de sortie de crise. entre les supporters et les adversaires des régimes néopatrimoniaux et clientélistes. Bref, les lignes de fractures qui parcouraient les milieux politiques hexagonaux étaient à la dimension de celles qui dix ans auparavant avaient opposé "francophone" et "réalistes" et "idéalistes". (voir J.P. Bayart. la politique africaine... Op.cit, pp.

169. Victor Chesnault : que faire de l'Afrique noire. Op.cit.

France comme inapte à ressentir les attentes du peuple africain. A cela s'ajoute le fait que des processus de démocratisation étaient déjà en cours ou prévus dans certains pays¹⁷⁰.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est le fait que ce discours s'insérait dans une logique de démarcation envers les régimes autoritaires d'Afrique qu'avaient adoptée certains pays occidentaux. Un pays comme les Etats-Unis avait réussi à se départir de "leur réputation de protecteur des régimes autoritaires les plus contestables en sachant modifier leur politique à l'égard d'Haïti, des Philippines, du Chili, notamment et, plus récemment à l'égard du Zaïre et du Libéria"¹⁷¹. La France n'échappait pas à cela. Selon Mr Hage "la France ne voulait plus être le parrain des nations corrompues"¹⁷². Ce discours moral était bien plus dévastateur que les fantaisies diplomatiques des Etats-patrons d'autant plus qu'avec une relative décote stratégique du continent, il n'y avait plus aujourd'hui "nulle raison d'ordre géopolitique, et de moins en moins des motifs économiques (...) d'épargner des systèmes qui ont usé et abusé des sympathies et des réseaux d'amitiés multiples au sein de la classe politique française"¹⁷³.

En définitive, si la Baule vient dynamiser un processus de sortie des autoritarismes il apparaît comme "un non-événement"¹⁷⁴. On en veut pour preuve les balbutiements qui ont marqué la classe politique française après ce fameux discours eu égards aux problèmes de démocratisation auxquels étaient confrontés les pays subsahariens. D'où des "interventions démocratiques" à géométrie variable qui ne faisait que compromettre de plus en plus la politique africaine de la France.

Ici et là, on notait des sons de cloche divergents. On intervenait au Zaïre, on refusait de faire de même au Togo, on refusait à Mr Milingo, le Premier Ministre Congolais d'alors une aide à la transition. On délivrait un satisfecit à ceux qui démocratisaient par la Conférence Nationale et par les élections.

170. Thierry Garçin "La France et la démocratisation en Afrique" Le trimestre du Monde 1, 1992, pp. 135 - 143.

171. Philippe Leymarie. "Le maniement de l'aide liée. Quand les amis ne sont plus les amis". Monde diplomatique, Avril 1992, p. 12.

172. Hage. Interview à Gilbert Quinquis. Africa International 229.. Op.cit., p. 20.

173. Albert Bourgi et Pierre Casteran. Le Printemps de l'Afrique. Op.cit., p. 78.

174. Jean François Bayart "La problématique démocratique..." Op.cit., p.

On cautionnait et tolérait ceux qui démocratisaient "à la baïonnette". Bref la conditionnalité politique française était véritablement à double vitesse, maniant allègrement avec une dextérité toute diplomatique la langue de bois. De la Baule à Chaillot, c'est effectivement un art consommé de la litote et du discours plat. Cela partait du fait que "sans doctrine en la matière [de démocratisation], la France s'est trouvée contrainte de rattraper le temps perdu dans les pires conditions, sous la pression des événements"¹⁷⁵. Evolution en dents de scie donc que viendra confirmer le sommet de Chaillot.

Le sommet de la Francophonie à Chaillot fut une "véritable symphonie inachevée". Ce fut le sommet de la "rectification", du profil bas et de la montée en avant de la scène de deux conceptions africaines de la démocratie¹⁷⁶. Rectification pour la France car après avoir établi le *linkage* entre l'aide française et démocratisation et son attachement aux libertés - ce qui avait été assimilé à une sorte d'ingérence, la France fut obligée de se censurer de se "mutiler" et même de charcuter tous les passages de ses déclarations officielles qui pouvaient être tenus pour de l'ingérence. "Désormais note J. Christophe Martineau, il n'est plus question de lier directement les contributions financières de la France à la démocratisation". La France quant à elle par la voix de Mr Mitterrand demandait tout simplement à ses pairs africains de "fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent" à la transition démocratique¹⁷⁷.

La rectification et les évolutions serpentineuses de la France n'est-elle pas un aveu d'échec tout en confirmant que certains pays africains ont su maîtriser les arcanes de la diplomatie française au point de pousser l'Elysée à des renoncements? Il y a là de toute évidence une inversion de la capacité d'influence des Etats-clients qui réussissent à renverser la dynamique de la dépendance en contraignant l'Etat patron à mettre en oeuvre une politique qui tienne compte de leurs vœux. Une autre explication de la conditionnalité à géométrie variable de la France est le conflit larvé qui l'oppose

175. *Idem*, p. 5.

176. Démocratie par la conférence Nationale souveraine ou démocratie par et à l'intérieur des institutions.

177. Voir J.C. Martineau. "Francophonie. Pointilleuse démocratie canadienne". *Jeune Afrique Economie* n° 1050, Décembre 1991, p. 115. Voir aussi J. Marie Kalféche. "Premier handicap de la démocratie : l'indétermination de l'Europe". *Geopolitique africaine*, 14, 3, Mai - Juin 1992, p

en Afrique aux Etats-Unis.

En effet, le nouvel ordre international a laissé apparaître deux puissances productrices du sens : les Etats-Unis et la France ; et la modification des enjeux internationaux a fait passer les relations entre ces deux Etats du partenariat à la rivalité. Devant les engagements tonitruants des américains en faveur de la démocratisation dans les chasses-gardées françaises en Afrique, la France est obligée d'évoluer de manière assez subtile pour les uns et désordonnée pour les autres.

Quoi qu'il en soit cependant, après le discours de "méthode démocratique" de la Baule et la rectification de Chaillot, ils sont un certain nombre d'Etats Subsahariens à avoir franchi le pas de la démocratisation "sans que l'enthousiasme de Paris se soit concrètement manifesté pendant ou après. En tout cas pas autant qu'on l'attendait"¹⁷⁸. Par exemple, la France n'a pas ou peu réagi quand la transition a été plusieurs fois malmenée au Togo, quand le Congo a eu du mal à payer ses fonctionnaires, quand le Niger a fait appel à elle. Bref la conditionnalité à géométrie variable qui caractérise les évolutions africaines de la France traduit un sentiment général de désintéressement envers l'Afrique. Alors que Paris n'a pas été avare de ses efforts et satisfecits pour encourager et conduire les transitions démocratiques en Europe de l'Est, alors qu'il a littéralement poussé les démocraties populaires dans le chemin des changements radicaux et profonds, il semble préférer et privilégier sur le continent une approche faite de prudence et de compromis dont l'opérationnalisation traduit une conception très étriquée de la démocratie et du pluralisme politique. La "*Paristroïka*" a donc déçu car faire le lien entre démocratisation et libéralisation économique, entre aide et démocratie¹⁷⁹ n'avait en soi rien de très inégalitaire ni d'outrecuidant.

Seulement peut-on espérer que la politique africaine de la France ne soit plus un sujet tabou, mais une politique de débat public pour qu'"enfin la politique africaine dans le domaine des droits de l'homme [puisse] devenir une ligne de clivage entre la Droite et la Gauche, par rapport à laquelle le Président de

178. John Chipman. *French Power in Africa*. Op.cit., Martin Staniland. *Francophone Africa : The Enduring French Connection*. *The Annals* 498, janv 1987, pp. 51-52.

179. Philippe Leymarie. "Deux ans de Malentendu et de déceptions : les voies incertaines de la coopération franco-africaine" in *Le Monde Diplomatique*, Octobre 1992, pp. 22-23. Voir aussi dans le même journal. Basile Guissou " quand les "progressistes" désespèrent".

la République et le gouvernement devons tôt ou tard prendre position, sous peine de se voir sévèrement critiqués"¹⁸⁰. C'est la raison pour laquelle même si l'on peut émettre quelques doutes, au vu des processus électoraux qui se sont déjà déroulés en Afrique Subsaharienne, sur les possibilités d'une véritable alternance démocratique, les pays occidentaux, la France en tête se doivent de "tenir un discours clair en la matière"¹⁸¹.

Pour terminer, les coups d'accélérateurs des logiques du dehors et en dépit des heurts et malheurs de la conditionnalité politique qui ont, malgré tout, impulsé la dynamique démocratique, traduisent une crise de plus : celle de la production africaine de sens qui, elle se diluait dans l'efflorescence de l'option clientéliste. Celle-ci a géré pendant longtemps et continuera par ailleurs à le faire, les relations entre les Etats-patrons du système international et les Etats clients du sous-système subsaharien dans le sens de la coopération et du partenariat. En fait cette politique de coopération, solidariste à souhait et que symbolisent parfaitement les relations entre les Etats de l'espace francophone ou britannique du commonwealth, a consisté en une politique de redistribution transférant les fonds publics et privés, l'aide militaire et des technologies délocalisées devant permettre au pouvoir de se faire mieux intégrer dans le système-monde, mieux respecté et pourquoi pas mieux servi par son peuple. Cette fonction endogène de la politique extérieure des Etats néo-patrimoniaux subsahariens explique le choix généralisé de la voie clientéliste qui renouvelle dans un contexte réglementaire d'Etats souverains et égaux, les réseaux de relations verticales Nord/Sud de la coloniale. La forte personnalisation du pouvoir au Nord comme en Afrique Subsaharienne, le partage par les élites du même processus et des mêmes lieux socialisation contribuèrent à entretenir l'approche clientéliste de la politique internationale où se combinaient allègrement affaires publiques

180. Jean François Bayart "La problématique...", *Op.cit.*, p. 6. Consulter aussi Elimane Fall. Que reste-t-il de la Baule ? *Jeune Afrique*, 1656 du 1 - 7 Octobre 1992, pp. 20-24. "Que veut la France en Afrique. Interview de J.F. Bayart in *Croissance* 346, Février 1992, pp. 30-33.

181. Voir François Gaulme. "France - Afrique" in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* du 18 décembre 1992, pp. 3387-3390. Il s'agit aussi d'un numéro spécial qui fournit des informations intéressantes sur l'aide française en Afrique, le commerce franco-africain et les relations entre les entreprises françaises et l'Afrique. Mais l'ouvrage qui propose une réorientation totale de la coopération franco-africaine est celui de Serge Michailof (dir). *La France et l'Afrique. Vade-Mecum pour un nouveau voyage*. Paris : Karthala, 1993

et privées, sentiments paroissiaux pour le plus grand avantage des protagonistes du marchandage¹⁸². Au delà de certaines vicissitudes,

ce clientélisme répondit aux attentes des clients africains puisqu'ils semblait garantir l'octroi d'une protection militaire, financière, monétaire privilégiée en échange du maintien des structures d'échange et de dépendance économique associant opérateurs publics et privés à l'extraction de surplus, l'enjeu des négociations étant fondamentalement dans sa répartition la plus opportune pour entretenir la satisfaction de chacun¹⁸³.

Adoption de la stratégie de double code, techniques ritualisées d'instrumentalisation et de réappropriation permettant de "jouer" en même temps Washington et Moscou, Paris et Berlin-Est, le clientélisme va largement dominer les relations internationales des Etats néo-patrimoniaux tant et si bien que par aveuglement, "les effets pervers et les risques de la relation de clientèle furent fortement sous-estimés, comme si l'horizon que s'assignaient les dirigeants se réduisait à l'impératif de survie" constate François Constantin¹⁸⁴. La surpolitisation des enjeux africains - effet pervers de la relation clientèle - n'allait pas résister aux mutations et au relâchement de l'ordre international. La conditionnalité démocratique qui en était l'émanation va traduire en quelque sorte la crise de l'option clientéliste tout en favorisant la transition démocratique.

Effectivement, à la veille des cataclysmes mondiaux de la fin des années 90, les dirigeants africains qui avaient tout misé sur les vertus éternelles de l'option clientéliste seront obligés de déchanter. Ayant tout basé sur les organisations où les décisions se prenaient à la majorité, les évolutions politico-économiques mondiales venaient leur rappeler que l'essentiel du pouvoir était ailleurs dans, les "organisations aristocratiques" c'est-à-dire les institutions financières. Et c'est justement elles qui vont les premières sonner le glas de l'option clientéliste en liant aide et démocratie, déchirant le voile d'illusions et de la pérennité de ladite option. Tout aussi déchantés furent les déclarations volontaristes sur les indépendances africaines, car elles cadraient mal avec "le choix

182. François Constantin. "Sur les modèles populaires d'action diplomatique : affaires de famille et affaires d'Etat en Afrique Orientale", *RESP* 36, 5 1986, pp. 672-694.

183. Denis Constant Martin "L'Afrique - ajustement et conditionnalité" *Op.cit.*, p 241

184. *Idem.*, p 241.

clientéliste et le recours de plus en plus intense et de moins en moins caché à des soutiens extérieurs humiliants qu'il s'agisse de boucler les fins du mois (...) ou tout simplement de nourrir la population"¹⁸⁵. Cette dépendance généralisée, facteur de vulnérabilité manifeste aux effets du système international montre que l'Afrique était loin d'être aux africains et que, la priorité attribuée à l'aide politico-militaire ne consistait qu'à favoriser une rétraction des ambitions sur l'immédiateté politique, sous des travestissements divers empruntant au "dedans" comme au "dehors", au niveau du marché idéologique international les fluidités financières circulant à travers le système international. Il était donc évident que la crispation des groupes au pouvoir sur les apparences du pouvoir immédiat accentuerait une dialectique devenue catastrophique puisqu'elle associait à un suivisme croissant et un alignement sur les normes édictés à l'Est comme à l'Ouest une tendance exponentielle au découplage par rapport à des sociétés dont "les façons de penser, de faire, sont repoussées à la périphérie du bloc historique postcolonial"¹⁸⁶.

C'est pourquoi la rupture de la bipolarité de l'ordre international par la "chute finale" de l'Est a eu pour effet, par conséquence immédiate d'enfoncer les portes que les rhétoriques idéologiques sommaires avaient barricadées. C'est dire que les enjeux africains n'étaient pas réductibles entre libéraux et afro-marxistes ; mais entre tyrannies autoritaires et néo-patrimoniales d'un côté et de l'autre le pluralisme, les droits de l'homme et la politique néo-libérale du marché. La production du sens en Afrique Subsaharienne sera bel et bien battue en brèche par la remise en question de toute l'option clientéliste du parti unique, du bureaucratisme par des dévergondages ou des divagations de la gestion économique. L'ordre international venait lui intimer l'ordre de s'arrimer au référentiel unique du néo-libéralisme et du pluralisme annonciateur d'une réévaluation de la relation de clientèle et de la logique de la coopération internationale.

Toutefois, comme contraintes systémiques émerge en dernière instance le phénomène de la conditionnalité démocratique. Prise

185. *Ibid.*, p. 242

186 *Ibid.*, p. 243

sous la forme d'un impératif, elle va pousser les Etats à l'ouverture politique. Cependant, son poids ne mérite pas d'être sur-déterminé car dès le départ, elle était minée par "une faute épistémologique" en tant qu'elle apparaissait comme une espèce de légitimation du droit d'ingérence et d'assujettissement de l'Etat-néo-patrimonial aux contraintes internationales. En fait, la conditionnalité pour avoir son plein effet doit se dérouler dans une atmosphère de parité dans la décision initiale. Edgar Pisani l'évoque de manière suivante :

La conditionnalité démocratique c'est se mettre d'abord avec les africains sur leurs priorités, leurs méthodes, qu'ils s'engagent ensuite là dessus et subordonner le versement de l'aide au respect par eux mêmes des engagements qu'ils ont pris. Il n'y a pas un devoir d'ingérence, il y a un devoir d'accouchement¹⁸⁷.

Le refus de considérer comme surdéterminant la conditionnalité va de pair avec la minoration de l'impact des coups d'accélérateurs du dehors dans la transition démocratique. Celle-ci a été une respiration propre aux sociétés subsahariennes encadrée qu'elle était par la crise de la gouvernamentalité.

SECTION - 3 : LA CRISE D'UN MODE POLITIQUE OU L'ESSOUFFLEMENT DES RAISONS NEO-PATRIMONIALES ET AUTORITAIRES POSTCOLONIALES.

La crise politique au sens où l'on l'entend Dobry¹⁸⁸, apparaît dans toute son ampleur avec l'épuisement des logiques qui ont présidé à la néo-patrimonialisation et au penchant autoritaire des postcolonies africaines. Quand le mythe du développement et du rattrapage rostowien s'est émoussé sous les assauts répétés des facteurs multivariés du "dedans" comme du "dehors", mythe sur lequel, l'Etat postcolonial avait justifié l'inégalité et la domination, il était inévitable qu'on se dirigeait vers l'éclatement des formalités d'action de celui-ci. Eclatement au demeurant brutal au point où Serge Alain Vabouet Bazoly n'a pas hésité à parler de "mort de l'Etat africain post

187. Edgar Pisani, "L'Afrique : fins et commencements" in Le courrier ACP-CIE, 134, Juillet / Août, 1992, p.

188. Michel Dobry, *Supra* p.

-colonial"¹⁸⁹. C'est-à-dire à l'agonie d'un type d'Etat issu de la colonisation, fondamentalement hybride, autoritaire et interventionniste qui s'est intronisé en maître d'oeuvre du développement économique et de l'intégration nationale. En réalité, la crise de l'Etat néo-patrimonial est celle du discrédit des grands mythes idéologiques tels que le socialisme, le marxisme-léninisme, armature idéologique fondateur du parti unique et qui a consisté à bâtir les logiques de fermeture politique (§.1). Cette crise politique à l'avant du processus de démocratisation est aussi l'émanation des pressions du peuple et des élites dissidentes locales, lesquelles ont poussé les groupes et les coteries au pouvoir à ouvrir le jeu politique, à se préparer à "une éventuelle concurrence". Grâce donc à la pression du "bas" et à celle des éléments dissidents du "haut", en un mot aux contestations hétéroclites, il y a eu transformation dans le sens d'un dialogue démocratique entre l'Etat et la société civile. Au centre de cette mutation, nous avons l'effet catalyseur, la montée au créneau d'une société civile assez pugnace. L'exemple de la presse est ici édifiant. Mais parallèlement à cet essor des pôles de contestation, il y a eu émergence des énoncés politiques qui, paradoxe des paradoxes, ont certes accéléré ou mieux précipité la transition démocratique, mais qui se sont volontiers inscrits contre la démocratie. Il s'agit des émeutes des actes de délinquance et de vandalisme de certains acteurs et du sapage de l'Etat. (§.2)

§.1 - LE DISCREDIT DES GRANDS MYTHES IDEOLOGIQUES.

Il est intimement lié à la "fin de l'Histoire", au Grand fiasco du communisme¹⁹⁰ dans le monde induisant l'essoufflement de son bras séculier le parti unique. Celui-ci, s'étant pratiquement construit en Afrique par imitation au modèle soviétique, n'a pas résisté à la déferlante contestataire, d'autant plus qu'on l'accusait de toutes les tares du système. A cela se sont ajoutés les culs-de-sacs de la régulation clientéliste dûs en grande partie à l'assèchement des gisements de richesse qui poussaient au rapt, à la capture de l'Etat par _____

189. Serge Alain Yabouet Bazoly. "La mort de l'Etat africain postcolonial", *Economie et Humanisme* 314, Juillet 1990, pp. 47-54.

190. Zbigniew Brzezinski. *The Grand Failure. The Birth and Death of Communism in the Twenty Century*. New-York : Scribner's, 1989.

des groupes qui n'avaient en tête que l'exploitation prédatrice des sources d'accumulation. En d'autres termes, le discrédit des grands mythes idéologiques, c'est d'abord l'échec du socialisme africain à travers le parti unique ; c'est la fin du mythe de l'Etat tout puissant à travers les impasses du mode régulation patrimoniale et clientélisme et la crise de la gouvernabilité.

1. L'échec du socialisme l'autopsie d'un mirage ¹⁹¹

Dans la logique de Karl Marx, le socialisme n'était pas conçu comme un moyen de développement, mais comme l'aboutissement du développement. Lénine va court-circuiter le processus originellement défini par Marx en greffant sur son socialisme un capitalisme somme toute embryonnaire. Par contre Staline va utiliser les instruments politico-économiques pour faire décoller au forceps l'économie soviétique. En un sens, il a réussi ; mais la puissance a été payée par la pénurie. Ces succès apparents en un temps relativement court ont convaincu certains leaders africains que, le socialisme était la voie la meilleure pour atteindre le développement durable¹⁹². Mais la crise économique et financière des années 1980, va faire mentir un certain nombre de postulats sur lesquels était bâtie la perception soviétique des rapports mondiaux à savoir : l'inévitable révolution prolétarienne, l'émergence des Etats postcoloniaux hostiles à leur colonisateur et déconnectés volontairement de leur organisation politique et économique, la rupture du fait de la crise économique des relations entre le monde capitaliste et le Sud, ce qui aurait favorisé l'éclosion d'un sentiment anticapitaliste et conséquent favorable au socialisme.

En appliquant certaines recettes standards du socialisme

191. J.F Médard. "Le socialisme en Afrique Noire". Working paper. The Collapse European Consortium for Political Research, 24, pages (inédit) P. Shearman. "Gorbachev and The Third World". Third World Quarterly 9, 4 1987. 19. Light. "Soviet Policy and the Third World. International Affairs 67, 2, April 1992. C.W Lawson. Soviet Economic Aid to Africa" in Africa Affairs 87, 349, 1988. S.N Eisentadt. The Breakdown of Communist Régimes and the Vicissitudes of Modernity. Daedalus, spring 92, pp. 21-42.

192. Geprges B.N. Aytley. Africa in the postcommunist World. Problems of Communism Jaury/April 1992 Towards a Postcommunist World 40th Anniversary (Conference proceedings) pp. 207-211. Dans la même revue, on lira utilement, Colin Legum. The Postcommunist Third World. Focus on Africa. pp. 195-206. Et Paul B. Henze Africa after Communism. pp. 218-222.

scientifique, les économies subsahariennes se sont enlisées dans la stagnation la plus absolue, sauf à la limite lorsqu'elles ont pu bénéficier de la rente pétrolière. A cause des modèles de planification, de centralisation, de nationalisation des fermes d'Etat largement copiés chez le Grand Frère soviétique, les Etats d'Afrique Subsaharienne sont entrés dans un profond marasme économique.

En fait à y regarder d'un peu plus près, la référence au socialisme était purement instrumentale, purement rhétorique, même si elle s'accompagnait des pratiques en vigueur dans les modèles socialistes. C'est pourquoi, nous avons eu droit dans certains Etats à une théâtralisation du socialisme, à la "comédie du socialisme" par un recours à la langue de bois¹⁹³. Et avec la "marketisation" du monde, le socialisme a fini par s'enliser partout en Afrique. Que l'on prenne le cas du Ghana de Nkrumah, la Guinée de Sekou Touré, la Zambie de Kenneth Kaunda, la Tanzanie de Nyeréré, la Guinée-Bissau, le Zimbabwe, l'Angola, le Mozambique, le Bénin, le Congo-Brazaville, le Soudan et l'Ethiopie dont le modèle se rapprochait le mieux du marxisme-léninisme, le Burkina-Faso de Sankara¹⁹⁴, l'on ne peut s'empêcher de faire le constat d'un échec. Chaque régime à inspiration socialiste, ou même celui qui prenait, tout en gardant sa formalité capitaliste, quelques référents socialistes a parcouru son bout de chemin pour s'embourber plus ou moins vite même lorsqu'il a continué à se revendiquer du socialisme.

Cependant, ce recours au socialisme scientifique pour les uns et à certains de ses instruments pour les autres s'il s'est finalement avéré comme un instrument totalement inefficace de développement économique, a néanmoins constitué un moyen efficace de consolidation du pouvoir par le biais du parti unique, insuffisant toutefois pour forcer le décollage et le développement économiques.

Si la déconsidération du mythe socialiste s'est accentuée avec l'effondrement de l'URSS, de son glacis de l'Europe de l'Est et des soubresauts de la Chine communiste, il faut dire aussi

193. Jean François Médard. "Le socialisme en Afrique Noire". Op.cit., p. 2.

194. M. and D. Otaway. Afrocommunism 2nd edition New-York. London. Africana Publishing Company. K. Jowith. "Scientific Socialist Regimes in Africa : Political Differentiation, Avoidance and Unawareness in Carl G Rosberg and Thomas Callaghy (eds). Socialism in Sub-Saharan Africa. Berkeley : University of California Press, 1979, pp. 174-206. E.J Keller et Rothchild. Afromarxist Régimes. Boulder and London Lynne Rienner Publishers, 1987. Joh Markakis and M.Waller. Military Marxist Régimes, in Africa. London : Frankcass, 1986.

qu'elle provient de l'arrimage presque inévitable des Etats néo-patrimoniaux au marché capitaliste international. Car, "il n'a pas suffi d'opter spectaculairement pour le socialisme scientifique pour que par un coup de baguette magique, se trouver libéré des contraintes du marché capitaliste international" note Jean François Médard¹⁹⁵.

Hormis ce premier élément, le socialisme en outre était en premier en lieu conçu comme un moyen de faire un Etat. Mais comment faire un Etat et socialiste de surcroît face aux tendances patrimoniales, face à la volonté d'accaparer le pouvoir et les richesses? Si l'idéologie socialiste pouvait bien fonctionner pendant un moment, les rétributions symboliques ne suffisaient pas à des groupes et coteries pouvoiristes dont les penchants étaient à l'accès à l'Etat. Dans un sous-continent où dominait une logique de la munificence, les rétributions symboliques devaient s'accompagner ou être relayées par des rétributions matérielles. Or l'aide financière soviétique est souvent restée marginale et bien en deça des attentes de ceux qui avaient choisi l'option socialiste¹⁹⁶.

Enfin de compte, grâce aux logiques internes des Etats néo-patrimoniaux, le socialisme africain "a rejoint sa version léniniste dans les effluents de l'Histoire et son sous produit le parti unique s'est directement sabordé.

2 - La faillite du Parti Unique

Nous avons vu que dans la théorie comme dans la pratique, le parti unique, le parti-Etat est devenu la donnée explicative par excellence de la logique autoritaire. On y voyait volontiers la formule idoine pour promouvoir la construction nationale et le développement. Cette sur-valorisation "démuirgique" du parti-unique se plaçait fréquemment dans un mouvement de liquidation et de contestation des modèles et des idéologies importés des puissances coloniales, dans une relation de refus du "prêt-à-porter institutionnel". C'est dire que l'émergence du parti unique se situait dans la mouvance de la félicité entre le socialisme et les Etats africains ayant nouvellement accédé à l'immédiateté internationale.

195. Jean François Médard. "Le socialisme en Afrique Noire. L'autopsie d'un mirage", *Op.cit.*, p. 17.

196. Elios Yanna Kalis. "Les pays marxistes africains face aux événements de l'Est", in François Joyaux (ed) *Politique Internationale. Op.cit.*, pp. 186-189.

Paré des nombreuses vertus et non des moindres, le Parti Unique sera malheureusement dominé et subverti par les logiques patrimoniales. Il est devenu ainsi le lieu d'effectuation de la répartition clientéliste des sinécures étatiques. Si bien qu'avant la Grande Crise, il était encore considéré y compris dans les milieux intellectuels ou ce qu'il en restait, comme la meilleure manière pour promouvoir la construction nationale, l'édification de l'Etat et le développement économique et social. Dans la réalité et on l'avait compris depuis fort longtemps à partir des multiples cas de conflictualité politique que cette formule

"n'a jamais été en mesure de jouer un rôle d'impulsion qui lui était originellement imparti. De parti de militants qui devait être appelé, entre autres à garantir la participation populaire et à remplir les fonctions d'intégration nationale, le Parti Unique s'est rapidement transformé en parti de recrues attirant principalement ceux qui voyaient en lui le meilleur moyen de faire carrière dans l'appareil de l'Etat"¹⁹⁷.

C'est ainsi qu'avant les bouleversements en Europe de l'Est, l'on notait déjà un affaiblissement du parti unique dans le sens d'un divorce entre ce dernier et le peuple. Il était complètement déconnecté de la société civile. Il avait réduit l'arène politique, démobilisé les populations, décomposer les structures sociales pour justifier et maintenir une répression politique, "véritable déni de normalité sociale et économique"¹⁹⁸. A l'intérieur du Parti Unique même, au niveau de la sphère dirigeante, les conflits et les luttes factionnelles qui laminaient du reste ses membres montraient qu'il était loin d'être cet instrument mobilisateur et d'intégration nationale tant vanté par l'idéologie de la modernisation. Dès lors au lieu d'animer la dynamique sociale, il l'a plutôt étouffé, est devenu "un facteur de blocage, d'inertie voire même d'anomie"¹⁹⁹. Il a supprimé la "dialectique de l'ordre et du mouvement"²⁰⁰ et fait figure aux yeux des populations d'Afrique Subsaharienne d'instrument premier du conservatisme social, de la prédation et de l'accaparement des richesses.

197. Albert Bourgi et Pierre Casteran. Le Printemps d'Afrique... Op.cit., p.

198. Jean Cipans. La longue marche de la modernité africaine. Op.cit., p. 241.

199. Albert Bourgi et Pierre Casteran. Le printemps d'Afrique... op.cit., p. 37.

200. Georges Burdeau. Traité de science politique. Vol 10 (la révolte des colonisés), Paris : Economica, 1986.

Cette logique était confirmée par le fonctionnement même du parti unique qui, au lieu d'évoluer vers le centralisme démocratique, s'est appesanti sur le clientélisme, la cooptation produisant ainsi une lourde et pesante machinerie bureaucratique à la masse salariale très élevée, cannibalisée par la corruption, le laxisme, la prédation, l'ignorance de tout Etat de droit et de la notion d'intérêt général et la polarisation sociale. C'est dans cette optique qu'il faut replacer la trajectoire de sa décomposition.

En effet, la contestation surgie au sein des Etats néo-patrimoniaux est venue ainsi montrer que, bâti sur l'"ethos de la munificence" et la "politique du ventre", le parti unique ne pouvait pas résister au tarissement des sources d'accumulation et des revenus qui alimentaient sa clientèle bureaucratique, favorisant le crédit régulateur de l'Etat et instituant à cette clientèle un devoir d'obéissance et de servitude volontaire. Le parti unique était une coquille vide. Et les expériences des soulèvements d'Abidjan, de Libreville, de Port-Gentil, de Douala ou de Lumbumbashi montraient que derrière la façade du système néo-patrimonial sur lequel reposait l'"Etat postcolonial à tropisme jacobin" se dressait le vide politique et institutionnel. Les contestations hétéroclites de ces dernières années venaient donc confirmer la fragilité et même l'inexistence d'un système sur la stabilité duquel l'on ne tarissait pas d'éloges. Par le vacillement de l'Etat néo-patrimonial, l'on constatait que le Parti Unique n'avait pas depuis fort longtemps réussi à satisfaire à sa vocation première pédagogique. Il a surtout suscité la méfiance des masses à son égard.

D'un autre côté, l'instauration de cet instrument avait été souvent considéré comme un mal nécessaire. Le monopartisme en tant qu'il promouvait une agrégation des forces tendues vers la réalisation des objectifs de développements était ce qu'il y avait de comestible pour les jeunes Etats africains. Or, il se trouve que trente années après ces prédictions, la crise économique, l'involution de certains Etats, l'atomisation de certains autres, le spectacle des famines, misères et de la pauvreté sont là pour démontrer la faillite du Parti Unique dans leur mission de développement. Loin d'être d'abord un vecteur de mobilisations sociales, il a engendré une espèce de "parasitisme démocratique et le découragement des "forces vives" dont il prétendait stimuler le potentiel créateur"²⁰¹. Au bout du compte, c'est l'Etat lui-même qui, loin de se conforter, s'est délité sous l'action des multiples forces centrifuges et de l'épuisement d'une certaine conception du pouvoir. En effet, clairement, les dirigeants et les élites modernes qui ont occupé toutes les positions de prévarication et d'influence au sein du Parti Unique, de l'administration et de l'armée sont tenus pour responsable de la dégradation de la situation. "En d'autres termes note Axelle Kabou, "on assiste à une intériorisation du concept de responsabilité qui rompt avec une tradition bien enracinée d'accusation systématique du colonisateur"²⁰².

Echec des socialismes africains, faillite du parti unique et essoufflement d'une certaine conception du pouvoir et de son exercice, la vérité en dessous de ces phénomènes, c'est qu'il y avait une déconsidération du mythe de l'Etat tout puissant.

3 - La déconsidération du mythe de l'Etat omnipotent.

L'efflorescence et la généralisation des contestations populaires des pouvoirs néo-patrimoniaux, ainsi que les flambées de violence auxquelles elles ont donné lieu, ont montré les limites de la gestion néo-patrimoniale de l'Etat. La crise de la gouvernabilité qui en a résulté est une réaction immédiate de la crise des finances publiques. Elle a même suscité le tarissement des ressources extérieures de ces Etats, l'amenuisement des richesses internes, les thérapeutiques du FMI et de la Banque Mondiale, "logique d'extinction des circuits économiques" qui, en permettant à l'Etat de redistribuer à ses clients, assure les conditions de sa reproduction. De cette manière, elles ont retiré aux "machineries politiques l'usage de leurs ressources nationales. En faisant jouer pleinement les règles du marché ainsi qu'à celui-ci, le double rôle d'allocation des ressources, le FMI, la Banque Mondiale et les principaux bailleurs de fonds des pays subsahariens détruisaient les logiques qui avaient favorisé la toute-puissance de l'Etat postcolonial.

La déconsidération de ce dernier se saisit donc en rapport à la crise d'efficacité des modes de régulation socio-politique traditionnels. Ceux-ci semblent aujourd'hui d'une vacuité opératoire exemplaire face au caractère trop inflationniste des demandes sociales en raison de la crise économique qui assèche les ressources étatiques. Les P.A.S, en favorisant la contraction des moyens financiers de régulation et de satisfaction des demandes sociales vont dans cette optique mener et provoquer l'érosion de la base sociale des pouvoirs néo-patrimoniaux. De même, en considérant l'articulation des Etats Subsahariens avec les structures économiques du "dedans" comme du "dehors" qui détermine leur fonctionnalité historique, force est de constater que ces dernières tournent autour d'une clientèle bureaucratique tentaculaire qui agit chaque fois comme une classe dominante et dirigeante. Dans des conditions économiques dominées par le bras-de-Dieu des bailleurs de fond, contenir la croissance exponentielle de la fonction publique, en diminuer les effets ne pouvaient manquer d'affecter en profondeur la stabilité du système néo-patrimonial d'exercice du pouvoir.

Pour mieux saisir la pertinence de cette explication, un retour en arrière s'impose. Jusqu'avant 1980, les stratégies personnelles et individuelles de promotion sociale étaient conditionnées à l'obtention d'un parchemin, d'un capital scolaire: le diplôme qui ouvrait les portes du "marché du travail

201. Albert Bourgi et Pierre Casteran. Le printemps d'Afrique. Op.cit p.

202. Axelle Kabou. "Quand les Africains critiquent l'Afrique " Le Courrier ACP-CEE 134 ? Juillet/ Août 1992, p. 65

bureaucratico-tribal"²⁰³. Sur celui-ci, la cooptation rejetait le recours aux procédures rationnelles légales du recrutement que sont les concours administratifs dans les poubelles de l'Etat. Aujourd'hui, ce mythe est désuet et ébranlé. Dès lors, il était évident que toutes ces pratiques qui imprimaient des caractéristiques considérées comme pathologiques mais qui en fait régulaient l'Etat postcolonial ne pouvaient plus satisfaire les demandes sociales. Il y a donc eu de ce fait diminution des capacités et de la puissance redistributrices de l'Etat Subsaharien. "Les conséquences sont d'autant plus désastreuses que les mécanismes de distribution prenant appui sur les solidarités "lignagères et tribales", on assiste à des dérégulations des activités économiques"²⁰⁴. Concrètement les Etats africains doivent réduire leur train de vie par des mesures

draconiennes d'économie budgétaire : réduction des effectifs pléthoriques de la fonction publique que la France a longtemps financé par le biais des subventions d'équilibre dans le cadre des aides publiques au développement, mais également par la privatisation des entreprises publiques. Or l'ensemble de ces mesures pour salutaires qu'elles étaient, ont aggravé la crise sociale et endémique qui gangrénait depuis fort longtemps l'Etat postcolonial, jeté des milliers de personnes dans la rue et dans la contestation, ralenti la croissance agricole et bloqué l'industrialisation.

Face à l'ampleur des contractions et des réductions, la révolte des classes moyennes urbaines était inévitable. Quand l'on sait que ce sont elles qui occupent les positions de production dans des secteurs sensibles, l'on pouvait imaginer la fragilité dans laquelle se trouvaient l'Etat et le Parti Unique du fait de l'effritement de leur base sociale et de déchantement qui affectait pêle-mêle toutes les couches sociales de la population. La crise du système de solidarité, du système de distribution, la désillusion à l'égard des formalités politico-économiques en pratique qui étaient à la mesure du surinvestissement "dédiurgique" ayant érigé l'Etat postcolonial en vecteur de développement et de redistribution annonce la fin de l'Etat tout puissant. Celui-là même qui avait fini par structurer "les inconscients collectifs avec ses illusions d'une modernisation sociale et économique rapide dans un ordre autoritaire"²⁰⁵. En plus, en fait d'ordre autoritaire, l'on

203. Hugues Bertrand. *Le Congo. Formation Sociale et Mode de Développement*. Paris : Maspéro, 1975.

204. Serge Alain Yabouet Bazoly. " La mort de l'Etat africain postcolonial? " *op.cit.*, p 53.

205. *Idem.*, p 43.

constate aujourd'hui que l'autoritarisme et son corollaire la coercition sont moins le signe d'une puissance véritable, que l'aveu d'une faiblesse des gouvernements, incapables qu'ils le sont de réaliser un contrôle social qui assure en même temps une participation politique réelle. L'ordre autoritaire a aussi entretenu les rêves d'un Etat omnipotent, l'illusion de sa puissance, de sa force que les parades militaires venaient parachever sur le plan symbolique.

Finalement derrière le mythe d'un Etat fort se cachait en réalité un Etat spongieux incapable de favoriser l'intégration et le développement. Un Etat dont une simple modification des logiques internes et externes a miné les techniques de régulation politique clientéliste et patrimoniale, et conduit à des travers et à des impasses. Il s'en est suivi une crise de délégitimation des gouvernants et partant, une crise de la gouvernabilité. Par ailleurs, le processus de délégitimation des gouvernants en place est un phénomène assez important pour qu'on s'y arrête un instant. En Car l'extinction des circuits économiques qui permettaient à la classe dirigeante d'instiller par la redistribution "la servitude volontaire", a poussé les aînés sociaux à renoncer à certaines dépenses de légitimation traditionnelle, à certains éléments de "sustension de la légitimité"²⁰⁶. Les cadets sociaux par contre, ont été, compte tenu, du tarissement des ressources qui les poussaient à apporter au régime un soutien diffus, malgré tout à retirer aux dirigeants leur légitimité. Ce retrait de a ainsi correspondu à une lente érosion des sentiments et des croyances en la légitimité du régime ou des autorités, en se situant par conséquent en amont des crises politiques qu'il a contribué à produire. De ce fait, il y a eu même temps désobjectivation et rupture dans le degré d'identification des membres à la communauté politique. Face donc à tous ces phénomènes, l'on peut penser que la crise politique qui frappe aujourd'hui les Etats néo-patrimoniaux et pousse à des conversions multipartistes peut être comprise comme une nouvelle crise organique que traduisent les rapports conflictuels entre l'Etat et la société civile.

§.2 - LA DIFFICILE TRANSFORMATION ET LA NORMALISATION DES RAPPORTS ETAT - SOCIETE CIVILE.

Malgré les réticences bien compréhensibles du reste du fait de la critique et de la remise en cause du projet d'accumulation élitiste des classes politico-administratives, les pouvoirs néo-patrimoniaux Subsahariens seront obligés de se laisser aller à des ajustements démocratiques. La transformation et la normalisation de son commerce avec la société civile étaient par conséquent le premier jalon de cet ajustement libéral. Ayant quelque fois débouché sur un "dialogue armé", les relations entre l'Etat et la société civile ont été très importantes dans l'avènement de la démocratisation. C'est elle qui a réussi par

206. Michel Dobry, *Sociologie des Crises Politiques*, op.cit., p

sa pugnacité à infléchir la trajectoire autoritaire de l'Etat Subsaharien.

1 - La montée en puissance et " l'insurrection de la société " civile²⁰⁷

S'il est un concept qui suscite dissertations savantes et controverse diverses en science politique, c'est bien celui de société civile. Qu'entendons nous par lui au point de lui confier une place aussi centrale dans l'avènement de la transition démocratique ? La réponse à pareille interrogation ne peut se faire qu'en étudiant et en repérant son cheminement dans la longue durée.

Tout d'abord, le concept de société civile a une connotation historique. Dans ce sens on le retrouve dans la tradition philosophique et politique occidentale. Il tire sa consistance de l'émergence de la bourgeoisie²⁰⁸ en tant qu'acteur politique principal²⁰⁹ et de la séparation des sphères privés de gestion du pouvoir de l'action de l'Etat²¹⁰. Cependant, le primat accordé à la bourgeoisie dans l'émergence d'une société hors Etat va pousser Karl Marx à la réduire à la domination d'une classe sociale. Antonio Gramsci surtout va lui emboîter le pas pour

207. Carlos Fuentes cité par Claudette Savonnet Guyot, "Réflexions sur quelques objets politiques à identifier : crise de l'Etat, crise de la société civile, ouverture démocratique" in Gérard Conac (dir) L'Afrique en Transition vers le Pluralisme Politique. Op.cit., p. 125.

208. S.P Starr, "3 Soviet Union : A Civil Society" in Royce, Macridis and Bernard E. Brown (ed) Comparative Politics, Notes and Reading, Pacific Grove : CA Brooks/Cole Publishing, 1990, pp 194-197.

209. L. Hunt, Politie, culture, and Class in French Revolution. Berkeley University of California press, 1984. E. Bandinter et Bandinter, Condorcet : Un intellectuel en politique. Paris: Fayard, 1988. J. Keane (ed), Civil Society and the State. New-York : Verso press, 1988. Jürgen Habermas, The Structural Transformation of Public Sphere. An Inquiry into a Category of Bourgeois Society. Cambridge MA : M.I.J press, 1989. G. Poggi, The Development of the Modern State. Stanford, CA : Stanford University press, 1978.

210. K. Polanyi, The Great Transformation. Boston : Bacon press, 1944. C. W Hegel, Philosophy of Right. Oxford University press, 1952.

considérer la société civile comme un projet hégémonique²¹¹. Mais derrière ces conceptions marxistes ou néo-marxistes, il apparaît que la société civile est intrinsèquement liée à la vie associative²¹². De cette manière, son émergence ou sa montée en puissance reflète la logique de la modernisation. C'est cette dernière qui mène à l'expression des droits politiques formels à l'intérieur d'une communauté politique.

Partant donc de cette première ébauche, l'on peut définir provisoirement la société civile comme "le regroupement des organisations, groupes ou individus dont les activités sont indépendantes de tout contact avec l'Etat, le parti ou leurs organes"²¹³. Pour mieux saisir les contours de ce concept partant de la distinction entre les sphères publique et privée, entre l'Etat et la société. Le domaine public est généralement relié au pouvoir central et à ses agences. Le terme "officiel" lui est ainsi assimilé ; ce qui est particulièrement pertinent au regard des sociétés autoritaires où, même la vie sociale en dépit des stratégies de fuite et de contournement des acteurs sociaux tend de manière imparfaite à être contrôlée par l'Etat. Par "privé", l'on entend toute personne ou organisme à la poursuite des buts en dehors d'un contrôle externe et jouissant d'une liberté de communication et de coopération²¹⁴. La distinction réelle et immédiate que l'on peut pressentir entre les deux sphères indépendamment de leur définition exacte réside "dans le caractère intrusif de l'Etat et d'autres organisations dans les activités des groupes ou des individus, ou autrement dit de leur niveau d'autonomie face à l'ingérence du gouvernement ou du parti"²¹⁵.

211. Karl Marx The 18th Brumaire of Louis Bonaparte, New-York : International Publishers, 1963. Antonio Gramsci, Selections From the Prison Notebooks of Antonio Gramsci, New-York International Publishers, 1971. N. Babbio, "Gramsci and the Concept of Civil Society" in John Keane (ed), Civil Society and the State, op.cit., pp. 40-59. Voir aussi M. Carnoy, The State and Political Theory, Princeton: Princeton University press, 1984. J. Cohen, Class and Civil Society. The Limits of Marxian Critical Theory, Oxford : Oxford University press, 1983.

212. J. Keane, (ed) Civil Society and the State, op.cit., pp. 56-57. Voir aussi Alexis de Tocqueville, Democracy in America, New-York. Vintage Books, 1955, pp. 198-199 et Owayanc Woods " Civil Society in Europe and Africa Limiting State Power through a Public Sphere". Africa Studies Review 35, 2, September 92, pp. 77-85.

213. Stéphane Lefebvre, "Les changements dans les Etats communistes : l'importance de la société civile". RFSF 40, n° 4, Août 1990, p. 612. Cette définition est aussi celle qui a été avancée par les premiers analyses sur la pertinence du concept de société civile en Afrique notamment M. Bratton, " Beyond the State : Civil Society and Associational Life in Africa". World Politics 41, 3, 1989, pp. 407-430, Ou M. Doombos, "The African State in Academic Debate", JMAS 28, 2, 1990, pp. 178-198.

214. Wladimir Shlapentokh, Public and Private Life of the Soviet People Changing Values in Post-Soviet Russia, New-York / Oxford: Oxford University press, 1986, pp. 46.

215. Idem., p 612.

De toutes ces considérations, il découle de manière sommaire que la société civile apparaît comme un groupe secondaire non directement "contrôlé par l'Etat, à l'intérieur duquel les gens ont peu de liens émotionnels, sont unis et interagissent dans la poursuite des objectifs communs. Elle représente de cette manière un lien intermédiaire entre un domaine privé et un domaine strictement public.

A ce sujet Nicolas Tenzer notera que :

la société civile est une société nécessairement organisée, dirigée par un organe politique et pourvue d'une volonté politique (...) l'existence du terme politique n'indique rien d'autre qu'un mode de désignation de l'exécutif et qu'une méthode de prise de décision (...) l'adjectif civil n'indiquant quant à lui, l'existence d'une organisation sociale prenant appui sur une volonté de s'organiser de l'ensemble de la société²¹⁶.

Prise sous cet angle, la société civile ne désigne point une partie ou un secteur de la structure sociale, mais vise sa totalité considérée sous certaines optiques. Si l'Etat est au coeur des activités politiques comme un faisceau des capacités dûment appareillés, son pouvoir est central, mais jamais unique. A ses côtés ou loin de lui, des entreprises autonomes exercent, par leurs buts propres et dans leurs domaines respectifs, une autorité qui rejaillit directement ou indirectement ou délibérément sur l'Etat. Toutes ces institutions concourent ainsi au fonctionnement politique de la société. Sous l'angle politique peut conclure Robert Fossaert, la société civile désigne l'ensemble des pouvoirs qui s'exercent hors la hiérarchie de l'Etat²¹⁷.

Cette perspective très occidentalocentrique reflète-t-elle le réel étatique subsaharien? En fait, la faible institutionnalisation au coeur de la logique néo-patrimoniale des sphères publique et privée, la petite démarcation entre l'Etat et la société connote une appréhension différente de la société civile et lui donne corrélativement une importance analytique qui n'est pas très éloignée de celle mise en exergue par les philosophes et les politistes des siècles derniers.

Historiquement, l'émergence d'un minimum d'espace social distinct de l'Etat est apparue en Afrique Subsaharienne avec

216. Nicolas Tenzer. La société dépolitisée. Paris : PUF, 1990, p. 65. Cette définition peut être complétée par celle d'Alfred Stepan. " Civil Society is an arena where manifold social movements... and civic organization from all classes... attempt to constitute themselves in an ensemble of arrangements so that they can express themselves and advance their interest" in Rethinking Military Politics: Brazil and the Southern Cone. Princeton : Princeton University press, 1988, pp. 3-4.

l'urbanisation coloniale. Celle-ci s'est accompagnée d'une floraison d'activités associatives reflétant la diversité des groupes et des classes sociales²¹⁸. Mais ces associations épousaient les marques et les contours de l'ethnicité²¹⁹ que les intellectuels vont transformer en associations à caractère politique²²⁰. Toutefois si le parti unique va essayer d'éliminer ces petites marques associatives, il va subsister néanmoins une sphère publique indépendante du parti unique qui se chargera de rendre mou un Etat qui jouait à se prendre pour fort²²¹.

L'hétérogénéité culturelle, l'autonomie des canaux d'accumulation et celle des factions qui parasitaient les institutions par rapport à l'Etat néo-patrimonial, derechef, vont apparaître comme des éléments qui essayeront d'établir le juste rapport entre la sphère étatique et l'espace public hors institutions. A tout le moins, l'on assistait à deux processus complexes, dialectiques et contradictoires. D'un côté, le mouvement de totalisation étatique porté par des groupes qui avaient accès aux ressources de la rente. De l'autre, un mouvement social qui tentait d'opérer un changement de régime. Cette entreprise de contre-totalisation était un choix délibéré des acteurs sociaux que l'on pourrait qualifier imparfaitement de "subordonnés". Pendant que la transnationalisation de la revendication démocratique et l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance préparait l'émergence des mouvements sociaux, les tentatives de maîtrise, de dévoiement de la volonté de démocratiser ont entraîné partout, en Afrique Subsaharienne, une rupture favorisant l'efflorescence des véritables mouvements de contestation ayant pour cible les groupes au pouvoir et mettant en oeuvre des stratégies d'alliance et de coalitions entre groupes sociaux disparates.

Ainsi dans les Etats néo-patrimoniaux et autoritaires du sous-continent, on peut penser qu'à cause de l'entreprise de totalisation et contre-totalisation de l'espace politique, à cause surtout de cette faculté historique des acteurs à se placer

217. Robert Fossaert. Le Monde au 21^e siècle : Une théorie des systèmes Mondiaux. Paris: Fayard, 1991, pp 148.

218. Georges Balandier. Sociologie des Brazzavilles Noires. Paris : A. Colin 1955, pp. 274-278.

219. K. Little. West Africa Urbanization : A study of Voluntary Association in Social Change. Cambridge: Cambridge University Press, 1987.

220. Immanuel Wallerstein. The Road to Independence : Ghana and Ivory Coast : The Hague Mouton, 1964, pp. 88 et 139.

221. M. Bratton. "Beyond the State..." op.cit., pp. 409-410.

en dehors de toute domination totale de l'Etat, la société civile désigne globalement selon Jean Luc Domenach et René Fossaert la société par rapport à l'Etat en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'Etat ou encore , comme le processus "d'avancée" de la société et de "détotalisation" contradictoire au processus simultané de totalisation mis en oeuvre par le pouvoir. Cela signifie de manière plus proche de notre travail que , la société civile en Afrique Subsaharienne apparaît aux frontières des limites étatiques englobant de ce fait toute l'activité individuelle informelle relevant de l'économie, de la culture, de l'éducation et de la politique. Cette société civile plurielle qui prend les contours du "bas" en tant qu'"elle regroupe de larges pans de la société : associations diverses, syndicats socio-professionnels ou étudiants, églises, sectes et bien sûr médias est nous semble t-il la part la plus dynamique de l'ensemble de la société particulièrement dans des entités où l'Etat a la phobie envers toute activité ouverte hors-Etat. Et les transformations que connaît le paysage politique subsaharien lui doivent beaucoup²²².

Toutefois, la raison majeure qui pourrait être invoquée ici pour expliquer les interactions conflictuelles entre les deux sphères - l'Etat et la société civile - est la prise de conscience par les acteurs subordonnés de l'inadéquation, des contradictions entre la rhétorique officielle du pouvoir,, et le vécu quotidien, entre les pratiques politiques de l'Etat et les demandes sociales. C'est par rapport à cela que la poussée revendicative²²³ de la société civile a épousé en postcolonie au moins deux champs de bataille :

Dans un premier temps, il s'est agi de conquérir et de rétablir les libertés perdues face à l'idéologie et à la censure. La floraison d'une certaine littérature politique et la multiplication des activités de la presse va, dans ce sens déboucher sur la création d'une multitude de journaux "indépendants" dits de l'opposition dont l'expansion sera inédite

222. Dwayne Woods. *Op.cit.*, pp. 94-97. Voir aussi Achille Mbembe *Les Jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire*. Paris : L'Harmattan 1985. *Afriques Indociles* . *Op.cit.*, Paul Nda. *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique Noire*. Paris : L'Harmattan, 1987. Terence O'Ranger. "Religious Movements and Politics in Sub-Sahara Africa". *African Studies Review* 29, 2, 1986, pp. 1-69.

223. Michaël Bratton et Nicholas van de Walle. "Popular Protest and Political Reform in Africa" in Goran Hyden et Michaël Bratton. *Government and Politics in Africa*. Boulder. Lynne Rienner, 1991.

après 1990. Cette expansion a provoqué une pression certaine, mais non insupportable sur l'Etat et ses appareils ne serait ce que par le rôle informationnel qu'elle s'est appropriée.

Dans un second temps, il s'est agi d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la détérioration des conditions de vie des populations, alors que s'enrichissaient des groupes et des individus sur la gabegie, le gaspillage et le non respect des droits élémentaires de la personne. Les églises et le Barreau se sont faits le relais de cette revendication. La première par des lettres épiscopales bien sévères à l'égard des régimes en place.

Par la présentation de ces sites de bataille, l'on pressent déjà les thèmes et quelques acteurs qui s'investiront dans la contestation. Quoi qu'il en soit, l'émergence ici et maintenant des mouvements sociaux est symptomatique de l'insurrection de la société civile dont parle Carlos Fuentes par la naissance des pôles de contestations ouvertes.

La contestation des cadets sociaux surtout les jeunes a été le tournant de la revendication démocratique en ce sens qu'ils vont réveiller des oppositions jusque là restées clandestines. "Passés subitement de l'alimentaire au politique"²²⁴, ils vont sonner le tocsin de la revendication pour plus de liberté, pour la démocratie, et pour l'état de droit. Sous ces expressions abstraites, les populations réclamaient un respect des pluralismes culturels, une protection efficace contre l'arbitraire, un partage plus équitable des droits à l'instruction et aux acquis de la modernité, une participation aux processus décisionnels les concernant immédiatement. Par ce faire, elles donneront l'espoir et dynamiseront les autres catégories socio-professionnelles que "la somnolence du parti unique avait fini par alanguir"²²⁵. C'est sur ce terreau propice à toutes sortes d'atteinte à la domination et à l'inégalité que les acteurs sociaux autonomes tels que le Barreau et surtout les Eglises vont se faire remarquer et entraîner un début de transformation entre l'Etat et la société civile.

224. John Paul Mare Tcdga. L'ouverture démocratique en Afrique Noire. Paris : l'Harmattan, 1991, p. 51.

225. Idem., p. 52.

Si le Barreau²²⁶ se caractérisait par une opposition hardie mais en demi-teinte au pouvoir, la presse et les Eglises quant à elles vont impulser de manière décisive la transition démocratique. En réservant à la presse dite "indépendante" ou de "l'opposition" selon la grille de lecture et les représentations des uns et des autres, une place à part, parlons tout d'abord de la "colère de l'Eglise".

Les Eglises²²⁷ mieux que les pouvoirs ont toujours été au courant des désirs et des problèmes, des espoirs et des attentes, mais également des déceptions du peuple. Si dans un premier temps, elles avaient fait leur ces paroles de Jésus-Christ, "rendez à César, ce qui est à César" interprétées comme un ordre adressé au chrétien d'obéir à l'autorité civile, les impasses et les errements gestionnaires dans lequel avaient conduit un mode de développement et un modèle politique en rupture totale avec les rationalités politiques et économiques avérées allaient faire sortir les Eglises de leur position de "spectateur engagé". Par le biais des lettres épiscopales étonnantes de précision et critiques, elles dénoncent les tares du système néo-patrimonial en vigueur dans les Etats Subsahariens²²⁷ : corruption, tribalisme, enrichissement illicite, dépendance, arbitraire.

Ces prises de position de l'Eglise dénotaient là un activisme sans pareille qui ira en s'accroissant dès que des personnalités ecclésiastiques haut placées vont estimer qu'il entre dans leur mission et leur devoir de participer comme tout citoyen à l'orientation et à l'organisation du mouvement démocratique. L'impact des prises de position de l'Eglise n'a sans doute pas été négligeant au regard de ses rapports avec l'Etat d'une part, et de la société de l'autre. Mais dans des postcolonies de plus en plus scolarisées, le rôle de la presse a sans doute été exemplaire.

227. La lettre épiscopale des Evêques zairois citée par Paul Jonh Marc Tedga. *L'ouverture démocratique... op.cit.*, p. 79.

226. Dans ces évolutions contestatrices des acteurs, la position du Barreau est assez curieuse et mérite une certaine clarification politique. Privilégiés des régimes, ils constituaient une caste. C'était une fonction élitiste qui servait plus à la défense des intérêts néo-patrimoniaux et clientélistes des groupes au pouvoir. Leur entrée dans les feux de la revendication est bien insolite. Etait-ce pour des intérêts manducateurs ou s'inscrivait-elle dans la perspective du temps mondial ? Cependant il faut quand même leur reconnaître les essais d'opérationnalisation de la charte africaine des droits de l'homme dont ils feront un usage habile pour obtenir des réformes

227. Yves Chituba Bantungwa. "Le rôle de l'Eglise dans le processus de démocratisation de l'Afrique : l'expérience de la Zambie". *Le Courrier ACP-CBP* 134, juillet 1992, pp. 69-71.

Subsaharienne.

Dans le processus qui essayait de mener à la démocratisation, les médias ont joué un rôle considérable. Leur activité sur ce plan reste indissociable du contexte et du rôle joués par eux dans les évolutions politiques des Etats néo-patrimoniaux à parti unique. Par delà l'explosion de la presse surtout privée, c'est un "véritable bouleversement qui s'opère aussi bien au niveau des médias que des us et pratiques du pouvoir et de la société civile"²²⁸.

A la faveur des revendications libertaires, la presse s'est libérée du "corset juridico-administratif dans lequel l'avait enfermé le pouvoir"²²⁹, pour promouvoir la transition démocratique. Dans une étude reposant sur 96 journaux, c'est-à-dire 803 articles dont 577 consacrés à la vie politique, Mbasani Liwenge note que 504 sont basés sur l'ouverture démocratique soit 63% du contenu et la répartition des thèmes révèlent par ordre de priorité l'impact du multipartisme et de la liberté d'opinion. Annoncée par la circulation clandestine des tracts, pratique ancienne de parasitage de l'ordre politique²³⁰, la prolifération de cette presse d'opinion, "presse de combat" et dont l'objectif semblait être à terme de parvenir à concrétiser les nouvelles exigences de démocratisation, a littéralement bouleversé les relations entre l'Etat et la société. Cette action comportait deux volets : une démocratisation de l'information pour une large participation à l'édification d'une société démocratique et la mobilisation de tous pour la cause démocratique .

Presse d'opinion, presse de lutte, le nouveau contexte socio-politique en lui offrant des conditions propices à son épanouissement, en favorisant les contradictions lui permettait de s'activer en mettant à nu les "manoeuvres dilatoires" du pouvoir tendant à freiner les échéances de démocratisation. Compte tenu de cette atmosphère de critique des logiques autoritaires, des revendications et des contestations, la presse va se lancer dans une campagne de propagation des idées

228. Théophile E. Viltin. 3 Crise, "Renouveau Démocratique et mutations du paysage médiatique au Bénin" Afrique 2000, 9, Mai 1992, p. 37.

229. Mbasani Liwenge. La presse et le processus démocratique en Afrique... op.cit., p 24

230. Niandou Souley. Tracts et Démocratisation au Niger. Année Africaine 1990 - 1991. Bordeaux : CEAN/CMFPAO, 1991, pp. 431-443.

et des idéaux qui sous-tendent toute "bonne" démocratisation afin de démontrer les limites de l'action gouvernementale en la matière; mais aussi de souligner la "mauvaise foi du gouvernement". A ce titre le discours sur les droits de l'homme apparaissait pour la presse comme un très bon angle d'attaque contre les pratiques des groupes au pouvoir et ces derniers ne pouvaient en effet laisser les principes auxquels ils avaient souscrits en adoptant la charte africaine des droits de l'homme.

L'objectif constaté par Mbasani est "de venir à bout du pouvoir en place soit en le renversant, soit en l'épurant de ses aspérités faute de pouvoir l'abattre"²³¹. Par la force de la démocratisation, les journaux sont ainsi devenus "le gage et le facteur de la démocratie"²³². A travers la large diffusion des idéaux démocratiques, la presse contribuait à canaliser l'opinion publique naissante ou renaissante, à canaliser les revendications populaires en leur donnant un contenu, une consistance et une orientation dans le sens voulu par les nouveaux acteurs et énoncés politiques. "Aussi plus qu'un simple support des revendications, la presse est-elle devenue l'arme par excellence de la démocratisation: elle traque les injustices, dénonce les abus et les entraves à la liberté. Mais l'information qu'elle véhicule soutend toute l'aspiration du renouveau démocratique"²³³. Cette action revendicative ou cette fonction tribunitienne qui a comme toile de fond le multipartisme et la garantie des libertés, incite le plus souvent à la conquête des libertés. Tant et si bien qu'aujourd'hui, la presse a une prise certaine sur les décisions politiques. Par son rôle déterminant lors de l'inculpation des principaux accusés du "massacre de Lumbubashi", dans les évolutions politiques du Cameroun de ces deux dernières années à partir de l'"affaire Yondo Black" aux multiples scandales fictifs ou réels en passant par la "marche de Bamenda"²³⁴, l'action de la presse confirmait les analyses de Giroud selon lesquelles "le pouvoir est vulnérable aux attaques de la presse à proportion de son taux d'impopularité. Les

231. Mbasani Liwèrge. La presse et le processus démocratique... *Op.cit.*, p. 27.

232. Diane Senghor. "Le pluralisme de la presse en Afrique : gage et facteur de la démocratie". in *Le Courrier ACP-CBE* 134 pp.

233. Mbasani Liwèrge. *Op.cit.*, p. 42.

234. *Idem.*, pp. 49-58.

journaux peuvent entretenir cette impopularité, l'amplifier, l'étendre"²³⁵.

Hormis ce caractère revendicatif, son action dans la mobilisation des populations est l'une des certitudes les mieux établis aujourd'hui. La campagne de désobéissance civile initiée par les partis d'opposition au Cameroun et connue sous le nom de "villes mortes", le grand mouvement de grève organisé par les syndicats zaïrois qui a paralysé le pays pendant des mois sont, à défaut d'être représentatifs, sont quelques exemples des cas de réussite de l'action de la presse, de sa dimension mobilisatrice, même si cette affirmation doit être fortement nuancée par le fait qu'elle n'a fait qu'entretenir les mouvements protestataires. S'il est vrai que toutes les revendications n'ont pas eu gain de cause, en général, le pouvoir a fini par aller dans le sens souhaité et exigé par la presse. Il n'est donc pas faux de dire que "ce rôle de la presse dans la promotion et la sauvegarde de la liberté et son incontournable présence dans le débat politique font d'elle l'une des forces qui "pilotent" la démocratisation aux côtés de l'Etat, des partis politiques etc..."²³⁶. C'est dans ce sens qu'il constitue le catalyseur de l'avancée démocratique.

Toutefois, si la presse a été instrumentale dans l'avènement de la démocratisation, force est de reconnaître que, comme les émeutes, la violence, les grèves brutales, les assauts, le sillage quotidien et permanent de l'Etat, les armes utilisées ont paru antidémocratiques. Peut-être dirait-on que face à des pouvoirs qui ne lésinaient pas sur les moyens pour mettre hors d'état de nuire tous ceux qui voulait se placer à travers son chemin, c'était les seuls moyens, mais l'on ne peut manquer de retenir que la subversion au sens du Pr Roger Mucchieli de "technique d'affaiblissement du pouvoir et de démocratisation des citoyens (...), d'action sur l'opinion par des procédés subtils et convergents"²³⁷ a été le moyen de pression de la nouvelle presse

²³⁵. Françoise Girond cité par Mbasani. Op.cit., p.

²³⁶. Idem., p. 58.

²³⁷. Roger Mucchieli. La Subversion. Paris : C.L.G. 1976, p. 9.

sur le pouvoir. Ce "comportement de dissidence"²³⁸ tout *law* visait d'un côté à discréditer l'Etat pour affaiblir son autorité. D'autre part, il s'agissait, en s'appuyant sur des données factuelles plus ou moins vraies, de s'attaquer à toutes les institutions étatiques pour façonner l'image d'un pouvoir oppresseur, à travers une exploitation aussi bien astucieuse que subtile des valeurs universelles de liberté et de justice. Par cette technique, la presse légitimait malheureusement l'insubordination, le vandalisme, la violence qu'elle qualifiait de "seuls moyens d'expression" des cadets sociaux et des "conjoncturés". Et d'autre part d'entretenir la baisse de l'autorité étatique par la scission, la séparation entre l'Etat et l'opinion publique nationale et internationale. Ceci en jettant le discrédit sur les piliers du pouvoir. Les scandales à répétition, les assassinats plus ou moins imaginaires qui accompagnent la titraille des journaux sont illustratifs à cet égard.

Grâce donc à une orchestration astucieuse de la subversion, bien des valeurs s'effondrent laissant planer un doute sur les capacités du pouvoir à mener à terme le processus démocratique. "Ainsi la subversion fait son chemin et parfois, sans que la presse elle-même en soit consciente"²³⁹. Cependant, si l'on doit déplorer pour le regretter ces actions désobligeantes en ce sens qu'elles peuvent mener à la désintégration de l'Etat, on doit aussi constater qu'en plusieurs occasions, elle n'exploite que les incohérences des pouvoirs publics. Seulement, opérant par la subversion, la presse subsaharienne a certes impulsé la démocratisation, mais elle est demeurée une presse partisane où règnent l'inquisition et la quête de l'hégémonie en cherchant par tous les moyens à s'ériger comme une puissance institutionnelle afin de contrôler les institutions et partant, toutes les structures sociales. Si prendre une position critique est tant soit peu louable, le rôle de tribunal, de censeur qu'elle s'est arrogée est néfaste entachant, la réputation des hommes politiques ou des personnalités influentes. Bref, conclut Mbasani Liwenge, "(...) la presse s'est muée en inquisiteur et la déformation a têt _____

238. Théophile Viljin, "Crise, renouveau et mutations...". *Op.cit.*, p. 44.

239. Mbasani Liwenge. *Op.cit.*, p. 40.

fait de prendre le pas sur l'information "²⁴⁰. Ces comportements contre-nature de la presse nous apparaissent non seulement comme un effet boomerang de la propagande politique de l'époque du parti unique qui servait à rétrécir les libertés démocratiques, mais aussi comme les pratiques qui s'inscrivaient en Afrique contre la démocratie tout en favorisant la démocratisation.

Cependant, en s'appesantissant uniquement sur le poids protestataire des groupes à visibilité sociale forte, l'on fait une sérieuse entorse à la réalité. En fait, au niveau des mouvements contestataires, les choses ne sont pas aussi linéaires. Si l'on distingue les formes de protestation de la société au regard du type de pouvoir et de relation entretenue ou non avec ce dernier, il émergerait un distinguo entre les formes de protestations internes aux réseaux clientélistes du pouvoir qui lui demandent quelque chose et celles des protestations externes à ces réseaux dont la radicalité politique tient à leur absence de demandes bien avérées. Ces dernières protestations véhiculent dans leur répertoire d'action des pratiques de pillage économique et de violence néo-délinquante. Elles proviennent des jeunes déscolarisés, des groupes ethniques, des sectes religieuses prophétiques. Elles "inventent" un mode de production du politique basée sur la violence. Le plus souvent ce sont elles qui sont le vecteur des transformations sociales lourdes, mais à l'heure actuelle elles ne sont pas structurées par un vecteur idéologique pour s'exprimer et s'inspirer. Leur marginalisation socio-politique entre en étroite ligne avec leur déclassement économique.

C'est pourquoi elle définit un mode d'exclusion par rapport à la sphère autorisée mais un avenir possible.

Les autres revendications sont bien évidemment corporatistes et exigent au pouvoir, par négociation conflictuelle, le réaménagement, la "rationalisation" des réseaux clientélistes et de redistribution de la rente de la dépendance. Ces protestations corporatistes se divisent en deux: celles qui sont internes aux luttes factionnelles pour l'occupation des positions de pouvoir et d'accumulation d'une part et d'autre part, celles qui situées au dedans des réseaux clientélistes et qui ne remettent pas directement en cause les sites de domination monopolisés par

240. Idem., p. 68.

un petit groupe. Les premières sont celles des membres de la bureaucratie, des acteurs sociaux individuels les plus "éduqués", les plus "individualistes", ceux qui sont des "entrepreneurs politiques" et qui refusent de partager les coûts des PAS. Les secondes concernent les couches sociales défavorisées des petits fonctionnaires et salariés dont les coûts de l'ajustement leur sont imposés de manière univoque. Peu enclins à user de la violence, ils préfèrent l'action manifestante à travers les tracts. Ils font des demandes précises aux pouvoirs en place et veulent être protégés de la crise. Bien sûr il existe des passerelles entre ces formes de protestations, celles-ci ne sont pas fermées et dépendantes de groupes sociaux qui les mettent en branle exclusivement à d'autres. La revendication démocratique a fédéré tous les groupes revendicatifs. C'est la raison pour laquelle, elle a battu de vitesse les pouvoirs en place. Mais le processus de déségmentation, de fusion d'intérêts qui aurait pu être le prodrome à des crises "révolutionnaires" n'ont pas eu lieu.

En définitive, si au centre des aspirations démocratiques apparaît une société civile pugnace, teigneuse, ses revendications sont plus libertaires que démocratiques²⁴¹, plus économiques que politiques même s'il est démontré que dans les Etats néo-patrimoniaux, les deux ordres se chevauchent. La liberté est certes nécessaire à la démocratie, à la démocratisation mais elle n'est pas suffisante. Elle doit s'accompagner d'un aménagement des procédés et procédures permettant la garantie des libertés publiques. En outre, la belle unanimité que caractérise souvent cette société civile cache mal leurs difficultés de structuration, d'organisation sur une base essentiellement démocratique. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que nous avons affaire à des pans de sociétés plus révoltés que révolutionnaires²⁴². Les Eglises, les étudiants, les "conjoncturés" se rebellent contre les pénuries alimentaires, la gabegie, les mesures drastiques du F.M.I, la suppression de la Bourse, de l'entrée à la fonction publique, la corruption et les répressions. Cette révolte qui s'exprime dans la spontanéité, l'inorganisation prend souvent de court des

241. Slobodan Milacic. La transition démocratique à l'Est. op.cit., p 70.

242. Idem., p 69.

oppositions impréparées à la tâche qui est la leur et sans véritable projets de société crédible. Oppositions éclatées, sociétés civiles inorganisées sans porte-parole véritable, sans élite politique "stalagmite" secrétée par elle, nous avons affaire à des élites politiques "stalactites", anciens hommes du sérail qui ont plus ou moins flirté avec le parti unique, en ont même été les théoriciens et qui en cette période de démocratisation doivent apprendre à s'exprimer démocratiquement. Souvent, ces hommes font même leur éducation démocratique au même moment que le peuple dont ils prétendent défendre les aspirations. Si bien que l'on peut se "demander si cette élite est elle même démocratique. Etre anticolonialiste, voire nationaliste à la rigueur est une chose, une autre est de savoir c'est qu'est la démocratie, l'énoncer au nom des autres, mais l'être profondément soi-même relève d'une tâche prométhéenne chez l'élite africaine"²⁴³. A ce niveau un parallèle avec la colonie s'impose. Ces élites issus de l'indépendance étaient naturellement anticolonialistes, nationalistes, mais comme celles d'aujourd'hui, elles n'étaient pas démocrates. Tout comme les opposants d'hier et d'aujourd'hui. Hier ils ne réclamaient pas la démocratie, mais le pouvoir. Ce qui est différent. "Ils étaient prêts, une fois au pouvoir, à faire subir aux autres le sort qu'ils avaient eux-même subi" constate Jean François Médard²⁴⁴.

*

*

*

Pour conclure, l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance et l'essoufflement de la gouvernabilité subsaharienne ont traduit l'ampleur de la crise de l'Etat rentier numéral et agraire, et plus globalement, ont montré l'acuité de la crise des sociétés politiques subsahariennes. Aussi à travers les causalités de l'abdication des pouvoirs autoritaires accède-t-on à l'ensemble des travers du politique et de l'économique dans le sous-continent : Instrumentalisation régulatrice de l'Etat à des finalités politiques, défaut d'accumulation, indocilité de la force du travail, fin des "compromis historiques", accentuation de la consolidation prédatrice du

243. Coni M Toulabor. " Transition démocratique ". op.cit., p 67.

244. Jean François Médard. 3 La démocratie: une idée neuve en Afrique " IE presse, Janvier 1991, pp 2-3.

"bloc historique" postcolonial. Pendant longtemps, une telle politique qui supposait un flux constant et pérenne des ressources à distribuer a fait illusion. Et la crise financière et économique, les PAS en prônant la désétatisation, en déglonflant l'Etat baudruche a mené tout droit à une crise de la régulation politique et corrélativement à un processus de rétrécissement du champ d'intervention étatique. Parallèlement, la crise de l'Etat sur le plan international va entraîner la crise de l'option clientéliste, révéler la vulnérabilité de l'Afrique Subsaharienne aux influences du dehors et l'ampleur des contraintes systémiques que traduisent de manière fort éloquente, la transnationalisation de la revendication démocratique et l'arrimage des "arts de faire" subsahariens à la problématique légitime du système international. Tous ces facteurs montrent que l'Afrique en transition est aujourd'hui en gésine. En témoigne, l'avancée de la société civile qui désormais n'est pas organisée autour d'un pôle politique qui permettrait de le saisir et recoupe des pratiques hétérogènes dont l'unification semble se construire. Cette avancée de la société civile a suffi pour faire implorer les dynamiques antidémocratiques, édulcorer momentanément les valeurs de hiérarchie et d'autorité, et généraliser les pratiques de la violence. Mais en filigrane toutefois, transparaisaient l'idée et le secret espoir que la démocratisation mettra fin à cet état de chose, car véhiculant une espèce de médiation politique. A la limite des processus contradictoires et dialectiques de la détotalisation et de la dé-totalisation se lisait la montée de la raison démocratique. Mais à l'intérieur de cette société civile, les catégories sociales étaient aussi éclatées dans la mise en oeuvre de leurs formalités d'action. Cependant face à des pouvoirs autoritaires, l'unification de la société civile s'est faite grâce à l'objectif commun de pousser rapidement ces pouvoirs à ouvrir la scène politique. Devant tant de remises en cause et la perte de ses capacités de régulation, il a fallu à l'Etat une adaptation, un ajustement sous la forme d'une tentative de pilotage des processus nouveaux qu'induisaient les logiques destabilisantes ci-dessus présentées. Schématiquement cybernétiquement parlant parce que celles-ci avaient rétroagi sur le système politique néo-patrimonial, et lui imposaient des changements de position. Dans un contexte international qui valorisait la démocratie, la

réponse donnée par les pouvoirs en place, le changement de position ne pouvait être que la mise en oeuvre des processus de démocratisation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE SIXIEME.

SORTIES DE CRISE... LES PROCESSUS DEMOCRATIQUES DE LA TRANSITION EN POSTCOLONIES .

Comment pouvons-nous empêcher la vertueuse expression de démocratie de se transformer en un cliché en sachant ce que nous, en tant que peuple, pensons, ressentons, voulons et sommes supposés faire sur cette terre ? Comment est-ce que tous ces éléments de démocratie peuvent se mettre en marche, bouger et devenir notre allure dans les rues ?

Mongane Wally Serote "An Author's Agenda". Southern African Review of Books 3, 3 et 4, 13 et 14, février - mai 1990, p. 25.

...La démocratie c'est une échelle de perroquet, on monte d'un côté et on monte de l'autre, et puis on remonte du premier, et puis on remonte de l'autre (...) on ne donne pas la démocratie, on l'enseigne pas, on n'écrit pas de constitution pour les autres. On invite ceux qui ne connaissent pas les valeurs fondamentales de la démocratie à les découvrir, à les conquérir, à les mettre en oeuvre.

Edgar Pisani "L'Afrique : Fins et Commencements" in le Courrier ACP-CBE 134, Juillet / Août 1992, p 3

Les régimes autoritaires s'éteignent de manière

relativement pacifique par une sorte d'épuisement due à une combinatoire des logiques internes et externes déstabilisantes. Ce qui différencie cette extinction dans "les Afriques Politiques", c'est le rythme, les modalités et les pratiques inhérents à ce passage au multipartisme : brutal au Mali, au Togo et au Zaïre, rapide au Bénin¹ et dans les îles lusophones du Cap-vert, de Sao-Tomé², lent et progressif au Cameroun, en Côte-d'Ivoire³, au Kenya⁴, au Gabon⁵, et au Niger⁶, "syncopé" au Nigéria pour ne parler que des cas les plus représentatifs. Ceci en tenant bien évidemment compte des stratégies d'indiscipline des acteurs politiques au pouvoir qui bon gré mal gré réussissent à imprimer grâce à la bureaucratie ou à l'armée les évolutions transitoires des Etats Subsahariens. Si donc le rythme et les modalités de la transition démocratique sont variables, cela est dû justement au temps de maturation plus ou moins longue des oppositions qui se sont formées pendant que les régimes autoritaires étaient en vigueur ou sur le déclin et qui sont apparues au grand jour avec le retour au multipartisme, tantôt au sein même des classes et des groupes qui leur avaient donné naissance et avaient constitué leur base sociale, tantôt sur un plan général et assez diffus d'une société civile engagée dans le processus de (re)construction démocratique. Cela est aussi la résultante de la manière avec laquelle les régimes autoritaires ont été laminés, à la pérennité des pratiques politiques

1. Jean Jacques Raynal. "Le nouveau démocratique béninois: modèle ou mirage?". Afrique contemporaine 160, 4^e trimestre 1991, pp 3-25.

2. Michel Cahen. "Vents des îles. La victoire de l'opposition aux îles du Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe". Politique africaine 43. op.cit pp 63-78.

3. Yves A. Fauré. "Sur la démocratisation en Côte-d'Ivoire: passé et présent". Année Africaine 1990-1991, op.cit pp 115-160. Il s'agit de la version complète de l'article suivant. "Éléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire". Politique Africaine 43. op.cit pp 31-49.

4. Denis Constant Martin. "Le Multipartisme, pour quoi faire? Les limites du débat politique: Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe". Politique africaine. Ibid pp. 21-30.

5. François Gaulme. Le Gabon à la recherche d'un nouvel Ethos politique et social. Politique africaine. Ibid pp. 50-62. Voir aussi Fidèle Koulla-a-Ibonga. La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique : le cas du Gabon. Revue juridique indépendance et coopération (RJIC) 1, Janvier - Mars 1991. pp. 10-23.

6. Jean Jacques Raynal "La démocratie au Niger : chronique inachevée d'un accouchement difficile". in Gérard Conac. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Op.cit., pp. 357-368.

positives ou durée. Par négatives qui se sont formées dans la longue durée. En réalité, la généralisation du discours démocratique dans les années 90 qui constituait la critique la plus facile du régime et des pratiques autoritaires et patrimoniales avait du mal à cacher son absence de contenu. C'est pourquoi les démocrates par convenance, conviction ou contagion⁷ sont maintes fois tombés dans le piège de confondre libéralisation et démocratisation, multipartisme et démocratie. En fait, il ne s'agissait pas de jeter l'anathème sur le parti unique comme le faisaient ces oppositions qui prêchaient la démocratie avec "la foi aveugle des nouveaux convertis" traduisant par le fait même une méconnaissance étonnante du système politique, "leurs pratiques discursives portant la marque de leurs amours d'antan sans compter une profonde ignorance des stratégies politiques"⁸. Ce premier élément, même superficiellement compris aide à mieux pénétrer, sans tenir compte a priori des relations entre processus politiques et structures sociales, ce que les cas subsahariens de libéralisation illustrent bien: une transition facile, une démocratisation difficile⁹. Ce rapport entre les deux termes considérés sous l'angle de dynamique du processus politique, semble être quant à lui intensément lié aux problèmes quasiment insolubles, engendrés par un imbroglio économique et des pratiques autoritaires dont le noeud gordien semble aussi difficile à localiser qu'il est par la suite à trancher. Dans ce sens, si l'incapacité à administrer la crise économique a joué un rôle actif dans l'épuisement de l'autoritarisme, elle pourra également si elle persiste réduire les fondements bien précaires sur lesquels reposent les expériences de démocratisation. De ce qui précède, il appert donc que la résistible montée de la démocratisation aujourd'hui s'apparente donc dans le cadre de ce travail à une stratégie et même une tactique de sortie de crise. Face donc à cela, la démocratisation dans le sous-continent se trouve placée sous les feux croisés de deux tâches conjointes : mettre fin ou limiter les pratiques autoritaires et

7. Selon les expressions de Guy Hermet. "Comment naissent les démocraties" et "Prédestination ou stratégie?" *Esprit* 6, Juin 1984, pp. 87-109 et 131 à 140.

8. Tassy D. Bakary. "De la démocratie à l'ivoirienne à la démocratie ivoirienne". *Géopolitique africaine* 13, Mars 90, p. 48.

9. Martins Luciano. "Transition facile, démocratie difficile". *Problèmes d'Amérique Latine* 78, 4^e trimestre 1985, pp. 53-60.

étendre la capacité de réponse du système politique aux demandes sociales dans un contexte économiques dramatiquement défavorable, alors que tout distributivisme clientéliste comme celui d'antan est rendu impossible par la crise financière et politique. Cependant, l'idée démocratique qui suit lentement et difficilement son cours, si elle est "neuve"¹⁰ n'épuise pas les expériences démocratiques de la première génération qui ont suscité des espoirs en postcolonies. Dans une atmosphère dominé par la "fatalité du parti unique"¹¹ ou encore des "monocéphalismes politiques"¹², la démocratie est apparue comme un paramètre récurrent des évolutions constitutionnelles de certains Etats néo-patrimoniaux Subsahariens. Expériences un tant soit peu originales et qui ont permis les rêves d'un retour à l'idée démocratique sur le continent. Cependant la brièveté de certaines expériences ont aussitôt tempéré cet optimisme. A la satisfaction de ceux qui redoutaient la contagion du multipartisme, les tests de faisabilité voltaïques et centrafricaines furent des "schismes manqués", alors que la survivance sénégalaise, la *sucess Story*¹³ continuait de susciter crainte et espoirs en tant que "schisme réussi"¹⁴. Par rapport à ce deuxième point, l'on n'a pas manqué compte tenu de l'antériorité du processus dans ce pays de dire qu'elle était la mère des "néo-démocratisations" africaines. Cela pose le problème et fait en même temps quelque peu sens. Car de manière implicite l'on essaie de tracer une ligne de continuité entre ces expériences démocratiques de la première génération et les démocratisations actuelles. Bayart et Médard corroborent cette manière de voir et de faire lorsqu'ils énoncent que les démocratisations actuelles feront constamment appel aux

10. Dans la mesure où, à terme elle ne se réduira pas au simple multipartisme et plus principalement de la démocratie c'est-à-dire de la mise en place d'institutions et des procédures pouvant permettre une restauration graduelle ou rapide d'un système démocratique et pluraliste. J.F Médard, La démocratie : une idée neuve ? Boraun IE presse, Janvier 1991.

11. Maurice Kamto, Pouvoir et droit en Afrique Noire Op.cit., p. 354.

12. Jean François Bayart, "La revanche des sociétés africaines". Politique africaine 11, Septembre 1983, p. 104.

13. Donal Cruise O'Brien, "Les élections sénégalaises du 27 Février 1983". Ibid., pp 7-11. Ou encore du même auteur, "Sénégal" in John Dunn (ed) West African State Failure and Promise. Cambridge: Cambridge University press, 1978, pp. 173-188.

14. Maurice Kamto, Pouvoir et droit... Op.cit., p. 353.

précédents historiques de la colonisation, aux procédures de décompression autoritaire qui ont entrecoupé les épisodes de fermeture notamment l'exercice compétitif du suffrage universel pour assurer la régulation clientéliste, pallier à une trop grande rigidité des partis uniques ou augmenter la respectabilité internationale de ceux-ci¹⁵ (...) aux échecs de celles-ci afin de mieux comprendre ce qui menacerait les démocratisations actuelles¹⁶. C'est sous cet éclairage que l'analyse des expériences démocratiques et de dilatation autoritaire de la première génération ne serait pas de trop en tant qu'elles permettent non seulement d'affirmer que l'Afrique Subsaharienne n'est pas une inconnue ou une oubliée des procédures de démocratisations¹⁷ d'une part et d'autre part à poser une ligne de continuité entre les démocratisations éparses des années 70 et 80 et celles actuelles transformant ainsi la construction autoritaire comme un intermède, comme une "accoucheuse de démocratisations"¹⁸. (section 1) Si donc, les expériences de la première génération peuvent plus ou moins éclairer le potentiel d'échec et de réussite de la transition, ce qui est intéressant dans ce chapitre, ce sont les mécanismes et les circonstances actuelles de sortie de l'autoritarisme et de libéralisation qui se déploient selon trois axes : une conférence nationale, une démocratisation par le haut qu'ont pourrait qualifier de "démocratie octroyée"¹⁹ selon l'expression de Guy Hermet et une démocratisation par le feu et par les armes²⁰ (section 2). Cependant, nouvelles, les démocratisations Subsahariennes apparaissent comme des modalités de modulation de la violence,

15. Jean François Bayart. "La problématique démocratique..." *Op.cit.*, p. 12.

16. Jean François Médard. "Autoritarismes et démocratie..." *Op.cit.*, p. 103.

17. On a tendance à l'oublier en cette période de célébration et d'euphorie démocratique. Voir Richard Joseph. "The Rebirth of Political Freedom". *Journal of Democracy* 2, fall 1991, p. 22.

18. Cela permet aussi de comprendre que les démocratisations actuelles c'est vrai sont accélérées par la conjoncture internationale mais qu'elles se réclament d'une parenté historique avec celle de la première génération.

19. Guy Hermet. "Espagne : une tentative de démocratisation octroyée" in Léo Hamon (dir). *Mort des dictatures ? Op.cit* p. 129.

20. Ces trois voies se retrouvent dans la majorité des analyses sur la transition démocratique. Barrington Moore qui parle de voie "démocratique", "capitaliste réactionnaire" et la voie de la "révolution paysanne". Voir *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*. *Op.cit.*, pp. 34 et 55 à Alfred Stepan qui en fait une brillante synthèse cf "Paths Toward Redemocratization. Theoretical and Comparative Considerations" in O'Donnell, C. Schmitter, and L. White ad (eds). *Transition from Authoritarian Rule. Comparative Perspective* *op.cit.*, pp. 64-84.

de dé-construction autoritaire et d'adaptation au temps mondial. C'est pourquoi, elles débouchent sur des pratiques et des logiques communes qui tournent sur le plan discursif sur la sanctification de la procédure électorale, la glorification des droits de l'homme, l'avènement de l'Etat de droit et la volonté de se développer. Toutefois, ce fond commun démocratique au Sud du Sahara a cependant la faculté sur le plan pratique de faire apparaître des lignes de clivages historiques, des logiques politiques caractérisant l'Etat néo-patrimonial et qui rendent aussi bien aléatoires qu'incertaines le processus de transition. Cette incertitude qui sourd de la divergence au niveau des acteurs entre les fonctions latentes de la démocratie et les fonctions patentes pose à l'évidence un problème de rapports de force. Dans cette optique, il n'est pas erroné d'affirmer que la démocratisation au Sud du Sahara apparaît comme un rapport de force, conséquence généralement de la difficile rupture chez les uns et les autres avec l'ordre politique ancien. Ceci à cause de l'importance des symboliques alimentaires, de l'omniprésence des phénomènes "paroissiaux" ou "communalistes" qui entraînent des stratégies d'indiscipline des acteurs au pouvoir comme les militaires. C'est le cas au Zaïre et au Togo²¹. D'un autre côté la prégnance des réseaux du dehors, les avatars des programmes d'ajustement structurel qui favorisent aussi bien le redéploiement des pouvoirs autoritaires que leur résistance rendent difficile le processus de transition. Malgré donc ces "hypothèses démocratiques"²², on ne peut faire l'économie d'une esquisse des éléments pouvant mener à la réussite de la démocratisation en Afrique Subsaharienne. Tous ces éléments font partie de la section 3.

21. Colette Braeckman, "Démocratisation sur surveillance au Zaïre. L'impossible mutation du président Mobutu" et Comi Molévo Toulabor, La bataille "finale" du général Eyadéma au Togo, in Le Monde Diplomatique, Mars 1993, pp. 18-20.

SECTION 1 : LES EXPERIENCES DE DEMOCRATISATION ET DE DILATATION AUTORITAIRE DE LA PREMIERE GENERATION.

Pendant la vague d'autoritarisme qui a déferlé sur le continent après "les soleils des indépendances", la revendication démocratique dans sa formulation représentative et concurrentielle classique n'a cessé de parcourir les évolutions politiques de certains Etats. Ce retour aux conditions constitutionnelles normales a souvent pris l'allure d'un retour à la démocratie, à des interludes ou intermèdes des démocraties parlementaires multipartistes. Ceci dans un contexte politique général qui rendait difficile le fonctionnement et le déroulement d'un jeu démocratique bien avéré. Dans des situations de militarisation du pouvoir, de généralisation des monarchies, de personnalisation, de sacralisation du pouvoir et de dévalorisation du constitutionnalisme originaire par l'abandon du pluralisme, les premières expériences subsahariennes de sortie d'autoritarismes, hormis le cas sénégalais, seront des démocratisations sous tutelle militaire. Pour analyser ces tentatives ou ces défis à l'autoritarisme, nous nous pencherons ici sur "les sorties différées"²³ au Nigéria d'une part et d'autre part aux essais de retour au "constitutionnalisme multipartisan"²⁴ en Haute-Volta avec la constitution du 27 Octobre 1977, en R.C.A avec le référendum constitutionnel du 1^{er} Février 1980 après un curieux mais alors instructif passage du pouvoir civil au régime militaire, de la République à l'Empire (§.1). Cependant à ces exemples qui sont singularisés par leur brièveté, la réussite à l'aune africaine s'entend, du multipartisme sénégalais apparaît comme quelque chose de particulier (§.2). Au delà de découpage, la mise en comparaison de ces expériences de démocratisations réussies ou manquées posent finalement le problème des causalités de réussite et _____

22. Y.A Fauré. "Economie politique d'une démocratisation". *Op.cit.*, p. 45.

23. Selon l'expression du Doyen Lanciné Sylla "Flux et retour des dictatures civiles et militaires en Afrique Noire". *Op.cit.*, p. 227.

24. Maurice Kamto. *Pouvoir et droit...* *Op.cit.*, p. 352.

d'échec des démocratisations de la première génération (§.3). Reste que, face aux influences des expériences ci-dessus citées, nous avons assisté dans les années 80 compte tenu de la rigidité du parti unique à des tentatives de démocratisation interne du parti unique - véritables aménagements de l'intérieur des régimes autoritaires - dont les discours politiques annonçaient volontiers à terme la démocratisation totale des structures politiques (§.4).

§.1 - LES PREMIERS ESSAIS DE DEMOCRATISATION : LA DEMOCRATISATION SOUS TUTELLE MILITAIRE.

Les premiers essais de démocratisation de la première génération sont des transitions entre régimes militaires et civils par un processus de restructuration constitutionnelle et politique²⁵. Tel est le cas avec les démocratisations sous tutelle militaire, nigériane, ghanéenne, voltaïque, béninoise et centrafricaine. Etant impossible dans le cadre de ce travail de pénétrer la variété de ses formes²⁶, ce qui nous intéresse c'est "la sortie différée" nigériane à cause de son étalement sur les deux générations de la démocratisation en Afrique Subsaharienne (A) et les multipartismes limité voltaïque et intégral centrafricain (B).

(A). La sortie différée nigériane.

Le Nigéria fournit un exemple édifiant de démilitarisation et de démocratisation sous tutelle militaire où se mêlent sortie de régime prétorien et rechute brutale dans le prétorianisme. Ce mouvement de flux et reflux de la dictature militaire traduit la difficulté de la reconstruction étatique et politique en République fédérale du Nigéria. Pourtant, le Nigéria au sortir

25. Tafsir Maliek Ndiaye. "Des transitions démocratiques en Afrique" in *Alternative démocratique dans le Tiers-Monde* n° 6, Juillet - Décembre 1992, pp. 13-29. Voir aussi "Back to Barracks". *Third World Quarterly* 7, 1, Janv. 1985.

26. Pour une analyse exhaustive, voir Moukoko in *Démilitarisation et démocratisation sous tutelle militaire*. Op.cit ou la version plus réduite. "Régimes militaires et transition démocratique en Afrique : à la recherche d'un cadre d'analyse théorique. in *Afrique 2000*. 13 Avril - Mai - Juin 1993, pp. 39-58.

de la colonisation fonctionne sous une démocratie parlementaire multipartiste dans la plus pure tradition britannique. Mais très tôt aussi, le mauvais fonctionnement de cette démocratie va conduire au coup d'Etat de Janvier 1966²⁷. Après ce putsch, la remise du pouvoir au civil n'était même pas envisagée étant donné l'ampleur des désordres et des violences qu'il avait suscité²⁸. Le dernier gouvernement militaire va abolir les partis politiques et instaurer l'Etat unitaire. L'opposition à cette procédure mènera à un autre coup d'état en Juillet 1966. Cette fois-ci, il sera promis aux Nigériens un retour à un régime constitutionnellement normal après que la structure fédérale sera rétablie. Mais la guerre du Biafra allait retarder la normalisation²⁹. Celle-ci sera finalement fixée en 1976. Mais une fois encore, les variations de la météo politique nigériennes et la profonde crise économique et sociale va mener à un nouveau coup d'Etat, celui du 29 Juillet 1975 qui renversera Gowon; aussitôt suivi d'un autre cette fois manqué le 13 Février qui assassinera Murtala Mohammed.

En dépit de cette succession des coups d'état et leurs raisons éventuelles, le problème du retour à une vie constitutionnelle normale demeurera le problème majeur des gouvernements successifs. Au cours de l'année 1978, l'expérience de démocratisation sera encore une fois tentée. Tout commence par la mise au point d'une nouvelle constitution qui instaurait un régime présidentiel, proposait l'élection du Président au suffrage universel direct, confirmait l'indépendance de la justice, créait des tribunaux pour sanctionner la corruption et surtout interdisait les partis régionaux et ethniques. Cette nouvelle constitution qui rompait avec le modèle parlementaire britannique et instaurait un présidentielisme de type américain sera promulgué le 21 Décembre 1978.

27. Pour les détails, voir Daniel C. Bach et O. M'Laleye. "Vic politique et construction de l'Etat" in Bach (ed). Le Nigéria contemporain. Paris : CNRS, 1986, pp. 81-87.

28. Car en l'espace de quelques heures, 27 personnalités furent assassinées dont le premier ministre de la fédération, Tafawa Baleng, les premiers ministres des régions Nord et Ouest, Almoudou Belo et Samuel Akintola.

29. Voir Idem., pp. 85-95. ou A.H.M Kirk - Greene - Crisis and Conflict in Nigéria 6 A Documentary Source Book 1966-1970. Volume 2 July 1967. January 1970. London: Oxford University press, 1971.

Le Président de la Fédération était élu pour quatre années au suffrage universel direct au premier tour. Il devait obtenir la majorité des suffrages exprimés par l'ensemble des électeurs et au moins 25% des suffrages exprimés dans un minimum des deux tiers des Etats. Le législatif devait comporter deux chambres: une haute formée de 96 membres, cinq pour chaque Etat et un pour la capitale fédérale et une chambre de représentants de 450 membres élus en fonction des critères démographiques. Une cour suprême plus une cour fédérale d'appel se plaçait au dessus de l'ensemble du pouvoir judiciaire. Au niveau des Etats, la même organisation constitutionnelle était proposée. Mais ceux-ci avaient des compétences complémentaires de la compétence de principe en tous domaines de la Fédération³⁰.

Après les élections des gouverneurs, les nouvelles institutions fédérales furent mis en place. Ces élections présidentielles vont marquer la victoire du National Party of Nigéria (N.P.N) et de son président Shehu Shagari. Bénéficiant de la rente pétrolière, le régime élu va se signaler par la corruption, l'inefficacité, l'autoritarisme, les pratiques clientélistes, le patronage. Disposant des postes clefs, autrement des sites d'accumulation et d'influence, le N.P.N se servira des deniers publics pour renforcer ses moyens et mettre l'administration au service de ses intérêts électoraux et électoralistes. Incapables d'imposer l'austérité par l'affairisme et le "prebendalisme", la II^e République va succomber à un autre coup d'Etat³¹.

Le général Mohammed Buhari qui devait gérer la diminution considérable des revenus de l'Etat et prendre des mesures drastiques d'assainissement sera balayé par un autre coup d'Etat le 27 Août 1985. Le général Babangida qui lui succède devait mettre en oeuvre ou mieux concilier deux processus contradictoires : la politique de l'ajustement structurel et la démocratisation par un retour au régime civil.

³⁰. Gérard Conac. Les processus de démocratisation en Afrique". in L'Afrique en transition... Op.cit, p. 18.

³¹. Richard Joseph. The Rise and Fall of the Nigerian Second Republic. op.cit ou du même auteur "Class, State and Prebendal Politics in Nigeria" Journal of Commonwealth and Comparative Politics, vol XXI, 3, 1983, pp. ou encore Democracy and Prebendal Politics in Nigeria. Cambridge University press, 1987.

Comme sa crédibilité vis-à-vis des bailleurs de fond dépendait non seulement de ses qualités de gestionnaire, mais aussi compte tenu du nouveau contexte international, de son aptitude à restaurer la démocratie (...) il décide que la mise en place des futures institutions sera soigneusement préparé et programmée pendant une période de sept ans. Ce délai lui donne le temps de restructurer la Fédération et de garder le pouvoir tout en restant le maître d'oeuvre d'un processus de concertation entre les composantes les plus importantes de la "société civile"³².

La restructuration de la Fédération nigériane s'inspirait du souci que toute restructuration politique devrait être initiée par le bas. Mais en fait, la politique du "zoning", d'émiettement qu'elle induisait ne visait qu'à redistribuer les ressources fédérales entre les multiples acteurs sociaux. La concertation quant à elle permettait de faire élire une Assemblée consultative. Un nouveau projet constitutionnel prévoyait un régime présidentiel rationalisé qui se voulait plus proche du modèle directionnel de la Yougoslavie titiste que du système présidentiel américain qui avait démontré ses limites avec la II^e République. Finalement, la constitution restera attachée aux principes du régime présidentiel atténué par un phénomène de collégialité avec cinq vice - présidents, imposera des dosages régionaux et ethniques dans la composition de l'équipe gouvernementale fédérale ainsi que des gouverneurs d'Etat. Pour être élu au premier tour, le Président devra avoir trente trois pour cent des suffrages exprimés. Il était prévu enfin des garanties juridictionnelles, mais aussi des quotas d'accès aux fonctions publiques des minorités. En plus, pour juguler les tendances autonomistes, le chevauchement des clivages et l'émiettement des forces politiques, le pouvoir en place va imposer un bipartisme à l'américaine avec le National Republican Convention (N.R.C) de Tom Ikimi et le Social Democratic Party (S.D.P) de Kingibe. Mais très vite, au sein de ces forces politiques, les clivages de tout genre qui traversent la Fédération Nigériane vont s'y exprimer auxquels s'ajouteront des problèmes de personnes et de fraudes. C'est ainsi que les premières primaires seront annulées³³. Actuellement, d'autres sont mis en oeuvre sans que la clarification politique soit faite.

32. Gérard Conac. "Les processus de démocratisation en Afrique". *Op.cit.*, p. 22.

33. S. Keith Panter Brick. "Trois exceptions à la règle : le multipartisme à Maurice, au Botswana et au Nigéria". in Gerard Conac (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique op.cit pp. 436-442.

En définitive, l'expérience de démocratisation Nigériane est longue, ancienne et marquée par des accélérations et des ralentissements brutaux. Mais, elle apparaît assez originale par les solutions constitutionnelles qu'elle essaie d'esquisser et qui ne nient pas l'hétérogénéité, l'ethnicité, qui essaie de combiner les citoyennetés territoriales et ethniques. Cette authentification des particularismes correspond à une vision réaliste des sociétés africaines note Gérard Conac³⁴. Ceci dans la mesure où les identités dites primordiales sont de construction récente et appartiennent à la modernité de ces différents Etats. Il est assez vain d'envisager un projet politique reposant sur leur éradication volontariste plutôt que sur leur régulation institutionnelle. En fonction de cette donnée, il s'agit pour le pouvoir nigérian de construire l'Etat par la négociation entre les communautés. Dans ce sens, les politiques de zonage, de rotation des fonctions, l'authentification des particularismes visent à prévenir les frustrations, les déviations et les exclusions. Cet "Etat co-associationnel" vise donc à construire une démocratie consociationnelle au sens où l'entend Arendt Lipjhart³⁵. Toutefois cette codification des différences qui entraîne marchandages et revendications permanente est porteuse des conséquences négatives: pétrification des rapports de force, freinage des évolutions politiques, pérennité des situations conflictuelles lorsqu'un changement des règles de répartition s'avéreront nécessaires comme le suggère le cas libanais³⁶, déstabilisation de l'Etat³⁷.

34. Gérard Conac. "Les processus de démocratisation en Afrique" *op.cit.*, p. 23.

35. Sven Kühn Von Burgsdorff. "La démocratie consociationnelle : un nouveau concept pour l'Afrique" *Le Courrier* 134, Juillet - Août 1992, pp. 61-62.
Arendt Lipjhart, *Democracy in Plural Society, A Comparative Exploration*. New-York : Yale University press, 1980, pp. 27-146 et 55.

36. A.N Messana. *Le modèle politique libanais et sa survie*. Presses universitaires du Liban (P.U.L.), 1983, pp. 109-110 et 88. C. Rizk *Le modèle politique libanais*, Paris : LGDJ, 1966, p. 31.

37. P.C. Uwazurike. "Confronting Political Breakdown. The Nigerian Redemocratization Process in Critical Prospective." *The JMAS* 28, 1, Mars 1990, pp. 55-57. Ibrahim Ibrin. "La société contre le bipartisme" *Politique Africaine* 32, 1988, pp. 7-20.

(B). Les multipartismes: limité voltaïque et intégral
centrafricain

Entre 1977 et 1980, la Haute-Volta et la R.C.A ont mis au point des expériences démocratiques courtes il est vrai mais différentes dans leur conception. Si en Haute-Volta, on avait affaire à un multipartisme limité, en revanche en R.C.A, on optait pour un multipartisme intégral.

En effet, le phénomène multipartisan est une réalité constante de la vie politique voltaïque³⁸. En mettant un terme au "tutorat militaire" après une période de "parlementarisme bien tempéré", la constitution du 27 Octobre 1977 introduisait de nouveau la pratique du pluralisme partisan mais constitutionnellement limité dont la détermination des composantes revenait au peuple voltaïque. Cette constitution donc, pour libérale qu'elle était réinstaurait en fait le parlementarisme rationalisé suspendu après l'échec de la deuxième République en 1974, accroissait les pouvoirs du président de la République, diminuait quelque peu ceux du premier ministre tout en affaiblissant corrélativement le parlement³⁹. Mais ce qui était nouveau par rapport à la dernière constitution, ce qu'elle imposait un tripartisme tout en garantissant aux partis politiques le libre choix de leurs orientations idéologiques contrairement à ce qui se passait au Sénégal. A tout le moins, ne devaient faire partie du trinôme que les partis que le peuple aura choisi à travers son suffrage électoral étant aptes et capables de concourir à l'expression de sa souveraineté. Cela signifiait de manière expresse que la "limitation des partis politiques à trois maximum interviendra après les prochaines élections législatives" c'est-à-dire après le verdict populaire. Par cette disposition originale, l'électeur voltaïque apparaissait comme l'arbitre suprême en ce qui concernait la

38. Voir Maurice Kamto : La nouvelle expérience du multipartisme en Afrique de l'ouest : Les cas du Sénégal et de la Haute-Volta, Mémoire de DEA, Nice, 1980 1^{re} partie.

39. On consultera sur ces réformes constitutionnelles P.Cadenat. "La constitution Voltaïque du 27 Novembre 1977" RJPIC 32, 4, 1977, pp. 973-1088 ou encore Joseph Owona, "La constitution de la III^e République Voltaïque du 27 Novembre 1977 : retour au parlementarisme rationalisé et au multipartisme limité" Rec. Penant 765, Juillet-Août-Septembre 1979, pp. 309-328.

détermination de la triade politique devant être légalisée. S'étant inspiré du Sénégal dans la mise au point de la règle du tripartisme, il faut cependant dire qu'ici et là, des considérations très différents se profilaient derrière le phénomène. Si au Sénégal, le tripartisme avait un fondement idéologique, répondait à des nécessités d'opportunité politique en tant que technique de décompression autoritaire sur le plan interne et moyen d'accéder aux positions de rente et d'extorsion de la légitimité sur le plan international, en Haute-Volta, il s'agissait compte tenu des errements politiques de la première et de la deuxième République, de la prolifération des partis, de simplifier le cadre politique.

Quoi qu'il en soit après "le scrutin électoral" et "le scrutin sélection"⁴⁰ du 30 Avril 1978 où pour les partis jetés dans l'arène de la compétition, la limitation constitutionnelle apparaissait comme un chèque en blanc à l'efficacité de ceux qui sauraient "acheter", séduire ou corrompre un électorat encore analphabète à 90%, qui connurent un fort taux d'abstention de 60%, signe précurseur de la lassitude et du scepticisme d'une population devant le scénario maintes fois répété et connu de la démocratisation, militarisation, re-démocratisation et re-militarisation, émergèrent l'UDV-RDA de Gérard Ouedraogo, le P.R.A de Pale Weste Issa et Ouedraogo Oaouseney et L'U.P.V de Joseph Ki Zerbo. Ayant pour objectif de simplifier le contexte politique marquée par une "politisation politicienne", les résultats des élections ne clarifiaient pas le jeu politique. Ils laissaient libre cours à des pratiques anti-démocratiques qui finiront par torpiller l'expérience démocratique voltaïque. Mais ceci une autre affaire que nous traiterons plus tard. Pour le moment, intéressons nous à la R.C.A⁴¹.

40. Expression du doyen Cherigny pour qualifier l'hybridité de ce scrutin in Bernard Cherigny. "La Haute Volta ou le "lux" de la démocratie : les élections législatives et présidentielles d'Avril Mai 1978. Pouvoirs 9. Paris PUF, 1979. p. 165

41. Claudine Savonnet Guyot. Etat et société au Burkina ... Op.cit. p. 155.

En ce qui la concerne, la marche vers le multipartisme commence le 8 Décembre 1980 avec un "séminaire national de réflexion" réunissant les diverses et multiples "forces vives de la nation" et toutes les tendances politiques du Front Populaire Oubanguien d'Abel Goumba au Rassemblement Populaire Centrafricain (R.P.C) de Sylvestre Bangui. De cette "conférence Nationale" apparurent un échéancier électoral et un projet de constitution signé par les neuf formations politiques participantes. Par un référendum du 1^{er} Février 1980, la nouvelle constitution était adoptée qui prévoyait l'instauration d'une République présidentielle et d'un multipartisme intégral. En Mars 1980 et conformément à l'échéancier électoral, les élections auront lieu dans une atmosphère où la virulence du débat politique témoignait évidemment des libertés retrouvées après la dictature ubuesque et caricaturale où la "tyrannie patrimonialiste" de Bokassa - David Dacko en sortit vainqueur avec une faible majorité de 50,23% des suffrages exprimés. Lors des législatives qui vont suivre, il aura cependant une majorité assez confortable. Mais par rapport à l'expérience voltaïque qui connût quelques mois d'état de grâce, la légitimité légale de David Dacko sera immédiatement battue en brèche par les contestations ouvertes d'Ange Patassé, le principal membre de l'opposition centrafricaine dont "l'opportunisme total n'avait d'égal que sa démagogie"⁴².

Au delà des involutions démocratiques qui vont plus tard suivre dans les deux pays que nous venons de présenter dans leurs expériences aussi bien intéressantes que courtes, ce qui retient notre attention de prime abord, c'est le climat de liberté retrouvée et de volontarisme politique qui marque le passage au multipartisme. De même que les voies qui menaient à l'autoritarisme étaient toutes pavées de bonnes intentions, celles qui conduisaient à la démocratisation étaient à l'évidence vierges d'intentions réfractaires et régressives. Pourtant dans un contexte de chaos économique, des rivalités "ethniques", de querelles personnelles et partisans vont finir

42. Didier Bigo. Pouvoir et obéissance en Centrafrique. op.cit., p. 253. Pour l'analyse du multipartisme intégral Centrafricain, nous sommes redevable au travail de Maurice Kamto. Pouvoir et droit. op.cit., pp. 356-358

par exaspérer les militaires ouvrant la voie à des coups d'Etats militaire, à des *golpe*. L'échec à venir de ces deux expériences trouve dans cette optique aux antipodes de la relative "réussite" sénégalaise.

§.2 - LA PARLEMENTARISATION DES INSTITUTIONS SENEGALAISES.

L'Afrique francophone, enfermée dans la camisole de force des monocéphalismes politiques verra une éclaircie pointer à l'horizon⁴³. En effet, en 1974, le Président Léopold S.Senghor autorise la création au Sénégal d'un parti d'opposition en l'occurrence le Parti Démocratique Sénégalais. Dès ce moment, le multipartisme entraine dans les moeurs. Pourtant en réalité, Senghor ne faisait que faire rentrer dans les faits une disposition constitutionnelle en vigueur depuis 1963 où il est expressément affirmé que les partis et les formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Cette évolution qui se verra confirmer par la réforme constitutionnelle de Mars-Avril 1975 est en étroite continuité avec le parcours historico-politique du Sénégal.

Après le rejet du bicéphalisme à la suite de la crise politique de décembre 1962 et l'instauration du présidentielisme par la modification constitutionnelle du 7 Mars 1963, puis l'instauration d'un Premier Ministre par la réforme de Mars-Avril 1963, "la pression sociale"⁴⁴ qui se caractérise par un développement fantastique des organisations à polarisation variable, qui traduit la profondeur de la crise de l'Etat et que certains comme Fatton n'ont pas hésité à qualifier de

43. Il est vrai que des chefs d'Etat avaient très tôt compris que, si la concentration des pouvoirs à leur profit et l'élimination des opposants avaient des avantages immédiats, elles présentaient des risques d'explosions brutales. Ce présidentielisme partisan ne pouvait être dans ce sens que transitoire. Ainsi, tenant compte de la bureaucratisation de la non-résolution des problèmes et surtout se sentant sûr de leur autorité, plusieurs présidents dans les années 70 ont fait modifier leur constitution pour pouvoir être secondés par un premier ministre. Mais cette évolution était loin d'être l'amorce d'une parlementarisation de leur régime, car le Premier Ministre n'était qu'un exécutant. La déconcentration du pouvoir était plus administrative que politique.

44. Christian Coulon. "Communication au colloque" les élections récentes en Afrique de l'Ouest S.O.A.S: Université de Londres, 21 - 22 Novembre 1980. Résumée par Richard Jeffries, in *Politique Africaine* 1, 2, Mai 1981 pp. 108-109.

crise organique⁴⁵ ou encore de "dynamique politique conflictuelle"⁴⁶ sous-jacente à la vie politique accaparée par un seul parti officiel, pousse le Président Sénégalais à ouvrir le jeu politique sous la forme d'un tripartisme à contenu idéologique. Cette réforme constitutionnelle doublée d'une mutation politique, pour originale qu'elle apparaissaient venait ainsi parachever un retour à la normalité constitutionnelle timidement amorcé en 1970. C'est ce que confirme I. Fall lorsqu'il constate qu'en choisissant de maintenir le régime présidentieliste tout en réintroduisant la notion de gouvernement, le Président Senghor a esquissé un pas vers le retour à une démocratie plus réelle dans les rapports entre les organes institutionnels 47.

Selon Maurice Kamto, la limitation constitutionnelle du nombre des partis politiques et leurs orientation idéologique imposée constituaient déjà en elle-même une innovation singulière sur le plan du droit constitutionnel, un phénomène révolutionnaire sur le plan politique et une entorse réelle au principe de la liberté d'association⁴⁸. Mais à côté de ces mécanismes salutaires pour l'évolution de la démocratisation sénégalaise, le constituant avait prévu des sanctions particulièrement lourdes pour qui ne respectaient pas les termes de la loi.

En tout état de cause sur la base des lois n° 76-01 du 19 Mars 1976 et 76-26 du 6 Avril qui maintenaient respectivement le principe de la liberté d'information et de fonctionnement du parti politique dans le respect de la "souveraineté nationale et de la démocratie" et organisait le tripartisme idéologique, trois partis politiques furent légalisés. Le parti socialiste du président Senghor, le P.D.S d'Abdoulaye Wade et le parti africain de l'indépendance (P.A.I) de Majhmout Diop.

Toutefois pour ce qui est du respect de la liberté d'association, la réforme démocratique de 1976 créait un

45. Robert Fatton. "Organic Crisis, Organic Intellectuals, and the Senegalese Passive Revolution", paper for the 28th annual meeting of the African Studies Association. Louisiana : New Orleans, 1985, p. 48.

46. Mar Fall. *L'Etat d'Abdou Diouf ou le temps des incertitudes*. Paris : l'Harmattan, 1986, p. 16.

47. Ibrahima Fall. "La réforme constitutionnelle du 26 Février 1970". Rec Penant 731, Janvier, Février, Mars 1971, p. 91.

48. Maurice Kamto. *Pouvoir et Droit*. Op.cit., p. 373.

système partisan très organisé sur la base de trois composantes, même si en réalité, d'autres courants existaient dans le pays. Elle instituait un contrôle administratif sévère sur la constitution des partis politiques et sur le respect de la liberté associative. Par cette technique, le parti socialiste pouvait se doter d'une opposition calibrée "sur mesure", permettre au gouvernement "socialiste" de contrôler le respect du tripartisme, d'imposer une hégémonie symbolique en choissant en premier lieu son courant de pensée en laissant sur ce problème, à une opposition diversifiée idéologiquement et ayant quelque fois les mêmes points de repère que lui, deux possibilités de choix.

Par rapport à ces considérations, des contestations n'allaient pas manquer de surgir par la frange de l'opposition marginalisée notamment la coordination de l'opposition sénégalaise (C.O.S.U) d'inspiration marxiste de Mamadou Dia, le Rassemblement National Démocratique (R.N.D) de Cheikh Anta Diop. Ce dernier n'ayant pas été légalisé alors même que le 14 Décembre 1978, un autre parti, conservateur en l'occurrence, le Mouvement Républicain Sénégalais (M.R.S) de Babacar Gueye l'était. Par cette légalisation tactique, le Sénégal passait à un quadripartisme de fait susceptible d'évoluer encore⁴⁹. A ce niveau il est intéressant de s'arrêter pour montrer que la marche Senghorienne vers la démocratie au Sénégal n'était pas exempte de "calculs cyniques". En effet, en limitant le multipartisme, le Président Sénégalais laissait s'exprimer des courants de pensées divers sans chercher à les brider. Par cette technique subtile, il faisait participer des forces politiques redoutables telles que le R.N.D qui n'étaient pas reconnues légalement au débat politique de la République. Cette expression des tendances apparaissait à cet égard comme une option tactique qui lui permettait d'empêcher l'accès à l'Assemblée nationale de ce parti grâce à leur exclusion des joutes électorales. Accès qui pouvait s'avérer dangereux pour la perpétuation de l'hégémonie de la faction présidentielle au pouvoir. C'est grâce à cette technique qu'au moment du multipartisme intégral, les rapports de force demeureront intacts en faveur du P.S.

49. Cela signifie qu'un compartimentage idéologique imposé par le Haut était à tout le moins artificiel.

Le multipartisme intégral, lui, sera instauré avec la réforme constitutionnelle du 6 Mai 1981. Ce qui permettait la légalisation du R.N.D passablement émoussé par quatre années au moins d'opposition extra-institutionnelle. Cependant le multipartisme intégral nécessitait une rédéfinition des règles du jeu démocratique notamment le mode de scrutin législatif, l'accès aux médias des quatorze partis. Le 30 Avril 1982, un nouveau code électoral sera adopté par l'Assemblée nationale. L'on passait d'un scrutin proportionnel de liste à une combinaison complexe d'un système proportionnel et du système majoritaire. Une moitié de 120 députés serait ainsi élue par le premier mode sur des listes nationales tandis que l'autre moitié au scrutin uninominal majoritaire à un tour dans les départements. Véritable compromis entre la volonté de favoriser une "nouvelle assimilation réciproque des élites" au sein de l'Assemblée nationale en faisant élire les barons et en essayant de faire représenter des petits partis, le nouveau système électoral permettait d'assurer une majorité nette au parti qui venait en tête. C'est ce qui se passa lors des élections du 28 Février 1983 où Abdou Diouf aura une majorité confortable à l'Assemblée nationale.

Au cours des opérations électorales où la virulence de la campagne électorale resta malgré tout dans les limites correctes et acceptables du jeu démocratique, le déroulement du scrutin sera en revanche entaché de nombreuses irrégularités. La démocratisation sénégalaise recevra ainsi son onction électorale. Des sept partis engagés pour les législatives, le P.S vint en tête avec 111 élus (79,92%) sur un corps électoral de 1.888.444 inscrits. Tandis qu'aux présidentielles, Abdou Diouf s'en tirait avec 58,11% contre 14,77% à Wade, 1,38% à Mamadou Dia, 0,20% à Omar Sarré et 0,16% à Mahjmout Diop.

Une simple analyse des résultats électoraux faisait d'abord apparaître un faible taux de participation et la faiblesse d'une opposition pourtant pugnace avant les élections. Cette déroute de l'opposition sénégalaise va déclencher une vive critique, "un miogatt nous contestation des résultats qui, selon eux, provenaient d'une refusons"⁵⁰ de la part des vaincus

50. Gerti Hesserling. Histoire politique du Sénégal. Op.cit., p. 297.

allant même jusqu'à la fraude généralisée. Sur un plan plus politique, ces élections avaient suscité l'espoir d'un consensus politique, d'une dynamique politique nationale pour faire face aux problèmes divers que connaissaient le pays. Mais le Président Abdou Diouf qui avait grâce à la réforme du 1^{er} Mai 1983 supprimé le poste de Premier ministre, faisant revenir le Sénégal à un régime Présidentiel renforcé, avait décidé de poursuivre, avec le P.S. seul au gouvernement, la marche à pas mesuré de la démocratie Sénégalaise.

Ainsi, présentée sous l'angle institutionnel et factuel, la démocratie multipartite Sénégalais n'est pas saisie dans toute son étendue car la présentation faite finit par "voiler les mouvements de fond qui alimentent la dynamique politique, laquelle dynamique demeure tributaire de la lutte engagée entre les groupes sociaux pour le contrôle de l'appareil d'Etat"⁵¹.

Dans cette optique, en s'élevant à un niveau d'analyse plus politologique et plus conceptuel, l'on se rend compte que la renaissance et la tolérance d'une manière à peu unique dans l'Afrique moderne" d'une opposition dont Senghor n'était certain de pouvoir maîtriser", aurait pu faire croire que non seulement les oppositions au Sénégal étaient inexistantes, en tout cas embryonnaires ou inopérantes, mais que la volonté de libéraliser timidement le jeu politique était le produit de la seule volonté du président⁵². Pourtant à y regarder de très près, des mouvements de fond sociaux, des résistances multiples travaillaient comme en creux l'Etat Sénégalais. Ces réseaux rebelles rendaient de plus en plus visibles les rapports conflictuels entre l'Etat et la société civile prenant ainsi les contours des véritables crises organiques⁵³. On repère dans ce sens les manifestations de la première crise organique dans les années 60 donc "le malaise paysan" apparaît comme un symbole⁵⁴. A cela s'ajoute les aspirations des classes moyennes

51. Illunga Kabongo. "La science politique africaine ou le cul-de-sac des modèles d'analyse ethnocentrique" in Alf Schwarz. Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)canisme. Op.cit., p. 117.

52. Sauf erreur de notre part François Zuccarelli franchit le pas dans ses analyses. Voir Un parti politique africain : L'union des Populations du Sénégal. Paris : LGDJ, 1970 ou encore "L'évolution récente de la vie politique au Sénégal". RFEPA 127, Juillet 1976, pp. 85-102.

53. Voir Mar Fall. Sénégal l'Etat Abdou Diouf ou le temps des incertitudes. Op.cit, pp. 9-25. Assane Sylla: "De la grève à la réforme : luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal". Politique africaine 8, décembre 1982, pp. 62-74.

54. Voir sur ce thème les travaux de J. Schumacher. Politics, Bureaucracy and Rural Development in Sénégal. Berkeley: University of California press, 1978, pp. 213-218. Donal Cruise O'Brien. Saints and Politicians. Essays in the Organisation of a Senegalese Peasant Society. Cambridge : Cambridge University press, 1975.

sénégalaises, le peu d'influence de la technocratie, les frustrations et la clochardisation des intellectuels et des étudiants et enfin le mécontentement des classes ouvrières et laborieuses. Cette situation favorisera la prolifération des forces politiques souterraines et les oppositions de tous les ordres qui s'opposeront à l'Etat et au groupe au pouvoir.

Au Sénégal, il existait comme le démontre Christian Coulon une "pression sociale" très importante. Surtout qu'à cette époque, après la phase de consolidation de l'Etat, les prémisses d'une crise de l'Etat - providence se font jour. La logique économique de l'Etat sénégalais s'était bel et bien avérée improductive.

Il fallait donc pour le président Senghor répondre à ces défis : d'une part en envisageant une rédefinition du rôle de l'Etat et de sa place dans la régulation de l'activité économique, et d'autre part, d'initier un projet de renouvellement du personnel dans un système qui continuait d'être dominé par la négociation et l'achat d'allégeances clientélistes, organisé autour des logiques néo-patrimoniales. Autant dire que si d'un côté le mécanisme de totalisation de l'Etat sénégalais tentait de se renouveler grâce à des formes nouvelles de consolidation des groupes et des réseaux politiques tenant en main les lieux de prévarication, de marchandage et de reproduction de l'ordre politique, de l'autre, la "machine politique" au sens de Jean Copans⁵⁵ connaissaient un phénomène de "de-totalisation" avec les "débordements de la société"⁵⁶. C'est entre les méandres de cette phénoménalité de "totalisation" et de "dé-totalisation" que s'inscrivent les réformes qui aboutissent à la création du poste de Premier Ministre et au multipartisme à partir de 1974. Ces réformes écrivent Momar C. Diop et Mamadou Diouf sont le produit de la confrontation de certains groupes avec l'Etat. Toutefois la déconcentration du régime obéissait à n'en pas douter à des nécessités pratiques et politiques⁵⁷. Il s'agissait de protéger l'autorité présidentielle contre des contestations à venir. Dans ce sens, le Premier Ministre apparaissait ainsi comme un bouc émissaire, un homme

55. Jean Copans. "Une crise conceptuelle opportune". *Politique africaine* 26. Op.cit., p. 3.

56. Jean François Bayart. "La revanche des sociétés africaines". Op.cit., p. 102.

57. Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf. *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. Op.cit., p. 14. Voir aussi Mamadou Dia. *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*. Paris: Publisud, 1985. Magatte *Le Syndicalisme et participation responsable*. Paris : L'harmattan, 1987.

politique sans attache politique organisée qui lui aurait permis d'échapper au bras tutélaire du chef de l'Etat. Faire valoir, il lui revenait juste de justifier l'ouverture du régime en direction de la technocratie et être une caution au renouvellement du personnel politique par une sorte de neutralisation de la gauche intellectuelle.

Ainsi, le processus de libéralisation démocratique amorcé par Senghor dans une atmosphère de crises organiques et de crise de l'Etat apparaissait comme un projet de la classe dirigeante destiné à restructurer l'Etat dans un effort de diffusion de la crise organique pour neutraliser la gauche. Il s'agissait pour lui de prévenir une autre explosion sociale, une crise "révolutionnaire" en décapitant la capacité ou le potentiel de colère des acteurs sociaux susceptibles de la prendre en charge. "Cette révolution passive" au sens gramscien et qui a été bien conceptualisée par Fatton avait l'intention d'abandonner l'emploi de la répression et l'utilisation de l'autoritarisme comme méthode de gouvernementalité pour mettre en oeuvre une politique d'alliance et de cooptation⁵⁸ faisant du système sénégalais un "système politique mercenaire" comme l'entend Richard Sandbrook⁵⁹. Derrière donc tout discours et les pratiques de la libéralisation, Senghor et sa faction jouaient leur survie politique en essayant de se construire "une nouvelle légitimité" avec pour objectif final de faire des "intellectuels organiques", le groupe hégémonique par excellence⁶⁰. A partir de ce moment l'on ne parlera plus de "politique politicienne" mais de "nationalisme technocratique" et de libéralisation du régime. L'élaboration à ce sujet d'une idéologie élitiste du développement tournant autour des principes hiérarchiques de la séniorité et du paternalisme qui tentait de décapiter les dispositifs clientélistes et de médiations était évocateur de cette volonté de faire du Sénégal un "Etat intégral". Vue sous cet angle, l'ouverture démocratique initié par Senghor est un effort de "reconstruction" de l'Etat par la mise au point d'une

58. Robert Fatton. "Organic Crisis, Organic Intellectuals, and the Senegalese Passive Revolution". *Op.cit.*, pp. 1-3.

59. Richard Sandbrook. *The Politics of Africa's Economic Stagnation*. Cambridge : Cambridge University press, 1985, p. 83.

60. Robert Fatton. "Organic Crisis...", pp. 15-16 et 18. Voir Gilles Blanchet. *Elites et changements en Afrique et au Sénégal*. Paris : ORSTOM, 1975.

démocratie libérale⁶¹. Celle-ci s'effectue autour de la désarticulation des anciens cadres d'arrimage d'une société civile fortement mobilisée et politisée à l'Etat et la mise en place d'une nouvelle lecture, d'une nouvelle configuration de la recherche hégémonique.

Mais les limites de ce multipartisme contenu ne vont pas manquer d'apparaître. Une nouvelle crise organique s'ouvre à la fin des années 70 avec la détérioration drastique de la situation économique et la montée en puissance des contestations. Ces dernières s'inscrivent dans un champ de force constitué depuis les indépendances et que corroborent les analyses de Young et de Turner selon lesquelles le paradoxe fondamental de l'Etat postcolonial africain est l'antinomie entre "son unité idéologique et sa fragmentation instrumentale... l'extraordinaire extension du domaine étatique dans les récentes décennies a accentué l'importance de sa fragmentation"⁶². C'est à ce moment que le Sénégal passe sous les fourches caudines du F.M.I et de la Banque Mondiale, que commence le "mécontentement maraboutique" qui n'est autre que les aléas de l'intrusion grandissante du religieux islamique dans la sphère politique, se traduisant par le développement des comportements de dissidence et que surgit l'"hypothèque" ou "le problème casamançais"⁶³. Tous ces éléments traduisent un fait : l'inachèvement de la construction étatique et l'échec de l'institutionnalisation de l'opposition politique. Avec Abdou Diouf s'ouvre ainsi une autre phase de "reconstruction stratégique" tournant autour de l'instauration du multipartisme total.

Que ce soit le retour au "multipartisme contenu" par Senghor ou l'instauration d'un multipartisme intégral par Abdou Diouf, il apparaît en filigrane la fonction que l'élite politique sur le plan général assigne à toute ouverture démocratique en Afrique Subsaharienne. La démocratisation ici est une modalité de décompression autoritaire, un nouveau moyen de produire l'inégalité et la domination en gardant intact le dispositif général de l'Etat néo-patrimonial. Il s'agit donc de libéraliser

61. Robert Fatton. *The Making of a Liberal Democracy, Senegal's Passive Revolution 1975 - 1985*. Boulder: Lynne Rienner, 1987.

62. C. Young et T. Turner. *The Rise and Decline of the Zaïrian State*. Madison : University of Wisconsin Press, 1985, pp. 19-20.

63. Dominique Darbon. "Le problème casamançais". *Politique africaine* 14, juin 1984, pp. 125-128.

le régime en essayant d'insuffler une dynamique nouvelle aux rapports conflictuels entre la société civile et l'Etat. Sans anticiper sur les analyses postérieures, nous retrouvons cette "fonction manifeste" de la démocratisation dans les expériences de transition des années 90. Malgré tout cependant, le multipartisme sénégalais par rapport à l'environnement politique sous-continentale de l'époque existait à travers la contestation légalisée, la liberté de création des partis politique, l'acceptation de l'opposition, le débat d'idées, une action gouvernementale orientée vers son maintien et la liberté d'opinion⁶⁴. Cette démocratie détonait littéralement par rapport aux systèmes politiques en vigueur dans les autres Etats même si elle partageait avec eux les pratiques clientélistes et les logiques néo-patrimoniales⁶⁵. Ainsi, non seulement la nouvelle expérience sénégalaise a su se maintenir, mais encore elle s'est enrichie grâce à une ouverture récente. Alors que les expériences comparables ont échoué dans d'autres pays africains⁶⁶. L'on comprend donc qu'une analyse causale des échecs, des inversions démocratiques et de la réussite sénégalaise serait à plus d'un titre intéressant.

§.3. ECHECS ET "REUSSITE" DES EXPERIENCES DE DEMOCRATISATION EN POSTCOLONIES.

En prenant le pouvoir en Haute-Volta le 25 Novembre 1980, le 1^{er} Septembre 1981 en RCA, au Ghana, au Nigéria, au Bénin et au Togo, les militaires africains renouaient simplement avec une tradition bien établie depuis le premier coup d'Etat du 17 Novembre 1958. Aucun des pays ci-dessus cités n'avaient échappé à l'intrusion des prétoriens sur la scène politique⁶⁷. Pour saisir les causalités de l'avortement des ces expériences démocratiques de la première génération, nous partirons pour généraliser des cas voltaïque et centrafricain qui illustrent

64. Sérigne Diop. "La transition démocratique : l'exemple du Sénégal", in Gérard Conac (dir), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Op.cit., pp. 379-386.

65. Robert Fagot, Jr "Clientelism and Patronage in Sénégal". The African Studies Review 29, décembre 1986, pp. 61-78.

66. Maurice Kamto. Pouvoir et droit. Op.cit., p. 393.

67. I. Graig Jenkins and Augustine J. Kposowa ; "The Political Origins of African Military Coups.. Ethnic Competitions, Military Centrality, and Struggle Over the Postcolonial State". International Studies Quarterly 36, Septembre 92, pp. 271-292.

l'importance des variables constitutionnelles, politiques et économiques dans les inversions démocratiques subsahariens. En effet, la triade politique qui apparaît en Haute-Volta à l'issue des élections législatives de 1978 allait créer des ressentiments au sein des autres partis politiques. Cependant au lieu de se dissoudre parce que n'ayant plus d'existence légale, ces partis politiques vont chercher par tous les moyens à se "fondre" dans la triade tout en gardant leur spécificité. Malgré donc le tripartisme originel, ces formations politiques vont participer par effraction à la vie parlementaire. Mais pour saisir l'imbroglio constitutionnel et juridique dans lequel s'était fourvoyée la Haute-Volta, un regard rétrospectif est nécessaire. Devant les dissensions qui apparaissent de manière larvée au sein de son parti, le P.R.A va proposer au général Lamizana son soutien pour les élections présidentielles. Pendant ce temps, au sein du R.D.A, incapable de présenter un candidat, les militants vont préférer dans cet atmosphère de clair-obscur accorder leur soutien à un candidat hors parti en l'occurrence le général Lamizana. Ceci au mépris de la décision souverainement prise de faire rentrer l'armée dans ses casernes. Sur ce problème, il se crée une scission au sein du R.D.A et une nouvelle formation politique le Front de Refus-R.D.A (FDR-RDA) de Joseph Ouedraogo naît. Pour contrer Lamizana, elle s'allie à l'U.P.V de Joseph Ki-Zerbo pour donner le Front Progressiste Voltaïque (F.P.V).

Pendant que se démêlait l'écheveau des partis politiques, la cour suprême annule une liste falsifiée de Zoumana Traoré tandis que méprisant cette souveraine sentence, le général Lamizana décide de la faire compétir. La violation de la constitution cette fois-ci est flagrante. Sous la pression populaire et devant l'ampleur du scandale politique, Lamizana décide tenir des élections partielles à Bobo-Dioulasso. Mr Zoumana présenté cette fois-ci par le R.D.A est élu. Le marchandage était aussi bien sordide et cynique que l'institutionnalisation de la fraude.

Cependant le problème juridique posé par cette candidature va se déplacer à l'Assemblée où Zoumana siégait alors que la cour suprême n'avait pas encore vidé son litige. Face à cette autre violation, l'opposition engage une bataille juridique qui se solde en sa faveur avec l'annulation de la candidature de

Zoumana. Alors va se poser un problème de majorité à l'Assemblée où un président devrait être élu à la majorité absolue au premier ou au second tour. Entre J. Ouedraogo pour l'UDV-RDA, la bataille était rude et le second l'emporta par 29 voix contre 28. Au vu de ces résultats, Gérard Ouedraogo était élu à l'Assemblée comme président. Mais la majorité était-elle à 29 ou à plus de 29? Pour l'UDV-RDA, c'était naturellement 29, alors que pour l'opposition c'était 30 au moins d'autant plus que, avec l'annulation de la candidature de Zoumana, l'égalité était parfaite à l'Assemblée. Ces tergiversations faites de rancœur, de querelles partisans, d'empoignades de personnes et de bataille juridique dureront deux années. En Janvier, une nouvelle fusion entre le P.R.A, l'UDV-RDA donne le Parti Démocratique Voltaïque avec 33 sièges à l'Assemblée. Celle-ci était désormais bipolarisée entre deux coalitions: le PDV-RDA avec 33 sièges et le FPV-UNDD avec 24 sièges. Cette majorité absolue et la tendance à l'hégémonisme de la première coalition sera le détonateur de la crise politique, de la montée des périls sur laquelle se greffera une crise sociale faite de grèves scolaires, de revendications syndicales sur fond de chaos économique.

Devant tant de problèmes le régime des partis était discrédité, l'opposition exaspérée, la situation était mûre pour le retour des prétoriens au pouvoir. Cela sera fait le 25 Novembre salué par toutes les forces politiques. C'était aussi le début des coups d'Etat. Trois au total en trois ans qui mettront fin définitivement selon Savonnet Guyot à "une expérience politique qui reste l'une des plus démocratiques qu'ait connue le continent africain, et que signait au style politique appartenant en propre aux voltaïques, tout à la fois frondeur du côté des gouvernés et débonnaire du côté des gouvernants, mais toujours respectueux des libertés publiques et opposé⁶⁸ à la violence qui ne trouvait à s'exprimer que sur le plan verbal".

Au delà de cette présentation des faits et tandis que la violation de la règle du tripartisme augurait déjà mal de la force des institutions, les luttes de factions et les successives dissidences au sein des formations politiques démontraient leur faiblesse parce que construites, non sur des plate-formes

68. Savonnet Guyot, Etat et société au Burkina op.cit., p. 171.

programmatisques, mais autour des leaders plus enclins au "nomadisme" politique qu'à tenir des engagements. L'involution de l'expérience démocratique voltaïque montre à suffisance ce que les élites faisaient de la démocratie et des libertés: des occasions de faire naître des algarades de personnes, de mettre au point des marchandages cyniques et sordides pour satisfaire des appétits du pouvoir et des intérêts bassement égoïstes, de se signaler enfin par des intolérances politiques. Ces mêmes éléments se retrouvent à quelques exceptions près en R.C.A.

Dès l'annonce de la victoire de Mr Dacko, des violents affrontements avaient lieu entre la police et les partisans d'Ange Patassé qui refusaient le verdict des urnes. Devant l'ampleur de la confrontation, l'état de siège est décrété, le gouvernement congédié et l'université fermée. Dans ce climat tendu, l'on reporta les législatives et les municipales prévues cette année là en 1982, la centrale syndicale fut dissoute. Le terrorisme s'installa avec l'attentat dans une salle de cinéma à Bangui le 14 Avril 1981 revendiqué par le Mouvement Centrafricain de Libération Nationale (M.C.L.N). D'autres troubles s'ensuivirent qui poussèrent le président élu à dissoudre le M.C.L.N du Dr Iddi Lala, le PPU-PIT D'Abel Goumba et le M.P.L.C d'Ange Patassé. Cependant dans une volonté d'apaisement, Dacko autorise le 10 Août à ces partis de reprendre leurs activités politiques.

Toutefois, face à la menace de déstabilisation d'une opposition fidèle à sa stratégie de refus du verdict des urnes en tant qu'elle avait créé en son sein un conseil politique, avait l'intention de créer un gouvernement provisoire dans le Nord du pays, la constitution qui favorisait le jeu démocratique devenait caduque. A cette situation chaotique venait s'ajouter les problèmes économiques exacerbés par quatorze années de gestion sultanique. Dans un contexte politique où l'armée était laissée à elle même, où ses points de repères étaient détruits, où certains civils écartés de la gestion du pouvoir à l'issue du processus démocratique préféraient encore de loin la "situation militaire", où les fractures ethnico-politiques s'accroissaient, la jeune démocratie centrafricaine ne pouvait pas avoir des longs jours devant elle.

En plus, l'avortement de la démocratisation centrafricaine illustre un autre phénomène ayant trait à

l'environnement international. Il nous informait sur les difficultés d'enclencher une transition démocratique à l'intérieur d'une sous-région où la contagion des principes démocratiques était à l'époque considérée comme un danger et redoutée dans les pays voisins. Selon Didier Bigo, David Dacko avait reçu des appuis financiers considérables du Gabon, du Zaïre et du Cameroun à la seule condition qu'il cesse après son élection l'expérience du multipartisme et revienne au parti unique⁶⁹.

Ainsi, si le passage du multipartisme au parti unique de fait ou de droit fut en Afrique d'une rapidité déconcertante, exceptionnellement une revendication démocratique s'exprima là où face à un contexte politique bloqué, le recours au multipartisme et à son "nerf d'acier", les élections apparaissaient comme le seul moyen de sortir de l'impasse. D'où les tentatives de démocratisations avortées au Nigéria, au Ghana, au Togo, en Haute-Volta et en R.C.A⁷⁰. Par rapport aux évolutions politiques coloniales et postcoloniales où la bataille démocratique était bel et bien instrumentale par rapport à la revendication nationale, où l'on revendiquait surtout le pouvoir mais non la démocratie, l'enjeu véritable étant l'accès aux sinécures étatiques, il est à constater qu'à partir seulement des deux cas présentés et qui peuvent refléter la situation dans d'autres pays africains aux mêmes entreprises démocratiques, les élites n'arrivaient pas à gérer les contradictions inhérentes à toute ouverture politique. Nous voyions là l'écueil principal sur lequel s'est heurté le retour de la démocratie dans le sous-continent. Il n'est pas donc étonnant que ces expériences ont été suspendues par des coups d'Etat militaires souvent bien accueillis par une population irritée par la montée des périls qui accompagnaient la transition, par des régimes empêtrés dans des querelles byzantines, par l'inefficacité des politiques qui n'arrivaient pas à résoudre la crise économique, à juguler la corruption, par l'irresponsabilité et l'incapacité des élites à maintenir une certaine cohésion et à se partager le pouvoir.

Compte tenu de ces éléments, il était clair qu'à cette époque, le contrôle finirait par l'emporter sur la participation,

69. Didier Bigo. "Pouvoir et obéissance..." *op.cit.*, p. 254.

70. O. Wells and R. Pollnac. The Coup d'Etat in Sub-Saharan Africa, 1986 - 1990. *Journal of Political and Military Sociology* 16, 1988, pp. 43-56.

que la créativité politique serait finalement tendue vers des techniques de liquidation de la participation démocratique. Dans un tel contexte, l'avortement rapide des expériences démocratiques de la première génération donnaient raison à ceux là même qui soutenaient en excipant d'un exceptionnalisme africain, la thèse d'une incompatibilité notoire entre la démocratie multipartisane et les évolutions politiques subsahariennes. Le fait qu'il s'agissait des Etats sous-développés tendaient à confirmer la thèse d'une antinomie entre le sous-développement et la démocratie, entre l'ethnisme et la démocratie. En R.C.A comme en Haute-Volta, au Nigéria comme au Ghana, le retour à la normalité constitutionnelle a été victime de ses propres enfants, de l'"opposition crypto-personnelle" et des querelles politiques des "dinausaures" qui occupaient les feux de la rampe politique depuis les indépendances et dont l'âge n'altérerait pas la quête obsessionnelle et la soif inextinguible du pouvoir. La démocratie était victime de la "classe politique", des "serviteurs patrimoniaux", plutôt que la répulsion des populations de ces pays au multipartisme, ou de leur incapacité à s'adapter au jeu démocratique. Les rivalités "ethnopolistiques" et les querelles de "clocher" se plaçaient ainsi en totale contradiction avec la logique démocratique qui avait besoin des institutions "objectivés", des structures "lourdes" et des énoncés politiques modernisants. A l'évidence l'immaturation stigmatisée des masses n'était pas du côté où l'on croyait. Le simple fait que les involutions des démocratisations de la première génération ont été ouvertes à la suite des désaccords au sein de l'élite montrent que, véritablement, ceux qui ne sont pas mûrs politiquement, ce sont ces membres de la classe politique incapables d'arrêter les règles du jeu et de les respecter⁷¹.

Dans cette atmosphère d'"interruption volontaire de démocratisation", la "réussite" sénégalaise apparaît comme une sorte d'atypie. Pourtant, elle provient d'une intégration harmonieuse des variables culturelles et historiques auxquelles s'ajoute une volonté certaine, de la part des élites politiques sénégalaises de doter le pays d'une armature juridique favorable

71. Barry Munslow. "Why the Westminster Model has Failed in Africa?" *Parliamentary Affairs* 36, Spring 1983, pp. 218-228.

à la compétition politique. Le Sénégal, contrairement à beaucoup d'Etats africains a une tradition démocratique ancienne. Déjà en 1874, des élections avaient fait de Blaise Diagne le représentant des quatre communes sénégalaise. Ce qui signifie que l'accomplissement du geste électoral et la pratique des élections compétitives sont inscrits depuis la longue durée dans les moeurs politiques sénégalaises. Selon P.C. Kobo, cette ancienneté de la compétition démocratique a suscité chez les Sénégalais, le "goût de la dispute", de la contradiction, un attachement au maniement des idées, aux controverses idéologiques⁷². Le phénomène multipartisan reste donc profondément enraciné dans le système politique sénégalais. Par rapport à cette dynamique historique, le monopartisme qui s'imposa de 1966 à 1974 se comprend comme un moyen de consolider l'Etat et apparaît comme une parenthèse vite refermée malgré l'existence d'une opposition clandestine et informelle. Grâce aussi à une faible hétérogénéité ethnique et une grande homogénéité linguistique et religieuse et en dehors du problème casamançais, les controverses idéologiques des partis politiques, les joutes oratoires de leurs leaders de même que la contestation estudiantine épousent rarement les contours des conflits "tribaux" quelconques comme nous les retrouvons bon gré mal gré ailleurs sur le continent.

Si les codes sociologiques sénégalaises sont éprouvés par les dynamiques politico-sociales de longue durée, il faut reconnaître que cela ne peut suffire sans une volonté politique des groupes au pouvoir. Aussi l'histoire à succès de la démocratie sénégalaise ne saurait t' elle se lire sans le réalisme et le volontarisme de ses élites. Celles-ci nous semblent t-il ont compris la nécessité d'une ouverture graduelle du jeu politique⁷³. C'est dans cette logique que s'inscrit le tripartisme "continu" pour éviter les risques d'anarchie, pour "acclimater un système politique libéral tout en ménageant les gardes-fous". Réalisme aussi face aux limites de ce tripartisme idéologique car en 1976, l'on constatait les prémises d'une crise organique que montraient les poussées contestataires, les agitations politiques clandestines sur fond de marasme économique

72. Pierre Claver Kobo. Leaders politiques et unité nationale (Houphouët Boigny/Côte d'Ivoire, Sékou Touré/Guinée, Senghor/Sénégal). Nice : Mémoire DEA de droit public, 1980, p. 82.

73. Que nous rappelle Guiseppe di Palma dans son oeuvre To Craft Democracy An Essay on Democratic Transitions Op.cit.

qui pouvaient subvertir les évolutions démocratiques et le cours nouveau qui se dessinait au sommet de l'Etat. A cet égard, les causes qui avaient présidé à la mise en oeuvre d'un "multipartisme limité" pouvaient se muer en autant de facteurs explosifs capables de liquéfier la dynamique démocratique qui prenait place. Il fallait donc faire du multipartisme limité, un multipartisme de transition: transition entre deux chefs d'Etat, entre un multipartisme "contenu" et un multipartisme "intégral". Il urgeait de tenir compte des dangers d'une privation des libertés associatives à toute une partie du peuple et de son droit à l'expression des opinions politiques que favorisaient le tri et le quadripartisme. Ce d'autant plus que la dérive activiste des formations politiques non légalisées pouvaient mettre en péril les acquis de la dynamique démocratique en instituant un cycle infernal répression - violence politique. En somme une expérience démocratique, c'est aussi la prise en compte des forces et des évolutions politiques concrètes sur le terrain. Et l'expérience sénégalaise a démontré la gouvernabilité des démocraties pluralistes africaines.

Mais qu'elle soit sur le plan subsaharien exceptionnelle avec le Botswana, la Gambie et l'Ile Maurice, la démocratie sénégalaise mérite un regard plus critique.

S'agissant de manière précise de l'organisation du pouvoir, on remarque comme dans les régimes autoritaires que les différentes constitutions sénégalaises ont servi non pas à la réduction et au contrôle, mais à la fortification du pouvoir exécutif. Elles ont toujours déterminé les détenteurs de l'autorité, localisé les subordonnés, exclus les dominés du champ politique et fixé les rôles respectifs dominants et dominés en insistant sur la consécration du leader tout en favorisant l'affirmation de l'unité du pouvoir et le monocentrisme. Démocratie des dupes tournant donc autour d'une sorte de conservatisme politique, le multipartisme sénégalais apparaît aux dires de Jean Copans plus intellectuel que social destiné surtout à favoriser "l'assimilation réciproque des élites"⁷⁴. C'est dans cette optique que l'on peut voir dans la légitimation des courants de pensée dès 1976 une volonté pour le président Senghor

74. Jean Copans. La longue marche de la modernité africaine. Op.cit., pp. 244-248.

de faire du multipartisme son jeu personnel. Cet aspect des choses s'est poursuivi malgré l'ouverture démocratique totale de 1981 avec Abdou Diouf. Le code électoral et les autres instruments censés l'affermir, les pratiques du pouvoir visaient et débouchaient sur la neutralisation des éléments constitutionnels favorables à l'expression de la contestation et/ou l'expression d'alternatives pour les acteurs politiques.

Cette situation consacrait le rôle subsidiaire et périphérique dévolu aux populations par le nonaccès parcimonieux aux médias, le culte de l'unanimité, l'accumulation et la prégnance des réseaux clientélistes et solidaristes qui devenaient les voies obliques - les seules tolérées et acceptées comme points d'entrée dans les structures modernes du pouvoir. La démocratie solidement hiérarchisée, avec "un seul bonnet sur une seule tête"⁷⁵ que Senghor appelait de tous ses vœux prenait une densité évidente au Sénégal. Dans cette veine, l'accent qu'on mettait dans ce pays sur l'Etat de droit renvoyait toujours à l'exercice du pouvoir et de l'autorité de la confrérie régnante et non à l'exercice d'un contrôle de ce pouvoir par la société civile, c'est-à-dire par les acteurs sociaux. Le multipartisme résiduel de Diouf miné par des pratiques s'accommodant fort peu avec l'idéal démocratique apparaissant comme un rite de légitimation massive ne pouvait donc conduire à l'alternance, à la "défaite" du P.S en cas de compétition électorale. Le confirme les refus répétés d'un contrôle du code électoral et les résistances aux demandes d'aggiornamento du code formulé par l'opposition, les difficultés pour les leaders politiques d'accéder aux médias d'Etat et participer aux instances de vérifications de la sincérité des résultats électoraux.

Autant de facteurs qui informent et renseignent sur les pratiques étatiques, les techniques de barrage du jeu démocratique et le contenu politique des élaborations juridiques qui traduisent le multipartisme intégral et dont le but n'est certainement pas de favoriser l'alternance⁷⁶. A cela s'ajoute la surpolitisation d'une administration qui pose l'éternel problème du rôle des représentants de l'autorité administrative susceptible

75. Albert Bourgi. "Un seul bonnet pour une seule tête. La démocratie à l'épreuve du présidentielisme". in *Annuaire du Tiers Monde 1985-1986*. Op.cit., p. 169.

76. Nous retrouvons le même phénomène au Botswana. Voir Bernard Tswana. Les élections générales d'octobre 1989 au Botswana : l'apparence de la continuité et de la permanence. Bordeaux : CEAN, Travaux et documents 27, 1990, p. 30.

d'influencer le processus électoral. Dans ces conditions confirment Diouf et Diop, "il est permis de penser que (...) le politique est dominé par le président Diouf qui en contrôle les cartes maîtresses"⁷⁷. C'est compte tenu de ces barrières que les élections au Sénégal, surtout celles de 1988 se sont déroulées dans une ambiance anté et post-électorale explosive sur fond de boycott, de contestations, de division de l'opposition, de querelles personnelles et des rancoeurs.

Face donc à toutes ces pratiques d'obstruction, à l'intégrisme de la classe politique et à la relative passivité des cadets sociaux malgré des poussées de grèves contestatrices épisodiques, Christian Coulon n'a pas hésité à parler de "semi-démocratie"⁷⁸. Pour Etienne Le Roy, il n'y avait pas du tout de démocratie libérale au Sénégal. Et pour cause: la difficulté de participer à l'élaboration des décisions, le rôle grandissant et central du clientélisme ne permettent pas l'intervention directe du peuple dans les affaires publiques. Phénomène qui s'accroît aujourd'hui avec la crise économique et les P.A.S. Ceux-ci par exemple diffusent la rétraction économique faisant ainsi, échapper aux élites locales et aux classes moyennes, l'espace social qui théoriquement fonde le régime démocratique : la maîtrise du projet économique. De cette manière, le peuple et la nation, puissances légitimantes de la compétition politique sont exclus de la gestion directe des affaires qui relève d'une autre réalité; celle-là même qui favorise la capacité de négociation des diverses factions politiques entre elles et avec les forces du "dehors" qui assurent le financement du développement. C'est à ce petit niveau désormais que sont déterminées réellement les orientations politiques et les options institutionnelles et idéologiques⁷⁹.

En définitive, les multiples appels à une véritable libéralisation du jeu politique au niveau du code électoral, des médias et du système de contrôle mettent en cause les prétentions démocratiques du Sénégal. Elles montrent que l'ouverture

77. Mamadou Diouf et Momar C. Diop. Le Sénégal d'Abdou Diouf Op.cit., p. 221.

78. Christian Coulon. "Sénégal. The Development and Fragility of a Semi Democracy" in Larry Diamond, Juan J. Linz and Seymour Martin Lipset. Democracy in Developing Countries vol 2 (Africa); Boulder Colorado: Lynne Rienner publishers, 1988, ou Larry Diamond and al. Politics in Developing Countries : Comparing Experiences with Democracy. Boulder and London : Lynne Rienner publishers, 1990.

79. Etienne Le Roy. "Enjeux, contraintes et limites d'une démocratisation d'une administration territoriale: les communautés rurales sénégalaises (1972-1980). Annuaire du Tiers-Monde VIII, 1984, pp. 61-76.

démocratique Sénégalaise est à dire vrai assise sur des règles de jeu favorables à l'élite au pouvoir dont la culture politique n'est pas exempte des réflexes du parti unique⁸⁰. Il n'est donc pas surprenant de penser que les crises multiples qui secouent les pouvoirs gravitant autour du régime et le régime lui-même malmènent la lettre et l'esprit des institutions mais aussi les hommes et les femmes, en un mot les acteurs sociaux qui les servent. Ces institutions qualifiées de démocratiques sont donc caractérisées par un dynamisme instable.

Toutefois et malgré tout, même si le Sénégal d'Abdou Diouf n'a pas encore réussi le test de l'alternance en le mesurant à l'aune de l'idéal démocratique, la comparaison dans l'absolu avec les régimes des pays occidentaux aboutit vite à la conclusion que tout au début, le taux de fraudes électorales est si élevé qu'il remet en question la sincérité du vote⁸¹. Cependant, ne vaut-il pas mieux procéder aux élections ou pas d'élections du tout ou des élections truquées qui discréditent les processus démocratiques ?

D'une façon globale, les déséquilibres entre le parti au pouvoir et les autres sont si grands qu'on ne voit comment ils seront surmontés. Le poids des médias gouvernementaux est si écrasant, le parti au pouvoir mobilise l'administration et les ARE à son service ainsi que son potentiel de patronage et de gestion clientéliste. Tout cela tend à annihiler la compétition démocratique. Mais il va sans dire que le vrai problème est de savoir jusqu'où, jusqu'à quel seuil le simulacre et la contrefaçon vident le processus démocratique de tout contenu satisfaisant. Malgré les écueils électoraux au Sénégal, il faut admettre et reconnaître que ce seuil n'a pas été franchi. Même si les mécanismes démocratiques sont quelquefois grippés et ne jouent pas librement qu'il le faudrait, il n'en reste pas moins qu'on a respiré au Sénégal et dans les autres pays que se sont signalés par la mise en oeuvre de l'idée démocratique à savoir le Botswana, l'Ile Maurice⁸² et la Gambie, un air qu'on respiré

80. Robert Fatton. "Bringing the Ruling Class Back in Class, State and Hegemony in Africa" *Comparative Politics* 20, April 1988, pp. 253-264.

81. Cf Amadou Guiro. "Les élections truquées de Diouf". *Imprécor* 275, 31 Octobre 1988, pp. 18-20. Jean Marie Kalféche "L'avertissement sénégalais". *Géopolitique africaine*, 9 Octobre 1988, pp. 5-72.

82. S. Keith Panter-Brick. "Trois exceptions à la règle. Le multipartisme à Maurice, au Botswana et au Nigéria". *op.cit.*, pp. 422-436.

ailleurs. Bref, mieux valait la "semi-démocratie" sénégalaise⁸³, la protodémocratie ou "démocratie paternaliste"⁸⁴ du Botswana que pas de démocratie du tout ; ou peut être aussi d'une démocratisation interne du parti unique étant donné que ces modèles avaient des vertus qu'il était mal venu de négliger.

S.4. LES AMENAGEMENTS INTERNES DU PARTI UNIQUE OU LES EXPERIENCES DE DILATATION AUTORITAIRE.

Après la "réussite" sénégalaise et les échecs voltaïque et, centrafricain, la majeure partie des Etats néo-patrimoniaux ont plutôt choisi la vie intermédiaire d'une aération de l'espace clos du parti unique. Ce moyen était rendu nécessaire par le contexte de rigidité politique que symbolisait le trinôme présidentielisme - parti unique et élections sans choix, les vicissitudes de la conjoncture économique et les aléas de l'urbanisation galopante ; autant d'éléments qui marquaient la modification de la structuration des rapports entre les principaux pans de la société. En fait derrière l'apparent monolithisme des institutions politiques se cachait une transformation des conditions du jeu politico-factionnel. Il s'est donc agi d'une lente mutation des rapports Etat société civile⁸⁵. Devant l'ampleur de ces phénomènes et derrière les remaniements ministériels, les successions présidentielles, l'apparent maintien des grands équilibres qui faisait apparaître au grand jour les rapports politiques du moment et le risque d'un divorce entre le peuple et le personnel politique qui se comportait en "rentier" de la représentation parce qu'assuré de leur inamovibilité, les Etats néo-patrimoniaux camerounais, gabonais, ivoirien, et kenyan seront obligés de s'accommoder de ce qu'Ibrahima Fall appelle un "monopartisme aménagé"⁸⁶, sorte de translation évolutionnaire du parti unique au multipartisme, dont on faisait le premier jalon vers la "démocratisation véritable". A dire vrai, ce phénomène n'était pas nouveau en Afrique

83. Christian Coulon. "Sénégal. The Development and Fragility of a Semi-Democracy". *op.cit.*, pp. 141-178.

84. J.D. Holm. Botswana: "A Paternalist Democracy" in Larry Diamond and al. *Democracy in Developing Countries*. *op.cit.*, pp. 179-216.

85. Maxime Haubert, Christiane Frelin, François Leindorfer, Alain Marie et Nam Trân Nguyễn Trong. *Etat et société du Tiers-Monde*. Paris : publication de la Sorbonne, 1992.

86. Ibrahima Fall. "Démocratie et partis politiques. Esquisse d'une théorie de la transition du monopartisme au multipartisme en Afrique". in Gérard Conac (dir). *L'Afrique en transition*. *Op.cit.*, pp. 43-54.

Subsaharienne, ayant déjà été expérimenté avec succès dans les Etats anglophones du sous-continent⁸⁷. Il visait à réduire la rigidité et les dysfonctionnalités du parti unique qui favorisaient clans et autres tendances ou courants de pensée⁸⁸ et à juguler ce que Tessa Bakary nomme la "crise patrimonialiste"⁸⁹ en permettant l'expression en son sein de la périphérique sans compromettre la domination du centre. Il était question non seulement d'une prise de conscience grâce à la "crise clientéliste" de l'inadéquation entre le mode de fonctionnement du parti et les exigences d'une "décompression autoritaire" de la vie politique qui s'exprimaient au coeur même de l'appareil partisan par des courants d'opinion assez représentatifs et qui traduisaient une volonté politique univoque du parti à ces aspirations.

En fait, l'enjeu politique sous-jacent à ces évolutions consistait pour les présidents en place à soumettre les nombreux cadres du parti et une infime partie des "cadets sociaux" du régime, qui avaient réussi à infiltrer, souvent par effraction, à la faveur des nouvelles données du paysage néo-patrimonial, dans les allées du pouvoir, et concomitamment, dans certaines positions et gisements d'accumulation qu'ils finiront par transformer peu en redoutables fiefs clientélistes, au verdict électoral. Cette remise en cause fonctionnelle du parti posait la problématique de "l'alternance démocratique" au sein du parti unique dans un contexte de libéralisation doctrinale et organisationnelle d'une part et d'autre part celui d'un renouvellement des instances du parti.

En général, même si la réponse à ces impératifs variait d'un pays à un autre et en fonction de la tendance idéologique dominante et commune du centralisme démocratique, la transposition de la technique électorale adaptée au réalité du parti tel que le scrutin de liste majoritaire ou le scrutin de liste à la proportionnelle a été la logique dominante du processus de dilatation autoritaire. C'est dire tout simplement qu'en poussant les aménagements fonctionnels du parti unique au plan représentationnel, certains régimes politiques africains

87. Des pays comme la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda avaient appliqué le pluralisme électoral.

88. S'il est facile au plan théorique de faire la différence entre clan et tendance, l'observation des réalités sociales du parti unique montre que les deux sont correcte en Afrique subsaharienne, dans la mesure où le contenu idéologique des partis uniques est souvent d'une vacuité discursive étonnante.

89. Yves A Faure. "La démocratisation en Côte-d'Ivoire", *op.cit.*, p. 132.

tout en demeurant soucieux, de garder le cadre monopartisan et de renforcer la démocratisation interne du parti unique vont soumettre les militants, pour l'accès aux responsabilités nationales, à l'arbitrage de l'ensemble du corps social, en instituant le système de la pluralité des candidatures aux élections municipales et législatives. Ce passage à un scrutin semi-compétitif avait pour objectif de transférer entre les mains d'un électorat, la fonction d'assurer la purge du personnel politique. Cette ouverture électorale répondait aussi à une volonté de permettre aux jeunes générations de trouver moyen et matière à apaiser leurs ambitions sociales et politiques légitimes insatisfaites en raison de l'impressionnante permanence et capacité de survie politique des vieilles classes d'âge des années 50 et 60.

Ce faisant, le discours politique faisait de la démocratisation à l'intérieur du parti unique un "test de maturité" pour les candidats premièrement, eux qui devaient persuader et convaincre les électeurs de leur capacité à diriger; deuxièmement pour le parti qui, en tant que organisation capable de contrôler un processus électoral, devait observer la stricte neutralité, et veiller au programme électoral et d'être capable d'effectuer sa mission d'encadrement de la population et des candidats. Si au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Kenya, au Togo, la démocratisation du parti unique s'est faite grâce à l'appel, à la sanction des urnes, dans un pays comme le Zaïre, c'est une opposition plus ou moins tolérée - l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social - (U.D.P.S) à l'intérieur du parti unique qui a essayé d'ouvrir le jeu politique. Même si elle s'est soldée par un échec, cette "longue marche de l'opposition" zaïroise⁹⁰ est exemplaire.

En effet, l'informalité et les larges friches étatiques, cultivées et présentes dans les interstices que laissait apparaître l'autoritarisme dur de Mobutu vont conférer un droit d'existence latent au fait oppositionnel. Ce qui est intéressant et paradoxal à la fois ici, ce que la légitimité du fait oppositionnel au sein du parti Etat zaïrois est venu de Mobutu lui-même qui, dès 1977 avec le Manifeste de la N'sele appelait à la nécessité de moraliser et de démocratiser la vie politique

90. Jean Claude Wilamme. L'automne d'un despotisme. Op.cit., pp. 121-153.

zaïroise. Les députés zaïrois s'engouffrèrent dans cette voie: prise de la parole, fronde parlementaire, lettres ouvertes, droit de contrôle, doucement au sein des institutions zaïroises prit forme une opposition parlementaire accrocheuse, décidée à poursuivre le combat pour la démocratisation du régime. Ce qui finalement va créer des multiples affrontements entre cette opposition "hors la loi" et le pouvoir, affrontements qui vont se radicaliser dans les années 80.

Ce combat pour l'idée démocratique va marquer la vie politique zaïroise, symboliser le combat démocratique en Afrique et faire apparaître malheureusement une tendance permanente de la vie politique africaine à savoir les ralliements ou mieux l'incapacité à mener un combat démocratique jusqu'au bout - le désir de réintégrer les lieux de prévarication et des positions d'accumulation étant souvent plus grand et plus fort que la volonté de pérenniser un combat permanent et lassant pour l'idée démocratique. Si au Zaïre, l'opposition a quand même eu le droit de tendance, celui là même qui lui permettait d'oeuvrer à l'intérieur du parti pour la démocratisation du pays, il faut reconnaître que dans un contexte de parti unique aussi rigide que l'était le N.P.R zaïrois, elle a réussi à semer les racines de la "désobéissance" qui annonçaient à termes les contestations démocratiques d'aujourd'hui.

Hormis donc cet exemple zaïrois, il faut dire que les aménagements libéraux du parti unique se caractérisaient par une antinomie entre les présupposés de ces expériences et les réalités sur le terrain. Sur le plan pratique donc et au niveau des résultats, le cycle électoral en situation de dilatation autoritaire est apparu bien vite limité. Car il n'a pas approfondi les tendances voulues et recherchées au renouvellement du personnel politique tout comme il n'a pas véritablement mené à une accentuation de la compétition politique⁹¹. Ceci était dû à "l'effet censitaire" des campagnes électorales qui font appel à une mobilisation importante des fonds financiers que seule disposent les caciques, car en Afrique comme ailleurs, la capture ou même la conquête des votes imposent un déploiement important des logiques distributives et redistributives. En sus, la nature

91. Cela apparaît clairement au Zimbabwe. Voir Patrick Quantin. "Les élections générales de 1990 au Zimbabwe: Vers le parti unique?" Année Africaine 1989.

des scrutins semi-compétitifs produisent de violents effets mécaniques. Dès lors que les Barons, les "en haut-d'en Haut" sont maintenus, les batailles électorales ignorent l'idéologie et la confrontation des programmes politiques pour laisser libre cours à des querelles crypto-personnelles, des attaques, des invectives, des rumeurs, des insultes et des diffamations.

En quelque sorte, le climat électoral et post-électoral est fortement personnalisé et quelques fois outrageusement tribalisé.

De ce fait la lutte factionnelle prend une coloration authentiquement africaine et politique dans la mesure où accession au pouvoir et surtout utilisation du pouvoir et inflexibilité des politiques se combinent. L'autre principal défaut du pluralisme électoral est d'être peu mobilisateur. En effet, l'engouement au niveau des candidatures ne s'est pas traduit par de fort taux de participation électorale surtout dans les centres urbains⁹². Pour expliquer cette situation, l'on peut avancer l'absence des choix politiques véritables mais cela n'épuise pas totalement l'explication du phénomène compte tenu de la tradition de l'abstentionnisme dans les élections pluralistes d'avant les indépendances et dans les expériences démocratiques de la première génération. Ce qui est étonnant à maints égards, c'est que ce sont les couches politiques les plus politisées qui se signalent par leur désintérêt pour les élections. Tessy Bakary pour le cas ivoirien y voit une espèce d'"aliénation idéologique de ceux qui reproduisent sur le plan interne les mécanismes d'une domination étrangère qu'ils dénoncent par ailleurs, ensuite une mauvaise stratégie communicationnelle des dirigeants, une présentation maladroite de leur projet de démocratisation"⁹³.

En définitive, si sur le plan de la théorie et de la pratique politiques, la démocratisation dans sa formalité représentative et concurrentielle classique au sein du parti unique est loin d'être une aberration, ces expériences de dilatation autoritaire qui font sens quand on les prend comme une étape vers la démocratisation des structures politiques, nous amènent, en se basant sur l'instauration des mécanismes

92. Daniel Bourmand. "Elections et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya". *Op.cit.*, pp. 226-234.

93. Tessy Bakary. "Le retour du pluralisme en Côte-d'Ivoire. Une divine surprise ?" *Année Africaine* 90-91, p. 170.

électorales, à tirer deux conclusions. Premièrement, l'étroitesse de l'arène politique n'a pas rendu totalement insignifiante les élections. Dans les systèmes néo-patrimoniaux et pyramidaux des Etats Subsahariens où le pouvoir se concentrait en une mosaïque hétérogène qui pouvait fournir, aux strates supérieures un appui plus moins solide, il est évident que le pouvoir n'avait pas besoin des élections pour être au pouvoir étant déterminé par la convergence des forces politiques capables de contrôler les différents réseaux solidaristes et d'autorité qui parcourent les sociétés politiques subsahariennes. Mais le pouvoir avait besoin des formalités électives pour se "décompresser", pour s'oxygéner, pour se consolider ou s'amenuiser selon qu'il réussissait à gagner ou à coopter les garants de son enracinement dans le pays réel.

En offrant aux différents groupes ethniques l'opportunité de diriger leurs représentants au niveau national favorisant ainsi leur intégration politique, on choisit de manière rationnelle celui qui est le plus apte à servir le pays ou le terroir. On juge alors toute la phase d'accumulation primitive du pouvoir et du capital dans la mesure où les statuts sociaux, les fonctions politiques et sociales antérieures entrent dans la détermination du vote. En permettant aux gouvernés une possibilité d'obtenir des promesses de patronage, le pluralisme électoral crée un système de relations politiques entre le centre et ses périphéries. Les hommes politiques élus apparaissent comme assistants sociales de leurs terroirs⁹⁴.

Ainsi les réformes politiques et électorales de la première génération marquent une "stratégie de démocratisation incrémentale" consistant à instiller des doses de pluralisme dans le fonctionnement du parti unique. Cette légère ouverture constitue une évolution sérieuse par rapport au mode de régulation socio-politique antérieur et mérite mieux que le qualificatif de farce qu'un simple dogmatisme accolé à cette technique au motif qu'entre les candidats d'un même parti, il ne saurait y avoir de choix. C'est une expérience originale d'apprentissage sur le tas de la compétition politique car elle

94, Tassy Bakary, Les élections législatives ivoiriennes de Novembre 1980 et le système politique. Essai d'analyse des comportements électoraux. Bordeaux : CEAN, 1985, 64 p.

instaure une véritable compétition en s'accommodant bien des intérêts particuliers dans les sociétés pluriethniques.

Cependant et ceci est le deuxième point, en se projetant vers les événements qui ont précipité la transition démocratique de la deuxième génération, l'on ne doit pas minorer l'impact des aménagements internes du parti unique car ils ont permis le surdéveloppement de la société civile par rapport à l'Etat, initiant de ce fait, une dynamique contradictoire entre la flamboyance et l'hétérogénéité de l'une, la stagnation et l'immobilisme de l'autre. Ce processus ou cette mutation sociologique a favorisé la montée des attentes politiques et la nouvelle nécessité d'une modification plus totale de l'ordre politique. Cela sera fait avec les expériences de démocratisation actuelles.

En fin de compte, s'il nous fallait conclure sur des expériences démocratiques de la première génération, nous pouvons dire qu'elles montrent, autant que faire se peut que la démocratie a constitué une variable permanente des évolutions politiques dans la majeure partie des Etats néo-patrimoniaux Subsahariens. Même dans un contexte de dégradation des systèmes représentatifs ou d'aménagement des régimes autoritaires, l'évolution des structures politiques s'est constamment posé en terme de démocratisation fut-elle limitée au parti unique. Au point où tout au long de la décennie 80, ce sont la grande partie des acteurs politiques Subsahariens qui se réclament de la démocratie. Hommage du vice à la vertu ?⁹⁵ Cela semblait clair pour les sultanismes, beaucoup moins évident dans les autoritarismes durs ou modérés "où la prétention du parti à la légitimation démocratique n'était pas réductible à une manipulation cynique"⁹⁶. Aussi les intermèdes, les entre-actes démocratiques que connaissaient l'Afrique Subsaharienne montraient-elles le caractère inachevé de la domination. Cependant, portée par la thématique des droits de l'Homme et du libéralisme politique, notions occidentales au demeurant ayant été encodées au point d'être intégrées dans les cultures politiques subsahariennes, les expériences démocratiques sur le plan pratique ont rarement et difficilement épousé les

95. Jean François Bayart. "La revanche des sociétés africaines" in J.F Bayart A. Mbembe et C. Toulabor. *Le politique par le bas en Afrique Noire. op.cit.*, p. 66.

96. Idem.

contours d'une véritable démocratie libérale. Surtout au niveau des détenteurs du pouvoir qui sont restés fidèles à une gestion musclée de leur autorité. Ce qui naturellement a eu pour conséquence de faire avorter les tentatives d'ouverture démocratique.

En essayant d'établir des constats généraux, l'on remarque que les démocratisations sous tutelle militaire n'ont pu se réaliser que si l'organisation militaire soit pressée par des pans entiers de la société, ou minée par des problèmes intérieurs qui sapent sa cohésion, prenait l'initiative de l'ouverture. Cela nous rappelle le cas portugais bien restitué sur le plan analytique par Gianfranca Pasquino⁹⁷. En ce qui concerne les expériences de dilatation autoritaires, elles ont valu moins par la façade électorale et représentative qu'elles présentaient que par la créativité sociale positive ou négative qu'elles autorisaient et qui à l'époque se distinguaient de l'émasculatation et de l'inhibition politique que l'on constatait dans les pays comme le Niger, le Bénin et le Togo.

D'une manière générale, les démocratisations de la première génération informent sur des variables qui apparaissent récurrentes dans la production africaine des processus démocratiques. Ce sont les querelles crypto-personnelles et "ethnopolitiques", la fonction de décompression autoritaire assignée à la démocratie, les contestations diverses et permanentes des procédures démocratiques, la perpétuation sous le couvert des institutions libérales des techniques de production, de reproduction et de captation des sources d'accumulation de richesse et de pouvoir. Par ces expériences, l'on est renseigné sur les processus contradictoires - pluralisme social/emprise centrale à vocation totalisante, grossesse des modes violents des rapports politiques/recours routiniers à des procédures transactionnelles, régulation intégrative/recours à des moyens coercitifs - qui animent concurremment la vie des Afriques politiques. Ces processus sont anciens et l'histoire des composantes autoritaires et pluralistes de longue durée, inégales

97. Gianfranca Pasquino. *Le Portugal de la dictature corporatiste à la démocratie socialiste*. in les Hamon (dir). *Mort des dictatures. op.cit.*, pp. 105-128. Voir aussi Alfred Stepan. *Rethinking Military Politics*. Princeton : Princeton University press, 1988. Howard J. Wiarda. *The Transition to Democracy in Spain and Portugal*. Washington : American Enterprise Institute for Policy Research, 1989. Philippe C. Schmitter. *Liberation by Golpe* in *Armed Forces and Society*, November 1975, p. 20.

mais toujours dialectiquement présentes dans ces aires socio-politiques actuelles n'induit aucun scénario pour le futur et peut éclairer aussi bien le succès que l'échec des tentatives de démocratisations actuelles.

Par rapport à ces pratiques appartenant à l'historicité des sociétés africaines, il apparaît que le potentiel démocratique dans les Etats néo-patrimoniaux se trouve plus du côté des "petits collectifs politiques" dont les paysanneries, les masses urbaines prennent l'initiative et gardent le contrôle qu'à l'ombre des parlements et des partis uniques, porteurs de la "logique de l'Etat néo-patrimonial"⁹⁸. Si d'un côté, on avait un pouvoir qui tendait à reproduire de manière "détournée" l'inégalité et la domination, de l'autre l'on avait la montée en puissance d'une société civile de plus en plus consciente de ses capacités. Tant et si bien que ces expériences démocratiques de la première génération cachaient mal la transformation des rapports Etat - société civile⁹⁹.

Dans cette optique, "le juste rapport" selon l'expression de Gramsci qui devait caractériser toute relation entre Etat et société civile changeait cette fois-ci de nature. Si pendant la construction autoritaire, ce rapport a été rompu au profit de l'Etat qui imposera une situation de "statolâtrie" rendant primitive et gélatineuse la société civile, les démocratisations de la première génération tendaient à montrer de manière imparfaite que le sur-développement de la société civile dominait l'Etat. C'est ainsi que, ce qui était une hypothèse d'école quand l'on posait la problématique démocratique à la lumière de la césure entre l'Etat et la société civile devenait une réalité avec le passage au multipartisme des années 90¹⁰⁰.

98. Jean François Bayart. "La revanche des sociétés africaines" in *La politique par le bas...* Op.cit., p. 82.

99. Frank A. Kunz. "Liberalization in Africa. Some Preliminary Reflections". *African Affairs* 90, April 1991, pp. 223-234 et 235.

100. N. Chazan, Robert Morlimer, John Ravenhill and Donal Rothchild (ed) *Politics & Society in Africa*. Op.cit pp. 118-200.

SECTION - 2 : LE PASSAGE AU MULTIPARTISME DES ANNEES 90 : DES EXPERIENCES DE DEMOCRATISATION NOUVELLES.

L'émergence démocratique¹⁰¹ des années 90 a emprunté dans le sous-continent des chemins divers compte tenu de l'ampleur des revendications libertaires et la situation de précarité momentanée dans laquelle se trouvaient les groupes au pouvoir. Mais comment démocratiser c'est-à-dire réguler le commerce instable entre l'Etat et la société civile¹⁰² dans un contexte de dénuement économique, dans une ambiance faite de discours démagogiques des pouvoirs et des populismes revanchards d'une société civile qui ne semblait pas faire bon usage de la parole retrouvée ? Pour ceux qui détenaient les rouages du pouvoir, il s'agissait de libéraliser les structures politiques sans aliéner totalement leur mainmise sur les sites et les positions d'influence et d'accumulation de l'Etat. Pour les autres, il fallait réfuter à cette "coterie politique" la prétention à s'ériger en démocrates, à mettre en oeuvre le processus de démocratisation. Ce sont en réalité la confrontation entre ces deux positions qui ont rythmé les trajectoires de la décomposition des régimes autoritaires en Afrique. Dès lors, en suivant les évolutions chaotiques des acteurs en présence et la fin du compromis postcolonial, on a distingué trois trajectoires d'implosion de l'autoritarisme les unes en totale opposition avec les autres mais qui paradoxalement débouchaient sur des pratiques, des réalités et des discours communs. Il y a donc eu Conférence Nationale (C.N), sorte de "formule magique" pour les peuples d'Afrique et qui a suscité passions délirantes, débordements regrettables et espoirs mythiques en de lendemains démocratiques meilleures (§.1). Si la C.N est apparu à ce moment précis et du fait peut-être de l'antériorité, comme la meilleure voie vers la modernité politique, l'on pas manqué d'y voir un véritable danger, une espèce de "coup d'Etat civil" préférant de loin une "démocratisation par le haut", un changement qui s'apparentait à un polissage des symboles extérieurs de l'autoritarisme (§.2). Entre ces deux modalités, les

101. Abdelfattah Amor. "L'émergence démocratique dans les pays du Tiers-Monde" in Gerard Conac (dir). L'Afrique en transition. *Op.cit.*, p. 55.

102. Donald Rothchild and Naomi Chazan (eds). *The Precarious Balance : State and Society in Africa.* Boulder : Colorado : Westview press, 1988.

tiraillements verbaux, les violences et les outrecuidances insoupçonnables n'ont pas manqué. De même qu'elles ont canalisé, surtout la conférence nationale, des formidables revendications populaires, brisé quelquefois le consensus national en même temps que la répartition géographique du sous-continent¹⁰³. Toutefois, ces trajectoires n'ont pas épuisé la manière avec laquelle, certains pays comme l'Angola ou le Rwanda se sont décidés à emprunter le train de la kermesse démocratique planétaire. Sous l'empire d'une guerre civile vieille de quinze ans pour le premier, sous les assauts répétés et destabilisateurs d'une rébellion armée pour le second, la seule issue a semblé être la libéralisation¹⁰⁴. Ce processus de sortie des autoritarismes, d'ajustement démocratique par le feu et par les armes a été atypique parce que sinueux, hasardeux incertains voire même aléatoire (§.3).

§.1 - LA CONFERENCE NATIONALE (SOVERAINE).

A un moment de la dynamique de confrontation et du processus de restructuration des rapports entre l'Etat et la société civile une "étrange épidémie" a gagné fiévreusement l'Afrique subsaharienne. Elle avait pour nom la conférence nationale. Le Bénin, le Gabon et le Congo ont ouvert la voie, le Togo, le Mali, le Nigér et le Zaïre et plus tardivement le Tchad s'y sont mis. A côté de ces cas, la C.N a servi d'étiquette à la réunion des partis algériens sans le Front Islamique de Salut (F.I.S) et à celle des fronts éthiopiens et somaliens. Mais l'expression dans les deux cas ne recouvrait pas la même signification tout comme dans chacun des pays, elle n'avait pas la même ampleur, ni les mêmes acteurs encore moins la même logique. Ce qui est sûr cependant, c'est que la C.N dont la symétrie fonctionnelle avec le concept de conférence internationale semble évidente, est née à la suite d'une crise généralisée marquée par le blocage des structures étatiques et par la disparition de toute vie économique organisée, héritage d'un Etat néo-patrimonial postcolonial, reflet des intérêts incompatibles avec les

103. Cf. Fabien Eboussi Boulaga. *Les conférences Nationales africaines. Une affaire à suivre*. Paris: Karthala, 1993, p. 11.

104. Voir Stephen Riley, "The Democratic Transition in Africa. An End to the One-Party State?" *op.cit.*, pp. 14-21.

aspirations profondes des populations locales et incapable d'assumer l'animation du rêve populaire et collectif d'affirmation nationale. Dans ce contexte, elle est apparue comme une forme non-violente de recomposition de la vie politique des pays africains.

Sur le plan de la dynamique, elle procédait d'une idée fort simple sinon banale: source de souveraineté et acteur principal de toute politique digne de ce nom, le peuple restait le dernier recours dans les moments les plus décisifs et les plus graves où se fixe son avenir. Vue aujourd'hui dans sa finalité, la conférence nationale a pu servir de soupape aux colères des peuples trop souvent enfermés et compromis par des régimes puissants et forts. En étant dans la majeure partie des cas souveraine, elle se gardait d'enlever au peuple l'exercice de son droit et de sa capacité à élire souverainement et en toute liberté les dirigeants de son choix. D'une manière générale, la conférence nationale en tant que stratégie de restructuration du déséquilibre entre l'Etat et la société civile, assise nationale de réconciliation et chemin de mutation politique, processus d'accélération de l'Histoire et d'élimination des pacotilles sacrées des autoritarismes dans un contexte international complexe et favorable était aussi une technique de mise en oeuvre des procédures institutionnelles à finalité libérale positive¹⁰⁵.

1. Naissance, évocation et itinéraire d'un mythe politique.

De prime abord, l'idée de la conférence nationale comme moyen de recomposition de relation entre l'Etat néo-patrimonial et la société civile, comme processus de libéralisation politique ne relève pas d'un déterminisme de l'Histoire. Car rien dans la trajectoire des Etats du sous-continent ne les oblige à traverser cette phase. L'on serait tenté plutôt d'y voir un accident "politique" et plus sérieusement de l'envisager comme une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique. Correspond-elle alors à une nécessité à tropisme juridique ? Evidemment pas à partir du moment où elle n'est ni "constitutionnalisée" encore moins institutionnalisée. Compte tenu de cela, la conférence nationale est le résultat d'un volontarisme politique témoignant

105. Nicolas Tiangaye. "Aux sources du pluralisme politique en Afrique". *Afrique 2000*, 11, Novembre 1992, pp. 55-65.

le triomphe dans les Etats néo-patrimoniaux de ce que Charles Debbasch et J.M Pontier qualifient de "loi de la politisation croissante"¹⁰⁶.

Cependant si l'on scrute les itinéraires des expériences des conférences nationales, la conclusion saute aux yeux : nous sommes en face d'une variété de micro-procédures au sein d'une seule technique de redressement national. Ce qui permet de ne point occulter les spécificités des situations, encore moins conduire à une uniformisation intellectuelle définitive de processus. La conférence nationale est donc véritablement "une affaire à suivre" sur le plan de ses conséquences futures. Pour le moment, elle a présenté tout compte fait au niveau des extrêmes, c'est-à-dire au début et à la fin du processus des identités et des pratiques communes. Ce sont les rythmes qui se sont donc avérés variables.

En effet, lorsque la faillite du modèle néo-colonial de croissance est apparu au grand jour, les populations subsahariennes n'ont retenu que deux points de repère. La dichotomie entre la richesse plus ou moins incontestable de leurs pays et l'opulence grandissante des dignitaires du régime, personnel politique ayant pu se rendre indispensable, voire inamovibles pour des raisons clientélistes évidentes. S'y ajoutait avec la privatisation un rétrécissement pour le seul profit des groupes au pouvoir des postes d'accumulation, de prédation et prévarication. Dans un tel contexte de "délinquance de l'Etat" toutes les conférences nationales apparaissaient comme le point d'aboutissement de d'irruptions, d'explosions sociales incontrôlées, manifestations de rue, grèves, répressions, conflictualité politique et revendications corporatistes plus alimentaires que libertaires. Socialement désorientés, politiquement bloqués, économiquement fragilisés et marginalisés, et culturellement désarticulés, les Etats néo-patrimoniaux avaient besoin d'un renouvellement adaptatif autant que profond de la tessiture socio-politique.

106. Charles Debbasch et Jean Marie Pontier. Introduction à la politique. Paris : Dalloz, 1982, p. 11.

Au commencement des conférences nationales était "l'invention béninoise"¹⁰⁷, pays qui sert aujourd'hui de base analytique et qui a permis de finaliser le *modus operandi* de chaque cas de conférence. Lorsque M. Kérékou convoque pour le 19 Février 1990 la "conférence nationale des forces vives" du pays, il n'a pas besoin, pour cela de s'inspirer des Etats généraux français de 1789. Il se réfère tout simplement au roi Ghezo d'Abomey, lequel avait invité, jadis "tous les fils du pays à boucher de leurs doigts les trous de la jarre percée, afin de sauver la patrie". Cependant ce saut vers le forum national se faisait à travers une série de préconditions libérales : élargissement des bases de recrutement au sein du parti et la transformation de celui-ci en un parti unique multitendancier, rangement au musée de l'Histoire de toute référence à l'idéologie marxiste - léniniste, amnistie des opposants condamnés pour des raisons politiques ; invite à mettre fin à leur exil. Mais dans un contexte de fermeture et contrôle politiques accentués comme c'était le cas au Bénin, il se trouvait que ces techniques de dilatation autoritaire s'avèrent insuffisantes. Il n'y avait donc plus autre possibilité que d'ouvrir un dialogue avec les "forces vives" de la Nation.

L'idée d'une conférence étant acceptée, une commission préparatoire est mise sur pied sous la houlette du M^e Robert Dossou¹⁰⁸, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats pour établir l'ordre du jour des travaux et de dégager le nombre et la qualité des participants. La seule véritable décision à ce niveau est d'ouvrir l'opportunité d'une participation aussi large que possible, en évitant toute restriction qui pourrait bloquer la situation. L'essentiel était donc de se donner une dénomination socialement significative et suffisamment explicite en gommant toutes références à des données tribales ou techniques. Le 19 Février, donc ce sont 488 délégués, paysans, ouvriers, enseignants, avocats, dignitaires religieux et représentants des 52 "sensibilités politiques" recensées sur le territoire national

107. Fabien Eboussi Boulaga. Les Conférences Nationales africaines. *op.cit.*, pp. 29-83. Consulter aussi Robert Dossou. "Le Bénin du monolithisme à la démocratie pluraliste" in Gerard Conac (dir). *L'Afrique en transition* *op.cit.*, pp. 179-198. Théophile Vittin "Le Bénin à l'Heure du renouveau démocratique". *Politique Africaine*. pp. 138-142. Voir aussi du même auteur "Bénin du << système Kérékou >> au renouveau démocratique" in J.F Médard (dir) *Etat d'Afrique...* *Op.cit.*, pp. 110-115.

108. Robert Dossou. "Bénin du monolithisme à la démocratie pluraliste" in Gerard Conac (dir). *Op.cit.*, pp. 189-197.

qui se sont réunis décidés pour la plupart à exorciser dix septannées de dictature militaro-marxiste. La conséquence de cette fixation sur la confrontation a fait de la conférence nationale un déballage des rancoeurs et des haines. N'eussent alors été la maîtrise, le savoir-faire de Mgr Isidore de Souza, à l'époque archevêque coadjuteur de Cotonou, élu à l'unanimité pour diriger la conférence nationale, les travaux auraient mené à des dérapages. Au delà toutefois, le caractère souverain du forum apparaît dès l'ouverture des travaux et est adopté au grand étonnement d'un pouvoir ayant misé sur "la peur de l'Etat", par les délégués. Le caractère souverain de la conférence nationale qui constitue la principale source de la violente opposition des gouvernements africains à sa tenue de lui donne en revanche la popularité dont elle jouit en Afrique subsaharienne francophone. Cela soulève sur le plan théorique et pratique la problématique du sort des décisions prises. Si le recours aux concepts intellectuels et juridiques habituels ne permettent pas de donner une réponse suffisante et définitive à cette question, le retour au sens étymologique simple du mot souverain peut nous permettre d'en esquisser un fil conducteur assez menu. Est souverain, ce qui est dessus des autres, dans son genre et n'est assujetti à personne. C'est ce qui est supérieur ou suprême. La conférence nationale se proclame donc souveraine parce que sur le plan de la gestion de la crise, la gravité de la situation exige des réponses immédiates; et sur un axe plus systématique, il faut procéder le plus rapidement possible à un changement même partiel du personnel politique.

En clair la souveraineté de la conférence nationale dérive sur le plan de l'analyse politique des tares et avatars rédhibitoires des systèmes néo-patrimoniaux ayant vidé le pouvoir de toute dynamique constructive. C'est ce que constate J.B Kuassi Monkotan lorsqu'il écrit qu'"en définitive, la conférence nationale se déclare souveraine parce que, à ce moment précis de l'Histoire du pays, aucune autre institutions ne jouit ni de la de la même autorité ni de la légitimité populaire"¹⁰⁹.

L'adhésion de toutes les parties à cette formule et à cette démarche confère à la conférence nationale une légitimité non pas

109. J.B Kuassi Monkotan, "Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la Conférence Nationale Souveraine". *Afrique 2000*, 7, Novembre 91,

d'emprunt mais une légitimité populaire indubitable. Dans un cadre politique où l'on a autant besoin de la légitimité internationale que de celle interne, l'assentiment et le support des bailleurs de fond et des puissances représentatives comme la France et les Etats-Unis, les deux "producteurs de sens" sur le plan mondial, vient conférer aux actes de cette assise la légalité internationale consacrant du même coup la reconnaissance du "dedans" comme du "dehors" des institutions nouvellement créées. A partir de ce moment, "la cause est entendue et tout le reste dépend du tempérament national et de la volonté des différentes parties de jouer loyalement le jeu.

Au Bénin, le chef de l'Etat isolé, abandonné par un parti politique qui n'avait cela que de nom, ne pouvait s'opposer à cette évolution car "toute résistance de sa part ne pouvait conduire qu'à un embrasement généralisé. Il en a conscience et surtout et surtout il a compris un point très important autour duquel un consensus très large est réalisé nul désir de vengeance et de règlement de compte personnel. La tendance est à l'oubli et à la réconciliation nationale ¹¹⁰. C'est à ce niveau que le chef d'Etat béninois, par ses interventions fréquentes et une habileté politique insoupçonnée a réussi à s'impliquer dans une mécanique qui tendait à la mettre hors-jeu et qui est finalement devenu l'affaire de tous, une conférence véritablement nationale. Monseigneur, dira Kérékou à l'adresse d'Isidore de Souza, "je suis venu me confesser. Ce type de conférence est rare. La fierté du Bénin, c'est d'avoir dans cette salle ses anciens présidents. Tout changement politique ailleurs est sanglant. Ces dommages subis sont-ils tellement énormes qu'ils ne peuvent être réparés? J'ai honte...", et prend "solennellement l'engagement d'appliquer scrupuleusement et intégralement toutes les décisions prises par la Conférence Nationale"¹¹¹.

Confrontation entre les "forces vives" de la société civile et l'Etat, reconnaissance de la part des groupes au pouvoir de la nécessité d'une ouverture du jeu politique, convocation d'un forum national, déclaration de sa souveraineté, la grande messe béninoise va donner le *modus operandi* des conférences nationales africaines. Elle faisait aussi apparaître un élément politique

110. *Idem.*, p. 50.

111. Mathieu Kérékou cité par François Kpatindé. "Au commencement était le Bénin". *Jeune Afrique* n° 1591 du 26 Juin au 2 Juillet 1991, pp. 19-20.

passé inaperçu dans cette atmosphère de célébration sous-continentale et même mondiale de l'exemple béninois. Il s'agit tout au début d'une volonté clairement affirmée des groupes au pouvoir d'initier une sorte de "libération passive" par la mise au point des technologies de récupération de la revendication démocratique. C'est dans l'espace restreint de la réussite ou de l'échec de cette technique que se joue la fortune de la conférence nationale. Les exemples qui vont suivre confirment cette analyse autant que la spécificité du cursus de la conférence nationale.

Après le Bénin, c'est au tour du "Gabon et de son ombre"¹¹² d'entrer dans le cycle des conférences et ceci dès le 27 Mars 1990. En tant que moment de diagnostic de la grave situation du pays, la conférence nationale, résultat il est vrai, des revendications politiques et économiques conjoncturels tire ici sa spécificité d'un processus de longue durée ayant sur le plan interne modifié les rapports de force au sein de l'Etat néo-patrimonial gabonais. En effet, l'intégration dans le système du pouvoir d'une majorité de personnes au passé d'opposant plus ou moins sincère a fait que les instances politiques gabonaises ont reposé intellectuellement sur une partie du personnel politique n'ayant pas évacué totalement de son esprit les ambitions qu'ils nourrissaient et motivaient leurs critiques à l'encontre du président Bongo. Ce mouvement de fond interne, de torpillage et de laminage des formalités autoritaires du "dedans", était complété sur le plan externe par la radicalisation de l'opposition regroupée autour du Mouvement de Redressement National (M.O.R.E.N.A). Une telle intransigeance découle bien évidemment du rétrécissement des portes d'entrée du système de redistribution efficacement mis en place par Bongo.

Au Gabon, toutes les conditions sont donc bien réunies pour une remise en cause nette et sans bavures de l'autorité de l'Etat-parti et de son président. A la suite d'une multiplication des grèves, le pouvoir gabonais prend conscience de la gravité de la situation. Contrairement au cas béninois où la volonté de récupération de la contestation et des revendications politiques s'est traduite par une libéralisation passive, il va initier une opération de sagement de l'opposition extérieure par la vieille

112. François Gaulme. Le Gabon et son ombre. Paris : Karthala, 1988.

recette du ralliement. Et la principale cible sera le leader du M.O.R.E.N.A, le père Paul M'Ba Abessole. Le but était de démanteler ou de décapiter l'organisation principale qui canalisait le mécontentement des populations. Devant son incapacité à rallier le père M'ba Abessole et en butte à l'impatience grandissante des jeunes classes d'âge et des cadres du parti se proclamant "rénovateurs", l'idée d'un grand rassemblement social démocratique gabonais (R.S.D.G) fait son chemin¹¹³. C'est dans ce contexte qu'Omar Bongo après un congrès extraordinaire du P.D.G convoque les assises constitutives du R.S.D.G au sein duquel se pratiquerait "l'apprentissage de la démocratie multipartite". Deuxième différence avec le cas béninois, le forum national projeté était d'abord le congrès constitutif d'un nouveau parti politique où "s'exprimaient toutes les tendances et sensibilités politiques nationales". L'on retrouve cependant là une volonté de "libéralisation passive" qui a caractérisé la première phase de la trajectoire béninoise.

Par défaut donc, le congrès constitutif du R.S.D.G devient une conférence nationale où sont représentés près de 150 associations dont 76 avaient le statut de "mouvement politique". Même à ce niveau, le désir de récupération et de dévoiement du processus de libéralisation politique apparaît. Par exemple sur le plan de la représentation, le parti unique s'assure la majorité avec 500 mandats. Mais le doublement des mandats de chaque association politique (6 au lieu de 3) doit finalement renverser la tendance au profit des adversaires du P.D.G.

La conférence nationale gabonaise au vue des techniques d'obstruction totale mise en oeuvre par la bureaucratie régnante apparaît ainsi comme une tentative de désamorçage de la contestation sociale. C'est pourquoi dans la synthèse des débats, le programme démocratique du président Bongo restera essentiellement restrictif. Cependant un processus de démocratisation ou de libéralisation est essentiellement négociations, avancées ou reculs ou les deux en même temps¹¹⁴. Il obéit rarement à une course linéaire. C'est ainsi que l'ouverture des travaux va donner lieu à des revirements étonnants. Le

113. Charles M'ba. La conférence nationale gabonaise : du congrès constitutionnelle du Rassemblement Démocratique Gabonais (R.S.D.G) aux assises pour la démocratie pluraliste. *Afrique 2000*, 7, Novembre 1991, pp. 75-90.

114. Voir Guiseppe di Palma. *To Craft Democracy. Op.cit.*

Président du M.O.R.E.N/A des "bûcherons"¹¹⁵ qui avait acceptée soit par tactique ou par compromis l'idée d'une cohabitation à la sénégalaise c'est-à-dire une majorité présidentielle élargie exige subitement le "multipartisme intégral". S'engage alors une autre transaction entre le pouvoir et la société civile. "Il s'agit bien d'une négociation écrit Charles M'ba, chaque camp faisant des concessions sur la base d'arguments juridiques ou constitutionnels..."¹¹⁶ Mais arracher la souveraineté de la conférence nationale est au dessus des forces de l'opposition. Ceci est la troisième spécificité du cas gabonais. La réunion du pouvoir et de l'opposition était non souveraine. Par une astuce de procédure qui n'a pu tenir au Bénin où, reconnaissant le caractère représentatif d'un groupe d'hommes et de femmes, le président Kérékou a accepté de lui conférer une autorité suprême, les représentants du pouvoir ont argué que la constitution n'autorisait pas une transmission du pouvoir à une assise quelconque. Seul le peuple détenait la souveraineté et la multitude d'associations politiques, sociales, confessionnelles, culturelles ou professionnelles étaient loin d'être le peuple.

L'absence de la souveraineté de la "conférence nationale" permettait à Bongo de contrôler le processus de parlementarisation même si son pouvoir était ébranlé, tout comme elle réduisait le contenu des travaux en des simples propositions dont le caractère d'urgence et l'application restaient laissés à son appréciation. Différente du modèle béninois, la conférence nationale au Gabon n'était qu'une stratégie, une de plus de "libéralisation par le haut" mais cette fois-ci par la participation et la contribution d'un échantillon assez représentatif des forces de l'opposition au processus de décompression autoritaire et de conservation du pouvoir qui était subtilement mis en oeuvre. Malgré tout, le modèle gabonais a favorisé la montée en puissance des nouvelles forces politiques et des nouvelles personnalités tandis qu'au sein du P.D.G fut mise à l'écart la vieille garde¹¹⁷. Trop manipulée au point d'être vidée de sa substance, la "conférence nationale" gabonaise apparaissait comme un intermède dans la confrontation entre l'Etat et la société civile.

115. Charles M'ba. "La conférence nationale gabonaise...". *Op.cit.*, p. 85.

116. *Idem.*, p. 85.

117. François Gaulme. "Le Gabon à la recherche d'un nouvel Ethos politique et social". *Op.cit.*, p. 53.

Après cet entracte gabonais, l'on revenait avec le Congo, le Niger et le Mali à l'orthodoxie béninoise¹¹⁸. Mais avec le Togo et le Zaïre, l'on avait affaire à des situations traumatisantes au point où la conférence nationale en tant que mode d'expression de la société civile et voie d'accès à la modernité politique libérale est apparu assez dangereuse quand elle était traversée par des intérêts égoïstes et minée par des techniques violentes d'opposition à sa tenue. Le caractère dramatique de la conférence nationale est pour la première fois venu du Congo où "la séance collective de psychanalyse sociale publique" menée par Mgr Ernest Nkombo et, qui a duré du 25 Mai au 10 Juin 1991, fut un véritable gouffre financier. En trois mois, elle a englouti la bagatelle de 3,5 milliards de F.CFA pour près de 1200 conférenciers¹¹⁹. Elle fut la plus longue à l'époque, la plus coûteuse et la plus délirante. Record battu plus tard par le Zaïre. Plusieurs semaines ont été perdues au départ à discuter de la représentativité de 76 partis et associations qui ont subitement surgi de la Sylve congolaise. "Le dérapage avait déjà commencé constate Sennen Andriamirado parmi les neuf régions que compte le pays, une avait à elle seule, aligné douze partis et une quarantaine d'association, s'assurant du coup "la majorité verbale"¹²⁰. Tout au long de cette conférence, le défoulement salvateur s'est transformé en des règlements de comptes où le président Sassou Nguesso en fut la principale cible et la principale victime. On a beaucoup parlé à Brazzaville beaucoup menti, beaucoup médit. Cela faisait sans doute du bien. Mais cela n'en a guère fait la crédibilité des conférences nationales. Mais comparée aux cas togolais et zaïrois, la conférence nationale congolaise restait dans les limites acceptables pour une entrée dans les chemins sinueux et escarpés de la libéralisation des structures politiques.

118. Pour le Congo dans son évolution vers la conférence nationale, voir Alexis Gabou. "Les transformations institutionnelles et politiques en République Populaire du Congo" et Jean Marie Bretton. "La transition vers la démocratie en République Populaire du Congo" pp. 251-290, in Gerard Conac (dir) *L'Afrique en transition*. op.cit., pp. pour le Mali, voir le numéro spécial de *Politique africaine* 47, Octobre 92, sous la direction de Jacques Chanpaud. "Le Mali : la transition" pp. 3-107. Pour le Niger. Jean Jacques Raynal. "La démocratie au Niger" *Op.cit.*

119. Pour le Zaïre, consulter Bibombé Muamba. "Le Zaïre : une difficile transition démocratique" in Gerard Conac. *L'Afrique en transition Op.cit.*, pp. 409-412. Pour le Togo, on lira avec intérêt Atutsé Kokovvi Agbobli. "Prolégomènes à la conférence nationale du Togo". *Afrique 2000*, 7, Novembre 91, pp. 55-73.

120. Sennen Andriamirado. "Congo : parler n'est pas tout". *Jeune Afrique* n° 1591 du 26 Juin au 12 Juillet 1991, p. 21.


Le Togo et le Zaïre pour ce qui est de la mise en marche du processus sont des exemples édifiants des heurs et des malheurs d'une technologie de libéralisation qui ne rencontre pas du tout l'assentiment des groupes et des acteurs politiques, qui pendant trente années, ont compté avec l'apathie et l'obéissance des populations anesthésiées par des pratiques du cure et de domination symbolique. Sans insister outre mesure sur le cours des événements il serait plus instructif dans le cadre de ce travail de présenter la confrontation entre les pouvoirs durs togolais et zaïrois et leur société civile respective comme des évolutions essentiellement conflictuelles où se mêlaient tactiques de freinage et techniques de contournement de l'idée démocratique. Nous avons vu au départ que plus la marche vers la conférence nationale est inévitable, plus les stratégies de blocage au besoin par la violence répressive de la déferlante démocratique s'accroissent, c'est ce qui explique les cycles particulièrement brutaux des manifestations et des répressions dans ces deux pays.

Pour commencer la captation par la société civile des idées démocratiques véhiculées par le temps mondial et le débat sur l'opportunité du multipartisme et de la démocratisation ont rencontré dans les autoritarismes durs zaïrois ou togolais une violente hostilité. Il était considéré au sein des instances décisionnelles du R.P.T et du M.P.R que la démocratie était grosse de divisions et d'intolérance. C'est pourquoi, Mobutu et Eyadéma ont gardé le silence face aux appels du pied de la société civile. Par ce moyen ils laissaient dans l'incertitude les populations, retardant autant que faire se peut l'inéluctabilité d'une échéance essentielle. Se déroulant dans un contexte où des conférences nationales souveraines et des "libéralisations par le haut" avaient eu lieu, les évolutions togolaises et zaïroises vont chercher à s'accommoder de ce qui dans ces processus était le moins susceptible de favoriser une ouverture totale du jeu politique. Gagner du temps tout en essayant de se laisser porter le souffle de la "démocratie du marché", c'est là le leitmotiv de ces pouvoirs politiques. C'est dans cette optique que des missions d'informations et d'investigations vont sillonner le Togo du 12 Mars au 14 Avril 1990, qu'au Zaïre, des tournées "historiques" dans le pays profond faisant suite à la création du "ministère de doléances"

sont entreprises. Véritable fuite en avant qui consistait à interroger le peuple sur l'opportunité d'une démocratisation et quelque peu de lui restituer son "droit à la parole", comme si l'on ignorait sur ce cas précis, ses désirs profonds, les missions et autres tournées indiquaient le caractère dilatoire et les intentions mesquines d'une classe politique aux abois.

Les résultats mêmes de ces processus viennent confirmer cette explication. Au Togo, l'on aboutit curieusement à la conclusion que le "peuple ne voulait pas entendre parler de multipartisme". Au Zaïre en revanche, les doléances avaient explicitement donné la direction que devait prendre le régime, d'où le choix effectué par Mobutu d'un tripartisme, du contingentement partisan ayant pour but d'initier une ouverture contrôlée dont il cherchait à en rester le maître¹²¹. Ce qui fait l'identité, si l'on reste à ce premier niveau des pratiques politiques zaïroises et togolaises, c'est justement l'ampleur des techniques dilatoires mises en oeuvre pour retarder la démocratisation : convocation le 3 Mai 1990 d'un conseil ministériel élargi à tous les anciens titulaires des postes gouvernementaux, appeldémocratisation à l'intérieur du parti unique lors du conseil national du R.P.T du 21 au 27 Mai au Togo. Initiation par Mobutu d'une série de décisions les unes plus contraignantes que les autres¹²². Ces mesures retardatrices de Mobutu sont quand l'on essaye de les poser en comparaison avec ce qui avait déjà été fait en la matière ailleurs, un compromis instable entre l'optique d'une trop grande libéralisation qui le marginaliserait à l'instar de Kérékou et l'ouverture balisée qui laisserait entre ses mains l'essentiel des pouvoirs comme l'avait brillamment réussi Bongo.

Devant tant de techniques de récupération de l'idée démocratique et d'infléchissement de la marche vers la libéralisation, les contestations seront de plus en plus radicales portées par des multiples organisations. Au Togo, elles

121. Jean Claude Wilamme. "Zaïre, années 90 : de la démocratie "octroyée" à la démocratie "enrayée" (24 Avril 1990 - 22 Septembre 1991). Les cahiers du C.E.D.A.F., 5-6, 1991, pp. 13-18. 

122. Notamment que les nouvelles formations politiques devaient attendre leur agrément avant de se proclamer parti ; de par la constitution du 1^{er} Juillet 1990, le président continuait à avoir l'initiative des lois, de désigner les membres du gouvernement, les magistrats et les responsables de la fonction publique. La loi sur l'organisation des partis prévoyait d'abord des élections primaires pour départager les partis en compétition, un cautionnement obligatoire de 5 millions de zaïres et l'interdiction d'un financement extérieur.

obligent Eyadéma à s'informer une nouvelle fois sur l'état réel de la population. Il conclut enfin à la nécessité de la démocratisation. Ce que confirme le comité central du parti unique non sans avoir encore cherché à baliser les chemins démocratiques. Ce que l'on remarque dans ces deux pays, c'est que chaque assouplissement de la position gouvernementale marque le début d'une nouvelle phase de combat. Ce qui signifie que le pouvoir ne voulait ou n'entendait pas céder sur les questions essentielles. La conférence nationale y sera donc une véritable conquête. En témoigne les ébullitions contestataires et la répression aveugle qui s'est abattue sur les opposants. Eyadéma et Mobutu étaient déterminés à ne pas se laisser imposer la démocratie même par des voies pacifiques. Toutefois grâce à l'agressivité des suppositions, à leur cohésion conjoncturelle, ces deux présidents vont accepter respectivement la tenue d'un forum national de dialogue et l'idée d'une véritable conférence nationale (Mobutu).

En clair, fidèle à cette sentence d'un chef politique zaïrois selon laquelle "s'il faut ouvrir le ventre du boa, nous ouvrirons le ventre du boa, mais la saleté qui en sortira nous éclaboussera tous"¹²³ et qui trahit l'effroi que la libéralisation des structures politiques suscitait ici et là, le multipartisme dans les autoritarismes durs zaïrois et togolais faisait peur. Les acteurs politiques, surtout ceux qui évoluaient à l'ombre des présidents se posaient la question de savoir comment se positionner par rapport à des pouvoirs qui louvoient pour opérer en dernière instance des virages aussi importants et dont tout le monde, à un moment ou à un autre, été partie prenante? Comment se situer par rapport à l'autre dont on a été complice? c'est compte tenu de ces interrogations que les manoeuvres de barrages qui confirment le "spectre de Nuremberg" hantant des dirigeants de ces autoritarismes ont été si grandes.

De l'engrenage de la peur, il était prévisible que la marche vers la conférence nationale débouchât sur le registre de la violence. Et le spectacle des répressions "sauvages" commanditées par le haut et s'abattant sur les étudiants, les opposants, tandis que des règlements de comptes se produisaient

123. Il s'agit de Vunduawe Te Penako cité par Le soft de la finance n° 128. 24 Avril 1991, p. 2.

ça et là n'étaient pas loin de signifier le "spectre d'un retour au XIX^e siècle"¹²⁴. Violences et peur, il se trouvait souvent que dans le processus d'évolution, d'involution ou de retardement de la libéralisation, des appétits se déchaînent permettant ainsi un jeu politique triangulaire avec un président de la République, jouant au "sage africain", appelant à l'unité nationale et à la modération¹²⁵, des opposants de toujours en face et la jeune génération des serviteurs patrimoniaux prêts à toutes les compromissions moyennant les subsides financiers énormes au milieu. Cette pratique a particulièrement réussi à Mobutu.

Au total, au début des évolutions au forceps des libéralisations togolaise et zaïroise, il s'agissait de rééditer le scénario gabonais. Celui-là même qui a su éviter le déballage public, la marginalisation totale des institutions pour conduire à un compromis institutionnel honorable. Cependant les "oukases" et les pressions d'une opposition totalement "enragée" face aux manipulations cyniques, aux tergiversations présidentielles ne pouvaient mener qu'à une conférence aux décisions éventuellement souveraines. Eventuellement parce que, contrairement à l'expérience togolaise qui a fini par épouser le *modus operandi* béninois, celle du Zaïre a consacré un nouvel "accord de dupes": la conférence était souveraine mais les décisions étaient immédiatement non exécutoires. La "zaïrianisation" de la conférence nationale gabonaise avait bel et bien eu lieu.

2 - La conférence nationale: un processus de libéralisation "incrémentale" et d'élaboration des nouvelles institutions.

Quelque soient ses rythmes et les causalités presque communes qui ont présidé à son érection en mode d'entrée dans le pluralisme, à l'autre extrême c'est-à-dire au niveau de son "précipité" final, la conférence nationale par les technologies politiques mises en oeuvre apparaît comme un processus de

124. Selon Jean Achille Mbembe, le spectre d'un retour au XIX^e siècle n'est que le scénario d'un retour "aux ténèbres" par une espèce d'éclatement territorial, une banalisation de la violence et de la militarisation du jeu armé factionnel sous le modèle des bandes guerrières tels qu'on les a connues au XIX^e siècle en Afrique, in "Traditions de l'autoritarisme..." *Op.cit.*, pp. 62-64. Lire aussi M.F Page the Manyema Hordes of Tipp. "To International Journal of African Historical Studies 1, 1974, pp. 69-84.

125. René Lemarchand, "Mobutu and the National Conference: the Arts of Political Survival". Paper Delivered at United State Department Conference on Zaïre. Washington DC, 12 - 13 March 1992.

libéralisation "incrémentale", c'est-à-dire par étapes, circonscrit dans le temps malgré la difficulté principale à ce niveau de le respecter. Nonobstant le sentiment de désordres et de bouleversements que l'on avait avant le "dialogue" Etat - société civile ait lieu," la conférence nationale véhicule et impulse l'idée d'une transition démocratique évolutive¹²⁶. C'est ainsi que partant de la reconnaissance du multipartisme considéré ici comme une grande concession de la part du pouvoir, l'on aboutit à la mise en place d'un comité préparatoire, en passant naturellement par la constitution des forces vives, véritable forum de l'opposition et lieu de coordination des activités de protestations.

A cet égard, la première institution de la conférence préparatoire ou comité nationale est ce comité ad hoc qui au fil des travaux se restructure pour devenir un "comité supérieur" contrôlant les activités de l'exécutif et du gouvernement transitoire lorsque la conférence est terminée. Il assure aussi la continuité de la transition en jouant le rôle d'organe législatif. C'est sous son égide que s'effectuent les travaux de révision de la constitution et la supervision des élections à venir. Organe de contrôle des mécanismes transitoires, extrêmement puissant au point où ses rapports avec la présidence déterminent l'avenir de la libéralisation, le "comité supérieur", encore appelé le Haut Conseil de la République (H.C.R) apparaît comme le véritable instrument de la démocratisation et son président une sorte d'"autorité suprême".

Ensuite vient le premier ministre qui est élu par les délégués de la conférence nationale soit nommé par le président de la république comme au Gabon. Mais l'étendue de ses pouvoirs est proportionnel à sa qualité de modéré comme au Congo avec Milongo, au Niger avec Amadou Cheiffou ou "radical" comme Tshisekedi au Zaïre. Il dirige le nouveau gouvernement sous le contrôle de la macrostructure qu'est le H.C.R et assumera quelquefois les fonctions de ministre de la défense ou chef des forces armées qu'il maîtrise d'ailleurs rarement. Il préside au conseil des ministres et avec l'appui d'une commission de contrôle, prépare l'échéancier électoral et veille à la bonne

126. P. Rabarivola. "La marche à pas forcés de la démocratie africaine". *Développement et coopération* 6, 1991, pp. 17-19, et toutes les analyses qui suivent lui sont redevables. Il peut être complété par Stephen Riley. "The Democratic Transition..." *op.cit.*, pp. 24-29.

marche des affaires.

Dans ces conditions, le président de la République qui est la troisième institution de la République garde des fonctions honorifiques. Si les étapes de la transition sont respectées sans effusion de sang et sans volonté manifestée de les torpiller, le président peut rester "père de la nation". Dans ce cas, on le laisse tranquille (cas de Mathieu Kérékou au Bénin ou de Ali Souaibou au Niger) jusqu'à la fin de son mandat. Cependant, amender une constitution qui jadis lui avait attribué toutes sortes de pouvoir et à fortiori le faire jouer un rôle de figurant condamné à disparaître par le biais des élections lui apparaissent comme une volonté délibérée de l'humilier. Il va recourir au tribalisme ou aux institutions qui lui font allégeance surtout l'armée. Cela ne doit pas surprendre car de tout temps, les présidents postcoloniaux ont toujours misé sur la "Grande Muette", l'ancienne métropole et ses réseaux d'intérêts. Tant que ces deux piliers de leur dépendance ne les lâchent pas, ils estiment avoir le droit, le pouvoir et la capacité de réprimer par la force brutale les manifestants, à retarder par mille manigances ou machinations les initiatives inspirées de la conférence nationale. Un tel président manie avec brutalité la duplicité. Il se pose d'abord en unificateur tout en "tribalisant"¹²⁷ les conflits et en cherchant par la même occasion à récupérer par effraction tous les pouvoirs perdus à l'issue de la conférence nationale. Toutefois, cette stratégie d'indiscipline est battue en brèche si en face de lui l'armée est divisée ou adopte une position de neutralité comme au Congo ou si les puissances et les bailleurs de fond qui ont façonné à coup d'aide son pouvoir autoritaire se désolidarisent de cette institution devenue aussi bien encombrante qu'"infréquentable".

Si l'on peut anticiper sur les développements ultérieurs, les stratégies d'indiscipline de l'institution militaire posent le problème de la place des armées africaines dans le processus de libéralisation¹²⁸. Quand l'on sait que c'est un corps

127. Philippe Leymarie. "Sur un continent en quête de stabilité politique les militants africains face à l'explosion démocratique" op.cit., Comi Toulabor "La bataille finale du général Eyadéma au Togo". op.cit., Colette Brackman. "Démocratisation sous surveillance au Zaïre. L'impossible mutation du président Mobutu. op.cit.

128. Idem ; Voir aussi Mark Huband. "The Military Factor". Africa Report, March/April 1992, pp. 31-33.

extrêmement tribalisé et politisé, l'on comprend que la réussite d'une bonne transition suppose que l'hypothèque militaire soit levée. C'est faute d'avoir tenu compte de cette réalité que le Togo et le Zaïre ploient aujourd'hui sous le fardeau d'une armée qui a pris en otage ou confisqué l'ouverture démocratique. Pourtant les avertissements n'ont pas manqué. Atutsé Kokouvi le pressentait déjà pour le cas togolais.

Et la personne du général Eyadéma disait-il alors, chef d'Etat et commandant en chef des forces armées est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la démocratie togolaise naissante (...). Tant que l'armée détenteur réel du pouvoir n'accepte pas de se placer sous les ordres du gouvernement civil, expression de la volonté populaire, la lutte pour la démocratie perdurera et les démocrates authentiques sont conviés à faire preuve d'une habileté extrême¹²⁹.

En dépit donc du long délire qui marque les débuts de la conférence, parler ne fut souvent tout. La "recherche des voies et moyens devant conduire le pays vers la démocratie véritable et le multipartisme" a soulevé et résolu des questions très importantes de la vie politique, lesquelles questions n'avaient pas souvent fait l'objet d'un débat public. Les actes des conférences nationales en proposant des technologies démocratiques comme l'option multipartiste, l'organisation des processus électoraux et le gouvernement de transition comme phases ou pratiques incontournables sont devenus des véritables instruments théoriques qui ne demandaient qu'une bonne application pratique. Charte des libertés, cadre pour l'organisation et le développement du pluralisme et mise au point d'une nouvelle constitution adaptée aux réalités et aux impératifs de la scène interne et internationale, les éléments que laissent entrevoir la conférence nationale devraient en principe favoriser une bonne démocratisation des structures politiques. Les participants vont même souvent loin comme au Gabon où des propositions sont faites pour la réorganisation de l'Etat en vue de supprimer un certain nombre de structures ou en créer d'autres transitoires ou définitives pour pérenniser le nouveau cadre démocratique, comme au Congo où l'on a mis l'accent sur les mesures de lutte contre les pratiques clientélistes et néo-patrimoniales. Sur le plan de la théorie, la conférence nationale jette effectivement les lignes d'un véritable Etat de droit, d'un système économique et socio-éducatif répondant aux

129. Atutsé Kokouvi Agbobli. "Prolégomènes à la Conférence Nationale du Togo". *Op.cit.*

impératifs d'un développement authentique, d'une politique de santé et de population efficace et quelque fois "d'une politique étrangère nouvelle et d'une politique de défense et sécurité crédible"¹³⁰. Sur le plan de la théorie et du discours seulement, car en allant au fond des choses et même en restant à la surface, les évolutions et les pratiques n'ont pas souvent été en accord avec les supposés institutionnelle de la conférence nationale.

3 - Portée et limites de la conférence nationale.

En tant que procédé novateur et voie relativement imparable pour éliminer les pouvoirs autoritaires des postcolonies, la conférence nationale est devenue un véritable mythe politique qui a déchaîné ici et là des formidables revendications populaires où partisanses. Au delà des spécificités, des différences et des ressemblances éventuelles entre les expériences vécues par les uns et les autres, l'évocation de la conférence nationale sur le plan symbolique relève des représentations psycho-sociales. Narcisse Mouelle Kombi dira qu'elle tend à "incarner le dynamisme d'un mythe politique"¹³¹. Mais au départ de ce dernier se trouve toujours un ensemble de phénomènes destabilisateurs qui réduisent les espérances les plus légitimes des populations.

En effet , l'urgence et le leitmotiv de la conférence nationale se manifeste de manière pressante et brutale dans les pays qui subissent une érosion et une disqualification des pratiques clientélistes et néo-patrimoniales qui auparavant avaient cimenté l'obéissance envers les pouvoirs autoritaires. Les avatars qu'apporte la crise économique vont bien au-delà des autres tracasseries qu'induisent les dysfonctionnalités et l'immobilisme inhérent à toute fermeture politique et à la structuration monolithique des institutions. Dans ce contexte de marasme économique et d'ajustement structurel, chaque régime secrète une masse de laissés-pour compte, des mécontents qui ont intérêt à sa chute, d'où l'appel à cette technique de la conférence nationale comme voie salutaire, "panacée" sans laquelle seule l'enfer et pire sont possibles. C'est dans ce sens

130. *Idem.*, p. 72.

131. Narcisse Mouelle Kombi II. "La conférence nationale africaine : l'émergence d'un mythe politique". *Afrique 2000*, 7, Novembre 1991, p. 36.

qu'elle n'est rien d'autre et selon l'expression de Carol Lancaster qu'"une démocratisation à travers un coup d'Etat civil"¹³² ou le "Peuple" prétend ou se donne l'illusion de participer à un "rite de purification politique", où il se donne en représentation. C'est pourquoi aussi par sa composition hétéroclite, la conférence nationale devient un lieu où s'incarne le mythe de Nation. Pour une fois, l'on transcende les facteurs d'hétérogénéité et de diversité en faisant appel aux "forces vives de la Nation". Aussi se pose-t-il à travers le problème crucial de la représentation, celui de la légitimité de ces conférences. D'où procède-t-elle ?

Apparemment ou pas du tout du mode de recrutement de leurs participants qui le plus souvent s'auto-désignent. Nous retrouvons là dans une sorte d'introjection de la fiction représentationnelle, car la majeure partie des participants ont le sentiment d'être les amplificateurs des desiderata du peuple, mieux ils s'identifient à lui en tant que seul garant et dépositaire de la souveraineté. Il y a là un processus circulaire de légitimité par défaut. Que vaut l'absence de tout mandat électif ou de délégation formelle quand c'est l'illégitimité politique des pouvoirs autoritaires qui fonde la légitimité sociologique des délégués qui sont du reste là, comme véhicule d'une juste cause "populaire". En témoigne l'acte 1 de la conférence nationale togolaise qui proclame "pour jeter les bases du Togo démocratique, il importe de rétablir le peuple togolais dans la plénitude de ses attributs de souveraineté". Cependant la référence constante au peuple par les oppositions pose souvent des grandes difficultés à cause de la composition même des organisations qui prétendent parler en son souverain nom. Un exemple, dans les pays comme le Congo ou le Zaïre, s'y sont côtoyés pêle-mêle des vrais opposants à Denis Sassou N'guesso et à Mobutu, des anciens caciques en quête de réhabilitation politique et même des "faux" opposants. D'où une inévitable confusion et des assauts démagogiques qui ont torpillé et fait traîner les assises. Au demeurant, sur ce problème de la représentativité, la conférence nationale évolue dans une logique d'exclusion ou pour atténuer, de minoration participative des cadets sociaux. Hormis le cas nigérien ou malien, le constat de

132. Carol Lancaster, "Democracy in Africa", *Foreign Policy* 85, Winter 1991 - 1992, p. 153.

leur absence est évident. Si bien qu'e, d'inspiration sociologique, elle donne à ses participants une confirmation technique et élitiste. En ce sens, elle est quasiment captée par des personnes possédant les moyens techniques ou intellectuels leur permettant de s'imposer comme candidats à la gestion des affaires nationales.

Thérapeutique sociale collective, le symbolisme et le cynisme qui traversent la conférence nationale cherchent à détruire les monarques présidentiels dont le culte de la personnalité était si effrayant qu'il a favorisé leur adulation collective. Elle précédait ce faisant d'une volonté de désacralisation. C'est à cela qu'ont visé les déboulonnages des statues, la destruction des effigies des chefs d'Etat ou encore les outrages, les attaques, les insultes auxquels ils avaient été malheureusement sujets. Accusés de divers crimes, forfaitures et trahison, les "intéressés n'ont eu qu'à admettre qu'ils ne sont ni les demi-dieux, ni les héros, mais des humains faillibles comme le commun des mortels (...), à qui il ne reste plus qu'à implorer le pardon du peuple, à prier pour la rémission de leurs péchés. Bref à s'humilier, à s'humaniser et à se présenter au confessionnal¹³³. C'est à ce niveau que la religiosité de la conférence nationale se manifeste. En tant que lieu consacré au culte de la démocratie, à la célébration des libertés retrouvées, à l'exorcisme des vieux démons de la haine, du tribalisme, de la guerre civile, la conférence nationale permet de participer à la grande communion et à la fusion des esprits tendue vers la réconciliation nationale.

Symptomatique de cet aspect des choses est la réhabilitation *postmortem* de certaines figures historiques, la revitalisation de la mémoire historique commune par la redécouverte de la vérité et la réexploration des sites historiques interdits, et enfin de la présence des hauts dignitaires ecclésiastiques à la présidence du présidium suprême de la conférence. De manière sous-jacente, c'est l'iconoclasme qui domine au point où même la loi fondamentalement est suspendue et des nombreux textes considérés comme scélérats. La présidence devient une institution symbolique, l'Assemblée nationale est dissoute et le gouvernement déchu en attendant l'équipe transitoire.

133. Narcisse Mouelle Kombi. *op.cit.*, pp. 38-39.

Ce phénomène d'inversion des pôles d'autorité selon le vocabulaire de Georges Balandier fait appel à une symbolique de la rupture avec les "délices et les poisons du système en place depuis trente ans". Rupture mais aussi onirisme car elle donne au peuple l'illusion de la maîtrise totale de son propre destin, de la reconquête de la souveraineté.

Mais ce qui est intéressant au-delà des finalités symboliques et sociologiques de la conférence nationale, c'est la finalité politique. Avec elle nul doute que "la tropicalisation du développement politique et des modes d'alternance" est réelle; car non seulement, elle essaie d'inaugurer l'Etat de droit, elle marque aussi une espèce de victoire de l'idéal démocratique par la consécration des principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la légitimité démocratique, du libre consentement des citoyens, de la séparation des pouvoirs et de la soumission des institutions à la légalité interne et internationale. De cette manière, les conférences tentent de jeter les bases d'une nouvelle philosophie politique en préparant le passage de l'autoritarisme à la démocratisation.

Cependant, malgré leur évocation psycho-politique ou en partie institutionnelle, les conférences nationales demeurent des procédés non institutionnels rendus nécessaires par les difficultés auxquelles les pays sont confrontés. En dépit de l'âpreté des affrontements entre les pouvoirs et la société civile, le seul fait qu'elles soient convoquées à l'initiative des premiers leur donne un caractère consensuel au départ. Elles visent donc à abolir totalement le système autoritaire, à procéder à un renouvellement complet du personnel grâce au phénomène parétien de "la circulation des élites", à une mutation des langages politiques et à une rédéfinition structurelle afin d'effectuer un saut dans la modernité politique universelle.

Malgré tout si la mise à l'écart pacifique des pouvoirs autoritaires est sans conteste une grande victoire, si la conférence nationale est parée des vertus certaines, force est de constater que, quand les autoritarismes postcoloniaux ne se remettent pas en selle par des pratiques totalement antidémocratiques sinon totalitaires, ses évolutions ne sont pas exemptes des procédés qui marquent un certain recul par rapport aux principes édictés dans l'euphorie de la célébration

démocratique. Pour mieux saisir cette fragilité originelle, un passage au crible de la critique interne et externe de ces manières de procéder est nécessaire.

Ainsi sur le plan endogène et purement conjoncturel, le "coup de torchon démocratique"¹³⁴ selon une expression de Jean Jacques Raynal, qu'est la conférence nationale, exceptée celle du Bénin, apparaît comme de véritables entonnoirs financiers justifiés par les "jetons de présence" qu'il faut impérativement donner à chaque participant. Comment ne pas voir dans cette prime à l'allégeance¹³⁵ la perpétuation de l'"ethos de la munificence" qui est une des caractéristiques de l'Etat néo-patrimonial subsaharien? Gouffres financiers certes, d'autant plus que les conférences ont mis "l'économie en touche" pour parler comme Geraldine Faes et Jean Christophe Martineau¹³⁶. Les gouvernements de transition se piquent d'organiser les élections, de négocier avec l'institution militaire et de calmer la rue. Pendant ce temps l'économie s'enlise pour n'intéresser que les experts des institutions financières internationales (...) les luttes politiques pour la conquête ou la conservation du pouvoir [mobilisant] toutes les énergies"¹³⁷. Cette mise entre parenthèse de l'économie hypothèque fortement les évolutions libérales des Etats comme le Congo, le Niger ou le Bénin au point où les expériences de démocratisation voulues par tout un peuple vacillent sous les coups de boutoir de la pression sociale et la résistance des classes possédantes par rapport aux mesures de restructurations entreprises. Il faudra les interventions des institutions des Etats-patrons pour que l'involution soit évitée de justesse. Mais vue sur un long terme, ces injections de liquidités sont "destinées à éviter le décès immédiat du malade". Ayant hérité des divagations économiques des pouvoirs autoritaires, les nouveaux dirigeants issus des conférences nationales sont obligés d'entreprendre au prix des reniements les plus cruels de leurs promesses "électorales", une vaste entreprise de restructuration économique ainsi que le montrent les diverses signatures des programmes d'ajustement structurel,

134. Jean Jacques Raynal. "Le renouveau démocratique béninois..." op.cit., p. 22.

135. Geraldine Faes et Jean Christophe Martineau. "Les transitions mettent l'économie en touche". Jeune Afrique Economie 154, Avril 1992, pp. 98-103.

136. Idem. p. 98.

137. Jean François Bayart. "Argent et pouvoir en Afrique Noire". Projet 10, 232, 1992, pp. 67-70.

le dégraissage de l'administration publique et les privatisations.

Sur le plan externe c'est-à-dire postérieur à la conférence nationale, la clarification politique apparaît souvent voilée est par la résurgence des vieux démons "ethniques". Même si s'agissant de ce phénomène de l'ethnicité ou de l'ethnisme, un examen scientifique devrait reconnaître des différences entre les différents ordres de causalités et des réalités car étant "difficile de définir une "ethnie" dans la diachronie", il convient tout en tenant compte de cet avertissement de concevoir les évolutions politiques du Togo, du Congo et dans une moindre mesure du Gabon comme le retour ou l'instrumentalisation du fait régionaliste à des fins d'involution de la dynamique de la transition. S'agissant du Congo plus particulièrement, l'on constate que la "lune de miel" de la conférence nationale s'est achevée avant les élections présidentielles, des leaders politiques ont réclamé le pouvoir pour leur région faisant ainsi les chœurs avec les antiennes des anciens dirigeants du parti unique qui effrayés par l'idée et la perspective d'une longue traversée du désert, ont dénoncé chez leurs adversaires les plus décidés une tendance au tribalisme, à l'intégrisme et à l'esprit de revanche. Cependant cette instrumentalisation du discours "ethnique" contre les forces déterminées à rompre avec le passé dissimulait des véritables enjeux. Récupérer un pouvoir perdu à l'issue de la conférence et se repositionner dans les gisements d'accumulation de l'Etat.

Dans un pays comme le Bénin, et sur un plan constitutionnel, la transition relativement pacifique, "exemplaire", les institutions finalement créées sont bel et bien discutables. Cela reflète une tendance générale des pays ayant effectué la transition par la conférence nationale. En effet, le choix du régime présidentiel avec un chef d'Etat élu au suffrage universel direct lui dote des larges prérogatives. Certainement que pour les contrebalancer, l'accent est mis sur l'Etat du droit, le choix du régime présidentiel dans un système des partis non majoritaire fait de lui l'alpha et l'oméga de toute politique. Il est vrai que l'on se base sur la séparation des pouvoirs entre exécutif, judiciaire et législatif, mais la théorie américaine du *checks and balance* étant sous l'enclume des réalités politiques relégué au rang des mythes, la prépondérance présidentielle

s'affirme d'elle même sans qu'il soit besoin d'une "dérive présidentielle"¹³⁸. Cela est évident pour des pays limités dans leur culture politico-démocratique, dotés des représentations politiques et parlementaires morcelées dans leur composition. En voulant faire du pôle présidentiel un élément de stabilité, en s'appesantissant longuement sur elle, pour rechercher une majorité stable, l'on favorise l'hégémonie présidentielle au point où aujourd'hui, la différence entre le chef d'Etat démocratique postcolonial et le monarque présidentiel des pouvoirs autoritaires est minime. Ce d'autant plus que les contrepoids sont faibles même s'ils sont pléthoriques: Assemblée nationale, conseil économique et social, cour constitutionnelle, Haute autorité de l'audiovisuel. Autant dire qu'ici la multiplicité cède le pas à l'efficacité.

Au Gabon, l'après conférence nationale et l'avant élections législatives s'est déroulé dans les contestations et la violence qui traduisent en fait ce que Komila A Iboanga qualifie fort justement de crise de "légitimité juridique et politique"¹³⁹. La première se traduisant par la manière dont le pouvoir essaye de résister aux mutations et de contourner le droit et la deuxième renseignant sur les techniques de rupture du consensus national. Au regard du droit, l'article 5 du titre II de la constitution de 1990 stipulait que "les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils forment et exercent leur activité librement dans le cadre fixé par les lois et règlements...", mais à partir du moment où le pouvoir, jusqu'à la veille des consultations électorales, refuse ou évite de légaliser les partis politiques, d'organiser réglementairement l'utilisation des masse-médias, et même de sortir les décrets d'application de la loi sur le code électoral alors que cette dernière n'a pas elle même été publiée, ou encore d'ouvrir la campagne électorale alors que le problème des listes électorales est en suspens, il y a là des violations évidentes des Actes de la conférence nationale. La crise de la "légitimité juridique" a évidemment comme conséquence de compromettre la transition démocratique en empêchant aux partis politiques de jouer leur

138. J.J Linz. "Péril of Presidentialism", *Journal of Democracy* 1, Winter 1990, pp. 51-69.

139. Fidèle Komila-a-Iboanga. La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique. Le cas du Gabon. *op.cit.*, p. 13

fonction traditionnelle de relève politique aspect fondamental dans l'expérimentation de la démocratie pluraliste. Cette dernière précaution est bien expliquée par Jean Charlot lorsqu'il montre qu'un système politique n'étant ni "stagnant" ni unidimensionnel parce que devant susciter des programmes politiques, des propositions concrètes de changements d'orientation politique. Chercher donc par tous les moyens à lier le système politique à un seul dessein¹⁴⁰, celui de la "confrérie régnante", "signifie le risque non seulement de maintenir une dictature rigide, mais aussi de perdre sa légitimité politique"¹⁴¹. Au coeur de cette crise de la légitimité politique" se trouve la transgression du consensus national dans la mesure où la conférence nationale confère une légitimité politique par "défaut" sur le nouveau système pluraliste. C'est cette crise qui explique le "droit de résistance à l'oppression", les violences et les contestations que le Gabon a connue.

Au total, sous le couvert des restructurations politiques, les conférences nationales reconduisent des pratiques positives et "négatives" qui façonnent les sociétés politiques subsahariennes: inégalité sociale, domination, clientélisme, régionalisme ou "ethnisme". Cette permanence des pratiques et ses problèmes inclinent à penser que le modèle de conférence nationale a un aspect surtout spectaculaire et théorique sans aucune prise fondamentale avec la réalité. Les vicissitudes des uns et des autres affirment cette "vérité". C'est au regard de ces résultats que les autorités camerounaises, centrafricaines, burkinabé ou mauritanienne l'ont considérées "sans objet". Cette dialectique entre la défense des acquis autoritaires et la "résistance à l'oppression" est intéressant du simple point de vue de la politologie. Car pour le politiste, les formations politiques se définissent toujours par rapport au pouvoir comme phénomène, mais comme il s'"étage en profondeur dans la collectivité, il est utile de considérer l'état des forces à chaque palier"¹⁴². Les évolutions antérieures et postérieures à la conférence nationale suggèrent que les rapports des forces se comprennent par rapport à la

140. Jean Charlot. Les partis politiques. Paris : Armand Colin, 1971, p. 110.

141. Fidèle Komila-a-Iboanga. "La résistance du pouvoir...". op.cit., pp. 15-16.

142. Fidèle Komila-a-Iboanga. Les institutions et le régime politique de la République gabonaise. Thèse en Droit public. Nantes, Juin 1985. pp. 659 et 55.

défense du régime car, celui-ci au lieu d'être l'incarnation du droit, s'efforce de mettre au point des stratégies de dévoiement de ce droit au besoin par la violence. C'est pourquoi les forces qui en appellent à la tenue de la conférence nationale se heurtent au pouvoir personnel et non en un pouvoir incarné dans l'institution étatique.

Pour conclure, des conférences nationales, que le vocabulaire huntingtonien appellerait "remplacements"¹⁴³ se sont succédées, s'inspirant les unes des autres pour finir par être un modèle de sortie de crise originale. Par un mélange externe de juridisme et d'improvisation, elles ont favorisé des dépossessions "pacifiques", recousu pour un temps seulement, un tissu social et politique déchiré par la violence d'une classe politique aux abois comme au Mali ou symbolisé l'espoir au Zaïre et au Togo. Le principe actif de ce forum, c'était le consensus au sein d'une contre-élite tendant à faire l'économie des élections rapides et surtout de la violence politique, sans avoir cerner auparavant et chercher à réduire toutes les pratiques néfastes qui ont favorisé l'épuisement et la délégitimation des modèles néo-coloniaux de croissance et de gouvernementalité. Si ailleurs, elles ont pu fabriquer des institutions démocratiques sans grand dommage, le Zaïre et le Togo ont traduit ses limites. La conférence nationale bien menée était certes un merveilleux outil de gestion de crise politique surtout, mais elle était plus difficilement un processus bien avéré d'accès à la modernité politique. Au Zaïre et au Togo, comme ailleurs, son malheur est venu des forces qui ont poussé à la conférence nationale. Il s'agissait, en effet, d'un curieux assemblage composé d'une frange radicale de l'opposition, de ceux qui ont été pour une raison ou une autre moins impliqués dans le processus de cooptation patrimoniale et ceux qui dans l'ombre ou dans les cénacles politiques "réformistes", avaient beaucoup à se faire pardonner¹⁴⁴. Face à des leaders politiques qui préféraient la "paix des cimetières" à la renonciation de leur rôle historique de "bâisseurs de la Nation" et, la panne des processus politiques mises en oeuvre par la conférence nationale réclamé,

143. Samuel Huntington. "How Countries Democratize". *Political Science Quarterly* 14, 106, 1991 - 1992, pp. 602-608.

144. Zenebeworke Tadesse. "African Debates on Social Movements and Democratic Process". *Journal of the Society for International Development* 3 1992, pp. 30-33.

à cor et à cris, par une opposition en général "alimentaire", incapable d'en maîtriser les évolutions et paralysées par la perspective d'un règlement de comptes se résumant au départ du président, la montée en phase du scénario de la conférence nationale est apparue assez pernicieuse. Si le rôle des pouvoirs en place dans ce désenchantement est évident, l'on peut se demander dans quelle mesure une partie de l'opposition n'a pas voulu enterrer purement et simplement ce type de forum politique. Par conséquent, l'on peut dire que toute société autoritaire ne peut sortir de crise uniquement par la seule conférence nationale. Celle-ci, "pluripartisme consensuel" peut bien ouvrir les chemins du multipartisme, être un accélérateur de l'Histoire politique des Etats néo-patrimoniaux, mais elle ne portera pas sur les fonts baptismaux la démocratie qui reste un idéal. Son premier mérite est de redéfinir les nouvelles règles du jeu et de réaménager les rapports entre l'Etat et la société civile mis en mal par l'arrivée des nouveaux acteurs dans "le foirail politique", dans "la chambre des machines" pour récupérer l'expression de Bertrand de Jouvenel¹⁴⁵ et de rendre modeste l'Etat néo-patrimonial¹⁴⁶. Mais si certains paliers qui concourent à sa structuration peuvent être réunis, selon les cas, ou apparaître sous une autre forme de dénomination, la marche à pas forcé de la démocratisation par la conférence nationale exige une bonne maîtrise et une bonne coordination des évolutions politiques pour les forces de l'opposition. Huntington parlera de la promotion de l'unité au sein des oppositions selon l'expression d'Almond selon laquelle "les Grands leaders sont des grands bâtisseurs des coalitions"¹⁴⁷. L'autre problème auquel fait face la démocratisation par la conférence nationale est la gestion de l'après forum politique. Car le plus souvent les nouveaux dirigeants gèrent la pénurie, l'hypertrophie de la fonction publique, le chômage grandissant et sont obligés de prendre des mesures inévitables d'austérité en même temps et d'éviter que "la marche au pas" ne devienne "une marche en arrière". Tant que l'identité et les ambitions du peuple ne se

145. Bertrand de Jouvenel. De la souveraineté, à la recherche du Bien politique. Paris : ed M. TH Genin, 1955. De la politique pure Paris : Calmann Levy, 1963.

146. M. Crôzier. Etat modeste, Etat Moderne. Paris : Fayard, 1991, 2ed.

147. Gabriel A. Almond. "Approaches to Developmental Causation" in Gabriel A. Almond, Scott C. Flanagan and Robert J. Mundt (eds) Crisis, Change and Change : Historical Studies of Political Development. Boston: Little Brown, 1973, p. 32.

reflètent pas dans ses dirigeants, il ne sera jamais convaincu qu'il travaille pour lui même et ne sera jamais conscient de sa part de responsabilités réelles dans le système de production. Quoi qu'il en soit, malgré les tares et les avatars de ce procédé, il reste original en tout point de vues et bien mené, il permet une transition assez sérieuse. Mais par rapport à un certain nombre de griefs qui sont fait par les "refuzniks" à savoir facteur de division, gaspillage, "gadget antidémocratique", coup d'Etat civil et forme raffinée de néo-colonialisme, certains Etats ont préféré une autre voie tout aussi chaotique. Dans ce cas il était question de faire l'économie d'une grande messe surtout souveraine pour suivre le schéma classique de sortie d'autoritarisme : légalisation des partis - élections. Ceci dans l'intention de conserver totalement l'initiative de manoeuvre par "la récentralisation du jeu patrimonial". C'est cette technique d'évolution libérale que nous avons intitulé la démocratisation par le haut qui porte davantage sur les instruments organisationnels de l'ouverture politique que sur les processus informels mais capitaux de la gouvernentalité africaine.

§.2 - LA DEMOCRATISATION PAR LE HAUT: UN PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'OUVERTURE CONTROLEE ET DE "LIBERALISATION DEFENSIVE".

Si la conférence nationale a bel et bien eu le mérite de l'antériorité, il faut convenir que malgré l'originalité et la séduction du procédé, elle est demeurée une technique exceptionnelle en tant qu'elle a concerné un nombre relativement réduit des pays. En revanche, la démocratisation par le haut, dans un contexte de fortes revendications pour la tenue d'une conférence nationale, s'est imposée dans la majeure partie de l'Afrique Subsaharienne. Par démocratisation par le haut, nous qualifions les processus de libéralisation où ce sont les élites, à l'intérieur des institutions qui ont servi à la construction autoritaire, pressées par la société civile et l'environnement international, qui conduisent le changement. Celui-ci est décidé souvent à contre coeur par ceux qui détiennent les positions d'influence et d'accumulation au sein de l'Etat. D'où l'expression d'"ouverture contrôlée" qui symbolise le dualisme ou la dialectique entre une conscience de la nécessaire

libéralisation des structures politiques et le désir bien affirmé de la maîtriser. Par rapport à cela, l'on n'a pas manqué d'y voir une espèce de "modernisation autoritaire"¹⁴⁸ par le récurage des emblèmes extérieurs de l'autoritarisme. Mais le processus de démocratisation étant une voie de sortie de l'autoritarisme, on peut faire l'hypothèse d'une ouverture et en même temps d'une fermeture politique. C'est pourquoi, l'expression de Laszlo Bruszt "libéralisation défensive"¹⁴⁹ nous semble appropriée et assez intéressante car elle illustre le fait que le pouvoir admet l'organisation des partis politiques, en un mot favorise l'"alternative constructive" qui formule et met en oeuvre des projets individuels et collectifs indépendants d'affirmation de l'idée démocratique, mais assorties des restrictions structurelles qui permettent de garder intact le système du pouvoir de production de l'inégalité et de la domination.

En fait la démocratisation par le haut en s'inspirant d'une technique de contrôle dite "responsable", loin des joutes et des tracasseries de la conférence nationale souveraine, peut être envisagée dans un angle "continuiste". En effet, dans le processus qui est mis en exergue, c'est l'hypothèse de la continuité relative qui prime. C'est l'Etat par le biais de sa bureaucratie comme au Cameroun ou du parti unique comme en Côte-d'Ivoire et au Kenya qui effectue le réajustement politique et en détermine la forme et le rythme. D'où le refus permanent de la conférence nationale pour privilégier des cadres de concertation qui ne mettent pas hors jeu les institutions et qui ont pour objet d'initier les premières lois "organiques" de la libéralisation. Cette "étatisation de la libéralisation"¹⁵⁰ politique apparaît bien évidemment comme une modalité de conservation du pouvoir par l'ordre dirigeant et de continuité politique. Il s'agit donc d'une "libéralisation conservatrice" marquée par la détermination principale du jeu politique par un Etat postcolonial soucieux de moderniser ses agencements institutionnels de "restructurer" dans une certaine mesure la vie politique à son avantage. D'où la rhétorique

148. Oleg Roumiantssev. "Réflexions sur la modernisation autoritaire" in Pierre Grenin et Pierre Hassner (dir). Vents d'Est : vers l'Europe des États de droit. op.cit., p. 60.

149. Laszlo Bruszt. "Sur la voie d'un Etat constitutionnel ?" in Pierre Grenin et Pierre Hassner. Idem., p. 70.

150. Nous tirons ces quelques intuitions de Luc Sindjoun. "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun. La construction de la "démocratie passive" inédit 66, pages.

officielle sur le nécessaire changement "incrémental". C'est en fonction de ce qui précède et de la vacuité du néologisme qualificateur de "démocrature" pour signifier ce mélange instable de démocratisation et de dictature, de constitutionnalisme et d'autoritarisme que la formule de "démocratisation passive" initiée par Luc Sindjoun nous semble d'une pertinence opératoire.

Par elle, la qualification de ces exemples de mutations dont le principe actif est constitué par l'absorption de l'Etat ou de l'ordre dirigeant de l'idéal démocratique susceptible de remettre en cause la distribution actuelle du pouvoir et de la richesse est éclairante à plus d'un titre. C'est un processus d'assignation à la libéralisation politique d'une double fonction de conservation de l'ordre dirigeant et d'ouverture relative se traduisant par le multipartisme et la compétition électorale. Cependant le procès de l'Etat postcolonial induit par la demande pressante de la démocratisation et la réponse de celui-ci sous forme d'une libéralisation passive apparaît comme un procès de la bureaucratie et du parti unique en tant que catégories régnautes¹⁵¹. C'est pourquoi la libéralisation par le haut apparaît comme une technologie politique de sauvegarde de l'hégémonie bureaucratique ou partisan. Comment en effet concilier l'ordre bureaucratique et le changement dans un contexte où l'élargissement visible du champ des possibles politiques des dirigeants consécutif à l'introduction de la compétition cohabite avec la permanence de la volonté de pérennité de la bureaucratie régnaute et des ex-partis uniques dont Paul Biya, Houphouët Boigny ou Arap Moi sont les chefs? Voilà une question essentielle qui dépasse largement le cadre de ce paragraphe et dont la réponse déterminera la construction ou non d'une démocratie véritable en Afrique subsaharienne. Pour le moment, ce que l'on constate c'est que les démocratisations par le haut ont pour maître mot l'élection, et tout est mis en marche pour y arriver malgré les flux et les reflux inhérents à toute ouverture politique. Heurs et malheurs semblables à ceux qu'ont connues les évolutions vers la conférence nationale et qui suggèrent l'identité des trajectoires du passage au multipartisme des années 90. La démocratisation par le haut s'inspire donc d'une technique de contrôle dite "responsable", les élites

151. *Idem.*, p. 4 et ss.

essayant de combiner ouverture graduelle et restrictions structurelles sur des points clés.

Sans avoir la prétention d'analyser ici tout ce qui s'est passé dans les pays ayant effectué une sortie de l'autoritarisme par le haut, faute d'informations contrôlées sur certains points et sur certains Etats, nous évoluerons par la présentation de deux sites : le site ivoirien qui fait ressortir la capacité de tutelle du PDCI-RDA et le site camerounais qui met en exergue le rôle de "recteur du changement" de la bureaucratie. Cela ne signifie pas qu'on a connu au Cameroun l'absence du parti unique ou en Côte-d'Ivoire minoration du rôle de la bureaucratie. C'est tout simplement que dans chacun des cas, les catégories dominantes se sont agrégés dans l'une ou l'autre des structures. C'est en fonction de cela, que les derniers changements ne peuvent se situer et se comprendre que dans une perspective de longue durée par rapport à laquelle ils ne se présentent à la fois ni comme mécaniquement déterminés ni comme accidentellement produits. L'on verra donc à travers un parcours chronologique limité, comment face à l'adversité d'une opposition réclamant la conférence nationale, les pouvoirs ivoirien et camerounais ont pu arriver en utilisant les institutions en place, sans rupture réelle avec le passé autoritaire, à la démocratisation de leurs structures politiques.

A. L'OUVERTURE A L'IVOIRIENNE : LA MAITRISE ET "LA CAPACITE DE TUTELLE DU PDCI-RDA"¹⁵².

Le processus démocratique en Côte-d'Ivoire s'est effectué dans le souci de ne pas rompre la continuité du PDCI-RDA dans la gestion oligopolistique du marché électoral et politique, et le contrôle des gîtes de richesse et du pouvoir¹⁵³. A partir du moment où au sein des instances politiques du Parti Unique, le multipartisme n'était pas à l'ordre du jour, la restauration démocratique apparut comme "une divine surprise". Le refus de l'ouverture intégrale du jeu politique lors des Journées de Dialogue de Septembre 1989, découlait d'une espèce de paralysie politique au sommet liée au refus du Président de la République de quitter le pouvoir et à son entêtement à chercher des moyens

152. Voir Jennifer A. Widner "The 1990. Elections in Côte-d'Ivoire" ISSUE XX, 1, 1991, pp. 31-40.

153. René Dégni-Ségui. "Evolution politique et constitutionnelle en cours et en perspective en Côte-d'Ivoire" in Gerard Conac (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. op.cit., pp. 291-295.

susceptibles de l'aider à établir son contrôle sur un système qu'il voyait se désintégrer en un ensemble de fiefs corrompus. Il s'agissait bel et bien d'un refus de reconnaître la nécessité du changement. Mais l'acte de mort du multipartisme était-il pour autant signé ? Cette argumentation en défaveur du multipartisme faisait fi des "caractéristiques propres de démocratisation - institutionnalisation de l'incertitude qui en expliquent les forces et les faiblesses la résurgence ainsi que l'attachement des populations à cette notion". Sans oublier que le fait du caractère semi-compétitif du système ivoirien, des élections étaient prévues pour l'année 90 et en tenant compte de la crise sociale amplifiée par la panique qui commençait à frapper les hommes d'affaires à l'idée d'un affaiblissement général du régime, le pouvoir ivoirien devint subitement incapable d'opérer des mobilisations hostiles au multipartisme.

Pour désamorcer la situation, Houphouët choisit d'abord de régler le problème de sa succession en avançant le congrès du P.D.C.I prévu en Octobre à Mai ou Juin et en annonçant la tenue d'élections présidentielle et législative à l'automne 1990. Il s'agissait du choix délibéré de la stratégie de continuation des pratiques électorales sémi-compétitives qui depuis 1980 animaient le paysage politique ivoirien. Mais dans une atmosphère d'agitation sociale et de contestations estudiantines, de violences et de répressions politiques, des nouveaux partis se forment qui demandent leur légalisation¹⁵⁴. Le président de l'Assemblée Nationale Konan Bédié n'exclut pas sur ces entrefaites l'instauration du multipartisme par l'application effective de l'article 7 de la constitution ivoirienne du 26 Mars 1959 qui reconnaissait le pluralisme. Le 30 Avril, le président de la République demande la légalisation des partis qui en avaient fait la demande. Et l'un d'eux le Parti Ivoirien du Travail (P.I.T) de François Wodié demande la convocation d'une conférence nationale "pour préparer la transition vers la démocratisation". Le 31 Mai l'autorisation est donnée à neuf partis d'exister légalement. Dès lors, le processus ivoirien de sortie de l'autoritarisme va osciller entre les revendications somme toute marginales de la conférence nationale et l'empressement du pouvoir à organiser des élections.

154. On se rappelle que les français avaient refusé de fournir une aide militaire au pouvoir ivoirien.

Mais selon les analyses de Tessy Bakary, si demander la démission du Chef de l'Etat de la présidence du P.D.C.I, la dissolution du parlement et la démission du gouvernement sont des revendications normales dans une configuration politique nouvelle, même si elles informent et témoignent d'un appétit pour le pouvoir tout à fait légitimé, l'exigence de la conférence nationale est une "singulière ignorance du contexte sociologique et politique ivoirien et trahit la fébrilité qui a saisi une partie de l'opposition, privée rapidement de son fonds de commerce. Avec l'autorisation des nouveaux partis, une conférence nationale n'avait aucun sens, elle l'a encore moins après"¹⁵⁵. Dans les pays où la conférence nationale avait eu lieu, les milliers d'"exilés économiques", l'autoritarisme accentué et l'existence des mouvements d'opposition extérieurs l'avaient rendu nécessaire. En Côte-d'Ivoire, si la crise économique était réelle, ce pays ne comptait pas d'exilés économiques et aucun mouvement d'opposition connu à l'extérieur. Sur cette base, la structure de concertation qu'est la conférence nationale était "surabondante". Elle l'était d'autant plus que le Président ivoirien va choisir la voie de "la rupture démocratique" c'est-à-dire le passage immédiat d'un marché politique "fermé" à un marché "ouvert" que concrétise la reconnaissance de 39 formations politiques en plus du P.D.C.I.

Le retour au pluralisme politique se faisait donc dans un contexte de multipartisme intégral, ou mieux de multiplication des espaces de concurrence et de compétition. Ceci étant fait, il ne restait qu'au président Houphouët à tenir des élections libres et concurrentielles. Le 28 Septembre 1990, dans une réunion qui regroupe 19 partis et dans un style autoritaire paternaliste, il y annonce la tenue des élections présidentielles pour le mois suivant. Il y exprime en outre son refus de la conférence nationale sur le modèle gabonais ou béninois et de nommer un gouvernement de transition tout en révélant pour discréditer la jeune opposition l'existence d'un complot visant à assassiner le Pape. Le calme s'établit aussitôt.

Pour la première fois, les élections présidentielles vont opposer Houphouët Boigny et Laurent Gbagbo, le chef de file du Front Populaire Ivoirien, premier parti de l'opposition.

155. Tessy Bakary. "Démocratie ivoirienne. Démocratie à l'ivoirienne" op.cit., p. 48.

La campagne électorale respectera les conditions juridiques du pluralisme, mais le climat était loin d'être à la sérénité, car le pouvoir autoritaire ivoirien tenait encore fortement les canaux d'information. Les élections du 28 Octobre vont cependant donner 81,7% pour Houphouët et 18,3% pour les leaders du Front Populaire Ivoirien avec un taux de participation établi à 69,16%. Puis vont suivre des élections législatives et les mêmes conditions de campagne que lors des présidentielles vont prévaloir, complétées par des violences et des échauffourées. 17 partis et 490 candidats vont se présenter aux suffrages des élections pour 175 sièges disputés et dans 157 circonscriptions avec cette fois-ci un taux de participation électorale de 40,02% variant selon les lieux entre 21 et 99%. Le P.D.C.I va remporter 163 sièges, le F.P.I 9, le P.I.T 1 et deux candidats indépendants conquérant deux autres sièges. Le cycle électoral va s'achever avec le scrutin municipal du 30 Décembre 1990. Sur 135 communes, le P.D.C.I en remportait 123, le F.P.I 6 et 3 pour les listes indépendantes¹⁵⁶. Avec ces municipales, le président Houphouët bouclait le parcours de l'ouverture démocratique engagé tout en se plaçant dans une situation de ne plus avoir peur d'une conférence nationale, voie que préfèrait de loin les opposants. Il avait ainsi fait le choix d'une transition démocratique par des réformes tendant à restructurer le paysage politique ivoirien à partir d'un certain nombre de formations politiques appelées probablement dans le court ou le moyen terme à évoluer. Cette démocratisation à petit pas dont dépendait la survie du président Houphouët ne sera complétée qu'aux prix des nouvelles concessions concernant à la fois sa propre position et celle de sa machine le P.D.C.I.

Après donc sa réélection, le problème de sa succession fut solutionné par un arrangement institutionnel qui faisait du président de l'Assemblée Nationale le dauphin. L'article 12 de la constitution créait en outre le poste de Premier Ministre nommé par le Président et exerçant les pouvoirs exécutifs du gouvernement. Le 7 Novembre, Alassane Ouattara était nommé à ce poste. Ce qui apparaît cependant de manière évidente avec cette évolution ivoirienne, ce qu'il serait invraisemblable de dire que

156. Ces informations nous sont fournies par Yves A. Fauré. "Sur la démocratisation en Côte-d'Ivoire: passé et présent" *op.cit.*, p. 137.

la démocratisation commence dans les années 90. La recomposition du paysage politique et économique commence avec la démocratisation du parti unique, et la mise en oeuvre d'un ensemble de techniques visant d'une part à faciliter la communication politique entre l'Etat et la société civile et les réformes économiques. En établissant cette hypothèse de la continuité démocratique entre les expériences d'ouverture au sein du parti unique et celle de l'année 90, l'on comprend que le passage au multipartisme en Côte-d'Ivoire s'est joué à l'intérieur du PDCI-RDA qui en a assuré la tutelle.

Le PDCI-RDA appartient à la catégorie des vieux partis uniques de la première génération comme la K.A.N.U de Jomo Kenyatta ou le Chama Cha Mapinduzi Tanzanien et qui ont réussi très tôt le projet de centralisation de l'offre politique par la recherche de l'unanimité. La densité et l'hégémonie de ce parti se mesurent aujourd'hui à sa pénétration politique et au monopole de la représentation qu'il continue d'exercer dans le pays. Ce qui a fait de lui un instrument de domination et de "dressage politique" qui a réussi à ne pas structurer le paysage scénique et politique ivoirien en un espace conflictuel d'irréconciliables économique-social ou politique. Se signalant par la prééminence de son chef et de ses dirigeants dans la conduite des affaires politiques du pays et dans les dispositifs institutionnels, par l'importance de ces moyens financiers dans un contexte où la redistribution est essentielle, par des nombreux permanents, le P.D.C.I est devenu un puissant appareil de pouvoir dont les effets structurants et l'efficacité mis au service du président de la République lui donnent la capacité de rassembler, de mobiliser des milliers d'individus à la moindre occasion et de justifier ses évolutions positives, sa pénétration et son extraction. C'est donc cette structure qui a appuyé le président Houphouët Boigny dans son ouverture démocratique. Ayant réussi grâce à des élections compétitives et à des mécanismes de cooptation à absorber les différents segments de l'élite, le P.D.C.I disposait bien évidemment grâce à cette capacité de contrôle du marché politique central acquise de longue date d'énormes ressources politiques et psychologiques capable de lui permettre de s'adapter à la nouvelle donne politique.

Pour la bataille de la libéralisation, le P.D.C.I avait donc mis en oeuvre efficacement une machine puissante et

revigorée tout en accentuant le contrôle du système administratif, électoral et médiatique. Et le fait par ailleurs que la décision de restaurer le multipartisme intégral se soit prise dans le cadre d'une simple réunion du bureau politique élargie aux membres du gouvernements est suffisamment révélateur. C'est cette capacité de gestion qui lui a permis de s'adapter et d'anticiper sur les changements qu'il va placer dans la perspective de la continuité avec l'expérience du pluralisme électoral, banalisant et dédramatisant très malignement un virage important de la vie politique. Ce phénomène découlait aussi de l'autonomie structurelle de ce parti, c'est-à-dire à sa capacité à se mettre en dehors de l'influence des acteurs sociaux et qui lui permettait de prendre les décisions sans trop de pression de la part des forces sociales.

Ainsi durant tout le processus électoral, le P.D.C.I et son président ont su mettre en oeuvre des techniques de prophylaxie politique. Ce qui leur permettait avec les réformes démocratiques de fortifier leur position tout en essayant de prévenir ou de réguler les mouvements contestataires. Par rapport à la cela, comment ne pas faire l'hypothèse que la capacité du P.D.C.I acquise de longue durée à rétrécir l'arène politique a forgé la permanence de cette volonté du contrôle du jeu politique.

Toutefois l'entreprise structurante et tutélaire de ce parti sera complétée par la présence dans les sphères de l'administration d'une élite politique qui à fait allégeance au président de la République. Mais la particularité de l'élite ivoirienne est qu'elle avait réussi à initier un couplage entre le critère méritocratique et l'obligation de la fiabilité politique permettant de développer une culture organisationnelle et technocratique intégrée dans la responsabilité à l'égard d'Houphouët Boigny. C'est pourquoi l'interpénétration élitaire a fait de la loyauté une évidence tout en permettant contradictoirement de soutenir le développement institutionnel et le renforcement de l'orientation technocratique de l'élite politique. Le pragmatisme de celle-ci lui a donc permise de concilier une culture de recrutement méritocratique, d'efficacité et de valeurs bureaucratiques. La résultante de ce processus fut l'érection d'un système dual, qui a fait de la bureaucratie ivoirienne une machine administrative efficace fonctionnant sur le patronage, le prébendalisme et le "système de dépouilles". Ce

dualisme est au coeur de la stabilité du régime, de sa capacité à supporter les secousses et les pressions sociales, mais aussi curieusement à favoriser la contestation. C'est sur cette contradiction que se greffe aujourd'hui les évolutions en dents-de-scie de la Côte-d'Ivoire.

A la différence de ce que l'on constatera au Cameroun, le paradoxe avec l'Etat ivoirien, c'est qu'il est difficile de distinguer "une classe dominante délégrant son pouvoir à une classe régnante, les deux étant confondues au sein de l'élite de l'Etat"¹⁵⁷. Ainsi, la classe dominante constituée en grande partie de l'élite bureaucratique et technocratique, s'est détournée doucement du parti et du "maître technicien" du pouvoir politique, du "politicien investisseur" qu'était Houphouët pour se rabattre vers le puissant Premier Ministre Ouattara dont la volonté de décapiter le système politique et les logiques redistributives de l'économie associées à l'ère Houphouët est évidente¹⁵⁸. Ce défi lancé au système de patronage étatique est selon R.C Crook un véritable coup d'Etat "technocratique" ou "administratif". Cette infidélité de l'élite ivoirienne, celle du moins qui avait su identifier les bénéfices potentiels de la restructuration initiée par le Premier Ministre va pousser la vieille garde du P.D.C.I à s'agrèger autour du dauphin constitutionnel Konan Bédié et du secrétaire général Dan Laurent Fologo. C'est donc à l'entrecroisement de ce conflit que se joue la fortune de la démocratie en Côte-d'Ivoire.

En définitive, dans le contexte néo-patrimonial ivoirien, l'on constate que toutes les réformes initiant "la rupture démocratique" ont consisté à conserver entre les mains du P.D.C.I, entre celles d'une "élite semi-dynastique des familles interconnectées" et entre les bras du Président au pouvoir à gérer non seulement le processus de libéralisation, mais l'allocation des bénéfices issus des ressources en chute libre de l'Etat. A travers la capacité de tutelle du P.D.C.I, c'est la place de l'Etat ivoirien en tant que "recteur du changement"¹⁵⁹ qui transparaît. Si la libéralisation a pu être menée par le haut, cela provient d'un ensemble d'éléments qui caractérisent les

157. R.C. Crook. "Les changements politique en Côte-d'Ivoire: une approche institutionnelle". *Année africaine* 91, p. 90.

158. Tessa Bakary. "Côte-d'Ivoire. L'étatisation de l'Etat..." *op.cit.*, p. 81.

159. L'expression est de Luc Sindjoun.

Etats néo-patrimoniaux de la trempe de la Côte-d'Ivoire. Les éléments ayant fait l'objet des développements, nous les rappelons ici à titre indicatif en les regroupant comme le fait Tessy Bakary sous le vocable d'"étatisation"¹⁶⁰. Il s'agit d'une part du processus d'émancipation de l'Etat et d'autre part son autonomie relative qui induisent la centralisation de l'autorité, l'individualisation du politique, le peu de réceptivité de cet Etat aux intérêts sociaux, "l'isolement" de son environnement social, sa moindre vulnérabilité et son incarnation dans la bureaucratie. La densité et l'autonomie de l'Etat ivoirien ne pouvait donc qu'initier un processus de restructuration des champs et des marchés politiques graduels sous l'égide d'un président et son appareil politique, ayant parfaitement maîtrisé le changement et qui avait compris que le cycle électoral seul pouvait se poser, sur le plan de la marche vers la démocratie, en alternative de la conférence nationale. Mais si la libéralisation par le haut infère une maîtrise du changement, cela ne signifie pas la fin du changement. Et par rapport à cela, la fin de la politique en circuit fermé qui a ouvert l'Etat à l'influence des acteurs sociaux autonomes (partis, associations diverses et autres) exige un rééquilibrage des relations entre l'Etat et la société et implique un profond changement dans la nature de "l'autonomie étatique". Or l'on ne peut pas vouloir changer et garder "la formule politique" antérieure intacte au risque de susciter des contestations et des frustrations, la Côte-d'Ivoire n'y a pas échappé. Dans cette optique, l'on peut interpréter la volonté réformatrice du premier ministre Ouattara comme une volonté de faire reposer l'autonomie de l'Etat ivoirien sur des variables davantage structurelles "comme l'institutionnalisation, la différenciation, la cohérence et les capacités effectives d'action"¹⁶¹ sans lesquelles la transition de l'Etat vers l'Etat plus démocratique ne serait que pure continuité et conservatisme politique, comme c'est le cas au Cameroun.

160. Tessy Bakary. "L'étatisation de l'Etat..." op.cit.,

161. Idem., p. 80.

B - LA LIBERALISATION CAMEROUNAISE : L'EMPRISE DE LA
BUREAUCRATIE ET LA "VOLONTE SUBVERSIVE" DE LA
SOCIETE CIVILE.

La démocratisation au Cameroun obéit de manière générale à la même logique que son homologue ivoirien. C'est l'ex-parti unique en l'occurrence le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (R.D.P.C), le président de la République et la bureaucratie, agent d'une pratique sociale moderniste et technocratique, généralement formée d'une élite universitaire qui essaient tant bien que mal de gérer le processus démocratique. Mais s'arrêter à cette analyse, c'est faire bon marché de certains éléments qui font la spécificité de l'expérience camerounaise, à savoir les stigmates de la succession présidentielle de 1982, l'approche gradualiste de la démocratie adopté entre 1986 et 1990 et la structure du système social camerounais où émerge une forte population urbaine dont la capacité de mobilisation déstabilisante est un terreau favorable pour les forces de l'opposition. En tenant compte de ces phénomènes structurants de longue durée et ceux plus conjoncturels du "dedans" et du "dehors", la transition pluraliste au Cameroun obéit donc à des logiques dont certains sont plus anciennes et d'autres plus récentes. Il est évident que ces logiques n'ont certainement pas eu la même influence sur le cours événementiel mais leur interférence a rendu possible les mutations démocratiques.

En effet sur un plan général, "l'émergence de la fonction publique comme force sociale du pays et la position bureaucratique comme position privilégiée constitue le trait saillant de l'Histoire et du fonctionnement du régime"¹⁶² camerounais. Et toutes les mutations politique ne peuvent minorer ce fait au risque d'être dévoyées. En fait, la fonction publique seule dispose des moyens juridiques, intellectuels et matériels capables d'actualiser une politique avec un minimum d'efficacité. C'est pour cela qu'elle assure des "stratégies hégémoniques" selon l'expression du Professeur Nlep¹⁶³. Grâce à cela, la position du pouvoir bureaucratique s'affirme de plus en

162. Jean François Bayart. L'Etat au Cameroun. op.cit., p. 216.

163. Roger Gabriel Nlep. L'administration publique camerounaise. "Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique". Paris: L.G.D.J., 1986, p. 221.

plus comme une position de contrôle des cadets sociaux et comme un appareil d'encadrement politique. Au sein de cette fonction publique s'est construite une "autocratie bureaucratique"¹⁶⁴, fraction la mieux structurée du pays au point où elle est devenue le "principe de la domination politique et le lieu privilégié de la détention ou de la gestion des moyens de production"¹⁶⁵. C'est pourquoi elle est liée à la problématique de l'inégalité et de la domination.

Cependant, au Cameroun, le processus d'assimilation réciproque des élites au sein du régime a impliqué que la position bureaucratique n'a pas pu évincer les autres positions constitutives du projet hégémonique les pratiques de chevauchement étant courantes entre les positions politiques, bureaucratiques et économiques". En se basant donc sur l'émergence d'une oligarchie politique et de la bureaucratisation qui ont toutes les deux participées à la fonction de domination sociale et politique, qui est latente et manifeste dans toute recherche d'hégémonie, il y a eu développement par chacun des groupes des stratégies propres à assurer sa prééminence. Mais au lieu d'évoluer en sens contraire, il y a eu enchevêtrement des dynamiques ou "alliance hégémonique" de telle manière à ce que la primauté de l'oligarchie politique et celle de la position du pouvoir bureaucratique s'est inscrite en réalité dans un contexte plus intégral et ont pu être placée dans le cadre de la recherche hégémonique mis en oeuvre par le régime.

Dans cette perspective c'est l'Etat camerounais dans sa totalité et dont l'autonomie se nourrit aux sources de la présidentialisation du pouvoir et à l'individualisation du politique qui a pu favoriser le processus de mise en oeuvre de la recherche hégémonique inspirée de 1960 à 1982 par le pouvoir personnel d'Ahidjo et 1982 par le pouvoir de Paul Biya. Au delà, et sur cette dernière division chronologique apparemment anodine se pose un problème de fond. Si pendant vingt deux ans, le pouvoir personnel d'Ahidjo a permis celui-ci d'avoir "une connaissance directe de tous cas individuels d'influence locale

164. A. Kontchou Kouemegnie. "L'administration et politique en Afrique francophone ou de l'autocratie bureaucratique" in Gérard Conac (dir).

165. Jean François Bayart. L'Etat au Cameroun. op.cit., p. 225.

et d'accumulation des richesses"¹⁶⁶, il y a eu avec Paul Biya, l'entrée des nouveaux acteurs dans le système politique et création des nouveaux réseaux. Ce qui a favorisé un éclatement et une démultiplication des positions d'influence et d'enrichissement de sorte qu'au sein d'une classe dominante et hégémonique qui restait forte en tant qu'elle alliait puissance et richesse, des clivages et tiraillements n'ont pas manqué dont les événements 1984 sont le symbole.

Si l'autonomisation de la fraction présidentielle s'est effectuée peu après, il faut convenir qu'elle est relativement récente et n'a fait que cacher les fractures du régime précédent qui ont rebondi avec les batailles démocratiques. Ces clivages qui se retrouvent, à quelques exceptions près, dans l'émergence de la dynamique de la transition renseignent aussi sur l'âpreté de la compétition électorale que l'on a retrouvé nulle part ailleurs sur le sous-continent. Quoi qu'il en soit, la prééminence bureaucratique qui, pendant longtemps a pu éclipser les pouvoirs autonomes, se subordonner le parti unique et assurer la domination des cadets sociaux s'est trouvée remise en cause par le processus de libéralisation. Mais au risque d'un bouleversement total ou révolutionnaire, l'ancrage de cette bureaucratie et de l'oligarchie politique relayée par le contrôle qu'elles exercent sur l'ensemble des appareils idéologiques leur donnant la possibilité de diffuser et d'imposer leur projet, ne pouvait qu'induire une libéralisation par le "haut", la poussée de la société civile n'étant pas capable d'inverser cette hégémonie comme ce fut le cas avec les conférences nationales.

Dans cette optique, faire l'hypothèse que la libéralisation politique au Cameroun est définitive un "compromis instable" entre une élite bureaucratique et politique cherchant par tous les moyens à protéger ses privilèges et une société civile qui a redécouvert les vertus et les vices de la combativité et de la revendication apparaît assez éclairante autant qu'elle guidera la suite de cette analyse sur la libéralisation chaotique des structures politiques camerounaises. Ce d'autant plus que nous avons affaire à des forces à peu près égales sur le terrain étant donné que les vicissitudes de la crise économique mettant en mal la cooptation

166. *Idem.*, p. 229.

et les soutiens clientélistes sur lesquels reposaient le néo-patrimonialisme camerounais, ont favorisé des stratégies de désobéissance de la part de certains groupes, structurant une contre-élite qui s'est agrégée dans les forces de l'opposition que venait grossir le sous-prolétariat urbain. Vue cette manière, la démocratisation au Cameroun est le résultat d'une dialectique entre le Haut et le Bas. A ce sujet, l'analyse du Professeur Kamto selon laquelle la libéralisation est la résultante des "prétentions discursives et volonté subversive"¹⁶⁷ confirment notre propos.

Après cette épure, il est donc évident à première vue que la démocratisation camerounaise porte l'empreinte de la bureaucratie. Elle entretient aussi une filiation avec toute la production discursive et la pratique du pluralisme électoral qui ont parcouru le règne du président Biya et au bout de ce voyage, elle s'inscrit dans "la revanche de la société sur l'Etat". Société dont les prétentions subversives ont poussé le gouvernement à démocratiser. Mais démocratiser comment? Evidemment contre la conférence nationale et à l'intérieur des structures politiques qui ont servi à la consolidation du pouvoir autoritaire d'Ahidjo. La transition démocratique au Cameroun ne peut ainsi ignorer l'historicité des évolutions politiques camerounaises. Et la succession présidentielle de 1982 en est une.

L'arrivée au pouvoir de Paul Biya lors de la succession légale 1982 s'est accompagnée d'un remodelage du paysage discursif camerounais. Trois piliers dominant dès 1983 l'axiologie politique du nouveau Président : Rigueur - moralisation et libéralisation¹⁶⁸. Par rapport à ce dernier thème, au mois de Juin, il laissait déjà entrevoir la possibilité d'une ouverture sous la forme du pluralisme électoral, c'est-à-dire de la "démocratie au sein du parti". Premier jalon d'une perspective globale de démocratisation de l'Etat et du parti"¹⁶⁹. A Bamenda en 1985, le quatrième congrès de l'Union Nationale Camerounaise

167. Maurice Kamto. "Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun", in Gérard Conac. op.cit., p. 210. Nous lui devons la majeure partie des appréciations juridiques de l'ouverture démocratique camerounaise.

168. Ces éléments vont former ce qu'il convient d'appeler à la suite de Slobodan Milacic. "L'idéocratie" camerounaise du moment.

169. Discours de clôture du II^e congrès extraordinaire de l'U.N.C publié par le Cameroon Tribune du 15 Septembre 1983, pp. 4-5.

(U.N.C), qui la verra d'ailleurs retransformé en R.D.P.C, est tout un symbole. Dans le chef lieu de la province du Nord-Ouest, le discours politique camerounais rompt avec les chaînes du passé constituant ainsi "l'acte de décès du monisme idéologique et doctrinal, mais non encore le monisme partisan"¹⁷⁰. La phrase clé de ce retour aux bonnes intentions libérales est qu'il n'était plus "nécessaire pour exprimer ses options, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille (...) La démocratie, c'est aussi le respect (...) des idées des autres"¹⁷¹. Il s'ensuivit à cette époque une grande ouverture sur le plan de la communication sociale et de la littérature politique donc le point d'orgue est la publication en 1987 de Pour le libéralisme communautaire¹⁷² qui, sur le plan de la doctrine politique est une bréviaire et un hymne au libéralisme politique et économique et une critique sévère du système politique camerounais. L'intérêt de cette production discursive libérale est, qu'elle a créé un terreau propice et fertile à l'ensemencement de la démocratie et que se chargeront d'amplifier les A.I.E.

En somme pour le Professeur Kamto, "l'idéocratie libérale du président de la République se popularise et agit comme un catalyseur de la mutation démocratique. Elle structure le champ du possible politique et génère l'influence des exigences futures de la société vis-à-vis du système"¹⁷³. Nul doute donc qu'en ce plaçant sous l'angle discursif ou sémiologique, le président Biya est bel et bien le catalyseur de l'ouverture démocratique. Mais il ne faut pas pour autant conclure à la surdétermination de son rôle. Le processus de libéralisation ne peut balayer d'un revers de la main le poids des événements du "dehors" et du "dedans" qui ont toujours structuré les dynamiques des Etats néo-patrimoniaux africains dans un contexte où dominant les réfractions du système international dues à la présence des relations patrons - clients et aux stratégies d'indiscipline des acteurs subordonnés, qui à long terme, ont impulsé "le débordement" de la société civile sur l'Etat. Dans cette optique, le paradoxe est là : si la production

170. Maurice Kamto. "Quelques réflexions sur la transition..." *op.cit.*, p. 212.

171. Voir le rapport de politique générale de Paul Biya au IV^e congrès de l'U.N.C in Le message du renouveau. T2. Yaoundé: SOPEC'AM pp. 99-100.

172. Paul Biya. Pour le libéralisme communautaire. Paris : ed. Pierre Faré ABC, 1987.

173. Maurice Kamto. "Quelques réflexions sur la transition..." *op.cit.*, p. 213.

doctrinale du président Biya a ouvert la voie à la démocratie au Cameroun, elle a aussi fait fermenter les levures de la contestation politique. Le divorce entre "le dire" et "le faire" a fait que la société a instrumentalisé les doctrines politiques du président Biya pour les lui opposer plus tard¹⁷⁴. L'intention démocratique de ce dernier a donc jeté et nourri les combats pour la démocratie qui vont rebondir de manière inexorable dès 1990.

C'est à ce niveau qu'apparaissent les rôles structurants de l'ordre international relayés par les dynamiques déstabilisantes d'une société civile combative. Dans ce contexte, la problématique légitime du politique aujourd'hui à savoir la démocratie pluraliste va s'imposer au microcosme politique camerounais. Les revendications démocratiques prenaient ainsi de l'ampleur. Dès lors, la transition démocratique comme dans le cas ivoirien va balancer entre la nécessaire ouverture des marchés politiques et des espaces de concurrence et l'endiguement des contestations de la société civile pour la conférence nationale souveraine¹⁷⁵.

Tout commence donc le 5 Avril avec la condamnation par le tribunal de M^r Yondo Black et ses acolytes arrêtés le 19 Février 1990 à trois ans de prison ferme pour "avoir tenu des réunions clandestines" et diffusé des tracts hostiles au régime. L'"affaire Yondo Black" va servir de déclencheur à la "révolution" démocratique. Le 17 et 18 Mai, le Social Democratic Front (S.D.F), illégal au Cameroun appelle à une manifestation arguant de l'article 3 de la constitution du 2 Juin 1972, fidèle en cela à celle de 1960 et 1962 selon lequel "les partis et les formations politiques camerounaises concourent à l'expression du suffrage". Mais le problème ici était que les partis devaient être reconnus par l'administration. Or seul le R.D.P.C avait une existence légale. La manifestation du 26 est donc réprimée dans le sang. Mais elle a le don réveiller les esprits du multipartisme. Entre le 28 Mars et le mois de Mai, nous assistons à deux mouvements parallèles : les flux des forces politiques au pouvoir et les flux des forces de l'opposition. Le 28 Juin à l'Assemblée Nationale devant les membres de son parti, il annonce

174. Cela se percevait lors des débats politiques à la radio ou à la télévision. A chaque fois, les "opposants" ressortaient ou mieux tiraient le plus part de leurs argumentations des thèses et des thèmes développés par le discours et l'ouvrage du président Biya.

175. Michel Banock. Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais. Paris: L'Harmattan, 1992.

la mise en place du multipartisme, la suppression de la censure et la liberté des camerounais de se déplacer à l'étranger.

"(...) Il faut considérer que ce qui est bon pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre(...) que d'autres valeurs de référence peuvent exister(...) que d'autres courants de pensée existent, qu'il faudra prendre en compte, combattre ou intégrer. Notre parti est fort certes, mais il doit aujourd'hui se préparer à une éventuelle concurrence. Sachez donc vous y préparer". Après ce discours, le président Paul Biya redevenait le "maître technicien" du jeu politique et les évolutions futures ne démentiront point la "dialectique de la loi et des demandes sociales"¹⁷⁶ qui s'installent.

L'histoire du processus démocratique camerounais dès lors sera celle des "ruptures normatives"¹⁷⁷ qui n'étaient pas loin une révolution juridique. Non pas que dans ces textes il y ait exemption de tout barrage à la liberté d'opinion dans une société plurielle à tous les niveaux, mais en raison surtout de leur foisonnement et des cassures qu'ils introduisent entre les formalités autoritaires et le présent qu'on veut construire aux couleurs de la liberté et de la démocratie. Le 20 Juin 1990, l'arrêté présidentiel n° 461/CAB/PR crée une commission de révision de la législation sur les libertés publiques. En Novembre 1990, une session ordinaire dite "des libertés de l'Assemblée Nationale" qui adopte les projets de lois à eux soumis par le gouvernement et qui seront promulgués le 19 Décembre 1990 par le président de la République. L'infrastructure juridique du multipartisme au Cameroun était ainsi mise en place. Dans la foulée, le décret n° 90/1459 du 8 Novembre crée un Comité National Des Droits de l'Homme et des libertés. Les lois de Décembre 1990 rompent littéralement avec l'armature juridique des libertés publiques que le Cameroun avaient connues jusque là: abrogation grâce à la loi n° 90/046 de l'ordonnance n° 62/OF/18 DU 12 Mars 1962 portant répression de la subversion ; modification par la loi n° 90/047 de l'ordonnance n° 72/13 du 25 Août 1972 sur l'état d'urgence. Suppression par la loi n° 90/061 de toute référence dans le code pénal au caractère politique d'une infraction. Mais cette législation sur le maintien de l'ordre gardait un amère goût d'inachevé car la loi n° 90/048 relative à l'organisation judiciaire militaire modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 72/5 du 25 Août 1971 portant organisation judiciaire militaire ne changent rien au dispositif judiciaire répressif en ce qui concerne le fond.

176. Maurice Kamto. "Quelques réflexions..." *op.cit.* p. 221.

177. *Idem.*, p. 221.

En fait , ce libéralisme doctrinal tempéré par la volonté de protéger l'ordre civil peut se comprendre sur le plan de la philosophie politique grâce à l'éternelle dialectique entre l'ordre et le mouvement. Doit-on laisser libre cours à l'expression d'une liberté totale ou est-il nécessaire de préserver l'ordre dans toute société en restreignant la liberté? Le Cameroun a choisi pour le moment la seconde alternative tout en exigeant que la société camerounaise exerce un contrôle social sur les institutions, en soit le gardien vigilant de ces libertés conquises. Ce contrôle social par le bas nous rappelle ce qui se passait dans les Etats et les dissidences étatiques précoloniaux tout en permettant de situer la conscience des libertés données. "En ce sens écrit Kamto, il est préalable à la formulation des nouvelles demandes de libertés, lesquelles ne peuvent aboutir que si les représentants de la nation, immergés dans la société, se laissent porter par l'idée dominante et agissent comme un moyen d'instrumentalisation de ces demandes en lois de la République"¹⁷⁸.

Dans cette "mutation normative", le parlement monolithique n'était pas en reste¹⁷⁹. La profusion des projets des lois a d'abord secoué la monotonie et la torpeur du travail parlementaire pour ensuite donner au parlement son véritable titre de "puissance légiférante de la République". Les parlementaires se sont aussi signalés par l'"indiscipline": proposition de loi par un groupe de députés, dix au total qui préconisaient la suppression pure et simple de la censure contrairement au projet gouvernemental. Application effective de l'article 28 de la Constitution sur l'interpellation de certains membres du gouvernement en séances plénières. Amendements à la session budgétaire de Juin 1991, critiques sévères contre le budget.

En dépit de toutes ces évolutions juridiques, les critiques et les protestations sur certains aspects de la loi comme la censure n'allaient manquer de surgir. Mais la pression de l'opposition dont certains partis avaient été reconnus entre Février et Mars 1991 et qui revendiquaient déjà la conférence nationale souveraine, même si elle va sérieusement secoué les

178. *Idem.*, p. 225.

179. Il ne s'agit pas d'une particularité camerounaise. Voir André Delchède, "L'Afrique en transition vers le pluralisme politique le rôle du parlement" in Gérard Conac (dir) *op.cit.*, pp. 459-462.

civile et met en action sous le signe de la "concertation" et le "dialogue". C'est dans cette logique de "décompression autoritaire" que s'inscrivent les consultations des nombreuses personnalités civiles et religieuses. Parallèlement, se poursuivent les troubles à l'université qui vont nécessiter la création d'une commission d'enquête. Aux défections que l'on constate dans le R.D.P.C¹⁸⁰, l'opposition se réunit en une Coordination qui annonce le 17 Juin, un plan d'action de grèves et de manifestations pour trois semaines, tandis que certains leaders se disent prêts à rencontrer le Premier Ministre afin de lui signifier la convocation d'une conférence nationale. Le 20 Juin, Sadou Hayatou après avoir pris les mesures contre le projet de grève, reçoit une délégation de huit partis politiques avec qui il envisage le cadre des futures discussions générales et l'étude du projet portant sur le code électoral. La majorité de l'opposition refuse d'y participer et préfère organiser dès le 25 Juin, le début de la campagne de désobéissance civile. Le 27 Juin à l'Assemblée Nationale, le président de la République réitère son refus de la conférence nationale, réaffirme la tenue des élections anticipées et le "maintien de l'ordre", mais envisage la réhabilitation des anciens dirigeants. Du 2 Juin à la fin du mois d'Août, malgré le refus de recevoir collectivement les représentants de l'opposition, le cycle infernal répressions - revendications - arrestations continue dans une ambiance extrêmement tendue. Le mois de Septembre, est dans ce sens, celui des réconciliations: tournée du chef de l'Etat dans les provinces où il prône l'apaisement et la réconciliation nationale¹⁸¹. Mais cela détend peu l'atmosphère. En témoignent les manifestations du 24 Septembre à Bertoua, du 11 Octobre à Bamenda et à Douala. Le Président Biya annonce les élections anticipées pour le 16 Février 1992 et la création de deux commissions mixtes composées de tous les représentants des partis politiques, du gouvernement et ses personnalités indépendantes pour élaborer, l'une un avant-projet de code électoral, l'autre, un avant projet de lois réglementant l'accès des partis politiques aux médias publics. C'est dans cette

180. Celles surtout de John Ngu Foncha, de Jean Jacques Ekindi respectivement figure historique de l'unification du Cameroun et président de la puissante section R.D.P.C du Wouri, Salomon Tandeng Muna.

181. Cette tournée de 10 provinces a été entamée le 28 Août 1991, s'est clôturée le 4 Septembre. Il s'agissait le président de la République de jauger la situation politique sur le terrain.

atmosphère que s'ouvre le 30 Octobre la rencontre tripartite faite des hauts et des bas. A la fin de la rencontre, même si pour l'opposition la conférence nationale reste la voie salutaire pour sortir de l'autoritarisme, les différentes réformes institutionnelles à appliquer sont établies et confiées à un comité de dix personnes. Par ces réformes, le pouvoir retirait à l'opposition ses thèmes de ralliement contestataire. Le 22 Novembre, le pouvoir lève les mesures suspensives des réunions et autres manifestations.

Ainsi, tout au long de ce cheminement vers la libéralisation politique, le pouvoir camerounais a su manier la radicalité et la souplesse souvent au mépris de la loi et de la préservation des valeurs républicaines dont il est le garant. C'est dans ce sens que la démocratisation au Cameroun se lit comme une volonté pour le pouvoir de continuer à être le pouvoir, à être capable de conserver, tout en ouvrant le jeu politique aux forces oppositionnelles, les positions d'influence et d'accumulation. Cela se vérifiera avec le cycle électoral qui se profilait à l'horizon. Annoncée pour Février et reportée en Mars, la campagne pour les législatives commence dans une atmosphère de boycott de la part d'une frange de l'opposition et d'agitation à l'université, à Douala et à Yaoundé.

Le 27 Février cependant, 32 partis politiques représentant 751 candidats pour 180 sièges à pourvoir entrent en lice pour les élections du 1^{er} Mars. Ce même mois, l'Assemblée est convoquée alors même que les résultats des élections ne sont pas encore connues. Cela sera fait le 10, avec 88 sièges pour le R.D.P.C, 68 pour l'U.N.D.P, 18 pour l'U.P.C et 6 pour le M.D.R avec un taux de participation de 60,58% et dans certains endroits de 5 à 10%. C'est dans une agitation sociale que le président de la République reçoit les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qu'il forme le nouveau gouvernement sous la direction d'Achidi Achu. Pendant ce temps, le processus électoral pour les élections présidentielles est mis en branle, des saisies de journaux sont opérées, l'opposition radicale exige la démission de Paul Biya. Néanmoins, le chef de l'Etat peut annoncer la tenue des élections anticipées qui auront finalement lieu le 11 Novembre avec la participation de 6 candidats .

Ce qui est intéressant dans le processus électoral camerounais, tout au moins en ce qui concerne les élections

présidentielles, c'est la recomposition du paysage partisan. Chacun des groupes en présence est en effet l'émanation d'une nébuleuse de petits partis. Comme les élections sénégalaises de 1988, gabonaises, congolaises, ou ivoiriennes, les élections présidentielles camerounaises ont prêté à contestation de la part du principal parti de l'opposition, le S.D.F et des observateurs internationaux du National Democratic Institute (N.D.I) au point où l'on a frôlé sinon atteint délégitimation interne et externe du pouvoir nouvellement élu. Jamais dans les processus démocratiques africains, élection n'a été aussi disputée et aussi contestée. La "stratégie du refus du verdict des urnes" de la part du S.D.F et de "l'union pour le changement" dégénéra la violence au point où l'état d'urgence sera décrété dans la ville de Bamenda, terroir naturel du S.D.F.

Pour tout dire, le cas camerounais d'imposition d'une libéralisation par le biais de réformes est l'apanage de la bureaucratie régnante dont le président de la République est le maillon le plus élevé. A cet égard, si la contestation politique démocratique est bel et bien comme le dit Pierre Moukoko Mbonjo "une revanche de la société camerounaise sur l'Etat"¹⁸², le découpage du champ social par des profondes césures épistémiques nées de la superposition de trois clivages fondamentaux rend problématique toute unification et toute systématisation du "polythéisme des pratiques disséminées et de ses modes d'action hétéroclites en un mouvement social capable de s'emparer du pouvoir"¹⁸³. En cela, la condition qu'émet cet auteur sur la relativisation des clivages primordiaux et la probable érection d'un front unifié à prétention hégémonique se heurtera toujours, même si elle était remplie, à la bureaucratie camerounaise, de loin la force la plus puissante du pays et l'ancrage des camerounais sur leur terroir. Le processus d'ouverture démocratique accrédite donc l'hypothèse de la "continuité relative", de la "libéralisation passive" où l'autonomie partielle et l'"étatisation"¹⁸⁴ de l'Etat à l'instar du cas ivoirien et son contrôle prononcé sur la bureaucratie ont déterminé la réussite de l'entreprise de stabilisation

182. Pierre Moukoko Mbonjo, "Le retour du multipartisme au Cameroun" in Gérard Conac. *op.cit.*, p 239.

183. *Idem.*, p. 246.

184. Donald Rothchild and Michael W. Foley. "Africa States and the Politic of Inclusive Coalitions" in Naomi Chazan and Donald Rothchild (ed). *The Precarious Balance. op.cit.*, pp. 233-264.

des intérêts dominants. Et la poursuite du cycle électoral, de la campagne aux résultats, tous contrôlés par une Cour Suprême et par la bureaucratie dont la "sulbaternisation", la patrimonialisation, où règne la "professionnalisation" de "l'imposition de la violence symbolique" est une évidence¹⁸⁵. A ce titre, la "libéralisation conservatrice" ou la "démocratisation autoritaire" que l'on constate dans ce pays est un site privilégié d'observation des techniques et stratégies de pérennité de la formation dirigeante. La maîtrise des sinécures étatiques permet à l'ordre dirigeant d'affronter puis de gérer les évolutions politiques et la compétition électorale.

Ce type de sortie de l'autoritarisme, de démocratisation apparaît ainsi que le présente Luc Sindjoun comme une "démocratie spectacle", une "démocratie à la carte postale" en vue de la quête de la légitimité externe. Elle pose une question de fond. Est-ce que le leadership politique et économique de la bureaucratie est comparable à l'absence des logiques redistributives qu'induit le principe de la responsabilité politique, principe cardinal de toute démocratie? Grosse interrogation qui montre que la "chute finale" de l'hégémonie bureaucratique qui annoncerait l'entrée véritable dans la démocratie est un leurre. Et en tant que l'hégémonie bureaucratique qui induit la libéralisation conservatrice participe de la nature de l'Etat néo-patrimonial, de l'Etat postcolonial, c'est de sa modification que naîtra la démocratie. Cela ne signifie pas pour autant que le néo-patrimonialisme et la démocratie sont incompatibles. Robert Fatton Jr dans ses études sur le Sénégal et la "démocratie libérale en Afrique"¹⁸⁶ a bien établi "l'affinité élective" entre ces modalités d'organisation étatique et de gestion du pouvoir.

En s'appesantissant sur le minimum d'institutionnalisation de l'Etat dans son rapport avec la gestion monarchique du pouvoir, il démontre que les présidentialisations pour perdurer sont contraints de mettre en oeuvre des processus et des moyens de responsabilités capables d'inverser l'arbitraire et l'étendue de leur pouvoir¹⁸⁷. Dans les Etats néo-patrimoniaux donc, la

185. Luc Sindjoun. "La cour suprême, la compétition électorale...". *op.cit.*, pp. 10-18.

186. *Idem.*, p. 64.

187. Robert Fatton Jr. *The Making of a Liberal Democracy... op.cit.*, voir aussi "Liberal Democracy" in Africa. *Political Science Quarterly* 105, 3, 1990, pp. 55-73.

démocratie libérale provient paradoxalement de la consolidation et la légitimation d'un des trois piliers de la construction autoritaire , le monarchisme présidentiel qui travaille à faire apparaître des nouvelles formes de responsabilité politiques ancrées dans des méthodes plus démocratiques de représentation. Il est tout à fait évident que ces formes ne mèneront pas nécessairement à la démocratie libérale et parlementaire, mais elles peuvent être constituer le premier jalon vers sa réalisation. Car elles ce que Rothchilde et Foley appellent la "politique des coalitions inclusives"¹⁸⁸ tout en offrant une perspective de consolidation de l'influence de l'Etat et même la possibilité de renforcer sa légitimité. En cooptant les leaders et les contre-élites représentatifs de chaque ethnie, il est possible de réduire l'intensité et le poids de leurs demandes tout en gardant intact le système politique.

Dans cette veine conclut Fatton, la transition démocratique qu'induit la légitimation du monarchisme présidentiel caractérise la construction d'une révolution passive. En attendant d'approfondir ce concept dans les remarques conclusives à ce chapitre, la "révolution passive" affecte les démocratisations par le haut dans le sens de l'émergence d'une plus grande responsabilité politique. Mais le problème est qu'elle échoue à réduire ou mieux à assurer une bonne distribution de la richesse, à réguler l'acquisition des avantages et des privilèges. Dans cette optique une démocratisation dans un contexte néo-patrimonial se présentera comme le véhicule par excellence de la pérennité du pouvoir de l'élite gouvernante. C'est ce qui semble être le cas au Sénégal et dans les autres Etats néo-patrimoniaux comme le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Kenya. L'envers de ce type de libéralisation par le haut est qu'elle n'élimine pas les germes de la contestation et ne facilite pas la lisibilité du jeu politique. Le cas du Cameroun ne déroge pas à ce constat. En effet, depuis la réélection du président Biya au terme d'une âpre bataille électorale, protestations et inquiétudes ne manquent pas. La clarification politique en termes de lendemains qui chantent est incertaine¹⁸⁹.

188. *Idem.*, pp. 466-467.

189. Jules Amougou. "Calme précaire et crises profondes. Cameroun: des lendemains qui déchantent". *Annuaire* la 9, Mars 1993, p

En définitive, en scrutant les démocratisations ivoirienne, camerounaise auxquelles il faudrait ajouter celles de la Zambie ou du Kenya, et au delà de leurs spécificités respectives, il se dégage que nous avons affaire à un processus d'ouverture contrôlée par une libéralisation graduelle des structures politiques adaptée au rapport de forces politique et partisan. Dans ces Etats néo-patrimoniaux, les réformes libérales se sont effectuées sur un rythme "lent", et, même si au cours de leurs modalités d'installation ou de rétablissement de régime représentatif, l'octroi de la démocratisation par le haut sans cassure institutionnelle absolue, des contestations, des revendications et des répressions sont apparues, rien n'y a fait. Les pouvoirs fidèles à la logique de sanctification du principe électoral ont continué à gérer à leur manière l'ouverture politique montrant par la même leur expertise dans la capacité de gestion des crises issues de la transition. Cette faculté de manoeuvre confirmait par la même occasion l'emprise de la bureaucratie sur les sociétés subsahariennes. Emprise qui s'apparente à bien des égards à l'hégémonie d'un mouvement social et qui rend aléatoire tout changement révolutionnaire. C'est donc cette bureaucratie, véhicule du projet de la classe dominante, épine dorsale des ex-régimes néo-patrimoniaux subsahariens, force d'élargissement du système historique d'inégalité et de domination et dotée enfin d'une puissance considérable de synthèse et d'intégration qui conduit le processus de libéralisation par le haut. Il est vrai que de temps en temps, on a l'impression que l'accélération brusque sous la pression de la société civile du processus les prend souvent de cours au point de lui échapper. Mais il ne s'agit là que d'un "faux rythme", les erreurs de la jeune opposition permettant à ces pouvoirs de se répositionner.

Compte tenu de cette manière de faire et de maîtrise du processus de transition par les pouvoirs néo-patrimoniaux ivoirien et camerounais, l'hypothèse de la libéralisation est donc plausible, le "projet de la démocratie octroyée" étant calibré à des fins conservatrices. Contrairement donc au précédent français du Second Empire, aux tentatives menées par Caetano au Portugal, aux évolutions politiques de la Grèce des

Colonels¹⁹⁰, les démocratisations par le haut ont empêché et prévenu la rupture institutionnelle que la conférence nationale prône. A l'image de la Turquie postkémaliste ou de l'Espagne postfranquiste, elles montraient que les pouvoirs en place possédaient une aptitude réelle à tenir la barre de tous les lieux de décisions et de progression politique. Cette solution "continuiste" de la démocratie octroyée se comprend mieux sur le double plan de l'analyse de la capacité d'adaptation de l'autoritarisme aux mutations de son environnement et de l'étude des mécanismes spécifiques d'une libéralisation conçue uniquement ou mieux unilatéralement par les pouvoirs en place.

Au delà de tout ceci, la mise en contribution du parti unique, des "maîtres techniciens" du pouvoir politique que sont les présidents, de l'Assemblée Nationale dissoute peu après, des institutions répressives fondent le modus operandi de cette voie tout comme elles indiquent que les démocratisations par le haut menées à bout apparaissent comme une recentralisation du système patrimonial. En reflétant une situation de servitude à la volonté de conservation du pouvoir qu'une décision marquée par un calcul démocratique, elles apparaissent comme des "transformations" au sens où l'énonce Samuel Huntington et qui par ailleurs restitue de façon fort magistrale l'occurrence de ce type de sortie de l'autoritarisme¹⁹¹. Gérard Conac dira à ce sujet que de même que Napoléon II avait réussi par un plébiscite le passage de l'Empire autoritaire à l'Empire libéral, la transition du présidentielisme fermé au présidentielisme ouvert, si elle est le plus souvent tumultueuse, n'est pas nécessairement périlleuse pour le chef de l'Etat - s'il sait pratiquer la navigation à vue, il peut sortir de l'épreuve améliorant son image de marque sur le plan international¹⁹².

Equilibre entre conservation autoritaire du pouvoir et ouverture démocratique, place centrale de l'Etat et consolidation de son autonomie relative, connivence entre l'élite du pouvoir économique et la bureaucratie contre les "ajustés", comment dès lors ne pas voir dans les épousailles entre l'autoritarisme et l'ouverture politique, la réédition du scénario politique

190. Guillermo O'Donnell and Philippe C. Schmitter, Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusion about Uncertain Democracies, Baltimore : The John Hopkins university press, 1986.

191. Samuel P. Huntington. "How Countries Democratize". op.cit., pp. 590-602.

192. Gérard Conac. "Le processus de démocratisation en Afrique". op.cit., p. 34.

allemand sous l'égide du chancelier Bismark et que la science politique a retenu sous le nom d'autoritarisme libéral¹⁹³. La réponse à cette question consiste à mettre dans le même panier en faisant d'eux des synonymes à la même réalité, "démocratisation néo-bismarkienne", "autoritarisme bonapartiste" et démocratisation par le Haut, formes d'"autoritarisme plébiscitaire" qui est libéral dans son équilibre et dans ses objectifs modernisateurs. Max Weber qualifiera cette voie d'ouverture démocratique de "modernisation légale - rationnelle de l'Etat libéral"¹⁹⁴. Sous ce label compréhensif dont on pare ces formules autoritaires dans leur essence, nous spécifions comme Max Weber toutes les tentatives de démocratisations fondées sur un exécutif fort et sur la conviction de ce que ce pouvoir doit nécessairement reposer sur le consensus populaire. Ce type de démocratisation se perçoit comme vecteur d'une stratégie d'apprentissage contrôlé et progressif du suffrage universel mené sous l'égide d'un Etat tutélaire dégagé des contraintes partisans.

Dans les Etats néo-patrimoniaux, le processus de démocratisation interne du parti unique initié au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire répond à cette idée. En sus la démocratisation "néo-bismarkienne" ou par le haut apparaît aux yeux de Guy Hermet comme "constituant d'un mode spécifique d'intégration de la citoyenneté moderne et de la procédure électorale, dans un cadre hiérarchisé et propice au développement de l'appareil"¹⁹⁵ économique. En regardant le rôle de l'Etat, la démocratisation par le haut et l'autoritarisme libéral du XIX^e siècle présentent des affinités. Ici et là, l'Etat se veut maître du processus de construction politique et quelque peu économique, mais sans transgresser les principes du libéralisme mais en favorisant le développement de son autonomie face à la société civile et aux institutions. Il a la prétention de se placer au dessus des individus, tout en reconnaissant dans le même temps la majesté du principe de la souveraineté populaire. "A cette fin, il donne une impulsion souvent décisive à la bureaucratie publique, la

193. Guy Hermet. "L'autoritarisme" *op.cit.*, p. 263 ou du même auteur. *Aux frontières de la démocratie*. Paris : PUF, 1983, pp. 69-94.

194. Max Weber "Economie et société". *op.cit.*, p. 276.

195. Guy Hermet. "L'autoritarisme" *op.cit.*, p. 285.

rend à nouveau totalement dépendante de l'exécutif..."¹⁹⁶. En Côte-d'Ivoire, au Cameroun et au Kenya, les éléments se vérifient quand l'on constate que l'allégeance des fonctionnaires au pouvoir exécutif se fait par l'imposition aux agents de l'Etat d'un sentiment spécifique d'identification à celui-ci. L'autonomie de l'Etat dont nous avons brossé les supposés pour le cas ivoirien procède donc de la vocation qu'il s'attribue à mener la démocratisation de la société par le haut, de guider la modernisation de la société hors des sentiers battus périlleux de l'espoir révolutionnaire des conférences nationales et l'adversité des oppositions bien souvent radicales. Barrington Moore l'a bien compris en parlant dans le cadre bismarkien de "révolution par le Haut" en l'associant à celle-ci, la formule de "modernisation conservatrice"¹⁹⁷.

En fait, la démocratisation par le haut est possible si la bureaucratie fait connivence avec l'oligarchie politique et partage le souci de gérer le consensus populaire dans la perspective de la stabilité, excluant aussi bien la rigidité réactionnaire de l'opposition radicale que la légèreté démocratique des classes moyennes. A ce niveau, il n'est pas mal aisé de dire que les libéralisations par le haut sont des formules prédémocratiques de transition et participe d'une stratégie à long terme d'intégration conservatrice des masses par la banalisation de l'acte électoral. C'est pourquoi, dire qu'elles sont des démocratisations nèo-bismarkiennes ou des "autoritarismes bonapartistes" revient à postuler qu'elles interviennent à un moment où la revendication du suffrage universel devient irrépressible, mais où il demeure possible de la canaliser sans le heurter de front pour peu qu'un leader puissant comme Biya, Arap Moi, Houphouët ou encore Jerry Rawlings et un Etat fort remédient aux agissements désordonnés des oppositions. L'objectif ici consiste à capturer l'électorat élargi, jusqu'au moment où il pourra être rétrocedé sans périls aux partis eux mêmes revenus à des bonnes intentions. "Ce qui suppose une période probatoire de personnalisation plébiscitaire des enjeux du vote, ainsi qu'une limitation des choix offerts aux électeurs à l'éventail sécurisant des partis conservateurs et d'une opposition de contribution, période d'apprentissage d'une

196. *Idem.*, p. 285.

citoyenneté modérée, sublimée autant que possible par le mythe de l'unité nationale..."¹⁹⁸. L'universalisation du suffrage entraîne un effet conservateur que le vote censitaire ne garantit plus. L'instauration du suffrage universel élargit un corps électoral toujours soumis en grande partie aux "big men", et coupé l'herbe au pied des leaders radicaux sans prise sur la clientèle rurale. Les résultats des dernières élections présidentielles au Sénégal, au Cameroun et en Côte-d'Ivoire le confirme. Paul Biya, Abdou Diouf ou Houphouët Boigny ont comme Napoléon III lors de la II^e République misé sur les milieux ruraux modérés et majoritaires contre Douala, Yaoundé, Dakar ou Abidjan¹⁹⁹.

Au total donc l'autoritarisme libéral éclaire les libéralisations par le haut subsahariennes d'aujourd'hui en tant qu'elles mettent en exergue les stratégies semi-autoritaires de modernisation conservatrice, dans le cadre interne et international en rapport avec les réfractions de la "démocratie du marché". Elles se présentent dans cette optique en relation avec ce que Max Weber a appelé "un type de transition" plébiscitaire entre les situations autoritaires oligarchiques et la démocratie ouverte²⁰⁰. Type de sortie d'autoritarisme reposant sur la connivence des entrepreneurs capitalistes du dehors et des leaders africains dans le cadre d'une primauté assez absolue du pouvoir exécutif, dans une perspective d'ajustement économique accéléré, mais compensée par l'élargissement d'un suffrage universel canalisé par un système partisans qui rejette les courants radicaux. Ces derniers ne se transforment cependant pas en opposition armée comme c'est l'exemple dans les libéralisations par le feu et par les armes.

§.3 - LES LIBERALISATIONS PAR LE FEU ET PAR LES ARMES.

Ce que nous appellerons les libéralisations par le feu et par les armes et, que l'on pourrait qualifier en récupérant le vocabulaire de Bayart de "scénario de la militarisation du jeu

197. Barington Moose Tr. *Les origines sociales de la dictature...* op.cit., p. 287.

198. Guy Hermet. "L'autoritarisme" op.cit., p. 287.

199. François Soudan. "Campagnes contre démocratie". *Jeune Afrique* n° 1686 du 18 au 24 Mars 1993, p. 15

200. Max Weber. *Economic*. op.cit., p. 275.

factionnel"²⁰¹, se signalent à l'attention du politiste, par l'incertitude, coïncées telles qu'elles se présentent entre le marteau d'une libéralisation superficielle, insatisfaisant ou du refus du verdict des urnes et l'enclume de la guerre civile. Le Rwanda et l'Angola peuvent bien symboliser cette "voie". Dans le premier pays, les réformes politiques sont allées de pair avec les incursions d'une opposition armée et dans le second, les élections ont accouché de la guerre civile.

En tout cas, les démocratisations par le sang et par les armes renseignent sur un ensemble de phénomènes qui structure les impensés des uns et des autres, les logiques, les considérations et les représentations qui déterminent la mise en oeuvre ou pas d'un processus de transition démocratique dans les anciens foyers de tension. En d'autres termes, à constater ce qui se passe dans ces deux pays, il ressort que nous avons affaire respectivement à l'instrumentalisation brutale des référents ethniques à des fins d'obstruction, de dévoiement ou d'escamotage du jeu démocratique au Rwanda, tandis qu'en Angola, l'émergence et les logiques propres d'un "seigneur de la Guerre", Savimbi et de son appareil l'UNITA qui en jouant des pesanteurs idéologiques des Etats-Unis, du camp occidental, de la République Sud Africaine et du Zaïre a rompu la dynamique démocratique, essayant de faire croire que le pouvoir dans son contexte résidait non pas sur le suffrage universel, mais grâce à la fortune des armes. C'est au coeur de ces éléments que se situent les analyses de cette "voie" de sortie d'autoritarisme ou de démocratisation.

A - LE RWANDA ENTRE LE FEU DE LA GUERRE CIVILE ET LES REFORMES LIBERALES.

Comme tous les pays africains, le Rwanda n'a pas échappé aux phénomènes qui partout ailleurs ont favorisé l'émergence de l'élan contestataire, à savoir l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance et l'essoufflement des mécanismes de gouvernementabilité. Mais dans ce pays des Grands Lacs plus qu'ailleurs, la crise sociale, économique et politique était surplombée par ce qui a toujours été dans le sous-continent, le prétexte au refus du pluralisme démocratique, les antagonismes

201. Jean François Bayart. "L'Etat" in Les Afriques politiques. op.cit., p. 227.

ethniques²⁰². Cependant dans un contexte de transnationalisation de la démocratie du marché, ceux-ci n'en représentaient pas moins un défi plus que réel. Mais l'idéal démocratique pouvait-elle éviter ce risque?

L'âpreté et les pesanteurs idéologiques de l'ethnicité particulière Tutsi - Hutu devaient confronter toute ouverture politique à des risques de violence. C'est dans cette veine que s'inscrit l'attaque des "réfugiés-exilés", des guérilleros du Front Patriotique Rwandais (F.P.R) sur la capitale Kigali pour pousser le gouvernement au pouvoir, celui du général Habyarimana à ouvrir de manière décisive le jeu politique. Débordé par cette offensive, le pouvoir rwandais répondra par la répression contre les opposants et les 33 signataires du texte "pour le multipartisme et la démocratie" et que symbolisent les tueries de Mutara. A partir de ce moment, le Rwanda va vaciller entre les multiples offensives, les contre-offensives du F.P.R et de l'armée rwandaise, les massacres et les promesses d'une ouverture politique. Cependant, à la mi-octobre, va se dessiner après des semaines de violences abjectes, une évolution vers la normalité politique: cessez-le feu de la N'selé de Mars 1991, retrait des troupes étrangères, envoi des forces internationales pour en assurer le contrôle, retour des réfugiés et surtout accélération du processus de démocratisation²⁰³. Sur ce plan, le Président rwandais va offrir aux uns et autres, la possibilité de former des "mouvements politiques", appelés à devenir des partis politiques dès que serait officialisée la nouvelle constitution garantissant le multipartisme. Il constituera en outre une "commission nationale de synthèse" dans le double but de regrouper les différentes opinions politiques des populations rwandaises et de rédiger une nouvelle charte nationale. Le 10 Juin 1991, une nouvelle constitution remplaçant celle de 1978 est signée, et elle réinstaure le multipartisme, fixe la durée du mandat présidentielle à cinq ans renouvelable une fois et institue le poste de premier ministre et sera complétée par la loi sur les partis politiques. Une opposition légale se créa pour

202. J.P Chrétien. "Pluralisme démocratique, ethnocentrisme et stratégies politiques" in Gérard Conac, *op.cit.*, pp. 138-148.

203. Toutes les analyses qui suivent constituent une synthèse de Mgabe Manassé. "L'absurdité de l'ethnisme à le rwandaise, *Dialogue* 151, Kigali 3-7, 1992. J.C Wilamme. "La panne rwandaise" *La revue nouvelle*, Décembre 1990, pp. 59-66 et Paters Anne et Jean Claude Wilamme. "Rwanda, miroir brisé". *Revue nouvelle*, 8

ombrage de nombreuses opinions différentes des rwandais à

la gestion du pays et permettre une alternance démocratique. Contrairement au F.P.R qui continuait à prôner la lutte armée, les nouveaux partis d'opposition préconisaient une lutte politique visant avant tout une grande harmonie. Cependant, ils refusaient toute collaboration avec le pouvoir en place dont ils exigeaient la mise à l'écart, la formation d'un gouvernement de coalition chargé de discuter les bases du programme futur de gestion du pays et la convocation d'une conférence nationale. Les premiers mois de 1992 verront une convergence de points de vue entre les forces politiques en présence. Un accord gouvernemental entre le pouvoir et l'opposition pour la formation du gouvernement de coalition est signé en Mars 1992 et prévoyait que le Premier Ministre sortirait des rangs de l'opposition. Il sera finalisé par la formation d'un gouvernement de transition. Celui-ci devait entamer les négociations de manière officielle avec le F.P.R et réunir une conférence nationale avant l'organisation des élections législatives.

Cependant, toutes ces évolutions positives n'ont pas débouché sur un effort d'imagination politique et sur la mise en oeuvre finale d'une véritable dynamique démocratique semblable à celles qui se sont manifestées chez le voisin burundais après la crise d'Août 1988. Tout simplement parceque l'exclusion démocratique et les "manipulations politiciennes" se sont jouées du côté du pouvoir qui a décidé d'instrumentaliser l'ethnie comme moyen de jugulation de l'attaque du F.P.R et comme technique ou facteur de ralentissement du processus démocratique. Cela n'a fait qu'accentuer la militarisation du jeu démocratique marqué par des affrontements ethniques, comme ceux de Bugesera en Mars 1992, de Murambi (Novembre 1991) et les massacres de Kibirira (Octobre 1990), de Bagogwe et les incidents de Kanzenze près de Kigali (Octobre 1991). Cet accès de fièvre ethnicisante s'est donc inscrit dans une atmosphère de détérioration sociale et d'insécurité permanente.

En dépit de tout, cet ethnisme dévastateur entretenu par le pouvoir et qui vise surtout à justifier les ingérences françaises, et ses effets dissolvants ont été sévèrement critiqué par l'opposition démocratique interne massivement Hutu et qui ne s'en laisse pas conter sur la gestion du pays, la paix civile et la démocratisation. Cette opposition Hutu à un pouvoir Hutu est quelque chose de nouveau en tant qu'elle suggère les limites du

jeu ethnique dans les processus politiques. Aujourd'hui au Rwanda, la population a compris que les difficultés économiques, les incursions et les rebellions armées ne sont plus dues aux Tutsi comme on lui a fait croire pendant des années, mais sont le fait des formalités politiques d'un Etat néo-patrimonial prébendier. Bref, la militarisation du jeu factionnel et la démocratisation somme toute acceptable du régime qui ont suivi ont fait ressortir "le décalage, la discordance même(...), entre l'évolution de la société sur tous les plans et la fixation du pouvoir sur une répétition lancinante des dénonciations ethniques vieilles de trente ans. Mais la confrontation des identités dites ethniques dans ce pays n'a t-elle pas toujours été étroitement marquée par des enjeux politiques?"²⁰⁴.

B - L'ANGOLA : DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE A LA GUERRE CIVILE.

De tous les processus démocratiques en Afrique Subsaharienne, l'Angola se présente comme un cas particulier. Non seulement du fait que l'ouverture politique n'est pas datée ou accélérée par les contestations de la société civile et la résurgence de la crise économique ou que la guerre civile est venue stopper une démocratisation à petit pas. Mais aussi parce que l'ouverture politique était inscrite dans le dispositif de résolution du conflit angolais amorcé dès les années 1985 et qui visait à terme un partage du pouvoir entre le M.P.L.A et l'U.N.I.T.A et que concrétisaient les accords de Bissece de Mai 1991. Pour ce faire, il n'y avait rien de moins que la mise en oeuvre d'un processus électoral. Le 29 et le 30 Septembre 1992 sous la surveillance des observateurs étrangers et des forces des Nations Unies, des élections démocratiques ont lieu; Le M.P.L.A d'Eduardo Dos Santos, parti au pouvoir recueillait 53,74% et l'U.N.I.T.A 34,10% aux élections législatives et 49,5% aux élections présidentielles.

Par ces résultats, le M.P.L.A démontrait qu'il était un parti d'envergure nationale, réalisant des bons scores dans ses bastions: Luanda, Benzo et Malange, mais aussi dans le Nord Bakongo, dans l'Est Tokonwe et même dans les provinces Ovimbundu de Cuene, Huila et Namibe. Par contre les succès de l'U.N.I.T.A étaient concentrés dans les zones Ovimbundu. Malgré ces résultats, le "combattant de la liberté" Jonas Savimbi va refuser

"le jeu démocratique" et plongé l'Angola dans la guerre. Ce qui est surprenant ici, c'est que quoique l'U.N.I.T.A n'ait recueilli que 34,10% de suffrages, elle va proposer la formation d'un gouvernement de transition composé à part égale de ses représentants et de ceux du M.P.L.A. Un tel partage était prôné par les Etats-Unis et tentait d'associer Savimbi malgré sa défaite électorale aux principales décisions. Bref, tout se passait en Angola comme si ce suffrage universel tant vanté par les producteurs de sens mondiaux ne déterminaient plus la composition des équipes au pouvoir, mais le rapport des forces surtout militaires. Le mépris de l'U.N.I.T.A envers la procédure électorale, les Nations-Unies et les accords de Bicesse avaient un rapport avec le soutien que lui fournissait la communauté internationale.

En effet, le groupe des Nations-Unies chargés de l'application des Accords de Bicesse avait mis l'accent sur les différentes pratiques politiques liées à la période transitionnelle²⁰⁵. Mais, ces arguments cachaient mal les concessions successives faites à l'U.N.I.T.A. En Septembre 1992, les conditions préalables à la tenue des élections prévues par les accords n'étaient pas complètement mises en oeuvre. En Juillet/Août 1992, l'U.N.I.T.A s'efforça de faire traîner le processus électoral : vol des registres, attaques contre les fonctionnaires²⁰⁶. Mais ces techniques de torpillage ne suscitèrent aucune protestation de la part des Nations-Unies. Pour sauver les élections et la phase de transition, le pouvoir angolais refusera de rendre publique de telles violations et se résignera à ce que le cinquième du territoire soit contrôlé par des rebelles de l'U.N.I.T.A et le reste en dehors de toute supervision. Malgré cela, la participation de 90% des inscrits au vote a été une forte démonstration du désir de paix de la majorité de la population. Les tensions et le chaos commencèrent avec les déclarations de l'U.N.I.T.A sur des prétendues fraudes au point où la commission électorale va violer ses propres règles et permettre à ce parti politique de vérifier son travail. Aucune fraude ne fut décelé ; toutefois il poursuivit son attaque

204. Jean Pierre Chrétien. "La crise politique rwandaise". Genève - Afrique XXX, 2, 1992, p. 136.

205. Lirc Victoria Britain. "Fragile transition démocratique en Angola". Le Monde diplomatique, Mai 1992.

206. Quand des "combattants" de la liberté" refusent le jeu diplomatique". Le Monde diplomatique, Décembre 1992, p. 21.

relayé par les observateurs qu'elle avait invités. En cédant partiellement aux exigences de Savimbi sur les résultats électoraux, les Nations-Unies favorisaient la montée du scénario de la violence armée et de l'involutions démocratique. Les tergiversations de la "troïka", les "médiations" de l'Afrique du Sud ne firent que confirmer au chef de l'U.N.I.T.A que "le pouvoir ne résidait pas dans les urnes mais dans les capacités militaires"²⁰⁷.

Hormis cet élément, l'évolution démocratique angolaise s'est heurtée à la pesanteur des vieilles habitudes idéologiques. Le 29 Octobre, Hermann Cohen critiquait le gouvernement angolais pour "son comportement postélectoral visant à rafler toute la mise et pour le comportement agressif de ses forces de police qui ont exacerbé la tension"²⁰⁸. Le discours si éloigné de la réalité reflète les ambiguïtés de la politique angolaise des Etats-Unis et plus globalement celles de la Communauté Economique Européenne et des Nations-Unies. Elles confirment de la part de l'Occident cette volonté ancienne de miner le M.P.L.A. L'exemple angolais montre l'inertie et le poids des vieilles habitudes qui font fi des logiques démocratiques expérimentés en Occident.

Pour faire des bonnes affaires dans des pays aux immenses richesses, mieux vaut la continuité d'une involutions démocratique, d'une militarisation du jeu factionnel que la clarification politique des urnes. Mieux valait un partage du pouvoir qui ne tienne pas compte des résultats électoraux à partir du moment où il permet à un allié vaincu en l'occurrence Savimbi d'accéder aux responsabilités politiques. La démocratisation était dangereuse quand elle signifiait pour une certaine communauté internationale la victoire du Congrès National Africain (A.N.C), du Front de Libération du Mozambique (Frolimo) ou du M.P.L.A.

Au delà de cette présentation factuelle de l'involutions démocratique angolaise, on peut envisager une perspective théorique pour se poser une question. Comment en effet imaginer qu'un conflit vieux de quinze ans, naissant des profonds clivages idéologiques, des fractures politiques peut-il se résoudre par la simple fortune des électeurs où l'on présuppose d'avance que

207. *Idem.*, p. 21.

208. Lire. *The Independent*, 6 Novembre 1992.

les rebelles échangeront leurs armes pour les votes ? S'il est du domaine du connu et du réel, que sortir de la guerre civile par démocratisation implique des calculs rationnels des acteurs qui estiment à un moment donné qu'il est plus bénéfique en terme de coût d'arriver ou de rester au pouvoir par pur jeu électoral que par la confrontation armée, l'approche du "nouveau institutionnalisme" dont Mathew Soberg Shugart, March et Olsen ou encore Grofman²⁰⁹ sont les principaux tenants, essaie de nous donner les clés pour comprendre le "challenge théorique" que suggère le "problème angolais".

Pour que le succès d'une sortie de guerre civile par la démocratie soit avérée, il faut que le gouvernement estime que le coût de la tolérance qui permettrait au rebelles d'entrer dans les système politique soit inférieur au coût de la continuité de la guerre. En revanche pour les rebelles, le coût de participation doit être inférieur au coût de la résistance armée. Pour que pareille hypothèse soit envisageable, des changements institutionnels qui permettent l'entrée des rebelles dans la "chambre des machines" sont nécessaires. Cela se fait par des négociations sur les règles du jeu politique et des arrangements électoraux. Par cela, les rebelles et le gouvernement essaient d'évaluer les avantages et les désavantages que laissera supposer la compétition électorale. Ces "coûts de compétition" dépendent des variables institutionnelles qui font des partis rebelles des participants et des acteurs "pertinents" pour le processus électoral. Si celui-ci est transparent, le coût de la compétition est faible et la volonté de jouer le jeu démocratique est acceptée avec moins de peur par les rebelles. Car ceux-ci fonctionnent en termes de coût de participation. Quels bénéfices ont-ils à poursuivre la lutte armée que de participer aux élections? La réponse à cette question est d'importance, car c'est elle qui permet la mise en oeuvre des négociations, du cessez-le-feu et des réformes qui tendent à inclure les rebelles dans les institutions nationales: l'armée, les comités de supervision du processus. Cependant, l'intégration harmonieuse

209. Matthew Soberg Shugart. *Guerillas and Elections : an Institutionalist Perspective on the Cost of Conflict and Competition* International Studies Quarterly 36, 2, June 1992, pp. 121-152.

J.G. March and J.P. Olsen : *New-Institutionalism: Organizational Factors in Political Life*. APSR 78, 1984, pp. 734-749.

B. Grofman. "Will the Real" New-Institutionalism. Please Stand up and Take a Bow", 1990 (Unpublished paper).

de tous ces éléments est assujettie au rôle des acteurs du conflit, dont les décisions rendent prohibitifs pour les acteurs internes les coûts de la guerre. Destruction des barrières à la participation des rebelles au processus démocratique, garanties pour le régime de l'importance de la participation de l'adversaire, désengagement des protagonistes internationaux marqué par une volonté évidente de rétablissement de la normalité politique. Voilà les éléments qui permettent une sortie de la guerre civile par la démocratisation.

De 1985 jusqu'en Mai 1992, ces éléments se sont retrouvés en Angola. Mais le processus électoral, les pesanteurs idéologiques et les contraintes de l'espace cardinal, en un mot les inerties des protagonistes internationaux du conflit ont détruit le fragile équilibre qui rendait le coût de la résistance ou de poursuite de la guérilla armée par l'U.N.I.T.A relativement élevé. Le support de la communauté internationale a inversé l'équation $T < S$ et $P < R$ ²¹⁰. Par conséquent les coûts du conflit se sont trouvés moins élevés pour l'U.N.I.T.A pour la pousser à accepter le verdict des urnes. Sous cet éclairage, le refus de Savimbi de poursuivre le processus électoral montre que c'est un mouvement qui a misé depuis le début sur la victoire militaire au détriment de la dynamique de mobilisation politique. C'est pourquoi, elle a considéré les élections comme un piège pour l'empêcher d'accéder militairement au pouvoir. Cette conviction s'est fondée sur la présence de ses soutiens extérieurs sans lesquels les coûts de résistance auraient été insupportables pour ce parti politique. Sortir de la guerre civile par la démocratisation infère en dernier ressort le désengagement réel des Etats patrons. C'est là un paradigme qui s'est vérifié au Nicaragua, en Namibie et au Salvador²¹¹.

D'une manière générale, la présence des oppositions armées en Angola et au Rwanda, la banalisation du phénomène émeutier et la généralisation de la guerre tentent de montrer non seulement que les formes de désarticulation de l'ordre autoritaire sont

210. Cette équation est la traduction de l'hypothèse de réussite d'une sortie d'autoritarisme par des élections. T, c'est le coût de tolérance. S, le coût de suppression, P, le coût de participation des rebelles et R, le coût de résistance. Voir Matthew Soberg Shugart. *op.cit.*, pp. 124-125.

211. Voir Matthew Soberg Shugart. *Guerillas and Elections : An Institutionalist Perspective on the Costs of Conflict and Competition. op.cit.*, pp. 126-149.

indolores, mais qu'il existe aussi une espèce de transnationalisation d'"un scénario armé du jeu factionnel" un "éclatement féodal", qui voudrait s'imposer comme mode de production du politique. Ce canevas tourne autour des "protoprésidentialismes" des seigneurs de la guerre dont Savimbi est la figure emblématique, et des mouvements insurrectionnels qui installent la dissidence dans une partie du territoire avant de chercher à s'emparer du pouvoir central. Il est question là d'un processus de féodalisation de l'Etat tel que *mutatis mutandis* l'Europe Occidentale a connu lors de l'effondrement de l'Empire Carolingien. Il banalise la guerre et la hisse au rang de mode de production du politique²¹². Malgré les ouvertures démocratiques réelles qui sont faites, le but recherché par l'U.N.I.T.A et le F.P.R n'est pas tant "la remise en cause de l'Etat que d'un autre type de régulation et d'appropriation de celui-ci. Le scénario militaire du jeu factionnel est compatible avec les dynamiques mêmes des sociétés subsahariennes. Exploitation prédatrice des ressources économiques et mobilisation sociale tendue vers l'accès aux richesses.

En guise de conclusion à cette section, les trois modalités de décomposition autoritaire si elles font éclater selon les cas les formalités autoritaires, ne les éliminent pas. c'est pourquoi, elles apparaissent comme des processus complexes qui incluent une variété de groupe luttant pour le pouvoir. Les changements multiples que ces démocratisations entraînent induisent une réorganisation de l'Etat dans son commerce avec la société. Mais cette réorganisation consiste à préserver le contrôle du pouvoir et des positions d'accumulation des groupes au pouvoir qu'à donner à la masse les moyens d'infléchir cette hégémonie. Dans cette optique, si pendant un moment la conférence nationale est apparue, en tant que phénomène social total, lieu géométrique où les plans et les problèmes s'entrecroisent, comme une manière de restituer le pouvoir au peuple, l'on peut dire aujourd'hui qu'elle n'a pas changé complètement les données fondamentales du problème.

212. Achille Mbembe voit dans cette modalité, un retour au XIX^e siècle. Voir *Infra*. Consulter aussi S.P Reyna, Wars without End, The Political Economy of a Precolonial State, Hanover: University Press of New-England, 1990, Roland Marchal, "Conflits et recomposition d'un ordre régional dans la Corée de l'Afrique".

Etudes internationales XXII, 2, 1991, pp. 307-321. "Warlordsim" Review of African Political Economy 45, 1989. Catherine Coquery-Vidrovitch. Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1878 - 1930. Op.cit.

Les processus de remodelage des relations Etat - société civile n'ont fait que réarticuler en d'autres formes les clivages nés de la démocratisation tout en mettant en oeuvre des changements politiques et économiques substantiels. C'est compte tenu de cette logique que les démocratisations subsahariennes apparaissent comme la poursuite du phénomène de révolution passive que notait déjà Jean François Bayart dans ces travaux²¹³. En fait, les démocratisations de la seconde génération dénotent non seulement la montée en puissance d'une contre-élite et les arrangements entre celle-ci et les groupes au pouvoir sous la forme des gouvernements de coalition ou de transition où se retrouvent opposants d'aujourd'hui et gouvernants d'hier au point où les structures du pouvoir restent fondamentalement inchangées à tout le moins au niveau de la superstructure de même que l'hégémonie des élites n'est pas transgressée. Cela se constate aisément à partir du moment où ces démocratisations sont récupérées surtout lors des gestes électoraux par les intellectuels organiques, les managers de la légitimation qui réussissent à faire d'elles leur jeu, leur "chose".

De cette manière, ils conservent l'inaltérabilité de la politique hégémoniques de la bureaucratie et impriment à la démocratie un rythme lent. Les révolutions passives subsahariennes sont accentuées par la persistance des relations patrons - clients sur le double plan interne et externe que même si elles ne gardent plus la même vigueur, sont néanmoins redéfinies en tenant compte des nouvelles modalités d'acquisition de la richesse. Cette forme de dépendance coercitive structure encore en cette période de transition démocratique les relation entre le "haut" et le "bas". Par cela, les tentatives de bouleversements radicaux de l'ordre politique sont limités²¹⁴. Ne sont possibles que des changements variables, plus ou moins grands selon que ce soit par la conférence nationale, la libéralisation par le haut ou "l'implosion féodale". Il est vrai toutefois que la perspective et la réalité du tarissement de la rente de la dépendance soumet les révolutions passives subsahariennes à rude épreuve, mais cet assèchement des bassins

213. Jean François Bayart. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. *op.cit.*, pp. 227-240. Voir aussi Anne Showstack Sassoon "Passive Revolution and the Politics of Reform" in Anne Showstack Sassoon (ed). *Approaches to Gramscij*. London writer and Readers, 1982. p 129.

214. Voir Robert Fatton, Jr "Liberal Democracy in Africa..." *op.cit.*, pp. 466-473.

d'accumulation n'est qu'un instant dans la poursuite du phénomène. En fin de compte, au coeur des démocratisations subsahariennes apparaît un phénomène dual. D'une part la réarticulation des formes d'inégalité et de domination qui se fait de manière passive, sans cataclysme majeur ou perturbation totale; d'autre part un changement "révolutionnaire en degré" des formes institutionnelles et normatives sur le triple plan économique, social et politique. Une dualité d'un autre genre se retrouve dans les fonctions que l'on assigne à ces processus de démocratisation en Afrique.

SECTION - 3. RHETORIQUE ET REALITES : LES DEUX FACES DE JANUS DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Comme Janus, le Dieu à double visage dont l'effigie marquait les monnaies de la République romaine, voici vingt siècles, la démocratisation en Afrique Subsaharienne présente deux faces opposées mais complémentaires ; d'un côté, le discours sur le pluralisme, les libertés, les élections compétitives dont le principe est de fournir au peuple des possibilités d'action sur les gouvernements. De l'autre la présence ou l'omniprésence des rapports de force qui tendent à vouloir perpétuer les formalités de domination et d'inégalité qui ont structuré les pouvoirs autoritaires. La première face de Janus fait ainsi percevoir la transition démocratique uniquement comme une modalité de modulation de la violence et de de-totalisation de l'espace politique par la glorification du discours sur l'Etat de droit et la sanctification du principe électoral (§.1). L'autre face assigne à la démocratisation et ceci de manière implicite la fonction de pérennisation, de confirmation du pouvoir du prince et de sa faction. Elle devient donc un moyen de conservation du pouvoir. Le chef n'entend céder qu'une toute petite parcelle de son imperium d'où le parti pris pour le gouvernement d'union nationale. Quand nous parlons de fonction ici, ce qui vient à l'esprit, ce sont les conceptions de R.K Merton qui distingue les fonctions manifestes, voulues et comprises par les acteurs du système des fonctions latentes qui ne sont ni voulues ni

comprises par eux. A l'intérieur des premières qui seules nous intéressent dans le cadre de ce travail en tant qu'elles contribuent en pleine conscience à l'ajustement ou à l'adaptation des pratiques politiques à la problématique légitime du système mondial à savoir la démocratie du marché, nous récupérons les analyses de Georges Lavau pour établir la distinction entre les fonctions explicites et les fonctions implicites et saisir à partir de cette grille d'analyse les buts assignés à la transition démocratique dans le sous-continent. S'agissant des fonctions explicites et qui correspondent à la première face de Janus, il s'avère que le prince, créateur du droit assigne au processus démocratique le but de moduler sinon de réduire la violence et de de-totaliser un Etat néo-patrimonial dont la nature prédatrice a été mise en évidence par l'essoufflement du modèle néo-colonial de croissance et l'amenuisement des techniques de gouvernementabilité. Car la survie de cet Etat passe par le respect des normes du marché idéologique international, de son langage et ses lieux communs démocratiques. Il est évident que l'énonciation de cette fonction doit en principe permettre l'alternance ou l'alternative. Or, peut-on dire que c'est l'objectif recherché par le prince et ses machines politiques (ex-parti unique, bureaucratie et armée)? Au regard des techniques d'obstruction de l'idée démocratique et de la conflictualité politique qui l'accompagne, le doute est permis. D'où la fonction implicite de conservation de nouveau mode d'agencement de l'inégalité et d'exigence de pérennité du pouvoir qui transparait. De manière certaine, il se dégage donc une divergence entre ces deux fonctions. C'est pour cela que la transition démocratique, si désordonnée qu'elle est, laisse entrevoir d'inévitables rapports de force où cohabitent confrontation entre une opposition éclatée et un pouvoir aux abois et stratégies d'indiscipline de certains acteurs (§.2). Mais peut-on terminer une analyse de cette bifonctionnalité sans ouvrir une fenêtre sur le large, sur le possible démocratique en Afrique Subsaharienne? La dernière articulation de ce texte essaie de voir les processus qui doivent sous-tendre une transition "réussie" dans le sous-continent (§.3).

§.1 - LA DEMOCRATISATION, MODALITE DE MODULATION DE LA VIOLENCE ET DE DE-TOTALISATION DE L'ETAT.

Que l'on sorte de l'autoritarisme par la conférence nationale ou par un simple ajustement des institutions aux formalités libérales, la finalité est identique. Il s'agit de construire l'Etat par la protection des droits de l'homme (A) et de favoriser la concurrence démocratique par la mise en oeuvre du principe électoral (B).

A - LA GLORIFICATION DU DISCOURS SUR L'ETAT DE DROIT ET LES DROITS DE L'HOMME.

L'Afrique Subsaharienne s'engage dans pluralisme et chante les louanges de l'Etat de droit aussi unanimement qu'elle avait choisi aux lendemains des indépendances pour le parti unique et la personnalisation du pouvoir. Sur le plan de la théorie du droit, la notion d'Etat de droit ne pose pas de problèmes particuliers de définition. L'Etat de droit est celui-là même où fonctionnent les "bonnes lois" ou bien des lois qui sont meilleures que les précédentes et qui garantissent mieux que les précédentes les intérêts et les objectifs définis par l'Etat dans le contexte actuel du développement social Robert Badinter le définit de manière très simple. Il y a Etat de droit lorsqu'on se trouve en présence des lois publiées, d'une administration pour les faire appliquer et d'une justice pour les faire respecter²¹⁵. Sur le plan pratique, des écueils apparaissent. L'Etat de droit est-il fondé sur la loi ou régi par des lois ? Autrement dit, est-il un Etat excluant l'arbitraire et qui ne saurait permettre la concentration du pouvoir incontrôlé aux mains d'une poignée d'hommes ? L'Etat de droit est tout cela à la fois. Mais cela ne veut pas dire que nous avons affaire à des Etats de droit démocratiques. Dans le sens, où il n'y a pas de modèle dans l'Etat de droit démocratique, des recettes pour y parvenir, mais plutôt des expériences, les droits et les libertés des citoyens sont pour les Etats Subsahariens en procès de démocratisation au coeur des réformes démocratiques.

215. Robert Badinter "Quelques réflexions sur l'Etat de droit en Afrique" in Gerard Conac (dir) L'Afrique en transition vers le pluralisme, op.cit., p. 9.

En ce sens, l'idéal d'un Etat de droit démocratique que véhicule l'abondante production discursive en la matière de la part des gouvernants et de la société civile, c'est l'élaboration des garanties juridiques imprescriptibles pour la liberté et les droits fondamentaux de l'homme. Cela est d'ailleurs inscrit dans la logique démocratique. En effet, l'Etat de droit et légitimité démocratique sont liés. Philippe Lauvaux dira à ce sujet que "l'universalité de la démocratie comme principe de légitimité procède d'abord d'une identification entre démocratie et liberté"²¹⁶.

En sortant de ce cadre quelque peu théorique, il convient de dire que si la société civile et le pouvoir font de la problématique de l'Etat de droit le thème récurrent de leurs actions et pratiques politiques, celui-ci reste à tout le moins au rang du discours. Comment peut-il en être autrement pour ces nouveaux "démocratisés" de l'Afrique Subsaharienne quand l'on sait que l'Etat de droit moderne centré sur les droits fondamentaux des personnes a précédé la démocratie politique cependant qu'il était implicitement fondé sur la logique démocratique ? Ne faut-il pas considérer la pregnance du discours sur les droits de l'homme qui imprègne le champ politico-étatique subsaharien comme le premier jalon vers sa réalisation²¹⁷. Poussés par les bailleurs de fond et leur conditionnalité démocratique et répondant à une nécessité interne, les droits de l'homme sont aujourd'hui la problématique légitime des évolutions politiques sous-continentales. Les Etats africains pour répondre au marasme économique et politique du continent essaient de démocratiser leurs structures politiques en respectant les valeurs essentielles sur lesquelles sont édifiés les principes de la Charte Africaine des Droits de l'Homme à savoir le respect de la tradition africaine, le respect de l'opinion publique dans chaque Etat et l'équilibre entre les droits de l'individu et les droits de l'Etat. Comme le note Emmanuel Wonyu, le respect des principes élémentaires de l'Etat de droit et des droits de l'homme sont "le socle sur lequel se construira la société future de liberté

216. Philippe Lauvaux. *Les grandes démocraties contemporaines*. Paris P.U.F, 1990, p. 17.

217. Adama Dieng. "Démocratie et primauté du droit" in Gerard Conac (dir). *L'Afrique en transition... op.cit.*, pp. 467-469.

et de justice"²¹⁸.

Préalable à toute technologie de démocratisation, donc, la liaison qui est désormais faite entre l'Etat de droit, les droits de l'homme et le développement consiste plus fondamentalement à construire des Etats soumis au droit, garanti par des formes de constitutionnalisme qui trouvent leur enracinement dans les principes libéraux et démocratiques. De ce fait, il s'agit de soumettre la puissance publique aux normes qu'elle a édictées et ce principe est assuré par des organes juridictionnels indépendants du pouvoir. Il est aussi question de faire jouer la concurrence démocratique et le pluralisme politique.

Cependant, au vu de certaines violations flagrantes et délibérées il convient de dire que la marche vers l'Etat de droit est hypothétique en tant qu'elle épouse les vicissitudes et les tribulations de la démocratisation subsaharienne. Les garanties de l'Etat de droit à savoir l'indépendance de la fonction juridictionnelle et le respect des droits fondamentaux sont réduites à des simples conjectures que l'on pressent, que l'on devine plus qu'on les voit à l'oeuvre²¹⁹. Mais faut-il se fourvoyer dans l'illusion que l'Etat néo-patrimonial Subsaharien apportera l'Etat de droit? La réponse à une pareille interrogation est bien évidemment négative. L'instauration de la liberté, le respect des droits de l'homme, le multipartisme et la démocratie peuvent être instaurés par décret mais leur application effective se fera au terme d'une lutte responsable et sans relâche, parce que la liberté est un combat sans cesse renouvelé qui ne se fractionne pas. En tout état de cause, l'essentiel est là, le discours sur l'Etat de droit est de plus en plus intériorisé par la société civile. En témoigne l'émergence dans tous les Etats africains d'organisations et d'associations des droits de l'homme dont les membres sont quotidiennement aux prises avec les dures réalités d'une transition qui est loin d'engendrer la démocratie, tout comme la religion électoraliste prêchée comme la condition unique du salut démocratique par ceux qui ont perdu la foi en elle, chez

218. Emissionnel Wonyu "Un support juridique pour la démocratie en Afrique - La charte africaine des droits de l'homme et des peuples" *Afrique 2000* 8, Janvier - Février - Mars 1992, pp. 39-40

219. Voir les difficultés de la mise en application ou en oeuvre de l'Etat de droit au Bénin in Maurice Ahamazo Glele "Benin" in Gerard Conac (dir) *op.cit.* p. 176.

qui elle est de plus en plus superstition et magie ne mettent pas en exergue la charge symbolique du principe électoral.

B - LA SANCTIFICATION DU PRINCIPE ELECTORAL.

L'élection compétitive constitue l'enjeu de toute vie démocratique. Selon Giovanni Sartori :

La démocratie est née du principe selon lequel le pouvoir injuste de ceux qui ne sont pas élus (...) doit être remplacé par le pouvoir d'hommes choisis (...). Le principe démocratique veut qu'aucun homme ne puisse décider tout seul qu'il est meilleur que les autres. Ce sont les autres qui doivent décider tout seul qu'il est le meilleur que les autres (...) et le moyen d'assurer que quelqu'un est *erkennt*, qu'il surpasse les autres est l'élection. Elire évoque une idée de sélection, de choix et non de hasard²²⁰.

L'élection est donc capitale pour la démocratie. En Afrique Subsaharienne, la sanctification du principe électoral constitue le "précipité final" de toutes les trois technologies de sortie d'autoritarisme que nous avons présentées. Il s'agit là d'une rémanence, d'un héritage de la vision classique de la démocratie selon laquelle, tout pouvoir procède directement ou indirectement des élections et que celle-ci "est l'acte essentiel de la vie politique telle qu'elle se déroule dans le cadre des institutions officielles"²²¹. Plus rapidement, pour les nécessités de conservation du pouvoir ou pour l'attraction vers les sites d'influence, les Etats néo-patrimoniaux ont compris que c'est par le suffrage universel que le pouvoir se perd, se prend et même se légitime. C'est cette conception qui fonde le discours et l'empressement des ex-pouvoirs autoritaires à tenir des opérations électorales. Cela confirme l'analyse de Prevost Paradol selon laquelle le suffrage universel a encore cet avantage qu'on ne peut rien inventer ni proposer au delà pour séduire l'imagination populaire et que les agitateurs ne peuvent revendiquer aucun moyen plus radical de connaître et de satisfaire la volonté du plus grand nombre. Le suffrage universel est donc de ce point de vue, un secours pour l'ordre national et la paix publique, avantage considérable chez les nations fatiguées [par les contestations démocratiques]²²².

220. Giovanni Sartori. Théorie de la démocratie. Op.cit., p. 85.

Georges Burdeau. Traité de science politique. T.X. La révolte des colonisés. Paris: Economica, 1986, p.

221. Idem. p. 86.

222. Prevost Paradol. La France nouvelle. Rééd. Paris : Garnier, 1981 pp. 173-174.

C'est fort de cet argumentaire qu'en cette période de l'euphorie démocratique, il est accepté que c'est en fonction et au bout du cycle électoral que s'organisent les forces politiques. C'est lui qui pousse les individus à adopter des positions qui les situent politiquement. En un mot, "toute la dynamique de l'ordre et du mouvement est rythmé par le résultat des consultations électorales"²²³. Dans un contexte de course pour le pouvoir, pour les sites de manducation, d'accumulation et de richesses, la suprématie accordée à l'appel et au verdict des urnes s'explique aisément. Il n'y a pas de raccourci vers le pouvoir, vers les lieux de prévarication étatique. Plus généralement, il y a pas de sentier raccourci vers la démocratie. Dès lors, l'élection en tant qu'acte de souveraineté par excellence, donne au peuple la capacité de choisir son destin et ses représentants. C'est pourquoi, elle est l'inspiratrice des desseins de constructions constitutionnelles actuelles.

C'est donc fort de cette conception classique de la démocratie que la quasi totalité des pouvoirs subsahariens ont initié la pratique des élections concurrentielles. Cependant au vu de l'accomplissement de la geste électorale et de manière générale des résultats et de la conduite des opérations électorales, y a t-il une adéquation de fond entre la sanctification discursive du principe électoral et le réel des urnes. Rien n'est moins sûr car si en théorie, l'élection suppose la compétition au terme de laquelle le vaincu est neutralisé, mais non aboli, ce qui suppose que l'élection crée une autorité provisoire érige à côté des gouvernants leurs rivaux de telle manière à ce que même si un contrôle de l'action n'est pas institutionnalisé, la présence du successeur éventuel les oblige à ne pas perdre le contact avec leurs mandants. Cela suppose qu'il faut plaire pour durer. Mais que nous apprend les processus électoraux subsahariens ?

Ce qui frappe dans les élections subsahariennes, ce sont les entraves à la sincérité de la compétition : restriction des facilités des campagnes de l'opposition, inégalité de la couverture médiatique, manipulation des listes électorales, intimidation, arrestations d'opposants, atteinte au secret du vote, perpétuelles luttes post-électorales. Tout est organisé en

223. Georges Burdeau. Traité de science politique. T.X La révolte des Colonisés. op.cit., p.

cette période de transition démocratique surtout au niveau de la geste électorale pour confirmer le pouvoir en place. Au delà de tout ceci, pourquoi les dirigeants organisent-ils alors des élections dont ils savent qu'ils en seront les vainqueurs? Daniel Bourmaud a démontré à ce sujet que les élections ne remplissent pas entièrement leur fonction de régulation politique et de catharsis politique²²⁴. Elles consistent plus à participer à la culture politique universelle. Pour saisir ce phénomène, il faut comprendre que l'opération électorale en Afrique se vit selon les règles autochtones. Et les analyses qui vont suivre consisteront à montrer que les formalités électorales subsahariennes tout en participant d'un universel politique sont en rapport avec les logiques politiques, sociales et les cultures politiques des sociétés subsahariennes. A ce titre une bonne lecture de ce comportement électoral en rapport avec les processus démocratiques des années 90 est riche d'enseignements. Toutefois pour être à mieux de les ressortir, un regard rétrospectif sur les élections de la première génération serait intéressant.

Au risque de se répéter, les évolutions et les processus électoraux de la première génération ont fait apparaître une dynamique assez particulière. Cette dynamique peu ordinaire a été modulés par des changements dans la nature de l'Etat, dans le système partisan et dans la situation économique-sociale. Ainsi en se plaçant dans une espèce de généralisation préjudiciable à toute appréhension des spécificités propres à chaque Etat²²⁵, l'on constate que pendant au moins trois décennies les élections se sont drapées dans des significations fort différentes: âpreté des luttes et des clivages politiques qui véhiculaient finalement l'émergence de la légitimité sociale dominante. (parti unique et centralisation de l'offre politique); élections non-concurrentielles qui, se déroulant dans un cadre économique assez favorables ont permis l'assimilation réciproque des élites par l'entrisme, la cooptation et le transformisme; puis élections semi-compétitives, instrument de dilatation autoritaire tendant à confirmer et à conforter la dynamique de l'inégalité et de

224. Daniel Bourmaud. "La crise de la régulation politique au Kenya..." *op.cit.*, p 223 et ss.

225. Nous sommes conscients que parvenir à une analyse fine de la situation électorale suggère de raisonner en terme microscopique. car toute saisie macroscopique de la participation ou de l'abstention par exemple peut conduire qu'à des banales et infécondes généralités.

domination. C'était là des processus de naturalisation et de domination des aînés sociaux qui essayaient de reconverter politiquement le capital économique-social accumulés pendant les périodes antérieures. Ce pluralisme électoral quelquefois contrôlé et limité va déboucher sur un "pluralisme de notables". Cependant toute la geste électorale que ce soit en période d'ouverture des espaces de concurrence et de compétition ou d'oligopolisation du marché politique et électoral, fait apparaître un phénomène étonnant de continuité plus que de rupture. Continuité que montre la stabilité de la classe politique qui a peu souffert des cycles électoraux.

Tout au long et au bout de ceux-ci, il se dégage un certain nombre de logiques communes : férocité de la compétition politique pour l'acquisition d'un poste électif, clivage fondamental entre un grand parti et les autres, faiblesse des mobilisations électorales qui confirment non seulement la quasi indifférence des masses mais leurs traditions à l'abstentionnisme quand les élections sont fortement concurrentielles, persistance du vote pour le *Big man*, symptomatique du phénomène de la séniorité²²⁶. A quelques éléments près, ces phénomènes se retrouvent dans les élections actuelles au point où l'on peut conjecturer la prévalence d'une invariance des comportements électoraux induisant le rapport entre la geste électorale et les cultures politiques des sociétés subsahariennes.

Pour revenir donc à des considérations électorales plus contemporaines et en rapport avec les périodes d'intenses activités partisans et des luttes compétitives des années ante-indépendantistes, avec des élections sans choix post-colonialistes et à partir des années 80 des scrutins semi-compétitifs, les élections actuelles se signalent par une faiblesse du taux de participation. Si on peut le comprendre aisément pour le cas des scrutins semi-compétitifs qui sont de par leur nature moins attirants pour les électeurs, le paradoxe demeure au niveau des autres scrutins qui connaissent une participation électorale moindre²²⁷. Le retour à la démocratie n'a

226. A cela on peut ajouter le problème de la légitimité post électorale et la crédibilité des processus électoraux que fait ressortir admirablement Fred

Hayward (ed). *Elections in Independent Africa* Boulder: Westview press, 1987.

227. Comi Toulabor. "La transition démocratique..." *op.cit.*, p. 62

TABLEAU 8 : RESULTATS ELECTORAUX DANS QUELQUES POSTCOLONIES

PAYS	ELECTIONS PRESIDENTIELLES			ELECTIONS LEGISLATIVES		
	INSCRITS	PARTICIPATION	ABSTENTIONS	INSCRITS	PARTICIPATION	ABSTENTIONS
CAMEROUN	4.195.687	3.015.448 71 %	1.180.239 29 %	4.019.562	2.197.243	1.584.119
COTE D'IVOIRE	4.408.809	3.048.964	1.339.835	4.408.806	1.872.292	2.636.514
SAO-TOME	52.610	42.762 65 %	9.848 35 %	51.610	39.781	11.829
BENIN	2.064.311	1.162.515 56,3 %	901.796 ⁽¹⁾ 43,7 %			
		1.318.949	647.362			
SENEGAL	2.549.699	1.312.154 51,46 %	1.237.545 48,54 %			

Ce tableau reflète les réalités suivantes :

1. La faible mobilisation électorale.
2. La contradiction entre le niveau d'abstention élevé en situation législative où la concurrence est plus vive qu'en situation présidentielle.
3. L'intérêt des électeurs sudsahariens pour l'élection présidentielle.

(1) Ces résultats en deux tours ne sont que des approximations.

pas été la ruée qu'on attendait pour des peuples qui retrouvent le droit de choisir au point où l'abstentionnisme est apparu comme une tendance lourde des processus électoraux (voir tableau 8). Comment expliquer ce phénomène. On peut avancer comme explication des manœuvres dilatoires des pouvoirs, l'encadrement administratif des opérations électorales, les stratégies de boycott de la part des forces d'opposition, des intimidations, la peur, les menaces diverses. Peut-on mettre en avant les conditions matérielles du vote? Non, compte tenu de la surabondance des moyens électoraux. Pour avancer dans l'analyse, il faudrait considérer l'abstentionnisme comme "un acte politique" et l'inclure dans ce que J. F. Bayart, F. Constantin, F. Coulon et D. C. Martin appellent des "mécanismes politiques autrement plus complexes que veut bien le laisser à penser l'imagerie habituelle de la manipulation et du trucage"²²⁸

En faisant ainsi une petite sociologie électorale et en intégrant désormais le fait que le multipartisme n'est pas plus mobilisateur que le système de pluralité des candidatures au sein du parti unique, tout se passe comme si la structure de l'offre électorale est en corrélation avec l'intérêt que les électeurs manifestent pour le scrutin en allant voter ou pas. Cela signifie que plus la concurrence est vive plus le taux d'abstention est élevé. En d'autres termes, le taux de participation est inversement proportionnel au degré de compétitivité des élections. Plus concrètement, la participation électorale varie en fonction de la nature des élections. En regardant le tableau, l'on constate que les ivoiriens, les camerounais et les sénégalais se déplacent en masse pour aller élire le président de la République mais boudent les urnes quand il s'agit d'élire leurs représentants. Cela nous permet de dire que l'électeur subsaharien en tant qu'"électeur rationnel et utilitariste"²²⁹ a saisi la logique du système néo-patrimonial et autoritaire où la clef de voûte est le monarque présidentiel et accessoirement les fonctions qu'il exerce. Cela tord le cou évidemment à un certain nombre de théories explicites ou implicites à vocation explicative de la démocratie pluraliste. Système qui s'imposerait en éthique et en durée en tant qu'il est censé assurer et élargir

228. CEAN/GERI. *Aux urnes l'Afrique : élections et pouvoir en Afrique Noire*. Paris: Pedone, 1978, p. 23

229. Pierre Merle. "L' homo politicus est-il un homo economicus ? L'analyse économique du choix politique". *RFSP* 40, 1, février 1990, pp. 64-80

la représentation des divers intérêts et courant de pensée de la société.

En terme de marché politique, la multiplication de l'offre permettrait d'étendre la sphère de ceux qui développeront un intérêt vis-à-vis des élections en particulier et la diversité des entrepreneurs politique pourrait rapprocher le système gouvernemental de l'ensemble des agents sociaux. De telles explications ne semblent pas être de mise en Afrique subsaharienne. Dès lors l'abstention ne traduit t-il pas une désaffection, une "désutilité" et un manque d'enthousiasme de l'électorat par rapport aux catégories, classes politiques, et pratiques néo-patrimoniales qu'elles initient à tous les échelons de la société ?

Cette "volatilité électorale"²³⁰ devant une grande concurrence de l'offre politique n'est-elle pas enracinée dans une culture politique qui valorise la séniorité et leadership exclusif? La multiplicité des choix ne rend t-elle pas soudainement les électeurs subsahariens indécis ? Répondre à ces questions signifie dépasser le "paradoxe de l'électeur" et considérer le votant postcolonial comme un stratège.

Dans cette optique, l'"abstention et la participation électorale deviennent deux comportements tout à fait rationnels selon les caractéristiques de l'élection". L'abstention est loin d'être l'indifférence ou l'aliénation et, l'action de voter une satisfaction civique. Le comportement électorale des populations subsahariennes se réduit bien à un calcul rationnel et stratégique²³¹. Mais il s'agit d'une "rationalité variable", où la relation coût-avantage est introuvable²³².

Au-delà de toutes ces explications toutefois, ce qui est clair c'est que les pratiques sociales, les lignes d'inégalités et de domination s'expriment ouvertement dans les processus électoraux qui constituent eux aussi un lieu d'affrontement factionnel et dont le verdict, loin de limiter ou de restreindre la conflictualité politique, les consacre, les prolonge loin de

230. *Ibid.*, p. 74

231. *Ibid.*, p. 67. Cela nous permet de réfuter les analyse d'Alain Serge Mescheriakoff selon lesquelles la conception individualiste du vote héritée de la philosophie des Lumières est introuvable en postcolonie parce que la plupart des individus se considère comme membres d'un groupe et il leur paraît inimaginable d'avoir une opinion qui ne soit pas celle du groupe.

232. *Ibid.*, pp. 68-74

a simple opération de choisir. Ces lignes de domination sont fortement hiérarchisées, personnalisées et monopolisées par les inégalités et des invariances transhistoriques. C'est ce qui explique que la geste électorale et l'ouverture politique en postcolonies ne modifient pas souvent les sources de recrutement des aspirants à la représentation politique. La majorité de ceux qui sollicitent les suffrages font parti de l'élite bureaucratique²³³. Cette absence d'élargissement des bases sociales des "logiques du recrutement politique"²³⁴ explique par ailleurs que la compétition politique reste au sein des couches intellectuelles et favorisées. "La probabilité d'exercer donc un pouvoir politique (...) s'accroît avec la position dans la hiérarchie sociale..." nous apprend Daniel Gaxie²³⁵. C'est ce qui explique le caractère fortement élitiste du recrutement politique et ce, d'autant plus que le retour du multipartisme s'est effectué dans un contexte de minoration de la participation populaire.

En définitive, le libre jeu de la concurrence politique n'a fait que conforter les positions des agents privilégiés par les hiérarchies sociales. Ils se sont emparés des positions de pouvoir politique tout en renforçant leur suprématie sociale ainsi que celle de l'autorité politique qui la marque. Dans les conditions d'un marché politique symboliquement hiérarchisé où la culture politique ressortit, pour récupérer les catégories lexicales de la *civic culture*, plus à la sujétion qu'à la participation, la compétition politique ne peut qu'être qu'une forme de sélection sociale. Dans cette optique, l'élection sans rivalité demeure un élément plus que persistant ; d'autant plus que la longue fréquentation, la longue étroite avec le parti unique ont conforté ces tendances en rendant illégitime toute concurrence politique pérenne pour le pouvoir. C'est dans ce sens que les résultats triomphaux, pas tout à fait unanimistes ne sont pas loin de faire crédit à la corrélation qui existe en Afrique Subsaharienne entre l'expression électorale et une culture politique qui valorise l'unipolaire. A cela s'ajoute la permanence du leadership exclusif.

233. Une sociologie des candidats aux élections législatives par exemple en Côte-d'Ivoire, au Bénin et au Cameroun fait ressortir la diversité des horizons professionnels. Professeurs, fonctionnaires, agriculteurs etc...

234. Daniel Gaxie, "Les logiques du recrutement politique", *RESP* 30, 1, Février 1980, pp. 5-45.

235. *Idem*, p. 5.

En fait la délégation des votes à des autorités qui monopolisent la scène politique depuis les décennies ne représente pas quelques avantages marginaux pour ceux qui sont des victimes apparentes de l'activité de domination et d'inégalité. L'alignement des clientèles, le comportement conforme des populations surtout rurales peut être compris comme la capacité séculaire des africains à la fuite. Ils permettent à l'électorat de ne pas révéler leurs secrètes volitions et donc à éprouver d'inconfortables conflits avec leur environnement. Il s'agit d'un refus de la polémique, d'un refus d'affronter les effets douloureux de l'adversité, de la diversité et de la confrontation. Le vote conforme est donc le masque d'un certain "irénisme politique", moyen pratique de sortir de l'alternative hirschmannienne de la sortie ou de la protestation. Dans ces conditions et par rapport à l'"électeur stratège", la participation au scrutin faillit à mesurer ce qui serait des simples modifications dans l'intérêt objectivé et bien compris à l'égard de l'institution électorale sous n'importe quelles conditions comme le laisse trop penser son statut d'indicateur universel dans l'arsenal de la sociologie électorale.

Selon donc les cadres contextuels concurrentiels, semi-concurrentiel ou non concurrentiel et les systèmes de représentation de l'autorité, ce sont les différences dans la conception pratique des univers politiques et des configurations du pouvoir qui sont prééminentes ici et que les électeurs subsahariens traduisent en allant voter ou pas. Vue dans ce sens, le retour de la geste électorale est fondé à perturber quelques citoyens et l'adhésion de ceux ci ne sera pas de sitôt acquise à un processus politique qui n'est pas uniforme et exclusivement générateur d'engouement, d'entrain ou d'alacrité. Par conséquent les réponses actives que l'on est droit d'attendre de l'électorat exigeront sans doute des délais, des adaptations et des apprentissages. Pour cette raison, la démocratisation subsaharienne ne doit pas être appréhendée comme un résultat mais comme un processus en réalisation problématique.

Toutefois, si dans l'explication de l'abstentionnisme électoral, nous avons fait ressortir la quasi indifférence des masses, il est aisé de constater l'engouement que manifestent les membres de l'élite sociale pour ce qui est de l'élection. Cela se comprend car la course au pouvoir qui caractérise ces élites

en compétition provient du caractère lucratif des fonctions politiques. Le fait que toute position de pouvoir est une position d'accumulation, qui donne accès aux ressources économiques est un argument supplémentaire de ce phénomène. Le pouvoir d'attraction des postes électifs auquel s'ajoute le desserrement de la tutelle du Parti Unique et le retour au multipartisme pur peuvent bien expliquer cette tendance inflationniste. Cette passion des élites pour la politique explique donc pourquoi la compétition politique est circonscrite aux "meilleurs enfants du pays" qui se présentent aux votes de leurs concitoyens. Les choix des électeurs confirment une rationalité du comportement électoral du citoyen subsaharien. En des termes plus prosaïques, en contexte néo-patrimonial subsaharien, les déterminants du votes sont le localisme et le statut social des candidats. Comme pour le président de la République lors des élections présidentielles, les attaches locales et les enjeux de terroirs sont les éléments qui favorisent une identification des identités entre les électeurs et les candidats. La théorie du "village électoral" énoncé un peu rapidement par le Professeur Roger Gabriel Nlep prend ici tout son sens. Car tous les candidats, hormis naturellement dans les grandes villes du fait des brassages qui s'y opèrent, qui sollicitent la sanction du suffrage universel sont natifs de la région où ils se présentent. Il sont rares ceux qui sont candidats hors de leur région d'origine. Par ces faits, l'on mesure l'attachement des gens à leurs terroirs, la volonté d'exercer le leadership politique dans les régions d'origine et le poids des traditions qui voudrait que l'on respecte "les maîtres du sol". Cette logique du localisme est intégré aussi bien par les opposants que dans les évolutions des ex-partis uniques.

Malgré tout, le vote pour "l'enfant du pays" est-il pour autant un vote ethnique, manifestation des réflexes primordiaux? Sous l'angle envisagé ici la réponse est duale. Elle est affirmative dans le cas où il est difficile pour un candidat de se faire élire hors de son terroir d'origine; et négative dans la mesure où le "droit de choisir" dégénèrent rarement en affrontements ethniques, les électeurs ayant plutôt et le plus souvent à choisir entre plusieurs enfants du pays. Ce phénomène mérite d'être dédramatisé car le vote pour l'"enfant du pays",

le vote ethnique suggèrent tout comme le multipartisme intégral que la fragmentation est inévitable et salutaire après l'unité et l'homogénéité imposés aux organisations sociales. L'existence du principe représentationnel, n'a rien d'antinomique avec l'affirmation et l'expression d'appartenance à des communautés de base. Dans la logique du système représentatif, il est tout à fait normal que les entreprises politiques naissent des horizons divers: professionnelles, tribales, idéologiques, raciales, religieuses. Il n'y a là rien d'attentatoire à l'unité nationale dans la mesure où ces solidarités primaires correspondent au réel sociologique incontournable. Il n'est pas question de s'offusquer outre mesure qu'en postcolonie que la mobilisation démocratique aille se chercher du côté des terroirs historico-anthropologiques. Le vote "ethnique", la parti "ethnique", outre le fait que la nation induit à une conceptualisation contestable, mérite ici réhabilitation et acceptation dans ce qu'il a de plus "paroissial". Car c'est dans son sein que se réalise l'assimilation réciproque des élites d'un côté et de l'autre l'hybridation entre les représentations universelles et universalisantes du politique (l'Etat, la démocratie, le vote) et les logiques "particularistes" du terroir. En d'autres termes, la logique du "village électoral", du vote "éthnique" du parti "régional", le fait que le multipartisme épouse les contours du "tribalisme", de "l'ethnicité" pour autant que ces catégories lexicales font sens ne sont qu'un aspect de la "descente du politique vers les masses" dont parlait déjà Maurice Agulhon en s'inspirant de la Provence dans la première moitié du XIX^e siècle²³⁶.

Vote pour le "fils du terroir" mais surtout vote pour le plus capable du fils terroir, celui qui peut promouvoir le développement de son village, de sa région ou en être le porte-standard et le porte-parole. Etre capable suppose d'avoir occupé des fonctions sociales et politiques qui comptent dans le pays et surtout avoir accumulé suffisamment de richesses pour être capable de les redistribuer. Nous retrouvons là la logique du "Big man" et des "friends in the high place" et qui suggèrent toute l'importance de l'"ethos de la munificence", de la politique d'accumulation

236. Maurice Agulhon. La République au village. Paris : Seuil, 1977, pp. 472-473.

antérieure au processus de démocratisation et de l'incitation à investir au village qui tient lieu de politique officielle²³⁷. Beaucoup de candidats ont perçu des dividendes de leur investissement, de leur "sollicitude constante et renouvelée" envers le terroir, de leur capacité à en être la voix et de leur prodigalité dans la redistribution lors des cycles électoraux. Cela se perçoit de manière simple avec le statut socio-professionnel des élus. Dans leur majorité, ce sont l'élite de l'instruction et celle de la réussite économique. Par cela, malgré le retour au pluralisme politique et le fort taux du renouvellement du personnel parlementaire, la composition sociale et professionnelle des nouvelles assemblées législatives est identique à celle des assemblées précédentes. Elle confirme les tendances fortement élitistes du système politique et la permanence sociologique du personnel politique malgré le clivage fondamental qui existe entre l'ex-parti unique et les autres formations politiques.

Comme dans les élections pluralistes de la première génération, le retour au pluralisme politique a laissé apparaître une division politique majeure persistante : celle qui a opposé les ex-partis uniques à l'ensemble des autres formations et qui suscite de la part de ces dernières des stratégies de coalitions hétéroclites. Tous les discours, les pratiques et les positions politiques sont modulés à partir de ce clivage fondamental. En Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon, au Kenya pour ne citer que ces pays, c'est le P.D.C.I, le R.D.P.C, le P.D.G et la K.A.N.U contre les autres. Cette situation débouche le plus souvent sur une sorte de manichéisme et de bipolarisation de la vie politique qui se concrétise en ce que Mescheriakoff appelle "le pluripartisme à parti dominant"²³⁸. Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette division recoupe très difficilement les clivages dominants de la société tout comme elle repose difficilement sur ses fractures dominantes, qu'elles soient économiques, sociales ou idéologiques. Par conséquent le jeu et les enjeux politiques et électoraux actuels ne se ramènent pas, si ce n'est de manière réductrice et simpliste, à la continuation des luttes tribales

237. Jean-François Bayart. "Argent et pouvoir en Afrique Noire". op.cit.

238. A. Mescheriakoff. "Le multipartisme en Afrique..." op.cit., p. 75.

ou d'inimités ancestrales. Ils ne sont ni la traduction des luttes de classes au sens marxiste ou celles d'un affrontements entre partisans et adversaires de la démocratie, même s'il est vrai que nous retrouvons à des niveaux somme toute négligeable chaque élément ci-dessus énoncés.

A ce clivage originel, il se trouve qu'il existe ouvertement des rivalités intra-partis surtout au sein de l'ex-parti unique entre la jeune classe politique des "rénovateurs" et la vieille classe des caciques. Cette lutte générationnelle et factionnelle influencera sans doute à l'avenir les processus démocratiques de la transition. Reste que l'âpreté de ces duels fratricides si violents et si nombreux a surpassé la compétition tout aussi âpre entre l'ex-parti unique et les oppositions. Ce qui a légitimé le droit de tendances et fait croire à beaucoup d'africains que la démocratie est une politique purement rentière. Les élections en Afrique Subsaharienne font aussi apparaître la pérennité de certaines tendances patrimoniales comme le patronage et le ralliement. Celles-ci ont permis surtout à l'ex-parti unique de faire revenir dans ses rangs des personnalités qui dans, l'opposition s'avéraient être de redoutables adversaires. C'est ainsi qu'en Côte-d'Ivoire, le P.D.C.I va ramener dans ses rangs un membre influent du F.P.I à savoir Lancine Gon Coulibaly ou encore Emmanuel Dioulo inscrit dans l'Union des Sociaux Démocrate. Au Cameroun, le R.D.P.C verra revenir dans sa machine Moussa Yaya Sarkifada, un des trois présidents d'honneur de l'Union Démocratique Camerounaise (U.D.C) d'Adamou Ndam Njoya. Cette politique de ralliement a été jugé nécessaire en raison du risque que représentait pour l'hégémonie au pouvoir, les stratégies d'implantation des partis d'opposition où se trouvaient des "Big men" de certaines régions capables d'agréger autour d'eux de nombreux suffrages. Elle avait en outre pour avantage, du point de vue des forces gouvernementales, de cantonner les oppositions à des foyers régionaux limités et donc de dénoncer leur caractère régional ou à tout le moins tribal. Grâce à cette technique et non à elle toute seule les résultats électoraux ont donc manifesté hormis quelques exceptions, la défaite de l'opposition. Ce qui signifie que l'ex-parti unique a réussi à répondre aux défis de forces oppositionnelles, à canaliser les profondes aspirations au changement, à contrôler le jeu politique et à tempérer nettement les effets attendus de

la démocratisation.

Mais cette solidité électorale ne doit pas être exagérée, les chiffres électoraux n'étant jamais que des artefacts techniques produits pour des intérêts politiquement et socialement situés. En analysant les données électorales de plus près, nous retrouvons partout en Afrique l'érosion du soutien présidentiel. Il se trouve même dans les cas camerounais et ivoirien que les victoires des ex-partis uniques cachent des déceptions politiques. Au Cameroun, le total des sièges obtenus par "l'opposition" a été supérieur à celui du R.D.P.C, en Côte-d'Ivoire, Y.A Fauré note que dans le cas de 18 sièges, le total des voix de l'opposition a été supérieure à celle du P.D.C.I et que pour 30 sièges, le pourcentage de voix favorable obtenu par le P.D.C.I a été inférieur à 60%. Si l'on prend en considération les 44 sièges réservés d'office au P.D.C.I, des ralliements et les désistements d'opposants obtenu en dernière minute et dans les sièges où le combat a été disputé, la victoire du P.D.C.I est beaucoup moins évidente²³⁹.

Pour conclure, la sanctification du principe électoral est loin de procurer sur le plan de la réalité une indication claire et précise de la conduite du peuple. Les "réalités et fiction de l'opération électorale" pour reprendre Burdeau confirme la "fausse transparence des urnes"²⁴⁰. Cela provient des usages sociaux du vote propres à la culture des sociétés africaine qui valorise le principe de la séniorité, l'élitisme de la compétition démocratique et font ressortir une tradition de l'abstentionnisme. Par rapport à ce dernier, il y a des électeurs qui veulent et peuvent voter mais qui ne peuvent pas prendre part au scrutin probablement à cause de l'absence de choix réel. La procédure électorale en Afrique Subsaharienne est bel et bien hypocrite. Pourquoi voter pour une formation ou pour un candidat qui n'a aucune chance d'arriver au pouvoir? L'abstention est une réponse. A ce sujet Pierre Bourdieu nous suggère une autre piste interprétative, celle qui établit un lien entre des agents et

239. Y. A Fauré "L'économie politique d'une démocratisation". *Op.cit.*, pp. 40-41.

240. Georges Burdeau "Traité de science politique" T.X. *op.cit.*, p

l'incompétence statutaire²⁴¹.

En dépit de tous ces éléments qui montrent que la fonction de communication politique est dérogée par des considérations socio-politiques de longue durée, devront nous parler encore de démocratisation? On pourrait être tenté de réfuter l'épithète de "démocratie" à des transitions qui tolèrent tant d'exception à l'idée démocratique et à ses choix. S'il est vrai que la "fixation électoraliste" ne doit pas être de mise en

Afrique Subsaharienne²⁴², il n'en demeure pas moins que tout insatisfaisantes qu'elles apparaissent en tant que moyen d'expression démocratique, l'élection reste le symbole de la démocratie. C'est un instrument et comme tel sa valeur dépend de l'homme qui l'utilise et de la finalité en vue de laquelle il sert. Cela n'empêche pas toutefois de faire le constat qu'en Afrique Subsaharienne, les effets à moyen terme des élections ne mènent pas à la sérénité et à la lisibilité comme le clamaient les pouvoirs en place ou les miraculés des Etats néo-patrimoniaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les rapports de force sont permanents car même les élections qui en principe devaient les institutionnaliser ne jouent pas cette fonction.

§. 2 - HEURS ET MALHEURS DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : STRATEGIES D'INDISCIPLINE ET OMNIPRESENCE DES RAPPORTS DE FORCE.

Le projet de modulation de la violence et de la totalisation de l'Etat qui étaient au coeur de la geste électorale s'est heurtée à la fonction implicite de la transition démocratique. Pour les pouvoirs en place, il s'agissait d'assurer la persistance du système de domination et d'inégalité, d'où les

241. Pierre Bourdieu tente de répondre à la question pourquoi aller choisir pour un candidat dont les chances de satisfaction des besoins de électoral sont minimes? Selon lui, si les chances de répondre aux désirs se définissent par une compétence déterminée, une capacité d'exercer cette compétence, on comprend que "l'indifférence ou l'intérêt pour la politique si l'on savait voir que la propension à user d'un pouvoir politique (...) est à la mesure de la réalité de ce pouvoir ou, si l'on préfère, que l'indifférence n'est qu'une manifestation de l'impuissance

Pierre Bourdieu, La distinction, critique sociale du jugement, Paris : ed. de minuit, 1979, p.173

242. Il s'agit là d'un avertissement que lance Jean Copans à tous ceux qui considèrent que les élections libres et démocratiques sont un étalon de la démocratie car les machines politique et appareils d'Etat et les parties sont représentatifs d'un certain état d'esprit politique africain

stratégies d'indiscipline démocratique de certains acteurs. Pour l'opposition, les logiques induites par la démocratisation étaient tout autres : éliminer la faction présidentielle pour s'emparer des sites de redistribution de la richesse et des situations de rente. Cette tension entre deux conceptions du processus démocratique, entre les fonctions explicites et implicites que les parties en présence assignaient à la "mode démocratique", a véhiculé l'image de l'omniprésence des rapports de force.

Rapports de force entre des pouvoirs qui continuaient à jouir de soutiens importants, grâce à l'arrivée ou au retour des prédateurs, désireux de rentabiliser au plus vite leur invention, fût-ce sous la forme de la spéculation, tenant toujours fermement en mains le contrôle de l'économie de rente, et celui des appareils répressifs, et des oppositions hétéroclites dont la stratigraphie faisait apparaître des forces politiques puissantes et des groupes composés de jeunes désœuvrés, plus acquis à la culture de l'émeute et du pillage protestataire. Les heurs et malheurs de la transition démocratique en Afrique Subsaharienne proviennent de ce noeud gordien difficile à trancher et dont la conséquence sera la généralisation d'une conflictualité politique d'un autre genre. En plus des luttes factionnelles, il s'y est ajouté la répression et la mercenarisation des interventions des régimes au pouvoir contre leurs opposants provoquant des nouvelles formes de résistance, elles aussi à la limite de la légalité. Partout donc est apparu la militarisation du jeu factionnel riche de violence potentielle ou avérée.

Si l'emprise des factions qui contrôlaient toujours l'appareil de l'Etat ne s'est pas relâché, le relatif échec des pouvoirs néo-patrimoniaux a transformé la force brute en autorité s'est accompagné des pratiques néfastes des oppositions qui ne brillaient pas par leur adhésion à l'idéal démocratique, incapable de mettre au point une dynamique unitaire en leur sein minées qu'elles étaient par les ambitions pouvoiristes dévorantes de leurs leaders et le manque d'une alternative politique programmatique²⁴³. Selon Zyad Limann, il n'y avait rien dans cette volonté pressante de diriger qui ressemblait à un programme, à

243. Beaucoup d'auteurs ont constaté la négativité de ce phénomène

un ensemble d'idées, un projet ou une structure²⁴⁴. Elles avaient pour discours politique un mélange de tout où émergeait l'invective, les appels populistes à la vindicte²⁴⁵, des incantations quasi religieuses ou messianiques, des références à un nouveau chef, à un homme nouveau par une culture répandue du mensonge; mais aussi par de frénétiques luttes de pouvoir à l'intérieur de ces forces politiques. Finalement, les oppositions subsahariennes, qui se signalaient par le pouvoirisme de leurs dirigeants politiques, et pratiques exclusionnaires, ou tout n'était que rivalités factionnelles ne pouvaient avoir pour seule expression politique que la violence et la contestation. Toutefois, cela ne signifie pas que la capacité de nuisance des forces politique de l'opposition étaient égales à celle des pouvoirs en place.

En effet, la militarisation du jeu factionnel et les stratégies d'indiscipline démocratique nous sont plus venues des institutions répressives des Etats néo-patrimoniaux sur lesquelles s'appuyaient les groupes au pouvoir. A ce titre la résistance des armées africaines face à l'explosion démocratique est symptomatique de cette généralisation de la violence physique comme mode de production du politique et refus de démocratiser: attentats à répétition contre les opposants, massacres des civils par de mystérieux éléments armés, mutineries et prise d'otages par des militaires incontrôlés, répression ouverte par les forces officielles de l'ordre, toutes les techniques d'obstruction sont bonnes pour les pour bloquer la transition au point où la non-disparition de la tentation militaire et les risques de la rechute autoritaire, sous la houlette de la soldatesque ne sont pas à exclure²⁴⁶. Au-delà de tout ceci, faut-il voir entre ses tactiques, pratiques et autres stratégies quelque chose de nouveau par rapport au contexte de démocratisation?

L'omniprésence des rapports de forces et les stratégies d'indiscipline des "aînés sociaux" sont en phase avec la

244. Ziad Linann. "Déjà plus et encore". Jeune Afrique 11-17 Décembre 1991, p. 23.

245. Jean copans a stigmatisé cette "myopie intellectuelle" des leaders de l'opposition qui se réfèrent à des schémas de pensée et d'actions en porte - en faux complet par rapport aux dynamiques, aux cultures et aux stratégies de mobilisation populaire

246. Makau Ma Mutua. "Zaire : Decline of a Despot ?" Africa Report Nov-December 1991, pp. 13-17. Sur un plan plus général voir Dominique Bangoura. "Années et Défis Démocratiques en Afrique". Afrique 2000, 43, 12, pp. 11-112.

nature néo-patrimoniale des Etats subsahariens. En effet, les pouvoirs autoritaires qui les caractérisent ont une tendance à les circonscrire, à empêcher l'efflorescence des toutes les forces politiques non basées sur le patronage, le clientélisme et les liens ethniques ou primordiaux. Ainsi, les groupes autonomes et les institutions qui tentent d'organiser la sphère civile ne peuvent pas évoluer sereinement dans un contexte qui crée des obstacles évidents à la consolidation démocratique tout en favorisant des violentes émeutes. Pour sauvegarder les gisements de richesse et surtout, à cause de l'importance symboliques alimentaires, les pouvoirs néo-patrimoniaux ont tendance à laisser libre cour à l'expression de la violence dont ils savent qu'ils ont le monopole. L'aggravation ou le grossissement des conflits sociaux dans ce contexte tendent à montrer la futilité et les dangers des transitions démocratiques²⁴⁷. A côté du jusqu'aboutisme de cette stratégie, une autre plus subtile l'accompagne. Le pouvoir politique néo-patrimonial intégrant dans ses procédures les désunions des forces politiques de l'opposition, s'efforce de se maintenir en achetant et en récupérant des groupuscules politiques. Dans ce sens, le Zaïre de Mobutu est un exemple de ce phénomène. Selon René Lemarchand, la dextérité sans nul autre pareille dans l'art de cooptation et de la répression expliquent ses performances actuelles. Dans la meilleure tradition de l'Etat néo-patrimonial, il a été capable de satisfaire les appétits de plusieurs clients présomptifs pour diviser les forces de l'opposition.

La permanence de ce clientélisme, de la cooptation et de la violence même symbolique infère que pendant longtemps encore, les pratiques néo-patrimoniales vont perdurer au-delà de la rétraction des canaux institutionnels qui les favorisent. Ce sont ces éléments qui se poseront en s'opposant à l'émergence d'une société civile digne de nom. Car en fait, les liens patrons-clients, le solidarisme primaire sont difficilement compatibles avec l'autonomie, l'autogouvernement et la responsabilité politique. Le lien que le patronage crée entre les unités primaires de la société et les institutions clés de l'Etat limite gravement le dialogue, le consensus entre l'Etat et la société civile qui est au coeur de la logique démocratique.

247. René Lemarchand. "Africa Troubles Transitions" in *Journal of Democracy*, pp. 102-105.

D'une manière globalisante, l'omniprésence des rapports de force, les stratégies d'indiscipline des acteurs en présence et leurs péripéties politiciennes posent le problème d'ingouvernementalité dans laquelle les catégories sociales et les cercles politiques se sont assimilés réciproquement, se renforçant autour d'un léviathan, dont ils n'avaient de cesse d'encenser les excentricités et d'un appareil de pouvoir dont ils contribuaient à cannibaliser les évolutions. A la manière de Kirk Greene, on peut dire que sans l'extravagance ou l'exemplarité, sans leur caractère excessif ou excentrique, sans la combinaison d'intentions malhonnêtes, d'entreprises héroïques, de destinée horrible, sans ce mélange de vice et de vertu humaine dont sont porteurs les pouvoirs politiques subsahariens, le réel politique africain n'aurait pas été un scénario riche²⁴⁸. Mais que reste-t-il de tout cela à un moment crucial des évolutions vers la modernité? Si les monarques présidentiels et leurs pratiques politiques ont "mangé" l'Etat, ils ont souvent défiguré moralement et politiquement une société imprégnée dans les abus de pouvoir qui rendent inévitables le prolongement vers "le bas" de l'arbitraire et de la soumission venue d'en "haut". A l'heure de la démocratisation, les stratégies de l'indiscipline des aînés et des cadets sociaux, la constance des contestations, des revendications, l'ampleur des violences, bref les heurs et les malheurs de la transition montrent que la gouvernamentalité est en panne. Cette panne émane de la limitation des transferts clientélistes et de l'assèchement de la pompe à redistribution. On peut ainsi dire que si la chute des régimes autoritaires est certaine, si la libéralisation des structures politiques s'est généralisée, les tentatives d'inversion de la dynamique démocratique montrent qu'en Afrique Subsaharienne la libéralisation n'a pas encore atteint la phase de croisière de la démocratisation²⁴⁹. La transition est entrain de se faire mais la construction démocratique véritable sera un chemin difficile et semé d'embûches. Dès lors comment assurer la réussite de cette entreprise ?

248. A.H.A. Kirk Greene. "His Eternity, His Excentricity or His Exemplarity. A Further Contribution to the study of H.E The Africa Head of State" *African Affairs* 31, 359, Avril 1991, p. 187.

249. Car les luttes politiques qui traversent le paysage socio-politique subsaharien ne sont pas encore démocratique. Jean Copans nous enseigne que la démocratie ne doit pas être préparée comme une tasse de thé instantanée. Elle doit être construite par la pratique sociale et les traditions qui s'enracinent dans les tréfonds de la société. in Jean Copans. *La longue marche de la modernité africaine. op.cit.*, p.286

§.3 - POUR UNE REUSSITE DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE. QUELLE IDEE, QUELLES HOMMES.

Comment entrer ici dans une réflexion générale sur la réussite, sur les situations conditionnantes la nature et les dimensionnalités de la démocratisation ? Mais comment à l'inverse éviter tout débat et laisser dans la confusion ou l'obscurité ce type de régime politique sur les chances duquel on s'interroge ? Faire ressortir les éléments de réussite de la démocratisation en Afrique Subsaharienne suppose la mise en procès du réel "démocratique" subsaharienne aujourd'hui. Il s'agit pour cela, en prenant la démocratie au sérieux, d'aller au-delà de quelques nécessités transitoires qui érigent le Gouvernement d'Union Nationale par exemple comme la potion magique, comme le seul possible "démocratique" dans le sous-continent. Pourtant contrairement à ce que penserait certains, ce qui fait le charme de la démocratisation, c'est "l'utilité politique des rivaux" que met en exergue le politologue canadien Victor Lémieux²⁵⁰. Dans notre optique, la généralisation des gouvernements d'Union Nationale après les élections, symbole du "néo-monopartisme éclairé"²⁵¹ marquent un recul sinon la perpétuation de l'idée selon laquelle la démocratisation est un moyen comme un autre d'accéder au pouvoir et de s'y maintenir. Le reste, le plus important, le patriotisme, le sens civique, la tolérance, le débat d'idées apparaissent comme des rêves lointains. S'il est vrai que pour des raisons d'une démocratisation sous l'ajustement structurel²⁵², la prégnance du pluriethnisme et la difficulté pour les institutions nouvellement créés d'intégrer des conflits sociaux rendent difficiles la stricte application de la logique démocratique des vainqueurs et des vaincus et font appel à ce que Edgar Pisani appelle "le régime du consensus", il va sans dire que lire la question démocratique à l'aune de ces quelques manifestations et autres conférences nationales ou gouvernement d'Union Nationale, c'est prendre l'arbre pour la forêt, c'est faire naître l'inquiétude démocratique, c'est la réduire

250. Victor Lémieux. "De l'utilité politique des rivaux". *Revue canadienne de science politique* xxiv, 4, 1991, pp. 735-753.

251. Nicolas Tiangaye. "Aux sources du pluralisme politique..." *op.cit.*, p. 63.

252. Le débat de la problématique d'une démocratisation sous l'ajustement structurel est d'importance. Peut-on ouvrir le jeu politique et en même temps appliquer le remède de cheval des programmes d'ajustement structurel ? Cela est moins sûr dans le contexte subsaharien compte tenu des effets pervers qui les accompagnent : privatisation de la violence publique, prédatations, militarisation de l'extorsion et du commerce.

à un simple problème de maintien de l'ordre, de police, de liberté d'opinion, de consensus, le programme minimal qui sert de grille d'interprétation des épiphénomènes que l'on a décidé de "voir" enfin parce que c'est dans l'air du temps²⁵³. C'est aussi faire l'apologie d'une démocratisation "canada dry", celle qui selon Henry Saby a pour nom démocratie, le goût de la démocratie mais qui n'a rien à voir avec démocratisation. Bref, selon Jean Copans, poser la réussite de la démocratisation comme question d'actualité, comme revendication populaire, comme mode critique de l'état de fait ne nous menera nulle part et ne facilitera pas la définition des démarches²⁵⁴. Parallèlement à vouloir poser les éléments de réussite de la transition on peut retomber dans les futilités des débats et des polémiques sur les préconditions de la démocratie qui depuis les analyses de Dankwart Rustow animent les explications des phénomènes démocratiques dans le monde²⁵⁵

Ainsi donc, et interrogeant le réel politique subsaharien, la transition politique démocratique qui ne remet pas en question le cadre conventionnel de l'activité se déroule dans une atmosphère essentiellement conflictuelle. Cela signifie que ce ne sont ni la confiance encore moins la tolérance qui initient la dynamique démocratique dans le sous-continent, ce sont plutôt des comportements et pratiques politiques "hors la loi" qui occupent une place de choix dans le processus de transition. Dans ce sens, ce dernier est inséparable de ces situations conflictuelles dans lesquelles il naît, progresse, s'arrête, meurt ou se pérennise. Autrement dit, la structure des conflits, le caractère atomisé ou éclaté des formations politiques de l'opposition, les stratégies d'indiscipline des groupes au pouvoir et les contraintes du "dehors" qui affermissent les lignes d'inégalités et de domination fondent la particularité de l'occurrence démocratique dans le sous-continent²⁵⁶. C'est la raison pour laquelle, au lieu d'initier ici une analyse en bonne et due forme sur les préconditions de la réussite démocratique en Afrique Subsaharienne, l'axe choisi par ce travail est un peu

253. Jean Copans. *La longue marche*, *op.cit.*, p. 273.

254. *Idem*, p. 262.

255. Dankwart Rustow. "Transitions to Democracy : Toward a Dynamic Model". *Comparative Politics* 2, April 1970, pp. 351 - voir dans une certaine mesure Adébayo Adedéjé. "Sustaining Democracy" . *Africa Report* Janv-Février 1992, pp. 28-32.

256. René Lemarchand. "Africa's Troubled Transitions". *op.cit* pp. 101-102.

différent. Fidèle aux prérequis théorique de l'individualisme méthodologique, il essaye d'agiter l'idée démocratique qui doit sous-tendre la réussite de la transition à travers la réhabilitation des qualités politiques de l'acteur, de l'"Homo Democraticus".

Les idées de la démocratisation en Afrique Subsaharienne

En faisant l'évaluation de la modernisation politique en Afrique²⁵⁷. Et toute la production discursive sur les voies et les moyens pour atteindre l'idéal démocratique souhaitée, tout semble osciller entre deux pôles: d'un côté, c'est l'effacement total des institutions qui ont le lit des autoritarismes et leur remplacement par d'autres dont on affirme qu'elles propulseraient le sous-continent dans la modernité démocratique. De l'autre côté et à l'opposé de ce spectre, l'on essaie en faisant le pari de la continuité institutionnelle de rendre plus acceptable et plus crédibles à la fois des institutions anciennement autoritaires. Que ce soit à l'un ou à l'autre spectre, de cette volonté de démocratiser, tout est réduit à un simple placage comme dans les années de l'indépendance des répertoires institutionnels et démocratiques occidentaux : élections et modification de l'armature institutionnelle par la création d'autres instruments de gestion du pouvoir²⁵⁸. L'idée démocratique qui se profile derrière cet "art de faire" apparaît comme une volonté de favoriser une sorte de démocratie institutionnelle. Celle-là même qui, défendu par Adam Przeworski²⁵⁹ à une époque où l'analyse politique était entièrement subordonné à l'analyse sociale, et où la démocratie était identifiée au régime du peuple, et s'inspirant des idées de Claude Lefort²⁶⁰, affirmait que la démocratie n'est pas le pouvoir du peuple, le transfert de la souveraineté au peuple, ce qui ne serait qu'un changement de prince, mais la destruction de tout prince, de tout principe d'unité.

257. Pierre Kaya, "L'évolution de la modernisation politique africaine". Bulletin de laboratoire d'Anthropologie juridique. (LIAJ) de Paris. 17. Juin 1992 pp. 86-95.

258. Par ce faire l'on conçoit la démocratisation comme la conceptualisation de deux phénomènes parallèles : rationalisation du fonctionnement des institutions classiques et codification des modes de résistances formels. Véronique Dutraire et Thierry Kirat. "Renouveau démocratique et changements institutionnels à l'Est et au Sud : quelques enjeux. Informations et commentaires 78, Janvier - Mars 1992, pp. 13-18.

259. Adam Przeworski. Democracy and the Market : Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America. New-York : Cambridge University Press, 1991.

260. Claude Lefort. L'invention démocratique. Paris : Fayard, 1981.

En fait cette conception de la démocratisation défendait une vision pragmatique du pouvoir politique comme système de négociations et d'équilibre partiel et instable entre les intérêts divergents ou opposés. Elle s'appesantissait ou mieux s'organisait autour du respect de la majorité à laquelle personne, aucun individu, aucune catégorie sociale ne pouvait s'identifier²⁶¹. Cette idée de la démocratisation qui a l'avantage de situer la notion de la démocratie sur son terrain propre lui impose par la même occasion des limites excessives. La notion de majorité impose l'existence d'un lien entre la démocratisation politique et la démocratisation sociale. Car les institutions nouvellement créées ne peuvent avoir une force mobilisatrice et être perçues comme légitimes que si les forces politiques apparaissent comme représentatives c'est-à-dire réussissent à transformer la demande sociale en décisions politiques.

Sous-jacente à cette sanctification de la démocratie institutionnelle et en se basant seulement sur les cycles électoraux acceptés et tenus comme seuls mécanismes de démocratisation, se profile l'idée schumpétérienne de la démocratie. En effet, délaissant les conceptions formalistes et surtout normativistes, Joseph Schumpeter appréhende "la méthode démocratique comme le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques dans lequel des personnes acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte portant sur les votes du peuple"²⁶². Cette conception pragmatique qui induit d'abord une sorte de taxinomie des systèmes politiques, qui tient compte de la réalité et du leadership au sein des partis politiques et des processus globaux de domination, suggère les effets d'offre de la dynamique électorale - les partis politiques apparaissant dans ce sens comme des appareils mobilisateurs transformant les volitions des électeurs en ressources politiques -, intègre le fait que la concurrence dans les sociétés subsahariennes du fait des pratiques politiques de longue durée est loin d'être pure et parfaite. Par cela, elle ne sombre pas dans l'illusion maintes fois entretenu selon laquelle les électeurs participeraient aux décisions de politique alors que le pouvoir de contrôle des dirigeants se limitent à la

261. Arendt Lipjhart. "Majority Rule in Theory and Practice : The Tenacity of a Flawed Paradigm" *ISSJ* 129, August 1991, pp. 483-493.

262. Joseph Schumpeter. *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris, Payot, 1951, p. 355.

clan, un homme²⁶⁶, les forces politiques et sociales internes mais aussi les observateurs et les interlocuteurs extérieurs auront alors une vue du fonctionnement des systèmes sociaux et politiques africains conformes à la réalité car ces sociétés sont diversifiées, nuancées, contradictoires, en un mot complexes. Ce pluralisme peut aider à mieux vivre collectivement et de l'intérieur cette complexité et à la restituer dans des projections extérieures que proposent d'eux-même les ensembles. D'une manière plus pratique, la démocratie en Afrique doit limiter le combat politique en le faisant passer de l'affrontement physique au combat. Cela signifie l'acquisition d'une culture démocratique²⁶⁷. En creusant plus en détail ces éléments, le tour d'horizon sous-continentale suggère autant que faire se peut que les transitions démocratiques encore incertaines, encore instables, répondent à des déterminations du dehors comme du dedans nettement contrastées en tant qu'elles sont différentes d'un pays à l'autre. Le rythme, les modalités pratiques et les résultats de cette libéralisation sont même fort variables. On doit donc s'attendre logiquement et dans les meilleurs de cas à enregistrer, pour le présent et pour l'avenir des inventions démocratiques propres à chaque Etat. C'est pourquoi, il faut abandonner la pernicieuse et spécieuse idée d'une banale copie, et "imitation" du modèle démocratique occidental qui se nourrit aux sources de la sécularisation religieuse, du droit romain et des variables plus politiques et économiques. Doucement, cahotiquement avec leurs limites, leurs blocages, leurs contradictions, les sociétés politiques africaines sont entrain d'aboucher, de produire et pourquoi pas d'expérimenter des formes propres d'essais démocratiques. C'est ce qui explique par ailleurs les allers et retours, l'instabilité et la stagnation des processus démocratiques. Autant dire que

266. Tessa Bakary. "Pour une approche non-partisane de la démocratie en Afrique". *Afrique 2000*, Mai 1992, pp. 27-35. sociaux concernés. Reste qu'à ce niveau, il est important d'éviter le danger réel de passer d'une désillusion, celle du mythe de l'unité nationale à un autre celle du mythe du pluralisme.

267. Cela nous renvoie au problème des garanties que les entrepreneurs en démocratie doivent donner aux uns et aux autres pour rendre attrayant la transition et éliminer la peur du "spectre de Nuremberg". Le problème a été au coeur d'une vaste littérature. Voir Myron Weiner. "Empirical Democracy: Theory and the Transition from Authoritarianism to Democracy". *Political Studies* 20, fall 1987 pp.

Harry J. Psomiades. "Greece : From the Colonels Rule to Democracy" in John H. Herz (ed). *From Dictatorship to Democracy : Coping with the Legacy of Authoritarianism and Totalitarianism* Westport : Greenwood press, 1982, pp. 253-254. I. William Zartmann. "Transition to Democracy from Single Party Regimes : Lessons from North Africa". Paper presented to Annual Meeting. American Political Science Association Atlanta, 31 August - 3 September 1989, pp. 2-4.

dans les phénomènes de démocratisation en Afrique subsaharienne, il y a la vague du fond et l'écume des choses. N'oublions pas les leçons d'humilité que nous enseigne l'histoire sinieuse par rapport à la démocratisation et à la démocratie, des modèles achevés ou prétendument tels des démocraties libérales occidentales présentées comme des *nec plus ultra* des références démocratiques à savoir les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France²⁶⁸. Dans ces Etats, des pratiques très peu conformes à l'éthique démocratique athenienne ou romaine ont fleuri. *Gerrymandering, Polltax, Carpet Baggers, Bossism*, l'éventail de ces techniques de déviation de l'idée démocratique à été si nombreux. Cela montre que la voie de la transition démocratique est longue, délicate, sinieuse, tortueuse, semée d'obstacles²⁶⁹. Les difficultés auxquelles font face les transitions démocratiques en Afrique subsaharienne ne signifient en aucune façon une négation rhédoibitoire de l'esprit démocratique mais forment peut-être une étape incertaine, fragile, contradictoire vers une stabilisation démocratique plus spécifique.

Compte tenu de ces explications, la montée de la Raison démocratique en Afrique ne doit pas seulement signifier le départ des chefs d'Etat et initier des symboliques de l'anathème. C'est une entreprise qui doit rester assez pratique, exiger la mise en oeuvre d'une approche souple, réaliste et innovatrice de l'invention démocratique qui s'émancipe d'abord du paradigme de la faillite. Fondamentalement, la démocratie est décrispation, cohabitation ou coexistence, ouverture et dialogue. Dans le contexte néo-patrimonial subsaharien où l'âpreté des luttes factionnelles le dispute à la diffusion des techniques de cure et de violence politique, l'"approche non-partisane de la démocratisation au sens où l'entend Tessy D. Bakary doit privilégier la prudence, le volontarisme et les stratégies positives des acteurs du changements politiques quels qu'ils

268. Voir Giovanni Sartori, "Rethinking Democracy: Bad Polip and Bad Politics" *ISSI* 129, August, 1991, pp 437-450. Guy Hermet "The Desenchancement of the old Democracy" *Idem*, pp. 451-461. Paul Valadier, *Fragiles Democracies*, *Études* 376, 1, Janvier 1992, pp. 31-40.

269. Fabrice Halim, "France, une démocratie inachèvéé", *Economie et humanisme* 319, Octobre - Decembre, 1991, pp 59-63. Yves A. Fauré "Sur la démocratisation..." *op.cit.*, p. 151.

soient²⁷⁰. Car il est bien démontré que l'entreprise de démocratisation ne peut se faire qu'avec les entrepreneurs du parti unique et les y associer, aura pour principal effet bénéfique de les rassurer et ils peuvent s'avérer de bien meilleurs garants de la démocratie que les démocrates par conviction comme le prouvent les exemples contraires du Chili d'Allende et de l'Espagne franquiste²⁷¹. Guy Hermet nous montre que l'entreprise de démocratisation requiert des impératifs inévitables au cours de ses premières années. Impératifs qui procèdent de l'interdépendance des actes positifs ou marqués de démocrates et leurs adversaires, face à une population prête à brûler ce qu'elle adorait la veille. Partout l'incompréhension de ce jeu délicat d'anticipation des effets à venir d'une politique représente une faute sérieuse des leaders dont les bonnes intentions ne suffisent point. L'oeuvre démocratique est une course d'obstacles où les dirigeants habiles se reconnaissent à leur capacité de négocier des virages.

Sans faire dérapier le véhicule politique encore moins se fourvoyer dans des perspectives non contrôlées. Chacun sait que la réussite initiale du parcours suppose que des satisfactions minimales soient accordées aux demandes et aspirations de la population. Mais il importe que les mérites des meneurs du changement politique puissent se mesurer parallèlement à la confiance qu'il parviennent ou non à inspirer à ceux qui ont peur de la démocratisation et à des garanties tangibles qu'ils leur offrent.

Dans le contexte paradoxal où les dirigeants doivent faire en même temps une chose et son contraire, il faut bien voir que, démocratisation²⁷². Cette évolution ne peut se faire si la dédramatisation et la banalisation du retour au pluralisme politique est effectuée. Elle ne peut se faire sans le triomphe de la démocratisation en la rendant rassurante et désirable, en montrant que les changements en cours ne constituent pas un cataclysme socio-politique. En fait la démocratisation ne doit

270. Cela s'est vu en Europe du Sud. Se référer à Robert M. Fishman, "Rethinking State and Regime, Southern Europe's Transition to Democracy". *World Politics* XI, 3 April 1990, pp. 422-440.

271. Abdelkettah Amor "L'émergence démocratique..." in Gerard Conac (dir). *op.cit.*, pp. 66-67.

272. Guy Hermet "Prédestination ou stratégie" *Esprit* Juin 1984, p. 137.

les démocrates par conviction ou par convenance, les seconds sont apparus comme les artisans les plus efficaces de la pas se ramener à des anathèmes réciproques, à des exclusions et à des oppositions idéologiques d'un autre âge ou encore aboutir à des jeux à "somme nulle". Il faudrait éviter que la deuxième indépendance dont parle Nzongola Ntalaja²⁷³ "la vraie" ne débouchent pas sur un autre désenchantement national.

La démocratie procède du fait de deux éléments contradictoires. D'un côté une pulsion démocratique qui se nourrit à l'évidence des attentes de participation du peuple. D'un autre côté, le phénomène contraire qui recouvre les blocages opposés à ces attentes par le suffrage "censitaire" ou à plusieurs degrés, ainsi que de multiples éléments liés à des pesanteurs sociologiques ou aux phénomènes clientélistes. Ces blocages contribuent à la dynamique démocratique²⁷⁴. L'instauration et la consolidation de la démocratie constituent donc une entreprise comme qui ne doit pas être laissée aux "opposants de toujours" : les étudiants et les intellectuels dont la complicité dans l'établissement des autoritarismes est connue, aux anciens révolutionnaires fraîchement arrivés à la démocratie, aux hommes qui se disent "neufs", aux technocrates alimentaires à l'ambition dévorante. La démocratisation en Afrique doit être celle d'un grand nombre, à défaut d'être l'affaire de tous. Ceci grâce à l'amélioration de la participation politique, la libre formation de l'expression des identités et des visions différentes du destin social de chaque entité étatique. Pour ce faire, l'effort collectif de réflexion consistera à réfléchir et à analyser les réalités et le possible de la citoyenneté démocratique, à arrêter de commun accord les meilleurs techniques et stratégies pour sa consolidation.

Sur le plan plus pratique, l'organisation des opérations de surveillance et de suivi des processus transitionnels sont importantes dans la mesure où elle permet d'approfondir et d'anticiper sur les changements possibles. Cela permet de partir loin de la conception étriquée, pourrie d'illusions excessives que l'élection doit être la clef de voûte du système démocratique. Dans le pays subsaharien, la réalité est que, loin

273. Nzongola Ntalaja. "Le mouvement pour la seconde indépendance au Congo Kinshasa (Zaire) de 1963 - 1968" in Peter Anyan, Nyogo. Afrique à longue marche vers la démocratie. op.cit., pp. 208-251.

274. Guy Hénriet. "Comment naissent..." op.cit., p. 99.

de favoriser la lisibilité politique, les élections sont le meilleur instrument du maintien au pouvoir des élites discréditées²⁷⁵. Car la démocratisation ne s'arrête pas au seul processus électoral, les multiples champs sociaux sont soumis aux pressions qui résultent de la revendication .

L'économie, le fonctionnement de l'état, les procédures d'allocation des ressources publiques, constituent des enjeux significatif des systèmes politiques à se transformer. Comme le dit Olivier Mongin, il faut penser la démocratisation non seulement en termes de principes²⁷⁶, mais aussi en termes de processus concrets, d'acteurs politiques parce que plutôt qu'un idole à vénérer, la démocratie apparaît comme un idéal régulateur aux incarnations multiples. Par rapport à ce dernier élément pour tous ceux qui observe la marche hésitante de l'Afrique vers la démocratie, pour ceux qui constatent les soubresauts de la transition, il se pose la question suivante qu'énonce Charles M'ba²⁷⁷. Quels hommes pour quelle démocratie en Afrique subsaharienne ? Cette question indique seulement que l'on est sceptique quant aux capacités des hommes au pouvoir et des leaders des oppositions actuelles à être des hommes politiques et des hommes d'Etat. Car chaque circonstance de l'Histoire nécessite des acteurs politiques aux compétences précises. Or l'enjeu essentiel dans les démocraties africaines, c'est dans la pratique quotidienne des acteurs concernés dans les débats et les mobilisations ; en un mot, c'est dans la capacité de création autochtone en tant qu'activité politique.

2. Quels hommes pour la transition démocratique en Afrique subsaharienne ?

L'interpellation qui est faite ici aux hommes s'inscrit en droite ligne de la sociologie du "leadership" popularisé par les Ecoles américaines et symbolisée en France par François Bourricaud²⁷⁸. En effet, le leadership est reconnu comme un fait

275. On l'a constaté en Amérique Latine. Voir Paul W. Drake and Edouardo Silva (ed) Elections and Democratization in Latin America, 1980 - 1985. San Diego : Center of Iberian and Latin America Studies: University of California press, 1986.

276. Olivier Mongin. La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques. Paris : Seuil, 1991.

277. Charles M'ba. "Quels hommes pour conduire la transition démocratique ?" Afrique 2000, 10 Août 1992. pp. 57-66.

278. François Bourricaud. "La sociologie du "leadership" et son application à la théorie politique" RFSF 3, 1953. pp. 445-470

essentiel des groupes et des sociétés. Et la panne de la gouvernamentalité africaines apparaît à maints égards comme la faillite des hommes, de la classe politique dans leurs pratiques quotidiennes de gestion, de distribution des ressources matérielles, des moyens d'appropriation des biens sociaux rares et des "espèces de capital" selon une formule de Pierre Bourdieu. Dès lors "l'heure de la démocratie" au sens de Marc F. Plattner suggère un leadership particulier²⁷⁹.

En effet, pour une démocratisation véritable, l'homme entendue ici, en se basant sur les relations entre politique et énonciation à la manière d'Alain Etchégoyen, comme celui-là même qui est au d'abord porteur d'une vision de la société dans laquelle il vit. Il doit être capable d'énoncer", c'est-à-dire de proposer un projet personnel, une intention, un objectif en forme de réponse originale ou de solution qui améliore les conditions d'existence des populations²⁸⁰. C'est pourquoi, tout homme politique doit être capable de rendre ses objectifs intelligibles au plus grand nombre d'une part ; à ce titre, il lui faut maintenir nette la distinction entre l'accessoire et l'essentiel. D'autre part, il s'agit pour lui de maintenir une claire démarcation entre les objectifs désirables et les objectifs possibles. Si le chef crée des espérances chimériques, le contraste entre le Paradis promis et la situation réelle finira par éclater²⁸¹. "L'homo democraticus" Subsaharien ne doit plus être selon la formule Saint simonienne un individu qui administre les choses, les sources d'accumulation de richesses et du pouvoir, mais aussi et peut-être avant tout une personne qui gouverne les hommes. Cela suppose de prime abord la capacité à orienter les individus vers les valeurs collectives tout en leur rappelant la nécessité d'y soumettre leurs préférences et leurs désirs ; ensuite, la capacité d'agir positivement en minimisant les tensions entre les individus²⁸². Ces rappels sont importants car en cette période d'euphorie démocratique, ouvertement dans les oppositions et discrètement dans les allées du pouvoir, c'est la théorie du "ôte toi de là que je m'y mette"

279. Marc F. Plattner. "L'heure de la démocratie". *Dialogue* 97, 3, 1992, pp. 67-72.

280. Charles M'ba. "Quels hommes pour conduire la transition démocratique ?" *op.cit.*, p 61.

281. François Bourricaud. "La sociologie du leadership..." *op.cit.*, p. 467.

282. *Idem.*, p. 450-453.

qui prime la plupart des hommes qui se trouvent dans la "chambre des machines" se disent "pourquoi pas moi" montrant que des années d'autoritarisme, les répressions politiques, le poids des introspections culturelles et ethniques et les hypocrisies paresseuses des uns et des autres ont dilués l'exceptionnalité de la fonction présidentielle. C'est dire tout simplement qu'en tenant compte du spectacle que nous fournissent les classes politiques prébendaires subsahariennes, l'Homme d'Etat commence à devenir une espèce rare sinon en voie de disparition rapide.

Cela ne signifie pas que les sociétés politiques subsahariennes sont incapables d'enfanter "l'oiseau rare" que constitue le leader démocratique. Car au travers des hommes politiques qui constituent le bon grain et qu'il convient de séparer de l'ivraie, peuvent apparaître les éléments qui font l'Homme d'Etat : l'existence des situations exceptionnelles et la transition démocratique en est une, la disposition des grandes compétences et la possession d'un Grand Caractère. L'Homme d'Etat est celui qui aura cette capacité de concevoir un projet global de société reposant sur des valeurs fondamentales. Cela le contraindra à avoir la faculté d'appréhender rapidement les enjeux sociaux et politico-économiques de notre temps. "Comprendre d'où vient le monde et où il va, comprendre la place qu'y occupe son pays"²⁸³. Cet Homme d'Etat de la démocratisation doit avoir une crédibilité à toute épreuve, s'identifier aux valeurs qu'il veut promouvoir par des actes concrets. Il doit être capable de maîtriser les grands choix économiques, les investissements publics et aussi les grandes orientations sociales fondées sur les valeurs retenues. Il s'agit ici de concevoir des choix, d'en maîtriser les instruments de contrôle pour être en mesure d'en assurer la mise en oeuvre.

Par rapport à toutes ces compétences, l'on comprend que l'exceptionnalité de la charge suprême devrait dissuader et faire réfléchir ces hommes politiques qui pensent que les sommets de l'Etat sont des lieux d'initiation ou d'apprentissage à l'épreuve du pouvoir, à l'exercice des talents potentiels. "Les plus hautes charges de l'Etat sont un lieu d'exercice de la maturité de la sagesse et des talents confirmés".

283. Chales M'ba. "Quels hommes..." Op.cit., p. 63 et toutes les analyses qui suivent lui sont en majeure partie redevables.

Cependant les compétences requises ne doivent faire de l'Homme d'Etat démocratique postcolonial un "Homme Fort" sur le modèle du "Surhomme hégélien" qui s'exprimerait dans l'autocratie éclairée, dans la dureté et dans l'inhumanité. Mais il doit être un Homme Fort dans le sens d'un attachement indéfectible et jamais démenti à des valeurs universelles. C'est le conciliateur ou le médiateur, qui en dépit des factions, maintient l'unité de la société.

En leurs temps, Ghandi a symbolisé l'autodétermination, De Gaulle la souveraineté ; aujourd'hui Mandela exprime l'égalité des hommes. Autodétermination, souveraineté et égalité, voilà des nobles idéaux conformes à la morale universelle. Il est vrai que ces hommes sont exceptionnels et l'histoire nationale ne sait en fournir et produire que quelques uns par génération ou par siècle. Mais il y a eu d'autres aussi illustres, d'autres encore plus modestes mais cependant nourris au même lait de la liberté. Les peuples d'Afrique postcoloniale subsaharienne, comme tous les peuples du monde peuvent bien générer un modeste Homme d'Etat démocratique, un "Educateur" dans la mesure ou le "Grand caractère", c'est aussi cette capacité de résistance aux tentations multiples qui proviennent de la disposition entre ses mains des pouvoirs permanents de contourner, de "manger" et de pervertir les règles de la démocratisation.

Respecter scrupuleusement les lois que la République s'est dotées est bien évidemment un gage de réussite de la démocratie. Plus clairement des comportements conformes à la Morale permettent à l'Homme d'Etat de conserver l'image exemplaire de haute valeur morale que doit présenter un Chef d'Etat dans une société en démocratisation.

Malgré tout, au-delà de cette réflexion sur l'Homme d'Etat de la transition, le problème du passage au multipartisme, c'est aussi celui de la modernité. C'est donc en partie celui de l'intellectuel africain²⁸⁴. Pendant longtemps, l'anesthésie ou l'absence d'une pensée politique autonome n'a pas facilité l'expression directe d'une réflexion libre et a empêché par conséquent aux sociétés africaines de se libérer du "paradigme

284. Voir aussi à ce sujet, Jean Copans. *La longue marche de la modernité africaine*. *Op.cit.*, p. 303-359.. Ali. Mazrui. "Forward to the Past: African Intellectuals in 1990's". in *Africa Commentary*, June 1990, p. 32-43.

du joug" donc parlait J.F. Bayart²⁸⁵. La démocratisation est aussi un exercice intellectuel de diffusion des idées, les opinions et des écrits. Et les intellectuels africains apporteront leur touche à l'édifice de la construction démocratique que s'ils arrivent enfin à exprimer et élaborer des modèles tenant compte du réel sociologique africain afin de favoriser le développement des mentalités et pourquoi pas d'initier l'ajustement culturel dont énonce Daniel. E. Manguellé²⁸⁶.

*

*

*

Pour conclure sur cet ultime chapitre, la "méfiance à l'égard de l'Etat directif" a engendré des processus démocratiques qui se caractérisent par la diversité des pratiques dissimulées çà et là. Cependant, tous doivent être pensés dans la longue durée et surtout dans leur filiation avec les expériences de démocratisation de la première génération qui montre que la problématique démocratique a toujours été au cœur des Afriques politiques. L'analyse de celles-ci ont renseigné non seulement sur la manière avec laquelle les Etats subsahariens ont essayé de démocratiser et sur les écueils sur lesquels ils ont butés. Prises toutefois de manière isolée, ces tests de faisabilité ne faisaient pas sens. Il a fallu la plasticité et cursivité de l'idéologie de la démocratie mondiale, le processus de captation locale des dynamiques démocratiques et la mise en oeuvre de "l'ingénierie" transitoire des années 90, pour que l'on comprenne qu'il existait malgré tout, un lien entre les deux expériences ; et même, que les deuxièmes pouvaient bien prolonger les premières. Les démocratisations actuelles ne sont donc pas "orphelines" et encore moins identiques. Elles empruntent diverses voies qui toutes font ressortir quelques identités. En fait, les risques d'implosion totale des structures politiques ont favorisé la luxuriance des mécanismes de sortie de crise. Le calcul pragmatique des autoritarismes pour ne pas se saborder complètement était la démocratisation. La conférence nationale est apparue à ce titre et dans cette logique comme la première invention subsaharienne de taille en tant qu'elle a symbolisé un processus de récupération, de capture et de réappropriation

285. Jean-François Bayart. *L'Etat en Afrique...* Op.cit., pp. 20-61.

286. Daniel Etounga Manguellé. *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*. Paris : Ed. Nouvelles du Sud, 1991.

momentanée du pouvoir par la société civile. Coup d'Etat civil a t-on pensé, il faut plutôt y voir une authentique révolution de velours, car il y eu non seulement relève gouvernementale, circulation des élites mais aussi, changement de légitimité de la nation représentée ici par les forces vives qui se substituaient à la légitimité devenue dérisoire d'une nomenclature ayant abjuré de son idéologie. Puis la peur ou la terreur suscitée par cette invention a favorisé des réactions de rejet et des attitudes de refus suicidaires et réalistes à la fois, pour privilégier une "démocratisation par le haut" une démocratisation néo-bismarkienne sous la houlette du partie unique et de la bureaucratie gouvernante. La reconstruction politique et constitutionnelle était balisée par les présidentialismes subsahariens, calibrée aux fins de conservation de pouvoir tout en faisant appel à un processus de négociation. Enfin, *last but not least*, l'on a vu apparaître le scénario armée du jeu factionnel, "voie" d'accès au pluralisme par le feu, le sang et la guerre et des pouvoirs aux abois.

De manière globale, sous ces trajectoires d'implosion autoritaire, les processus de démocratisation ont fait apparaître la multiplicité des partis, la cristallisation des identités ethniques et "l'institutionnalisation du multiethnisme gouvernemental". Il s'y lisait aussi des structurations d'identités locales antagonistes, des violences, des outrecuidances et des restructurations des relations Etat-société civile. Cependant, à leur centre se polarisait une certaine forme de dualisme. D'un côté, l'on assignait à la démocratisation, la fonction explicite de dé-totaliser l'Etat en organisant l'exécutif, le législatif et en discourant sur l'Etat de droit. Tout ceci pour prévenir un continuisme outrageant sans rupture avec l'ordre ancien. De l'autre, l'on tentait par mille "arts de faire" de conserver le pouvoir au point où le projet démocratique est apparu comme véritable rapport de forces. En dépit tout, cette conflictualité véhiculait certaines idées démocratiques qu'il fallait tout simplement consolider avec l'émergence de l'*Homo democraticus africanus*.

Au delà de ces modalités de passage au multipartisme, la démocratisation subsaharienne se joue bien évidemment selon les règles de l'autochtonie. Modulée par des pratiques qui appartiennent aux champs et aux répertoires historiques, elle a

besoin du temps pour s'enraciner. L'aléatoire de leur productivité ne devrait donc pas surprendre en ce sens qu'elles n'ouvriront pas toutes les portes de l'émergence des champs politiques gouvernés par consentement et reposant sur le principe du marché capable de tirer avantage de l'économie-monde sur la base des avantages comparatifs. Il serait donc par conséquent étonnant que l'élan démocratique actuel sorte intact des déceptions et des revirements. L'Histoire ne nous convie t-elle pas au relativisme démocratique en nous enseignant que la démocratie fait l'éloge des désordres et de l'ordre ?

Pour ainsi dire, toute tentative d'introduction des changements rapides est grosse de retour de bâton et souvent le traumatisme d'une naissance enfantée dans la douleur peut compromettre la légitimité et la réussite de l'expérience démocratique tentée. Si la démocratie comme nous l'apprend Guiseppe Di Palma²⁸⁷ est affaire des règles destinées à arbitrer entre constellations partisans, pluralistes et conflictuelles, si l'on tient compte des heurs et malheurs des évolutions libérales postcoloniales, l'on pourrait dire que le meilleur "discours de la méthode" démocratique est la progression graduelle. Car les transitions accélérées transgressent le principe du compromis et se produisent par réaction à des situations politiques sans rapport avec la lente naissance des conditions endogènes favorables. La banalisation du phénomène émeutier et la militarisation du jeu factionnel semble dicter une attitude d'extrême pessimisme devant ces transitions inspirées pour des motifs essentiellement politiques. Toutefois bien que les choses ne changent pas totalement, elles se modifient souvent. Notre époque est celle de l'efflorescence d'une nouvelle *zeigeist* où les peuples et les gouvernements ont compris que les choses doivent changer. De tels moments sont rares et l'historien Trevor Roger les appelle "les moments perdus de l'Histoire" par rapport à cela la configuration des sociétés politiques postcoloniales nous enseignent qu'il n'est pas nécessaire que l'apparition d'authentiques démocrates précèdent celle de la démocratisation. Les règles démocratiques véhiculent par elles mêmes le moyen d'assurer une coexistence mutuelle difficile au

287. Guiseppe Di Palma. "La transition en Europe de l'Est". in *Dialogue* 4, 1991, p. 25-32. Nous récupérons ici une large part de ces analyses pour l'appliquer à la situation démocratique africaine.

sein de la société et peuvent donc s'imposer en dernière instance ou "faute de mieux" elles peuvent aussi fournir l'instrument d'un accord, mis en place sans même qu'il existe un consensus populaire ou élitaire sur les principes cardinaux. Il ne s'agit donc pas de penser qu'il faut certaines conditions allant dans le sens d'un long apprentissage du concept sur plusieurs générations comme le démontre les démocraties qui ont lentement émergées des oligarchies libérales. Un sociologue comme Albert Hirschman a fort bien montré que des nouvelles attitudes peuvent bien apparaître après l'engagement forcé et peut être involontaire des acteurs politiques dans un nouveau type de comportement comme la pratique des élections libres et contradiction idéologique. L'inexpérience stigmatisée des élites africaines et plus globalement les sociétés postcoloniales en matière des règles et institutions démocratiques n'est pas non plus un obstacle en l'occurrence. Comme Guisepe Di Palma, il y a lieu d'être surpris par la cursivité et l'empressement avec lesquels les acteurs politiques postcoloniaux semblent avoir appris et gérés les "ficelles" du jeu démocratique. Cela s'appréhende aisement et ne devrait pas étonner puisque les démocraties existent et des exemples font florès de la façon dont elles triomphent ou s'égarer. Et l'on sait désormais ou il faut investir pour réussir le passage à la démocratie. Même si certains Etats néo-patrimoniaux croient que quelques mesures de libéralisation suffiront à les maintenir au pouvoir, ils finiront par découvrir la vérité d'une observation faite il y a fort longtemps par Alexis de Tocqueville selon laquelle les oppresseurs ne se trouvent jamais plus menacés qu'au moment où justement ils commencent à desserrer l'étau. La nécessité des réformes plus profondes et plus décisives peuvent alors être mises en oeuvre par d'autres plus enclins à innover.

CONCLUSION A LA DEUXIEME PARTIE.

A travers un corpus théorique, la restitution des processus démocratiques de la transition a pu avoir lieu. Le faire a été possible par le viol des logiques intrinsèques des champs politiques subsahariens et par l'analyse de ses infrastructures, technostructures et superstructures. Au delà des éléments théoriques de la transition qui ont été documenté de manière empirique ici, la crise de la théorie du développement économique ou l'épuisement du mode de croissance économique, la panne de la gouvernementabilité ou l'essoufflement d'un "art de faire" politique, les coups d'accélérateurs des logiques destabilisatrices et structurantes hétéronomes se sont combinés et ont joué pour ajustement adaptatifs. En prenant de manière schématique chacun des éléments, l'on a pu voir leur pertinence dans l'abouchement de la raison démocratisante. Modulée par des causes internes et externes variées, l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance se ramène en définitive, quel que soit la grille de lecture sous laquelle on l'aborde, à la considération que la destinée politique des pays subsahariens est liée de manière indéfectible à la régularité des flux de recettes ; et parce que les rentes de la dépendance qui consistaient à réguler les champs postcoloniaux se sont asséchées, la panne de la gouvernementabilité était inévitable. En fait, les structures et les conjonctures de la dépendance, de l'extraversion ont été volontairement bâties et perpétuées par les pays subsahariens pour se procurer les aliments de son mode de régulation politique qu'ils voulaient baser sur la logique de l'exploitation rentière et prédatrice de l'Etat. Du maintien et de la stabilisation de ces flux hétéronomes dépendait grandement le déploiement de la logique clientéliste et donc, la préservation des équilibres internes de longue durée. En ce sens, l'épuisement du modèle autoritaire postcolonial est lié à la crise de la théorie du développement. Quand le mythe ou l'illusion du développement par lequel l'on justifiait l'adoption du modèle de gouvernance postcolonial s'est brisé, l'Etat, instrument séculier du pouvoir était à repenser et à se refaire en fonction du réaligement idéologique des stratégies de développement. Car il apparaissait clairement que le mode étatique et centralisé des ressources du

patronage et du clientélisme politiques s'accordait fort mal de la fatigue d'un Etat en situation de crise. En fait, le fondement ou mieux le socle clientéliste de l'Etat néo-patrimonial, c'était sa capacité redistributive selon une logique de transfert des sinécures vers les soutiens et les réseaux dont il bénéficie et le supportent. L'impossibilité de donner une réponse favorable aux demandes des clientèles a favorisé la montée des périls préjudiciables à la stabilité et à la survie du régime et du système néo-patrimonial. Sous la pression du réveil de la société et des revendications, encouragés par la "chute finale" du communisme, attelés à la problématique légitime du système international relâché, les élites dissidentes locales ont poussé à la transformation des rapports entre l'Etat, instrument du pouvoir et la société civile, à la modification radicale ou superficielle de l'ordre politique. La poussée des groupes sociaux subsahariens et des contre-élites n'était en fait que le processus tant attendu d'avacée de la société civile et la continuation de sa revanche. Mais cette avacée et cette revanche ne pouvaient se faire sans l'intervention des médiations idéologiques, institutionnelles et catégorielles par le biais de la presse, des partis politiques et des Eglises. Dans un tel contexte de permanente remise en cause, les Etats néo-patrimoniaux pouvaient-ils supporter l'inversion de la dynamique de l'aide et la tutelle sur eux exercée par les organisations aristocratiques allogènes de Bretton Woods qui étaient assujetties aux évolutions du sens et de la puissance du système international tout en devenant le lieu de prolifération et de diffusion démocratiques de l'orthodoxie libérales selon les conceptions de l'Occident ? Précisément dace à la faillite, à la fatigue de l'Etat rentier et prédateur postcolonial et l'évolution internationale très difficile, les lieux des pouvoirs du "dehors" devenaient ici et maintenant très directifs imposant aux Etats Subsahariens des conditionnalités démocratiques. Sans mésestimer l'impact de cette nouvelle dynamique, l'on récupérera la capacité de réappropriation des pouvoirs africains pour dire que l'assujettissement à la tutelle du F.M.I et de la Banque Mondiale dans les années 90 représentait pour les économies et pouvoirs exsangues subsahariens, le promontoire d'accès à la rente démocratique dont l'idée consistait à présenter le pluralisme politique, voire le simple respect des libertés

fondamentales, comme une ente qui ne pouvait s'épanouir qu'à condition d'être copieusement arrosée des fonds étrangers. Il s'agissait là de la capacité instrumentalisatrice des Etats. Se plaçant toutefois du côté de ceux qui mettent en oeuvre la conditionnalité démocratique, l'on a tenu compte de la géométrie variable qui la guide pour constater que si les Anglo-saxons mènent de manière plus ou moins sereine et chaotique à la fois, l'ingérence démocratique tout en traduisant une espèce de désengagement cynique, la France quant à elle prend avec une certaine ambiguïté, la tête de la croisade démocratique. D'un côté, il y a une volonté civilisatrice en Afrique au nom de l'Occident à laquelle elle superpose une responsabilité morale sur la destinée démocratique des Etats Subsahariens. En réalité, l'Afrique Subsaharienne ne semble plus intéressée quiconque en dehors de la France, la puissance tutélaire de la région. Face à ses alliées devenues quelque peu adversaires, elle ne peut se permettre du fait de cette position, perpétuer la protection des régimes autoritaires. Ce d'autant que les institutions de Bretton Woods, les Etats-Unis, la France, la Belgique et le Canada aident à la démocratisation du continent, et qu'elle n'a pas la capacité financière d'assurer seule le redressement de l'Afrique et se voit donc obligée de coopérer avec lesdits partenaires. D'un autre côté, la France continue à investir dans une formule étatique fatiguée en tournant le dos aux nouvelles forces sociales en émergences. "La politique africaine de la France reste empêtrée dans la vénalité et le copinage avec des régimes qui représentent une ère dévolue"²⁸⁸. Cet encroûtement est en grande partie dû à l'"éthique de la rente"²⁸⁹. Quoi qu'il en soit l'ajustement adaptatif qui va caractériser les postcolonies subsahariennes se lit sous le titre de la transition démocratique. Et à ce sujet, trois voies se sont présentées. La première, la plus populaire, la conférence nationale, celle-là même qui apparaissait comme une critique éthique des pouvoirs autoritaires par le bas, est devenue "le révélateur d'un nouvel esprit, une fusée fulgurante, un signal lumineux"²⁹⁰.

En tenant compte de l'Etat, de la violence et des théorèmes de la déchéance, en analysant que les indépendances africaines ont été la ratification et la reconduction d'un régime

d'hétéronomie et qui a transformé les ci-devant colonies en Etats idéologiques et fétichistes sans prise sur la réalité et qui était structurellement mensonge, violence, la conférence nationale, gloses "aristotélicienne" des actes qui ont pour principe la spontanéité humaine, a essayé de définir "les bases du consensus", les "conditions nécessaires à l'instauration d'un Etat de droit", à la réconciliation, à la restauration de la confiance, de la "crédibilité". Dans cette optique, elles sont venues réconcilier l'espace d'un instant, le Haut et le Bas de la politique subsaharienne²⁹¹. Se définissant contre cette voie, d'autres Etats ont préféré en gardant leur potentiel répressionnaire, évoluer dans un rythme "lent" vers la transition. Il s'agissait dans ce sens de préserver les positions dominantes et la multitude des intérêts et des hiérarchies sociales anciennes et nouvelles en procédant à un récurage des symboles extérieurs de l'autoritarisme. La réduction du grave déficit démocratique que cette voie imposait a permis d'opérer des "libéralisations passives" qui ne remettaient point en question l'hégémonie de la Bureaucratie et de l'ex-parti unique. Cependant les tentatives de "libéralisations défensives" ne rencontraient pas souvent l'assentissement de certains groupes faisant ainsi le lit de la banalisation de la violence, de la fraude et de l'émergence des oppositions armées bâties autour des proto-présidentialistes. Cette généralisation de l'explosion féodale était éminemment dangereuse en tant qu'elle laissait présager le spectre du retour au XIX^e siècle. Malgré tout, tout de même, ces trois trajectoires d'éclatement de l'autoritarisme faisaient ressortir les dynamiques autochtones qui se jouaient derrière le rideau de la démocratisation²⁹². Mais ces voies étaient inséparables des différentes procédures de décompression autoritaire qui, en recourant à la thématique de la démocratie libérale et à l'exercice du suffrage universel, visait à assurer la régulation politique à l'avantage du chef de l'Etat. Cependant, ces procédures sont vite apparues limitées car elles

288. Achille Mbembé. "Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique" entretien avec Michel Lobé Ewané, Décembre 1992, in *Afrique 2000* 12, Février 1993, p. 9.

289. *Idem.*, p. 60.

290. Fabien Eboussi Boulaga. *Les Conférences Nationales africaines. Op.cit.*, p. 9.

291. *Idem.*, pp. 91-140.

292. Cela n'empêche pas que sur le plan événementiel, des comparaisons puissent être faites avec l'Europe de l'Est. Achille Mbembé en esquisse les traits, in "Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine : une réflexion" *Op.cit.*, p. 54.

ouvriraient rarement la possibilité d'un marché véritablement concurrentiel. Non seulement, les modalités d'implosion des formalités autoritaires se jouaient sous la règle de l'autochtonie, mais encore la transition démocratique faisait apparaître à travers ses rhétoriques et ses réalités des fonctions latentes et manifestes. Sans revenir sur elles, insistons davantage sur la geste électorale pour constater qu'elle s'est jouée en tenant compte des formalités de longue durée des sociétés subsahariennes : grossesse du principe hiérarchique, de la séniorité que Mazrui appelle les tendances monarchiques²⁹³, abstentionnisme électoral qui rendent difficile une modification substantielle de l'inégalité et de la domination. En cette période de remise en cause, elles ont permis l'émergence des stratégies d'indiscipline. C'est pourquoi la transition démocratique véhicule des rapports de force entre une opposition éclatée, véritables caucus cartellisés dont les discours politiques faits de richesses du verbe et de l'image cachent une pauvreté lexicale et symbolisent un attachement à forme plutôt qu'au fond, et des pouvoirs qui préfèrent investir dans la répression. Ce phénomène des rapports de force au coeur de la démocratisation est intéressant en tant qu'elle spécifie les processus démocratiques subsahariens en suggérant que, pour les acteurs politiques, la démocratie reste une politique purement rentière et montre, comme le disait Eisenstadt, que le jeu démocratique est un mode de gestion de la protestation²⁹⁴.

En fait, les transitions démocratiques naissent dans un contexte de conflictualité à l'intérieur duquel elles évoluent. La réaction des pouvoirs est la mise en oeuvre d'une vision minimale de la démocratie. Loin de tout ceci, la démocratisation en Afrique Subsaharienne pour être "réussie" devra s'accomoder de "l'utilité politique des rivaux", faire cohabiter les pratiques démocratiques universelles aux "habitus" subsahariens. Plus fondamentalement, le sort de la démocratisation paraît lié à la transformation des économies prédatrices en économies productives pour les reconnecter sur le système-monde. Mais un processus de démocratisation, ce sont aussi les hommes qui le mènent et les intellectuels qui mettent à leur disposition des

293. Ali. M. Mazrui cité par Frank.A.Kunz. "Liberalization in Africa. Some Preliminary Reflections". *Op.cit.*, p. 226.

294. Samuel.N.Eisenstadt, *Modernization, Protest and Change*. Englewood Cliffs (N.J.) : Prentice Hall, 1966 .

modèles .

Les premiers doivent avoir une vision globale des champs politiques, économiques et sociaux .Les deuxièmes doivent revenir à des théorisations originales qu'ils ont oubliées parce que captifs d'une logique étatique. Que l'hypothèque d'une bureaucratie qui présente les traits d'un mouvement social faits de valeurs d'autorité et de l'héritage colonial, ayant assuré la main-basse sur l'Etat et son articulation à la société, se posant en canal privilégié de la mobilité, ayant accaparé les fabuleuses ressources de la modernité soit levée en fournissant à la jeunesse, son principal canal d'ascension politique et économique et contribue au façonnement de la société civile .Car comme l'écrivait Karl Marx dans la critique du programme du Gotha, "la liberté consiste à transformer l'Etat ,organisme qui est au-dessus de la société ,en un organisme entièrement subordonné à lui"²⁹⁵.

295. Karl Marx cité par Christian Coulon, "Idéologie jacobine, Etat et ethnocide" in Pluriel 17, 1979, p. 14.

CONCLUSION GENERALE

Personne ici-bas ne termine et n'achève(...).
Tout commence en ce monde et tout finit
ailleurs.

Victor Hugo. Tristesse d'Olympio.

Même si l'on ne dispose pas aujourd'hui de suffisamment de distanciation ou de neutralité axiologique pour entreprendre un examen plus intelligible et de fond sur les médiations qu'ont empruntées la transition démocratique surtout, loin de nous la volition d'avoir écrit une recherche apologétique ou réquisitoire, d'avoir mis en oeuvre un mode de pensée innovant et génératif. Ainsi l'explication du réel autoritaire et la volonté de faire gémir la transition démocratique qui ont été menées ici s'opposent dans leur besoin d'achèvement, refusent la dogmatisation de la pensée qui conduit aux orthodoxies intellectuelles, tout comme elles n'ont pas été structurées par un idéal d'exhaustion.

En fait, le profond irrespect pour les frontières disciplinaires que ce travail a induit est parti d'un constat: les sociétés subsahariennes précoloniales ont connu aussi bien les ferments autoritaires que la consécration de la démocratie naturelle. Mais derrière ces phénomènes se construisaient ou se codifiaient des pratiques politico-sociales qui continuent de marquer les évolutions et les comportements politiques. Cette "somatisation" des pratiques donnent à la structuration des rapports politiques et sociétaux une spécificité propre. Par cela, l'idée séminale était de montrer que la fabrique sociale africaine n'a pas été inactive. Elle a réussi à produire des phénomènes dont la caractéristique principale est la mixité. En ce sens, la construction autoritaire et les expériences de démocratisation de la première génération ont trouvé leur genèse, leur base non seulement dans des fondements anthropologiques mais aussi dans ceux qui, historiques ont marqué les étapes de la structuration de ces sociétés. Au bout d'un long cheminement, le contact entre les éléments proprement africains et les répertoires occidentaux du politique ont produit une dynamique de métissage faite d'une âpreté des clivages et des luttes ethnico-politiques. L'Etat postcolonial a donc été le siège de cette mixité, son objet emblématique. Dès lors, il s'agissait pour nous de trouver ce qui expliquent dans les postcolonies subsahariennes la construction autoritaire et l'ampleur des crises politiques qui ont structuré un champ politique spécifique, étant donné que la continuité de l'ordre politique exigeait la perpétuation du minimum démocratique qui avait

sous-tendu le combat pour l'indépendance. Dans un second temps, il était question de voir comment ces éléments influencent aujourd'hui la problématique démocratique qui parcourent le champ sociétal.

La logique de la "découverte" scientifique dans l'efflorescence des dynamiques de conflictualité a culminé dans le verdict de la néo-patrimonialisation de l'Etat postcolonial. C'est dire que l'accaparement de l'Etat, au demeurant lieu d'engendrement de l'inégalité et de la domination et site d'accumulation de la richesse et du pouvoir a poussé les acteurs au pouvoir à initier la fermeture politique par la présidentialisation outrancière du régime, le parti unique et les élections sans choix. La régulation par la redistribution et les dynamiques du clientélisme, du patronage et de la cooptation et même de la violence ont produit les sentiments d'obéissance et d'identification au système néo-patrimonial. Toutefois, il a existé une tension entre l'obéissance au système et la volonté de contourner sa technologie autoritaire par des pratiques de déconstruction ou l'usage de la ressource de l'indiscipline. En plus, hormis la régulation par la redistribution, la régulation au sommet de l'Etat, en d'autres termes les successions légales ont montré les capacités de l'Etat néo-patrimonial à être stable. Pour parler comme les systémistes, autant dire que l'Etat néo-patrimonial des postcolonies était traversé par la dialectique de la morphostase et de la morphogenèse¹. Autrement dit, la capacité homéostatique du système néo-patrimonial cohabitait avec une tendance subversive ou hétérogénéitique. C'est ce qui explique l'ordre apparemment chaotique qui a caractérisé la postcolonie et que certains n'ont pas manqué d'y voir une pathologie politique.

En fait, derrière les dynamiques de fermeture politique se cachait une cohabitation tendue entre les exigences de la persistance, et de la continuité des catégories dirigeantes, des élites anciennes et nouvelles qui, dans un compromis historique s'étaient alliées pour assurer la reproduction de la domination. Tout au long de l'histoire postcoloniale, ces élites ont poursuivi leur devenir historique au sein des appareils

1. Voir W. Buckley. Sociologie and Modern Systems Theory. Englewood Cliffs N.J: Prentice -Hall, 1967. pp. 58-59. Y. Barcl. Le système et le paradoxe: Grenoble. P.U.G, 1979, pp. 14, 169 et 186.

idéologiques, politiques et économiques d'un Etat mis initialement en rapport inégal et dépendant avec l'occident. Cette première dynamique a été stationnaire en ce sens que malgré le bruit provoqué par les idéologies et rivalités de toute nature, le pouvoir autoritaire postcolonial a pu conserver son équilibre néo-patrimonial qui lui permettait d'intégrer le normal et l'anormal.

Au delà de ce premier élément d'invariabilité, il avait les exigences de la discontinuité impulsées par des acteurs, par des factions qui constamment parasitaient les institutions au point de favoriser des ruptures, des crises politiques dont la traduction concrète ont été les coups d'Etat et les guerres civiles. Si cette discontinuité provenait du "haut", elle était aussi l'émanation du "bas", des catégories subordonnées du "maquis". C'est dire que la postcolonie était marquée par l'ordre et le désordre. C'est ce qui explique son dynamisme et la vitalité de ses "arts de faire". La science politique développementaliste et dépendantiste dans leur aveuglement méthodologique et ethnocentrique n'y ont vu que le facteur ordre d'où leur légitimation des autoritarismes. Erreur et obstacle épistémologique qui faisaient des postcolonies des structures hétéronomes dominées outrageusement par le "dehors" et dont la planche de salut unique était l'arrimage total sinon inconditionnelle ou le copiage servile des structures politico-économiques occidentales. Pourtant en se basant sur la politologie consociative en tant qu' école de chaos positif parce que renvoyant à l'harmonie polémique des contrariétés interactives et à la stabilisation dynamique des complémentarités antagonistes, l'on doit banaliser la contradiction, le désordre postcolonial, les conflictualités politiques et les concevoir comme faisant partie du changement social².

Ainsi de par l'analyse des autoritarismes postcoloniaux , l'on percevait les dialectiques qui se profilaient derrière le phénomène de néo-patrimonialisation de l'Etat postcolonial de la première génération: copulation équatoriale ou tropicale des dynamiques autochtones et allogènes, inégalité et domination, tension entre la construction des monocéphalismes politiques et

2. Voir Edgar Morin. La Nature de la Nature. Paris: Seuil, 1977. J.P Dupray. "La simplicité de la complexité" in Esprit 9, Dec 1981, pp 126-144. L.A Coser. The Functions of Social Conflict. Glencoe: The Free Press, 1958.

volonté de dé-construction des acteurs subordonnés, cohabitation entre l'Etat mou et l'Etat fort. Tous ces éléments qui se chevauchaient se réclamaient de la maternité de l'Historicité des sociétés et du politique subsaharien, celle là même qui nous apprenait que l'irruption des lignes d'inégalité et de domination sur les scènes politiques coloniale et postcoloniale était nette. Tout comme l'était aussi l'accumulation des traumatismes et les facteurs qui, aujourd'hui, ont fait imploré les autoritarismes. Facteurs qui, même s'ils avaient partie liés avec les dynamiques du "dehors", n'en suivaient pas moins la grammaire des sociétés subsahariennes.

En effet, les trajectoires de décomposition des autoritarismes ou la transition démocratique³ ont été l'émanation des facteurs corrélés du dehors tels que la transnationalisation de la revendication démocratique, les dynamiques du temps mondial et les conditionnalités formées ça et là, ici et ailleurs mais, aussi et surtout, de la faillite du modèle de croissance, d'"incohésion" économique, la fatigue du mode de gouverner et le chavirement des compromis sociaux. Erigé en technologie de gouvernement, la cooptation et le clientélisme ne pouvaient survivre que si l'Etat néo-patrimonial et rentier continuait à assurer grâce à la brutalité des ponctions et aux sites de distribution du patronage une activation interne et externe des ressources symboliques et matérielles. En fait, les rapports hétéronomes étaient le sésame par lequel les Etats néo-patrimoniaux continuaient à se procurer les ressources nécessaires aux succès des formules spécifiques internes de légitimation du centre politique à sa périphérie et à l'élargissement de la base du pouvoir et de sa clientèle. Cependant à la faillite économique de l'Etat rentier incapable désormais d'effectuer les arbitrages nécessaires et de définir les compromis sociaux indispensables à tout passage à l'économie de marché ou à la production de l'ordre public, le tarissement des ressources a provoqué mécaniquement une crise du mode de régulation politique usuelle livrant la stabilité ou la morphostase de l'Etat aux libéralités conditionnelles et

3. Tesfatsion Medhane. "Les modèles de transition démocratique" in Le courrier CEE-ACP n° 138, Mars - Avril 1993, pp. 63-66.

directives de l'Occident et principalement des institutions de Bretton Woods.

Face à la montée des périls internes à l'incertitude et à l'exarcebation des déséquilibres, les Etats néo-patrimoniaux étaient contraints de s'inscrire dans la problématique légitime du système mondial à savoir la démocratie du marché. A ce titre, nécessité inéluctable, la transition démocratique au fond apparaissait comme une stratégie de survie qui visait, de manière implicite, la modernisation conservatrice, la préservation du statu quo, afin d'escompter avec certitude de la part des puissances avec lesquelles les liens systémiques sont plus intenses la satisfaction de la rente démocratique. Car en effet, seule cette dernière pouvait permettre aux pouvoirs néo-patrimoniaux de perpétuer les véritables opérations de redistribution et de patronage, les formes d'auto-reproduction dans lesquelles étaient inscrites la survie du régime et la continuité du système politique. Cette rente faisait partie de ces impératifs de la logique micro-structurelle du mode de gouvernement et de régulation des sociétés politiques subsahariennes.

Au delà de tout ceci néanmoins, les voies d'accès à la démocratisation dénotaient en Afrique une volonté de faire jouer les règles politiques en tenant compte, des facteurs historiques de spécification des parcours politiques des Afriques politiques. C'est pourquoi, la conférence nationale dont le mérite de l'antériorité lui conférait le label de "voie royale" d'entrée dans l'ère de la démocratisation, la transition démocratique octroyée par le haut et la libéralisation par le feu et par les armes illustré le dilemme cornélien de ces démocratisations écartelées entre le syndrome du renversement brutal comme Moussa Traoré, le complexe de l'abandon des soutiens extérieurs et le réalisme existentiel attaché au fondement du pouvoir en postcolonie. Ces deux derniers éléments font que la rigueur emphatique des foucades du discours patriotique ou nationaliste qui tente de refuser l'imposition des principes démocratiques, qui essaient même de ralentir le rythme de la transition fait davantage vibrer par la puissance du verbe les cordes des sentiments cocardiens fort pregnants dans ces sociétés politiques.

Mais il apparaît que , malgré les chemins de la

directives de l'Occident et principalement des institutions de Bretton Woods.

Face à la montée des périls internes à l'incertitude et à l'exarcebation des déséquilibres, les Etats néo-patrimoniaux étaient contraints de s'inscrire dans la problématique légitime du système mondial à savoir la démocratie du marché. A ce titre, nécessité inéluctable, la transition démocratique au fond apparaissait comme une stratégie de survie qui visait, de manière implicite, la modernisation conservatrice, la préservation du statu quo, afin d'escompter avec certitude de la part des puissances avec lesquelles les liens systémiques sont plus intenses la satisfaction de la rente démocratique. Car en effet, seule cette dernière pouvait permettre aux pouvoirs néo-patrimoniaux de perpétuer les véritables opérations de redistribution et de patronage, les formes d'auto-reproduction dans lesquelles étaient inscrites la survie du régime et la continuité du système politique. Cette rente faisait partie de ces impératifs de la logique micro-structurale du mode de gouvernement et de régulation des sociétés politiques subsahariennes.

Au delà de tout ceci néanmoins, les voies d'accès à la démocratisation dénotaient en Afrique une volonté de faire jouer les règles politiques en tenant compte, des facteurs historiques de spécification des parcours politiques des Afriques politiques. C'est pourquoi, la conférence nationale dont le mérite de l'antériorité lui conférait le label de "voie royale" d'entrée dans l'ère de la démocratisation, la transition démocratique octroyée par le haut et la libéralisation par le feu et par les armes illustré le dilemme cornélien de ces démocratisations écartelées entre le syndrome du renversement brutal comme Moussa Traoré, le complexe de l'abandon des soutiens extérieurs et le réalisme existentiel attaché au fondement du pouvoir en postcolonie. Ces deux derniers éléments font que la rigueur emphatique des foudres du discours patriotique ou nationaliste qui tente de refuser l'imposition des principes démocratiques, qui essaient même de ralentir le rythme de la transition fait davantage vibrer par la puissance du verbe les cordes des sentiments cocardiens fort pregnants dans ces sociétés politiques.

Mais il apparaît que , malgré les chemins de la

démocratisation, la constriction des contraintes environnementales internes et surtout externes qui ne vont pas sans rappeler le système de souveraineté fragmentée et des régimes de type consulaire Tunisien et Egyptien au XIX^e siècle ou la Chine des Traités Inégaux, a eu pour résultat elle, de susciter un mécanisme inventif de perpétuation des garanties extérieures de la reproduction palingénésique des catégories dirigeantes. A ce titre, l'ataraxie tranquille des groupes au pouvoir et la réappropriation des modalités du recyclage plébéen et économique libéral des systèmes locaux sont un signe assez révélateur de la capacité de résistance, d'endurance du processus de génération et d'évulsion des classes dirigeantes postcoloniales actuelles. Cela signifie donc que ce qui se joue en réalité quand la transition démocratique prend une tournure violente et conflictuelle, c'est la difficulté de faire coïncider les intérêts rentiers et hégémoniques des élites et contre-élites. C'est pourquoi quand restructuration politique il y a eu, cela a été bénéfique aux groupes sociaux dominants. C'est ce qui fait l'identité du passage au multipartisme des années 90. Cela nous permet de supposer les difficultés de la démocratisation en tant qu'elle est confisquée par trente années de structuration de la société politique subsaharienne autour d'un système de régulation spécifique qui recèle, à l'état latent, des germes féconds de résistance au changement, inscrite dans le mode de régulation politique et plus particulièrement dans la gestion des ressources à la conservation, la stabilité et la survie des régimes autoritaires et caractérisé par une polarisation primitive sur les espaces des anciennes puissances coloniales.

La prévision étant un acte épistémologique majeur⁴, comment voir le processus de démocratisation en postcolonie? Selon les termes d'une conclusion prospective et même si la volonté de faire du neuf, de l'exemplaire s'est heurtée à la texture des sociétés et au delà des critiques que l'on peut faire sur les médiations démocratiques actuelles, mais qui sont inhérentes à toute tentative de restructuration, de classification et de lisibilité des pratiques politiques, la transition démocratique incite à un optimisme mesuré. Le réveil et l'émergence décisive de la société civile, le débat ouvert sur le mode de gouverner, la mise en procès de la forme de l'Etat, l'apparition des

formules économiques de rechange pour pallier à la raréfaction des capitaux étrangers et à l'exclusion des prêts bancaires sont là pour attester de la vitalité de l'innovation. Bref, le bouillonnement, le bourgeonnement et même le retournement qui caractérisent aujourd'hui les sociétés postcoloniales sont favorables à des innovations et suscitent des impératifs: l'Etat de droit garant de la cohésion sociale et de la paix civile, une conception efficace du pouvoir au service du droit, la nécessaire autonomie de l'Etat impartial, la constitutionnalisation des droits fondamentaux, la décentralisation du pouvoir⁴.

Mais dans un contexte international aussi rigide caractérisé par une intensification des échanges entre les trois pôles dominants de l'Europe Occidentale, de l'Amérique du Nord et de la Zone Pacifique et où l'Afrique est pratiquement exclue, dans ce contexte de périphérisation et de dépendance grandissante par rapport à l'économie - monde, cela est-il possible? Malgré la vision proposée par les médias occidentaux d'une Afrique succursale de l'enfer, inlassablement parcourue par les quatre cavaliers de l'Apocalypse, ce qui se passe en réalité, c'est que l'Afrique "avance dans la bonne direction"⁶ dans plusieurs domaines: en direction des libertés publiques, vers l'essor d'une vie artistique foisonnante, par la pacification politique si relative soit-elle, mais qui demeure l'arme par excellence de combat pour la renaissance. C'est pourquoi, il faudrait bel et bien voir, au-delà des bruits et du brouhaha sur les transitions démocratiques, les recompositions sociales internes et profondes qui travaillent en creux les postcolonies.

Sans partager totalement le pessimisme réaliste d'Achille Mbembe qui affirme que ce à quoi l'on assiste pour le moment n'est pas forcément un processus de "transition" vers la démocratie, mais plutôt un rebondissement violent des luttes contre l'inégalité, d'une renégociation brutale des rapports de loyauté et de soumission, des relations d'échange, de réciprocité, de coercition et des termes de l'assujettissement légitime, il faut dire tout de même que ces pratiques que l'on

4. Gérard Conac. "Etat de Droit et Démocratie". op-cit., pp. 497-507.

5. Ignacio Ramonet. "Afrique des malédictions, espoirs des africains, combats pour une renaissance". Le Monde diplomatique, Mai 1993.

6. Achille Mbembe. "Déconfiture de l'Etat..." op-cit., p. 16-17.

pourrait résumer sous le syntagme de "déconfiture de l'Etat"⁷ se retrouvent dans toutes les transitions. Elles font partie des conquêtes démocratiques. Par ailleurs a t-on jamais pensé que le passage au multipartisme et à la démocratie se fera de manière linéaire ?

Ce passage comme tous les autres n'est-il pas grosse des retournements, des détournements, des stagnations et des évolutions? Dans tous les cas, il faudra bien lire le verdict sur la forme de l'Etat qui sera prononcé dans un avenir proche, le refaçonnage de la carte politique du continent et la modification de l'organisation spatio-sociale, la mise en question de l'Etat "territorial" et du dogme de l'intangibilité des frontières, l'essor de l'informel, le retour aux axes régionaux et internationaux de trafic qui, dans une large mesure, recourent et transcendent tout à la fois les itinéraires et les aires historiques d'expansion marchandes du XIX^e siècle, la résurgence des identités des terroirs, les dynamiques de l'autonomie et de différenciation, les pressions migratoires, la privatisation de la coercition, l'économie concessionnaire comme faisant partie du crépuscule des autoritarismes. Pour s'en convaincre, on a qu'à relire non seulement l'histoire des démocraties occidentales où, la démocratie a été un processus historique de gestation lente, chèrement acquise lors des Révolutions britannique et française, mais aussi celle des phases russes des années 90. Perry Anderson nous apprend que toute transition ou velléité de transition d'un régime à un autre présente des recompositions et des renouvellements. Cela a été le cas, lors du passage de l'Etat féodal à l'Etat absolutiste. L'absolutisme comme la démocratisation aujourd'hui n'y était alors qu'un nouvel agencement, un renforcement de l'appareil de domination féodale destiné à maintenir les classes paysannes dans leur condition malgré qu'elles s'étaient battues pour la transformation des redevances. L'Etat absolutiste autant que l'"Etat démocratique" postcolonial des années 90 n'était qu'une nouvelle carapace politique d'une noblesse menacée. Cette transition s'accompagna aussi d'un déplacement de la coercition politico-juridique vers d'autres espaces, vers le sommet central et militaire⁸. Ces dynamiques permanentes des trajectoires d'implosion de

7. Perry Anderson. L'Etat absolutiste... op.cit., pp. 18-19.

l'autoritarisme se retrouvent aussi dans la Communauté des Etats Indépendants comme nous le montre Yves Pormeur: réveil des nationalités, apparition de l'économie informelle, contradictions entre les exigences des réformes et la volonté de conservation du pouvoir⁹. Au vu de tout ceci, nous sommes donc tentés de dire que la mise en place d'une autre économie politique, d'une autre invention des systèmes coercitifs et des stratégies d'exploitation font partie de ces jeux de réinventions qu'apportera l'entrée dans l'ère et dans les formes de gouvernement plus frugales. Ces jeux de réinventions et la fertilisation des processus démocratiques se feront par conséquent au rythme de l'historien c'est-à-dire à l'échelle de plusieurs générations.

En définitive, l'Afrique peut donc avec courage continuer son cheminement chaotique mais inexorable vers des formes de gestion de pouvoir plus responsables. Certes, le chemin sera difficile, escarpé, hasardeux, car le processus démocratique en tant qu'il est la moins mauvaise des évolutions politiques n'est pas facile à gérer¹⁰. Il est le plus exigeant et le plus contraignant. Il requiert de la part des gouvernants une grande maturité politique, il impose aux oppositions des lourdes responsabilités; une opposition radicale, irréaliste, inorganisée ou mal organisée ne proposant aucune plate forme programmatique, incapable de saisir les opportunités de fait ou de droit qu'offre l'histoire de chaque nation pour s'affirmer, ne facilitera pas le processus démocratique, le rendra impossible et sera même un danger pour la survie de l'Etat. C'est pourquoi comme nous l'apprend Edem Kodjo, "face aux inévitables dérapages qui jalonnent le processus sinueux de libéralisation de la vie politique, gouvernants et opposants devront développer une nouvelle culture politique"¹¹ qui tienne évidemment compte de l'intérêt général. Car si l'unanimité n'existe que dans l'esclavage total ou chez les dieux, les africains n'ont pas la prétention d'être des dieux, mais ils ne peuvent accepter l'esclavage. Il ne leur reste que la voie du possible démocratique. Il ne sera pas question d'attendre ici

8 Yves Pormeur in Cao-Huy Thian, P. Gallus Regards sur le changement en Union Soviétique. Paris. P.U.F. 1990

9 Jean Bachelet, Démocraties Paris Calmann-Lévy, 1985, pp. 687-695

10 Edem Kodjo "Hors la démocratie point de salut", Jeune Afrique n° 1538 du 10 au 26 Juin 1990, p 29

Godot car pendant que les autres se contentent de marcher, l'Afrique doit courir, car en fin de compte la démocratie reste vraie et digne d'être méditée, contemplée et appliquée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

11. Godot, c'est le personnage de Samuel Beckett qui est annoncée et attendue avec impatience et en vain par Estragon et Vladimir. Voir S. Beckett En attendant Godot. Paris: ed de Minuit, 1953, Acte 1.

CONDUCTEUR BIBLIOGRAPHIQUE.

La bibliographie qui suit n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Elle rassemble la plus grande partie des travaux utilisés au cours de la préparation de cette thèse. Cette volumineuse bibliographie aurait pu être présentée par grands thèmes ou en toute rigueur être divisée par des rubriques très précises. Mais pour des raisons subjectives, l'option qui suit a été préférée.

De plus, en dehors de quelques rares exceptions, les contributions issues de beaucoup de journaux d'opinion n'ont pas été recensées.

- 1 - Ouvrages.
- 2 - Articles et études.
- 3 - Thèses, mémoires et cours.

OUVRAGES.

- 1 - Abdel-Maalek. A (dir). Sociologie de l'Impérialisme. Paris. Anthropos, 1974.
- 2 - Adda, J et Smouts, M.C. La France au Sud. Le Miroir brisé. Paris: Karthala, 1989.
- 3 - Adler, A. La mort et le masque du roi: La royauté sacré des Moundang du Tchad. Paris: Payot, 1982.
- 4 - Afrique plurielle, Afrique actuelle. Hommage à Georges Balandier. Paris: Karthala, 1987.
- 5 - Ageron, C.R. France coloniale. Paris: P.U.F, 1978.
- 6 - Ajayi, F et Crowder, M(eds). History of West Africa. London: Longman, 1971.
- 7 - Ake, C. A Political Economy of Africa. Lagos: Longman, 1981.
- 8 - ————. Revolutionary Pressures in Africa. London: Zed Press, 1978.
- 9 - Alguhon, M. La République du village. Paris: Seuil, 1977.
- 10 - Allard, E et Al. Cleavages, Ideologies and Party Systems. Helsinki: The Academic Bookstore, 1964.
- 11 - Almond, G.A, Flanagan, S.C., and Mundt, R.J. (eds). Crises. Choice and Change. Historical Studies of Political Development. Boston: Little Brown, 1973.

- 12 - Althusser, L. Pour Marx. Paris: Maspéro, 1965.
- 13 - Amin, S. L'accumulation à l'échelle mondiale. Paris Anthropos/IFAN 1970
- 14 - ————. Le développement inégal. Essai sur les formations du capitalisme périphérique. Paris: ed de Minuit, 1973.
- 15 - ————. La faillite du développement dans le tiers monde. Paris: l'harmattan, 1989.
- 16 - Amin, S., Arghirri, G., Gunder, F., et Wallerstein, T., Le grand tumulte ? les mouvements sociaux dans l'économie-monde. Paris: ed la découverte, 1991.
- 17 - Amselle, J. L. Logiques métisses. Anthropologie de l'identité ici et ailleurs. Paris: maspéro, 1978. 2 volumes
- 18 - Anderson, P. L'Etat absolutiste. Paris: Maspéro, 1978. 2 volumes.
- 19 - Apter, D. The Politics of Modernization. Chicago: Rand McNally and Co, 1965.
- 20 - Ansart, P. Idéologies, conflits et pouvoirs. Paris: P.U.F, 1977.
- 21 - Ayang' Nyongo, P. Afrique: la longue marche vers la démocratie Etat autoritaire et resistance populaire. Paris: publisud, 1988.
- 22 - Arendt, H. Le système totalitaire. Paris: Seuil, 1972.
- 23 - Arghirri, E. L'échange inégal. Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux. Paris: Maspéro, 1972.
- 24 - Aron, R. Démocratie et totalitarisme. Paris: Gallimard, 1965..... Paix et guerre. Paris: Calman-Levy, 1984.
- 25 - Asso, B. Le chef d'Etat africain. Paris: Albatros, 1975.
- 26 - Augé, M. Pouvoir de vie, pouvoir de mort. Paris: Flammarion, 1977.
- 27- ————. Génie du paganisme. Paris: Gallimard, 1982.
- 28 - Bach, D. Le Nigéria contemporain. Paris: CNRS, 1986.
- 29 - Badié, B. Le développement politique. Paris: Economica, 1984.
- 30 -Badié ,B et Hermet, G. Politique comparée. Paris: P.U.F, 1990
- 31 - Badié, B. Culture et politique. Paris: Economica, 1983 .
- 32 -Badié,B et Birnbaum ,P. Sociologie de l'Etat. Paris: Grasset, 1982.
- 33 - Baechler, A. Démocraties. Paris: Fayard, 1985.
- 34 - Ba kobhio, B. Le Cameroun, la fin du maquis. Presse, livre et "ouverture démocratique". Paris: L'Harmattan, 1986.

- 35 - Balandier, G. Le désordre, éloge du mouvement. Paris: Fayard, 1985.
- 36 - ———. Anthropologie politique. Paris: P.U.F, 1967.
- 37 - ———. Anthro-po-logiques. Paris: P.U.F, 1974.
- 38 - ———. (dir) Sociologie des mutations. Paris/La Haye: Mouton, 1973.
- 39 - ———. Le pouvoir sur scènes. Paris: Balland, 1980.
- Sociologie des Brazzavilles Noires. Paris:P.F.N.S.P., 1955.
- 40 - Baillet, F.G. Les règles du jeu politique: étude Anthropologique. Paris: P.U.F, 1971.
- 41 - Bandinter, E et Bandinter. Condorcet: un intellectuel en politique. Paris: Fayard, 1988.
- 42 - Banock, M. Le processus démocratique en Afrique. Le cas Camerounais. Paris: L'Harmattan, 1992.
- 43 - Bara Diop, A. La société Wolof. Tradition et changement. Le système d'inégalité et de la domination. Paris: Karthala, 1981.
- 44 - Barthes, R. Mythologie. Paris: Seuil, 1979.
- 45 - Bandolo, H. La flamme et la fumée. Yaoundé: SOPECAM, 1985.
- 46 - Bayart, J-F., Mbembe, A., Toulabor, C.M. La politique par le bas en Afrique Noire. Paris: Karthala, 1991.
- 47 - Bayart, J-F. L'Etat au Cameroun. Paris: PFNSP, 1979.
- 49 - ———. L'Etat en Afrique: la politique du ventre. Paris: Fayard, 1989.
- 48 - Bayart, J-F. La politique africaine de François Mitterand. Paris: Karthala, 1984.
- 49 - Bendix, R. Max Weber, an Intellectual Portrait. New-York/Garden City: Double Day Anchor Book, 1982.
- 50 - ———. Nation - Building and Citizenship. Berkeley University of California Press, 1989.
- 51 - Benot, Y. Idéologies des indépendances africaines. Paris: Maspéro, 1969.
- 52 - Bernard, C. Introduction à la médecine expérimentale. Paris: Garnier Flammarion, 19
- 53 - Berth, H et Mills, W (eds). From Max Weber. New-York: Oxford University Press.
- 54 - Bertrand, H. Le Congo. Formation sociale et mode de développement. Paris: Maspéro, 1973.
- 55 - Berry, S. Fathers Work for their Sons. Accumulation in an Extended Yoruba Community. Berkeley: University of California

- Press, 1985.
- 56 - Bettati, M et Kouchner, P. **Le devoir d'ingérence. Faut-il les laisser mourrir.** Paris: ed Denoel, 1987.
- 57 - Biarnes, P. **Les français en Afrique de Richelieu à Mitterand.** Paris: A. Colin, 1987.
- 58 - Bigo, D. **Pouvoir et obéissance en République Centrafricaine.** Paris: P.U.F, 1984.
- 60 - Birnbaum, P et Leca, J (dir) **Sur l'individualisme.** Paris: P.F.N.S.P, 1986.
- 61 - Birnbaum, P et Chazel, F. **Sociologie politique.** Paris: A. Colin, 1979.
- 62 - Biya, P. **Pour le libéralisme communautaire.** Paris: ed P. Favre, 1987.
- 63 - Blanchet, G. **Elites et changement en Afrique et au Sénégal.** Paris: ORSTOM, 1975.
- 64 - Boulaga, E.F. **Les Conférences Nationales: une affaire à suivre.** Paris: Karthala, 1993.
- 65 - BoukhovsKi, V. **L'URSS: de l'utopie au désastre.** Paris: ed Robert Laffont, 1990.
- 66 - Bonald, L. de. **Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civilisée.** Paris: Adrien Leclerc, 1943.
- 67 - Boudon, R et Bourricaud, F. **Dictionnaire critique de la sociologie.** Paris: P.U.F, 1976.
- 68 - Bourdieu, P et Izard, M. **Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie.** Paris: P.U.F, 1991.
- 69 - Bourdieu, P. **La distinction. Critique sociale du jugement.** Paris: ed de Minuit, 1979.
- 70 - ———. **Questions de sociologie.** Paris: ed de Minuit, 1984.
- 71 - ———. **Le métier de sociologue.** Paris/La Haye. Mouton, 1973.
- 72 - ———. **Esquisse d'une théorie de la pratique.** Genève: Droz, 1972.
- 73 - Bourgi, A et Casteran, P. **Le printemps de l'Afrique.** Paris: Hac.ette, 1991.
- 74 - Bourgi, R. **Le Général de Gaulle et l'Afrique.** Paris: LGDJ, 1980.
- 75 - Bourmaud, D. **Histoire politique du Kenya: Etat et pouvoir local.** Paris: Credu/Karthala, 1988.
- 76 - Bourricaud, F. **Esquisse d'une théorie de l'autorité.** Paris: Armand Colin, 1973.
- 77 - ———. **Le bricolage idéologique.** Paris: P.U.F, 1980.

- 78 - Braillard, P et Djalili, M.R. Les relations internationales du Tiers-Monde. Paris P.U.F, 1990.
- 79 - ———. Théorie des systèmes et relations internationales. Bruxelles: Emile Bruylant, 1977.
- 80 - Bratton, M. Governance and Politics in Africa. Boulder and London, Lynne Rienner, 1992.
- 81 - Braud, P. Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-politique des régimes pluralistes. Paris: P.F.N.S.P, 1991.
- 82 - Braudel, F. Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e - XVIII^e siècle. Paris: Armand Colin, 1985.
- 83 - Ecrits sur l'Histoire. Paris: Flammarion, 1969.
- 84 - ———. L'identité de la France. Les hommes et les choses. Paris: Flammarion, 1986.
- 85 - Brezezinski, Z. The Grand Failure. The Birth and Death of Communism in the Twentieth Century. New-York: Scribner's, 1989.
- 86 - Broker, P. The Faces of Fraternalism. Nazi Germany, Fascist Italy and Imperialist Japan. New-York: Oxford University Press, 1991.
- 87 - Buci-Gluckman, C. Gramsci et l'Etat. Paris: Fayard, 1975.
- 88 - Buchman, J. L'Afrique Noire Indépendante. Paris: LGDJ, 1982.
- 89 - ———. Le problème des structures politiques en Afrique Noire Indépendante. Leopoldville: IRES, 1961.
- 90 - Buijtenhous, R. Le FROLINAT et les révoltes populaires. Paris: Mouton, 1978.
- 91 - ———. Le FROLINAT et les guerres civiles du Tchad (1877 - 1984). Paris: Karthala, 1987.
- 92 - Burdeau, G. Traité de science politique. Paris: LGDJ, 1967.
- 93 - Buijtenhous, R. Le mouvement Mau-Mau: Une révolte paysanne et anticoloniale en Afrique Noire. Paris: la Haye/Mouton, 1971.
- 94 - ———. Traité de science politique: la révolte des colonisées. Paris: Economica, 1985.
- 95 - Charbonnier. Entretiens avec Levy-Strauss. Paris: Plon/Julliard, 1961.
- 96 - Charlot, J. Les partis politiques. Paris: Armand Colin, 1971.
- 97 - Châtelet, F., Duhamel et Pisier - Kouchner, E. Dictionnaire des oeuvres politiques. Paris: P.U.F, 1989.
- 98 - Chipman, J. French Power in Africa. London: Basic Black Well, 1989.

- 99 - Chrétien, J.P(dir) *Les Ethnies ont une Histoire*. Paris: Karthala, 1989.
- 100 - ———, Guichaoua, A et Lejeune, G. *La crise d'Août 1988 au Burundi*. Paris: Karthala, 1989.
- 101 - Clapham, C. *Private Patronage and Public Power. Political Clientelism in the Modern State*. London: Frances Pinter, 1985.
- 102 - ———. *Third World Politics*. Wisconsin: Wisconsin University Press, 1983.
- 103 - Clastres, P. *La société contre l'Etat*. Paris: ed de Minuit, 1981 .
- 104 - ———. *Recherches d'Anthropologie politique*. Paris: Seuil, 1980.
- 105 - Clifffel, L, Coleman, J.S et Doornbos (eds). *Gouvernement and Rural Development in East Africa. Essays on Political Penetration*. La Haye: Martins Nijhoff, 1984.
- 106 - Clough, M. *Free at Last? U.S Policy Toward Africa and the End of the Cold War*. New-York: Council of Foreign Relations, 1991.
- 107 - Callaghy, T. *The State - Society Struggle. Zaïre in Comparative Perspective*. New-York: Columbia University Press, 1984.
- 108 - Callinicos, A.F. *The Revenge of History. Marxism and the East European*. Cambridge: Polity Press, 1991.
- 109 - Campbell, J. *Honour , Family and Patronage*. Oxford: Clarendom Press, 1984.
- 109 - Carnoy, M. *The State and Political Theory*. Princeton: Princeton University Press, 1984.
- 110 - Carrère d'Encausse, H. *La gloire des Nations ou la fin de l'Empire soviétique*. Paris: Fayard, 1990.
- 111 - Castoriadis, C. *L'Institution imaginaire de la société*. Paris: ed du Seuil, 1983.
- 112 - CEAN - CERI. *Aux urnes l'Afrique: Elections et pouvoir en Afrique Noire*. Paris: Pedone, 1978.
- 113 - Certeau, M. de. *L'invention au quotidien*. Paris: UGE, 1980.
- 114 - Chabal, P. (eds). *Political Domination in Africa*. Cambridge: CUP, 1986.
- 115 - Chamboredon. *Le métier de sociologue*. Paris/La Haye: Mouton, 1973.
- 116 - Chapelle, J. *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*. Paris, 1975.

- 117 - ———., Forrest, A. et Weiss, H. (dir). *Rebellions révolution au Zaïre*. Paris: L'Harmatan, 1982. 2t.
- 118 - Crowder, N. *Sénégal. A Study on French Assimilation*. London: Oxford: University Press, 1962.
- 119 - Crowder, M et Okumi, O. (eds) *West Africa Chief*. New-York African Publishing Co, 1970.
- 120 - Crozier, M. *L'acteur et le système*. Paris: Seuil, 1977.
- 121 - Crozier, M. *Etat, Modeste, Etat Moderne*. Paris: Fayard, 199
- 122 - Cosner, H. *L'Ouest Africain Français*. Paris: Larose, 1921.
- 123 - Coulon, C et Martin, D. *Les Afriques Politiques*. Paris: ed le Découverte, 1991.
- 124 - Coulon, C. *Les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire. Religion et contre-culture*. Paris: Karthala, 1983.
- 125 - C.N.R.S. *La notion de personne en Afrique Noire*. Paris: C.N.R.S, 1981
- 126 - Cohen, J. *Class and Civil Society. The Limit of Marxian Critical Theory*. Oxford: Oxford University Press, 1980.
- 127 - Cohen, R et Service, E. *Origins of the State*. Philadelphie: ISH, 1978.
- 128 - Cohen, R. *Urban Policy and Political Conflict in Africa. A Study of the Ivory Coast*. Chicago: The University of Chicago Press, 1974.
- 129 - Coleman, J-S et Almond, G.A (eds) *The Politics of Developping Areas*. Princeton: Princeton University Press, 1960.
- 130 - Colson, N.J. *Les musulmans en Afrique*. Paris: ed Maisonneuve et Larose, 1975.
- 131 - Conac, G. *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*. Paris: Economica, 1993.
- 132 - Contamin, B et Favre, Y.A. *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'Histoire d'un ajustement interne*. Paris: Karthala, 1990.
- 133 - Copans, J. *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*. Paris: Karthala, 1991.
- 134 - ———. *Classes ouvrières d'Afrique Noire*. Paris: Karthala, 1987.
- 135 - ———. *Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*. Paris: Le Sycomore, 1980.
- 136 - ———. *Le marabout et le Prince: Islam et pouvoir au Sénégal*. Paris: Pédone, 1981.
- 137 - Coquery-Vidrovitch, C. *Le Congo au temps des grandes*

- compagnies concessionnaires, 1898-1930. Paris: Mouton, 1972.
- 138 - Dahl, R. Polyarchy, Participation and Opposition. New-Haven/London: Yale University Press, 1971.
- 139 - Da Matta, R. Carnavals, bandits et héros. Enquêtes sur la société Bresilienne. Paris: Seuil, 1983.
- 140 - Dauch, G et Martin, D. L'héritage de Kenyatta. La transition démocratique au Kenya. Paris: L'Harmattan, 1985.
- 141 - Debbasch, C et Pontier, J.M. Introduction à la politique. Paris: Dalloz, 1982.
- 142 - De Benoist, J.R; L'Afrique Occidentale française de 1944 à 1960. Dakar: NEA, 1982.
- 143 - De Jouvenel, B. De la souveraineté à la recherche du bien être politique. Paris: ed Hachette, 1985.
- 144 - ———. Du pouvoir. Paris: Hachette, 1980.
- 145 - De Lavignette, R. Du bon usage de la décolonisation. Paris: Castermann, 1968.
- 146 - ———. Christianisme et colonisation. Paris: Fayard, 1968.
- 147 - Deschamps, H. Les institutions politiques d'Afrique Noire. Paris: P.U.F, 1970.
- 148 - Deutsch, K. Nationalism and Social Communication. Massachussets Institute of Technology Press, 1966.
- 149 - ———. The Nerves of Government. Model of Political Control and Communication. New-York, 1966.
- 150 - Dia, M. Mémoires d'un militant du Tiers-Monde. Paris: Publisud, 1985.
- 151 - Diagne, P. Les systèmes politiques africains. Paris: LGDJ, 1976.
- 152 - ———. Le concept du pouvoir en Afrique. Paris: Karthala, 1986.
- 153 - Diakhite, T. L'Afrique malade d'elle-même. Paris: Karthala, 1986.
- 154 - Diamond, L, Linz, J et Seymour Lipset, M. Democracy in Developing Countries. 2. Africa. Boulder/Colorado: Lynne Rienner P., 1985.
- 155 - Diamond, L. Comparing in Developing Countries. Boulder: Lynne Rienner 1990.
- 156 - Diop, M et Diop, M.C. Le Sénégal sous Abdou Diouf. Paris: Karthala, 1992.
- 157 - Dobry, M. Sociologie des crises politiques. Paris: PFNSP, 1986.

- 158 - Drake, P.W et Silva E (eds). *Elections and Democratization in Latin America: 1980 - 1985*. San-Diego Center of Iberian and Latin America Studies: University of California press, 1986.-
- 159- Dreyfus, H.L et Rabinow, P. *Michel Foucault, un parcours philosophique*. Paris: Gallimard, 1984.
- 160 - *Droit, institutions et systèmes politiques. Mélanges en hommage à Maurice Duverger*. Paris: P.U.F, 1987.
- 166 - Droz, B et Rowley,A. *Histoire Générale du XX^e siècle*. Paris: Seuil, 1986.
- 167 - Dumont, L. *Homo Aequelis*. Paris: Gallimard, 1976.
- 168 - Dumont, G.H. *La Table-ronde belgo-congolaise: le Congo du régime colonial à l'indépendance 1955 - 1960*. Paris: ed Universitaires, 1990.
- 169 - Dumont, R. *Démocratie pour l'Afrique?*. Paris: Seuil, 1991.
- 170 - *Pour l'Afrique. J'accuse*. Paris: Plon, 19
- 171 - Dumont, R. *L'idéologie allemande*. Paris: Plon, 1985
- 172 - Dunn, J. (ed). *West African State. Failure and Promise*. Cambridge: CUP, 1978.
- 173 -Dunn,J, et Robertson. *Dependance and Opportunity*.
- 174 - ———, O'Brien Cruize, Rathborne, R. *Contemporary. African State*. Cambridge: CUP, 1989.
- 176 - Durkheim, E. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: P.U.F, 1981.
- 177 - ———. *Leçons de sociologie*. Paris: P.U.F, 1950.
- 178 - ———. *De la division du travail social*. Paris: P.U.F, 196
- 179 - ———. *Textes*. Paris: ed de Minuit, 1975.
- 180 - Duverger, M (dir). *Dictature et légitimité*. Paris: P.U.F, 1982.
- 181 - Duvignaud. *Fêtes et civilisations*. Genève: Weber, 1973.
- 182 - Easton, D. *Analyse du système politique*. Paris: A.Colin, 1974.
- 183 - ———. *The Political System*. New-York: A. Knopf, 1953.
- 184 - Eckstein, H. *A Theory of Stable Democracy*. Princeton: Princeton University Press, 1961.
- 185 - Eisenstadt, S et Romiger, L. *Patrons, Clients and Friends*. Cambridge: CUP, 1984.
- 186 - Efrat, M et Berkovitch, J. *Superpowers and Clients States in the Middle East. The Imbalance of Influence*. London: Routledge, 1991.
- 187 - ———. *Building States and Nations*. Beverly: Sage

- Publications , 1977. 2 vol.
- 188 - ———. *Evolution and Transformation of Societies*. Londres: The Free press, 1978.
- 189 - Ekpo, V. Monday. *Bureacratic Corruption in Subsaharian Africa*. Washington: University Press of America, 1979.
- 190 - Ela, J.M. *Quand l'Etat pénètre en brousse : ripostes paysanne à la crise*. Paris :Karthala ,1990.
- 191 - Elias, N. *La dynamique de l'occident*. P ris: Calmann-Levy, 1977.
- 192 - Eone, T. *Radio, publics et pouvoirs au Cameroun: Utilisations officielles et besoins sociaux*. Paris: L'Harmattan, 1988.
- 193 - Ergas, Z. (eds). *The African State in Transition*. New-york: St Martin's Press ,1987
- 194 - Ericksson, K. *Comparative Political Dynamics. Global Ressearch Perspectives*. London: Harper Collins, 1991.
- 195 - Eteki Otabela, M. *Misère et Grandeur de la démocratie au Cameroun*. Paris: L'Harmattan, 1987.
- 196 - Fall, M. *L'Etat d'Abdou Diouf ou le temps des incertitudes*. Paris: L'Harmattan, 1986.
- 197 - Fatton, Jr R. *The Making of Liberal Democracy. Senegal's Passive Revolution 1975 - 1985*. Boulder: Lynne Rienner, 1987.
- 198 - Fauré, Y. A et Medard, J.F. (dir). *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*. Paris: Karthala, 1982.
- 199 - Ferrero, G. *Pouvoir: les génies invisibles de la cité*. paris: Plon, 1945.
- 200 - Finley, M. *Politics in Ancient World*. Cambridge: CUP, 1983.
- 201 - First, R. *Power in Africa*. New-York: Pantheon Books, 1970.
- 203 - Fossaert, Robert. *Le monde au 21^e siècle. Une théorie des systèmes mondiaux*. Paris: Fayard, 1991.
- 204 - Fossaert, René. *La société: Les Etats*. Paris: Seuil, 1981.
- 205 - Foucault, M. *Surveiller et Punir*. Paris: Gallimard, 1975.
- 206 - Fougeyrollas, P. *Où va le Sénégal: Analyse spectrale d'une nation africaine*. Paris: Anthropos, 1970.
- 207 - François, Jean (dir). *La dette: Catastrophe ou mutation*. Paris: les publications de la Fondation sans frontières, 1987.
- 208 - Freud, J. *Sociologie des conflits*. Paris: P.U.F, 1983.
- 209 - Fried. *The Evolution of Political Society*. New-York: Random House, 1973.

- 210 - Gamson, W.P. *Power and Discontent*. Homewood: The Dorsey Press, 1968.
- 212 - Gastellu, J.M. *L'égalitarisme économique des Sérères du Sénégal*. Paris ORSTOM, 1981.
- 213 - Gaulme, F. *Le Gabon et son ombre*. Paris: Karthala, 1988.
- 214 - Gbagbo, L. *La Côte-d'Ivoire: Economie et société à la veille de l'Indépendance 1940 - 1960*. Paris: L'Harmattan, 1982.
- 215 - Geertz, C. *The Interpretation of Culture*. New-York: Basic Books, 1973.
- 216 - ———. *Local Knowledge, Further Essay in Interpretative Anthropology*. New-York: Basics Books, 1963.
- 217 - Geffray, C. *La cause des armes au Mozambique: Anthropologie d'une guerre civile*. Paris: Karthala, 1990.
- 218 - Georg, O. *Commerce et colonisation en Guinée (1850 - 1913)*. Paris: L'Harmattan, 1986.
- 219 - Germani, G. *Authoritarianism, Fascism and National Populism*. New-Brunswick: Transaction Books, 1978.
- 221 - Geschiere, P. *Village Communities and State: Changing Relationship Among the Maka of Southeastern Cameroon since the Colonial Conquest*. Londres: Kegan Paul International, 1982.
- 222 - Giddens, A. *The Nation State and Violence*. Berkeley: University of California Press, 1981.
- 223 - Godelier, M. *L'Anthropologie, sciences des hommes primitifs*. Paris Penfel, 1986.
- 224 - Goffman, E. *Strategic Interaction*. Oxford: Basic Blackwell, 1970.
- 225 - Gonidec, P.F. *L'Etat Africain*. Paris: LGDJ, 1985.
- 226 - ———. *Les systèmes politiques africains*. Paris: LGDJ, 1979.
- 227 - ———. *La République du Tchad*. Paris: Berger-Levrault, 1970.
- 228 - Gould, D.J. *Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World. The Case of Zaïre*. New-York: Pergamon Press, 1980.
- 229 - Goumaz, M-L. *Connaître la Guinée Equatoriale*. Paris: ed Peuples Noirs, 1986.

- 230 - ———. *La Guinée Equatoriale, un pays méconnu*. Paris: L'Harmattan, 1979.
- 231 - Gramsci, A. *Oeuvres choisies*. Paris: ed Sociales, 1959.
- 232 - ———. *Selections from Prison. Notebooks of Antonio Gramsci*. New-York: International Publishers, 1971.
- 233 - Grawitz, M. *Méthodes de sciences sociales*. Paris: Dalloz, 1984.
- 234 - Grawitz, M et Leca, J. *Traité de science politique*. Paris: P.U.F, 1985, 4 vol.
- 235 - Gregor, F.A. *The Ideology of Fascism*. New-York: The Free Press, 1969.
- 236 - Grimal, H. *La décolonisation de 1919 à nos jours*. Paris: ed Complexe, 1985.
- 237 - Guasti, Cande, L et Scott, J. (ed). *Friends, Followers and Factions*. Berkeley: California University Press, 1979.
- 239 - Guillomont, S. *Zone franc et développement*. Paris: Economica, 1984.
- 240 - Haas, E. *Beyond the Nation State. Functionnalism and International Relations*. Stanford: Stanford University Press, 1964.
- 241 - Habermas, J. *The Structural Transformation of Public Sphere into a Category of Bourgeois Society*. Cambridge Ma. MIT Press, 1981.
- 242 - Halloway, J et Piccioto (eds). *State and Capital*. London: Edward Arnold, 1978.
- 243 - Hammer et Hartmann, P.C. *Le bonapartisme*. Munich: Artemis verlaat, 1983.
- 244 - Hamon, L. (dir). *Mort des dictatures?* Paris: Economica, 1982.
- 245 - Handel, S. *Weak State in the International System*. London: Frank Cass, 1981.
- 246 - Harvey, D. *The Condition of Postmodernity*. London: Bassic Blackwell, 1989.
- 247 - Hassner, P. et Gremion, P. (dir). *Vents d'Est*. Paris: P.U.F, 1990.
- 248 - Hatch, J. *Nigéria. The Seeds of Disaster*. Chicago: Henri Regnent Company, 1978.

- 249 - Haubert, M., Frelin, C., Leimdurfer, F., Marie, A., et Nguyễn Trong. *Etat et société du Tiers-Monde*. Paris: Pub. de la Sorbonne, 1992.
- 250 - Hayward, F (ed). *Elections in Independent Africa*. Boulder: Westview Press, 1982.
- 251 - Heeger, R. *The Politics of Underdevelopment*. London: Mac Millan, 1974.
- 252 - Helé, B. *Le désenchantement national*. Paris: Maspéro, 1982.
- 253 - Hermet, G., Rouquié, A. et Linz, J. *Des elections pas comme les autres*. Paris: PFNSP, 1978.
- 254 - Hermet, G. *Le peuple contre la démocratie*. Paris: Fayard, 1989.
- 255 - ————. *Sociologie de la construction démocratique*. Paris: P.U.F, 1986.
- 256 - Hermet, G. et Leca, J. *politique comparée*. Paris: P.U.F, 1990.
- 257 - Hermet, G. *Aux frontières de la démocratie*. Paris: P.U.F, 1983.
- 258 - Herz, J (ed). *From Authoritarianism to Dictatorship. Coping with the Legacy of Authoritarianism and Totalitarianism*. Westport: Greenwood Press, 1982.
- 259 - Hesserling, G. *Histoire politique du Sénégal. Institution, Droit et société*. Paris: Karthala, 1985.
- 260 - Hintze, O. *Historical Essays*. New-York: Oxford University Press, 1975.
- 261 - Hirschorn, M. *Max Weber et la sociologie française*. Paris: Karthala, 1988.
- 262 - Hodkin, T. *African Parties*. Harmondsworth. Middlegen. Penguin Book Ltd, 1961.
- 263 - Hugon, P. *Economie et développement*. Paris: Dalloz, 1985.
- 264 - Hugon, P. *Le Tchad*. Paris: Nouvelles Edition Latour, 1985.
- 265 - Hunt, L; *Politic, Culture and Class in French Revolution*. Berkeley: University of California Press, 1984.
- 266 - Huntington, S.P. *Political Order in Changing Societies*. New-Haven: Yale University Press, 1968.
- 267 - ————. *Third Wave Democratization in Twentieth Century*. Norman: University of Oklahoma Press, 1992.

- 268 - Huntington, S.P. et Moore, A.C (ed). *Authoritarian Politics in Modern Society. The Dynamics of Established One Party System.* New-York: Basic Book, 1970.
- 269 - Hurbon, L. *Culte et dictature en Haïti.* Paris: L'Harmattan, 1973.
- 270 - Hyden, G. *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and Uncaptured Peasantry.* Londres: Heinemann, 1986.
- 271 - ———. *No Shortcuts to progress. African Development Management in Perspective.* Berkeley: University of California Press, 1983.
- 272 - Hyden, G(ed) *Gouvernement and Politics in Africa.* Boulder/London: Lynne Rienner Publishers, 1992.
- 273 - Institut Charles de Gaulle. Brazzaville. Janvier - Février 1944. *Aux sources de la colonisation.* Paris: Plon, 1988.
- 275 - Ionesco, G., Gellner, E and all. *Populism.* London: Weidenfeld and Nicholson, 1969.
- 276 - Johnson, K. *Mexican Democracy.* Boston: Allen and Bacon, 1971.
- 277 - Joinet, B. *Tanzanie: Manger d'abord.* Paris: Karthala, 1971.
- 278 - Joseph, R. *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria. The Rise and Fall of the Second Republic.* Cambridge: CUP, 1987.
- 279 - ———. *Le mouvement nationaliste au Cameroun.* Paris: Karthala, 1986.
- 280 - Jospin, L. *L'invention du possible.* Paris: Flammarion, 1991.
- 281 - Julien, C. *La paix des Grands. L'espoir des Pauvres. Désarmement, Développement et survie de l'Humanité.* Paris: ed la Découverte, 1985.
- 282 - Kamto, M. *pouvoir et Droit en Afrique Noire.* Paris: LGDJ, 1987.
- 283 - Kaplan, M. *System and Process in International Politics.* New-York: John Wiley and Sons Inc, 1964.
- 284 - Kaptue, R. *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous regime français 1916 - 1952.* Paris: L'Harmattan, 1986.

- 285 - Kasfir, N. *The Shrinking Political Arena*. Berkeley: University of California Press, 1976.
- 286 - Kazancigil, A. (dir). *L'Etat au Pluriel. Perspectives de sociologie historique*. Paris: Economica, 1985.
- 287 - Kaene, J (ed). *Civil Society and the State*. New-York: Verso Press, 1988.
- 288 - Keller, E, J. et Rothchild. *Afromarxist Regimes*. Boulder and London Lynne Rienner Publ, 1987.
- 289 - Kenyatta, J. *Facing Mount Kenya*. London: Sellen and Warburg, 1938.
- 290 - Kilson, M. *Political Change in West Africa State. A Study in Modernization Process in Sierra-Leone*. Cambridge MA. Havard University Press, 1988.
- 291 - King, A et Schneider, B. *Question de survie, la révolution mondiale a commencée*. Paris: Calmann-Lévy, 1991.
- 292 - Kirk-Greene A.H.M. *Crisis and Conflit in Nigeria. A Documentary Sources Book 1966 - 1970*. London: Oxford University Press, 1971.
- 293 - Korany, B (dir). *Analyse des relations Internationales. Approches, concepts et données*. Montréal: Gaetan Morin, 1987.
- 294 - Konrad, G. et Szelenyi, I. *La marche au pouvoir des intellectuels. Le cas des pays de l'Est*. Paris: Seuil, 1979.
- 296 - Kuper, A. *The Invention of Primitive Society*. Londres: Routledge, 1988.
- 297 - Kwame Nkrumah. *Handbook on Revolutionary Warfare*. London: Paraf Publishers, 1968.
- 298 - La Boetie E. *Discours sur la servitude volontaire*. Paris: Payot, 1978.
- 299 - Laïdi, Z. (dir). *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la Deuxième Guerre Mondiale*. Paris: PFNSP, 1992.
- 300 - Lapierre, J.W. *Vivre sans Etat? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*. Paris: Seuil, 1977.
- 301 - Lauvaux, P. *Les grandes démocraties contemporaines*. Paris: P.U.F, 1990.

- 302 - Lavroff, D-G. Les systèmes constitutionnels en Afrique Noire. Les Etats francophones. Paris: Pedone, 1976.
- 303 - ———. Constitutions africaines. Les Etats anglophones. Paris: Pedone, 1964.
- 304 - ———. Les partis politiques en Afrique Noire. Paris: P.U.F, 1970.
- 305 - Leach, E.R. Les systèmes politiques des Hautes Terres de Birmanie. Paris: Maspéro, 1972.
- 306 - Lefèbvre, H. De l'Etat. Paris: UGE, 1978. Tome 4.
- 307 - Legendre, P. Jouir du pouvoir. Paris: Seuil, 1977.
- 308 - Lefort, C. L'invention démocratique. Paris: Fayart, 1981.
- 310 - Lemarchand, R. Political Awakening in the Congo. The Politics of Fragmentation. Bekerley/Los Angeles: University of California Press, 1964.
- 311 - ———. Rwanda - Burundi. London: Pall Mall, 1970.
- 313 - Le Roy Ladurie, E. Les monarchies. Paris: P.U.F, 1986.
- 315 - Levy, J. (dir). Géographie du politique. Paris: P.F.N.S.P, 1991.
- 316 - Leys, C. Underdevelopment in Kenya. The Political Economy of Neo-colonialism 1964 - 1971. London: Heineman, 1975.
- 317 - Liebes, T et Katz, E. The Export of Meaning. Cross Cultural Readings of Dallas. Oxford: Oxford University Press, 1990.
- 319 - Little, K. West Africa Urbanization: A Study of Voluntary Association in Social Change. Cambridge: CUP, 1987.
- 320 - Lombard, J. Autorités traditionnelles et pouvoirs Européens en Afrique Noire. Paris: Armand Colin, 1967.
- 321 - Luneau, R. La terre africaines et ses religions. Paris: L'Harmattan, 1980.
- 323 - Lipjhart, A. Democracy in Plural Society. A Comparative Exploration. New-York: Yale University Press, 1980.
- 324 - Lipset, S.M et al. Democracy in Developping Countries. Boulder Co; Westview Press, 1989.

- 325 - Lloyd, P.C (ed). *The New-Elites of Tropical Africa*. Oxford: Oxford University Press, 1968.
- 326 - Lo Magatte. *Le syndicalisme et la participation responsable*. Paris: L'Harmattan, 1987.
- 327 - Luebbert, G.M. *Liberalism, Fascism or Social Democracy. Social Classes and Political Origins of Regime in Interwar Europe*. New-York/ Oxford: Oxford University Press, 1991.
- 328 - Lugan, B. *Afrique, Histoire à l'endroit*. Paris: Perrin, 1985.
- 329 - Mac Gaffey, M, J. (dir). *Entreprises et entrepreneurs en Afrique (XIX^e et XX^e siècles)*. Paris: L'Harmattan, 1983.
- 330 - Maffesoli, M. *La violence totalitaire*. Paris: P.U.F, 1971.
- 331 - Mahiou, A. *L'avènement du Parti Unique en Afrique Noire. L'expérience des Etats d'expression française*. Paris: LGDJ, 1969.
- 332 - Maitland, J.J.F. *Politics in Ex British Africa*. London: Weidenfield and Nicolson, 1943.
- 333 - Makhaisky, J. *Le socialisme des intellectuels*. Paris: Seuil, 1979.
- 334 - Manguelle, E. *Et si l'Afrique avait besoin d'un ajustement culturel?* Paris: Editions Nouvelles du Sud, 1989.
- 335 - Markarkis, J et Walker, M. *Military Marxist Regimes in Africa*. London: Frank Cass, 1986.
- 336 - Marx, K. *The 18th Brumaire of Louis Bonaparte*. New-York: International-Publishers, 1963.
- 338 - Martin, D.C. *Tanzanie, l'invention d'une culture politique*. Paris: PFNSP, 1988.
- 339 - Mathieu, R. *Les fondements de la crise économique en Afrique*. Paris: L'Harmattan, 1990.
- 340 - Macridis, J. and Brown, E, Bernard. *Comparative Politics. Notes and Reading*: Pacific Grove: CA Book/Lole Publishing, 1990.
- 341 - Manonni, O. *Psychologie de la colonisation*. Paris: Seuil, 1950.
- 342 - Manigat, L.F. *Statu Quo en Haïti*. Paris: La technique de livre, 1971.

- 343 - Mbembé, A. *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale.* Paris: Karthala, 1988.
- 344 - Mbokolo, E. *L'Afrique au XX^e siècle. Le continent convoité.* Paris: Seuil, 1975.
- 345 - Medard, J.F (dir). *Etats d'Afrique. Formation, mécanismes et crise.* Paris: Karthala, 1982.
- 346 - Meillassoux, C. *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire.* Paris: Mouton, 1956.
- 347 - Melson, H.W. (eds). *Modernization and the Politics of Communalism.* Ann Arbor: Michigan University Press, 1971.
- 349 - Merton. K. *Eléments de la théorie de la méthode sociologique.* Paris: Plon, 1965.
- 350 - Metaxas, A.J. *Systémismes et politique.* Paris: ed Anthropos, 1979.
- 352 - Messana, A.N. *Le modèle politique libanais et sa survie.* Beyrouth: P.U.L, 1983.
- 353 - Meyna, J.L. et Weinet, R.S. *Authoritarianism in Mexico.* Philadelphia: ISHI, 1977.
- 354 - Michailof (dir). *La France et l'Afrique. Vade Mecum pour un nouveau voyage.* Paris: Karthala, 1993.
- 355 - Michalon, T. *Quel Etat pour l'Afrique.* Paris: L'Harmattan, 1984.
- 356 - Middleton, J. et Tait, D. *Tribes without Rulers.* Londres: Routledge and Kegan Paul, 1958.
- 357 - Milano, S. *La pauvreté absolue.* Paris: Hachette, 1988.
- 360 - Mongin, O. *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques.* Paris: Seuil, 1992.
- 361 - Monteil, V. *L'Islam Noir.* Paris: Seuil, 1964.
- 362 - Moore, H.L. *Space, Text and Gender. Anthropological Study of the Marakwet of Kenya.* Cambridge: CUP, 1986.
- 363 - Moore, B. *Les origines de la dictature et de la démocratie.* Paris: Maspéro, 1969.
- 364 - Morgenthau, R.S. *Political Parties in French Speaking Africa.* London: Oxford University Press, 1964.

- 365 - Morgenthau , S.P. **Politics Among the Nations. The Struggle for Power and Peace.** New-York. A. Knopf, 1980.
- 366 - Morin, Edgar. **La nature de la nature.** Paris :Seuil,1977.
- 367 - Mortimer, E. **France and the Africans 1944 - 1960. A Political History.** London: Faber and Faber Ltd, 1969.
- 368 - Mosca, C. **The Ruling Class.** New-York: Mc Graw Hill, 1939.
- 369 - Mucchieli, R. **La subversion.** Paris: CLG, 1976.
- 370 - Mudimbe, V.Y.(dir). **La dependance de l'Afrique et les moyens d'y rémédier.** Paris: ACCT/Berger Levrault, 1980.
- 371 - Murdock, G.P. **Africa. Its People and their Culture History.** New-York: Mc Graw Hill, 1959.
- 372 - Mwayila, T. **L'Etat postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique.** Paris: Présence Africaine, 1990.
- 373 - Nadel, S.F. **Byzance Noire.** Paris: Maspéro, 1941.
- 374 - N'da, P. **Les intellectuels et le pouvoir en Afrique.** Paris: L'Harmattan, 1987.
- 375 - Neuman, F. **The Democratic and Authoritarian State.** Glencoe: The free Press, 19
- 376 - Nicolson, I.F. **The Administration of Nigeria 1900 to 1960.** Oxford: Clarendon Press, 1969.
- 377 - Nixon, R. **Seize the Moment; America's Challenge in One Superpower World.** New-York: Simon and Schuster, 1992.
- 378 - Nlep, R.G. **L'administration publique camerounaise.** Paris: LGDJ, 1986.
- 379 - Nnoli, O. **Politics in Nigeria.** Enugu: Fourth Dimensions, Pub, 1978.
- 380 - Nordlinger, E.A. **On the Autonomy of the Democratic State.** Cambridge MA: Howard University Press, 1981.
- 381 - Nye, J et O'Keohane, R. **Transnational Relations and World Politics.** Cambridge MA: Haward University Press, 1970.
- 382 - Nyeréré, J. **Tanzania, Ten Years After Independance,** 1971.
- 383 - Oberschall, A. **Social Conflit and Social Movements.** London: Englewood Cliffs: Prentice Hall,1978
- 384 - O'Brien, D.C. **Saint and Politicians. Essays in Organization of a Senegalese Peasant Society.** Cambridge: CUP, 1975.
- 385 - O'Donnel, G et Schmitter, P.C. **Transitions from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain**

- Democracies. Baltimore: The John Hopkins University Press, 1986.
- 386 - Ottaway, M et D. Afro communism. New-York/London: Africana Publishing Company, 1986.
- 387 - Oyugi, W and al. Democratic Theory and Practice in Africa. London: James Currey, 1988.
- 388 - Padget, L.V. The Mexican Political Systems. Boston: Houghton and Miffling, 1976.
- 389 - Passeron, J. Le métier de sociologue. Paris/La Haye: Mouton, 1973.
- 390 - Pareto, W. Traité de sociologie générale. Paris: Droz, 1965.
- 391 - Parsons, T. Essays in Sociological Theory. New-York: Glencoe Press, 1949.
- 392 - Peil, M. Nigerian Politics. The People Views. London: Cassel, 1976.
- 393 - Pellon, D. et Chazan, N. Ghana: Coping with Uncertainty. Boulder/Colorado Westview Press, 1986.
- 394 - Pialt, M. (dir). La colonisation: rupture ou parenthèse. Paris: L'Harmattan, 1987.
- 395 - PNUD. Rapport sur le développement humain dans le monde, 1990. Paris: Economica, 1990.
- 396 - Poggin, S. The Development of the Modern State. Standford: Stanford University Press, 1978.
- 397 - Polanyi, K. The Great Transformation. Boston: Bacon Press, 1949
- 398 - Poulantzas, N. Pouvoir politique et classes sociales. Paris: Maspéro, 1975.
- 399 - Portelli, H. Gramsci et le bloc historique. Paris: P.U.F, 1972.
- 400 - Potholm, C. La politique africaine. Théories et pratiques. Paris: Nouveau horizons, 1981.
- 401 - Le pouvoir. Mélanges offerts à Georges Burdeau. Paris: LGDJ, 1977.
- 402 - Preston, P. The Triumph of Democracy in Spain. London: Methien, 1986.
- 403 - Pritchard, E.E. The Nuers. Oxford: Clarendom Press, 1968.

- 404 - ———, Fortes, M. *Les systèmes politiques africains*. Paris: P.U.F, 1964.
- 406 - Pye, L. *Aspects of Political Development*. New-york: A. Knopf, 1967.
- 407 - Reefe, T.Q. *The Rainbow and the Kings. A History of Luba Empire to 1991*. Berkeley: University Press of California, 1987.
- 408 - *Receuil de la société*. Jean Boudin XII. Bruxelles: Fondation Universitaires de Belgique.
- 409 - Remond, R. *Pour une histoire politique*. Paris: Seuil, 1985.
- 410 - Rey, P. *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*. Paris: Maspéro, 1975.
- 411 - Reyna, S.P. *War without End. The Political Economy of a Precolonial State*. Hanover: University Press New-England, 1990.
- 412 - Riczk, C. *Le modèle politique libanais*. Paris: LGDJ, 1966.
- 413 - Rizopoulos, N. (eds). *Sea Changes. America Foreign Policy in a World Transformed*. New-York/London: Council of Foreign Relations, 1990.
- 414 - Rokkan, S. *Building States and Nations*. Beverly: Sage Publications, 1977; 2 vol.
- 415 - *Democracy and Pluralism in Africa*. Boulder. Colarado: Lynne Rienner Pub., 1980.
- 416 - Ronsavallon, P. *Le capitalisme utopique*. Paris: Seuil, 19
- 417 - Rosberg, C.R. et Callaghy, T. (eds). *Socialism in Sub-Saharan Africa*. Berkeley: University of California Press, 1979.
- 418 - Rouquié, A. *Les processus politiques dans les partis militaires contemporains*. Paris: Le sycomore, 1981.
- 419 - ———. *Introduction à l'Extrême-Occident*. Paris: Seuil, 1987.
- 420 - Rothchild, D. et Chazan, N. (eds). *The Precarious Balance, State and Society in Africa*. Boulder/Colarado: Westview Press, 1988.
- 421 - Rueschmeyer, D., Huber, E., Stephens and Stephens, J.D. *Capitalist Democracy and Democracy*. Chicago: Chicago University Press, 1992.

- 422 - Rufin, J.C. *L'empire et les nouveaux barbares*. Paris: J.C Lattès, 1991.
- 423 - Rustow, D. *A World of Nations*. Washington-DC: The Brooking Institution, 1967.
- 424 - Rustow, D. *Comparative Political Dynamics and Global Research Perspectives*. London: Harper Collins, 19
- 425 - Sahlins, M. *Culture and Practical Reason*. Chicago. The University of Chicago Press, 1976.
- 426 - Salama, P. et Mathias, G. *L'Etat surdéveloppé. Des métropoles du Tiers-Monde*. Paris : La Découverte, 1983.
- 427 - Sandbrook, R. *The Politics of Africa's Economic Stagnation*. Cambridge: CUP, 1985.
- 428 - Sanders, T. *Military Government and Movement Towards Democracy in South America*. Bloomington: Indiana University Press, 1981.
- 429 - Sapir, E. *Anthropologie d'une culture et personnalité*. Paris: ed de Minuit, 1967.
- 430 - Sartori, G. *Theorie de la démocratie*. Paris: A. Colin, 1983.
- 431 - Sassoon, S.A. (ed). *Approaches to Gramsci*. London: Writers and Readers, 1982.
- 432 - Savonnet - Guyot, C. *Etat et société au Burkina. Essai sur le politique africain*. Paris: Karthala, 1986.
- 433 - Schapera, I. *The Bantou speaking Tribes of South Africa*. London Routledge and Keagan Paul, 1980.
- 434 - Schatzberg, M. *Politics And Class In Zaïre. Bureaucracy and Beer In Lisala*. London: Africa Publishing co., 1980.
- 435 - ————. *The Dialectics of Oppression in Zaïre*. Bloomington: Indiana University Press, 1987
- 436 - Schlesinger, A. *Les milles jours de Kennedy*. Paris: Denoël, 1987
- 437 - Schmitter, P. *Interest Conflit and Political Change in Brazil*. Stanford: Standfort University Press, 1971.
- 438 - Schumacher, P. *Politics , Bureaucracy and Rural Development in Senegal*. Berkeley: University of California Press, 1978.
- 439 - Schumpeter, J. *Capitalisme, Socialisme et démocratie*. Paris: Payot, 1951.
- 440 - Schwarz, A(dir). *Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)canisme*. Laval. PUL, 1980.

- 441 - Schwarzenberg, R.G. *Sociologie politique*. Paris: ed Mont chrétien, 1974.
- 442 - ————. *L'Etat spectacle. Essai sur et contre le "Star System" en politique*. Paris: Flammarion, 1977.
- 443 - Serfaty, S. *Portugal since the Revolution. Economic and Political Perspectives*. Boulder, Co.: Westview Press, 1981.
- 444 - Simmel, G. *Sociologie et épistémologie*. Paris: P.U.F, 1981.
- 446 - Shils, E. *Political Development in the New-States*. Gravenhage: Mouton, 1992.
- 447 - ———, et Schmidt, S. *The Torment of Secrecy*. London: Heineman, 1976.
- 448 - Shlapentokh, V. *Public and Private Life of the Soviet People Changing Values in Poststalin. Russia*. New-York/Oxford Oxford University Press, 1986.
- 449 - Sklar, R. *Nigerian Political Parties. Power in an Emergent Africa Nation*. Princeton: New-Jersey: Princeton University Press, 1963.
- 450 - Skocpol, T. *Etats et révolutions sociales*. Paris: Fayard, 1985.
- 451 - Southall, A. *Alur Society*. Cambridge. Heffer and Sons, 1952.
- 452 - Steiner, G. *Réelles présences. Les arts du sens*. Paris: Gallimard, 1984.
- 453 - Stengers, J. *Congo. Mythes et réalités. Cent ans d'Histoire*. Paris: Gembloux: ed Duculot, 1989.
- 454 - Stepan, A. *Rethinking Military Politics*. Princeton: Princeton University Press, 1988.
- 455 - ————. *Authoritarian Brazil: Origins; Policies and Future*. New-Haven: Yale University Press, 1973.
- 456 - Sylla, L. *Tribalisme et Parti Unique en Afrique Noire*. Paris: P.F.N.S.P, 1977.
- 457 - Stepan, A. *Rethinking Military Politics. Brazil and the Southern Cone*. Princeton: Princeton University Press, 1988.
- 458 - Strauss, L.C. *Anthropologie structurale*. Paris: Plon, 1958.
- 459 - ————. *Race et Histoire*. Paris: UNESCO, 1983.

- Paris: ed Sociales, 1972.
- 461 - ———. **De la colonisation aux indépendances. 1945 - 1960.**
Paris: ed Sociales, 1972.
- 462 - Szentes, T. **Economie et politique du sous-développement.**
Paris: L'Harmattan, 1986.
- 463 - Tardits, C (ed). **Princes et serviteurs du Royaume. Cinq études de monarchies africaines.** Paris: Société d'éthnographie, 1982.
- 464 - Tedga, J.M. **L'ouverture démocratique en Afrique?** Paris: L'Harmattan, 1992.
- 465 - Tenzers, N. **La société dépolitisée.** Paris: P.U.F, 1990.
- 466 - Terray, E. **Le marxisme devant les sociétés primitives.**
Paris: Maspéro, 1978
- 467 - ——— (dir). **L'Etat contemporain en Afrique.** Paris: L'Harmattan, 1985.
- 468 - Tilly, C. (eds). **The Formation of National State in Western Europe.** Princeton: Princeton University Press, 1975.
- 469 - ———. **Big Structures, Large Processes, Huge Comparison.**
London: Russel Sage Foundation, 1974.
- 470 - Todd, E. **La chute finale. Essai sur la sphère soviétique.**
Paris: Robert Laffont, 1976.
- 471 - Toulabor, C.M. **Le Togo sous Eyadéma.** Paris: Karthala, 1986.
- 472 - Touraine, A. **La production de la société.** Paris: Seuil, 1973.
- 473 - ———. **Sociologie de l'action.** Paris: Seuil, 1965.
- 474 - Um Nyobé. **Le problème national camerounais.** Paris: L'Harmattan, 1984.
- 475 - Vallée, O. **Le prix de l'argent CFA.** Paris: Karthala, 1989.
- 476 - Vanderlinden. **La crise congolaise 1959 - 1960.** Paris: ed Complexe, 1962.
- 477 - Vansina, J. **Introduction à l'éthnologie du Congo.**
Kinshasa/Bruxelles ed Unversitaire du Congo, 1966.
- 478 - Van Velsen, J. **The Politics of Kinship.** Paris: La Haye/Mouton, 1964.

- 479 - Vernieres, M. *Economies des Tiers-Mondes*. Paris: Economica, 1991.
- 480 - Wacquant, L et Bourdieu, P. *Réponses. Pour une anthropologie reflexive*. Paris: Seuil, 1992.
- 481 - Wallerstein, I. *Le système Monde, du XIX^e siècle à nos jours*. Paris: Flammarion, 1985. 2 vol.
- 482 - ———. *The Road to Independence. Ghana and Ivory Coast the Hague*. Mouton, 1964.
- 483 - Weber, M. *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Plon, 1964.
- 484 - ———. *Economie et société*. Paris: Plon, 1971.
- 485 - ———. *Le Savant et le Politique*. Paris: Plon, 1963.
- 486 - Weimer, M. et Huntington, S.P. *Understanding Political Development*. Boston/Toronto: Little Brown and CO, 1990.
- 487 - WhiteHead, L, Schmitter, P.C et O'Donnel, G. *Transition from Authoritarian Rule and Prospects for Democracy*. Baltimore: John Hopkins University Press, 1986, 4vols.
- 488 - Wiarda, H.J. *The transition to Democracy in Spain and Portugal*. Washington American Enterprise Institute for Policy Research, 1989.-
- 489 - Wilamme, J.C. *Patrice Lumumba. La Crise congolaise revisitée*. Paris: Karthala, 1980.
- 490 - ———. *Patrimonialism and Political Change in the Congo*. Stanford/California: Stanford University Press, 1972.
- 491 - ———. *L'automne d'un despotisme*. Paris: Karthala, 1992.
- 492 - Wiseman, J.A. *Democracy in Black Africa. Survival and Revival*. New-York: Parangon House, 1990.
- 493 - Wittgofel, . *Le despotisme oriental. Etude comparative du pouvoir total*. Paris: ed, 1964.
- 494 - Yambuya, P. *Zaïre: L'abattoir. Un pilote de Mobutu parle*. Bruxelles: EPA, 1991.
- 495 - Yashan, D. *Democracy and Authoritarianism in Central America*. California: Berkeley University Press, 1989.
- 496 - Young, C. *Politics in Congo*. Princeton: Princeton University Press, 1965.
- 497 - Young, C et Turner, T. *The Rise and Decline of the Zairan State*. Madison: The University of Wisconsin Press, 1985.
- 498 - Zolberg, A. *Creating Political Order*. Chicago: Rand Mc Nally, 1966.

- 1991.
- 480 - Wacquant, L et Bourdieu, P. **Réponses. Pour une anthropologie reflexive.** Paris: Seuil, 1992.
- 481 - Wallerstein, I. **Le système Monde, du XIX^e siècle à nos jours.** Paris: Flammarion, 1985. 2 vol.
- 482 - ———. **The Road to Independence. Ghana and Ivory Coast the Hague.** Mouton, 1964.
- 483 - Weber, M. **L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme.** Paris: Plon, 1964.
- 484 - ———. **Economie et société.** Paris: Plon, 1971.
- 485 - ———. **Le Savant et le Politique.** Paris: Plon, 1963.
- 486 - Weimer, M. et Huntington, S.P. **Understanding Political Development.** Boston/Toronto: Little Brown and CO, 1990.
- 487 - WhiteHead, L, Schmitter, P.C et O'Donnel, G. **Transition from Authoritarian Rule and Prospects for Democracy.** Baltimore: John Hopkins University Press, 1986, 4vols.
- 488 - Wiarda, H.J. **The transition to Democracy in Spain and Portugal.** Washington American Enterprise Institute for Policy Research, 1989.-
- 489 - Wilamme, J.C. **Patrice Lumumba. La Crise congolaise revisitée.** Paris: Karthala, 1980.
- 490 - ———. **Patrimonialism and Political Change in the Congo.** Stanford/California: Stanford University Press, 1972.
- 491 - ———. **L'automne d'un despotisme.** Paris: Karthala, 1992.
- 492 - Wiseman, J.A. **Democracy in Black Africa. Survival and Revival.** New-York: Parangon House, 1990.
- 493 - Wittgofel, . **Le despotisme oriental. Etude comparative du pouvoir total.** Paris: ed, 1964.
- 494 - Yambuya, P. **Zaire: L'abattoir. Un pilote de Mobutu parle.** Bruxelles: EPA, 1991.
- 495 - Yashan, D. **Democracy and Authoritarianism in Central America.** California: Berkeley University Press, 1989.
- 496 - Young, C. **Politics in Congo.** Princeton: Princeton University Press, 1965.
- 497 - Young, C et Turner, T. **The Rise and Decline of the Zairan State.** Madison: The University of Wisconsin Press, 1985.
- 498 - Zolberg, A. **Creating Political Order.** Chicago: Rand Mc Nally, 1966.

499 - ———, A. One Party Government in the Ivory Coast.
Princeton: Princeton University Press, 1964.

500 - Zuccarelli, F. Un parti politique africain. L'U.P.S, Paris:
LGDJ, 1970.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ARTICLES

- 1 - Adebayo, A. "Sustaining Democracy" in Africa Report, Jan - Fev 1992, pp.28-32.
- 2 - Adler, A. "La question islamique en Afrique" in Politique Africaine 1, 4 Novembre 1981, pp.3-121.
3. Ahanhazo, G. Benin in Gerard Conac (dir), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.173-178.
- 4 - Aguessy, H. "Cadre théorique: les concepts de tribu, ethnie, pays, peuple, nation, Etat, etc... et les sociétés" in Présence Africaine 127/128, 1983, pp.17-42.
- 5 - Alexandre, P. "Chief, Commandants and Clerks" in Crowder, M et Okumi, O (eds). West Africa Chief. New-York: African Publishing Corporation, 1970, pp.2-14.
- 6 - Alliot, M. "L'Etat et la société en Afrique Noire, greffes et rejets" in Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer LXVIII, 250/253, 1989, pp.95-99.
- 7 - Allison, G.T., Robert, J.R.P., Beschel, Jr. "Can the United State Promote Democracy? in Political Science Quaterly 107, 1 Springs 1992, pp.18-98.
- 8 - Almond ,G.A. "The Return to the State" in APSR LXXXII, 3, 1988, pp.853-874.
- 9 - Almond, G.A. "Approaches to Development Causation" in Almond, O, Flanagan, S.C., and Mundt, R.J. (eds). Crises Choice and Change. Historical of Political Development. Boston Little Brown, 1973,pp.32 et ss.
- 10 - Amor, A. "L'émergence démocratique dans les pays du Tiers-Monde" in Conac, Gérard. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.55-68.
- 11 - Alpha Barry, Monga, C, Ewane Lobe, M, Coste, C et Hoetgen, P. "L'Afrique qui gronde. Assez! a dit la rue" in JEA 131, Mai 1990, pp.108-143.
- 12 - Althusser, L. "Idéologies et appareils idéologiques de l'etat" in La Pensée, Juin 1970, pp.3-38.
- 13 - Altvater. "Notes on Some Problems of State Interventionnism" in Kapitalist State 1 et 2.

- 28 - ———. "Pour une approche non partisane de la démocratie en Afrique". Afrique 2000, Mai 1992, pp.27-35.
- 29 - ———. Les élections législatives de Novembre 1990 et le système politique. Essai d'analyse des comportements électoraux. Bordeaux: CEAN, 1985, 64 p.
- 30 - Bakary, T. "Côte-d'Ivoire: l'étatisation de l'Etat" in Médard, J.F (dir) Etats d'Afrique Noire: Mécanismes, formation et crise. Paris: Karthala, 1990, pp.53-91.
- 31 - Balandier, G. "Réflexion sur le fait politique". Cahiers international de sociologie XXVIII, 1964, pp.24 etss.
- 32 - ———. "Economie, société et pouvoir chez les Duala Anciens". CEA 59, XV, 3, pp.361-381.
- 33 - ———. Les relations de dépendance personnelle. Présentation d'un thème". CEA 35, 1969, pp.345-349.
- 34 - Bangoura, D. "Armées et défis démocratiques en Afrique". Afrique 2000, 43, 12, pp.1-12.
- 36 - Bayart, J-F. "L'enonciation du politique". RFSP 3, Juin 1985, pp.343-372.
- 37 - ———. "Argent et pouvoir en Afrique Noire". Projet 10, 232, 1992, pp.67-70.
- 38 - ———. Les sociétés africaines face à l'Etat. Pouvoir 25, 1983, pp.623-639.
- "L'Etat" in Coulon, C et Martin, D.C. Les Afriques Politiques. Paris le Découverte, 1990, pp.213-230.
- 40 - ———. "Régime de Parti Unique et système d'inégalité et de domination au Cameroun". CEA XVIII, 1, 2, pp.5-35.
- 41 - ———. "Crise politique en Côte-d'Ivoire, au Benin, au Sénégal, au Niger, au Congo. En Afrique aussi on meurt pour la liberté. Nouvel Observateur 1322, 14 Mars 1990 p.42.
- 42 - ———. "France - Afrique: la fin du pacte colonial". in Politique Africaine 39, pp.47-53.
- 43 - ———. "La Problématique de la démocratie en Afrique Noire. La Baule , et Puis après?" Politique Africaine 43, Octobre 1991, pp.5-20.
- 44 - ———. La revanche des sociétés africaines" in Politique africaine 11, Septembre 1983, pp.95-127.

- 45 - ——. "La politique par le bas en situation autoritaire". Esprit, pp.142-154.
- 46 - ——. "L'hypothèse totalitaire dans le Tiers-Monde: Le cas de l'Afrique Noire" in Totalitarismes. Paris: Economica, 1984, pp.201-214.
- 47 - Bazin, J. "Genèse-de l'Etat et formation d'un champ politique: le Royaume de Ségou". RFSP 38, 5, Oct 1988, pp
- 48 - Beattié, J.A.M. "Checks in the Abuses of Political Power in some African States: A preliminary Framework for Analysis" Sociologus 9, 1, 1959, pp.97-114.
- 49 - Beseat Kifle, S. "Convaincre, contrôler ou contraindre. Système et mécanismes de contrôle en Afrique" in Présence Africaine 127-128, 1983, pp.79-113.
- 51 - Birnbaum, P. "Sur les origines de domination politique. A propos d'Etienne La Boetie". in RFSP 27, 1, 1977, pp.5-21.
- 52 - ———. "L'action de l'Etat. Différenciation et de différenciation". in Grawitz, M et Leca, J. Traité de science politique-T3. Paris: P.U.F, 1985, pp.643-682.
- 53 - Blanke, B et al. "On the Current Marxist Discussion on the Analysis of Form and Function of the Bourgeois State". in Holloway et Piccioto, S (eds). State and Capital. London: Edward Arnold, 1978.
- 54 - Blattia, S et Betts, H.G. "Democracy and its Discontents: a Critical Reappraisal of Liberal Democracies". Journal of the Society for International Development 3, 1992, pp.31-33.
- 55 - Block, F. "Beyond Relative Autonomy, State Managers as Historical Subjects" in Socialist Register 1980, pp.227-242.
- 56 - Blondel, J. "Généralités: le comparatisme". in Grawitz, M et Leca, J Traité de Science Politique T2. Paris: P.UF, 1985, pp.1-26.
- 57 - Boudon, R. "Individualisme et holisme en sciences sociales". in Birnbaum et Leca, J. Sur l'individualisme. Paris: PFNSP, 1986, pp.45-59.
- 58 - Bourgi, A. "L'Afrique et le reveil de la démocratie". in Afrique 2000, 1, Avril 1990, pp.63-68.

- 59 - ———. "Un seul bonnet pour une seule tête. La démocratie à l'épreuve du présidentielisme" in Annuaire du Tiers-Monde 1985-1986, pp.169-177.
- 60 - Bouretz, P. "Clastres" in Châtelet, F, Duhamel, O et Pisier - Kouchner, E Dictionnaire des oeuvres politiques. Paris: P.U.F, 1989, pp.194-198.
- 61 - Bourricaud, F. "La sociologie du leadership et son application à la théorie politique" in RFSP 3, 3, 1953, pp. 445-470.
- 62 - Bourmaud, D. "L'Etat, centrifuge eu Kenya" in Médard (dir). Etats d'Afrique Noire: Formation, mécanismes et crises. Paris: Karthala, 1992, pp.241-275.
- 63 - Bourmaud, D. "Elections et autoritarisme au Kenya. La crise de la regulation politique au Kenya". in RFSP, pp.206-234.
- 64 - Bowman, L.W. "The Subordinate State System Quaterly of Southern Africa" in International Studies Quaterly, sept 1968, pp.261-282.
- 65 - Botte, R. "Processus de formation d'une classe sociale dans une société africaine précapitaliste". CEA 56, Av, 4, pp.605-626.
- 66 - Bratton, M. "Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa". World Politics 41, 3, 1985, pp.407-430.
- 67 - ———, et Nicolas Van de Walle. "Popular Protest and political Reform in Africa". in Hyden, G et Bratton, M. Gouvernement and Politics in africa. New-York: Lynne Rienner, 1991.
- 68 - Braeckman, C. "Democratie et surveillance au Zaïre. L'impossible mutation du président Mobutu" in Le Monde diplomatique, Mars 1993, pp.18-20.
- 69 - Breton, J.M. "La transition vers la démocratie en République populaire du Congo" in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993 , pp.263-290.
- 70 - Brick, K-P. "Trois exceptions à la règle. Le multipartisme à Maurice, au Bostwana et au Nigéria". in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.423-446.

- 71 - Brittain, V. "Fragile transition démocratique en Angola" in Le Monde Diplomatique, Mai 1992.
- 72 - ———, V. "Quand les combattants de la liberté refusent le jeu démocratique" in La Monde Diplomatique-, Décembre 1992, p. 21.
- 73 - Bruszt, L. "Sur la voie d'un Etat constitutionnel" in Gremion, P et Hasner, P. Vents d'Est. Vers l'Europe des Etats de droits. Paris: P.U.F, 19, pp.69-82.
- 74 - Burdeau, G. "Mythologies du pouvoir". in Projet 120, Dec 1977, pp.1161-1172.
- 75 - Burgsdorff. "La démocratie consociationnelle: un nouveau concept pour l'Afrique". in Le courrier 134, Juillet - Août 1992, pp.61-62.
- 76 - Bush, G. "Elections 92". What About Africa" in Africa Report, Septembre - Octobre 1992, pp.13-17.
- 77 - Byron, T. "Undermining the Political Logic of African Governments; poor Economics Policy" in Génève - Afrique XXX, 1, 1992, pp.9-34
- 78 - Cahen, M. "Vent d'îles. La victoire de l'opposition aux îles du Cap-Vert et à Sao-Tomé et Principe" in Politique Africaine43, pp.63-78.
- 79 - Callaghy, P. "politics and Vision in Africa. The Interplay of Domination, Equality and Liberty" in Chabal, P. Political Domination in Africa. Cambridge: CUP, 1986, pp.30-51.
- 80 - Calvert, P. "The Coup. A Critical Restatement. Reviw Article" in Third World Quaterly4, Octobre 1979, pp.83-96.
- 81 - Campbell, B. "Social Change and Class Formation in French West Africa States" in RCEA, 1974, pp.285-306.
- 82 - ———, et Monmère, D. "Le modèle d'Easton et les sociétés sans Etat" in RCSP-XII, 2, Juin/Juillet, 1979, pp. 281-319.
- 83 - Caparaso. "Dependence, Dependency and Behavioral Analysis. International Organization10, 1979.
- 84 - Chalker, L. "Good Government and the Aid Programm". Speech to ODI/Chatham House Meeting, June 1991, Typescript.
- 85 - Champaud, J. "Le Mali. La transition". Politique Africaine47, octobre 1992,

- 86 - Chantebout, B. "Evolution constitutionnelle" in Annuaire du Tiers-Monde, 1977. Paris: Berger - Levrault, 1978.
- 87 - Chege, M. "Remembering Africa" in Foreign affairs71, 1991/1992, pp.147-163
- 88 - Cherigny, B. "La Haute-Volta ou le luxe de la démocratie: les élections législatives et présidentielles d'Avril - Mai 1978. Pouvoirs9, 1979, pp.163-161.
- 89 - Chituba, B.Y. "Le rôle de l'Eglise dans le processus de démocratisation de l'Afrique: l'expérience de la Zambie. Le courrier ACP-CEE134, Juillet 1992, pp.121-140.
- 90 - Chrétien, J.P. " La crise politique rwandaise. Genève - Afrique XXX, 2, 1992, pp.121-140.
- 91 - ———. "Pluralisme démocratique, ethnocentrisme et stratégies politiques" in Conac, G(dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique-. Paris: Economica, 1993, pp.138-148.
- 92 - Chrétien, J.P. "Roi, religion, lignages en Afrique Orientale précoloniale" in Le Roy, E. (dir). Les Monarchies. Paris: P.U.F, 1986, pp.115-131.
- 93 - ———. "Les racines de la violence contemporaine en Afrique" in Politique africaine-42, Juin 1991, pp.15-27.
- 94 - Clough, M. "The United States and Africa: The Policy of Cynical Disengagement. Current History91, 565, pp.193-197.
- 95 - Cohen, R. "Class in Africa: Analytical Problems and Perspectives". The Socialist Register 1972, pp.231-255.
- 96 - Coleman, J.S. "The Concept of Political Penetration" in Chiffe, L, Coleman, J.S et Doornbos, M.R (eds). Government and Rural Development in East Africa. La Haye: Martins Nighoff, 198 , pp.3-18.
- 97 - Collier, P. "Africa's International Economics Relations 1960 - 1990" in African Affairs90, 360, July 90 - 91, pp.339-356
- 98 - Collier, R.B. "Parties, Coups and Authoritarian Rule. Patterns of Political Change in Tropical Africa. Comparative Political Studies11, 1, 1978, pp.331-360
- 99 - Collier, D. "Timing of Industrialization and Regimes Characteristic in Latin America". Comparative Politics, 7, 1975, pp
- 100 - Comelgau, C. "Ajustement et développement, une contradiction inévitable" in L'Etat du Monde 1989 - 1990. Paris: la Découverte, 1980.

- 101 - Conac, G (dir). Le processus de démocratisation en Afrique in Conac (G). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.11-42.
- 102 - Constantin, F. "Sur les modèles populaires d'action diplomatique de famille et affaires d'Etat en Afrique Orientale. RFSP36,5,1986,pp.672-694.
- 103 - ----- . "Portrait d'un chef d'Etat. Pouvoirs-25,1983,pp.121-130.
- 104 - Copans, J. "Une crise conceptuelle opportune". Politique Africaine26, Juin 1987, pp.2-14
- 105 - ----- . "Le débat sur l'expérience kenyenne" in Le Monde diplomatique-Novembre 1981, pp.19-20.
- 106 - ----- ."La banalisation de l'Etat africain. A propos de l'Etat en Afrique de Jean François Bayart, Politique Africaine-37, Mars 1990, pp.95-101.
- 107 - Copet Rougier, E. "Du clan à la chefferie de l'Est du Cameroun" Africa57, 3, 1987, pp.345-363.
- 108 - Crick, B. "The Elementary Types of Government" in Government and Opposition3, 1, Winter 1968, pp.3-20
- 109 - Crook, R.C. "Les changements politiques en Côte-d'Ivoire: Une approche institutionnelle. Année Africaine 90 - 91. Paris: Pedone, 1991, pp.87-114.
- 110 - Coulon, C. "Système politique et social dans les Etats d'Afrique Noire" in RFSPXXIII, 5, Octobre 1972, pp.1049-1079.
- 111 - ----- . "Idéologie Jacobine, Etat et ethnocide". Pluriel-17, 1979, pp.2-25.
- 112 - ----- . Sénégal. The Development and Fragility of a Semi-Democracy" in Diamond, Linz, J et Seymour, L.M. Democracy in Development Countries. 2 Africa-. Boulder/Colorado: Lynne Rienner, 1988.
- 113 - ----- . "La démocratie sénégalaise: bilan d'une expérience". in Politique Africaine 45, Mars 1992, pp.3-8.
- 114 - Darbon, D. "Administration et société". in Coulon, C et Martin, D.C. Les Afriques politiques. Paris: la Découverte, 1992, pp.172-185.
- 115 - ----- . "Le culturalisme bas-casamançais" Politique Africaine-14, 1984, pp.125-128.

- 116 - Degni-Segui, R. "Evolution politique et constitutionnelle en cours et en perspective en Côte-d'Ivoire". in Conac, G (dir) L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.291-300.
- 117 - Delehedde, A. "L'Afrique en transition vers le pluralisme politique: le rôle du parlement"; in Conac, G (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.459-462.
- 118 - Devisch, R. "Le problème de sacralisation et de desacralisation dans une religion traditionnelle. Essai d'approche théorique". RCEA VIII, 1, 1976, pp.77-95.
- 119 - Diallo, S. "Un fidèle à la primature". Jeune Afrique 1143, 1 Decembre 1982, pp.47-51.
- 120 - ———. "Les secrets du départ d'Ahidjo". Jeune Afrique 1141, du 17 Novembre 1982, pp.33-45.
- 121 - Diamond, L. "Promoting Democracy". in Foreign Policy 87, Summer 90, pp.25-46.
- 122 - Dieng, A. "Démocratie et primauté du Droit". in Conac, G (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.467-469.
- 123 - Di Palma, G. "La transition en Europe de l'Est". in Dialogue 4, 1991, pp.25-32.
- 124 - ———. "Election in Society with an Authoritarian Past". San José: Typescript Conference on Election and Democracy in Central America, July, 1983.
- 125 - Diop, S. "LA transition démocratique: l'exemple du Sénégal". in Conac, G (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.379-380.
- 126 - Domenach, J.L et Laïdi Zaki. "Les relations: réflexions sur le marché idéologique international". Esprit, Novembre 1985, pp.
- 127 - Dorward, D.C. "Ethnography and Administration: a Study of Anglo-Tiv Misunderstanding in Journal of African History XI, 3, 1974, pp.457-472.
- 128 - Dossou, R. "Benin du monolithisme à la démocratie pluraliste". in Conac, G (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.189-197.

- 129 - Dozon, J.P. et Chauveau, J.P. "Au coeur des ethnies ivoiriennes... L'Etat". in Terray, E. L'Etat contemporain en Afrique. Paris: L'Harmattan, 1987, pp.221-296.
- 130 - Dunn, J. "The Politics of Representation and Good Government in Postcolonial Africa". in Chabal, P. Political Domination in Africa. Cambridge: C.U.P, 1986, pp.158-174.
- 131 - Dutraire, V et Kirat, J. "Renouveau démocratique et changements institutionnels à l'Est et au Sud: Quelles enjeux". in Informations et commentaires 78, Janvier - Mars 1992, pp. 13-18.
- 132 - Duvall, R.D et Freeman, J.R. "The Techno - Bureaucratic Elite and the Entrepreneurial State in Dependent Industrialization" in APSR LXVIII, 3, pp.569-587.
- 133 - Duverger, M. "La dictature: régime d'exception ou nouveau type de régime politique". in Leo Hamon. Mort des dictatures? Paris: Economica, 1982, pp.9-17.
- 134 - Eisentadt, S. "Traditional Patrimonialism and Modern Neo-Patrimonialism". Sage Research Paper, 1973.
- 135 - ———. "The Breakdown of Communist Regimes and the Vicissitudes of Modernity". Daedalus, Spring 1992, pp.21-41.
- 136 - El Malki. "L'Afrique et le système international". in Afrique et développement.XV, 3/4, 1990, pp.7-190.
- 137 - Ergas, Z. "In Search of development". The JMAS 24, 2, 1986, pp.303-334.
- 138 - Eteki Otabela, M. "La marginalisation de l'Afrique: Examen des rapports Etat/société civile". in Afrique - Développement XV, 3/4, 1990, pp.71-104.
- 139 - Faes, G et Martineau, J.C. "Les transitions mettent l'économie sur touche". in JEA 154, Avril 1992, pp.98-103.
- 140 - Fall, I. "Démocratie et partis politiques. Esquisse d'une théorie de la transition du monopartisme au multipartisme en Afrique". in Conac, G (dir). L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.43-53.
- 141 - Fall, I. "La réforme constitutionnelle du 25 Février 1970". Rec Penant 731, Janvier - Février -Mars, 1971, pp.91-114.
- 142 - Faure, Y-A. "Sur la démocratisation en Côte-d'Ivoire. Passé et présent" in Année Africaine 1990 - 1991, 1991, pp.115-160.

- 143 - ———. "L'économie politique d'une démocratisation" in Politique Africaine-43, Octobre 1991, pp.31-49.
- 144 - ———. "Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique Noire. Pour une lecture différenciée des textes" in Politique Africaine-1, Juin 1981, pp.35-51.
- 145 - ———. "Célébrations officielles et pouvoirs africains: Symboliques et construction de l'Etat" in RCEA-XII, 3, 1978, pp.383-407.
- 146 - Fatton, R.Jr. "Liberal Democracy in Africa". in Political Science Quarterly 105, 3, 1990, pp.455-473.
- 147 - ———. "Clientelism and Patronage in Senegal". in The African Studies Review 29, Décembre 1986, pp.61-78.
- 148 - ———. "Organic Crisis, Organic Intellectual, and the Senegalese Passive Revolution" Study Paper, 1985.
- 149 - ———. "Bringing the Ruling Class Back in Class, State and Hegemony in Africa". in Comparative Politics-20, April 1988, pp.253-264.
- 150 - Fishman, R.M. "Rethinking State and Regime. Southern Europe's Transition to Democracy". in World Politics XLII, 3, April 1990, pp.442-440.
- 151 - Folia, M. "Les Nouvelles Elites Politiques dans le processus de développement économique du continent africain". in RJPIC 21, 2, Avril - Juin 1967, pp.211-230.
- 152 - Forrest, J.B. "The Quest for state Hardness in Africa". in Comparative Politics XX, 4, 1988, pp.423-442.
- 153 - Freund, "Labor and Labor History in Africa; A Review of Literature. African Studies Review 27, 2, 1984, pp.1-58.
- 154 - Gabou, A. "Les transformations institutionnelles et politiques in République Populaire du Congo". in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.251-262.
- 155 - Galtung, J. "A Structural Theory of Imperialism". in Journal of Peace Research III, 2, 1971, pp.81-117.
- 156 - Garcin, T. "La France et la démocratisation en Afrique". in Le trimestre du Monde 1, 1992, pp.135-143.
- 157 - Gauchet, M. "Dette de sens et racine de l'Etat". Libre 77, 2, pp.5-43.

- 158 - Gaulme, F. "Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social". in Politique Africaine 43, Octobre 91, pp.50-62.
- 159 - ———. "France- Afrique" in Marché Tropicaux et Méditerranéens-18 Décembre, 1992, pp.3387-3390.
- 160 - Gaxie, D. "Les logiques du recrutement politique". in RFSP 30, 1, Février 1980, pp.5-45.
- 157 - Gazzoy, D. "Démocratie et développement" in Courrier ACP-CEE ,128,juillet 1991,pp.77-78
- 158 - Gellar, S. "State Building and Nation. Building State in West Africa" in Eisentadt, S.N et Rokkan, S (ed). Building States and Nations. London: Sages Pub. Inc, 1985.
- 159 - Gellar, E. "L'animal qui évite les gaffes ou un faisceau d'hypothèses" in Bianbaum, P et Leca, J. Sur l'individualisme. Paris: P.U.F, 1986, pp.27-46.
- 160 - Geschière, P. "Sorcellerie et modes populaires d'action politique chez les Makas" in Critic of Anthropology 8, 1988,pp.25-63.
- 161 - ———. " Le poids de l'Histoire" in Coulon, C et Martin, D.C. Les Afriques politiques. Paris: La découverte, 1990, pp.29-43.
- 162 - Gonidec, P.F. "Tradition et modernisme dans les institutions publiques d'Afrique Noire" in RJPIC 1, Janvier - Mars 1966, pp.96-105.
- 163 - Gordon, A. "Capitalist Reform in Subsaharian Africa. Some Questions and Issues". Genève - Afrique XXX, 1, 1992,pp.35-54.
- 164 - Grant, J. "New-Moral Audit for Foreign Aid" in Guardian 19, Août 1991.
- 165 - Groffman, B. "Will the Real" New-Institutionnalism. Please Stand Up et Take a Bow". Inédit.
- 166 - Guillaumont. "Afrique: endettement d'euphorie et endettement de pénurie" in François, F (dir). La dette. Catastrophe ou mutation. Paris: Les publications de la PISF, 1987, pp.55-65.
- 167 - Guiro, B. "Les élections truquées de Diouf" in Imprécor 275, 31, Octobre 188, pp.18-20.
- 170 - Hamon, L. "Nécessité et condition de l'alternance" in Pouvoirs 1, 1977, pp.29-43.

171 - Hatem, F. "France. La démocratie inachevée" in Economisme et Humanisme 319 Octobre - Décembre 1991, pp.59-63.

173 - Hermet, G. "Autoritarisme" in Grawitz, M et Leca, J. Traité de science politique. T2. Les régimes politiques contemporains. Paris: P.U.F, 1985, pp.269-312.

174 - ———. "Prédestination ou stratégie" in Esprit. Juin 1984, pp.131-141.

175 - ———. "The Disanchantement of the Old Democracies" ISJJ, 129, August 1991, pp.451-461.

176 - ———. "Les élections dans les régimes autoritaires. Esquisse d'un cadre d'analyse" in Hermet, G, Rouquié, A et Linz, J. Des élections pas comme les autres. Paris: PFNSP, 1978, pp.19-58.

177 - Hermet, G. "Espagne une tentative de démocratie octroyée" in Hamon Leo (dir) Mort des dictatures? Paris: Economica, 19 pp.129-160

178 - ———. "Comment naissent les démocraties". Esprit 6, Juin 1984, pp.87-103.

179 - Hermet, G. "Dictature bourgeoise et modernisation conservatrice. Problèmes méthodologiques de l'analyse des situations autoritaires" in RFSP6, Décembre 1975, pp.1029-1061.

180 - Henze, P. "Africa after Communism" in Problems of Communism, Jan - April 1992, pp.218-222.

181 - Hirschman, A.O. "Exit, Voice and the State" in World Politics XXXI, 1, Octobre 1978, pp.90-107.

182 - Hoffman, S. "A New-World and its Trouble" in Rizopoulos X, N (ed); Sea-changes. America Foreign Policy in a World Transformed. New-York/London: Council of Foreign Relations, 1990pp.274-294.

184 - Holz, T. "Réflexion sur la dictature en Afrique" in Annuaire du Tiers-Monde 1985 - 1986. Paris: Fernand Nathan, 1987, pp.207-219.

- 185 - Horton, R. "Stateless Society in the History of West Africa" in Ajayi, J.F et Crowder, M (ed). History of West Africa. London: Longman, 1971, pp.78-119.
- 186 - Holz, U. "Renforcement de la démocratie et développement" in Développement et coopération 4, 1991, pp.
- 187 - Huband, M. "The Military Factor" in Africa Report. March/April 1992, pp.31-33.
- 188 - Hughes. A et May, R. "The Politics of Succession in Black Africa" in Third World Quaterly, Janvier 1984, pp.4-20.
- 189 - Hugon, P. "Le système financier mondial et l'endettement des pays africains" in Gagey, Frederic. Comprendre l'économie africaine. Paris: L'Harmattan, 1985, pp.535-544.
- 190 - Huntington, S.P. "How Countries Democratize" in Political Science Quaterly 14, 106, 1991 - 1992, pp.579-616.
- 191 - Hyden, G et Leys, C. "Elections and Politics in Single-Party System. The Case of Kenya. British Journal of Political Science, 2, 4, oct, pp.399-420.
- 192 - Hyden, G. "LA crise africaine et la paysannerie non capturée" in Politique Africaine 18, Juin 1985, pp.93-113.
- 193 - Jackson, R et Rosberg, C.G. "Why Africa's Weak States Persist. The Empirical and Juridical Statehood" in World Politics 36, 1, 1982.
- 194 - Jefferson, T.C. "The Democratic Agenda" in Africa Report, Sept/Oct 1992, pp.18-20.
- 195 - Jenkins, G.I., Kposowa, J.A. "The Political Origins of Africa Military Coups. Ethnic Competition, Military Centraly and Struggle over Postcolonial State" in International Studies Quaterly 36, Septembre 1992, pp.271-292.
- 196 - Jibrin, I. "L'histoire iconoclaste: Célibrités de la Gauche et le débat sur la démocratie" in Bulletin du CODESRIA 1, 1993, pp.18-19
- 197 - Jibrin, I. "La société contre le bipartisme" Politique Africaine 32, 1988, pp.7-20.
- 198 - ———. "Le développement de l'Etat Nigérian" in J.F Médard (dir) Etats d'Afrique. Formations, mécanismes et crise. Paris: Karthala, 1991, pp.141-172.
- 199 - Johnson, T., Slater, R.O., et Mac Gowan, P. "Explaining Africa Military Coup d'Etat (1960 - 1962)" APSR 78, 3, Septembre 1984, pp.622-640.

- 200 - Joseph, R. "The Rebirth of Political Freedom" in Journal of Democracy 2, Fall 1991.
- 201 - ———. "Class, State and Prebendal Politics in Nigeria" in Journal of Commonwealth and Comparative Politics XXI, 3, 1983, pp.21-38.
- 202 - Jowitt, "Scientific Socialist Regimes in Africa: Political Differentiation, Avoidance and Unawareness" in Callaghy, T et Rosberg, C.G. Socialism in Sub-Saharan Africa. Berkeley: Berkeley University Press, 1979, pp.174-206.
- 203 - Julliard, P. "La continuité du pouvoir exécutif" in Le pouvoir. Mélanges offerts à Georges Burdeau: Paris: LGDJ, 1977, pp.159-177.
- 204 - Kabou, A. "Quand les africains critiquent l'Afrique" in Courrier ACP-CEE 134, Juillet/Août 1992, pp.64-66.
- 205 - ———. "Axelle Kabou contre les fétiches" in J.A Plus-13, Février/Mars 1992, pp.87-91.
- 206 - Kalflèche, J.M. "L'aiguillon Gorbatchev" in Geopolitique africaine, Mars, pp.7-35.
- 207 - ———. "Afrique Subsaharienne: la crise politique Sénégalaise" Mars 90, pp.174-183.
- 208 - ———. "L'avertissement sénégalais". Géopolitique africaine 9, Octobre 1988, pp.5-72.
- 209 - Kamto, M. "La politique africaine de la France socialiste" Inédit.
- 210 - Kamto, M. "Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun" in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.209-236.
- 211 - ———. "Le dauphin constitutionnel dans les régimes politiques africains (le cas du Cameroun et du Sénégal). Rec Penant-781 - 782, Août - Décembre 1983, pp.256-282.
- 212 - Kaya, P. "L'évolution de la modernisation politique africaine" in Bulletin du LAJ17, Juin 1992, pp.86-95.
- 213 - Kazancigil, A. "Paradigmes de la formation de l'Etat à la périphérie" in Kazancigil, A (dir). L'Etat au pluriel. Perspectives de sociologie historique. Paris: Economica, 1985, pp.141-148.

- 215 - Kirk-Greene, A.H.A. "His Eternity, His Excentricity or His Exemplary. A Further Contribution to the Study of H.E. The African Head of State. African Affairs 31, 359, Avril 1991, pp.163-188.
- 216 - Kitchellts, H. "Political Regime Change: Structure and Process Driven Explanation. APSR 86, 4, Décembre 1992, pp.1028-1034.
- 217 - Kombi II, M. "La Conférence Nationale. L'émergence d'un mythe politique" in Afrique 2000, 7, Nov 1991, pp.5-39.
- 218 - Komila, A Iboanga. "La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique: le cas du Gabon" in RJPIC 1, Janvier/Mars 1991, pp.10-23.
- 219 - Kontchou, K.A. "Méthodes de recherche et domaines nouveaux en relations internationales" Revue camerounaise de relations internationales.
- 220 - ———. "Administration et politique en Afrique francophone ou de l'autoritarisme bureaucratique" in Conac, G. Les services-publics dans les Etats francophones d'Afrique Noire. Paris: Economica, 1984, pp3-52.
- 221 - Kpatindé, F. "Au commencement était le Benin" in J.A 1591 du 16 Juin au 12 Juillet 1991, pp.19-20.
- 222 - Kouassignan, G-A. "Sens du phénomène politique en Afrique Noire" in Economie et Humanisme 248, Juillet/Août 1979, pp.53-61.
- 223 - Krasner, S.P. "Approaches to the State: Alternative Conception and Historical Dynamics" in Comparative Politics 16, 1984, pp.223-246.
- 224 - Kunz, F.A. "Liberalization in Africa. Some Preliminary Reflections" in African Affairs 90, April 1990, pp.223-235.
- 225 - Laïdi, Z. "Contraintes et ressources de l'espace cardinal" in RFSP 36, Décembre 1986, pp.
- 226 - ———. "Le déclassement-international de l'Afrique" in Politique étrangère 3, Automne 1988, pp.667-675.
- 228 - Lancaster, C. "Democracy in Africa" in Foreign Policy 85, Winter 91-92, pp.148-165.
- 229 - Lapierre, J.W. "Sociétés sauvages, sociétés contre l'Etat" in Esprit 5, Mai 1976, pp.145-165.
- 230 - Latour, E. "Maîtres de la Terre, maître de la Guerre" in CEA 95, XXIV, 3, pp.273-297.
- 231 - Lawson, C.W. "Soviet Economics Aid to Africa" in African

Affairs 87, 349, 1988.

233 - Lefebvre, S. "Les changements dans les Etats communistes: l'importance de la société civile" in RFSP 40, 41, Août 1990, pp.607-621.

234 - Legum, C. "The Coming of African Second Independence" in Washington Quaterly 13, 1, Winter 1990.

235 - Legum, C. "The Postcommunist Third World. Focus on Africa" in Problems of Communist, Jan/April 1992, pp.195-205.

236 - Lellart, M. "Le Fond Monétaire International et la démocratie" in Le trimestre du Monde, pp.91-113.

237 - Lemarchand, R. "Political Exchange, Clientelism and Development in Tropical Africa" in Cultures and Development 1973, pp.483-515.

238 - ———. "The State, the Parallel Economy, and Changing Structures of Patronage Systems" in Rothchild, D et Chazan, N (eds). The Precarious Balance. States and Society in Africa. Boulder Co: Westview Press, 1988, pp.149-170.

239 - ———. "Quelles indépendances? Pouvoirs-25, 1983, pp.131-147.

240 - Lemarchand, R. "Political Clientelism and Ethnicity in Tropical Africa: Competing Solidarities in Nation-Building" in APSR, LXVI, 1, March 1972, pp.68-90.

241 - ———. "Mobutu and the National Conference; The Arts of Political Survival" Inédit.

242 - ———. "Africa's Troubled Transitions" in Journal of Democracy 1, Octobre 1992, pp.102-105.

243 - Lemieux, V. "De l'utilité politique des rivaux" in RCSP XXIV, 4, 1991, pp.735-753.

244 - Le Net, M. "La communication sociale" in Notes, études et documentaires 4886, 1988, pp.7-28.

245 - Levine, V, T. "African Patrimonial Regimes in Comparative Perspectives" JMAS XVIII, 4, 1980, pp.657-673.

246 - ———. "Political Elites Recruitment and Political Structures in French Speaking Africa" in CEA- 8, 3, 1983, pp.369-389.

247 - Le Roy, E. "Enjeu, contraintes et limites d'une démocratisation d'une administration territoriale: les communes rurales sénégalaises (1972 - 1980)" in Annuaire du Tiers-Monde VII, 1984, pp.61-76.

248 - Leymarie, P. "Au nom de la démocratie, du bonheur et de la

- 249 - ———. "Commerce et aide: la dernière des priorités" in Le Monde diplomatique, Avril 1992.
- 250 - ———. "Le maniement de l'aide liée. Quand les amis ne sont plus les amis" in Le Monde diplomatique, Avril 1992.
- 251 - ———. "Deux ans de malentendu et de déceptions: les voies incertaines de la coopération franco-africaine" in Le Monde diplomatique, Octobre 1992.
- 252 - Liman, Z. "Dejà plus et pas encore" in J.A 11 - 17 Décembre 1991.
- 253 - Linz, J. "Europe's Southern Frontiers: Evolving Trends Toward What? Daedalus, Winter 1979, pp.175-209.
- 254 - ———. "Peril of Presidentialism" in Journal of Democracy, 1, Winter 1990, pp.51-69.
- 255 - ———. "Les deux visages de la démocratie?" in Dialogue 2, 1991, pp.21-27.
- 256 - Lloyd, P.C. "The Traditionnal Political System of the Yoruba" in South Western Journal of Anthropology, Winter 1984,
- 257 - Lipjhart, A. "Majority Rule in Theory and Practice. The Tenacity of a Flawed Paradigm" in ISSJ 129, August 1991, pp.483-493.
- 258 - Lonsdale, J. "States and Social Processes in Africa. A Historical Survey" in African Review XXIV, 2/3, June/Septembre 1981, pp.139-275.
- 259 - Lonsdale, J et Berman, B. "Coping with Contradiction: The Development of the Colonial State in Kenya, 1895-1914. Journal of African History 20, 4, 1979, pp.487-505.
- 260 - Luciano, M. "Transition facile, démocratie difficile" in Problème d'Amérique Latine 78, 4 tome, 1985, pp.53-60.
- 261 - Mac Carthy, J.D et Zald, Meyer, N. "Resource, Mobilization and Social Movements. A Partial Theory" in American Journal of Sociology 82, 6, 1977, pp.
- 263 - Magnant, J.P. "Crises de l'Etat ou crise de gouvernement" in Médard, J.F (dir). Etats d'Afrique. Formation, mécanismes et crises. Paris: Karthala, 1992, pp.173-201.

- 264 - Makau Ma Mutua. "Zaire. Decline of a Despot? in Africa Report Nov - Dec 1991, pp.13-17.
- 265 - March, J.G et Olsen, J.P. "The New-Institutionalism: Organisationnal Factors in Political Life" in APSR LXXVIII, 3, 1984, pp.734-749.
- 266 - Marchal, R. "Conflits et recomposition d'un ordre régional dans la corne de l'Afrique" in Etudes internationales XXII, 2, 1991, pp.307-321.
- 267 - Martin, D.C. "La houe, la maison, l'urne et le maître d'école. Les élections en Tanzanie, 1965 - 1970" in RFSP 4, Août 1975, pp.677-716.
- 268 - ———. "Le multipartisme, pourquoi faire? Les limites du débat politique: Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe". Politique Africaine 43, pp.21-30.
- 269 - Martin, R. "Régimes militaires et classes sociales en Afrique. Une hypothèse" in RFSP XII, 4, Août 1972.
- 270 - Mazrui, A. "Dependency, Macro and Marxist" in Mudinibe, V-Y. La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier. Paris: ACCT/Berger - Levrault, 1980, pp.238-253.
- 271 - ———. "Forward the Past. African Intellectual in the 1990's" in Africa Commentary, June 1990, pp.32-43.
- 272 - Mba, C. "La Conférence Nationale gabonaise du congrès constitutif du Rassemblement Social Démocrate aux assises de la démocratie pluraliste" in Afrique 2000, 7, Novembre 1991, pp.75-90.
- 273 - ———. "Quels hommes pour conduire la transition démocratique" in Afrique 2000, 10, Août 1992, pp.57-66.
- 274 - Mbembe, A. "Provisionnal Notes on Postcolony" in Africa 62, 1, 1992, pp.3-37.
- 275 - ———. "Désordres, résistance et productivité" in Politique Africaine 42, Juin 1991, pp.2-8.
- 276 - ———. "Régimes en crise, pauvreté et insubordination généralisée. L'Afrique Noire va implorer". Le Monde diplomatique, Avril 1990, p.10-11.
- 277 - ———. "Pouvoirs des morts et le langage des vivants" in Politique Africaine 22, Juin, 1986, pp.32-72.
- 278 - ———. "Etat - violence et accumulation. Leçons d'Afrique Noire" in Foi et développement 164, Août/Septembre 1983.

- 279 - ———: "Pouvoir - violence et accumulation" in Bayart, J.F., Mbembe A., Toulabor, C.M. La politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie. Paris: Karthala, 1992, pp.233-256.
- 280 - ———. "Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique" in Afrique 2000, 12, Février 1993, pp. 281 - ———. "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne" in Africa Development XVII, 1, 1992, pp.37-64.
- 282 - ———. "Déconfiture de l'Etat et risque de la transition" in Le Monde diplomatique, Juin 1993.
- 283 - ———. "Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine. Une réflexion". in Afrique 2000, 8, Février 1992, pp.55-61.
- 284 - Médard, J. "L'Etat sous-développé au Cameroun". in Année Africaine 1977. Paris: Pedone, 1977, pp.35-84.
- 285 - ———. "Etatisme et désétatisme en Afrique Noire" in Médard, J.F. Etats d'Afrique. Formation, mécanisme et crises. Paris: Karthala, 1992 , pp.355-365.
- 286 - Médard, J-F. "L'Afrique et la science politique" in Coulon, C et Martin D.C. Les Afriques politiques. Paris: ed La découverte, 1990, pp.276-285.
- 287 - ———. "L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire" in Médard, J-F (dir). Etats d'Afrique. Formations, mécanismes et crise. Paris: Karthala, 1992, pp.323-353.
- 288 - ———. "La spécificité des pouvoirs africains" in Pouvoirs 25, pp.5-21.
- 289 - ———. "Charles Njongo. Portrait d'un big man" in Terray, E (dir). L'Etat contemporain en Afrique. Paris: L'Harmattan, 1987, pp.49-90.
- 290 - ———. "Le socialisme en Afrique Noire. L'autopsie d'un mirage. Working Paper European Consortium for Political Research Joint Sessions. Buchum 2 - 7 Avril 1990, 24 p.
- 291 - Médard, J-F. "Le Big Man" en Afrique: Esquisse d'une analyse du politicien entrepreneur". Bordeaux: CEAN, 1992; 25 p. Inédit.
- 292 - ———. "Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique" in RFSP, 26, 1 Février 1976, pp. 103-131.
- 293 - ———. "The Underdevelopment State in Tropical Africa. Political Clientelism or Neo-patrimonialism?" in Clapham, C (ed).

Private Patronage and Public Power. Political Clientelism in the Modern State. London : Frances Printer Ltd, 1982, pp. 2-37.

294 - ——. "La régulation socio-politique" in Faure, Y-A et Médard, J.F. Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire. Paris : Karthala, 1982.

295 - ——. "Autoritarismes et démocraties" in Politique Africaine 43, Octobre 1991, pp. 92-104.

296 - Meillassoux, C. "Consommer la rupture" in Piauxt, M (ed). La colonisation: Rupture ou parenthèse. Paris : L'Harmattan, 1987, pp. 47-56.

297 - ——. "The Social Organization of Peasantry. The Economic Basic of Kinship" in The Journal of Peasant Studies 1, 1, pp. 81-90.

298 - Mercier, P. "Elites et forces politiques" in Lloyd, P.C (ed). The New-Elites of Tropical Africa. London: Oxford University Press, 1970, pp.367-380.

299 - Merle, P. "L'homo politicus est-il un homo economicus? L'analyse économique du choix politique" in RFSP 40, 1, Février 1990, pp.64-80.

300 - Mescheriakoff, . "L'ordre néo-patrimonial: Essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone subsaharienne. Revue française d'administration 42, Avril/Juin 1987, pp.121-149.

301 - Mgabe, M. "L'absurdité de l'ethnisme à la rwandaise" in Dialogue 151, Kigali, 1992, p.37. etss.

302 - Migdal, J.S. "Strong States, Weak States: Power and Accomodation in Weiner, M, Huntington, S.P (eds). Understanding Political development. Boston/Toronto Little Brown and Co, pp. 391-434.

303 - Mitchell, A. "Bonapartism as Model for Bismarckian Politics". in Journal of Modern History 49, 2, 1977, pp.8-11.

304 - Mohs, R.M. "Ajustement et démocratisation en Afrique" in Développement et coopération 5, 1992, pp.

305 - Monkotan, K. "Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique. La conférence nationale souveraine" in Afrique 2000, 7, Novembre 1991, pp.41-53.

306 - Monnier, L. "Rôle stratégique du Zaïre dans l'aire conflictuelle d'Afrique Australe. Eléments pour une analyse. Genève - Afrique XXI, 1988, pp.83-96.

307 - Mongin, O. "Sauvages, à jamais" in Esprit 5, Mai 1976,

- 308 - Montferrand, de B. "L'évolution des relations franco-africaines" in Politique étrangère 3, Automne 1988, pp.681-691.
- 309 - Moukoko, P. "Le retour du multipartisme au Cameroun" in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.237-250.
- 310 - Muambe Bitsombe. "Le Zaïre. Difficile transition démocratique" in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.409-412.
- 311 - Muneme, M. "Crise, inflation et comportements individuels d'adaptation au Zaïre. Solution ou aggravation des problèmes ?" Zaïre - Afrique 185, Mai 1984, pp.p.272 et ss.
- 312 - Munslow, B. "Why the Westminster Model has Failed in Africa?" in Parliamentary Affairs 36, Spring 1983, pp. 218-228.
- 313 - Murray, R. "Second Thoughts on Ghana" in New-Left Review 42, Mars/Avril, 1967, pp.25-39.
- 314 - Myrdal, G. "L'Etat mou dans les pays sous-développé" in Revue Tiers-Monde X, Janvier - Mars 1969, pp.5-24.
- 315 - Nettl, J.P. "the State as Conceptual Variable" in World Politics XX, 4 1968, pp. 559-592.
- 316 - Ngoma Binda, P. "Chute du communisme et destin de l'Afrique" in Développement et coopération 6, 1992, pp.5-24.
- 317 - Nicolas, G. "Les nations à polarisation variable et leur Etat, le cas nigérian" in Terray, E. L'Etat contemporain en Afrique. Paris: L'Harmattan, 1987, pp. 157-174.
- 318 - Nkemdirin, B.A. "Political Conflit, Rebellions, Revolutions in Africa" in JMAS 16, 3, 1978.
- 319 - Norak, N. "L'ennui, la vertu et le capitalisme démocratique" in Dialogue 4, 1990, pp. 8-11.
- 320 - Nordlinger, E.A. "The Return to the States, Critiques" in APSR LXXXII, 3, 1988, pp. 875-885.
- 321 - ———. "Taking the State Seriously" in Weiner, M, Huntington, S.P (eds). Understanding Political Development. Boston/Toronto: Little Brown and Company, 1987, pp. 353-390.
- 322 - Ntalaja, N. "Le mouvement pour la seconde indépendance au Congo Kinshasa. (Zaïre) de 1963 - 1968" in Ayang Nyongo, P. Afrique la longue marche cers la démocratie. Paris : Publisud, 1988,pp.208-253.
- 323 - O'Connel, J. "The Inevitability of Instability" in JMAS V, 2, 1967, pp.181-191.

- 324 - Offe, C. "Les structures de l'Etat capitaliste. Le rôle selectif des institutions politiques" in Birnbaum, P et Chazel, F. Sociologie politique. Paris : A. Colin, 1979, pp.
- 325 - Owona, J. "La constitution de la III^e République voltaïque du 27 Novembre 1977. Retour au parlementarisme rationalisé et au multipartisme limité". in Rec Penant 765, 5, Août/Septembre 1979, pp. 309-328.
- 326 - Oyono, D. "Du Parti Unique au multipartisme: Environnement international et processus de démocratisation en Afrique" in Afrique 2000, 6, Août 1991, pp.45-53.
- 327 - ———. "Cameroun: le coup d'Etat manqué du 6 Avril" in RFEPA, Août/Septembre 1984, pp.48-56.
- 328 - Paden, J. "Communal Competition, Conflit and Violence in Kano" in Melson, R et Wolpe, H. (eds). Modernization and the Politics of Communalism. Ann Arbor: Michigan University Press, 1971.
- 329 - Page, M.F. "The Manyema Hordes of Tippu Tip" in International Journal of African Historical Studies 1, 1974, pp.69-84.
- 330 - Pasquino, G; "Le Portugal de la dictature corporatiste à la démocratie sociale" in Hamon L (dir) Mort des dictatures? Paris: Economica, 1985 , pp.105-128.
- 332 - Person, Y. "Le socialisme en Afrique Noire et les socialismes en Afrique" in RFEPA 127, Juillet 1976, pp.
- 333 - Plattner, R.F. "L'heure de la démocratie" in Dialogue 97, 3, 1992, pp.67-72.
- 336 - Pouille, A. "Démocratie et minimum de développement". universités 13, 2, Mai 1992.
- 337 - Przeworki, A. "Some Problems in the Study of the Transition to Democracy" in O'Donnel, G., Schmitter, C., et Whitehead, L. Transition from authoritarian Rule and Prospects for Democracy. Baltimore: The John Hopkins University Press, 1989, pp.47-63.
- 338 - Psomiades, H.J. "Greece from the Colonels Rule to Democracy" in Herz, J (ed). From Dictatorship to Democracy. Coping with the Legacy of Authoritarianism and Totalitarianism. Westport: Greenwood Prees, 1982, pp.253-254.
- 339 - Quantin, P. "Les élections générales de 1990 au Zimbabwe. Vers le Parti Unique?" in Année africaine 1989.

- 340 - Rabarivola, P. "La marche à pas forcés de la démocratie africaine" in Développement et coopération 6, 1991, pp.17-19.
- 341 - Ranger, T.O. "Connexion Between Primary Resistance Movements and Modern Mass Nationalism in East and Central Africa" in Journal of African History XI, 3, pp.437-453.
- 343 - ———. "Connexion Between Primary Resistance Movements and Modern Mass Nationalism in East and Central Africa" in Journal of African History X, 3, pp.631-641.
- 344 - Ramonet, I. "La démocratie flambée" in Le Monde diplomatique, Août 1990, p.1.
- 345 - Raynal, J.J. "Le Renouveau démocratique beninois. Modèle ou mirage" in Afrique contemporaine 160, 4^e trimestre 91, pp.3-35.
- 346 - ———. "La démocratie au Niger: Chronique d'un accouchement difficile" in Conac, G. L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Paris: Economica, 1993, pp.357-347.
- Riley, S. "The Democratic Transition in Africa. An End to the Party State?" in Conflict Studies 245, pp.1-37.
- 348 - "Roumiantsev, O. "Refléxions sur la modernisation autoritaire" in Gremion, P et Hassner, P (dir). Vent d'Est: vers l'Europe des Etats de droit. Paris: P.U.F, 1981, pp.59-68.
- 349 - Rose, R. "Dynamic Tendencies in Authority of Regimes" in World Politics, Juillet 1977, pp.602-628.
- 350 - Roth, G. "Personal Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New - States" in Bendix, R (eds). State and Society. Boston, Little Brown, 1975.
- 351 - Rothchild, D. "Hegemony - Rulership, Partimonialism and Empire Building in the New-State. World Politics, Janvier 1987, pp.194-206.
- 352 - Rouquié, A. "L'hypothèse bonapartiste et l'émergence des systèmes politiques semi-compétitifs" in RFSP 25, 6, 1975, pp.1077-1111.
- 353 - ———. "Le camarade et le commandant. Reformisme militaire et légitimité institutionnelle". RFSP 29, 3, Juin 1979, pp.381-401.
- 354 - ———. "L'analyse des élections non-concurrentielles: contrôle clientéliste et situations autoritaires" in Hermet, G, Rouquié, A et Linz, J. Des élections pas comme les autres. Paris: PFNSP, 1978, pp.59-99.
- 355 - Rouquié, A et Sidicaro, R. "Etat autoritaire et

libéralisation en Amérique Latine. Une approche hétérodoxe" in Revue du Tiers-Monde 93, Janvier - Mars 1983, pp.105-115.

356 - Rouquié, A. "Changement politique et transformation des régimes" in Grawitz, N et Leca, J. Traité de science politique. T2. Les régimes politiques. Paris: P.U.F, 1985, pp.523-633.

357 - Rubango, Ya Nyunda. "Les principales tendances du discours politiques zaïrois 1960 - 1945". in Les cahiers du CEDAF 7, 1980pp.51-55.

358 - Rustow, D. "Transitions to Democracy, Toward a Dynamic Model" in Comparative Politics 2, April 1970, pp.351-35

359 - Sahlins, M. "Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief: Political Types in Melanesia and Polynesia. Comparative Studies in Society and History V, 3, April 1963, pp.285-303.

360 - ———. "Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief. Political Types in Melanesia and Polynesia". in Schmidt, L et Schils E., The Torment of Secrecy. London: Heinemann, 1956, pp.220-231.

361 - Salame, G. "Sur la causalité d'un manque. Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique" in RFSP 41, 3, Juin 1991, pp.307-340.

362 - Salomone, F.A. "The Social Construction of Colonial Reality. Yaun Emirate" in CEA 98, XXV, 2, 1985, pp.139-159.

363 - Sandbrook, R. "Patrons, Clients and Factions. New - Dimensions of Conflit Analysis in Africa" in RCSP V, 1, Mars 1972, pp. 104-119.

364 - ———. "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste" in Politique Africaine.26, juin 87, pp.15-41.

365 -. Sartori, G. "Rethinking Democracy, Bad Polity and Bad Politics". ISS 129, August 1991, pp. 437-450.

366 - ———. "Concept Misformation in Comparative Politics" in The APSR LXIV, 14, dec 1970, pp.1033-1055.

367 - Sassoon, S.A. "Passive Revolution and the Politics of Reform" in Sassoon, S.A. Approaches to Gramsci. London : Writers and Readers, 1982.

368 - Saul, J.S. "The Nature of Tanzania's Political System. Issues Raised by 1965 and 1970 Elections" in Journal of Commonwealth Political Studies 10, 2, Juillet 72, pp.113-129.

369 - Schatzberg, M.G. "The Long Arm of Law Insecurity, Instability and Political Police in Law. (Inédit).

370 - ———. "Island of Privilege. Small Cities in Africa and

Dynamics of Class Formation". Inédit.

- 371 - Schmitter, P.C. "Liberation by Golpé" in Armed Forces and Society, November 1975.
- 372 - Schweisguth, E. "L'institution militaire et son système de valeur. Revue française de sociologie XIX, 3, Juillet/Septembre 1978.
- 373 - Scott, J. "Patron-Client Politics and Political Change in the South East Asia". APSR 66, 1, March 1972, pp.91-113.
- 374 - ——. "The Analysis of Corruption in Developing Countries" in JMAS II, 3, Juin 1969, pp. 315-341.
- 375 - Senghor, D. "Le pluralisme de la presse en Afrique. Gage et facteur de la démocratie" in Le courrier ACP-CEE 134, Janv-April 92, pp.85-89.
- 376 - Sfia, M.S. "Le système mondial de l'impérialisme. D'une forme de domination à l'autre" in Abdel-Maalek, A. Sociologie de l'impérialisme. Paris : Anthropos, 1971, pp.571-580.
- 378 - Shaw, T.A. "Dependence as an Approach to Understanding Continuing Inequalities in Africa" in Mudimbe, V.Y. La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier. Paris: ACCT/Berger Levrault, 1980, pp.144-169.
- 379 - Schearman, P. "Gorbatchev and the Third World" in Third World Quartely 9, 4, 1987.
- 380 - Shepherd, A. "The Economics of Democracy" in Africa Report, March/April 1992, pp.28-30.
- 381 - Shugart, Soberg M. "Guerillas and Elections, an Institutionnalist Perspective on the Cost of Conflict and Competition" in International Studies Quaterly 36, 2, June 1992, pp.121-152.
- 382 - Sindjoun, L. "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun. La construction d'une démocratie passive" 66 p.
- 383 - Siran, J.L. "Emergence et dissolution des principautés guerrières Voutés (Cameroun central)" in Journal des Africanistes 50, 1, 1980, pp.25-57.
- 384 - Smith, P. "Portée et signification des élections dans le Portugal autoritaire (1939 - 1974)" in RFSP, Février 1977, pp.
- 385 - Smith, S. "Bonjour l'Afrique. Adieu la France" in Africa International 229, Juillet - Août 1990, pp.13-15.
- 386 - Soudan, F. "Campagne contre démocratie" in J.A 1606 du 18 au 24 Mars 1993, p.15.

- 387 - Souley, N. "Tracts et démocratisation au Niger". Année Africaine 1990 - 1991. Bordeaux: CEAN/CREPÃO, 1991.
- 388 - Sklar, R. "La domination de classe sur le continent africain". Esprit, Septembre 1978, pp.4-34.
- 389 - ———. "The Nature of Class Domination in Africa". The JMAS 17, 1979, pp.531-552.
- 390 - Skopol, T. "Bringing the State Back In". in Items XXXVI, 1 - 2, 1982, PP
- 391 - Splitter, G. "Staat and Klientelstruktur in Entwicklung Lander Zum Problem der Politischen Organisation Von Bauern" in Archives Européennes de sociologie 18, pp.57-83.
- 392 - Staniland, M. "Francophone Africa. The Enduring French Connection" in The Annals 198, Janvier 1987, pp.
- 393 - ———. "The Rhetoric of Centre - Periphery Relationship" in JMAS VIII, 4.
- 394 - Starr, S.F. "Soviet Union: A Civil Society" in Macridis, R.C et Brown, E.B (eds). Comparative Politics. Notes and Reading. Pacific Grove: CA Brooks Cole Publishing, 1990, pp.194-197.
- 395 - Starr, H. "Democracy Dominoes: Diffusion Approaches to the Spread of Democracy in the International System" in Journal of Conflict Resolution 36, 2, June 1991, pp.356-381.
- 396 - Sterner, M. "Democracy and U.S Foreign Policy: Principle and Pragmatism" in Foreign Policy Service, Octobre 1992, pp.28-30.
- 397 - Stepan, A. "Paths Toward Redemocratization. Theoretical and Comparative Considerations in O'Donnell, G., Schmitter, C et Whitehead, L. transitions From Authoritarian Rule and Prospect for Democracy. Baltimore: The John Hopkins University Press, 1989, pp.64-84.
- 398 - Stewart, E.W. "Indirect Rule and the Northern Nigeria" in Genève - Afrique IX, 2, 1970, pp.50-84.
- 399 - Sylla, A. "De la grève à la réforme: luttes, enseignants et crise sociale au Sénégal" in Politique Africaine 8, Décembre 1982, pp.62-74.
- 400 - Sylla, L. "Une constance dans l'évolution politique africaine. Le phénomène de concentration du pouvoir" in Annales de l'Université d'Abidjan, Serie O, t XIII
- 401 - ———. "Démocratie de l'arbre à palabre et du bois sacré". Paris: LAJ, Janvier 1980 .
- 402 - Tadesse, Z. "African Debate on Social Movements and

Democratic Process". in Journal of Society for International and Development 3, 1992, pp.30-33.

403 - Terray, E. "Sociétés segmentaires, chefferies, Etats. Acquis et problèmes. RCEA 19, 1, 1985, pp.106-115.

404 - Tiangaye, N. "Aux sources du pluralisme politique en Afrique" in Afrique 2000, 11 Novembre 1992, pp.55-65.

405 - Thomas, V.L. "Dualisme et domination en Afrique Noire" in Abdel-Maalek (dir). Sociologie de l'impérialisme. Paris: Anthropos, 1971, pp.141-180.

406 - Tortora, M. "Gouvernance": Une nouvelle dimension de la coopération financière internationale. Trimestre du monde 1, 1992, pp.

407 - Toulabor, M. "Transition démocratique en Afrique" in Afrique 2000 17 février 1991, pp.55-61.

408 - ———. "La bataille finale" du Général Eyadema au Togo" in Monde diplomatique, Mars 1993, pp.18-20.

409 - ———. "Jeux de mots, jeu de vilains" in Bayart, J-F, Mbembe, A, Toulabor, C. Le politique par le bas en Afrique Noire. Paris: Karthala, 1992, pp.109-130.

410 - Tswana, B. "Les élections générales d'Octobre 1989 au Botswana: l'apparence de la continuité et la permanence, 1990, 30 p.

411 - Umazurike, P.C. "Confronting Political Breakdown. The Nigerian Redemocratization Process in Critical Perspective" in The J.M.A.S. 28, 1, March 1990, pp.55-57.

412 - Valadier, P. "Fragiles démocraties" in Etudes 376, 1, Janvier 1992, pp.31-40.

413 - Van Zyl, S. "Attention! Afrique du Sud en construction au bout du tunnel". in Politique Africaine 43, Octobre 1991, pp.79-91.

414 - Vidal, D. "L'électeur et le renonçant. Pour une anthropologie des faits politiques dans les sociétés indiennes contemporaines" in RFSP 38, 5, Octobre 1985, pp.796-801.

415 - Vidal, C. "Abidjan. Quand les petits demeurent pauvres" in Politique Africaine 39, Septembre 1990, pp.

416 - Vieyra, C. "Structures politiques traditionnelles et structures politiques modernes" in Tradition et modernisme en Afrique. Paris: Seuil, 1955 .

418 - Vinay, B. "La zone franc aujourd'hui" in Marché Tropicaux et Méditerranéens, 26 Novembre 1986.

- 419 - Vittin, T. "Crise, nouveau démocratique et mutations du paysage médiatique au Bénin" in Afrique 2000, 9, Mai 1992, pp.37-43.
- 420 - ———. "Le Bénin à l'heure du nouveau démocratique" in Politique Africaine 38n Juin 1990, pp.138-142.
- 421 - ———. "Bénin du "du système Kérékou" au nouveau démocratique" in Médard, J-F. Etats d'Afrique. Formation, mécanisme et crise. Paris: Karthala, 1992, pp.110-115.
- 422 - Walker, R.B. "On Spatio-Temporal Condition of Democratic Practice" in After Natives 16, 1991.
- 423 - Wallerstein, I. "Ethnicity and National Integration in West Africa" in CEA II, 3, pp.449-467.
- 424 - Weiner, M. "Empirical Democratic Theory and the Transition from Authoritarianism to Democracy" in Political Studies Fall 1987, pp.864-865.
- 425 - Weingrod, A. "Patrons, Patronage and Political Parties" in Comparative Studies in Society and History X, 1969, pp.376-400.
- 426 - Wells, O et Pollnac, R. "The Coup d'Etat in Subsaharan Africa, 1986 - 1990. Journal of Political and Military Sociology 16, 1988, pp.43-56.
- 427 - Wiarda, H.J. "Toward a Framework for the Study of Political Change in the Iberic - Latin Tradition. The Comparative Model" in World Politics jan 73 pp.205-235.
- 428 - Widner, J.A. "The 1990 Elections in Côte-d'Ivoire" in ISSUE XX, 1, 1991, pp.31-40.
- 429 - Wilamme, J.C. "Zaïre, années 90: de la démocratie "octroyée" à la démocratie "enrayée" (24 Avril 1990 - 22 Septembre 1991)" in Les cahiers du CEDAF, 5 - 6, 1991, pp.13-18.
- 430 - ———. "La panne rwandaise" in La revue nouvelle, Décembre 1990, pp.59-66.
- 431 - ———. "Political Succession in Zaïre or Back to Machiavelli" in J.M.A.S XXVI, 1, 1988.
- 432 - Willing, S. "Military Coup in Subsaharan Africa. How to Justify Illegal Assumption of Power. Uppsala: Scandinavian Institute of Africa Studies, 1983
- 433 - Whitehead, L. "International Aspects of Democratization" in O'Donnel, G., Schmitter, C et Whitehead, L. Transition from Authoritarian Rule and Prospects for Democracy. Baltimore: The John Hopkins University Press, 1989, pp.3-45.
- 434 - Wonyu, E. "Un support juridique pour la démocratie en

Afrique. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples" in Afrique 2000, 8, Janvier - Février - Mars 1992, pp.29-45.

435 - Yabouet Bazoly, S.A. "La mort de l'Etat africain postcolonial" in Economie et humanisme 314, Juillet 1990, pp.47-54.

436 - Yakemtchouk, M. "Coups d'Etat militaires en Afrique: incidences internationales". in Studia Diplomatica XXVIII, 1, 1985 ,pp.43-105.

437 - Ysmal, C. "Elites et leaders" in Grawitz, M et Leca, J. Traité de science politique. T3. L'action politique. Paris: P.U.F, pp.603-642.

438 - Yannoupolous, T. "Régimes militaires et classes sociales en Afrique une hypothèse" in RFSP XII, 4, Août 1972, pp.1239-1226.

439 - Zartman, W. "Transition to Democracy from Single Party Regimes Lessons from North Africa". Inédit.

440 - Zolberg. "L'influence des facteurs extérieurs sur l'ordre politique interne" in Grawitz, M et Leca, J (dir). Traité de science politique .Paris:P.U.F,1985.

441 - Zuccareli, F. "L'évolution récente de la vie politique au Sénégal" in RFEP 127, Juillet 1976, pp.85-102.

THESES, MEMOIRES ET COURS

- 1 - Ayissi Ngah, A. Les fondements de la guerre dans l'Afrique postcoloniale : Esquisse d'une explication socio-politique. Yaoundé: I.R.I.C, 1990.
- 2 - Benchenane, M. L'armée en Afrique. Paris: Thèse Doctorat d'Etat, 1978, 3 volumes.
- 3 - Dobry, M. Eléments pour une théorie des conjonctures politiques fluides. Paris: Thèse d'Etat science politique, 1984.
- 4 - Herbst, J. Policy Formation and Implementation in Zimbabwe. Understanding State Autonomy and the Focus of Decision Making. Doctoral Dissertation, Yale University, 1988.
- 5 - Hersbero, E. Transition from Authoritarianism. The Eclipse of the Left. Toward a Reinterpretation of Political Change in Spain. Wisconsin: Madison University, 1989. Doctoral Dissertation.
- 6 - Ionnis, P. La démocratisation en Afrique: le cas du Zimbabwe. Mem. DEA, Science politique. Paris, 1985.
- 7 - Izard, M. Archives orales d'un royaume africain. Recherche sur la formation du Yatenga. Thèse d'Etat. Université Descartes, 1982
- 8 - Kamto, M. Pouvoir et droit en Afrique Noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique Noire. Nice. Thèse de Doctorat d'Etat, 1983.
- 9 - ———. La nouvelle expérience du multipartisme en Afrique de l'Ouest. Le cas du Sénégal et de la Haute-Volta: Nice. Mem DEA, 1980.
- 10 - Kobo, P.C. Les leaders politiques et unité nationale (Houphouët Boigny/Côte-d'Ivoire, Sekou Touré/Guinée, Senghor/Sénégal). Nice. Mem DEA, 1980
- 11 - Komila-a-Iboanga. Les institutions et le régime politique de la république gabonaise. Paris. Thèse de Droit Public, Juin 1985.
- 12 - Lavau, G. Les facteurs sociaux de la vie politique, Cours photocopié 1981 - 1982 réservés aux étudiants de l'EP de Paris. Paris: P.F.N.S.P.
- 13 - Liwenge, Mbasani, J.R. La presse et le processus démocratique en Afrique. Le cas de l'Afrique Centrale. Yaoundé: I.R.I.C, 1993.
- 14 - Marchard, C. Le sous-développement politique à travers

TABLE DES MATIERES.

MENTION DE L'UNIVERSITE	II
DEDICACE	III
REMERCIEMENTS.	IV
AVANT-PROPOS	VII
SOMMAIRE	X
INTRODUCTION GENERALE	2
ELEMENTS EPISTEMOLOGIQUES SUR LA TRANSITION DEMOCRATIQUE	
AFRIQUE POSTCOLONIALE	2
A. Question de repérage.....	7
1. La valeur des mots: autoritarismes ou totalitarismes ? libéralisation ou démocratisation ? postcolonie ou néo-colonie ?	7
2. Les frontières du sujet	18
3. L'état de la question.....	19
4. Problématique	30
5. Hypothèses de travail	32
B. Questions de méthode ou le cadre méthodologique et théorique	33
1. Le primat de la méthode de politique comparée	35
2. L'opérationnalisation du cadre méthodologique et théorique	42
PREMIERE PARTIE.	
LA PROFONDEUR DU CHAMP: DES DYNAMIQUES POLITIQUES DE LONGUE DUREE A LA CONSTRUCTION DES POUVOIRS AUTORITAIRES POSTCOLONIAUX	49
INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE	50
CHAPITRE PREMIER : L'ANALYSE DE L'ANTHROPOLOGIE : LES FONDEMENTS DE L'AUTORITARISME ET DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PRECOLONIALE	52
Section 1. Prolégomènes à l'analyse anthropologique de l'autoritarisme et de la démocratie en Afrique Subsaharienne précoloniale	55
P. 1 Question de typologie et de qualification	
A). La variété typologique des sociétés subsahariennes l'empire des fictions évolutionnistes	55

B).	Les ruptures avec les typologies : l'affirmation des logiques métisses.....	6 1
C).	La qualification des sociétés précoloniales.....	64
P.2.	Les pratiques politiques en Afrique Subsaharienne précoloniale	6 8
a.)	Politique de parenté et stratégies politiques	68
b.)	Le système d'inégalité et de domination	72
Section 2 :	Les fondements culturels de l'autoritarisme et de la démocratie.....	78
P.1.	Structures traditionnelles -autoritarisme - et démocratie	79
a.)	Les ferments autoritaires.	80
1.	le cumul du pouvoir.	80
2.	la sacralisation du pouvoir	85
b.)	De la démocratie traditionnelle ou la crainte révérentielle du despote	89
1.	Les mécanismes de contrôle par le bas	89
2.	Par le haut :le contrôle des contre- pouvoirs	92
c.)	La démocratie en Afrique subsaharienne traditionnelle ou le triomphe de l'équilibre des pouvoirs	93
d.)	Les mécanismes de déposition des chefs : l'effet - boomerang du non respect des règles démocratiques	94
P.2.	Une hypothèse à part :l'effet -dimension dans le surgissement de l'autoritarisme et de la démocratie en Afrique subsaharienne précoloniale	96
CHAPITRE DEUXIEME :	L'HISTOIRE D'UNE PREMIERE MUTATION : LA COLONISATION ET LES FONDEMENTS SOCIO-HISTORIQUES DE L'AUTORITARISME ET DE LA DEMOCRATIE	103
Section 1.	L'Etat autoritaire colonial	106
P.1.	Le système de domination.....	107
A).	L'oppression politique	107
B).	L'Etat administratif colonial	110
P.2.	Le système d'exploitation économique	113
A).	Les premisses de l'exploitation économique : le défaut d'accumulation	113
B).	La violence du passage au capitalisme	114
P.3.	Le résultat de la domination et de l'exploitation	116
A).	Violence et coercition	116
B).	Patrimonialisme et prébendes	118

1. L'archéologie de la notion de patrimonialisme: la silhouette de Max Weber	118
2. Le patrimonialisme colonial	120
Section 2. Des pratiques nouvelles : les répertoires occidentaux du politique et l'avènement d'une démocratie de type concurrentiel	126
P.1. L'impact du contexte international	127
P.2. Les bases de l'évolution démocratique des colonies : les cadres juridiques de la compétition	130
A). Une généralisation en Afrique subsaharienne coloniale : du syndical au politique	131
B). Les répertoires occidentaux du politiques, spécificités et l'implantation de la démocratie concurrentielle	132
1. Le globalisme et le cartésianisme français	132
2. L'empirisme britannique	139
3. Le platonisme de la Belgique face au Congo-Leopoldville ..	142
P.3. Le fondement social de la démocratie et de l'autoritarisme la dynamique élitaire des entrepreneurs politiques	146
A). La formation de l'élite des entrepreneurs politiques ...	146
B). Nouveaux entrepreneurs politiques et sens démocratique	148
Section 3. Au sortir de la colonisation: l'implantation du décor politique de l'après- indépendance	152
P.1. L'envers de la libéralisation coloniale et sa continuité postcoloniale : l'érosion de la démocratie concurrentielle	153
A). L'âpreté des luttes et clivages ethnico-politiques	153
B). Explications et conclusions	162
1. L'ethnicité-le factionnalisme et le clientélisme	165
2. Dépendances et difficultés de la modernisation politique	168
P.2. La construction de l'Etat moderne en Afrique subsaharienne indépendante	170
A). La genèse de L'Etat moderne	170
B). L'invention de L'Etat en postcolonie	174
1. Factinnalisme, ethnicité et "politique du ventre": l'Etat postcolonial chez Bayart	175
2. dépendances , modernisation et clientélisme : de l'Etat sous-développé en postcolonie.....	179
CHAPITRE TROISIEME : ETAT NEO-PATRIMONIAL-POUVOIRS AUTORITAIRES	
ET CRISES POLITIQUES	
194	
Section 1. De la néo-patrimonialisation de l'Etat postcolonial	

P.1. Le concept de néo-patrimonialisme:définition, critiques et pertinence heuristique	202
P.2. Les caractéristiques de L'Etat néo-patrimonial.....	216
A). Du "big man" précolonial au "politicien entrepreneur" et "investisseur".....	217
B). Appropriation de la scène politique et personnalisation du pouvoir	220
C).La logique de l'accumulation des ressources et le contrôle de leur allocation	224
Section 2.De l'autoritarisme en postcolonie : monisme et retrecissement de l'arène politique	230
P.1.La variété des formes et des situations autoritaires ..	234
P.2. La construction autoritaire en Afrique postcoloniale	247
A). L'emergence du parti unique	251
1. Les arguments de sa légitimation	251
2.Ses inductions autoritaires	256
B). Le présidentialisme	258
1. Parti unique et concentration du pouvoir	258
2. Constitution et logique autoritaire	261
3. Parti unique et théâtralisation du pouvoir	263
C). Elections sans choix et construction autoritaire	266
P.3. Les situations autoritaires postcoloniales	271
A). Le sultanisme en R.C.A	271
B). Les Autoritarismes durs : le Zaire de Mobutu	277
1. Du présidentialisme à la monarchie absolue	277
2. Le mode de gestion patrimoniale:pouvoir et argent	280
3. Arbitraire et incertitude:les règles de jeu du système	283
C). Les autoritarismes modérés	
1. Pouvoir, contrôle, débordements et résistance en Tanzanie	286
2. Préléver et distribuer :un mode de gestion patrimoniale rationalisé	287
3. Autorité et contraintes, abus et limites	287
Section 3. De l'obéissance en situation autoritaire	292
1. La dynamique du mythe et de l'imaginaire social	295
2. Ruptures coloniales et obéissance	306
3. Docilité et logiques de la postcolonialité	308
Section 3. Etat néo-patrimonial et régulation politique ...	308
P.1. De l'affinité entre Etat néo- patrimonial et les dynamiques de la conflictualité	313
A). Esquisse d'un cadre d'analyse des crises politiques en	

postcolonie	315
B).Les crises de participation et distribution.....	321
P.2. De la régulation politique en postcolonie : le problème et l'exemple de la succession présidentielle légale	331
A).Généralités sur les successions présidentielles et l'institutionnalisation du dauphin présidentiel	332
B). Les successions légales camerounaise et sénégalaise .	337
1.Le processus juridique	340
2.Le processus politique	342
Section 4.La déconstruction des autoritarismes en situation néo-patrimoniale ;.....	349
P.1. Les tactiques transversales des acteurs subordonnés	
A). Le Phénomène de dérision politique.....	350
B). Le registre symbolique:L'indocilité contre "L'Etat théologien"	352
C). De la "paysannerie non capturée".....	354
P.2. Dynamisme et vitalité des sociétés subsahariennes :	
l'innovation politique.....	357
A) . Le pluriel :génése de l'innovation politique en situation néo-patrimoniale	358
B). La culture politique dans les Etats néo-patrimoniaux ..	363
CONCLUSION A LA PREMIERE PARTIE	368

DEUXIEME PARTIE :

REMISE EN CAUSE : LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	373
INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE	374
CHAPITRE QUATRIEME:ELEMENTS THEORIQUES D'UNE APPROCHE DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE POSTCOLONIALE	379
Section 1. Transition démocratique postcoloniale et théorie du changement politique et de la transformation des régimes	381
P.1. Les modalités de la transformation des régimes	383
P.2. Pourquoi la transition ?	385
P.3. Les éléments d'analyse théorique de la (re)construction autoritaire	387
Section 2. De l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne et transition démocratique	390
P.1. Système international, sous- système subsaharien et articulation clientéliste	390

P.2. Polarisation internationale et transition démocratique en postcolonie	398
SECTION 3. Historicité des sociétés africaines et transition démocratique	400
P.1. L'omniprésence des logiques internes de longue durée	401
P.2. Partir d'une idée neuve de la démocratie	404
CHAPITRE CINQUIEME : CAUSALITES ... LES FACTEURS DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE DANS LES POSTCOLONIES SUBSAHARIENNES OU "L'ABDICATION" DES REGIMES AUTORITAIRES	410
Section 1. La crise de la théorie du développement ou l'épuisement du modèle de croissance néo-colonial.....	413
P.1. La crise financière et économique	414
A). Les facteurs externes	415
B). Les facteurs internes	416
P.2. Les P.A.S et la transition : des tensions socio-politiques aux dérives de l'économie formelle	430
Section 2. Les Coups d'accélérateurs des logiques contraignantes du dehors	437
P.1. Ordre international et transition démocratique en Afrique subsaharienne	438
A). L'hypothèse du relâchement de l'ordre international	439
B). Temps mondial et transition démocratique en Afrique subsaharienne	442
P.2. Des bouleversements en Europe de l'Est à la transnationalisation de la revendication démocratique....	445
P.3. Du droit d'ingérence, au conditionnalités démocratiques à géométrie variable	447
A). Un exemple de conditionnalité au niveau des institutions internationales : le F.M.I.	450
B). Aide et démocratisation : le nouvel investissement idéologique des Anglo-saxons	454
C). La conditionnalité démocratique dans l'espace français : les hauts et les bas de la politique africaine de la France	461
Section 3. La crise d'un modèle politique ou l'essoufflement des raisons néo-patrimoniales et autoritaires postcoloniales	474
P.1. Le discrédit des grands mythes idéologiques	475
1). L'échec du socialisme : L'autopsie d'un mirage.	476
2). La faillite du parti unique	478
3). La déconstruction du mythe de l'Etat omnipotent	481
P.2. La difficile transformation et la normalisation	

des rapports Etat-société civile	483
a). La montée en puissance et l'"insurrection de la société civile"	484
b). Presse et transition démocratique en Afrique Subsaharienne	491
CHAPITRE SIXIEME : SORTIES DE CRISE ... LES PROCESSUS DEMOCRATIQUES DE LA TRANSITION EN POSTCOLONIES	500
Section 1. Les expériences de démocratisation et de dilatation autoritaire de la première génération	506
P.1. Les premiers essais de démocratisation:la démocratisation sous tutelle militaire	507
a). La sortie différée Nigérienne	507
b). Les multipartismes limité voltaïque et intégral centrafricain	512
P.2. La Parlementarisation des Institutions Sénégalaises.	515
P.3. Echecs et "réussite " des expériences de démocratisation en postcolonies	523
P.4. Les aménagements internes du parti unique ou les expériences de dilatation autoritaire	534
Section 2. Le passage au multipartisme des années 90 : des expériences nouvelles de démocratisation	543
P.1. La Conférence Nationale (Souveraine)	544
a). Naissance et évocation d'un mythe politique	545
b). Un processus de libéralisation "incrémentale" et d'élaboration des nouvelles institutions	557
c). Portée et limites de la conférence Nationale	561
P.2. La démocratisation par le Haut:un processus institutionnel d'ouverture contrôlée et "libéralisation défensive"	571
a). L'ouverture à l'ivoirienne : la maîtrise et la capacités de tutelle du PDCI- RDA	574
b). La libéralisation Camerounaise: entre l'emprise de la Bureaucratie et la volonté subversive de la société civile	582
P.3. Les libéralisations par le feu et par les armes	600
a). Le Rwanda entre le feu de la guerre civiles et les réformes libérales	601
b) L'Angola:de la transition démocratique à la guerre civile	604
Section 3. Rhétoriques et réalités:les deux faces de Janus de la démocratisation en AFRIQUE Subsaharienne	611

P.1. La démocratisation, modalité de modulation de la violence et de de - totalisation de L'Etat	613
A). La glorification du discours sur l'Etat de droit et les droits de l'homme	613
b). La sanctification du principe électoral	616
P.2. Heurs et malheurs de la démocratisation en Postcolonies: stratégies d'indiscipline et omniprésence des rapports de force	629
P.3. Pour une réussite de la démocratisation en AFrique : quelle idée, quelles hommes	634
a). Les idées de la démocratisation en Afrique Subsaharienne	636
b). Quels hommes pour la transition en postcolonies	644
CONCLUSION GENERALE	657
CONDUCTEUR BIBLIOGRAPHIQUE	668
TABLE DES MATIERES	728

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Graphique 1 - Revenu national brut par habitant en Afrique subsaharienne (1967 - 1987).
- Graphique 2 - Prix à l'exportation de cinq produits de base exportés par l'Afrique subsaharienne 1961 - 1987.
- Graphique 3 - Prix des produits de base de l'Afrique.
- Graphique 4 - Termes de l'échange sur le revenu en Afrique subsaharienne 1961 - 1987.
- Graphique 5a - Dette extérieure de l'Afrique subsaharienne et des pays endettés 1960 - 1987.
- Graphique 5b - Rapport du service de la dette aux importations.
- Graphique 6 - Profil de la dette africaine sub-saharienne.
- Tableau 7 - Tableau synoptique de l'interdépendance des facteurs de la crise économique et financière.
- Tableau 8 - Résultats électoraux dans quelques postcolonies.

LISTES DES ABREVIATIONS ET SIGLES.

- A.C. Action Group.
- A.N.C. African National Congress.
- A.N.D. Agence Nationale de Documentation.
- A.P.R.S. American Political Science Review.
- A.BA.KO. Association du Bas-Kongo.
- B.M.S. Bloc des Masses Sénégalaises.
- C.E.A.N. Centre d'Etude d'Afrique Noire.
- C.E.A. Cahier d'Etudes Africaines.
- C.E.D.A.F. Centre d'Etude et de Documentation Africaine.
- C.N.R.S. Centre National de Recherche Scientifique.
- C.N.R.I. Centre National de Recherche et d'Investigation.
- C.O.C.M. Coefficient de Coalescence Méthodologique.
- CODESRIA. Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et sociale en Afrique.
- C.O.D.Q. Coefficient du Différentiel Quantitatif.
- COFACE. Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur.
- C.O.R.E. Coefficient de Rentabilité Epistémique.
- C.O.S.U. Coordination de l'Opposition Sénégalaise Unifié.
- C.U.P. Cambridge University Press.
- E.H.E.S.S. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- F.A.Z. Forces Armées Zaïroises.
- FDR-RDA. Front de Refus-Rassemblement Démocratique Africain.
- F.I.S. Front Islamique de Salut.
- F.N.S.P. Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- F.P.I. Front Populaire Ivoirien.
- F.P.O.P.I.T. Front Populaire Oubabguien-Parti International de Travail.
- F.P.R. Front Patriotique Rwandais.
- F.P.V. Front Progressiste Voltaïque.
- FRELIMO. Front de Libération du Mozambique.
- FROLINAT. Front de Libération National Tchadien.
- H.C.R. Haut Conseil de la République.
- I.E.P. Institut d'Etudes Politiques.
- I.R.E.S. Institut de Recherche Economique et Sociale.
- J.M.A.S. Journal of Modern African Studies.
- K.A.N.U. Kenyan African National Union.
- L.A.J. Laboratoire d'Anthropologie Juridique.
- L.E.N.A. Ligue des Etats Noirs d'Afrique.
- L.G.D.J. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- M.D.R. Mouvement pour la Défense de la République.

M.C.L.N. Mouvement Centrafricain de Libération Nationale.
 M.L.P.C. Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain.
 M.N.C. Mouvement Nationale Congolais.
 M.P.L.A. Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola.
 MORENA. Mouvement de Redressement National.
 M.P.R. Mouvement de la Révolution Populaire.
 N.D.I. National Democratic Institute.
 N.R.C. National Republican Convention.
 P.A.I. Parti Africain de l'Indépendance.
 P.A.S. Programme d'Ajustement Structurel.
 P.D.S. Parti Démocratique Sénégalais.
 PDCI-RDA. Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire-Rassemblement
 Démocratique Africain.
 P.D.G. Parti Démocratique Gabonais.
 PDV-RDA. Parti Démocratique Voltaïque-Rassemblement
 Démocratique Africain.
 P.F.N.S.P. Presse de la Fondation Nationale des Sciences
 Politiques.
 P.I.T. Parti Ivoirien du Travail.
 PPT-RDA. Parti Progressiste Tchadien-Rassemblement
 Démocratique Africain.
 P.R.A. Parti du Regroupement Africain.
 P.U.F. Presses Universitaires de France.
 P.U.L. Presses Universitaires de Laval.
 O.D.I. Overseas Development Institute.
 R.C.E.A. Revue Canadienne d'Etudes Africaines.
 R.D.P.C. Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.
 R.F.E.P.A. Revue Française d'Etudes Politiques Africaines.
 R.F.S.P. Revue Française de Science Politique.
 RJP-I-C. Revue Juridique et Politique Indépendance et
 Coopération.
 R.N.D. Rassemblement National Démocratique.
 R.P.C. Rassemblement Populaire Centrafricain.
 R.P.T. Rassemblement du Peuple Togolais.
 R.S.D.G. Rassemblement Social - Démocratique Gabonais.
 S.D.F. Social Democratic Front.
 S.D.P. Social Democratic Party.
 S.F.I.O. Section Française de l'Internationale Ouvrière.
 SOPECAM. Société de Presse et d'Edition du Cameroun.
 S.N.I. Société Nationale d'Information.
 UDV-RDA. Union Démocratique Voltaïque -Rassemblement
 Démocratique Africain.

U.N.D.D. Union Nationale pour la Défense de la Démocratie.

U.N.D.P. Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès.

U.N.I.T.A. Union Nationale pour l'Indépendance Totale de
l'Angola.

U.N.C. Union Nationale Camerounaise.

U.P.V. Union Progressiste Voltaïque.

U.P.S. Union Progressiste Sénégalaise.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

RESUME

Les sociétés subsahariennes ont évolué dans une tension permanente entre les tendances autoritaires des groupes au pouvoir et la consécration en dernière instance de la "démocratie de l'arbre à palabre et du bois sacré" dans les précolonies; lors de la colonisation lorsque l'autoritarisme des colonisateurs s'acheva par l'ouverture des espaces de concurrence et de compétition que véhiculaient les répertoires occidentaux du politique.

Aussitôt après l'immédiateté internationale, la dynamique à propension démocratique de la colonie et sa continuité postcoloniale a été rompue par l'âpreté des luttes et clivages de toute nature. A sa place, s'est installée la néo-patrimonialisation de l'Etat symbole de sa capture par les facteurs au pouvoir dont la principale action a visé à occuper les sites de richesse, d'accumulation et de pouvoir confortant ainsi l'inégalité et la domination qui depuis la précolonie a caractérisé la production des sociétés africaines. Cette néo-patrimonialisation s'est accompagnée non seulement du positionnement de la centralisation politique au sommet mais aussi par une volonté de réduire tout antagonisme au sein de la société. Au nom de la construction nationale et des impératifs de développement, la fermeture politique a donc dominé dans les postcolonies en épousant des formes contrastées au point où c'est l'image d'une société pacifiée, réconciliée avec elle-même, en un mot, c'est la construction autoritaire et l'obéissance qui se sont imposées.

Or derrière cet apparent monolithisme, des luttes sociales complexes et une conflictualité politique constante ont parasité les institutions. De même qu'en dessous de la politique officielle, il a existé des façons locales de faire la politique qui se réclamaient du temps long de l'histoire : il existait donc un haut et bas du politique, l'officiel et le clandestin et l'Etat postcolonial demeurait irrigué des tensions et contradictions structurelles qui traversaient l'intégralité des autres champs de l'activité sociale. En plus, les pouvoirs autoritaires étaient aux prises avec les tentatives de déconstruction des acteurs sociaux subordonnés.

C'est dans ce processus dialectique de totalisation et de contre totalisation que s'inscrit la transition démocratique. Celle-ci est une véritable remise en cause de toutes les

formalités politico-économiques qui ont présidé à l'émergence du mode autoritaire de gestion du pouvoir. Portée par les dynamiques du "dehors", par l'actualisation de l'universalisation occidentale après les stases dues au marxisme, la transition démocratique a été en définitive une respiration propre aux Etats néo-patrimoniaux; l'assèchement de la dépendance avait fini par torpiller les sentiments d'obéissance et d'identification au système politique, diluer l'option clientéliste et réduire à néant les prétentions originelles du parti unique. Ainsi sous le poids de l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance et la panne subséquente de la gouvernamentalité, l'unique bouée de sauvetage a été l'ajustement démocratique.

Si en occident, la faillite économique de l'Etat a mené aux fascismes, la transition démocratique s'est imposée dans les postcolonies comme une stratégie de régulation des processus de sortie de crise jouée ici dans une logique autochtone même si prescrites de manière allogène. La démocratisation en regard à cela a épousé trois formes : la conférence nationale, la démocratisation par le haut et la libéralisation par le feu et les armes.

Au delà de leur luxuriance et de leur originalité, elle a eu pour fonction explicite de moduler la violence et de détotaliser l'Etat; d'où le discours récurrent sur l'Etat de droit. Implicitement, elle a consisté à confirmer le pouvoir du chef et de sa faction. Ce qui a suscité l'indiscipline, les violences, le redéploiement des contraintes et des nouvelles modalités d'assujettissement et de contrôle du droit des gens.

Malgré tout quand même, cette "démocratisation de la deuxième génération" peut porter à l'optimisme à condition que s'installent des hommes dont les qualités de démocrate sont avérées, que les principes minimum de la démocratie soient respectés et qu'enfin les intellectuels fassent le pari de la modernité sans toutefois édulcorer ce qui fait la spécificité des sociétés Subsahariennes leur capacité à s'adapter dynamiquement des vicissitudes de l'histoire.

ABSTRACT.

Subsaharan African Societies in precolonial Africa have evolved in permanent tension ranging from the autocracy of the governing to the establishment of democratic principles. During colonisation, authoritarian colonialism ended with the growth of domains of competition and rivalry brought about by contact with the western repertoires of democratic politics.

After the independence, the dynamic trends toward further democratisation and its postcolonial continuity was shattered by the intensity of struggle and cleavages of all sorts. In place of democratisation, neo-patrimonialism was instituted. This was characterised by the appropriation of strategic positions by those in power aimed at amassing wealth for themselves. The result was the interplay of inequality and domination which since precolonial times have been the hallmarks of African societies. Neo-patrimonialisation of the state was also accompanied by excessive centralization of political power at the summit and the will to reduce dissenting views in the society. Under the ostensible pretext of the double imperatives of national construction and development, the political process in postcolonial Africa was rigidly regimented and opposing views were silenced. In brief, authoritarianism and absolute obedience were imposed.

However, beneath this façade of monolithism was dissimulated the realities of complex societal struggles and constant political conflicts which weakened the institutions in place. Besides official channels, there existed varied forms of political participation dating back the precolonial era. There existed the official and clandestine politiking, and the postcolonial state was marked by structural tensions and contradictions which cut across the other systems of the society. In addition, the authoritarian powers faced serious threats from the subordinated intent on ending the authoritarian rule.

It is against this background of the dialectical process of "totalisation" and "counter totalisation" that the democratic transition in Subsaharan Africa occurred. This was a veritable rejection of all the political-economic mechanisms which assured the emergence and sustenance of the authoritarian

mode of governance. This was precipitated to a large extent by external factors, particularly, the western drive towards the universalisation of the democratic tradition in the wake of the collapse of communism. The trickle down of resources from abroad resulted in the collapse of sentiments of attachment and identification with the clientelist political system in place, hence nullifying the original pretention of the single party. Thus given the combined inefficiency of the neo-colonial model of development and the problem of governance, the only way out of the crisis was democratic adjustment.

Compared to the West where economic collapse of the state led to the rise of fascism, the transition to democracy in Subsaharian Africa was a calculated strategy to surmount the crisis facing the state eventhrough prescribed from abroad. As a result, the democratization process in these state took on three mainforms : national conference, democratisation from above and liberalisation imposed by force of arms. Beyond their originality, the explicit function of the process has been to contain violence hence the constant preoccupation with the state of law. In the same vein, the process also consisted of confirming the power of leader and this has provoked indicipline, violence on the part of certain political actors resulting in the reimposition of constraints and new forms of restriction on fundamental freedoms.

In spite of these developments, the democratisation process of the second generation could bring about positive returns if certain conditions are met : that genuine and committed democrats accede to power, that the basic principles of democracy are upheld and lastly, that the intelligentsia should make a more positive contribution toward modernity without obscuring what makes the specificity of Subsaharan society, that is their capacity to adapt dynamically to the vicissitudes of history.

